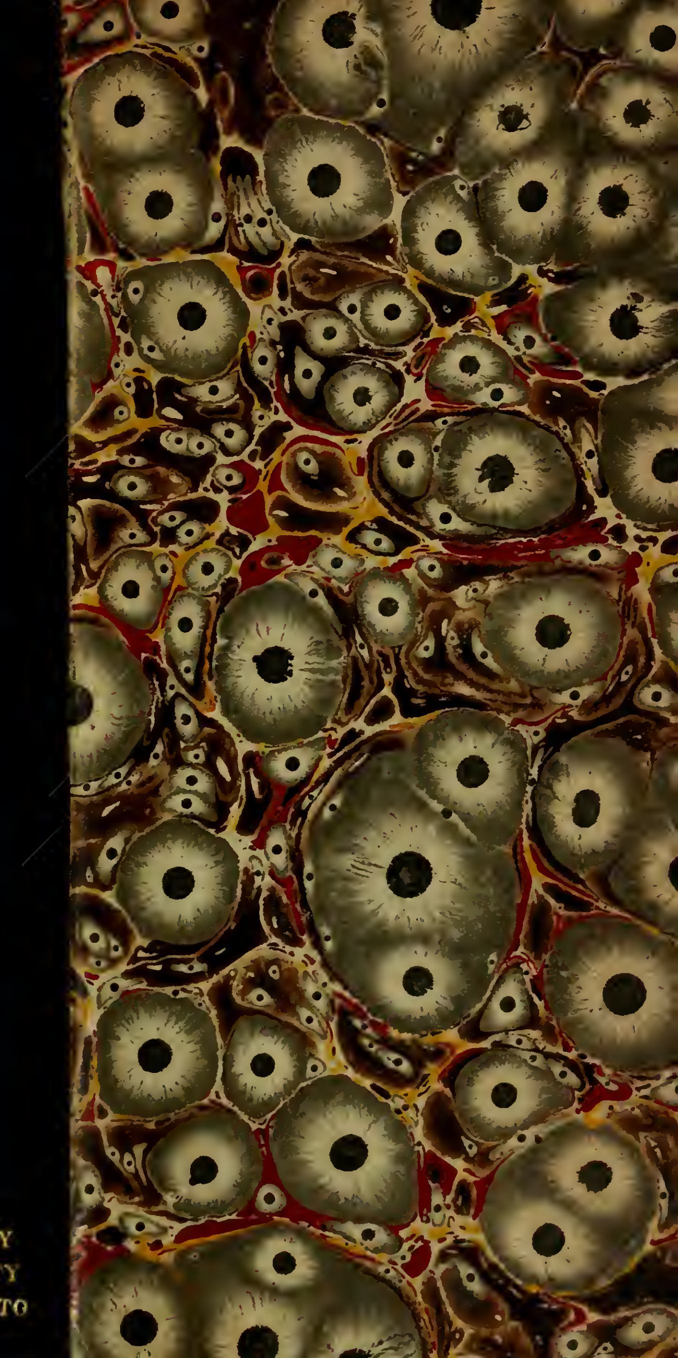
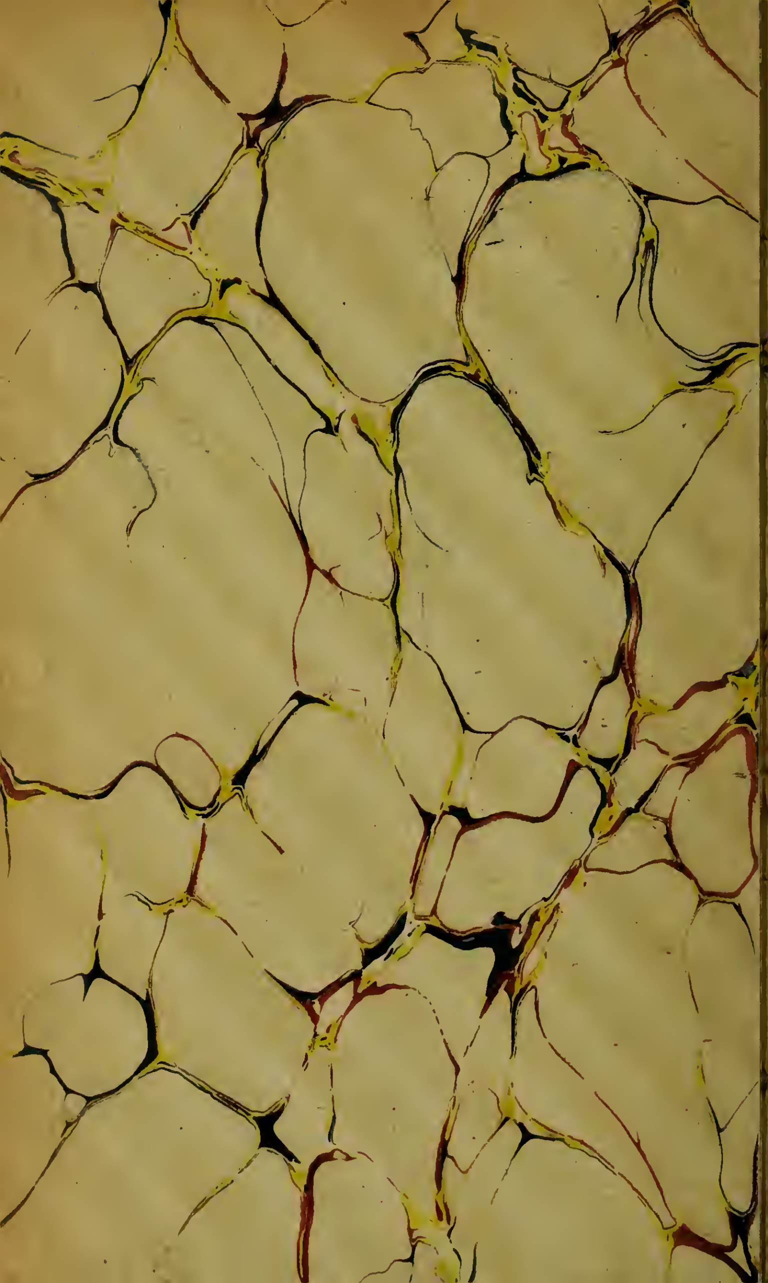
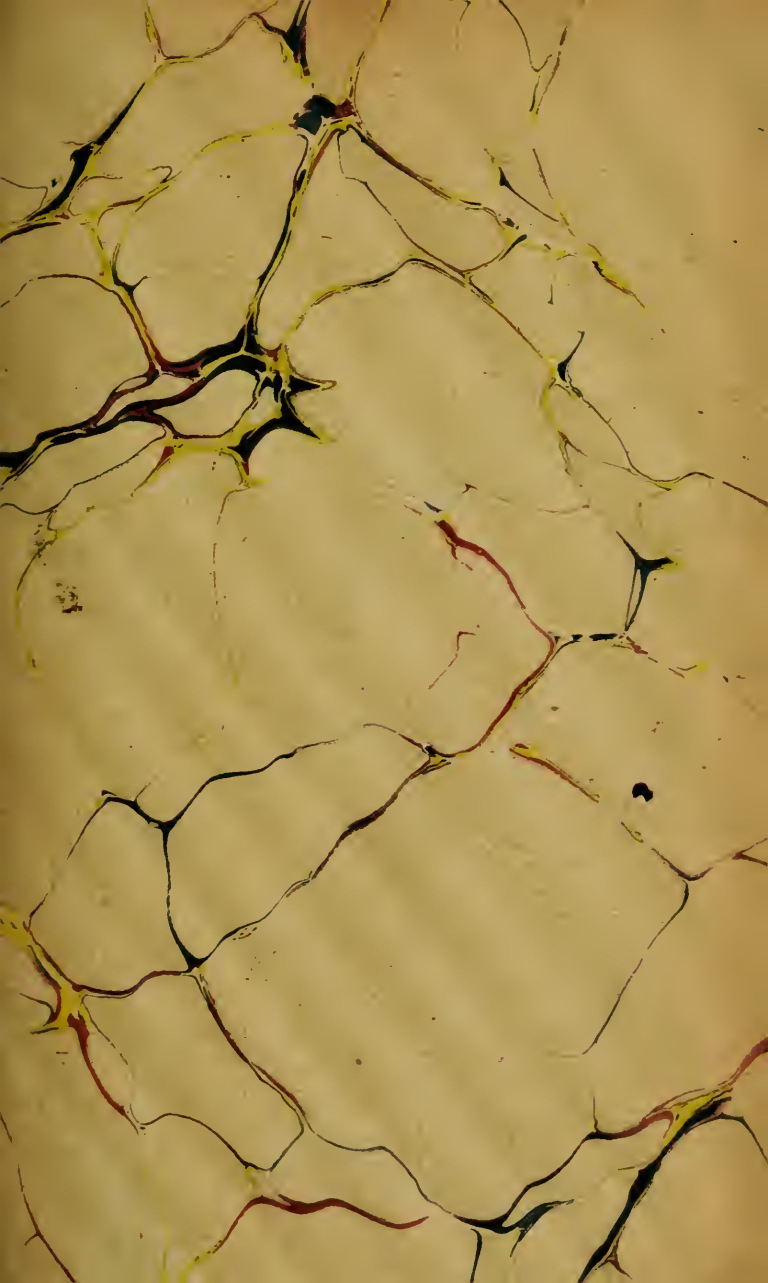






L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME SIXIÈME

DU MÊME AUTEUR

Commentaire de la loi sur les Ordres (1859).

Commentaire de la loi des Coalitions (1864).

Démocratie et Liberté (1867).

Le 19 Janvier (1869).

Une Visite a la chapelle des Médicis (1872).

Lamartine (1874).

Principes et Conduites (1875).

Le Ministère du 2 Janvier, mes Discours (1875).

Concile du Vatican (1877).

Thiers a l'Académie (1879).

Liberté des Sociétés (1880).

Le Pape est-il libre a Rome? (1882).

Le Concordat est-il respecté? (1883).

Le Concordat et la Séparation de l'Église et de l'État (1885).

Le Concordat et le Gallicanisme (1885).

Manuel du Droit ecclésiastique (1885).

1789 et 1889 (1889).

Michel-Ange (1892).

Discours pour le Prix de Vertu (1892).

Solutions politiques et sociales (1894).

L'Empire libéral, tome 1er, Du Principe des Nationalités (1895).

Marie-Magdeleine, récit de jeunesse (1896).

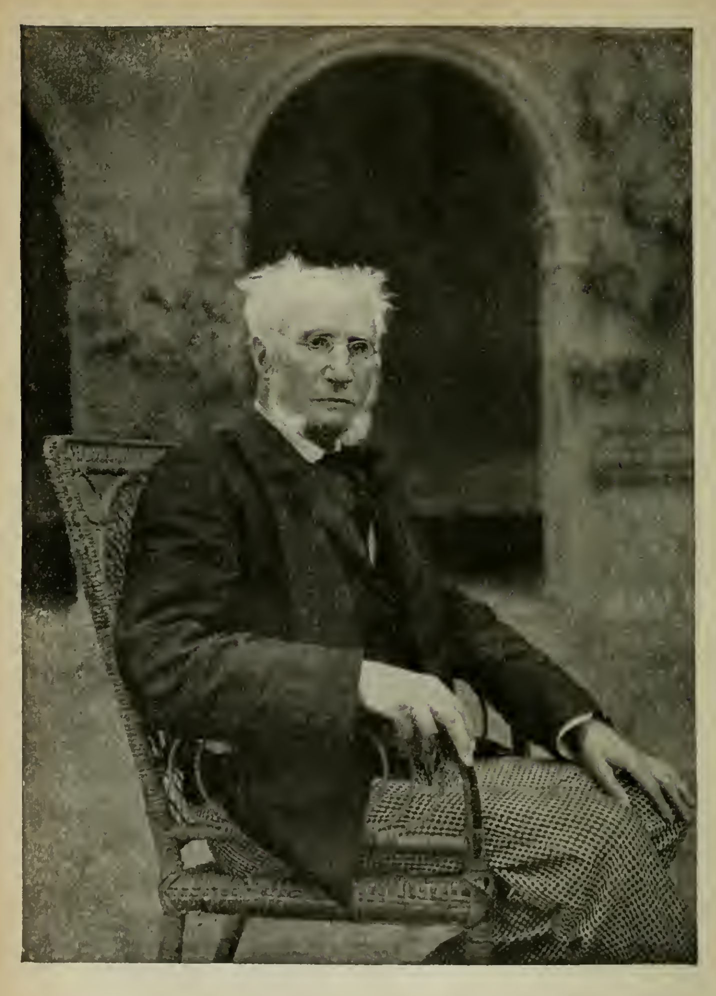
L'Empire libéral, tome II, Louis-Napoléon et le coup d'État (1897).

L'Empire libéral, tome III, Napoléon III (1898).

L'Empire libéral, tome IV, Napoléon III et Cavour (1899).

L'Empire libéral, tome V, l'Inauguration de l'Empire libéral. — Le Roi Guillaume (1900).

L'Empire libéral, tome VI, la Pologne. — Les Élections de 1863. — La Loi des coalitions (1901).



Certa viriliter, Sustine patienter.

Emile Ollivier

ÉMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.

MARC-AURÈLE.

LA POLOGNE. — LES ÉLECTIONS DE 1863
LA LOI DES COALITIONS

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1902



L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE XII

LA GRÈCE, LA POLOGNE. — LES ÉLECTIONS DE 1863
LA LOI DES COALITIONS

CHAPITRE PREMIER

LE DÉBUT DE DROUYN DE LHUYS
SES BONS OFFICES EN AMÉRIQUE

I

Ils sont venus, les vrais successeurs de Frédéric, les hommes de fer par lesquels la Prusse va conquérir l'Allemagne. Bismarck est la tête; le roi, Roon et Moltke, les bras. Ils constituent un tout indivisible, on ne peut les concevoir les uns sans les autres. Guillaume n'eût été qu'un inspecteur de troupes distingué s'il n'avait été porté à la victoire par son organisateur, son stratège et son diplomate. Sans le roi, sans Roon et Moltke, malgré son esprit, son audace et ses

ressources, Bismarck ne serait qu'un nouvel Alberoni. Ce qui est grand, terrible, ce n'est pas le soliste, c'est le quatuor lui-même. Windthorst le dit un jour : « M. le chancelier a derrière lui deux millions de soldats. Faire avec de telles forces de la politique étrangère n'est peut-être pas une œuvre d'art extraordinaire. » Bismarck ne le contesta pas. « Ici siège, dit-il en désignant Moltke, celui à qui nous devons après Sa Majesté l'Empereur, l'unité de l'Empire allemand. Sans l'armée, l'Allemagne n'eut pas été [1] ».

Bismarck n'est donc pour nous que le nom de la raison sociale : nous ne lui attribuons pas exclusivement les mérites et les méfaits de l'entreprise conquérante. Même lorsque nous le nommons seul, *brevitatis causa*, il reste entendu que mentalement nous ne le séparons pas du roi, du ministre de la guerre, du stratège.

Du jour où ces redoutables personnages s'emparent de la scène du monde, un changement s'y opère presque aussitôt dans les sentiments et dans les idées. La diplomatie, s'élevant au-dessus des préjugés du chauvinisme, avait introduit quelque générosité dans les rapports internationaux. Elle se piquait de n'être pas un brocanteur ou un courtier, liardant et croquant, et se faisant payer le plus cher possible ; à l'occasion, elle supportait les frais de sa gloire et elle prêtait sans intérêt, *mutuum date nihil inde sperantes*. Les Prussiens entendent la politique

1. 10 janvier 1885.

différemment : leur principe sera de ne jamais rien faire gratis[1]; *do ut des*, donnant donnant, selon le proverbe vulgaire; toute politique de sentiment, soit active, soit passive, leur paraîtra une niaiserie[2]; l'intérêt sera le seul poids normal qui doive entrer dans la balance[3].

Le changement dans les idées est encore plus considérable. Bismarck s'est toujours défendu, nous l'avons déjà rappelé, d'avoir dit en son nom et en celui de ses associés : *la force prime le droit*. Il a avec raison répudié cette antithèse vide, renouvelée en sens inverse de la fameuse phrase de Mirabeau : « Mars est le tyran, mais le Droit est le souverain du monde. » Les philosophes devraient en prendre leur parti, depuis tant de siècles qu'il en est ainsi : la force n'est pas distincte du droit, elle le crée. Aux yeux des peuples, les plus grands ont toujours été les héros de la force. Citez dans nos bourgades le nom de Platon, ils croiront que c'est quelque candidat du conseil général encore inconnu ; prononçez le nom de César ou de Napoléon, ils en ont entendu parler. Les faibles ne deviennent intéressants que lorsqu'on les a décapités ou brûlés ; alors, parfois, les peuples demandent qu'on les canonise ; mais en attendant ils placent leurs bourreaux au Panthéon.

Cette divinisation de la force serait révoltante si elle n'exprimait que la supériorité des mus-

1. BISMARCK. *Discours* du 24 mars 1853.
2. *Discours* du 15 février 1856.
3. BISMARCK, *Mémoires* du 2 juin 1857.

cles : la véritable force, *virtus*, au sens antique qu'a très bien retrouvé Proudhon, le seul philosophe qui ait vu clair et dit juste en pareil sujet[1], est d'une essence immatérielle; elle se compose d'intelligence, de travail, de patience, de sacrifice, et aussi de devoir. La première qualité des athlètes était la chasteté. Le triomphe sur le champ de bataille n'est pas dû uniquement au tirailleur qui vise juste, à l'artilleur qui pointe exactement, ou au cavalier qui charge furieusement, ni même au général qui a préparé l'action et exalté le moral de sa troupe; il appartient encore au savant qui a inventé les engins perfectionnés, au poète qui a exalté les imaginations, à l'historien qui a raconté les gloires nationales, à l'artiste qui les a figurées sur la toile et dans le marbre, au philosophe qui a enseigné le mépris de la mort, à l'orateur qui a célébré le patriotisme, à l'homme d'État qui a préparé les alliances et l'opinion publique. Par malheur, si la force revèle et implique la supériorité de l'intelligence et du caractère, elle ne suppose pas au même degré la supériorité morale de la conscience. Non qu'elle n'ait accompli parfois des œuvres irréprochables, mais elle en a trop souvent réalisé de perverses. Pascal est admirable à entendre, lorsqu'il explique pourquoi les hommes ont néanmoins reconnu à la force l'attribut de créer le droit. « La justice sans la force est impuissante : la force sans la justice est tyrannique. Il

1. *Empire libéral*, tome v. p. 443.

faut donc mettre ensemble la justice et la force. La justice est sujette à disputes, la force est très reconnaissable et sans dispute Ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. » — De même, quoi qu'un trop grand nombre de décisions judiciaires soient erronées, on les répute toutes vraies : *res judicata pro veritate habetur*. Le travail de la civilisation a consisté à réduire le plus possible l'écart entre la fiction et la réalité, à obtenir que le plus fort ne soit pas seulement réputé le plus juste, qu'il le soit en effet. Pour qu'il en fut ainsi, la France avait substitué au principe sauvage de la conquête le principe humain des nationalités. Les politiques et les soldats de Berlin vont élargir de nouveau l'écart et entre leurs mains la force cessera d'être identique à la Justice.

L'année 1863 ouvre véritablement l'ère Bismarckienne : dès lors, nous retrouvons Bismarck dans tous les événements pour les susciter, les dominer ou en profiter. Il n'interviendra ni au Mexique ni aux États-Unis, il ne dira qu'un mot dans l'affaire des candidatures au trône de Grèce, mais nous le verrons partout dans l'insurrection polonaise et dans la querelle des Duchés de l'Elbe.

II

L'Empereur était possédé de cette idée fixe que le succès de la Sécession américaine faciliterait l'expédition du Mexique, et il remuait

toutes les combinaisons de nature à favoriser les États du Sud. Thouvenel, secondé par Palmerston, l'avait dissuadé de les reconnaître. Drouyn de Lhuys consentit à accorder quelque satisfaction à son désir. Une reconnaissance formelle et directe équivalant à une déclaration de guerre, il tourna la difficulté et proposa à Russell et à Gortchacow une démarche collective en vue d'obtenir un armistice de six mois. Demander un armistice impliquait une mise sur le même pied d'égalité des deux parties. Comment concevoir un instant l'espérance que les États du Nord, après leurs efforts prodigieux pour reconstituer l'Union, accepteraient cette parité? Le moment d'ailleurs était particulièrement mal choisi : Mac-Clellan venait de réparer le désastre de Bull-run par les victoires de South-Mountain, et d'Antietam ; Lincoln, sortant de ses longues hésitations, donnait ostensiblement à la guerre son but social humanitaire, jusque-là caché dans la thèse politique, et sa proclamation du 22 septembre 1862, déclarait libre à partir du 1er janvier 1863, « toute personne retenue comme esclave dans un État quelconque ou dans une portion déterminée de cet État dont la population serait en révolte avec les États-Unis[1] ». Cette proclamation causa une véritable rage dans les États du Sud : ils décidèrent de condamner aux travaux forcés les officiers fédéraux faits

1. Russell reproche à Lincoln, dans une dépêche, d'avoir limité l'abolition aux États rebelles. Il oublie qu'ailleurs elle était inutile puisqu'il n'y avait point d'esclaves.

prisonniers et à mort ceux qui commanderaient des soldats nègres ou tenteraient de libérer des esclaves. La législature de la Virginie édicta « qu'aucun citoyen n'aurait à rendre compte s'il lui arrivait de tuer un homme qui essaierait, même sans armes, de donner effet à la diabolique proclamation d'affranchissement ». Lincoln répondit par la loi du talion : les soldats et officiers de la révolte, subiraient un traitement semblable à celui infligé aux soldats et officiers loyaux.

La lutte se précisait donc en termes implacables entre lesquels aucune conciliation n'était à espérer : ou une nouvelle Confédération fondée sur l'esclavage, ou le rétablissement intégral de l'Union sans esclavage nulle part. Il y avait bien dans le Nord un parti pervers essayant, d'accord avec les insurgés du Sud, de semer le désordre et la défiance et d'exploiter les difficultés d'une guerre improvisée. Mais l'immense majorité, surtout depuis que l'abolition avait ennobli la guerre, était inébranlablement résolue à ne reculer devant aucun sacrifice d'hommes et d'argent pour dompter la rébellion. Mac-Clellan, ayant blâmé indirectement dans un ordre du jour et dans ses propos, la proclamation de Lincoln, fut destitué ; avertissement qu'aucune résistance ne serait tolérée même de la part d'un victorieux.

Drouyn de Lhuys se fit l'illusion de croire que, par une berquinade sur le sang qui coulait, par des phrases sur l'avenir des États-Unis, il déciderait les Cabinets anglais et russe à apporter un appui

moral [1], à ceux dont la rébellion était la cause du sang répandu, aux cruels qui essayaient de maintenir l'abominable servitude en déchirant leur patrie! De qui Drouyn de Lhuys et Napoléon III avaient-ils reçu mandat veiller sur l'avenir des États-Unis? — Russell et Gortchacow, qui n'étaient point hantés par l'aberration mexicaine, repoussèrent la proposition. Leur avertissement amical ne fut pas entendu : notre ministre fit seul la démarche qu'on n'avait pas voulu faire en sa compagnie. Seward, au nom de Lincoln, la rejeta, mais sans se fâcher et en discutant. Le Congrès n'y mit pas tant de façons. « Toute intervention étrangère, vota-t-il, n'est propre qu'à prolonger et envenimer le conflit, augmenter l'effusion du sang et les charges du trésor et reculer le jour si vivement désiré de la paix. En conséquence, le Congrès proclame sa résolution inébranlable de continuer la guerre vigoureusement, conformément aux principes d'humanité des États chrétiens jusqu'à ce que la rébellion soit vaincue, et il appelle humblement sur sa cause la bénédiction du Dieu tout-puissant [2] ».

Tel fut le début de Drouyn de Lhuys. Il fut moins malheureux dans l'affaire du trône de Grèce rendu vacant par une révolution.

1. 30 octobre 1862.
2. 27-28 novembre ; — 13 novembre 1862.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION GRECQUE. — LA SUCCESSION AU TRONE

I

Il eût fallu un homme vigoureusement trempé et d'une intelligence audacieuse et prudente pour tirer la pauvre petite Grèce de l'état lamentable d'anarchie, de misère, d'épuisement dans lequel elle était plongée quand les puissances protectrices, la Russie, la France, l'Angleterre, en vertu du mandat donné par la nation grecque de lui choisir un roi, y intronisèrent Othon, le second fils du roi de Bavière (7 mai 1832). Ni commerce, ni industrie, ni routes; partout un frémissement belliqueux non apaisé qui, le Turc écarté, se traduisait en compétitions personnelles ou locales d'autant plus impossibles à concilier qu'elles n'avaient pas de motif avouable. La rivalité qui avait ouvert l'ancienne Grèce à Philippe semblait renaître sous une forme minuscule pour s'opposer à la constitution d'une nouvelle Grèce. Les puissances n'avaient su être généreuses et libératrices qu'à moitié et ne lui avaient

pas donné les organes nécessaires pour apporter la vie à son cœur resserré et appauvri. Elles lui avaient refusé la Crète, la Thessalie, l'Épire, les îles Ioniennes, et mis sur les épaules des 800 000 Grecs du nouveau royaume le fardeau d'une dette qui rendrait presque impossible une bonne administration. La ville de Périclès, quand de Nauplie on y transporta la capitale, ne comptait, au milieu de ses ruines, que cent soixante-deux maisons debout[1]. Le roi qu'on envoyait pour maîtriser une telle situation était un mineur, entouré de Bavarois chargés de le garder et de le tenir en laisse jusqu'à sa majorité.

La régence débuta par faire faillite aux engagements pris envers les puissances et la Grèce. Un de ses premiers soins, selon la promesse du ministre des Affaires étrangères de Bavière, devait être de convoquer une assemblée générale de la nation. Elle n'en avait rien fait; Armansperg son président, demeura quelque temps encore le véritable roi et son pouvoir parut d'autant plus intolérable qu'il était absolu.

Othon devenu majeur se montra affable, bon, bien intentionné, mais d'une lenteur d'esprit et de résolution déconcertante : il délibérait, réfléchissait, ne se décidait pas. Avant de prononcer un mot, il demeurait quelques minutes avalant sa salive, réfléchissant toujours; son activité se con-

1. 31 juillet 1832.

centrait dans son imagination : il rêvait d'une grande Grèce ressuscitée, puissante, groupant autour d'elle à Constantinople les 8 millions de Grecs disséminés qui, par l'intelligence, l'activité, le commerce, la fortune, étaient les véritables maîtres de l'Orient. Il avait adopté le costume national, la fustanelle, mais sa physionomie bonnasse, molle, engourdie, sans autorité, sans relief et sans vigueur, malgré une moustache militaire, ne paraissait que plus allemande sous ce costume des enfants de la lumière.

Il épousa une princesse d'Oldenbourg (10 novembre 1836), Amalia, remarquable par sa beauté, son esprit distingué, aussi primesautière qu'il était empêtré. La vivacité de la femme ne corrigea pas la lourdeur du mari, elle la mit mieux en relief. Une idée étrange traversa en 1840, le cerveau du rêveur royal : à la nouvelle de la mort du sultan Mahmoud, il appela son ministre de la marine lui demandant de mettre à sa disposition le navire de guerre *Othon* et de le conduire à Constantinople où il serait immédiatement proclamé empereur de l'Orient. Mais le navire, le seul que possédât la Grèce, était alors en réparation et Abdul-Medjid eût le temps de se faire proclamer[1].

Les Bavarois qui régentaient le royaume fini-

1. Sur cet incident comme sur l'histoire contemporaine de la Grèce, on consultera avec profit le très intéressant livre de *Philaretos*, *Enocratie* et *royauté en Grèce*. — Je dois aussi de précieux renseignements à mon fidèle et éminent ami d'Athènes, A. G. Durutti.

rent par exaspérer le peuple. Sous l'impulsion d'un des héros de l'indépendance, André Metaxas, il les secoua, obligea le roi à abdiquer son pouvoir absolu et à accorder une Constitution libérale parlementaire, une Chambre élue par le suffrage universel, un Sénat nommé par le roi, des ministres responsables (18 mars 1844).

En tout pays, un régime parlementaire est d'une délicate application, en Grèce il était impossible. Dès qu'un parti tombait en minorité il se retirait dans un coin du pays, prenait les armes et se constituait à l'état de brigandage. Les malheureux ministres avaient grande peine à réprimer ces insurrections sans cesse renaissantes, à se mettre d'accord avec le Parlement, à contenir l'armée, à réunir quelques drachmes dans les caisses publiques ; et cependant c'était leur moindre labeur : il fallait surtout contenter les ministres des puissances protectrices, véritables tyrans, qui prétendaient les conduire en maîtres, chacun avec des exigences contradictoires. Qui protège opprime, c'était le cas.

En désaccord entre eux sur la politique intérieure, ces tyrans s'accordaient à combattre la seule passion commune à tous les partis comme au roi, celle de la reconstitution de la grande patrie. Cette reconstitution impliquait le retrécissement de la domination ottomane : or il était de dogme politique, en Angleterre, que l'intégrité de la Turquie importe aux intérêts britanniques, en Russie, que Constantinople, à défaut des Turcs,

doit appartenir à la nation sainte, porte-glaive de la race slave. La France seule secondait les aspirations de la Grèce, loin de s'effaroucher de l'extension de son territoire, elle la souhaitait.

Autour de chaque puissance s'était groupé un parti qui lui donnait son activité et en recevait sa force. Metaxas conduisait le parti russe, Mavrocordato le parti anglais, Coletti le parti français. Metaxas, le plus effacé, entra tour à tour dans les ministères de l'un et l'autre parti. Mavrocordato et Coletti étaient les deux véritables compétiteurs. Leur aspect mieux que leurs programmes, disait la différence de leurs desseins. Le premier était un monsieur correct, habillé à l'européenne, en redingote, entouré d'hommes de lettres et de parlementaires, uniquement occupé des affaires intérieures. Tout autre Coletti : né en Épire, il avait étudié la médecine à Pise. A son retour à Janina, Ali Pacha se l'attacha en qualité de médecin et fut enchanté de ses services. Le fils du Pacha, Mouchar, lui imposant de se fiancer avec une belle et sage fille, mais ayant le malheur d'être parente de Basilique, fameuse maîtresse de son père, il s'enfuit et devint un des principaux acteurs de la Révolution de 1821. Sa demeure ressemblait à une tente ; dans les escaliers, dans les antichambres, dans les corridors des palikares brandissaient leurs épées et l'appelaient le général; lui-même, toujours en fustanelle, assis à la turque sur un divan, fumait sa longue pipe, s'entretenant en discoureur persuasif, des

destinées futures de la patrie, *de la grande idée.*

Il finit par l'emporter sur Mavrocordato, et, avec l'appui du roi et du Parlement, devint le maître incontesté des affaires. Guizot, bien renseigné par son ministre Piscatory, homme d'esprit, de cœur et de résolution, lui accorda un concours constant et sans réserve. C'est un des actes les plus méritoires de sa vie diplomatique.

Palmerston enragea de la défaite de son protégé, qui était la sienne. Il organisa une résistance intérieure et il multiplia les difficultés à l'extérieur. Il excita la Turquie et la Russie à de mauvais procédés; lui-même réclama avec menace les arrérages en retard de la dette. Les relations officielles cessèrent presque complètement entre le ministre et la légation d'Angleterre. « Quand je vais chez Lyons, disait Coletti, je ne le trouve pas, je laisse ma carte; Lyons revient chez moi pendant mon absence et y dépose la sienne. » Nonobstant ce déchaînement anglais, grâce à son intelligence, à sa droiture, à sa ténacité, à sa popularité, à l'appui du roi et de Piscatory, Coletti serait venu à bout de tous les obstacles et eût fondé dès ce temps-là un beau royaume, s'il n'était mort inopinément à la suite d'une néphrite aiguë (1847). Il mourut en murmurant un chant des Klephtes de l'Épire. « C'est un homme de Plutarque qui s'en va, » écrivit Guizot. Malheur irréparable pour la Grèce et surtout pour le roi!

II

Privé de son fidèle appui, Othon flotta dès lors au hasard, à la merci de politiciens avides, ayant conservé néanmoins comme un legs de Coletti le culte de la grande Patrie. Il trouva également dans cet héritage la haine de Palmerston. Elle n'a jamais cessé de le poursuivre : elle se fut donné satisfaction dès 1850, à propos de la réclamation du juif portugais, Pacifico, sans l'intervention protectrice du président de la République, Louis-Napoléon [1]. Lors des expéditions de Crimée et d'Italie, les nécessités de la guerre ne permirent pas à Napoléon III de seconder les velléités d'agrandissement d'Othon ; il s'unit même à l'Angleterre pour les arrêter. En 1854, la prohibition fut éclatante et des troupes anglaises et françaises occupèrent le Pirée ; en 1859, elle fut occulte et s'exerça par l'envoi de notes comminatoires. La popularité d'Othon en souffrit ; on attribua injustement à des sympathies russes ou autrichiennes l'immobilité à laquelle les puissances l'avaient condamné. Et ce soupçon envenima le grief qu'on lui faisait de ne pas respecter les garanties constitutionnelles, de fausser les élections en écartant quiconque ne se pliait pas à sa volonté, et

1. *Empire libéral*, t. II, p. 320.

d'exercer, sous des apparences trompeuses de liberté, l'ancien pouvoir absolu. On en vint aussi à le suspecter d'être l'ennemi de la religion orthodoxe. Il n'avait pas d'enfants; le trône passait dès lors à l'un de ses frères[1], à la condition « qu'il professerait la religion de l'Église orthodoxe du Christ[2] », mais aucun de ces princes, ardemment catholiques, n'était d'humeur à abandonner sa religion. A leur défaut, la reine ambitieuse pour sa famille proposa son frère Pierre, protestant, disposé à se faire orthodoxe. Othon ne se décidait pas à exproprier sa famille de son héritage, et on l'accusa de vouloir imposer à son peuple un souverain catholique.

Ces griefs étaient agités, exagérés, répétés par une opposition ardente, conduite par deux hommes de grande autorité, le premier surtout, le brûlotier de 1821, Constantin Canaris et Demetrius Boulgari. Canaris[3] sans aucune instruction, se contentait d'être un héros. « On peut fouiller les annales des temps passés et l'histoire des temps modernes, disait de lui Jurien de la Gravière, on n'y découvrira pas de figure plus noble[4]. » « C'est le brave des braves, disait un de nos marins, l'âme la plus franche et la plus loyale qu'il soit possible de rencontrer[5]. » Avec

1. Art. 8 de la Convention du 7 mai 1832.

2. Art. 40 de la Constitution de 1844, sanctionné par les puissances le 20 novembre 1852.

3. Né à Psara le 25 mars 1793, mort le 2 septembre 1877.

4. *La Station du Levant.*

5. Rapport du commandant Le Ray, aide de camp de l'amiral de Rigny, 22 septembre 1825.

sa belle figure encadrée d'une abondante chevelure blanche, l'œil ardent de résolution, il ressemblait à un vieux lion au repos, mais qui peut encore rugir. Demetrius Boulgari[1] fils et petit-fils de gouverneurs d'Hydra, avait une belle prestance, des manières aristocratiques, grand air dans la longue tunique des habitants de son île et beaucoup d'autorité dans toute sa personne.

III

Pendant un séjour d'Othon, en Allemagne, un jeune homme de dix-huit ans, Dossios, dont le père, ancien fonctionnaire, appartenait au parti anglais, tira un coup de pistolet sur la reine régente, et, se glorifiant de son attentat, lui donna pour causes le refus d'une garde nationale, la non-solution de l'hérédité royale, le détestable état des finances. La reine commua en travaux forcés la peine de mort prononcée par le jury contre le meurtrier et le roi, à son retour, enfin convaincu de la gravité de la situation, appela Canaris au palais (12 janvier 1862).

Une foule immense acclama le brûlotier quand il traversa la place de la Constitution. Son programme fut accepté par le roi qui le chargea de former un ministère. A cette nouvelle la foule

1. Né en 1796, mort le 11 janvier 1878.

éclata en applaudissements. « Frères, dit Canaris, vos malheurs sont terminés, le roi m'accorde tout ce que je lui ai demandé et a prévenu vos désirs; c'est donc à lui et non à moi que vos acclamations doivent s'adresser. » Il parvint à constituer un ministère et demanda par lettre une audience afin de soumettre sa liste au roi. Othon répondit, après avoir réfléchi pendant sept heures, que les nouveaux ministres ne lui paraissaient pas convenir aux nécessités préesntes, qu'il le remerciait et lui retirait son mandat.

Canaris, entrevoyant le mal qu'allait produire cette fatale détermination, en tomba malade de douleur. La détente joyeuse se transforma en un redoublement d'hostilité, et cette fois les opposants en vinrent des paroles aux actes. Un soulèvement militaire s'organise à Nauplie, (le 1er février 1862). A un signal convenu, quelques coups de feu tirés, officiers et soldats, musique en tête, se réunissent sur la place publique, arrêtent le Nomarque (préfet), le commandant de la place et tous les officiers non affiliés au complot, appréhendent les caisses et les établissements publics, occupent le fort de Palamède. Argos suit le mouvement.

Le roi concentre son armée à Corinthe sous le commandement du général bavarois Han, et accourt : Il harangue les soldats qui l'acclament en brandissant leur épée. Nauplie investi succombe malgré une résistance acharnée. Le dimanche de Pâques (28 avril 1862) la garnison

exténuée se range devant la porte de la ville et se rend à l'armée royale.

Le bon Othon décréte une amnistie, sauf à dix-neuf individus que deux vaisseaux anglais et français recueillent et emportent. Il accorde même la garde nationale chère au jeune Dossios. Ce n'est pas assez, lui crie-t-on : donnez-nous des élections libres, le changement du ministère, le règlement de la succession, l'extension des frontières. Othon promet les élections libres et le règlement de la succession, change son ministère, et appelle aux affaires un parlementaire loyal et un patriote éprouvé. fils d'un homme de l'indépendance, Colocotroni ; il s'abouche avec Garibaldi et Victor-Emmanuel pour préparer une extension de frontières. Le Cabinet anglais essaye de l'arrêter en lui offrant les îles Ioniennes, moyennant la promesse de ne pas troubler la tranquillité de la Turquie. Le roi répondit qu'il ne se croyait pas en droit, pour racheter une petite partie de la race grecque, de la condamner tout entière au joug, que d'ailleurs il ne songeait pas à troubler la Turquie. Le ministre anglais à Athènes, Scarlett, lui signifie que ses assurances ne sont pas sincères : au cas de n'importe quel mouvement insurrectionnel, la royauté sera rendue responsable, on aura recours à des moyens répressifs. Et sans attendre l'effet de ses remontrances, il organise publiquement son renversement.

Les diplomates français d'alors n'eurent, ni à Paris ni à Athènes, l'acuité de regard et de

prévision de Piscatory et de Guizot. A Paris, on était mécontent de la reine Amalia parce qu'elle avait dit de l'Empereur qu'il avait été parjure. A Athènes, Bourée gardait rancune de ce qu'on n'eût pas formé un ministère de gens indiqués par lui. Inaugurant l'imprévoyante politique qui plus tard a conduit à favoriser la déposition d'Ismaïl en Égypte, nous nous joignîmes, en paroles du moins, à Palmerston et loin de soutenir Othon, de nous opposer à sa chute, nous la préparâmes en la déclarant inévitable et nécessaire. Les Russes n'étaient pas moins acharnés, à cause des retards du roi à trancher dans le sens orthodoxe la question toujours en suspens de la succession au trône. La Bavière elle-même se montrait tiède, presque hostile, précisément à cause de cette même question, qu'Othon paraissait enclin à résoudre selon les vœux de son peuple et de la reine, au détriment de la maison de Bavière.

Les révolutionnaires grecs, ces prétendus patriotes, ne rougirent pas de se faire les instruments des menées anglaises et d'organiser l'insurrection contre le roi, condamné par l'étranger, non pour sa faiblesse, sa lenteur ou son incapacité, mais parce qu'il projetait d'agrandir la patrie. Canaris, ayant accepté un instant d'être le ministre d'Othon, se crut obligé de ne pas travailler à son renversement et se retira de l'opposition dont la conduite passa aux mains de Boulgari. Théodore Grivas, distingué en séditions, s'entendit avec celui-ci et le branle-

bas commença dans la presse, dans les réunions publiques, dans la rue, à Athènes, et en Araucanie où séjournait Griva.

Othon isolé, abandonné ou combattu par les légations, raillé, conspué par les politiciens, à peine défendu par ses ministres qui à tout instant offraient leur démission, se rappelant l'effet produit par sa visite à Corinthe, décida, malgré l'avis de son ministère et du chef de sa police, d'aller chercher dans les provinces qu'on lui disait dévouées, un appui contre les menées des ennemis concentrés à Athènes.

Il devait partir le 13 octobre. La reine effrayée du 13 remit le départ au lendemain, mais les superstitieux grecs remarquèrent à leur tour que ce jour était un mardi considéré en Orient comme aussi néfaste que chez nous le vendredi. Enfin ils s'embarquèrent sur la frégate à vapeur *Amalia* suivis d'une canonnière. L'espérance du couple royal ne fut pas d'abord trompée. A Astros, à Hydra, à Gythium, à Sparte, à Calamata, ils reçut un accueil si chaleureux que la reine toute radieuse disait n'en avoir jamais eu un pareil depuis son arrivée en Grèce.

Mais à Athènes, la trahison veillait. Afin de ne pas être gênés dans leurs manœuvres et d'obliger à dégarnir la capitale, les conspirateurs commencèrent la levée d'armes en province. Griva s'en était chargé, il souleva Venitza (4 octobre). Un navire de guerre anglais stationné à Patras, sous prétexte de chasse, se rendait sur les côtes de l'Araucanie, servant d'intermédiaire

entre lui et les conspirateurs de Patras : il leur apporta l'ordre de se prononcer, et ils obéirent. Athènes expédie aussitôt contre eux la moitié de sa garnison, sous le commandement de Lazareto, sur deux bateaux à vapeur. En vue de Patras, Lazareto voit s'avancer vers lui une barque munie d'un canon, envoyée par le commandant anglais. L'officier lui enjoint de s'arrêter, sous prétexte que son attaque compromettrait la sûreté des sujets anglais. Avant même qu'il eut le temps de se retourner, Lazareto est emprisonné par l'un de ses capitaines aux applaudissements de l'équipage, le drapeau de la Révolution est élevé au mât et le navire ainsi en règle continue sa route. Le commandant anglais, qui par les lunettes d'approche s'est rendu compte de ce qui vient de se passer, ne s'oppose plus à l'entrée dans le port, et les matelots anglais, juchés sur les mâts, acclament les révoltés.

Le soulèvement s'étendit à Missolonghi, Corinthe, Œgium et Naupacte. Athènes crut alors pouvoir se déclarer sans péril. Le 10 octobre les insurgés se réunissent dans la caserne d'artillerie qui était à eux, et, de là se répandent dans la ville, s'emparent du palais royal, suivis de l'armée et d'un demi-régiment de sapeurs, sans que les quelques fidèles présents au palais leur opposent la moindre résistance. Un gouvernement provisoire est composé de Boulgari qui avait conduit toute l'affaire à Athènes, et de Roupho qui avait soulevé Patras. Grivas fut étonné et fu-

rieux de n'en pas faire partie et Canaris embarrassé d'y avoir été appelé; ses amis eurent grand'peine à le décider à accepter.

Une proclamation au peuple annonça la déchéance du roi et la convocation d'une assemblée constituante. On mit la main sur les papiers d'Othon. En y trouvant les preuves multipliées de l'hellénisme du pauvre roi, Canaris s'écria en pleurant : « Nous nous sommes arraché les yeux de la tête. »

IV

Othon, avisé des événements, cingla vers le Pirée. Dès que la frégate fut en vue, le vice-amiral français Touchard, commandant de la *Zénobie* s'en vint en canot à la rencontre du roi. Il lui communiqua la traduction française faite au crayon de la proclamation du gouvernement provisoire. Othon resta impassible; la reine pleurait. Survint le commandant de l'*Amalia*, Palaska : « Êtes-vous sûr, lui dit en français le roi, de votre équipage? — J'en suis sûr, seulement il faut s'éloigner au plus tôt, car il n'est pas prudent de laisser même des marins fidèles entendre et voir les manifestations révolutionnaires. » — L'amiral français s'étonna de l'assurance de Palaska. « On m'a affirmé, observa-t-il, que la plupart de vos officiers et au moins soixante de vos matelots sont parmi les conjurés. » Palaska le conteste. La reine qui ne discontinuait pas de pleurer s'écrie en frappant du pied : « Allons, Othon,

laisse là tes diplomates qui te trahissent et crois-moi, ne perdons pas ici inutilement notre temps; retournons à Calamata ou Limeni; convoquons dans la Magne (Laconie) ce qui nous reste de fidèles, faisons un appel aux populations et nous attendrons là les événements. — Mais, observe respectueusement Touchard, vous ne pouvez arriver ni à Limeni ni à Calamata avant quinze heures ; vous trouverez le pays averti de la révolution et révolté, malgré l'accueil qu'il vient de vous faire. J'ai malheureusement assisté moi-même à des événements pareils (il était en 1848 l'aide de camp du prince de Joinville) et j'ai été plus étonné des revirements rapides de l'opinion que de la révolution elle-même. » Palaska dit qu'on pouvait se rendre à Gythion en douze heures, avant la divulgation des événements et qu'on y trouverait le colonel Petropoulachi entouré d'une armée dévouée[1]. « Mais enfin, dit le roi, pour combien de temps pouvez-vous m'assurer la fidélité de votre équipage? — Au moins vingt-quatre heures. — Vous vous risquez », fit Touchard.

On annonça alors Bourée, le ministre de France, en civil. Il avait à peine commencé l'entretien qu'on vint annoncer trois officiers de marine ralliés à la révolution. « Allez voir ce qu'ils veulent, dit Othon. » Palaska monta sur le pont : « Que voulez-vous, messieurs ? — Nous sommes porteurs de l'ordre que voici. — De qui

1. En effet pendant plusieurs mois, il s'est refusé à reconnaître la révolution.

émane cet ordre? — Du nouveau gouvernement. — Pour moi il n'y a de gouvernement que celui du roi, et je n'ai d'ordres à recevoir que de lui; Partez immédiatement. — Alors, vous nous chassez? s'écrie d'une voix altérée l'officier révolutionnaire très pâle. — Je le regrette, mais ce n'est pas le moment des courtoisies. » et les officiers se retirèrent.

Bourée pendant ce temps disait au roi que tout était perdu : il n'avait qu'à partir, la Grèce entière s'insurgeait. — Il fallait prendre un parti et le roi toujours réfléchissant ne s'y décidait pas : il voulut d'abord rentrer au Pirée et mouiller entre le vaisseau amiral français et la corvette à vapeur anglaise *Scylla*. « Mais alors, remarqua Palaska, Votre Majesté devra se réfugier à fond de cale, car les insurgés, avec leurs fusils rayés, canarderont vos fenêtres. » Et Touchard ajouta qu'il serait obligé de ne pas rendre les honneurs au pavillon de Sa Majesté, car, cela lui coûtait à dire, on considérerait cet acte comme une protestation contre les faits accomplis, ce que ses instructions lui interdisaient. Le roi atterré gardait le silence; la reine, rouge de colère, se leva pour exprimer son indignation, mais Palaska la retint en la tirant par la manche de sa robe. « Il n'y a qu'une chose à faire, dit-il, c'est de nous rendre à Salamine. » Le roi réfléchissait toujours.

Bourée le quitta, laissant la place aux ministres de Russie, d'Italie, de Turquie, de Prusse, d'Autriche, de Bavière, de Suède et d'Angleterre, tous.

excepté ce dernier, en uniforme. Le roi reçut l'Anglais et le Bavarois qui lui firent entendre un langage identique à celui de Bourée : tout est perdu, il ne reste qu'à s'en aller. La reine pleurait et le roi réfléchissait. Pour se donner le temps de réfléchir plus longtemps encore, sans se mettre sous la main de la révolution, il partit enfin pour Salamine, accompagné de sa corvette *Afroessa*, de l'aviso à vapeur français *Biche* et de la corvette anglaise *Scylla*.

La nuit venue, il se retira dans sa chambre où il fit semblant de dormir pour qu'on le laissât tranquille; puis, sa bougie rallumée, il marcha toute la nuit, réfléchissant. Au matin, Palaska, qui s'était mis en état de défense, l'engage à parler à l'équipage ou au moins à l'état-major, lui rappelant le bon effet de son allocution à l'armée réunie à Corinthe. — « Non, répond le roi, je ne veux rien leur dire, rien faire pour qu'on ne suppose pas que je cherche à les influencer. Si vous le voulez, parlez-leur en votre nom. » C'est ce que fit Palaska, et tous les officiers, même ceux qu'on soupçonnait, protestèrent de leur dévouement.

Mais, cette fois, la résolution du roi était prise : il ordonna à Palaska de préparer son transbordement sur le *Scylla*. Le commandant tente de le retenir, la situation n'était pas désespérée, dit-il; sur cette frégate, un roi courageux, conscieneieux de son droit pouvait longtemps résister; il trouverait un refuge, non seulement en Laconie, mais dans les îles de l'Archipel où était une marine

fidèle. — « Non, non, répond le roi, je suis las de ces révolutions ; tant que je marcherai sur le sol héllénique, les Hellènes ne s'apercevront pas que je ne suis coupable de rien de ce dont on m'accuse. » En réfléchissant, il était arrivé à cette conviction qu'une fois parti on le rappellerait.

A une heure, après un triste déjeuner, les infortunées Majestés montèrent sur le pont, la reine en robe de voyage, le roi en fustanelle. Tous les officiers en uniforme baisèrent leurs mains, quelques-uns en pleurant. La reine les remercia d'un signe de tête, sans un mot ; le roi, les saluant militairement, leur dit : « Je souhaite le bonheur de la Grèce. » Et ils descendirent dans le canot ; Palaska prit le gouvernail ; quelques instants après ils montaient sur le *Scylla* où Scarlett en uniforme les reçut avec tous les honneurs royaux (11-23 octobre).

Palaska adressa une lettre à l'officier en second de l'*Amalia*, l'invitant à prendre le commandement de la frégate et à la conduire au Pirée avec l'*Afræssa* et à se mettre aux ordres du nouveau gouvernement ; lui demeurait auprès du roi déchu (12-24 octobre). Ainsi ce ne furent pas, selon la version des ministres étrangers, les marins de Palaska qui firent défection, c'est sur l'ordre du roi qu'ils se soumirent à la révolution. Il y a assez de trahisons dans l'histoire, n'en augmentons pas gratuitement le nombre.

Le roi notifia à son peuple son départ par une proclamation mélancolique : « Convaincu qu'après les événements douloureux survenus récemment

en différents points du royaume et particulièrement dans la capitale, mon séjour actuel en Grèce pourrait jeter les habitants dans des complications sanglantes, j'ai résolu de quitter quant à présent le pays que j'ai aimé, que j'aime cordialement et au bonheur duquel, pendant près de trente ans, j'ai péniblement et instamment travaillé » (11-23 octobre). Encore un roi qui s'enfuit!

Othon se retira à Bamberg. La reine Sophie de Hollande qui le visita en octobre 1863, écrivit à Thouvenel : « Au fond, le roi Othon n'est pas malheureux. Quant à la reine, elle souffrirait cruellement si elle n'était pleine d'attente et d'espérance. Elle est plus agitée que malheureuse, plus en colère que souffrante. Pour moi qui ne crois pas à leur restauration, elle me fait une peine profonde et je prévois ses abîmes de désolation. » C'est en effet dans la désolation que mourut la pauvre Amalia le 20 mai 1875; Othon l'avait précédée le 26 juillet 1867. Il avait prescrit de l'ensevelir dans sa fustanelle royale.

V

Les révolutionnaires venaient de renverser Othon parce qu'il n'était pas assez dévoué à l'extension hellénique : ils prirent envers l'Angleterre l'engagement de ne préparer aucune machination contre la Turquie et renouvelèrent leur promesse de maintenir une royauté constitutionnelle.

Deux candidatures furent aussitôt posées. La première, celle du prince de Leuchtemberg, petit-fils d'Eugène de Beauharnais et de Nicolas, par là également agréable à la France et à la Russie, appartenant à la religion orthodoxe. L'autre, celle du prince Alfred second fils de la reine d'Angleterre, dont la Russie ne voulait à aucun prix et dont la France ne se souciait guère.

Le protocole du 3 février 1830 excluait du trône hellénique tous les princes appartenant aux maisons régnantes des trois puissances protectrices. Gortchacow télégraphia à Brunnöw à Londres que S. M. le Tsar resterait fidèle à l'engagement commun (19-31 octobre). — « Et nous aussi, répondit Russell, nous sommes prêts à le respecter à la condition que, dans une note officielle signée par vous et par la France de concert avec nous, vous consentiez à écarter le prince de Leuchtemberg aussi bien que le prince Alfred » (17 novembre). On pouvait soutenir cependant qu'entre les deux la similitude n'était pas complète : le prince Alfred appartenait évidemment à la famille royale anglaise ; au contraire, ainsi que le recconnaissait Napier[1], on pouvait mettre en doute que Leuchtemberg fût un prince de la famille impériale russe; son grand-père avait joint au titre d'Altesse impériale, accordé lors du mariage de sa fille, le titre de Romanowski, mais il n'avait pas acquis des droits de successibilité au trône ; dans la liturgie

1. Dépêche du 20 novembre.

on ne priait pas pour lui ; il se trouvait en la même situation dans la Maison de Russie que Léopold en celle d'Angleterre quand il fut élu roi de Belgique.

Gortchacow n'invoqua cependant pas cette raison pour justifier son refus de signer la déclaration collective proposée par les Anglais. Il dit qu'au moment où les passions étaient exaltées, une démarche collective des puissances paraîtrait une atteinte à l'indépendance de la nation et aurait pour effet de troubler les esprits et de les jeter par le découragement dans l'anarchie. Il serait mieux d'attendre que l'Assemblée constituante fût réunie : alors les trois puissances, d'accord en principe et ayant eu le temps de compléter leur entente sur les détails, pourraient utilement guider les Grecs par leurs conseils bienveillants. Il éludait sur le prince de Leuchtemberg : « Quoique la position de ce prince, disait-il, puisse offrir matière à quelque doute juridique, appeler la discussion sur ce sujet aurait été poser en quelque sorte sa candidature, or S. M. l'Empereur avait résolu de n'en poser aucune. » (19 novembre.)

La réponse de Napoléon III ne fut pas un refus et pas davantage une adhésion. Il passait entre le oui et le non, par un distinguo : « il se considérait, lui, personnellement, comme lié par les engagements de ses prédécesseurs et ne s'en croirait dégagé que si les autres cours lui en donnaient l'exemple, mais il ne jugeait pas les Grecs astreints comme lui à respecter le proto-

cole de 1830, et il leur était loisible de n'en tenir aucun compte. Les trois cours, en nommant un roi, agissaient en vertu d'une délégation expresse de la Grèce; elles avaient pu, y étant ainsi autorisées, mettre à leurs choix certaines restrictions et exclure formellement certaines candidatures. Aujourd'hui, au contraire, la Grèce exerçait directement son droit, et on le méconnaîtrait en lui imposant telle ou telle exclusion sous la clause comminatoire d'un déni absolu de reconnaissance[1] ».

Russell et Palmerston prirent peur : ils crurent qu'on les jouait, que la France et la Russie d'accord leur préparaient la surprise d'une élection Leuchtemberg. Ils ordonnèrent à leurs agents de mettre les fers au feu en faveur du prince Alfred et de ne rien négliger pour réussir. Ils expédièrent en qualité d'envoyé extraordinaire, l'ancien ministre en Grèce Elliott, au secours de son successeur Scarlett, et ils employèrent un argument dont l'effet sur les imaginations grecques fut magique : ils promirent, si le vote était conforme à leurs désirs, la cession tant convoitée des Iles Ioniennes. Et comme, néanmoins, ils conservaient encore quelque crainte de ne pas réussir dans l'Assemblée qui allait se réunir, ils eurent recours à un autre grand moyen : Russell, nonobstant toutes ses pruderies parlementaires, engagea le gouvernement provisoire à faire, sans attendre

1. Note verbale de Drouyn de Lhuys rédigée à Compiègne sous la dictée de l'Empereur (20 novembre 1862).

la réunion de l'Assemblée, voter directement le peuple sur l'élection du roi (1er décembre).

L'Empereur s'alarme à son tour de la perspective d'une Grèce aux mains d'un lieutenant de l'Angleterre : il ne le permettra pas. Toutefois notez bien ceci, car il faudra nous le rappeler plus tard, il ne signifie pas aux Grecs une interdiction qui serait une atteinte à leur indépendance ; il ne se reconnaît le droit de leur défendre aucun choix ; il s'adresse à la famille, sans le consentement de laquelle, même élu, le prince ne deviendra pas roi. Il charge Drouyn de Lhuys de s'expliquer avec Russell : « L'établissement d'une royauté anglaise à Athènes détruirait l'équilibre des influences, non seulement dans la Méditerranée, mais à Constantinople ; la seule présence d'un prince anglais sur le sol hellénique menacerait de rouvrir en des conditions toutes nouvelles la question d'Orient ; les intérêts des autres puissances auraient à en souffrir dès à présent ; ils seraient gravement compromis dans l'avenir ; le gouvernement impérial, si cet événement avait lieu, se réserverait d'aviser au rétablissement de l'équilibre altéré, car il ne pourrait pas voir avec indifférence l'Angleterre prendre une position prépondérante en Orient. »

Drouyn de Lhuys fit aussi sonder Bismarck. Le ministre prussien s'associa à notre regret de l'attitude du gouvernement britannique ; il se montra préoccupé comme nous des conséquences qu'une telle politique devait naturellement en

traîner en Europe. « On ne s'explique point, dit-il à notre chargé d'affaires, Rayneval, ce qui peut porter lord Russell à prendre ainsi le mors aux dents dans une direction où, jusqu'à présent, il s'opposait à ce que l'on fît un seul pas. Le roi est agité et inquiet au sujet de cette candidature du prince Alfred, bien qu'il ne veuille pas encore la regarder comme réelle. *Il ne peut croire que la reine Victoria permette à son fils d'accepter une couronne dans de telles conditions.* Sa Majesté, continua-t-il, m'a interrogé relativement aux compensations territoriales que la France rechercherait dans le cas où l'Angleterre acquerrait une position propre à lui assurer la prépondérance en Orient. Je me suis hâté, d'après les paroles que j'ai recueillies lors de mon séjour à Paris de la bouche de l'Empereur lui-même, de rassurer le Roi quant à la frontière du Rhin[1]. »

On comprenait donc à Berlin nos inquiétudes de cette candidature et on en désirait l'abandon. Néanmoins, la répugnance du roi à s'engager dans une complication internationale, l'incertitude où l'on était encore sur les véritables projets du cabinet anglais, les ménagements extrêmes qu'en raison de l'alliance de famille, S. M. Prussienne croyait devoir à la reine Victoria, le rendaient peu disposé à une intervention effective quelconque. Bismarck en parut moins éloigné; il se montra même disposé

1. De Rayneval, 2 décembre 1862.

à solliciter du roi l'autorisation de signaler au cabinet anglais les graves conséquences de l'élection du prince Alfred. « Nous blâmerons, dit-il, cette candidature, seulement notre désapprobation sera déguisée sous la forme d'une demande d'éclaircissements[1]. »

Drouyn de Lhuys obtint mieux à Pétersbourg : il décida Gortchacow à mettre les anglais au pied du mur en excluant formellement la candidature Leuchtemberg qui, d'ailleurs, n'avait aucune chance. Russell fut bien obligé alors de prononcer une exclusion pareille contre le prince Alfred (4 décembre 1862). Il en résulta une déclaration collective que ni le prince Alfred, ni le duc de Leuchtemberg ne seraient autorisés à accepter la couronne si elle leur était offerte par la nation hellénique.

Drouyn de Lhuys se hâta d'instruire Bismarck de ce dénouement, en le remerciant des bonnes dispositions qu'il nous avait témoignées. Bismarck n'avait plus à adresser de représentations amicales au cabinet britannique. « Cependant il crut utile d'informer Russell de la manière dont cette candidature avait été envisagée par la Prusse[2]. » Ainsi, en 1862, Bismarck trouvait très naturel notre opposition prononcée à une candidature princière qui, même loin de notre frontière, menaçait notre influence et nos intérêts.

1. De Rayneval, 2 décembre 1862.
2. De Rayneval, 8 décembre 1862.

VI

L'élection du prince Alfred était trop lancée pour être arrêtée net par des déclarations diplomatiques. Elle se fit sur 244,202 votants par 230, 116 voix; Leuchtemberg en eut seulement 2 400. L'Assemblée constituante se réunit aussitôt l'élection plébiscitaire faite, (le 22 décembre). Elliott lui fit parvenir un memorandum par lequel il donnait un corps officiel à la promesse électorale de la cession des Iles Ioniennes. « Elle ne serait empêchée que par l'élection d'un prince qui serait le symbole et le précurseur de troubles révolutionnaires ou par l'adoption d'une politique agressive envers la Turquie » (24 décembre).

Ce memorandum, quoique ne prononçant pas le nom du prince Alfred, semblait ne tenir aucun compte de la note collective et impliquait un encouragement à nommer, bien plus qu'une exclusion. L'assemblée grecque le comprit ainsi : elle confirma la déchéance d'Othon et elle proclama roi de Grèce le prince Alfred, l'élu de la nation, (22 janvier-3 février 1863). Elliott répondit à la communication de ce décret que le prince Alfred ne serait pas autorisé à accepter. Voulant tirer quelque profit de la faveur populaire, le cabinet anglais chercha un remplaçant dont la docilité lui fût certaine et qui consentit à devenir son Lord gouverneur. Il avait d'abord pensé à don Ferdinand de Portu-

gal, père du roi régnant, prince dans la force de l'âge, expérimenté, intelligent, que nous retrouverons plus tard. Sur son refus, Russell s'adressa au duc de Saxe-Cobourg : les Grecs l'eussent certainement accepté si, lui aussi, ne se fût dérobé. Il n'avait pas voulu, a-t-il expliqué plus tard, promettre de ne jamais entreprendre de guerre contre la Turquie, de n'entretenir ni une flotte, ni une armée et de se réduire à une simple gendarmerie. Il n'a pas tout dit : il fut arrêté surtout par l'opposition de la Russie : Gortchacow fit déclarer à Russell que l'exclusion consentie par trois puissances des princes de leurs familles serait illusoire, si on intronisait un Cobourg ayant des liens intimes avec la famille d'Angleterre[1].

Russell fut obligé de se remettre en quête de candidat. Tandis qu'il compulsait l'almanach de Gotha, les Grecs se donnèrent la distraction d'une petite guerre civile. La veille de la proclamation d'Alfred, le gouvernement provisoire avait été confirmé dans ses fonctions, mais le politicien grec est d'essence un être combatif : n'ayant plus à assaillir le pauvre Othon, ils s'assaillirent entre eux. Deux partis se formèrent avec des noms retentissants empruntés à notre Convention : la Montagne dirigée par Canaris, la Plaine par Boulgari. Je n'ai pu pénétrer l'origine et le sens de ces désignations ; je n'y ai distingué que des compétitions de personnes, et la Mon-

1. De Montebello, 16 janvier 1863.

tagne du loyal Canaris ne me paraît pas plus terrible que la Plaine de l'ambitieux Boulgari. Boulgari l'emporta d'abord et obligea Canaris à se démettre. Alors les Montagnards, pour faire honneur à leur nom, se soulèvent, menacent la maison de Boulgari; la troupe se mutine; une partie se prononce pour la Plaine, l'autre pour la Montagne; on se tire des coups de fusil dans les rues, et, sous toutes les formes, le peuple affranchi se donne les joies de l'anarchie. L'Assemblée concilie le différend en écartant à son tour Boulgari, et confie à son président le pouvoir exécutif. Un ministère Balbi est constitué.

Mais la nation, qui restera dans l'histoire le symbole même de l'anarchie, commença alors une insurrection qui couvrit bien vite les petits tumultes d'Athènes.

CHAPITRE III

L'INSURRECTION POLONAISE

I

Dans la nuit du 10-22 au 11-23 janvier 1863[1], une insurrection éclata à Varsovie. Voulez-vous d'avance savoir l'histoire de cette insurrection, en connaître les causes, les péripéties, les conséquences, rappelez-vous celle de 1830[2].

La Pologne avait obtenu en 1815 d'Alexandre 1er une sérieuse autonomie : un Statut constitutionnel, une armée, une administration, un ministère spécial. Elle ne restait unie à la Russie que par un lien tout personnel avec le souverain : en Russie le Tsar était empereur, en Pologne roi ; son frère le grand-duc Constantin le représentait en qualité de vice-roi (*namiestnick*).

1. Quand, pour un document ou pour un fait, il est donné deux dates, la première est la date russe, la suivante la date française. Quand il n'y en a qu'une, c'est la date française.

2. Voir *Empire libéral*, t. Ier, p. 122, 197, 235, 243 et t. II, p. 160 et 165.

Il y avait certainement beaucoup à dire sur la manière dont fonctionnait cette autonomie constitutionnelle. Le grand-duc était brutal, emporté et il ne respectait pas toujours les garanties octroyées, mais leur principe même n'avait pas été entamé, et avec le temps, il se fût imposé dans la pratique. En attendant le jour de la pleine liberté politique, un ministre éminent, Loubeçki, relevait les finances et ramenait la prospérité ; le grand-duc, adouci par son mariage avec une adorable polonaise, Mlle Grudzinska, s'humanisait et apprenait le polonais. Nicolas, à son avènement, ne modifia en rien les institutions de son prédécesseur. Il entra même en coquetterie avec la Pologne. Ainsi il fit ériger dans l'église des Capucins à Varsovie une statue à Jean Sobieski, son glorieux prédécesseur, disait-il, et, après la prise de Varna, il y fit envoyer les canons pris sur les Turcs en souvenir d'un autre de ses prédécesseurs, Ladislas, tué devant cette ville en 1444.

Des hommes de patriotisme, de désintéressement, de haute intelligence, le prince Adam Czartoryski, Michel Oginski, Mostowizki, Loubeçki, l'abbé Staszïçk soutenaient que le seul moyen ouvert à la Pologne de retrouver son autonomie et de se créer des destinées brillantes était de rester dans la grande communauté slave, d'accepter sans arrière-pensée l'union avec la Russie, de ne plus poursuivre une séparation impossible, d'essayer, comme les Grecs à Rome, comme les Allemands de la Baltique en Russie,

de dominer leurs vainqueurs par l'ascendant d'une civilisation plus avancée.

Les révolutionnaires démocratiques, aveugles et forcenés, là comme ailleurs, traitaient de trahison ces conseils de la sagesse et surtout de la nécessité : à aucun prix, ils ne consentiraient à conclure un pacte avec l'oppresseur, à accepter de lui autre chose que son abdication et, s'il la refusait, ils la lui imposeraient par le fer et le feu de l'insurrection ; c'était la seule politique du patriotisme.

En Pologne comme ailleurs, l'élément révolutionnaire de la résistance l'avait emporté sur l'élément modéré. La majorité de la noblesse charmante, spirituelle, héroïque, non moins ignorante, sensuelle, privée de bon sens, se laissait traîner à la remorque par les démocrates, quoique ces derniers ne dissimulassent pas leur intention de les dépouiller au profit des paysans. Par tout le royaume s'établissaient des sociétés secrètes : Francs-maçons, Templiers, Société patriotique, se préparant à l'heure opportune, d'opérer l'insurrection.

L'excitation causée par le mouvement français de 1830 parut favorable à la révolte. Des émissaires revenus de Paris annoncèrent, sur la foi de promesses de Lafayette, que, si la Pologne s'insurgeait, les Français ne tarderaient pas à lui venir en aide. Sur cette espérance, une poignée de Polonais se souleva dans la nuit du 29 novembre 1830.

Le Grand Duc Constantin n'aurait eu qu'à lever

le sabre et lancer sa cavalerie au trot, elle eut tout balayé en un instant : il resta inerte. L'insurrection s'enhardit de sa mollesse, s'étendit, devint une révolution nationale, embrasa tout le pays et menaça l'existence même de la Russie, car elle ne voulait pas seulement s'assurer l'indépendance du royaume, elle annonçait l'intention de reconstituer la grande Pologne, par la reprise de la Lithuanie, de la Podolie, de la Volhynie, de l'Ukraine. C'était donc le commencement d'une guerre sans merci, et dans cette guerre, la Russie ne serait pas seule, car elle avait deux complices obligés dans les co-partageants de 1772.

L'Autriche, selon sa coutume, se montrait double, comme autrefois Marie-Thérèse qui, en gémissant, prenait et gardait, Metternich disait : « Si la chose ne dépendait que de moi, je rétablirais la Pologne dans les vingt-quatre heures ; mais, pendant ces vingt-quatre heures, j'aurais terriblement peur. » En réalité il était ravi des embarras de la Russie : cela la détournait d'intervenir dans les affaires de l'Europe centrale et évitait à l'Autriche, tôt ou tard, de cruels embarras.

La Prusse au contraire ne tergiversait pas. Là il était de principe qu'on avait plus d'intérêt même qu'en Russie à ne pas souffrir l'existence d'une Pologne indépendante. Le célèbre Clausewitz, alors aide de camp du vieux Gneisenau, en donne les motifs dans un mémoire resté classique : « Une Pologne indépendante supposait l'abandon par la Prusse du duché de Posen ; après quoi on

ne tarderait pas à revendiquer la Prusse occidentale et Dantzig. Séparée des autres provinces de la monarchie, habitée en grande partie par une population que sa langue rattache au polonais et au lithuanien, enfin autrefois vassale de la Pologne, la vieille Prusse deviendrait d'une possession incertaine et chanceuse. Toute guerre avec la France aurait pour corollaire une guerre avec la Pologne. Quand même cette Pologne serait faible et menacée par la Russie, elle serait encore en état de gêner la liberté de nos mouvements ; la Prusse, obligée de transporter sa ligne de défense derrière l'Oder, à une distance de douze lieues de sa capitale, se trouverait dans la position d'un guerrier mutilé qui, de son bras droit aurait à faire une incursion en France et, de son bras gauche, à tenir son bouclier tout près de sa tête. » En conséquence, tandis que l'Autriche immobile, se contentait de fermer sa frontière de Galicie, la Prusse vint ouvertement au secours de la Russie : elle désarmait les détachements polonais repoussés sur son territoire, et laissait le passage libre aux Russes, couvrait leurs communications, leur fournissait des munitions, des armes, des vivres, des effets d'équipement.

Quels que fussent le mérite des chefs militaires, l'intrépidité des soldats, l'union et le dévouement des citoyens, la révolution n'avait aucun espoir de succès si elle n'était secourue du dehors. Les démocrates obtinrent à Londres et à Paris, à Paris surtout, le concours passionné de la presse,

des députés avancés et de la multitude hurlante; les nobles ne vinrent pas à bout d'entraîner les cabinets.

Palmerston fut net. « Nous n'interviendrons pas par les armes en votre faveur, dit-il, parce que nous ne voulons favoriser aucune guerre pouvant procurer à la France l'extension de son territoire, et que dès lors nous avons intérêt à ne pas affaiblir la Russie, soutien de l'ordre européen; nous nous en tiendrons strictement au traité et nous insisterons pour qu'après sa victoire la Russie ne retire pas au royaume l'autonomie accordée en 1815; pour en avoir autorité, nous ne pouvons déchirer, par une intervention, l'unique titre des Polonais[1]. » La seule démarche sympathique à laquelle il se décida fut de faire entendre à Berlin que « si la Prusse entrait en Pologne pour aider les Russes, l'Angleterre ne s'opposerait pas à l'entrée des Français dans les provinces rhénanes.

Il y eût quelque hésitation apparente dans la politique de Louis-Philippe tant que Lafitte et Sébastiani furent aux affaires. Avec Casimir Perier, aucun doute ne fut plus permis; le nouveau ministre parla comme Palmerston.

Nicolas avait dit au début de l'insurrection : « Le premier coup de canon tiré par les Polonais anéantira la Pologne. » Redevenu le maître, non sans de grands efforts, il supprima la Charte constitutionnelle d'Alexandre et la remplaça par

1. A Granville, 11 mars, 29 mars 1831.

des statuts organiques (23 février 1832) offrant encore quelques garanties, qui, en réalité, restèrent lettre morte. Il plaça le Royaume sous la main de fer de son vainqueur, le maréchal Paskievitch créé, par ironie, prince de Varsovie. Palmerston et Casimir Perier intervinrent alors et réclamèrent de Nicolas le respect des traités de 1815. « En vertu de ces traités : la Russie s'était engagée à accorder des institutions et une représentation nationale à la Pologne. Cet engagement intéressait non seulement les Polonais, mais la sécurité des États voisins : il était international. Si la guerre entre deux États abroge les traités, il ne s'ensuit nullement que la guerre civile annule les constitutions, ni surtout qu'elle délie des engagements contractés envers les autres puissances[1]. » Le chancelier russe Nesselrode contesta cette thèse : « Le traité de Vienne exprime simplement que l'union du royaume à la Russie doit être le principe fondamental et la condition de sa nouvelle existence. Cette clause n'impose donc à la Russie d'autre obligation que celle de maintenir l'union que le traité avait formée[2]. S'il avait été de l'intention des parties

1. Palmerston à Heytesbury, 12 et 22 mars 1832.

2. Article premier *des actes du traité de Vienne du 9 juin 1815 :* « Le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et des districts dont il a été autrement disposé dans les articles suivants, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa constitution pour être possédé par Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité. Sa Majesté Impériale se réserve de donner à cet État, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. Elle prendra

contractantes de stipuler en faveur du royaume une charte spéciale et de la lui garantir, une telle stipulation eût été énoncée d'une manière très explicite et très formelle. Loin de là on s'est borné, dans un paragraphe subséquent, à assurer aux Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, des institutions nationales, en réservant à chacun des trois gouvernements la faculté de les régler selon qu'ils le jugeraient utile et convenable. La Constitution que, dans sa magnanimité, l'Empereur Alexandre accorda au royaume ne fut point une conséquence des traités de Vienne, mais un acte spontané de son pouvoir souverain, postérieur par sa date à ces traités et n'en faisant point partie. Les Polonais ont eux-mêmes, par leur rébellion et leur décret de déchéance, annulé la Constitution du royaume. Rien n'oblige l'Empereur à la rétablir et Sa Majesté est fermement décidée à ne point admettre l'intervention étrangère dans des questions exclnsivement de son ressort[1]. » Le prince de Metternich, l'un des signataires du traité de 1815, confirma cette interprêtation[2].

avec ses autres titres celui de Tsar, roi de Pologne, conformément au protocole usité et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions.

Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.

1. Nesselrode à Lieven, 3 janvier 1832.

2. Mémoire du prince de Metternich en août 1831, présenté par la Cour de Saint-Pétersbourg aux cabinets de

Une remontrance de qui n'est pas décidé à l'appuyer par la guerre n'a aucune valeur. Nicolas laissa Palmerston et Perier argumenter, pérorer, déclamer, il suivit tranquillement son système. L'administration fut centralisée à Pétersbourg; les travaux publics, les douanes, la Haute cour de justice y furent transférés, le Sénat supprimé, la cocarde, les ordres, les costumes polonais abolis, les universités fermées; les commissions militaires frappèrent au moindre soupçon; les fêtes même privées furent surveillées par des agents de police.

En 1835, venant à Varsovie, Nicolas reçut la visite de la municipalité. Il lui dit : « Je sais que vous avez voulu me parler. Je connais même le contenu de votre discours, et pour vous épargner un mensonge je désire qu'il ne soit pas pro-

Londres et de Paris. « Les seules stipulations positives et obligatoires sont celles qui déclaraient que le duché de Varsovie sera réuni à l'empire de Russie et qu'il y sera lié irrévocablement par sa constitution; tout le reste est *facultatif*, Les mots « par sa constitution » ne se rapportent à aucune forme particulière de constitution, ils ne le pouvaient même pas, puisque la constitution est postérieure à l'acte du Congrès. Elle fut publiée sans que les puissances eussent prétendu concourir à un acte émané exclusivement de la volonté souveraine de l'Empereur. Il pouvait donc en modifier en tout temps les dispositions, sans qu'aucune puissance étrangère ait le droit de contrôler ces modifications. A plus forte raison la Constitution se trouvant détruite par le fait de l'insurrection, aucune puissance n'est autorisée à en exiger le rétablissement. L'Empereur n'a stipulé avec les puissances qu'une Constitution quelconque, liant le royaume de Pologne à la Russie sans s'engager à lui conférer cette Constitution spéciale et à la maintenir à tout événement. »

noncé. Oui, Messieurs, c'est pour vous épargner un mensonge, car je sais que vos sentiments ne sont pas ce que vous voulez me faire accroire. Et comment y pourrais-je ajouter foi, quand vous m'avez tenu ce même langage la veille de la révolution? N'est-ce pas vous qui me parliez, il y a cinq ans, de fidélité, de dévouement et qui me faisiez les plus belles protestations? Quelques jours après, vous avez violé vos serments, vous avez commis des actions horribles. Vous avez à choisir entre deux partis : ou persister dans votre illusion d'une Pologne indépendante, ou vivre tranquillement et en sujets fidèles sous mon gouvernement. Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, vous ne pouvez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici une citadelle et je vous déclare qu'à la moindre émeute je ferai foudroyer la ville; je détruirai Varsovie et ce ne sera pas moi qui la rebâtirai. Rappelez-vous bien ce que je viens de vous dire. »

Le dernier mot de l'insurrection agonisante avait été une malédiction contre ses prétendus amis. « Si la France et l'Angleterre nous abandonnent aujourd'hui et ne réalisent en rien les espérances qu'elles nous ont données, ce ne sera point l'acharnement de la Russie, ni l'inimitié de la Prusse, ni l'indifférence de l'Autriche, ce sera la sympathie que la France et l'Angleterre nous ont montrées qui aura causé notre ruine. Si ces deux puissances avaient repoussé avec vigueur, dès le commencement, nos demandes, si elles

avaient dit : « Nous ne vous secourrons pas... nous ne nous serions pas laissé bercer par des illusions funestes, nous aurions eu recours à d'autres moyens de salut qui, peut-être, auraient assuré nos succès[1]. »

Trente ans après, nous allons voir recommencer les mêmes folies, les mêmes illusions, les mêmes leurres; nous allons voir les faits se dérouler avec la même implacabilité logique.

II

Pendant les années qui suivirent la répression, années de misère et de douleur, les émigrés polonais, au lieu de méditer sur l'événement cruel et d'en tirer quelque sagesse, s'enfoncèrent plus que jamais dans les chimères dont ils avaient été les victimes. Adam Czartoryski, entraîné dans le mouvement, désavoua son passé de 1815 et devint le chef nominal des nobles, leur roi *in partibus* : le véritable chef fut un de ses neveux, le comte Ladislas Zamoyski, homme intelligent, énergique, d'une infatigable activité. Il s'occupait à la fois de préparer une action militaire, et de constituer un gouvernement d'attente, une presse, un budget, un clergé, un ordre religieux, les Pères de la Résurrection, et surtout une diplomatie. Dans chaque centre européen un agent polonais essaya de s'accréditer, de gagner

1. Varsovie, 15 août 1831.

des sympathies, de susciter un concours. Les deux centres principaux d'action furent Paris et Rome.

La lettre de Grégoire XVI, recommandant la soumission n'avait pas détourné le clergé de la lutte; une impitoyable persécution religieuse s'en était suivie, à titre de représailles. Le Pape, quand il en fut informé, en éprouva de la douleur, et les Polonais racontaient que, le Tsar passant à Rome en 1845, Grégoire le menaça du tribunal de Dieu; et Nicolas qui, « en traversant la longue suite des antichambres, était réellement cet aigle impérial, brillant et plein de feu, aux plumes unies et au regard perçant, dans toute la puissance des ailes que le vol n'a jamais fatiguées, s'en serait retourné les cheveux en désordre, l'œil hagard et le teint pâle, la tête basse, le pas précipité, sans rien voir, sans saluer personne, comme s'il avait souffert en cette heure tous les maux d'une fièvre prolongée[1] ».

Exagération à part, il reste que Grégoire XVI avait donné accès auprès de lui à Louis Orpiszowski un des envoyés de Zamoyski et que Pie IX le reçut à son tour en audience particulière et lui dit : « Les Polonais portent la peine de trois gros péchés, à savoir : l'oppression et l'abandon des paysans, l'indifférence envers l'Église grecque unie, la fréquence des divorces. » Il recommanda de prendre patience, de persévérer dans la fidé-

1. Récit du cardinal Acton, un des témoins de l'entrevue.

lité envers l'Église et d'avoir confiance en Dieu qui n'abandonne jamais personne. »

Les révolutionnaires polonais ne se souciaient ni du Pape ni des cours; ils s'occupaient d'obtenir la sympathie des peuples; ils s'alliaient aux révolutionnaires de tous les pays, Kossuth, Mazzini, Ledru-Rollin, et préparaient, dans le Royaume aussi bien que dans les anciennes provinces polonaises, les éléments de la révolte future. Mierolawski, honnête homme, mais esprit violent et aussi peu militaire que possible quoique s'intitulant général, les dirigeait.

En dehors des politiques nobles et révolutionnaires, se formait dans l'émigration, sous l'action de trois poètes de génie, Miçkiewicz[1], Slowaçki, Brazinski et d'un illuminé, Towianski, le parti de la Transfiguration de la Pologne en Christ des Nations. Ses erreurs, ses légèretés, ses folies avaient été des vertus; elle n'avait pas été seulement crucifiée comme le Christ pour ressusciter comme lui, elle était morte aussi volontairement pour racheter les pêchés des autres nations, elle était morte pure de toute faute et de tout reproche. Elle devait renoncer aux conspirations, aux haines, aux vengeances et ne chercher la victoire que dans l'état de perfection que créent la souffrance et le sacrifice, défier le ciel par la foi qu'on a en lui, dans les grandes occasions témoigner de sa vie en recevant la mort sans la donner, en allant au supplice comme les

1. Voir *Empire libéral*, t. Ier, p. 403.

premiers chrétiens, la croix en main et la confession sur les lèvres et s'en rapporter à Dieu pour le moment de la justice définitive sur la terre.

III

Pendant que les politiques s'agitaient, que les mystiques chantaient et priaient, un homme supérieur, le marquis Alexandre Wielopolski[1], dans un coin de la Pologne, méditait. Il appartenait à une très ancienne famille, avait fait ses études scolaires à Vienne et à Varsovie, appris le droit à Paris, la philosophie à Gœttingue : travailleur infatigable, doué d'une vaste mémoire, il posséda dès sa jeunesse un savoir immense qu'il ne cessait d'accroître. Au lendemain de sa majorité, ayant perdu sa mère, il devint le tuteur de ses cinq frères et sœurs et fut obligé de se lancer dans un procès très difficile pour la conservation de son majorat. Marié en 1827 à Thérèse Potocka, au lieu d'adopter la vie frivole de la noblesse polonaise, il conduisit de front l'étude et le soin de ses affaires. Patriote ardent, dès lors modéré, étranger aux sociétés secrètes, il s'associa néanmoins à l'insurrection de 1830 et, caché sous le nom de Du Pasquier, il se rendit à Londres en qualité d'agent du gouvernement provisoire auprès du gouvernement anglais.

Il eut beau multiplier ses démarches, il n'obtint

1. Né le 13 mars 1803.

rien et céda la place à un nouvel envoyé, Walewski. Pendant son voyage de retour, il apprit la mort de sa femme et de son enfant. Il s'associa aux travaux de la Diète comme commissaire puis comme député et assista impuissant à la chute de Varsovie et à l'écroulement de sa patrie. Il se réfugia quelque temps à Cracovie où il épousa la sœur de sa première femme. Le résident russe le fit partir et il vint à Dresde. Cependant il figura parmi les amnistiés, échappa à la confiscation et rentra dans ses terres. Ce fut son premier dissentiment avec ses amis de la noblesse, la plupart émigrés : il croyait qu'aucun renseignement ne peut suppléer à la présence dans le pays sur lequel on prétend agir, et qu'émigration signifie ignorance des réalités. Du reste, tout noble propriétaire foncier conservait une sérieuse influence, car il était maire de sa commune, patron de sa paroisse, ayant en partie le droit de justice, d'administration et de police locale. « Il nous reste, écrivait-il, à méditer le passé, à comparer ce qui advint à ce qui aurait dû arriver et à nous préparer à l'avenir par le travail intérieur. »

Ce travail fut l'objet principal de sa vie : il ne se contenta pas de lire les historiens, les philosophes, les classiques, les livres sacrés, il regarda autour de lui. Il vit une dissolution sans cesse croissante, l'ignorance allant jusqu'à l'abrutissement dans les classes inférieures ; la plus déplorable futilité dans la noblesse ; le paysan, libre depuis le Code Napoléon, mais sans terre, et n'obtenant la jouissance per-

sonnelle de quelques parcelles que moyennant redevances et corvées, malheureux, méfiant, aigri, avili; aucune classe moyenne industrieuse ne reliant le noble au paysan. Une réforme sociale lui parut le premier remède à apporter aux maux de la Pologne. Il fallait reconstituer les écoles, les Universités, rendre le paysan propriétaire, en substituant à la corvée une rente annuelle librement débattue et équitablement fixée, constituer une classe moyenne par l'émancipation des juifs. Il y en avait beaucoup en Pologne : ils étaient là, comme partout, intelligents, actifs, laborieux, étroitement unis les uns aux autres, ayant conservé le vieux costume et le patois allemand, les grandes barbes, les boucles d'oreilles, les femmes mariées portant sur leurs têtes rasées des bonnets plus ou moins ornés de pierreries. Maîtres et dispensateurs de l'argent, ils végétaient dans une situation légale abaissée, sans droit, au milieu du peuple dont ils dirigeaient les affaires. Ils payaient des taxes spéciales, notamment sur la viande préparée selon leur rite. Il leur était interdit de sortir après le coucher du soleil ou pendant les offices religieux des quartiers dans lesquels on les parquait, d'acheter ni posséder des propriétés foncières, de s'établir le long de la frontière parce qu'on les supposait des contrebandiers. Émanciper cette race haïe et subie, lui donner un état légal conforme à son importance de fait, ce serait constituer cette classe moyenne indispensable à l'équilibre social.

La nécessité de ces réformes bien entrée dans son esprit, Wielopolski vit clairement qu'elles ne s'accompliraient jamais si la Pologne ne cessait d'être gouvernée et administrée de Pétersbourg, si elle ne retrouvait son autonomie et la Charte de 1815. En même temps, il vit que cette résurrection d'une Pologne autonome, de l'aveu de tout le monde, au-dessus des forces d'une insurrection réduite à ses seules forces, ne le serait pas non plus par une intervention étrangère, qui, pour être efficace devrait être armée. Il avait pu se convaincre, pendant sa mission à Londres, que si toutes les nations étaient disposées à accorder à la Pologne des phrases, aucune ne l'était à lui expédier des soldats.

Il n'y avait rien à espérer, par conséquent, en dehors d'un octroi volontaire du Tsar, tel que celui d'Alexandre en 1815. Le moyen de l'obtenir était de renoncer aux déclamations vaines, de ne plus évoquer le souvenir de 1830, de l'effacer, de donner des preuves non suspectes de loyauté, enfin de ne pas exiger tout ou rien, et, en réservant l'autonomie politique comme le but final, de n'y pas prétendre du premier coup, de se contenter de ce qui y acheminerait, l'autonomie administrative.

Ses études générales, ses observations pratiques l'amenaient comme Deak, en Hongrie, Gioberti et Manin en Italie, à comprendre que la méthode révolutionnaire est stérile et que le salut est seulement dans la méthode constitutionnelle. Toutes ces convictions se résumèrent en cette

formule : « Notre passé est réduit en cendres ; il faut en construire un autre avec les matériaux du temps présent. »

En attendant les événements et les hasards de l'occasion, il commença, par une série de mesures intelligentes, à reconstituer ses affaires, et il prit dans son propre domaine l'initiative de la réforme agraire (1844). D'abord il convertit la corvée sur les terres exploitées par lui, en une rente fixe, puis il livra au paysan en propriété moyennant indemnités ou baux de vingt-quatre ans, les parties cultivées à titre d'usufruitiers, et il abolit toutes les autres redevances. Il lutta aussi contre l'ivrognerie et l'ignorance. Les nobles jouissaient du droit connu sous le nom de *propination*, c'est-à-dire, du monopole de la vente de la bière et des spiritueux : ils l'exerçaient à l'aide des cabaretiers juifs qui donnaient souvent de détestables boissons et au double du prix réel. Wielopolski rendit honnête ce privilège onéreux.

Il vivait ainsi, améliorant ses terres, adoré de ses paysans, au milieu des douceurs d'une belle vie de famille, quand le massacre des nobles par les paysans de la Galicie, suscité ou encouragé par l'Autriche, lui fournit l'occasion d'exprimer les idées qu'il mûrissait en silence dans sa solitude méditative. Dans une lettre d'une superbe éloquence à Metternich, il laissa échapper le cri de son âme en même temps que le mystère de sa pensée : « Le jour est-il éloigné où la noblesse polonaise décimée,

amenant avec elle ces débris d'un peuple qu'elle traîne encore à sa suite, imposant silence à son cœur palpitant, pourra dire à un empereur de Russie : nous venons nous remettre à vous comme au plus généreux de nos ennemis; nous vous avons jusque-là appartenu en esclaves par la conquête, par la terreur, et nous comptions pour rien nos serments extorqués. Aujourd'hui vous acquerrez sur nous un nouveau titre; unissant désormais nos destinées à celles de votre empire, nous nous donnons à vous en hommes libres qui ont le courage de se reconnaître vaincus. Vous devenez aujourd'hui pour nous, comme vous l'étiez déjà malgré nous, notre souverain par la grâce de ce Dieu au jugement duquel, manifesté dans les destinées de notre peuple, nous nous soumettons. Nous laissons derrière nous toutes ces dépouilles, notre unique avoir, ces sympathies calculées et trompeuses, cette éloquence à bon marché, ces garanties et tout ce que ces hommes décorent du nom pompeux de droit des gens, lambeaux de vêtements dont la charité de l'Europe se complaisait à nous entourer, mais qui recouvrent mal les plaies et les flétrissures de notre cœur meurtri. Non, nous ne reculons pas devant la première des lois de votre empire : nous ne stipulons pas de conditions, vous jugerez vous-même quand vous pourrez vous relâcher de votre sévérité à notre égard; pas de réserves donc, mais une prière silencieuse écrite dans nos cœurs en caractères de feu : ne laissez pas impuni le crime commis à l'étranger

sur nos frères de Galicie, et dans leur sang répandu n'oubliez pas le sang slave qui crie vengeance. »

Il avait suffi de la clarté d'esprit pour concevoir cette politique : l'exprimer aussi ouvertement supposait un courage moral peu commun. L'appel ne parvint pas même à Nicolas, l'émigration seule l'entendit. Elle s'indigna, la rupture avec elle devint inévitable. Il en prit l'initiative, se rendit à Paris (1850), déclara à Czartoryski qu'il se séparait de lui : il allait poursuivre une politique constitutionnelle indépendante.

Pendant la guerre de Crimée, obtempérant au désir du Tsar, il fit prendre du service à son fils aîné Sigismond pour toute la durée de la guerre dans un régiment de lanciers stationné dans le royaume. La colère de l'émigration ne connut plus de bornes : avoir revêtu l'uniforme russe, quelle infamie!

IV

Un autre personnage de la haute aristocratie polonaise, André Zamoyski, comme Wielopolski, était demeuré dans son pays. Le second des sept fils du comte Ladislas et d'une princesse Czartoryska [1], il avait été élevé à Genève et à Édimbourg. Grand, beau, de nobles manières, aimable, vaillant, désintéressé, c'était le type accompli du

1. Née en 1800.

gentilhomme. Son esprit sérieux, cultivé, manquait de vigueur, d'initiative, de largeur et surtout de pénétration. Minutieux, absorbé par le détail, il n'avait pas de vues propres et se montrait d'autant plus tenace dans celles qu'on lui avait suggérées. Ses frères s'étaient constitués à l'état d'émigrés, et l'un d'eux, Ladislas, était devenu à Paris, sous le couvert du vieil Adam Czartoryski, le directeur effectif de l'émigration aristocratique : lui se vouait au développement des intérêts matériels de son pays et des siens. Avant même que Wielopolski eût commencé sa réforme agraire, André Zamoyski l'inaugurait partiellement et convertissait lacorvée en une rente annuelle, sans aller jusqu'à l'acquisition par le paysan de la terre dont il était l'usufruitier.

Moins heureux dans sa gestion que Wielopolski dans la sienne, il engloutit une grande partie de sa fortune en spéculations aussi mal combinées qu'allait l'être sa politique. Mais il y acquit une immense popularité et la Pologne intérieure parut s'incarner en lui. Cette popularité tenait à ce qu'en se disant modéré, opposé aux insurrections, il se déclarait non moins contraire à toute conciliation avec le dominateur : il n'y avait qu'une chose à lui demander, qu'il s'en allât, en attendant créer le vide autour de lui, ne lui prêter aucun concours, être inflexible dans l'opposition passive. Par cette attitude il accordait un encouragement aux révolutionnaires dont il se séparait en principe. Du reste, par cela seul

qu'il était un homme populaire et qu'il tenait à le rester, il était condamné à se laisser emporter au courant de l'émotion publique dès que les manœuvres des actifs auraient réussi à le créer.

On a parlé de haine entre Wielopolski et lui : le mot est excessif; il y avait seulement incompatibilité entre un homme aux vues larges et lointaines et un homme aux petites vues tout tourné au présent, entre un homme de fer et un homme de cire. Tant que les événements le permirent, Wielopolski s'effaça, en engageant ses amis à se ranger derrière un chef d'un caractère aussi élevé, aussi noble, personnification véritable de la nation. Jusqu'au commencement de la crise révolutionnaire, Zamoyski demeura le seul directeur du mouvement national.

Les difficultés entre les deux nobles polonais ne commencèrent que lorsque l'avènement d'Alexandre II ouvrit quelque possibilité d'action.

V

Le jeune Tsar Alexandre II confia la vice-royauté au général Michel Gortchacow, homme de bien à bonnes intentions, tout disposé à adoucir les rigueurs du règne précédent, mais il lui avait donné pour auxiliaire Paul Mouchanow, homme intelligent, probe, grec orthodoxe qui apporta un esprit étroit dans la direction

des Cultes, de l'Instruction publique et de l'Intérieur.

En mai 1856, le Tsar vint à Varsovie et dit aux maréchaux de la noblesse : « J'arrive avec l'oubli du passé, animé des meilleures intentions. C'est à vous de m'aider à les réaliser. Mais, avant tout, nos positions respectives doivent s'éclaircir : j'entends que l'ordre établi par mon père soit maintenu ; ce que mon père a fait est bien fait ; pour le bien des polonais eux-mêmes, la Pologne doit rester unie à la grande famille des empereurs de Russie. C'est à vous, Messieurs, de me faciliter ma tâche, mais point de rêveries! point de rêveries ! »

En réponse à cette allocution, Wielopolski fit signer par la noblesse une adresse respectueuse de doléances et de réclamations, qui devait être présentée dans un bal. L'Empereur n'autorisa pas cette démarche. Toutefois, au bal, dans sa satisfaction de la belle fête qu'on lui donnait, il annonça pour le lendemain (27 mai 1863) « une amnistie dont ne seraient exceptés que les anciens incorrigibles et ceux qui, dans les derniers temps, n'ont cessé de conspirer contre nous ». Et il renouvela ses précédentes recommandations : « J'aime mieux récompenser que punir, il m'est beaucoup plus agréable, ainsi que je le fais aujourd'hui, de dispenser des éloges, de donner des espérances et de provoquer la reconnaissance. Mais sachez aussi et tenez le pour dit, que quand cela sera nécessaire, je saurai réprimer et punir et l'on verra que je punirai sévèrement ».

On appliqua largement l'amnistie : les permissions de rentrer furent accordées à tous ceux qui les réclamèrent; beaucoup de condamnés revinrent de la Sibérie ou de l'intérieur de la Russie; des biens confisqués furent restitués; des passeports, pour se rendre à l'étranger, donnés; le Concordat de 1847 avec le Saint-Siège, non exécuté jusque-là fut mis en vigueur; une Académie de médecine fondée à Varsovie. Le représentant de l'intransigeance modérée, Zamoyski obtint même de fonder une Société agricole entre les propriétaires fonciers avec la faculté d'établir des commissions locales dans les provinces, et de se réunir chaque année en assemblée générale à Varsovie.

Cette Société ne devait s'occuper, soi-disant que d'intérêts matériels, nullement de politique. Dans un pays soumis à la compression du régime militaire, toute association fournissant l'occasion de se réunir, de délibérer, d'échanger des pensées sur n'importe quel sujet, est un instrument d'émancipation. La Société agricole prit aussitôt une extension considérable : gouvernée par un comité électif de seize membres, présidé par Zamoyski, elle compta plus de trois mille adhérents, des membres correspondants disséminés à travers tout le pays. Lors de la réunion publique de chaque année à Varsovie, on ne parlait que d'engrais et de bétail; dans les conversations particulières on s'entretenait de la patrie, de ses souffrances, de son relèvement.

Le gouvernement russe accrut maladroitement

l'importance de cette société qu'il avait laissée si maladroitement se fonder. Intervenant dans la question agraire il décida que la conversion de la corvée en rentes annuelles fixes ne pourrait s'opérer que sous la forme d'un bail à perpétuité, institution inconnue à la Pologne régie par le Code Napoléon, et il invita la Société agricole à délibérer sur les moyens propres à accélérer cette conversion. C'était lui attribuer le caractère presque légal de représentation du pays. Toute assemblée est disposée à élargir la concession qu'on lui fait : la Société agricole ne se contenta pas de délibérer sur l'exécution du système gouvernemental, elle le critiqua, le jugea, et chacun produisit le sien : les révolutionnaires proposaient l'expropriation des propriétaires, Zamoyski le rachat de la corvée par un fermage à 99 ans de bail, d'autres, l'expropriation volontaire avec indemnité. Ces discussions agitaient les esprits, et la Société et son président devenaient l'espérance et le guide de tous les Polonais demeurés dans le pays.

Wielopolski, absorbé par un procès sur le legs d'une bibliothèque, avait envoyé en son nom à la première séance de la Société son fils Sigismond. Quoiqu'il admît d'autres membres à se faire ainsi représenter, Zamoyski refusa le jeune mandataire, « parce qu'il avait porté l'uniforme russe. » Wielopolski demeura ainsi le seul polonais important en dehors de la Société agricole. Néanmoins supérieur aux rancunes mesquines, il ne s'opposa pas à ce que son fils y fut admis

plus tard en son nom personnel. Et lors de la discussion sur l'abolition de la corvée il le chargea de proposer à la Société de se déclarer incompétente à résoudre la question agraire et d'élaborer un projet d'adresse qui, avec des remerciements pour la confiance témoignée, contiendrait la prière de saisir de la réforme les États provinciaux institués par les statuts organiques de l'année 1832. « Témoigner de la reconnaissance, adresser une prière au dominateur haï, jamais ! » répondit Zamoyski.

VI

L'intransigeance passive de Zamoyski n'était pas du goût des impatients. Hors d'état d'entamer la lutte armée, ils organisèrent une manœuvre géniale, nouvelle dans l'histoire des conspirations. Sachant combien les polonais sont prenables par l'imagination et le mystère, ils instituèrent un comité directeur anonyme : des noms eussent été discutés, critiqués, on s'inclina devant l'Inconnu. Ils savaient aussi que l'imagination polonaise est surtout mystique et religieuse, que le clergé séculier indiscipliné par suite de la vacance prolongée d'un grand nombre de sièges, les moines exaltés par des sentiments d'indépendance, tous exaspérés de l'immixtion d'un directeur des Cultes schismatique dans leurs affaires spirituelles, étaient frémissants et faciles à entraîner, et que, les prêtres

et les moines en mouvement, les femmes suivraient. Jusque-là on avait déchaîné la révolution dans les rues, ils la commencèrent dans les églises; jusque-là on avait élevé des barricades; ils firent des processions; on avait jeté des pavés à la tête des oppresseurs, ils leur jetèrent des hymnes pieux.

Tout à coup, la population est avertie qu'un service solennel sera célébré (11 juin 1860) à l'enterrement de la veuve d'un général tué en 1831, auquel personne ne pensait plus. Le gouvernement ne prit point garde à cette fantaisie. Il ne tarda pas, cependant, à être averti qu'elle n'était pas sans importance.

Dans les fêtes données par le Tsar au régent de Prusse et à l'empereur d'Autriche, à Varsovie, des gamins coupèrent les traînes des dames qui se rendaient au bal chez le Gouverneur, et le jour de la représentation de gala, on trouva la loge impériale imprégnée de vitriol, et on dut renoncer à la fête; plusieurs fois, le cortège impérial fut accueilli par des sifflets. La mort de la mère du Tsar, l'ayant rappelé précipitamment à Pétersbourg, les nobles, qui portaient le deuil de leurs propres parents, le quittèrent, et ceux qui auraient dû le prendre ne le firent pas, afin qu'on ne les supposât point en deuil de l'Impératrice. L'ardente piété filiale de l'Empereur, ressentit profondément cet outrage.

Peu après, le jour anniversaire de la Révolution de 1830, on chanta pour la première fois,

dans l'église des Carmes, l'hymne révolutionnaire religieux : « Seigneur Dieu, toi qui, durant des siècles, entouras la Pologne de splendeur, de puissance et de gloire, toi qui la couvrais alors de ton bouclier paternel, toi qui détournas si longtemps les fléaux dont elle a été enfin accablée, Seigneur, prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, rends-nous notre patrie, rends-nous notre liberté! Dieu très saint, il n'y a pas encore un siècle que la liberté a disparu de la terre polonaise, et pour la regagner notre sang a coulé par torrents. Prosternés devant tes autels, Seigneur Dieu, nous t'en conjurons, rends-nous notre patrie, rends-nous notre liberté ».

Cette fois encore Gortchacow laissa faire. Cette longanimité déplaisait fort au Comité occulte qui voulait rendre le gouvernement odieux, en le forçant à répandre du sang. Pour l'y obliger il organisa une manifestation, celle-là nettement agressive. Le matin du 25 février 1861, anniversaire de la bataille de Grechow fatale aux Russes, on pria dans les églises, le soir une procession immense se déroula, chantant des hymnes patriotiques, portant des flambeaux, des drapeaux sur lesquels était figuré l'aigle blanc de Pologne. La police l'engage à se disperser : elle refuse. Le colonel Trepow déploie deux escadrons de gendarmes ; la foule se précipite à genoux en renforçant son chant provocateur. Trepow ordonne une charge; des blessés tombent et quelques turbulents sont arrêtés.

Le Comité invisible juge qu'il n'a pas obtenu

encore assez de sang versé, il lui en faut davantage. Il provoque pour le lendemain une autre grande réunion, devant l'église des Carmes; de là on ira au Château réclamer les prisonniers (27 février). La manifestation, plus séditieuse, plus hurlante, plus ornée d'emblêmes provocateurs rencontre le général Zaboloçki, le hue, le siffle, jette des pierres à ses soldats. Le général, exaspéré, ordonne à sa troupe de faire face à ceux qui l'insultent : on le hue de plus belle; une brique le frappe dans le dos ; il ordonne une décharge de peloton; cinq morts tombent.

Le Comité a maintenant ses cadavres. Il se prépare à les porter dans le palais de la Société agricole alors en séance. Zamoyski l'en dissuade et les fait déposer, l'un dans son palais, les autres dans la grande salle de l'hôtel de l'Europe. Il ne veut pas jouer ouvertement le jeu révolutionnaire. Il se rend le soir auprès de Gortchacow, lui demande réparation « des meurtres du matin. » Une députation de la bourgeoisie lui succède, formulant les mêmes plaintes. Le vieux général perd la tête, opère devant ces menaces de bourgeois la capitulation à laquelle il s'était si héroïquement refusé à Sébastopol devant nos obus. Le colonel Trepow et le général Zaboloçki sont réprimandés d'avoir dépassé ses instructions en ordonnant une fusillade, alors qu'il avait prescrit de ne pas charger les armes ; il les destitue, interne les troupes dans les casernes, et confie la sûreté de la ville à un comité délégué de la bourgeoisie qui s'entoure d'une garde composée

de jeunes gens des écoles. Le 1er mars, un immense cortège accompagna les cinq cercueils des victimes à travers une ville plongée dans un morne silence et tout entière tendue de noir; pas un soldat: seul le nouveau chef de police, comme maître des cérémonies, marchait en tête.

Entraîné par cette tolérance et cette exaltation, le Comité de la Société agricole franchit le pas décisif; il se range du côté des révolutionnaires : dans une Adresse au Tsar, il dit : « Les événements qui viennent d'avoir lieu ne sont point une éruption des passions d'une seule classe. Des souffrances trop prolongées ont poussé la nation, habituée depuis des siècles à se gouverner par des institutions libres, à la triste extrémité de ne pouvoir élever la voix qu'en sacrifiant des victimes. Dans l'âme de tout habitant vit le sentiment d'une nationalité distincte; ni le temps, ni les événements n'ont pu l'affaiblir et tout ce qui le blesse agite et inquiète les esprits. » Cinq membres, parmi lesquels Zamoyski et l'archevêque de Varsovie, Fialkowski, furent chargés de porter cette adresse au gouverneur. Celui-ci consentit à la recevoir et à la transmettre à Petersbourg. Ce fut alors à qui déguerpirait de la maison ouverte à l'ennemi : les maréchaux de la noblesse donnèrent leur démission, les fonctionnaires les imitèrent ou devinrent inertes.

Le Comité avait trop bien réussi pour s'arrêter à mi-route. Il ordonna de porter le costume national et de prendre le deuil; les hommes un crêpe à leur chapeau, les femmes des robes de

laine noire, avec une grosse croix en jais suspendue à leur cou par une chaîne, symbole des chaînes de la patrie. Le cigare interdit à Varsovie comme à Pétersbourg, par crainte des incendies, se montra impunément; dans toutes les églises, on ouvrit des souscriptions pour un monument aux saintes victimes et on célébra des services funèbres; des prêtres prononcèrent des sermons enflammés et la foule agenouillée répétait en pleurant le cantique national, chaque jour allongé d'une nouvelle strophe plus véhémente ; toute dame qui ne se mettait pas en deuil était insultée; les boutiques des commerçants récalcitrants étaient pillées; tout suspect de tiédeur était maltraité. Que faut-il donc faire pour vous contenter? demanda à Zamoyski Gortchacow éperdu. — Vous en aller. — Le vieux soldat se redresse : Nous en aller? Nous vous réduirons par la force. — Nous ne résisterons pas, vous nous assassinerez.

Un fonctionnaire éminent, Enoch, conseilla alors de recourir au marquis Wielopolski : « C'est le seul en Pologne, dit-il, qui ait la capacité et le courage de dominer la situation. » Gortchakow n'avais jamais entendu prononcer ce nom. Il appela Wielopolski. Celui-ci, avec une franchise qui gagna le cœur du vieux général, ne cacha pas son but d'obtenir l'autonomie de la Pologne, le retour à la Constitution de 1815; toutefois, il reconnut que dans l'état du pays, il était difficile de sauter de plain pied dans cette

solution et il consentit à restreindre provisoirement ses exigences à un certain nombre de réformes urgentes qui, sans restituer l'autonomie, y conduisaient et la supposaient admise en principe. Avant tout la solution du problème agraire par l'accencement[1] et la réforme de l'instruction publique ; le rétablissement d'un ministère *ad hoc*, dont il serait le chef: la réouverture de l'Université ; l'émancipation des Juifs ; le polonais introduit comme langue officielle dans l'administration et la langue française dans les relations avec le pouvoir central ; le renvoi de la commission établie à Pétersbourg sur la Codification, dirigée contre le code Napoléon cher aux Polonais ; les crimes et délits politiques soustraits aux tribunaux militaires ; un conseil d'État et une haute cour de Cassation ; un Sénat à vie investi du pouvoir législatif et du droit d'initiative ; des Diètes provinciales ayant droit de pétition ; un conseil municipal élu à Varsovie. Ne se souciant pas d'être un de ces ministres qui, avec les concessions apportent au pouvoir la faiblesse et la ruine, il se déclara décidé, sans que le général l'eût exigé, à dissoudre dans les vingt-quatre heures la Société agricole qui venait de pactiser avec l'émeute : il ne voulait entreprendre aucune réforme si d'autres, à côté de lui, étaient libres de faire du désordre.

Le général écarta du programme l'émancipation des juifs et la question agraire, question

1. Conversion de l'usufruit en bail à long terme.

intérieure ne relevant pas du pouvoir central. Il refusa aussi d'accepter le pouvoir législatif d'un Sénat et de Diètes : il recommanda à Pétersbourg le reste du programme et demanda que son auteur fût chargé, à la place de Mouchanow, de la direction des Cultes et de l'Instruction publique avec entrée au Conseil du gouvernement.

VII

Les désordres de Varsovie furent connus à Pétersbourg le lendemain même du jour de l'ukase sur l'émancipation des serfs. Le premier télégramme de Gortchacow affligea le Tsar, les suivants qui relataient les capitulations successives du vieux général l'irritèrent. Il télégraphia : « Ce n'est pas le moment de faire des concessions et je n'en approuve aucune ; faites arrêter les meneurs s'ils ne le sont pas déjà. Je ne recevrai pas l'Adresse que vous m'annoncez. » Instruit des détails, il expédia à Varsovie la première brigade de la division des hussards à cheval, les deux brigades de la division des chasseurs à pied et quatre régiments des cosaques du Don. « Si les troubles recommençaient, disait-il, je ne pardonnerais pas à la ville de Varsovie et si cela était nécessaire je la bombarderais. » Coup sur coup il télégraphia : « Dissolvez la délégation des bourgeois de la ville, fermez les clubs et autres réunions semblables ; ne souffrez pas que dans

les églises on recueille des souscriptions pour élever des monuments aux morts. »

Gortchacow estimait dangereuses ces rigueurs et il envoya à Pétersbourg un de ses fonctionnaires de confiance, afin d'expliquer qu'il y avait lieu de concéder et non de réprimer. C'était l'avis que soutenait à Pétersbourg, Gortchacow, le chancelier, autant par libéralisme d'esprit que par condescendance envers Napoléon III dont il était soucieux de garder l'amitié. Bismarck, alors ambassadeur, qu'il entretenait familièrement de cette affaire comme de toutes les autres, blâmait sa tendance aux concessions : « Les Polonais étaient des gens ingouvernables dont on ne viendrait à bout que par une ferme répression, un tas de brouillons auxquels il n'y avait rien à accorder : transportez-en de deux à quatre mille en Crimée ou ailleurs, après quoi les autres se tiendront tranquilles ». — Gortchacow se rebiffait : en cette question intérieure, la Russie ne pouvait recevoir d'avis même de son meilleur ami ; la Prusse avait toujours agi à Posen comme elle l'avait jugé bon, sans en référer à la Russie; celle-ci demandait la même liberté; la Russie était fatiguée, quand on comparait sa domination avec celle de l'Autriche et de la Prusse, d'être représentée comme le despote barbare et le maître sauvage; il y avait dans l'administration polonaise des abus à corriger.

Le Tsar, selon la coutume des sentimentaux, passait rapidement d'une impression à une autre et se calmait aussi vite qu'il s'emportait. Finale-

ment il se rendit aux conseils des deux Gortchacow, se contentant de couvrir ses concessions de quelques éclats de plume. Il envoya sous forme de rescrit une réponse sévère à l'Adresse de la noblesse (25 février 1861)[1], et en même temps, il invita le secrétaire d'État du royaume à rédiger un projet sur les réformes. Le 25 mars il accorda : 1° un Conseil d'État avec la faculté d'y appeler des notables et de hauts fonctionnaires ecclésiastiques et le droit d'examiner les pétitions et les plaintes; 2° une Commission d'instruction publique et des Cultes; 3° une réforme générale des Écoles; 4° de hautes Écoles entre autres une École de Droit; 5° des Conseils

1. « J'ai lu votre requête qui m'a été présentée. Elle n'a aucune importance à mes yeux, car elle ne représente que l'opinion de quelques personnes qui, sous prétexte de certains désordres qui se sont produits dans la rue, s'attribuent le droit de juger à leur guise toute la marche de l'administration du gouvernement dans le royaume de Pologne. Je suis disposé à ne voir en tout cela qu'un simple entraînement. Tous mes efforts sont consacrés à l'accomplissement d'importantes réformes qui seront appliquées à tout mon Empire dans la suite des temps et suivant le développement des intérêts publics. Les mêmes soins me préoccupent en ce qui concerne le royaume de Pologne, et cela d'une façon continuelle. Je ne saurais être indifférent à rien de ce qui peut contribuer à sa prospérité. Je crois avoir déjà prouvé mon sincère désir d'étendre à mes sujets l'activité bienfaisante de mes projets de réforme. Comme je ne cesse d'éprouver de tels désirs et de poursuivre de semblables desseins, je ne saurais être troublé dans mon œuvre par des obstacles résultant de tentatives prématurées ou mal conçues. J'accomplis tout mon devoir, mais, en aucun cas, je ne puis permettre que l'ordre public soit de nouveau troublé. Il n'est pas possible de rien établir sur la base du désordre. »

de gouvernement et des districts; 6° la nomination de Wielopolski comme président de la Commission (ministère) de l'Intruction publique et comme membre du Conseil de gouvernement.

Quoique ce ne fût pas tout ce qui avait été demandé, ces mesures accomplissaient une révolution inespérée; elles contenaient beaucoup et, si on ne les retirait pas il serait impossible de n'en pas laisser sortir ce qu'on retenait encore. Sûr de sa volonté, Wielopolski crut que son heure était venue et il accepta le ministère (27 mars 1861).

Il avait alors soixante ans. Grand, gros, portant des lunettes d'or, d'une démarche lente et pesante, sa personne n'annonçait pas la distinction supérieure de son esprit. Dans le cercle intime de la famille et de l'amitié, il s'abandonnait sans contrainte aux expansions d'un cœur chaud et d'une rare bonté[1], il charmait par l'entrain d'une causerie passionnée et nourrie. En public, son aspect devenait dur, renfermé, hérissé : plus aucune trace de bienveillance sur son visage hautain; on n'y lisait que la force, la volonté, l'instinct dominateur. Il gardait habituellement le silence, ne discutant pas, n'exprimant son opinion qu'en paroles brèves et incisives; ce qu'il

1. L'ambassadeur Fournier, qui l'avait beaucoup connu à Pétersbourg m'écrivait le 11 octobre 1897 : « C'est un des rares, rarissimes grands cœurs que j'ai connus. Il n'était pas facilement communicatif. Quand il avait bien voulu maîtriser son dédain, on trouvait un cœur, et quel cœur! »

ne disait pas le rendait plus imposant encore et même plus effrayant que ce qu'il disait. On l'accusait d'orgueil, reproche banal contre quiconque se sentant maître d'une pensée propre longuement mûrie ne l'incline pas devant la contradiction du premier venant. Il passait plus justement pour être dédaigneux : habitué à juger les hommes et les choses tels qu'ils sont, il ne tenait nul compte du vulgaire sensible au fracas des phrases vides ; il ne se laissait pas plus pousser par les applaudissements que retenir par les injures, et il avait le tort de trop le signifier par son maintien. Il y a dans une certaine affabilité polie plus de dédain que dans la hauteur, et le suprême du mépris est de juger les gens indignes même qu'on le leur témoigne. Du reste, eut-il été autre, tout sucre et tout miel, comme venait de se montrer le général Gortchacow il n'eût pas désarmé l'hostilité implacable de partis décidés à ne se contenter que de ce qu'il était impossible de leur accorder.

VIII

Son premier acte fut de dissoudre la Société agricole comme il l'avait promis. Les révolutionnaires accourent aussitôt en masse manifester devant le palais de la Société dissoute et acclamer Zamoyski. Gortchacow descend sur la place et les disperse ; le lendemain ils reviennent plus animés et plus nombreux. Cette fois la

troupe dut intervenir. Elle répond aux pierres par des coups de fusil et elle ne se laisse pas arrêter par les chants religieux qui accompagnent les projectiles; dix morts tombent; une poursuite acharnée de cavalerie commence contre les fuyards. Wielopolski, polonais jusque dans la sévérité, court au palais à travers les huées et les pierres, obtient qu'on arrête la poursuite; puis, pour éviter le retour de ces scènes et empêcher toute réaction violente, il fait publier une loi sur les attroupements copiée de la loi française, qui défère les contrevenants aux tribunaux ordinaires et non aux cours martiales.

Il ne trouve de concours nulle part. Les partisans de l'ancien système se réjouissent de ses embarras; les conspirateurs se félicitent d'avoir contraint ce rénégat à répandre du sang. Ses moindres propos sont altérés. Le clergé dénonce comme insultant un discours plein de respect envers la religion, parce qu'il y avait recommandé « la tolérance », une des grandes conquêtes de notre siècle. » Un autre discours à ses employés disait : « Je viens remettre entre vos mains la garde de l'ordre public sauvé, hélas! dans une sanglante collision. » On supprima le *hélas!* et on en fait un bourreau se réjouissant d'avoir massacré des victimes.

Sans se déconcerter, il se met à préparer les lois de réforme, y employant une force de travail presque surhumaine. Il entoure Zamoyski, d'empressements, lui manda qu'il ne voulait rien faire sans lui et encore moins contre lui. Le jour

de Pâques il se rend dans son palais et, en présence de la noblesse, des fonctionnaires, de la bourgeoisie, dit en s'inclinant : « Monsieur le Comte, j'ai tenu à joindre mes hommages et mes vœux à ceux de tous; j'espère que désormais nous allons travailler ensemble au bien du pays. Alleluia. — Alleluia, répond le comte sans rien ajouter. Wielopolski lui communique son projet de reconstitution du Conseil d'État afin d'avoir son avis et ses observations : il refusa même d'en prendre connaissance, il voulait rester le représentant de l'opposition passive et intransigeante. Gortchacow songea à l'arrêter, Wielopolski l'en empêche : « C'est un simple citoyen, dit-il, qui a droit de s'abstenir ». La popularité de Zamoyski devint immense et donna un nouvel élan aux manifestations dans les églises : elles se succédèrent sans interruption, surtout pendant le mois de mai, le mois de Marie.

Le vieil Adam Czartoryski s'écriait dans un discours public : « De pareilles manifestations ont quelque chose de surnaturel. O ma nation! ne descends pas des hauteurs sur lesquelles les peuples et les puissants de la terre sont obligés de te respecter. Au milieu des cruelles douleurs et du désespoir vers lequel te poussent la trahison et la violence, rejette les tentations de la colère, souviens-toi qu'il faut plus d'héroïsme pour aller à la mort en découvrant sa poitrine que pour défendre sa vie le glaive à la main. Le martyre pour la foi et la patrie annonce toujours la victoire, car il élève la victime également de-

vant Dieu et devant les hommes et couvre de honte son bourreau. » Les révolutionnaires riaient de ces niaiseries d'illuminé, mais ils en profitaient et continuaient à ajouter des strophes nouvelles aux cantiques de la Délivrance et à étendre les ramifications de leur société de combat.

Wielopolski défend dans les églises les chants et les emblêmes séditieux. L'archevêque de Varsovie, Fialcowski, refuse d'obéir : on l'acclame ; les évêques qui se soumettent sont vilipendés ; on les accable de lettres anonymes, on peint des gibets sur leurs portes, on leur donne d'affreux charivaris ; l'un d'eux manque d'être mis en pièces. Le déchaînement contre le réformateur était tel, qu'étant rentré un jour dans un restaurant, tous les assistants se levèrent et passèrent dans la pièce voisine.

Ces violences n'interrompirent pas son travail législatif : il acheva la loi sur le rachat de la corvée, celles sur le conseil d'État, sur l'élection des conseils de district et les conseils municipaux et sur l'émancipation des juifs.

La confiance absolue de Gortchacow le soutenait. Soudain cet appui lui fut ôté par la mort : le bon vieux général désolé d'avoir été obligé de répandre le sang succomba à trop d'émotions. (18 mai).

IX

Alors Wielopolski se trouva véritablement seul, aussi exposé à l'attaque d'en haut qu'à celle

d'en bas. Le nouveau vice-roi, le général Souchozanet ne songeait qu'à saccager toute son œuvre ; il eut grand'peine à lui faire comprendre l'impossibilité morale d'interdire, malgré tout ce qui pourrait s'y passer, deux services solennels pour Adam Czartoryski et l'archevêque de Varsovie morts en ce temps. Il ne réussit pas à arrêter ses violences soldatesques : sous prétexte que l'état de siège établi par Paskiewitch n'avait pas été formellement aboli, le général édicta une loi de suspects, ordonna des perquisitions, traduisit devant les tribunaux militaires ceux qui avaient participé aux dernières manifestations, en déporta et en exila d'autres sans jugement. A défaut de la police désorganisée, il chargea la troupe de maintenir l'ordre. Tout cela sans consulter Wielopolski ou contre son avis. Wielopolski envoya sa démission à Pétersbourg. Le chancelier la fit refuser et Souchazanet fut remplacé par le général Lambert, français d'origine et catholique.

Ce choix indiquait le désir de complaire aux polonais; plus significatifs encore furent les termes du rescrit impérial de sa nomination : « En vous investissant de ma confiance, je vous charge de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution pleine et entière des institutions octroyées au royaume. J'ai la conviction que les habitants de la Pologne comprendront avec l'esprit sain et éclairé qui les distingue, que c'est uniquement dans le développement régulier et légal de ces institutions qu'ils peuvent trouver une

garantie de leur progrès intérieur, de leur *administration autonome* et de la prospérité publique, nullement dans les troubles et les agitations populaires qui entravent la réalisation de mes meilleures intentions. Rétablissez la tranquillité, et, de mon côté, je serai heureux d'oublier le passé et de répondre par la confiance et l'affection à l'affection et à la confiance de la nation polonaise (18 août 1861). » Ainsi constamment apaisé par l'intervention opiniâtrément libérale du chancelier, le Tsar continuait à opposer la mansuétude à la violence et la générosité à l'ingratitude.

Malheureusement Lambert, s'il n'était plus la violence, était bien pis, la faiblesse et l'indécision. Écoutant tout le monde, tantôt Wielopolski, tantôt ses ennemis, il ne se décida, ni à le combattre ni à le soutenir. Le gouvernement occulte en profita pour donner plus de consistance à son organisation. Il établit un impôt de 1/2 p. 100 sur le capital, et un de 5 p. 100 sur le revenu. Les maisons ou les fermes de ceux qui le refusèrent furent brûlées; la majorité des nobles et du clergé paya sans résistance. Une manifestation qui devait dépasser toutes les précédentes fut annoncée à l'occasion de l'anniversaire de Koscuiscko. Le général Lambert établit l'état de siège (14 octobre) : cela n'arrête personne; l'église cathédrale est plus que jamais remplie par les chants et les emblèmes séditieux. Des soldats reçoivent la consigne d'arrêter à leur sortie ceux que des agents postés à l'intérieur

désigneraient comme les plus violents, mais la foule, à l'abri dans le sanctuaire, y reste, chantant et priant, narguant la troupe qui se morfond au dehors. A quatre heures du matin, le général Gerstenweig impatienté, lance dans l'église ses soldats sans armes : ils s'emparent de quelques milliers de manifestants et les conduisent à la citadelle. Lambert, redevenu timoré, condamne cette profanation d'un lieu saint et la reproche durement à son lieutenant : il avait attendu dix-sept heures, il aurait dû attendre encore et par la patience triompher de l'opiniâtreté. Gerstenweigh répond avec violence, accusant son chef de faiblesse et de fanatisme et la dispute, dit-on, dégénére en pugilat. Le lendemain Gerstenweigh se brûlait la cervelle, et Lambert se mettait au lit atteint d'une congestion pulmonaire et demandait son remplacement. En même temps le prélat Bialobrezerski, administrateur du diocèse, ordonnait la fermeture de toutes les églises. On était, écrivait-il, revenu au temps d'Attila.

Lambert fut remplacé en intérim par le farouche Souchozanet (23 octobre). Aussitôt Wielopolski envoie sa démission. Le Tsar, toujours ballotté entre deux impulsions contraires, obéit cette fois aux deux à la fois. Une première dépêche à son général approuve implicitement Wielopolski et le retient : « Dites à Wielopolski que je désire qu'il reste à mon service et manifeste son dévouement sincère à la patrie et à moi ». Un second télégramme donne des instruc-

tions qui le condamnent : « Je vous prie d'agir sans nulle tolérance et de ne permettre aucune insubordination. Les coupables doivent être jugés par les tribunaux militaires et exécutés sans délai. » Wielopolski maintint sa démission. — « La cause de cette démission, télégraphie Souchozanet, est que j'appliquerai dans sa rigueur l'état de siège auquel il n'a acquiescé que dans l'espoir des adoucissements qu'y apporterait le comte Lambert. Ma conviction est que son départ est indispensable, ou qu'il doit tout au plus conserver la direction de la justice. Dans celle de l'enseignement et des affaires ecclésiastiques il est nuisible. Mon opinion est partagée par le comte Lambert et par Platonow. » — Quelques jours après, il revient à la charge : « Wielopolski continue follement à désobéir, je m'oppose avec énergie à ses mesures ; il brave ouvertement le gouvernement ; je ne le vois jamais et il ne va que là où il est certain qu'il ne me rencontrera pas. Tout cela pour acquérir de la popularité et il y a réussi en partie ; si on le garde, la position du gouverneur devient impossible. » Il envoya un général à Pétersbourg pour expliquer l'urgence d'écarter l'insubordonné. Sur quoi le Tsar télégraphie : « Vos explications m'ont pleinement convaincu que Wielopolski ne peut plus être toléré à Varsovie. Transmettez-lui mon ordre de quitter cette ville ; s'il osait désobéir, enfermez-le à la citadelle et faites-le moi savoir tout de suite. »

X

Wielopolski se rendit à Pétersbourg. Sa présence dissipa les soupçons. Le Tsar, séduit par la loyauté et la clarté de ses explications lui rendit sa confiance; Gortchacow, le ministre de l'Intérieur Valonew, le comte Bloudow et la grande-duchesse Hélène, le soutinrent chaleureusement; la Cour lui fit un accueil empressé; il assista à ses fêtes au milieu du corps diplomatique. Bismarck, quoique défiant et hostile, fut poli; et il trouva un véritable ami dans notre chargé d'affaires Fournier, diplomate de haute valeur [1], qui lui voua une espèce de culte. Napier, l'ambassadeur anglais, le prit aussi en estime[2].

Probablement il eut été renvoyé aussitôt à son poste, s'il avait consenti à y revenir comme il en était parti; mais, devenu plus exigeant, il réclamait la séparation complète du pouvoir militaire et du pouvoir civil, le pouvoir militaire serait confié à qui l'on voudrait, pourvu que l'autorité du pouvoir civil fut entière. Le Tsar ne put d'abord se décider à ce pas nouveau : il accepta la démission du marquis, seulement le retint à

1. C'est de lui que je tiens la plupart des détails personnels sur ce remarquable personnage.

2. Napier à Russell, 4 février 1863. « Depuis que j'ai fait sa connaissance j'ai été fermement convaincu de la sincérité et du patriotisme de cet homme d'Etat; mes souhaits ont été pour sa réussite dans la tâche d'amélioration et de conciliation qu'il a entreprise. »

Pétersbourg, le décora du grand-cordon de l'Aigle blanc. Le général Lüders fut chargé de la lieutenance générale. « La Pologne doit plier, lui dit le Tsar, je compte sur toi pour l'assouplir. »

Lüders, à peine arrivé, se mit à frapper ferme; la troupe campa sur les places publiques; on fit des perquisitions partout; l'administrateur du diocèse de Varsovie, qui refusait de rouvrir les églises, fut condamné à la peine de mort; des prêtres furent exilés, d'autres condamnés aux travaux forcés ou enrôlés parmi les recrues; les fonctionnaires suspects destitués ainsi que ceux dont les femmes avaient porté le deuil politique. Les manifestations cessèrent ainsi que les cantiques, et les militaires de s'écrier que ces désordres ne se seraient jamais perpétrés si, dès le début, on les avait sévèrement réprimés : il était temps de renoncer à la duperie de concessions qui accroissaient l'audace du parti subversif et de restaurer l'excellent système auquel on avait dû tant d'années de tranquillité.

La Pologne allait retomber sous l'oppression muette qui suivit 1830, si le tenace Wielopolski, qu'aucune injustice ne décourageait, n'eut combattu encore et triomphé pour elle. La lutte fut rude. « Ne vous fiez pas à un Polonais, disait-on à l'Empereur et au Chancelier; il n'en peut venir que la trahison. De qui pouvait-on attendre plus de loyauté que d'Adam Czartoryski, l'ami personnel, le conseiller, l'inspirateur d'Alexandre Ier et cependant il a pactisé avec l'insurrection de 1830 et pris ensuite la tête de l'émigration intransi-

geante? Wielopolski ne vous demande des concessions que pour obtenir les moyens de vous mieux renverser; ne réchauffez plus ce serpent! » — Maintes fois, Wielopolski découragé pensa à s'éloigner de Pétersbourg où sa présence lui semblait inutile. Lui aussi concevait des soupçons et craignait qu'on ne voulût l'amuser et le perdre. Fournier le rencontra dans un bal la première fois qu'il portait le grand-cordon de l'Aigle blanc, il vint à lui le regard enflammé : « Ces gens-là veulent me déshonorer en faisant croire qu'ils m'achètent avec des décorations! » Fournier eut grand'peine à le calmer. Les succès que ne tarda pas à remporter sa persévérante persuasion l'apaisèrent mieux encore.

Ce fut d'abord la nomination à l'archevêché de Varsovie de Felenski, prêtre respectable, réputé de sentiments modérés, professeur au séminaire de Pétersbourg; puis la commutation en une année de forteresse de la peine de mort prononcée contre Mgr Bialobrezerski ; la suppression du département polonais et de la commission de codification; l'élection ordonnée de tous les conseils municipaux, même de celui de Varsovie ; les projets de loi organiques ainsi que les budgets soumis au conseil gouvernemental du royaume; enfin la séparation du pouvoir militaire et du pouvoir administratif, sous l'autorité supérieure du frère du Tsar, le grand-duc Constantin, réputé pour son libéralisme, son intelligence, son empressement à plaire, son amour du bien.

Le Tsar ne voulut pas d'abord confier l'admi-

nistration civile à Wielopolski, il tenait à ce qu'elle fût entre les mains d'un Russe, et il rappela en toute hâte de l'étranger où il se trouvait en congé, Milutine, un des promoteurs du système définitivement adopté pour l'émancipation des serfs, afin qu'il allât, en qualité d'administrateur civil, appliquer à la Pologne sa loi agraire. Le Grand-Duc Constantin, complètement gagné aux vues de Wielopolski, déclara que si on le lui refusait comme collaborateur, il n'irait pas en Pologne. D'ailleurs, Milutine fatigué, ne sachant pas un mot de polonais, ne se soucia pas d'aller s'achever dans une tâche ingrate. Avant même son arrivée, le Tsar, vaincu par les insistances de son frère, avait nommé Wielopolski avec faculté d'appliquer son programme.

La victoire était donc complète : les institutions politiques que le grand Polonais avait eu la sagesse de ne pas réclamer n'étaient pas encore rétablies, mais le principe de l'autonomie, d'où, avec le temps, elles découleraient nécessairement paraissait définitivement gagné. La Pologne allait désormais être gouvernée par des institutions purement polonaises : un ministre dirigeant Polonais animé de sentiments nationaux; un conseil d'administration composé de Polonais pris dans les diverses classes civiles et ecclésiastiques, renfermant quelques éléments électifs, dans lequel les lois du Royaume seraient élaborées; des conseils provinciaux de district et communes électifs, chargés des intérêts locaux et matériels du pays; tous les services publics

transportés sous Nicolas à Pétersbourg, travaux publics, douanes, justice, instruction publique, ramenés à Varsovie; le département des affaires polonaises à Pétersbourg aboli. Il n'y avait vraiment plus rien de commun entre les deux pays que le souverain et l'armée.

Une fois encore il dépendit de la Pologne de s'assurer une destinée meilleure : elle s'y refusa avec une étourderie affligeante. Plus Wielopolski apportait, plus la haine contre lui augmentait. Blancs et rouges, émigrés et résidents, le couvrirent de calomnies; ses réformes n'étaient qu'une comédie; si la Russie désirait se réconcilier avec la Pologne, elle n'avait qu'à renvoyer le traître et à s'en aller avec lui, après quoi on lui donnerait quittance. Quand Wielopolski fit de nouveau presser Zamoyski de lui prêter son concours, il répondit : « Si je m'alliais à cet homme, je n'oserais plus regarder ma femme et mes enfants. »

Le Comité occulte sûr d'être obéi redoubla d'activité, pressa ses affiliations, ordonna de recommencer les chants et de reprendre le deuil en attendant que l'insurrection fût prête. Avant même l'arrivée de Wielopolski, malgré l'octroi d'une nouvelle amnistie, quoique les catholiques eussent reçu l'assurance d'avoir dans l'État la place à laquelle leur nombre leur donnait droit, quoique des négociations eussent été ouvertes avec la Cour de Rome pour l'institution d'un Nonce, que tous les évêchés eussent été pourvus de titulaires, la population

chantante des églises marqua des dispositions hostiles au nouvel évêque, impopulaire par cela seul qu'on le savait la créature de Wielopolski. Ce fut bien pis quand il eut donné l'ordre de rouvrir les églises. Après le *Te Deum* à la cathédrale, il dit en chaire : « J'ai parlé au Souverain : il m'a déclaré qu'il ne voulait vous dépouiller ni de votre foi ni de votre nationalité. Il accomplira ses promesses, il nous accordera tout ce que nous désirons légitimement, il n'y met qu'une condition, la pacification du pays et la cessation du chant dans les églises. Je vous prie et vous conjure au nom de Dieu, au nom de la patrie, cessez de chanter et de manifester. Que ceux qui ont confiance en moi et veulent suivre mes conseils, se mettent à genoux et reçoivent ma bénédiction. » Toute l'église se vida aussitôt. A Pétersbourg, il avait préparé un mandement conciliateur que le Tsar avait approuvé ; il n'osa le publier. Au contraire, quand Bialobregerski revint de sa forteresse, on détela ses chevaux, on lui jeta des fleurs, et son apparition dans l'Église fut accueillie par des cris enthousiastes.

Wielopolski, à sa rentrée (14 juin 1862) à Varsovie, quelques jours avant le Grand-Duc, vit les attentats succéder aux manifestations. Le 27 juin au matin, un coup de pistolet fut tiré sur Lüders et lui fracassa la mâchoire. « Nous ne confondons pas, écrit Gortchacow à Wielopolski, la nation avec le crime qui vient de souiller Varsovie. Je vous vois d'ici vous redresser de toute la hauteur de votre énergie. *Sic itur ad astra*,

mon cher marquis, dans ce siècle bâtard vous aurez une belle histoire ». Le Grand-Duc, suivi par sa femme, malgré un état de grossesse avancée, précipite son arrivée (2 juillet 1862). Quelques jours après, à la sortie du théâtre, il reçoit un coup de revolver tiré à bout portant qui, grâce à l'épaulette, ne fit qu'une contusion. Les notables, parmi lesquels Zamoyski, accourent au palais. Aucune colère dans le langage du prince : « Je suis profondément convaincu que la noble et généreuse nation polonaise repousse toute connivence avec ces attentats. Je compte sur votre aide pour remplir ma mission ». Puis il dit à Zamoyski : « Vous m'approuvez, Monsieur le Comte, alors donnez-moi la main. » Et prenant Wielopolski par l'autre main : « Je vous demande, Messieurs, votre concours ; soutenez-moi par votre influence morale, car tout gouvernement privé de l'appui de la nation reste impuissant. » Zamoyski s'inclina mais ne donna aucune assurance de concours. Et c'est en lui que les Polonais personnifiaient leur patriotisme, tandis qu'ils vilipendaient leur sauveur!

Wielopolski fut à son tour visé. Le 7 août, sous le vestibule du ministère des finances, un jeune homme lui tira deux coups de revolver sans l'atteindre. Le 15 août, un autre, armé d'un poignard, s'élança sur le marchepied de sa voiture et l'eût frappé si le cocher ne lui eût asséné un rude coup de fouet sur le visage. « Le Seigneur vous protège, lui télégraphia Gortchacow. Ici toutes les sympathies sont à vous; une éclatante

justice est rendue à votre inébranlable courage, je suis fier de vous avoir deviné; comme vous, nous persévérerons dans la même ligne de conduite. J'espère qu'à force d'énergie on purgera Varsovie des scélérats qui finiraient par porter atteinte à l'honneur de la nation. » Le Tsar lui télégraphia : « Mes pensées sont avec vous. Que Dieu vous garde! »

Ces attentats ne décourageaient pas les braves gens qui voulaient sauver la Pologne malgré elle. Le Grand-Duc adressa une proclamation émue au peuple et Wielopolski continua à poloniser l'administration; il convoqua les conseils électifs, poussa la réforme agraire, rouvrit l'Université fermée depuis trente ans, prépara la refonte du Code pénal, une banque de Crédit foncier, diminua les impôts, restreignit l'état de siège. Mais le Comité occulte, soutenu par l'émigration, redoublait de fureur et resserrait sa trame; le clergé célébrait des services pour les assassins, ces martyrs que quelques-uns appelaient les anges de la vengeance divine; les moines, affranchis de l'autorité diocésaine, prêchaient tout haut la révolte et faisaient de leurs couvents des dépôts d'armes; les employés eux-mêmes portaient le costume de la résistance; pas un Polonais notable n'acceptait d'entrer dans les fonctions supérieures, et ceux qui s'y décidaient ne le faisaient qu'afin de mieux servir l'insurrection. Trois cents gentilshommes chargèrent Zamoyski de remettre au Grand-Duc, une adresse dans laquelle adoptant la formule de la démocratie, ils récla-

maient la Grande Patrie. Le Grand-Duc informa l'Empereur qui répondit : « Ne recevez pas l'Adresse ; faites arrêter Zamoyski et envoyez-le ici sous l'escorte d'un officier de gendarmerie très sûr. Arrêtez aussi les autres coupables, enfermez-les dans la citadelle et poursuivez-les. »

Le Grand-Duc ne fit pas arrêter Zamoyski, il le manda et lui dit : : « Je suis dans la pénible nécessité de vous prier d'aller à Pétersbourg rendre compte de votre conduite à Notre Souverain. » Le Tsar, à sa grande surprise, au lieu de l'expédier en Sibérie, l'envoya en exil à Kœnigsberg, où on lui permit même de se rendre par terre, la voie de mer d'abord prescrite, lui étant trop pénible. Il vint accroître à Paris le nombre des extatiques qui, du fond de leur bien-être et de leurs salons, offraient au ciel comme œuvre propitiatoire le martyre des autres.

XI

Le véritable martyr était le grand homme qui, seul contre tous, exposant sa vie et sa renommée, essayait de sauver un peuple qui le lapidait en paroles ne pouvant le lapider autrement. Enfin il fut bien obligé de s'avouer qu'il serait contraint de laisser la place à l'absolutisme militaire, si lui-même, par un acte d'énergie suprême, ne débarrassait le pays des quelques milliers de fanatiques dont l'obstination conduisait à un nouvel anéantissement. Il avait inutilement employé

tous les moyens : état de siège, répression dans les rues, il ne lui restait à opter qu'entre la bataille rangée ou une mesure rigoureuse qui la préviendrait. Les circonstances lui en fournirent une.

La conscription était un fléau de la Pologne. L'homme qu'elle prenait n'était rendu à sa famille et à son pays qu'après vingt-cinq ans ; on le regardait comme mort , son départ était célébré comme des funérailles. D'après la loi russe du 17 octobre 1816, les listes de recrutement auxquelles les chrétiens et les mahométans étaient soumis de vingt à trente ans, et les Juifs de dix-huit à vingt-cinq ans[1], étaient dressées par les présidents et les bourgmestres et vérifiées par les Commissions de revision. L'administration militaire supérieure, munie de ces listes désignait nominativement les individus dont elle avait fait choix. L'enrôlement s'opérait au même jour et à la même heure dans tout le royaume; le remplacement était sinon interdit du moins rendu impossible dans la pratique. — Une loi du 3-15 mars 1859 avait fixé l'âge du recrutement, sans distinction de culte, de dix-huit à trente ans, établi le tirage au sort, un sur six,

1. Étaient exemptés les nobles, les ecclésiastiques chrétiens, les *Mnémonistes*, Israélites convertis au christianisme, les organistes des églises catholiques, les chantres des églises évangéliques, les rabbins reconnus, les élèves des écoles israélites, les juifs agriculteurs, les fils uniques de veuves ainsi que le dernier fils restant auprès de ses parents, le petit-fils choisi par les grands-parents, lorsque ces derniers ont perdu leurs enfants; le veuf ayant des enfants mineurs, les tuteurs ou curateurs.

et admis le remplacement soit par transaction privée, soit en versant à l'État quatre cents roubles. — Cette loi n'avait pas encore été appliquée en Russie. Wielopolski obtint du Grand-Duc et du Tsar qu'elle ne serait pas encore introduite en Pologne et que le recrutement s'opérerait dans les villes d'après la loi de 1816, dans les campagnes les propriétaires, les paysans, les employés des exploitations seraient exemptés.

Sans donc rien innover, sans recourir à un coup d'État qui est la violation d'une loi en vigueur, en maintenant au contraire celle qui fonctionnait depuis 1816, en vertu d'un acte régulièrement promulgué et annoncé d'avance, Wielopolski s'assurait le moyen de mettre la main sur les révolutionnaires actifs, presque tous recrutés parmi la jeunesse et d'en purger le pays. Le procédé était violent, mais ceux du gouvernement occulte étaient-ils doux? Il serait étrange que tout fût permis aux révolutionnaires et tout interdit contre eux. C'est en traitant ces Messieurs comme ils traitent les gouvernements que l'on brisera à jamais leur domination néfaste à la liberté et au progrès. Aucun acte n'a été, plus que celui de Wielopolski, justifié par le droit de légitime défense. Du reste, de quelque manière qu'il eut été opéré, le recrutement eût excité les mêmes colères, car ce à quoi les Polonais se refusaient, c'est de servir dans l'armée russe, de quelque manière qu'on le leur demandât.

Le succès de cette contremine habile autant que légitime était subordonné au secret et à

la vigueur de l'exécution. Depuis octobre on s'attendait au recrutement et à la manière dont on l'opérerait, puisqu'il avait été légalement décrété, mais on en ignorait le moment. Il fut fixé dans la nuit du 2-14 au 3-15 janvier 1863. Le secret ne fut point gardé et un très grand nombre des révolutionnaires visés put fuir dans les bois. Il n'y eut pas plus de vigueur dans l'exécution car la trahison était partout : la police négligea de fermer les barrières; l'armée qui devait occuper la ville dès minuit ne se trouva en position qu'à deux heures du matin. Quand, dans les maisons cernées, on entra pour appréhender les recrues, on trouva, au lieu des 4 600 jeunes gens qu'on cherchait, 1 400 seulement. A ce point de vue la mesure échoua, mais elle réussit en ce qu'elle ne provoqua aucun désordre[1]. Le Comité, déconcerté par ce calme, décida d'abord de tirer en longueur et d'attendre d'être mieux prêt. Les fugitifs ne le lui permirent pas : ils le sommèrent si impérieusement d'agir, que, dans la nuit du 5-17 au 6-18 janvier, il décréta le soulèvement pour la nuit du 10-11 au 22-23.

Ce n'est pas du recrutement qu'est sortie l'insurrection, c'est de la menace d'une insurrection qu'est né le recrutement. N'y en eût-il eu aucun, l'insurrection n'en eût pas moins éclaté, seulement plus tard, car elle était résolue en principe et on n'était incertain que sur la date. Le consul anglais à Varsovie l'expliqua à Russell qui

1. Du colonel Stanton, consul à Varsovie, à Russell, 25 janvier 1863.

eut le tort de l'oublier dans sa polémique et dans ses jugements injustes sur Wielopolski. « Le parti révolutionnaire a tellement travaillé les esprits des moyennes et basses classes, sous le masque du patriotisme, qu'*un mouvement insurrectionnel eût bientôt éclaté*, *même si la conscription n'eût pas été tentée*. Les chefs, voyant que si la conscription se faisait, la grande masse de leurs adhérents serait soustraite à leur action, ont été obligés d'entamer cette dangereuse partie *avant d'avoir complètement pris leurs mesures*[1]. » A Pétersbourg, l'ambassadeur anglais blâma l'acte, bien anodin en comparaison de ce que les Anglais ont fait dans les Indes et ailleurs, mais reconnut « que le mouvement révolutionnaire était *prémédité depuis longtemps*. Il ne paraît pas l'œuvre *d'hommes poussés au désespoir par la perspective d'être pris par la violence* militaire du gouvernement russe, il a tout l'aspect d'un projet systématique bien conçu : *c'est le fruit d'une conspiration largement répandue, mise en mouvement et armée du dehors. Le recrutement en a été l'occasion, non la cause*[2] ». Montebello donnait les mêmes informations : « Le projet des Sociétés secrètes avait été de faire coïncider leur levée de boucliers avec l'époque du second anniversaire de l'émancipation des serfs, le 19 février. On avait répandu le bruit qu'à cette époque l'Empereur leur donnerait ce qu'ils appellent une seconde liberté et leurs espérances ne devant pas

1. Colonel Stanton à Russell, 9 février 1863.
2. Napier à Russell, 7 février.

se réaliser, il pourrait en résulter des troubles. Le gouvernement les a appelées malgré elles sur autre terrain : le recrutement, tel qu'il va être opéré, allait leur ôter leurs meilleures influences ; si elles le laissaient faire, c'en était fait de leur crédit ; alors elles ont été forcées d'éclater avant l'heure sans y être suffisamment préparées. Ce mouvement est plus révolutionnaire que national[1]. »

Selon d'autres, l'insurrection n'aurait pas été provoquée par le recrutement : elle aurait éclaté à la suite d'un article du journal officiel de Varsovie, rédigé par Wielopolski disant « que le recrutement n'avait rencontré aucune résistance, que les conscrits n'avaient témoigné que de l'empressement et de la bonne volonté, de la satisfaction et de la gaieté d'aller se former à l'école d'ordre que leur ouvrait le service militaire. » C'était trop, a-t-on dit ; « les Polonais avaient accepté le martyre, ils ne pouvaient se résigner à l'opprobre ; cette goutte de poison fit déborder le vase ; contre l'odieux mensonge, un seul moyen restait : courir aux armes[2]. » — Il y a une petite difficulté à ce beau raisonnement : l'article du journal officiel est du 19 janvier et l'insurrection avait été décrétée par le Comité occulte dans la nuit du 17 au 18, trente-six heures avant.

1. De Montebello, 30 janvier 1863.
2. Bonjean au Sénat.

XII

Le Comité, dans deux manifestes, donna à ce soulèvement le caractère qu'il garda jusqu'au bout. Il s'adressa aux Lithuaniens et aux Ruthènes, aussi bien qu'aux habitants du royaume, il décréta la terreur et la spoliation. Wielopolski et son fils mis hors la loi furent voués au poignard; de sévères punitions menaçèrent le manque de zèle; les paysans affranchis des redevances furent déclarés propriétaires moyennant une indemnité problématique à payer par le Trésor.

Un guet-à-pens suivit le manifeste de spoliation et de terreur. La même nuit dans le royaume, sauf à Varsovie, une attaque subite fut dirigée contre les troupes tranquilles dans leurs casernements; des soldats furent massacrés, d'autres brûlés vifs dans les maisons où ils s'étaient réfugiés. Cette férocité, que les émigrés célébrèrent comme de l'héroïsme, ne donna pas à l'insurrection les forces qui lui manquaient. Les bandes se composaient d'hommes armés de faux, de bâtons, de couteaux, conduits par des chefs inexpérimentés ; les paysans, incrédules aux belles promesses, loin de les assister, les livraient parfois, pour échapper à leurs déprédations; à Krubin, ils exécutèrent un prêtre meurtrier d'une femme parce qu'elle refusait de révéler la retraite de son mari qu'on voulait enrôler de vive force.

L'autorité militaire, dont la mollesse avait compromis le succès du recrutement, donna par son impéritie une consistance momentanée à l'émeute qu'on aurait à l'instant dissipée en courant sus. Elle prescrivit aux troupes d'abandonner les campagnes et les villes et de se concentrer à Varsovie. Les insurgés, ne trouvant plus personne devant eux, purent se munir des armes amassées dans les couvents, se mettre en communication avec Posen et la Galicie, en recevoir des secours, se concentrer eux-mêmes et s'organiser sous l'autorité de Mierolawski appelé au commandement par le Comité occulte (25 janvier). Ce commandement ne fut pas de longue durée. Le général en chef russe se décida à agir, lança ses colonnes mobiles sur les deux bandes formées, les battit à Wengrow, leur tua beaucoup de monde et les obligea à se disperser dans les forêts avoisinantes où elles furent activement poursuivies. — Au reçu de cette nouvelle, le Tsar entra chez l'Impératrice, s'assit et, posant son front entre ses deux mains, s'écria : « Que je suis malheureux! Je suis forcé de répandre le sang sans gloire! »

La Pologne et la Russie laissées tête à tête, l'insurrection n'eût pas tardé à être terrassée et réduite à l'état de simple brigandage. Wielopolski aurait pu reprendre et conduire à bonne fin son œuvre d'autonomie traversée jusque-là par la révolte de la rue ou par les machinations des bureaucrates et des généraux. Le langage et l'attitude du Tsar ne permettaient pas

de douter de cette heureuse solution. Après une parade d'un régiment des Gardes du corps, Alexandre réunit les officiers, leur apprit le soulèvement et dit : « Je ne rends pas la nation polonaise responsable de ces événements, dans lesquels je vois l'action de ce parti révolutionnaire qui s'efforce de détruire partout l'ordre légal. » Il envoya à Wielopolski, à la suite d'une tentative d'empoisonnement, des témoignages significatifs de confiance et d'intérêt. « Il est heureux, disait Gortchacow, que cet abcès soit mûr; maintenant on pourra le percer et ensuite appliquer le régime doux et conciliant. » « Lorsque le gouvernement, écrivait-il dans le *Journal officiel*, n'aura en présence que la population paisible des villes et des campagnes qui vit d'ordre et de travail, il ne demandera pas mieux que d'en revenir à l'ordre légal qu'il a lui-même inauguré[1] ».

Ainsi la révolution toute seule n'aurait pas réussi à anéantir la Pologne une dernière fois : la diplomatie s'en chargea.

XIII

L'émigration avait travaillé à préparer l'intervention étrangère avec non moins d'activité que le Comité occulte à organiser l'insurrection. A l'aide d'agences, dont le siège principal était à

1. 23 janvier - 4 février 1863.

Cracovie, elle répandait les fausses nouvelles, les calomnies, altérant les faits les plus évidents, ne tenant aucun compte des rectifications reçues, et elle enveloppa l'Europe d'un épais nuage de mensonges. Ainsi elle raconta que, depuis sept ans, on fouettait des religieuses de Minsk afin de les contraindre à abandonner leur foi : or, il n'y avait pas de couvent à Minsk.

Elle contenait autant de fractions que de partis français à entraîner : Mierolawski agissait sur les révolutionnaires, Ladislas Czartoryski sur la Cour, Zamoyski sur le faubourg Saint-Germain, Braniçki sur le prince Napoléon. Sous cette action incessante, opérant partout à la fois, se forma une espèce d'unanimité en faveur de l'insurrection. Les conservateurs la défendirent parce qu'elle était conduite par des nobles, les catholiques parce des prêtres la favorisaient, les révolutionnaires pour la joie de faire du désordre quelque part. Montalembert parlait avec la même exaltation que Garibaldi et Kossuth ; on entendait les mêmes vœux dans les salons et dans les cabarets, dans les sacristies et dans les sociétés secrètes. Ceux qui avaient maudit le mouvement italien parce qu'il était anti-catholique, s'unissaient à ceux qui exaltaient la révolte polonaise quoiqu'elle fût catholique ; Dupanloup et Quinet se disputaient aigrement le droit exclusif d'être polonais. Tous dénonçaient la tentative loyale de Wielopolski comme une machination traîtresse contre laquelle devaient se soulever les cœurs généreux.

A la Cour, même unanimité : le prince Napoléon et l'Impératrice se souriaient et se soutenaient; Walewski avait pour le Comité occulte des bons vouloirs qu'il avait refusés à Cavour; les belles dames montraient autant d'exaltation pour les assassins des Russes que pour les soldats qui allaient étouffer la liberté mexicaine; les Czartoryski avaient leurs grandes entrées aux affaires étrangères comme Braniçki au Palais-Royal; le peu sentimental Girardin lui-même adressait une lettre pathétique au Tsar le conjurant d'abandonner la Pologne. Seuls, la princesse Mathilde, Morny, Fould, combattaient l'entraînement universel.

L'Empereur disait à un de ses vieux amis suisses, l'ancien avoyer Tavel, de qui je le tiens : « J'ai changé ma manière de voir sur bien des points, mais, ajouta-t-il en élevant la voix, ce qui ne lui était pas habituel, je pense sur la Pologne comme en 1831. » Quoique son oncle n'eût pas pensé à rétablir la Pologne, et qu'il se soit même défendu d'en être le don Quichotte[1], il considé-

1. *Napoléon au roi de Wurtemberg*, 11 avril 1811 : Votre Majesté ne peut supposer que, moi, je veuille la guerre. Pourquoi la ferais-je? Serait-ce pour rétablir la Pologne? Je le pouvais après Tilsitt, après Vienne, cette année même! Je suis trop bon tacticien pour avoir manqué des occasions si faciles; je n'ai donc pas voulu..... Je suis très loin de vouloir être le don Quichotte de la Pologne. » — Après Tilsitt, il donna le grand-duché de Varsovie au roi de Saxe. En 1812, le 4 mars, il garantit à l'Autriche la possession de la Galicie. Quelques phrases du *Mémorial de Sainte-Hélène* ne peuvent prévaloir contre ces témoignages de Napoléon lui-même.

rait que la résurrection du malheureux pays était une tradition de sa race. Maître d'écouter son sentiment intime, il n'eût pas résisté un instant à la pression que l'emportement public, l'Impératrice, le prince Napoléon, Walewski, Czartoryski exerçaient sur lui. Mais il était un gentilhomme, et il se considérait comme lié par les services reçus du Tsar, par ses propres assurances de loyale et fidèle amitié.

Alexandre ne négligea pas de faire appel à ces sentiments. Avant même l'explosion du mouvement polonais, il avait mandé notre ambassadeur Montebello et lui avait dit : « Je désire vous voir, pour vous parler de la Pologne. J'ai voulu donner à ce que j'ai à vous dire le caractère d'un entretien personnel avec l'Empereur Napoléon, et c'est pour cela que je m'adresse directement à celui qui le représente auprès de moi. Je prie l'Empereur de ne voir dans mes paroles qu'une preuve de confiance et d'amitié. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous savez aussi bien que moi. Partout les esprits s'agitent, je regarde une insurrection en Hongrie comme très probable ; de là à la Galicie, il n'y a qu'un pas. Si l'insurrection tentait de franchir les frontières de la Pologne, je suis en mesure de la comprimer et, dans ce cas, je ne plaisanterais pas. Ce serait un grand malheur pour un pays dont l'état va s'améliorant d'année en année, et pour moi, ce serait une douloureuse nécessité devant laquelle je ne reculerais pas. Je n'ai pas conquis la Pologne, j'en ai hérité et mon devoir

est de la maintenir. J'ai la confiance d'avoir fait pour elle tout ce qui était en mon pouvoir; j'aurais voulu faire plus, je ne l'ai pas pu. En me reportant à mes souvenirs de Stuttgard, je me rappelle que l'Empereur Napoléon me disait : « Pourquoi ne donneriez-vous pas une amnistie générale? » Je lui ai répondu qu'il m'était impossible de gracier les chefs de l'insurrection qui, à l'étranger, n'avaient cessé de conspirer contre moi, mais j'ai étendu l'amnistie à tous ceux qui ont fait leur soumission. Mon désir était de voir prospérer le royaume de Pologne sous le sceptre de l'Empereur de Russie. Cette pensée n'eût été praticable que dans des temps de calme et nous en sommes bien loin pour le moment. Dans l'intérêt même de la Pologne il faudrait maintenir l'ordre, et j'y suis préparé. Si une insurrection y éclatait, elle serait sévèrement réprimée. Ce n'est pas là, j'en suis sûr, ce que veut l'Empereur Napoléon, et je ne vois pas en quoi la France pourrait en profiter. Mais à côté de lui, au Palais-Royal, il y a un centre permanent d'intrigues. Quoique, en pareille matière, les preuves soient difficiles à donner, nous avons des indices nombreux et certains. Faites-le savoir à l'Empereur Napoléon, M. l'ambassadeur, sa loyauté fera le reste; dites-lui que je compte toujours sur lui; j'espère du moins que je puis toujours y compter. En vous parlant comme je l'ai fait, je vous le répète, je crois lui donner une nouvelle preuve de confiance et d'amitié. Je verrais avec douleur nos relations compromises, après avoir fait tout

ce qui dépendait de moi pour les cimenter de plus en plus. »

L'Empereur, touché de cette confiance, découragea les espérances que les révolutionnaires de Pologne plaçaient en son intervention, par un désaveu formel inséré au *Journal Officiel* (23 avril 1861)[1]. Il écrivit une lettre confidentielle au Tsar, lui exprimant ses regrets pour tout ce qui se passait à Varsovie, et le priant de ne pas croire aux perfides insinuations : l'alliance était trop préjudiciable à d'autres, pour qu'ils ne travaillassent pas à l'ébranler. Le Tsar manda encore Montebello (9 mai 1861). « J'ai lu la lettre de l'Empereur Napoléon ; elle a produit sur mon esprit la meilleure impression, et j'y répondrai avec la franchise que mes sentiments à son égard me font regarder comme un

1. Note du *Moniteur* du 23 avril 1861. — Les événements de Varsovie ont été unanimement appréciés par la presse française avec les sentiments de sympathie traditionnelle que la Pologne a toujours éveillés dans l'occident de l'Europe. Les témoignages d'intérêt, cependant, serviraient mal la cause à laquelle ils s'adressent, s'ils avaient pour effet d'égarer l'opinion publique, en laissant supposer que le gouvernement de l'Empereur encourage des espérances qu'il ne pourrait satisfaire. Les idées généreuses dont l'Empereur Alexandre n'a cessé de se montrer animé depuis son avènement au trône, et qu'atteste si hautement la grande mesure de l'émancipation des paysans, sont un gage certain de son désir de réaliser aussi les améliorations que comporte l'état de la Pologne, et il faut faire des vœux pour qu'il n'en soit pas empêché par des manifestions de nature à mettre la dignité et les intérêts politiques de l'empire russe en antagonisme avec les dispositions de son souverain.

devoir. J'ai été particulièrement sensible à la justice qu'il me rend, en me disant que depuis cinq années j'ai été son allié le plus fidèle et le plus sincère. Dites-lui que je resterai ce que j'ai été, en tant que cela dépendra de moi. Je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt permanent de nos deux empires d'être étroitement unis, et pour ne pas rester fidèle à cette pensée, il faudrait que cela me devînt impossible. J'aime à me confier aux assurances amicales que me donne l'Empereur, et je compte qu'il veillera à ce que les faits soient conformes. — Sire, répondit Montebello, Votre Majesté peut y compter, et elle reconnaîtra avec moi qu'ici les faits ont devancé les paroles ; c'est un fait, que l'article du *Moniteur*, qui ne laisse à la Pologne aucun espoir dans l'appui de la France, et c'est encore un fait, que la lettre de l'Empereur Napoléon à Votre Majesté. — Je le reconnais, l'article du *Moniteur* a fait un effet salutaire en Pologne, et j'apprécie comme je le dois les assurances que me donne l'Empereur dans sa lettre. — J'espère bien, Sire, qu'il ne restera plus aucun nuage dans l'esprit de Votre Majesté et que nos relations reprendront le caractère de confiance qu'elles ont eu jusqu'ici. Je ne puis cacher à Votre Majesté que j'ai cru remarquer dans mes rapports avec le prince Gortchacow une nuance de réserve à laquelle il ne m'avait pas habitué. — C'est possible. Comment voulez-vous que le mauvais esprit de tous vos journaux, qui dénaturent impunément les faits, calomnient mes intentions, m'accusant de

violence, n'aient pas fait sur nous quelque impression? — Sire, je n'apprends rien à Votre Majesté en lui disant qu'il y a en France des sympathies assez générales pour la Pologne, et que cet état de l'opinion impose au gouvernement de l'Empereur certains ménagements dont il serait injuste de ne pas tenir compte. — J'en conviens; cependant ces ménagements obligent-ils à tolérer ce concert d'excitations et de mensonges que font entendre tous vos journaux, sans tenir aucun compte des démentis et des rectifications qui sont fournis chaque jour? Dites à l'Empereur, Monsieur le Duc, que je compte sur lui et sur les effets des assurances qu'il me donne. Le calme extérieur est rétabli en Pologne, mais l'agitation est toujours au fond des cœurs; ma tâche est difficile. Cependant, je ne retirerai pas ce que j'ai donné; je ferai exécuter les institutions que j'ai concédées, loyalement et, comme je l'ai promis, en toute vérité, pourvu que la Pologne ne rende pas mes intentions impossibles à réaliser. Mais si elle a recours à des moyens révolutionnaires, je les réprimerai avec fermeté. La fermeté employée à temps souvent prévient bien des malheurs, et il est peut-être à regretter qu'il y ait eu à Varsovie un peu de faiblesse au début de ces mouvements prétendus pacifiques, où l'on jette les femmes et les enfants au premier rang devant les soldats. Mais on avait accoutumé la population à une tolérance qu'on n'a pas voulu changer brusquement. — Sire, le prince Gortchacow m'a dit l'autre jour un mot que je demande à l'Empe-

reur la permission de lui redire, car je ne voudrais pas qu'il restât dans l'esprit de Votre Majesté un doute sur nos intentions. Il lui est revenu qu'avant de nous décider sur l'attitude que nous prendrions en présence des événements de Varsovie, nous avions sondé l'Angleterre, et l'auteur de la nouvelle en concluait que si nous ne l'avions pas trouvée si correcte, nous l'aurions été beaucoup moins nous-mêmes ; j'ai répondu au Prince que je n'hésitais pas à nier le fait, et les conséquences qu'on voulait en tirer et qu'il me suffirait de le mettre en garde contre une tactique qu'il m'avait signalée lui-même plusieurs fois et qui avait pour but de nous désunir. — Mon cher ambassadeur, vous n'avez pas à me prémunir contre cette tactique ; je la connais. J'en ai eu tout récemment encore une preuve... Vous savez que le bruit a couru que j'avais fait un traité avec la France, par lequel nous nous garantissions d'un côté la frontière du Rhin, de l'autre la Pologne. Il a pris assez de consistance pour que le roi de Prusse, sans y croire, ait jugé à propos de m'écrire quelques mots. Eh bien ! j'ai tout lieu de penser que ce bruit venait de Londres, mais ceci bien entre nous. Rien n'égale les défiances anglaises ; elles vont à un tel point, qu'elles rendraient toute affaire impossible. Je l'ai dit à lord Napier une seule fois que je l'ai vu, d'abord à propos de la Syrie, où l'on a l'air d'oublier que le sang chrétien a coulé et qu'il est à la veille de couler encore ; on aurait dû vous demander d'y laisser vos troupes jusqu'à ce que le but ait été

atteint. Lord Napier convint que l'opinion était turque en Angleterre, mais qu'elle se tournerait du côté des chrétiens si la Russie pouvait la rassurer sur ses vues ambitieuses « Mylord, lui ai-je dit, que voulez-vous que je fasse si, malgré mes actes, malgré mes déclarations formelles et réitérées que je ne poursuis en Orient aucun but ambitieux, aucun projet d'agrandissement, vous continuez à me suspecter; il n'y a plus rien à dire. » Alexandre, en congédiant Montebello, lui répéta qu'il avait été très sensible aux assurances amicales de l'Empereur : « Dites-lui bien qu'aucune altération ne viendra de moi, ni dans la politique que nous avons suivie depuis la paix, ni dans mes sentiments personnels à son égard, sur la réciprocité desquels j'aime à pouvoir compter. »

L'Empereur avait d'avance répondu aux vœux de son allié. Son ministre des affaires étrangères, Thouvenel, avait mandé le prince Czartoryski et lui avait déclaré que « l'Empereur le verrait avec un vif déplaisir s'occuper d'intrigues que sa raison et sa politique condamnaient, attendu que l'Empereur de Russie était le souverain de l'Europe dont il avait reçu le plus de marques d'amitié et avec lequel il désirait le plus rester dans les termes d'une étroite intimité[1]. »

1. De Thouvenel à Montebello, 2 janvier 1861.

XIV

Certainement ces bonnes dispositions de Napoléon III contribuèrent beaucoup à décider le Tsar, après les premières manifestations violentes de Varsovie, à suivre les conseils de clémence du général Gortschacow et à rendre les ukases de mars 1861. Le chancelier eût désiré que les assurances de la lettre impériale fussent appuyées par un acte matériel qui mît les révolutionnaires polonais dans l'impossibilité de se faire illusion, tel, par exemple, que l'expulsion de Mierolawski; il eût voulu surtout qu'on modérât le langage de la presse officieuse, presque aussi ardente contre la Russie que celle de l'opposition. Thouvenel répondit : « L'Empereur a reçu de l'Empereur Alexandre une lettre en réponse à celle que vous aviez été chargé de faire parvenir à ce souverain. Le langage de Sa Majesté, en ce qui touche les rapports d'intimité et de confiance établis entre les deux gouvernements, ne pouvait être plus conforme à nos propres sentiments et à ceux que nous attendions de la Russie. Le gouvernement de S. M. Napoléon III désirerait que le langage de la presse fût entièrement conforme à sa propre pensée. Il use en ce sens de son influence sur ceux des journaux qui accueillent ses avis, mais tous n'y sont pas accessibles. La presse française s'exprime selon ses propres convictions, dans les limites de la loi qui la régit, et

parmi ceux de ses organes qui défendent ordinairement la politique du gouvernement de Sa Majesté, il en est qui, sur certaines questions, revendiquent obstinément une entière indépendance d'appréciation. C'est ainsi qu'il n'a pas été possible d'obtenir du journal *la Patrie* l'insertion de l'article publié au *Moniteur*. Que le cabinet de Pétersbourg veuille donc bien apprécier les difficultés que nous rencontrons à satisfaire sur ce point à ses préoccupations et qu'il soit bien persuadé que le gouvernement de l'Empereur ne veut rien négliger de ce qui dépend de lui pour témoigner qu'il désapprouve toute manifestation hostile aux intérêts de l'empire russe. Nous profiterons de toutes les occasions pour faire en sorte que les institutions octroyées à la Pologne soient appréciées à leur juste valeur (30 mai 1861). » Wielopolski, d'autre part, faisait prier l'Empereur de n'intervenir d'aucune manière dans ses affaires et de le laisser seul conduire sa difficile entreprise. Ce fut une raison de plus pour l'Empereur de ne pas sortir de son attitude amicale envers la Russie; il y était d'autant plus disposé qu'il attribuait alors l'organisation du mouvement polonais à ce parti de conspirateurs cosmopolites dont les menées le visaient aussi bien que le Tsar.

Cette attitude avait été si loyalement gardée jusqu'au moment où l'insurrection éclata, que le comité occulte de Varsovie s'en plaignait dans son manifeste [1]. L'insurrection ne décida pas

1. Du 16 janvier-28 janvier, « le Comité central nationa

l'Empereur à sortir de sa réserve bienveillante pour la Russie. Convaincu que cette levée révolutionnaire plus que nationale ne serait qu'une échauffourée vite réprimée, rassuré sur le lendemain de la défaite par les déclarations de Gortchacow à Montebello, il se réservait d'invoquer sa neutralité amicale pour réclamer l'exécution des promesses qu'on lui avait faites, si dans l'enivrement du succès on était tenté de les oublier.

XV

Il n'existait, du reste, nulle part une puissance disposée à accorder à la malheureuse Pologne, s'il y avait lieu, plus que des phrases vides. Les Anglais ne dissimulaient pas qu'ils n'auraient rien autre à son service. Russell l'avait annoncé l'année précédente : « Jamais aucun homme d'État anglais, ayant rempli les fonctions de premier ministre, n'a eu dans l'idée *de prêter une assistance matérielle* aux Polonais; jamais aucun ministre n'a pensé que le devoir de ce pays fût de s'interposer autrement que par l'expression de ses opinions (26 mars 1862) ». Palmerston blâmait même les manifestations pla-

avait tout préparé pour empêcher le recrutement, mais il a rencontré des entraves qu'il lui avait été impossible de prévoir, notamment de la part du gouvernement français qui condamne notre mouvement et oppose des obstacles semblables à ceux que les gendarmes russes y apportent. Il a retardé l'importation des armes en Pologne en nombre suffisant pour opérer un soulèvement instantané. »

toniques « Était-ce sage d'adopter un système de démonstrations offensantes? Ces emblèmes déployés, ces hymnes chantés ne pouvaient améliorer en rien la condition des Polonais et ne pouvaient qu'irriter et provoquer les autorités russes... Les Polonais agiraient mieux, dans le sens de leurs propres intérêts, en s'efforçant de faire de la conciliation, et de profiter des sentiments bienveillants et humains que je dois supposer à l'empereur Alexandre. (4 avril 1862). »

La Prusse et l'Autriche, quoique co-partageantes, ne se trouvaient pas dans les mêmes dispositions. Une union affectueuse règnait entre Alexandre et Guillaume, il n'existait qu'une soupçonneuse froideur entre le Tsar et François-Joseph. A Berlin, on ne souhaitait que du bien à la Russie ; à Vienne, on n'était pas fâché de ses embarras et pas du tout disposé à l'aider à en sortir[1]. Rechberg et Bismarck nourrissaient un égal mauvais vouloir à l'égard de Wielopolski, mais pour des motifs différents : Rechberg lui gardait rancune de sa protestation de 1847, Bismarck de ses tendances au Panslavisme, terreur de l'Allemagne.

La pensée de chacune de ces puissances se manifesta dès le lendemain de l'insurrection. Russell déclara qu'aucun argument ne pourrait justifier ce recrutement devenu une proscription, qui condamnait les gens au service militaire pour les punir d'avoir des principes révolutionnaires.

Rechberg ordonna aux soldats en permission

1. A Napier, 21 février 1863.

et aux officiers en congé de rejoindre leurs régiments en Galicie, prescrivit une plus attentive vigilance aux frontières et, redoutant les débats de la Diète de Lemberg, l'ajourna au 2 mars. Des précautions plus rigoureuses lui parurent superflues : en hostilité avec les nobles polonais, à cause de leur hauteur, les paysans Ruthènes propriétaires, protégés et traités équitablement, ne pensaient pas à compromettre par une insurrection hasardeuse, les biens dont ils jouissaient.

L'émigration ne doutant de rien, envoya un de ses agents solliciter les sympathies de Bismarck. Le ministre prussien sortit de son tiroir une des cartes qui traduisaient matériellement les revendications polonaises. La frontière en espérance allait de la Baltique à la mer Noire, de l'embouchure du Dnieper à celle du Dniester, englobant l'ancienne Prusse royale, Posen, la Courlande, l'Esthonie, la Livonie, la Lithuanie, la Volhynie, la Galicie, la Podolie. — « Alors, dit Bismarck, plus de Prusse, plus d'Autriche, plus de Russie, et vive la Pologne universelle! c'est ce que vous voulez? Et vous venez me demander mes sympathies! » Le roi n'envisagea pas d'un œil plus tendre l'insurrection et prescrivit les mesures les plus rigoureuses. Le général Waldersee, commandant du 5 corps, avertit les habitants de la province de Posen, « que les cruautés commises par les insurgés et qui inspiraient horreur, ne permettaient pas de se méprendre sur le caractère de l'insurrection, et qu'en conséquence toute participation même indirecte, tout acte d'aide ou

d'assistance ferait encourir les peines sévères réservées à la haute trahison. » (1er février.) Quatre corps échelonnés le long de la frontière furent mis en état de guerre.

Enfin le roi proposa au Tsar d'assurer par une convention militaire la protection réciproque de la frontière. Alexandre fut touché de cette sollicitude d'affection; Gortchacow en fut choqué, blessé. Laisserait-on prendre à la Prusse le rôle que Nicolas avait joué jadis en Hongrie et la Russie en était-elle réduite à être ainsi protégée? Il eut volontiers refusé la proposition si le Tsar ne lui eût ordonné de l'accepter. Et, le 8 février 1863, fut signée une convention par laquelle il était dit, qu'à la requête du commandant russe ou prussien, les chefs de troupes auraient le pouvoir de se prêter une aide réciproque en cas de nécessité et de franchir la frontière pour la poursuite des rebelles. Par un article secret, on s'engageait à s'instruire réciproquement des menées des insurgés. La convention n'était exécutoire qu'aussi longtemps que les parties le jugeraient nécessaire. Elle était conçue en termes si vagues que, pour mieux en préciser la portée, il fut convenu que des instructions délibérées en commun par les deux gouvernements seraient envoyées aux chefs de corps échelonnés sur la frontière. Gortchacow ne communiqua pas cette convention à l'Autriche. La Prusse le fit; Rechberg refusa d'y adhérer. Ni la Prusse ni la Russie ne nous firent mystère de leur accord. Le roi lui-même l'annonça à Talleyrand (11 février) et

Gortchacow en instruisit Montebello (18 février). Comment la nouvelle tomba-t-elle dans la rue? on ne l'a pas su. Bismarck a plus tard insinué que Gortchacow a pu être l'auteur de l'indiscrétion pour faire échouer une convention qui lui avait déplu.

XVI

La convention prusso-russe était l'application du droit naturel de police reconnu à toute puissance sur sa frontière et aussi du droit d'assistance entre voisins contre des perturbateurs en armes. Mais Napoléon III, qui supportait impatiemment de rester inerte, vit là dans ce pacte, aussi légitime qu'inoffensif, une occasion de se prononcer d'autant plus tentante qu'il n'agirait pas contre la Russie, son alliée, mais contre la Prusse avec laquelle il en était encore aux compliments de la coquetterie diplomatique. Il exprima d'abord son déplaisir à Goltz en termes attristés et affectueux : « Si l'Autriche avait commis une faute pareille, cela lui eût été égal; de la part de la Prusse il en éprouvait un véritable chagrin. » Drouyn de Lhuys haussa le ton, et fit coup sur coup deux démarches dont la seconde d'extrême gravité. Il chargea Talleyrand de présenter à Bismarck des observations contre la convention « par laquelle la Prusse, non seulement acceptait la responsabilité des mesures répressives de la Russie, mais évoquait en quelque sorte la question polo-

naise, éveillait l'idée d'une solidarité entre les différentes populations de l'ancienne Pologne, et semblait inviter les membres séparés de cette nation à opposer leur union à celle des gouvernements et à tenter une insurrection véritablement nationale (17 février) ».

Avant même d'avoir reçu une réponse à cette communication, avec une incroyable étourderie, car il ne pouvait ignorer les relations intimes des familles royales d'Angleterre et de Prusse, il fit proposer à Russell de ne pas s'en tenir à des remontrances orales et de combiner les termes d'une communication identique à remettre simultanément au cabinet de Berlin, qui serait ensuite portée à la connaissance de celui de Saint-Pétersbourg, et à laquelle on prierait le gouvernement autrichien de s'associer : il envoya même un projet de note (21 février 1863).

Bismarck trouva naturel que l'Empereur tînt grand compte des sympathies générales que la cause polonaise inspirait à sa nation, mais il le pria de considérer comme non moins naturel que le gouvernement prussien ne les partageât pas. La résurrection de la Pologne serait l'arrêt de mort de la Prusse. Des trois puissances co-partageantes, elle seule ne saurait à aucun prix abandonner le lot qui lui est échu. La perte de la Galicie n'entamerait pas virtuellement l'Autriche ; la Russie gagnerait plutôt à renoncer au royaume de Pologne et à mettre un terme aux graves embarras contre lesquels elle lutte depuis tant d'années. La perte de ses possessions polonaises

équivaudrait pour la Prusse au morcellement, car des provinces importantes et qui sont le berceau de la monarchie, se trouveraient ainsi séparées du centre du gouvernement. « Quant à moi, s'il fallait opter, je préférerais voir la France s'emparer de la Belgique, étendre même au delà ses frontières, que la Prusse renoncer aux avantages territoriaux que lui a faits le partage de la Pologne. »

Talleyrand, écartant ces éventualités et revenant à la convention, dit : « Elle est inopportune, compromettante, et, pour le moins, inutile. — Inutile! s'écria Bismarck, je n'en crois rien. L'effet moral qu'elle a produit a été salutaire; les insurgés, sachant l'accueil qui les attendait sur nos frontières, se sont éloignés et ont tourné leurs efforts vers la Galicie ; les Russes, rassurés par notre attitude, les y ont poursuivis avec avantage ; en un mot, nous avons découragé l'insurrection et encouragé la Russie. — Il me semble, dit Talleyrand, que la Russie n'avait pas à être encouragée; je ne la crois pas plus disposée que la Prusse à abandonner la partie, et ce n'est pas la force matérielle qui lui manque pour la jouer avec avantage. — Détrompez-vous, il y a en Russie un parti libéral nombreux qui se prononce depuis longtemps pour l'abandon de la Pologne et qui voit avec regret les sacrifices d'hommes et d'argent que coûte cette possession. Le prince Orlow, que vous connaissez bien, en est un des plus fermes adhérents et, pour ma part, si j'étais Russe, je partagerais peut-être cette ma-

nière de voir. L'Empereur Alexandre m'a dit une fois en propres termes : « J'ai cherché à gouverner la Pologne avec des Russes, je n'ai pas réussi, je vais essayer de la gouverner avec des Polonais. Si le succès ne couronne pas mon entreprise, je ne sais pas en vérité ce que je ferai du royaume. »

Bismarck tint un langage analogue à celui de l'ambassadeur anglais Buchanan. « La Prusse ne pourrait jamais souffrir une Pologne indépendante à ses frontières. La répression de l'insurrection est une question de vie ou de mort. — Que feriez-vous si les Russes étaient battus? — Nous devrions chercher à occuper nous-mêmes le royaume de Pologne pour empêcher qu'il s'y développe une puissance hostile à la nôtre. — L'Europe ne souffrira jamais cela. — Qui est l'Europe? — Plusieurs grandes nations. — Sont-elles déjà d'accord là-dessus? » — Buchanan évita une réponse positive, mais déclara que la France n'admettait pas une nouvelle oppression de la Pologne. Bismarck jugea inutile de discuter sur des hypothèses. (11 février.)

Le véritable sens de la Convention est celui donné par Bismarck. Drouyn de Lhuys n'était pas dans le vrai en y signalant une provocation au réveil de la nationalité polonaise, déjà suffisamment réveillée depuis deux ans. Sybel n'y a pas été davantage en la présentant comme une profonde combinaison de Bismarck, qui, n'étant pas sûr de la France, se préparait un allié pour son futur conflit avec l'Autriche. Certainement Bismarck était ca-

pable d'un calcul d'une longue portée ; toutefois, ce n'est pas ce qui l'a décidé en cette circonstance : il n'avait pas à s'acquérir une amitié dont il était assuré; il n'a obéi qu'à une préoccupation de Prussien, veillant sur son bien qu'il craignait de voir menacé.

XVII

Drouyn de Lhuys avait échoué auprès de Bismarck dans sa première demande; il ne réussit pas auprès de Russell dans sa seconde. Le cabinet anglais ne consentit pas à s'associer à une démarche collective : elle serait une humiliation ou une menace, de quelque forme courtoise qu'on l'enveloppât; il avait fait et ferait ses observations. il n'irait pas au delà. Cowley s'étonna qu'on cherchât querelle au complice, tandis qu'on ne disait mot au vrai coupable. Mauvaise raison, car le vrai coupable de la Convention était bien la Prusse qui en avait pris l'initiative et non la Russie qui n'avait fait que la subir[1]. Palmerston

1. De Montebello : « C'est de Berlin qu'est venue cette malheureuse initiative à laquelle, par esprit de courtoisie, on n'a pas su résister (18 février 1863). — De Gramont : « J'ai trouvé dans le langage de M. de Balabine la confirmation de ce que je savais d'autre part sur la froideur, pour ne pas dire le mécontentement, avec lequel on envisageait en Russie le concours de la Prusse, concours inutile comme fait de guerre et très regrettable comme acte diplomatique, suivant les expressions de M. Balabine (3 mars 1863). » — Balan, de Francfort, à Russell : « M. de Bismarck est accusé de donner au gouvernement russe une assistance qui ne lui était pas demandée et, en fait, a été mal accueillie. »

a confié au roi des Belges son véritable motif, toujours le même : le fantôme du Rhin[1]. Bernstorff expliqua de même à Bismarck le refus anglais : les intentions suspectes de la France[2].

En 1830, le cabinet anglais n'avait pas voulu prendre fait et cause en faveur de la Pologne dans la crainte de se brouiller avec la Russie, en qui il voyait l'obstacle à notre ambition. Il soutint la révolte de 1863, afin de nous brouiller avec la Russie dont il redoutait les complaisances à notre égard. Cela même marquait la limite où s'arrêterait son intervention : il ne la pousserait pas jusqu'au point où, par la guerre, s'ou-

1. PALMERSTON au roi des Belges : « Votre Majesté a appris que nous avons évité le piège que l'Empereur des Français nous tendait par son projet d'une note identique et rédigée en termes violents à présenter au gouvernement prussien. — On voulait évidemment tirer, du refus d'optempérer aux demandes contenues dans cette note, *un prétexte pour la France à occuper les provinces rhénanes* et le gouvernement français a montré une mauvaise humeur incroyable de l'insuccès de son plan. » (13 mars 1863).

2. BERNSTORFF à Bismarck : « Le baron Brunow (russe), qui a vu aujourd'hui lord Russell, vient de me confirmer encore que le cabinet anglais pénètre bien les intentions suspectes de la France et ne veut point se laisser entraîner, mais que, dans la question polonaise, il sépare l'affaire de la Prusse de celle de la Russie, et, que maintenant, il considère la première comme écartée si une intervention n'a pas lieu. Une sommation par notes identiques n'est pas projetée. Le cabinet anglais ne veut, en somme, ni menacer la Prusse ni la blesser autrement; mais il sait que l'opinion publique ne lui permettrait pas de se ranger du côté de la Prusse si la France l'attaquait. Aussi désire-t-il vivement que le gouvernement royal, par l'observation d'une neutralité absolue, enlève tout prétexte au gouvernement français. » (6 mars.)

vrirait une perspective quelconque de gloire ou d'agrandissement pour nous; plutôt laisser mille fois la Pologne expirer sous le knout russe.

Bismarck, d'abord froissé du ton des représentations de Russell beaucoup plus arrogantes que les nôtres, changeant de sentiments en même temps que nous changions nous même de conduite, sut gré à l'Angleterre de l'avoir tiré d'une situation embarrassante. « Que nous n'ayons pas, a-t-il dit depuis, été serrés par la vis d'une pression diplomatique, où s'unissaient l'Angleterre, la France et l'Autriche, nous l'avons dû uniquement aux mouvements d'amitié pour l'Allemagne qu'à la fin ressentit encore lord Russell en Angleterre. Celle-ci ayant vu que la France voulait donner aux choses une tournure sérieuse, refusa de s'avancer ainsi au bras de la France contre l'ancien allié de Waterloo[1]. »

Du reste, l'objet même du litige disparut. L'insurrection ayant subi de graves échecs et la tranquillité qui continuait à régner dans les provinces prussiennes donnant tort aux alarmes du roi et de son entourage, Bismarck se montra moins désireux de poursuivre l'entente sur les instructions militaires qui devaient donner la vie à la Convention. De son côté Gortchacow, qui s'était prêté à regret à toute cette négociation, prescrivit à D'Oubril, son ambassadeur à Berlin, de la laisser tomber. Les ratifications ne furent même pas échangées, Russell satisfait et Drouyn de Lhuys penaud rangèrent leurs dépêches *ad acta.*

1. Discours, 28 janvier 1886.

XVIII

L'Empereur s'étant occupé de l'affaire polonaise à Berlin, fut naturellement entraîné à en entretenir le gouvernement russe, afin de ne pas justifier le soupçon d'avoir simplement voulu opérer une diversion en faveur de celui que Cowley appelait le plus grand coupable. Drouyn de Lhuys, sous des formes très amicales, sans rien préciser, en priant et non en menaçant, appela les réflexions de Gortchacow sur la position de plus en plus difficile que nous créerait le cabinet de Pétersbourg s'il décevait l'espérance que le nouveau règne serait un règne réparateur, et s'il se mettait décidément en lutte avec cette opinion publique aussi persévérante que les malheurs de la Pologne (18 février). L'Empereur, dans la forme encore plus amicale d'une lettre confidentielle au Tsar, et dans le langage de l'ami à l'ami, le pressa d'accorder une amnistie et des réformes apaisantes. Le Tsar fit répondre par un télégramme de Gortchacow à Budberg, communiqué à Drouyn de Lhuys à titre de simple lecture : « L'Empereur m'ordonne de vous télégraphier : Tant que dure l'insurrection armée, il est prématuré de parler de clémence. Dès qu'elle sera réprimée, je proclamerai une amnistie générale dont les chefs seuls seraient exclus. Je n'ai jamais eu l'intention de priver la Pologne des institutions que je lui ai accordées.

Ma dignité ne me permet pas d'aller au delà de cette assurance et je me flatte d'avoir le droit d'exiger qu'on se fie à ma loyauté (8 mars). »

Gortchacow compléta ce télégramme par des instructions à tous les agents de la Russie, et particulièrement à Balabine accrédité auprès de Rechberg : « Son maître était irrévocablemant opposé à rétablir en Pologne le régime de 1815 qu'il considérait comme l'une des plus grandes fautes d'Alexandre Ier. Le rétablissement de la constitution de 1815 entraînerait l'existence d'une armée polonaise qui, à peine formée, tournerait ses armes contre la Russie[1]. » D'ailleurs, ce qui avait été tolérable en 1815 ne le serait plus depuis l'éveil de l'esprit public en Russie : il serait impossible au Tsar d'accorder à la Pologne un régime de liberté plus large que celui sous lequel vivait la Russie et de procéder par voie d'exception, surtout sous une pression étrangère; la liberté ne serait établie nulle part ou elle le serait partout.

Le télégramme du Tsar venait de partir de Pétersbourg quand y arriva une dépêche de Russell, d'un tout autre style que les communications françaises. Il y expliquait le système dont il ne se départira plus : « Tout en regrettant l'existence du triste état de choses créé par l'insurrection polonaise, le principe de non-intervention étant celui du gouvernement anglais, il ne se croirait pas en droit d'exprimer officiellement ses sentiments, si l'Angleterre

1. De Gramont, 18 février 1863.

n'avait pas été partie contractante au traité de 1815 qui avait réglé l'état international du royaume de Pologne. Ces traités, sous la garantie de l'Europe, lui assuraient une autonomie administrative et politique, dont les Polonais sont privés depuis 1831. De là ce mécontentement général qui a inspiré la mesure du recrutement, cause effective de l'insurrection. Le cabinet anglais engage le gouvernement impérial à mettre un terme à cette lutte sanglante, en proclamant généreusement une amnistie immédiate et complète et en annonçant l'intention de rétablir sans retard le royaume de Pologne dans la jouissance des privilèges civils et politiques accordés, en 1815, par l'Empereur Alexandre Ier. » (2 mars.)

Gortchacow répondit à ces remontrances hautaines avec la dignité qui convient à un représentant d'un grand souverain. Il refusa une réponse écrite ; il ne consentit à s'expliquer que verbalement, et à condition que le ministre anglais lui communiquerait, avant de l'expédier, la minute de son rapport. Il réfuta pied à pied chacune des assertions anglaises : « Le recrutement avait été le prétexte et non la provocation à la révolte, résultat d'une conspiration profondément combinée et largement organisée dans les capitales étrangères et à Londres en particulier ; l'explosion avait été seulement accélérée par le recrutement. Le but véritable des insurgés, bien différent de la politique pratique des hommes d'État anglais, était la séparation de la Pologne

d'avec la couronne de Russie, l'indépendance nationale, la restitution des limites de 1772. Il rappela les réformes radicales opérées, qui, sauf l'armée, ne laissaient rien de commun entre les deux pays. C'était un autre système que celui d'Alexandre Ier, mais qui n'en constituait pas moins des institutions nationales. Quant aux droits d'intervention que le cabinet anglais cherchait dans les traités de 1815, il l'engagea à relire la circulaire écrite sur ce sujet, en 1831, par Nesselrode. Il s'en tenait là par esprit de conciliation, car il pourrait ajouter qu'après l'insurrection de 1830, toute limite posée antérieurement à l'autorité absolue de la Russie avait cessé d'exister. Le droit de la Russie sur la Pologne était désormais celui du conquérant. » Il répéta spontanément ce que le Tsar avait déjà promis à l'Empereur, qu'après la cessation de la résistance, une large amnistie serait accordée, si ce n'est aux meneurs et chefs (9 mars 1863).

Les gouvernements s'étaient interrogés réciproquement : ils connaissaient cette opinion publique que la presse exprime ; il leur restait à connaître celle du pays légal, que manifestent les débats des assemblées. Précisément, trois parlements s'ouvraient à la fois : le Corps législatif de France (13 janvier 1863), le Landtag prussien (14 janvier), le Parlement anglais (5 février). La question polonaise y fut agitée, toutefois comme un incident dans l'ensemble des affaires, dont il est indispensable de se rendre compte.

CHAPITRE IV

LE PARLEMENT PRUSSIEN

I

En Prusse, la Chambre des députés et la Couronne se retrouvèrent dans la même situation de combat. Les dépenses militaires avaient continué et l'État avait été administré sans budget régulièrement voté. Le discours d'ouverture du roi demanda l'approbation rétrospective des dépenses faites et la fixation légale par le budget de 1863, des dépenses nécessaires à la réorganisation de l'armée. — En réponse à ce discours, une Adresse fut proposée disant que la constitution était violée dans sa première garantie puisque certaines dépenses avaient été faites, non seulement sans le vote préalable de la Chambre des députés, mais malgré un rejet formel. « Majesté royale, notre situation nous impose le devoir impérieux de déclarer solennellement que la paix intérieure et la force à l'extérieur ne peuvent être rendues au pays, que par le retour à un état de choses constitutionnel. »

« Ce ne sont pas les ministres, répondit Bis-

marck, c'est la Chambre qui viole la Constitution. Elle veut supprimer la prérogative royale et le droit de la Chambre des seigneurs, également constitutionnels. Les ministres sont les *serviteurs*, les conseillers autorisés du Roi, ils ne gouvernent pas; le roi seul a le droit de gouverner; la Chambre usurpe en voulant gouverner à sa place. Le budget est une *loi;* or, toute loi n'existe que par le concours des deux Chambres (art. 62), la Chambre des députés usurpe en prétendant que sa volonté seule constituera la loi. — Mais comment procéder, quand le concours des trois pouvoirs ne s'établit pas sur un budget? Pour les recettes, il n'y a pas de difficultés : en vertu de l'article 109 les impôts et taxes existants continuent à être perçus; pour les dépenses, la Constitution est muette. Si un compromis raisonnable ne comble pas la lacune, il y a *tabula rasa*, celui qui a le pouvoir continue à marcher en son propre sens, parce que la vie de l'État ne peut s'arrêter un instant. L'Adresse peut donc se résumer ainsi : « Sommation est faite à la maison royale de Hohenzollern de transférer ses droits constitutionnels de gouvernement à la majorité de cette Chambre. La royauté prussienne n'a pas encore rempli sa mission, elle n'est pas encore assez mûre pour ne former qu'une pure décoration ornementale de notre édifice constitutionnel, pas encore assez pour s'ajuster comme un rouage mort au mécanisme du régime parlementaire[1]. »

1. Discours du 27 janvier 1863.

Schwerin, un des principaux ministres de l'ère nouvelle, dit dans sa réponse : « Je relate ici que la phrase dans laquelle *culmine* le discours du Ministre Président : *la force prime le droit*, — n'est pas une phrase qui puisse, à la longue, soutenir la dynastie en Prusse (*bruyants applaudissements*), que ce n'est pas sur une telle maxime que repose la grandeur de notre dynastie, la grandeur de notre pays, que cette maxime doit être retournée ainsi : *le droit prime la force; justitia fundamentum regnorum.* » — Bismarck réclama : « Je ne me souviens pas d'avoir employé de semblables expressions (*bruyantes dénégations*.) — Je n'ai pas dit, expliqua Schwerin, que Monsieur le Ministre ait employé ces mots, mais que son discours *culmine* (se résume) en cette phrase, et malheureusement je dois encore le maintenir. (27 janvier 1863[1].) »

L'Adresse fut votée; le roi refusa de recevoir la députation qui devait la lui remettre; elle lui fut envoyée directement par le président de la Chambre. Le roi la rétorqua dans une lettre sévère : il contestait à la Chambre le droit exclusif d'accorder ou de refuser les dépenses de l'État; il conserverait intactes les prérogatives constitutionnelles et héréditaires de la couronne; il ne tiendrait aucun compte de l'Adresse de la Chambre et il l'engageait à plus de déférence pour les vœux du Père de la patrie (6 février 1863).

2. Bichter : « En vain le chancelier proteste-t-il qu'il repousse cette maxime, son discours prouve surabondamment qu'il en est un partisan convaincu. » (14 juin 1882.)

II

En France, dans une telle situation, le souverain aurait probablement mis la main au collet des députés et les aurait coffrés à Vincennes après avoir fermé la porte de leurs séances, ou bien le peuple aurait élevé des barricades et envoyé le souverain en exil. En Prusse, Bismarck et le roi laissèrent les députés poursuivre en toute liberté leurs déclamations et leurs votes et ils continuèrent à agir comme si la Chambre ne disait et ne votait rien, et le peuple contempla, impassible à ce double spectacle. Bismarck, en costume de cuirassier de la landwher, assistait aux séances, narguait les députés, persiflait leurs harangues, tel qu'autrefois au Landtag, mais avec plus d'autorité. Sa diction ne répondait pas d'abord à son attitude raide, martiale, presque menaçante; le geste ne soulignait pas correctement la parole et n'était, pas plus qu'elle, toujours en harmonie avec la pensée; il se balançait les mains, tantôt croisées derrière le dos, tantôt jouant nerveusement avec un crayon, tantôt plongeant en quête d'un mouchoir dans les basques de sa redingote de cuirassier; sa phrase, pénible, brusque, saccadée, sortait sans sonorité de ses dents serrées; pas d'ordonnance, de gradation d'idées; mais, à tout instant, de cette confusion et de cet embarras apparent, jaillissaient les images originales, les ironies stridentes, les formules frappées pour la circulation, les mots

qui tranchent les difficultés mieux que de longues argumentations. On ne le ménageait pas et il ne ménageait pas davantage ses adversaires ; il répondait aux personnalités par des coups de boutoir, aux taquineries par des impertinences à jeter l'adversaire en l'air. La Commission du budget proposait de supprimer 1500 ou 2000 thalers affectés à l'entretien du jardin du ministère des Affaires étrangères; il répondit : « Je n'ai aucun goût pour les jardins artificiels; biffez cette somme, je ferai planter à mes frais dans les jardins un bois de sapins et j'y mettrai du lièvre. » Une autre fois un député le sommait de faire appel au pays : « Avant de recourir à cette mesure nous voudrions que le pays eût l'occasion de bien vous connaître. Vous invoquez volontiers les exemples du Parlement anglais. Je me rappelle qu'un jour, s'agissant de l'abolition des monopoles, l'un des hommes d'État anglais fit remarquer à cette occasion, non sans vérité, que le plus odieux de tous les monopoles, c'est celui de l'intelligence et de la vertu politique que s'arrogent certains partis et leurs chefs. » — Le président l'ayant rappelé à la question, il lui refusa le droit de l'interrompre : « Je ne suis pas membre de cette assemblée, je n'ai point fait votre règlement, je n'ai pas pris part à l'élection de votre président; je ne suis donc pas soumis à vos règles disciplinaires. »

Les Wirchow, Sybel, Simson, Gneist, Loewe, Reichensperger, Twesten, Wagner, Waldeck, Forchenbach, Carlowitz, etc., honneur de l'Alle-

magne politique, s'élevèrent à la plus haute éloquence dans cette lutte des orateurs contre le cuirassier. La gauche française qui soutenait au Corps législatif une lutte semblable à la leur, frémissait à leurs courageux accents et leur envoyait de loin ses applaudissements. Je me rappelle l'effusion avec laquelle je serrai la main que Sybel vint m'offrir dans un de ses voyages à Paris. Aujourdhui, à de rares exceptions près, ces illustres se sont reniés eux-mêmes et ont vendu leur conscience au succès. Entre eux et Bismarck s'est échangé le dialogue de Faust et de Méphistophélès. Faust dit à son tentateur : « Serpent! Vil serpent! » Méphistophélès répond : « Que m'importe, pourvu que je t'enlace. » Il y a eu de la peine, mais il les a enlacés, et son ricanement infernal a retenti victorieusement dans le monde.

L'insurrection polonaise donna un élément aux passions anti-ministérielles de la majorité parlementaire. Les précautions militaires prises à Posen, puis la convention avec la Russie furent l'objet d'interpellations et de débats passionnés[1]. Sybel notamment, qui depuis a célébré cette convention comme une preuve du génie de Bismarck, lui reprocha de s'être jeté dans l'alliance russe sans la moindre nécessité, sans même y avoir été engagé par la Russie et d'avoir placé le pays entre une triste reculade ou des dangers incalculables[2] — Waldeck le somma de répondre, à sa question, par un oui ou par un non qui seul s'ac-

1. 16, 18, 26, 27, 28 février 1863.
2. 26 février 1863.

corde avec l'honneur de la Prusse. — Unruh fut des plus agressifs : « Si l'on mobilise, dit-il, pour protéger les pays prussiens, c'est comme si l'on mettait le feu à un village pour lire une lettre. » Il montra le danger de cette politique du côté de la France : elle ne pourrait permettre une semblable coopération avec la Russie, sans se mettre en conflit avec son propre peuple. Bismarck, sans nier la convention, se refusa à en communiquer le contenu. Il dit que son seul objet était de protéger les frontières prussiennes, et que le passage de la frontière, soit par les troupes russes, soit par les troupes prussiennes, dépendait tout à fait du gouvernement prussien, que ce passage n'a pas eu lieu jusqu'ici et qu'il est présumable qu'il ne se produira pas[1]. Il agrémenta ce thème d'impertinences; « quant à savoir si une Pologne indépendante établie à Varsovie serait pour la Prusse une fervente alliée, si elle s'efforcerait de maintenir à son pouvoir Posen et Dantzig, je vous laisse le soin d'examiner cette question. »

La Chambre vota que : « L'intérêt de la Prusse commande que le gouvernement royal, en présence de l'insurrection de Pologne, ne prête aucun soutien quel qu'il soit à *aucune* des parties belligérantes, et ne permette pas à des gens armés d'entrer sur le territoire prussien sans un désarmement préalable. » Ainsi les députés prussiens s'unissaient aux ministres anglais et français pour condamner la convention.

1. 26 février 1863.

CHAPITRE V

AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF

I

Le discours de l'Empereur à l'ouverture de la session fut un programme électoral. Il résumait sa politique depuis six ans à l'intérieur et à l'extérieur, et il demandait au suffrage universel de la consacrer en renommant les députés qui l'avaient soutenue. — Quelques jours après, dans un discours aux Exposants de Londres, il encouragea les espoirs de liberté : « Vous avez été frappés en Angleterre de cette liberté sans restriction laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts : c'est que la liberté anglaise respecte toujours les bases principales sur lesquelles reposent la société et le pouvoir ; la France y parviendra aussi le jour où nous aurons consolidé les bases indispensables à l'établissement d'une entière liberté. » Morny à son tour reparla de « l'établissement graduel de la liberté pour asseoir d'une manière impérissable les fondements de la dynastie impériale ».

La rareté du coton avait occasionné en France et en Angleterre une effroyable crise ouvrière. Le coton d'Amérique, il y a deux ans, d'une valeur de soixante-dix à quatre-vingts francs les cinquante kilos, avait monté jusqu'à trois cent soixante francs; la Banque avait élevé son escompte de 4 à 5 p. 100; le travail s'était ralenti et dans beaucoup de localités, les ouvriers manquaient du nécessaire. Le gouvernement s'employa de son mieux à adoucir partout la détresse ouvrière; des chantiers furent ouverts sur les routes impériales, sur les canaux, les chemins de fer, dans les ports de mer, dans les fleuves; une partie des sommes affectées à l'achèvement des chemins vicinaux fut par un virement attribuée aux travaux communaux, enfin un crédit de 5 millions de francs fut voté à l'unanimité d'urgence par les deux Chambres. Des souscriptions se faisaient partout : pour les seconder j'avais sollicité l'autorisation de faire des conférences, un agent de police vint me notifier verbalement qu'elle m'était refusée.

De la discussion de l'Adresse au Sénat, un seul discours mérite d'être retenu, celui de Thouvenel. L'ancien ministre donna l'exemple, nouveau sous l'Empire, d'un ministre tombé venant justifier sa politique. L'ultimatum remis par Lavalette, dit-il, était un billet à ordre tiré par lui sur sa dignité personnelle et il n'avait pas hésité à le payer à l'échéance. Il se défendit avec une vivacité éloquente d'avoir prononcé un mot ou écrit

une ligne qui ne fût le reflet fidèle des instructions de l'Empereur. « Ceux qui faussent la politique de l'Empereur ce sont ceux qui insultent aux efforts de l'Italie pour s'assimiler ses diverses parties, ceux qui ne comprennent pas que l'Unité sous le sceptre de Victor-Emmanuel, quelque opinion que l'on ait d'ailleurs sur la valeur théorique des autres combinaisons, est le seul principe d'ordre applicable à la Péninsule, qu'elle est désormais un fait accompli ; ce sont ceux enfin qui, rêvant je ne sais quelle restauration chimérique, impliquant un accord avec l'Autriche et peut-être des hostilités avec l'Angleterre, ne réfléchissent pas que les ombres de trente mille de nos soldats tombés pour l'indépendance de l'Italie, sont devenues la garantie immortelle de sa durée et de son triomphe. — Je n'ai jamais admis le droit des Italiens de réclamer Rome pour capitale, mais je ne saurais contester aux Romains le droit d'être gouvernés comme le sont toutes les sociétés modernes et je ne nous reconnais pas celui de leur imposer indéfiniment un régime dont les plus catholiques d'entre nous ne voudraient pas pour eux-mêmes. J'ai la ferme confiance que si une nouvelle tentative à Rome n'est pas plus heureuse que les précédentes, l'Empereur croira le moment venu de sortir des embarras dont sa modération et sa patience ne sauraient l'empêcher à la longue d'apprécier la gravité et de mesurer les périls. »

Le général Gémeau et surtout Larochejaquelein

furent scandalisés de ces idées révolutionnaires; Billault, en quelques mots, répéta que l'Empereur n'avait pas changé de but, que se trouvant entre le *non possumus* de Rome et le *non possumus* de Turin, il continuera de faire le possible pour une conciliation nécessaire, et si le moment n'est pas favorable, il attendra. Et le Sénat vota : Attendez, sire[1]!

II

Les Cinq s'attachèrent à opposer plus vigoureusement que jamais leur programme à celui de l'Empereur. Leurs amendements étaient ainsi conçus :

I. « Le droit d'élire implique le droit de connaître, de discuter, de juger, et par conséquent, la liberté. Depuis le décret du 24 novembre, le mot de liberté est sans cesse prononcé dans les discours officiels, mais en réalité, les pratiques du gouvernement n'ont pas changé : il continue à interdire toute initiative individuelle, toute discussion libre, toute vie municipale indépendante; il prodigue aux journaux des avertissements, même lorsque le principe du gouvernement n'est pas attaqué, et il ne cesse d'exercer sur eux une pression clandestine. La dignité de la nation exige que cette contradiction entre la parole et l'acte ait un terme. Qu'on ne nous empêche plus de

1. 29 janvier 1863.

jouir de la liberté, ou qu'on cesse de nous en vanter les bienfaits et de nous imposer l'humiliation de nous entendre déclarer seuls indignes de posséder un bien que, depuis notre grande révolution, nous avons si souvent assuré aux autres.

II. « Nous admirons l'héroïsme de nos soldats combattant au Mexique sous un ciel meurtrier, et nous leur envoyons nos vœux les plus sympathiques ; mais le soin de l'honneur national n'empêche pas une assemblée politique de juger une entreprise dont elle peut aujourd'hui connaître les causes et prévoir les suites. Les forces de la France ne doivent pas être témérairement engagées dans des expéditions mal définies, aventureuses, et ni nos principes ni nos intérêts ne nous conseillaient d'aller voir quel gouvernement désire le peuple mexicain.

III. « Rome n'appartient pas plus aux catholiques qu'aux Italiens, elle appartient aux Romains. Notre occupation ne doit pas continuer : c'est le cas d'appliquer le principe de non-intervention, qui n'est autre chose que le respect de la souveraineté nationale, seule base légitime des gouvernements. Les négociations poursuivies à Rome ne sont pas sérieuses et ne peuvent aboutir, puisque le Pape déclare solennellement que sa conscience lui interdit toute concession, tant qu'on ne lui aura pas rendu des provinces dont le gouvernement français a toujours refusé de demander la restitution. Il est hors de doute que l'indépendance du Saint-Siège doit être assurée ;

mais, en cette matière comme en toute autre, la liberté est la seule solution à la fois digne et pratique. La religion catholique ne doit pas redouter un régime sous lequel l'Église, séparée de l'État, obtiendrait au même titre que toute autre croyance, à la place des concordats et des servitudes déguisées, la liberté dans les limites du droit commun.

IV. « Les principes nouveaux consacrés par le traité de commerce entraînent, comme juste conséquence, le droit pour les ouvriers et pour les patrons de débattre librement les salaires. Les dispositions du code pénal sur les coalitions doivent être abrogées.

V. « Nous persistons à réclamer l'application aux villes de Paris et de Lyon du principe du droit public en vertu duquel nulle contribution ne peut être établie, ni aucune dépense autorisée, sans le vote des contribuables ou de leurs représentants. La plus petite commune ne peut être imposée extraordinairement sans l'avis du conseil municipal élu et l'adjonction des plus forts contribuables. Paris et Lyon, dont les budgets égalent ceux de certains États, n'ont d'autre garantie que l'examen d'un Conseil municipal nommé par décret. Nous demandons pour ces deux grandes villes un Conseil municipal élu et indépendant.

VI. « Les populations comprendront enfin qu'il leur importe d'être représentées par des mandataires choisis en dehors de la volonté du gouvernement qu'ils doivent contenir et contrôler. Le

droit de déterminer les circonscriptions électorales n'autorise pas à réunir des cantons séparés par la distance, à morceler les arrondissements et les villes pour favoriser l'action administrative, et à modifier les circonscriptions établies, pour soustraire le député à ses juges naturels. Il n'appartient pas davantage aux maires d'élever ou d'abaisser à leur gré le chiffre des électeurs, en étendant les radiations et en limitant les additions de manière à créer, à côté du candidat du gouvernement, l'électeur du gouvernement. Nous demandons, en conséquence, qu'une revision soit faite du décret du 29 décembre 1862 et que, spécialement, au lieu de priver la ville de Paris d'un député, on lui en attribue un nombre en rapport avec l'accroissement de sa population.

VII. « La sincérité et la liberté des élections seraient impossibles si le ministre de l'Intérieur persistait à exiger des gérants et rédacteurs en chef des journaux des traités secrets et des démissions en blanc qui les mettent à la merci du gouvernement. »

Il y avait dans ces thèses deux nouveautés. La première la répudiation de la thèse de Jules Favre et du prince Napoléon, qu'en vertu d'un prétendu droit de nationalité au sens de la race, Rome appartenait à l'Italie. J'avais obtenu qu'on revînt à la véritable doctrine des nationalités : Rome n'appartient pas plus aux Italiens qu'aux catholiques, elle appartient aux Romains. — La seconde était la demande de la

liberté des coalitions ; par là, nous entrions dans la revendication des libertés sociales ou civiles. Ce projet était inspiré aux Cinq par un fait récent : des ouvriers typographes poursuivis pour coalition avaient été condamnés malgré une magnifique plaidoirie de Berryer et l'Empereur leur avait fait grâce ; il nous sembla que cette clémence était un commencement d'abrogation d'une loi oppressive.

Ces amendements reproduits par la Presse, furent accueillis par une véritable acclamation de l'opiniou libérale : avant même que nous les eussions développés, elle les adopta, d'une voix unanime, comme le programme des prochaines élections.

Je me chargeai de défendre celui sur la politique générale parce que j'y trouverais l'occasion de définir, de façon que nul ne pût s'y méprendre, les idées que je défendrais si j'étais réélu. En 1857 on avait pu me croire, malgré une profession de foi qui exprimait le contraire, un opposant systématique et révolutionnaire; je mis mon honneur à ne plus permettre aucun doute sur mon dessein constitutionnel. Je multipliai les explications afin que personne ne pût se méprendre sur ce que j'étais.

J'examinai en général la politique de l'Empire : « La première période, celle qui précède la guerre d'Italie, la proclamation de Milan se présente avec un caractère d'unité incontestable : Un gouvernement fort, exerçant toute l'initiative, au-dessus d'une nation qui lui a délégué tous ses

droits et qui accepte tous ses actes; la presse soumise au pouvoir discrétionnaire de l'autorité; la liberté individuelle ayant pour garantie la loi de sûreté générale et la loi du colportage!! la vie municipale détruite; partout le concours aboli; l'initiative individuelle interdite; le gouvernement ne voulant avoir en face de lui que des individualités, sans lien, sans cohésion, sans force, et qui soient comme de la poussière dans sa main! le Corps législatif, loin d'exercer un contrôle sur les actes du pouvoir suprême, privé même du droit de les connaître et de les discuter. — A partir de la guerre d'Italie, s'ouvre une seconde période, signalée par des paroles et des actes nouveaux : L'amnistie, d'abord, puis une politique commerciale libérale, progressive. Pour nous, la parole retrouvée, avec la publicité de nos débats désormais reproduits dans leur intégrité, grâce à un système qui certainement a encore les imperfections des choses humaines, qui, cependant, je n'hésite pas à le déclarer, est un des meilleurs pratiqués jusqu'à présent dans les Assemblées délibérantes. Enfin le décret du 24 novembre, en nous donnant le droit de discuter une Adresse, en ramenant dans cette assemblée des ministres orateurs, opère une innovation plus considérable et commence la responsabilité. Par malheur, parallèlement à la politique dont je viens de vous indiquer les principaux traits, il s'est produit des actes aussi rétrogrades que ceux-là étaient libéraux. En Italie, tout à coup on hésite, on trébuche; aux dépêches fermes, éloquentes de

l'honorable M. Thouvenel, succèdent des dépêches vagues, indécises, flottantes, dans lesquelles rien n'est indiqué avec la netteté qui convient à un grand pays. A l'intérieur, l'amnistie n'est pas complétée; on persiste à maintenir la loi de sûreté générale, la loi du colportage, toutes les mesures d'exception. M. le ministre de l'Intérieur, dans un programme auquel nous avons cru, avait dit : « que toutes les fois que l'État ou la dynastie ne seraient pas attaqués, la discussion des actes de l'administration serait libre. » Depuis que cette lettre a été écrite, je défie les honorables organes du gouvernement d'indiquer un journal, un livre quelconque dans lesquels le principe du gouvernement ait été attaqué ou contesté. Cependant, les avertissements ne cessent de se multiplier. Les élections ne seront pas un appel au pays, mais une lutte inégale dans laquelle, autant qu'on le pourra, on empêchera l'opinion de se manifester. (*Réclamations sur un grand nombre de bancs.*) De telle sorte, Messieurs, que si je voulais peindre la situation telle qu'elle a été et telle qu'elle me paraît être, je dirais : l'Empire a d'abord été un gouvernement absolu; il est aujourd'hui un gouvernement contradictoire Je lui demande de devenir un gouvernement régulier, un gouvernement constitutionnel. (*Bruit.*) Or, à l'intérieur, la responsabilité des agents du pouvoir, la presse soumise au droit commun, les élections libres, la vie municipale active, l'État contenu dans ses véritables attributions et

ne considérant plus la défense pour les citoyens d'agir à leurs risques et périls comme la condition du bien qu'il réalise, les finances gérées avec économie, sans emprunts ni impôts nouveaux; à l'extérieur, la paix et le respect du principe de non-intervention; en d'autres termes, la liberté politique, la liberté religieuse, la liberté civile, la liberté d'enseignement, la liberté commerciale ou, mieux encore, la liberté sans épithète; la liberté comme remède à deux causes d'anarchie, à celle qui naît du pouvoir d'un seul, et à celle qui naît des mouvements tumultueux de tous; la liberté comme ayant seule la puissance de mettre un terme à des convulsions intermittentes dans lesquelles nos forces vives s'usent sans qu'aucune solution soit obtenue; la liberté comme moyen d'aborder pacifiquement, sans violence ni utopie, le difficile problème qui domine tous les autres dans ce siècle, à savoir l'amélioration morale et matérielle du sort du plus grand nombre, la liberté sans le désordre, mais l'ordre sans le despotisme; telles sont les conditions d'un gouvernement constitutionnel, telles sont les réformes que nous réclamons! (*Mouvements divers.*)

« On nous répond : Nous ne sommes pas contradictoires, nous sommes prudents, nous sommes modérés, nous ne voulons nous abandonner à aucun des partis extrêmes qui nous sollicitent de les suivre dans de folles entreprises. Je concède le point de départ de l'argument : oui, un gouvernement ne doit jamais suivre les partis extrêmes; s'il

les suivait, il cesserait d'être un gouvernement, il deviendrait une aventure. On a comparé la société, avec raison, à une caravane en marche, les uns vont trop vite, les autres s'attardent trop; entre les deux est le gouvernement, retenant les uns et excitant les autres. Je concède même davantage : toutes les fois qu'un dissentiment existe entre une opposition et un gouvernement sur la mesure des choses, sur l'opportunité des actes, eh bien! je le dis hardiment, moi député de l'opposition, il est supposable que c'est le gouvernement qui a raison; il a une responsabilité que nous n'avons pas, et qui peut lui faire trouver extrêmement difficile ce qui nous paraît aisé. Nous ne répondons que de paroles; il répond, lui, ce qui est beaucoup plus sérieux, de faits auxquels sont attachées les destinées d'une nation! c'est là, Messieurs, le sens profond d'une parole de Mirabeau, dans laquelle on a eu tort de ne chercher qu'une épigramme, car elle contient une profonde vérité; c'est la vraie portée de la maxime connue : « Un jacobin ministre ne serait pas un ministre jacobin. » (*Rires.*) Aussi, Messieurs, chaque fois qu'entre le gouvernement et nous il n'y aura qu'une question d'opportunité et de mesure, je consens à avoir tort. Mais telle n'est pas la nature du dissentiment actuel ; la prétention du gouvernement ne consiste pas seulement à vouloir marcher, tandis que nous voudrions qu'il courût ; non ! sa prétention est plus difficile à concilier avec nos idées et avec la réalité ; elle consiste à vouloir marcher à la fois dans deux

routes qui se tournent le dos. Oh! cela est impossible.

« J'arrive à la seconde objection, à l'argument historique que M. le ministre de l'Intérieur ne nous épargne pas, qui est le fond de toutes ses circulaires. Il consiste à dire : nous admirons beaucoup comme vous la liberté anglaise, nous voulons vous l'accorder, mais aux conditions auxquelles elle existe, à savoir que la dynastie sera acceptée, reconnue par tous et placée au-dessus de toute attaque. Pour accorder la liberté, le gouvernement anglais a-t-il, en effet, attendu qu'il n'eût plus aucun ennemi? la révolution anglaise est de 1688, et dès 1694 la liberté de la presse existe dans toute son étendue; quant aux autres libertés, la liberté politique, la liberté de réunion, elles avaient été la condition même du couronnement de Guillaume III, qui avait ajouté à sa devise : « Je maintiendrai » ces mots : « la religion protestante et les libertés de l'Angleterre. » L'Angleterre n'a pas obtenu la liberté, parce qu'elle a respecté la maison de Hanovre; elle a respecté la maison de Hanovre, parce que celle-ci s'est manifestée à elle comme la meilleure sauvegarde de ses libertés. L'argument repoussé historiquement, je me retourne vers le gouvernement et je lui dis : Qui vous inquiète? Qui vous menace? Voyons! avez-vous jamais vu dans notre histoire politique un pouvoir qui ait rencontré une adhésion comparable à celle dont vous vous vantez? Vos élections se font partout à l'unanimité, personne ne

contredit; la presse est tout entière en vos mains; vous dites dans vos rapports officiels, dans vos discours, dans vos programmes que les masses sont calmées, que, d'excitables qu'elles étaient, elles sont devenues dociles parce qu'elles sont confiantes; vous dites que le parti de l'anarchie est vaincu. Eh bien! ces choses étant, je vous demande quand, à quel moment, dans quelles circonstances posséderez-vous des forces plus imposantes que celles dont vous disposez aujourd'hui? Quand votre dynastie sera-t-elle mieux assise qu'aujourd'hui, après douze années pendant lesquelles pas une voix ne s'est élevée contre vous, pendant lesquelles vous n'avez point rencontré sur vos pas une opposition quelconque, pendant lesquelles vous êtes restés maîtres du pays d'un bout à l'autre; pendant lesquelles l'opposition, malgré tous ses efforts, n'est parvenue à envoyer dans cette Chambre que cinq députés impuissants et sans influence sur aucune de vos décisions? Voyons! Dites-nous quel sera le signe auquel nous reconnaîtrons que votre dynastie est établie?

« Nous ne demandons pas au pays, après avoir tout supporté, de ne plus rien supporter du tout; une politique de cette nature ne servirait ni à la liberté, ni au progrès; nous ne le provoquons pas *à une œuvre de conspiration, mais à une œuvre d'émancipation constitutionnelle;* nous l'engageons à bien se rappeler que, quand on a des moyens légaux à sa disposition, il y a quelque chose de plus sûr et de plus digne que d'attendre

la liberté, c'est de la prendre ; nous lui conseillons de ne pas oublier que si s'opposer toujours est un acte de mauvaise foi, approuver quand même est une erreur, une faiblesse, un mauvais calcul. Ainsi, ni opposition systématique, ni approbation systématique ; mais l'indépendance et la justice, pour être dignes de la liberté. »

Ce discours produisit grand émoi parmi nos jeunes auditeurs du Corps législatif. Certains le trouvèrent trop compromettant ; Gambetta et Jules Ferry approuvèrent sans réserves : « Il n'y a que des ramollis, disait Gambetta, qui puissent, les circonstances étant données, conseiller une autre attitude[1]. » Les purs le mirent comme une pièce de plus au dossier de ma trahison. Dans le monde officiel il y eut aussi une certaine émotion et Baroche me répondit avec solennité. Il me reprocha de m'être montré injuste envers la première période du gouvernement impérial : « Rien n'avait empêché la Presse de discuter toutes les grandes questions, toutes les questions qui devaient arriver devant la Chambre ou qui préoccupaient l'opinion publique. Le Corps législatif n'avait pas été une simple Chambre d'enregistrement, il avait exercé un contrôle actif, libre, éclairé et apporté au moyen de ses commissions des modifications considérables, soit dans les lois, soit dans les budgets ; les réductions en matière de dépenses avaient été plus considérables au Corps législatif, même

1. Darimon, *L'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 305.

organisé comme il était alors, qu'elles ne l'avaient été antérieurement. (*C'est vrai! — Très bien!*) Dans la seconde période de l'Empire il y a eu sagesse et prudence, non contradiction. Il manquerait à tous ses devoirs le ministre qui, s'abandonnant trop à des aspirations libérales, laisserait à la Presse cette liberté absolue dont elle ne tarderait pas à abuser. J'ai le malheur... j'ai l'habitude de lire à peu près tous les journaux qui se publient; après cette lecture je suis confondu et stupéfait quand j'entends dire tous les ans et même deux fois par an qu'il n'y a pas de liberté de la Presse en France. Les élections ont été et seront libres sans pression ni corruption. Le suffrage universel ne pourrait, en maints endroits, fonctionner, s'il était abandonné à lui-même. Ce n'est pas chose nouvelle que les candidatures officielles, elles ont existé sous tous les gouvernements mais subrepticement : nous procédons avec plus de loyauté et disons net quel est notre candidat. » — Répondant à mon argument sur l'Angleterre, il dit : « Il est faux qu'après la révolution de 1688, la liberté de la Presse ait été, dès 1694, entière en Angleterre. Il n'y a pas en Angleterre de loi qui établisse la liberté de la Presse, elle n'est qu'une tolérance. Jamais, en présence du parti jacobite, d'un prétendant menaçant le sol de la Grande-Bretagne, la liberté de la Presse n'a été reconnue comme elle l'est aujourd'hui. — L'honorable M. Ollivier, je le dis parce que je le sais, que je le pense, est un homme sérieux, grave : il ne dit jamais que ce qu'il croit

et il croit toujours ce qu'il dit; je puis lui poser un dilemme et lui dire : Vous croyiez ce que vous disiez hier, ou c'est une hypothèse, peut-être une ironie, peut-être un de ces arguments bien connus qui consistent à s'emparer des paroles d'un adversaire pour les tourner contre lui. Je ne puis pas lui dire cela, parce qu'il parle trop sérieusement et trop loyalement. Alors vient l'autre branche du dilemme : il croit ce qu'il a dit, il croit donc qu'en douze ans le gouvernement de l'Empereur a pu changer les masses, d'excitables qu'elles étaient en masses calmes et confiantes; il croit donc qu'en douze ans le gouvernement de l'Empereur a pu établir, et je crois moi aussi qu'il a établi, sa dynastie, et alors ce magnifique tableau est vrai mais alors aussi qu'est-ce que vous nous demandez? Qu'est-ce que vous voulez changer à un gouvernement qui a fait de si grandes choses si vite? Comment voulez-vous apporter une modification quelconque à un état de choses dont nous devons tous nous applaudir et dont le pays s'applaudit? »

Je répondis incontinent : « Monsieur le ministre s'est étonné que j'aie pu soutenir que dans la première période de l'Empire les journaux n'aient pas été libres, et en possession du droit de discuter avec une complète indépendance toutes les questions politiques. Ma réponse à Monsieur le ministre va être concluante; ce sera son client qui la fera. (*On rit.*) En effet, l'honorable M. de Persigny, en prenant possession du ministère, écrivait à un de ses amis anglais :

« J'ai favorisé du mieux que j'ai pu le droit de « discuter librement les actes du gouvernement, « droit qui constitue *une innovation* considé- « rable dans le régime de nos institutions. » Ma réponse ne sera pas moins péremptoire sur la liberté anglaise. En Angleterre, il n'y a jamais eu de loi accordant la liberté de la Presse par cette belle raison que tout ce qui n'est pas défendu, en matière de liberté, est de droit commun, et existe indépendamment de toute loi. Guillaume III trouva le dernier bill restrictif des Stuarts, qui expirait en 1692, et il en proposa au Parlement la continuation. Blackstone nous apprend ce qui advint de cette proposition : « Quoique « le gouvernement fît plusieurs tentatives subsé- « quentes pour le faire revivre, le Parlement y ré- « sista si fortement, qu'il expira enfin sans retour, « et la Presse devint libre dans le sens propre du « mot en 1694 et elle l'a toujours été depuis. » Vous m'avez dit après avoir lu les paroles que j'ai prononcées hier : Le tableau que vous avez tracé, est-ce une ironie ou une réalité? Soyez sincère, nous avons tous le droit d'exiger des déclarations loyales. — La réponse que vous me demandez, il n'est pas en mon pouvoir de vous la donner. A vous seul il appartient de la faire entendre avec autorité; voici pourquoi : je suis convaincu, c'est l'inspiration ardente de mes convictions politiques, qu'il n'y a de vrai en ce monde que ce qui peut subir la contradiction, c'est pour cela que j'aime la liberté. Si votre gouvernement est aussi fort que vous le prétendez,

s'il est soutenu par une adhésion unanime, vous n'avez qu'une preuve à en donner; permettez à la liberté une contradiction réelle. Si vous la supportez, alors ma parole ne sera pas une ironie, elle sera un tableau fidèle. Si, au contraire, vous reculez devant la liberté, si vous ne voulez pas affronter son regard, alors ma parole n'est pas une vérité, elle est une ironie amère! A vous de choisir le sens dans lequel vous voulez l'entendre. » (*Mouvements divers.*)

III

Pour être efficace une opposition ne peut se tenir aux hauteurs où je l'avais placée, elle doit descendre dans le détail des faits qui sont la justification des principes; après la bataille rangée celle des guerillas est indispensable. Jules Favre et Picard y excellaient et ils complétèrent ma démonstration théorique par un examen minutieux des pratiques gouvernementales dans l'administration de la Presse et dans les préliminaires des élections. Ils surent mettre de l'éloquence et de l'agrément dans une tâche fastidieuse d'autant plus méritoire que la postérité ne s'arrête pas à ces détails : préparation des listes électorales, modification des circonscriptions, promesses et menaces, ils épluchèrent tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait à la prochaine consultation du suffrage universel. Ils trouvèrent des auxiliaires ardents en Plichon,

Lemercier, Jouvenel, menacés d'exclusion à cause de leurs votes dans la question romaine. Dire que tous les griefs allégués furent justifiés serait un langage d'homme de parti et non d'historien; Baroche, infatigable dans son éloquence diserte, ne les réfuta pas tous, mais il prouva que beaucoup avaient été grossis ou inventés.

Une démission en blanc exigée du directeur du *Constitutionnel*, ce qu'un récent procès avait révélé, excita l'indignation de Picard : « Il est temps de renoncer au système du gouvernement absolu. (*Vives réclamations.*) Je dis cela dans l'intérêt de l'absolutisme lui-même qui va trop loin et qui se compromet. » Hénon lut un discours à l'appui de l'amendement sur le régime de Paris et de Lyon. Darimon donna les bonnes raisons de l'abrogation de la loi contre les Coalitions : « Jetez les yeux autour de vous : agents de change, avoués, notaires, avocats, entrepreneurs de tous corps d'état, tous ont leurs chambres syndicales, tous ont le droit de se réunir pour discuter les intérêts de leur profession, dès qu'ils sont *maîtres*. Et quand on est ouvrier, on serait isolé, réduit à la seule force individuelle? Quand un ouvrier voudra communiquer avec l'intelligence des siens, il commettra un délit! Et après avoir passé des mois en prison préventive à Mazas, il serait passible de l'amende et de la prison! Il y a là une contradiction qui a frappé tout le monde. Le tribunal a pu condamner, il y a quelques mois, les ouvriers typographes pour délit de coalition : avant que l'Empe-

reur ait étendu sur eux sa main bienveillante ils avaient été absous par l'opinion. » Baroche dit sèchement qu'il n'y avait nul projet en élaboration sur cette matière, que la loi de 1849 demeurait la loi du pays : il y avait danger à l'attaquer.

Ernest Picard ne discuta pas l'expédition du Mexique, il s'attacha à la déshonorer : elle n'était qu'un mensonge ; la protection de nos nationaux n'était qu'un prétexte, car Juarez était prêt à l'assurer ; il s'agissait d'imposer, par les procédés à la Brunswick, une monarchie à un peuple républicain qui n'en voulait pas. Et cela même n'était pas le véritable but de l'expédition, le but réel était le recouvrement, au profit des spéculateurs, de la créance véreuse d'un suisse naturalisé pour la circonstance. Cette fois, ni pointes, ni malices, une discussion serrée, véhémente jusqu'à l'éloquence. Jules Favre dilua l'argumentation de Maître Picard, comme il dit par mégarde, en y ajoutant son venin. Il s'appesantit surtout sur la créance Jecker, « vol manifeste vis-à-vis du public et du gouvernement mexicain ». N'étant pas en verve, fatigué, il fatigua et pendant sa réplique les conversations couvrirent tellement sa voix qu'il dut feindre de s'arrêter pour obtenir un silence relatif.

Billault eut beau déployer la dextérité de son acrobatie oratoire, il ne put réfuter ce que Jules Favre et Picard avaient démontré de l'arrière-pensée monarchique de l'expédition, ni justifier la trop grande place donnée à la créance Jecker

dans notre ultimatum, ni laver cette créance des justes flétrissures qu'on lui avait infligées, mais il démontra péremptoirement, ce qui était vrai, que la créance Jecker n'avait été pour rien ni dans la décision de l'expédition ni dans la rupture de la Soledad[1].

Les révélations sur la créance Jecker parurent dangereuses à Persigny : afin de couper court aux commentaires du lendemain, il rappela, par un communiqué au *Journal officiel*, que la reproduction du compte rendu officiel était le seul compte rendu des Chambres autorisé, ce qui interdisait les appréciations des journalistes sur les orateurs et sur les arguments. Picard demanda à Baroche si cette interdiction était une des formes de la liberté de la presse, à laquelle il a, seul en France, le bonheur de croire? Baroche refusa de s'expliquer. —

Darimon nous proposa d'adresser une pétition au Sénat en interprétation de la Constitution : nous nous y refusâmes. Une telle démarche, destinée à un échec certain, nous parut peu digne de notre qualité de député. Darimon prétendant qu'il agirait en qualité de journaliste, adressa seul sa pétition, la signa comme député et non comme journaliste, cela nous déplut fort : nous lui exprimâmes notre désapprobation en ne lui en parlant même pas.

1. 7 février 1863.

IV

Les conséquences à espérer ou à craindre de la retraite de Thouvenel furent le thème autour duquel se déroulèrent les débats sur l'occupation de Rome. Plichon, Kolb-Bernard, Keller y virent un point d'arrêt dans la politique de spoliation et pressèrent le gouvernement de s'y tenir, de conserver nos troupes à Rome en cessant d'obséder le Saint-Père de conseils et d'objurgations : « L'Unité de l'Italie n'était qu'une fantasmagorie révolutionnaire, le droit de la souveraineté et de l'indépendance nationale est contre le Piémont : il n'a pour lui que celui de la force et de la conquête. A Rome seule est l'honnêteté, et Pie IX en restera comme le type inattaquable. »

Jules Favre rétorqua contre la cour de Rome des reproches que Keller avait lancés contre la cour de Turin. — « La volonté du Saint-Père de n'écouter aucune suggestion de la France était manifeste, et cette fin de non-recevoir de la part de tout autre pouvoir, eût provoqué chez celui qui nous gouverne une explosion d'indignation. On ne pouvait blâmer le gouvernement d'avoir renoncé à sa pensée d'évacuation à l'annonce de la descente de Garibaldi dans les provinces méridionales : il ne pouvait plus alors entendre aucune parole si ce n'est la main sur la garde de son épée, mais Garibaldi disparu, il n'y avait plus aucune raison pour ne pas se retirer. » Entrant

enfin dans la thèse des nationalités telle que je l'avais définie, il n'admit pas que Rome appartînt nécessairement à l'Italie si les Romains interrogés se prononçaient pour un pouvoir temporel quelconque. Mais on ne pouvait abandonner ces populations au régime du droit divin sans les avoir consultées. Il exprimait son étonnement de ce que Drouyn de Lhuys se référât à la lettre du 25 septembre écrite par l'Empereur à son prédécesseur, alors que l'un en concluait qu'il fallait agir, et l'autre qu'il fallait attendre. « La politique, avec M. Thouvenel, était une sorte de pendule qui oscillait constamment et avec un mouvement régulier entre deux pôles opposés ; l'honorable M. Drouyn de Lhuys a du bout du doigt arrêté le pendule, et voici que pour avoir raison de deux immobilités on en crée une troisième. Ce n'est pas une politique d'apaisement, c'est une politique d'impuissance ou d'équivoque[1]. »

Billault n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'y avait aucune équivoque dans la politique de l'Empereur, que, dès le premier moment, elle avait été aussi nette que loyale. Ne s'y est mépris que qui y a eu intérêt. Il a arrêté, avec une fermeté toujours inébranlable, le Piémont à la porte de Rome et a conjuré le Saint-Père de resserrer l'union avec ses sujets par des réformes opportunes : « indépendance de l'Italie, indépendance du Saint-Siège, l'Italie libre, le Saint-Père maître chez lui, voilà cette politique. »

1. 9 et 10 février 1863.

Ces assertions étaient irréfutables : on puisera tant qu'on voudra dans les actes publics ou privés de Napoléon III, on ne trouvera jamais qu'il ait faibli ou varié dans son inflexible loyauté envers Pie IX et Victor-Emmanuel. Le tort de sa politique était, non d'avoir été double ou incertaine, mais d'avoir été chimérique et de s'obstiner, ainsi que Billault venait de le déclarer, à poursuivre une conciliation entre deux puissances décidées à demeurer, en face l'une de l'autre, hostiles et irréconciliables.

Me dégageant de l'injustice de J. Favre, je tins à marquer que je ne partageais pas l'illusion de l'Empereur et de son ministre : « Vous voulez rester à Rome, vous pensez que la politique de la France l'exige, soit ; vous estimez que l'expérience n'est pas assez complète, j'y consens ; mais retenez bien mes paroles : les années s'écouleront, vos conseils se succéderont, et, pas plus aujourd'hui qu'il y a douze ans, vous n'obtiendrez la moindre concession sérieuse. *Non possumus*, vous dit l'auguste pontife, l'Italie est la force, je suis la faiblesse, mais ma faiblesse est toute-puissante, parce qu'elle s'appuie sur ma conscience inébranlable, et je vous dis : « non, non. Un tel spectacle est beau, et je l'admire. — Je regrette que la papauté ne soit pas encore plus grande, et qu'au lieu de s'enfermer dans ces résistances, elle ne prenne pas l'initiative du mouvement humain ; mais il y a beaucoup plus de noblesse, de dignité, de sainteté dans son attitude, que dans l'insistance d'un souverain

armé qui donne des conseils qu'on ne lui demande pas, qu'on dédaigne et qu'on repousse. Si le gouvernement veut rester à Rome, qu'il y reste sans prétention, avec simplicité, qu'au lieu de nous présenter des espérances qui ne se réaliseront jamais, il dise : La question romaine est close, nous nous maintiendrons en 1863 à Rome, comme en 1849, attendant les événements dont nous nous déclarons inhabile à prévoir et à diriger le cours. »

Darimon écrivit de la séance à Girardin : — « M. Billault ne s'attendait pas à ce coup droit. Il a fait mine de se lever pour répliquer, mais il s'est rassis aussitôt en faisant au Président un signe que celui-ci a considéré comme un désir de voir la discussion se clore. Aussi, quand M. Conseil s'est levé pour parler, M. de Morny lui a dit brusquement : « Je crois que vous ferez « mieux de renoncer à la parole. » Et la clôture a été prononcée. »

V

On pressait les Cinq de déposer un amendement sur la Pologne. Henri Martin m'écrivait : « Je crois que ce serait un grand coup pour la cause que de proposer un amendement en faveur de la nationalité polonaise et de réclamer ainsi le rétablissement du fameux paragraphe qui réservait le droit même aux jours des plus tristes faits. Vous placerez ainsi le gouvernement entre ses

connivences russes et la honte de refuser ce que Louis-Philippe lui-même acceptait. Jamais l'opposition n'a eu un si beau champ. Ces gens-là feront tout pour étouffer la discussion; mais nous comptons sur vous autres, *pauci sed validi.* » Nous ne proposâmes pas d'amendement à cause de l'incertitude où nous étions sur la vérité de la situation : il fut entendu que Jules Favre poserait une interrogation. Un député gouvernemental de Paris, Guyard-Delalain, le devança : il flétrit les procédés du gouvernement russe et supplia l'Empereur de dire : « Plus de sang, plus de proscription, plus de confiscation; la constitution d'Alexandre. »

Jules Favre interrogea d'abord avec une modération relative : « Alors que la primitive Église avait une influence que lui assurait la foi des populations, c'était à elle qu'appartenait le rôle glorieux de protéger les faibles et de lutter contre les forts. L'Église alliée à César a perdu le privilège de ce haut patronage et c'est à la France qu'il est échu. Ce génie de la France est représenté par les organes du gouvernement. Un mot prononcé par eux peut, sinon faire cesser, au moins singulièrement adoucir cette grande infortune. N'oubliez pas ceux qui tendent vers vous leurs bras ensanglantés; vous êtes leur espérance; je vous en supplie, ne les trompez pas de nouveau. »

Billault cette fois ne tergiversa pas : « La France n'a perdu aucune de ses vieilles sympathies pour la Pologne, mais elle pense, et le gou-

vernement pense avec elle, que l'autonomie de ce royaume aurait plus à attendre des sentiments généreux et libéraux de l'Empereur de Russie que d'une tentative insurrectionnelle dont les efforts ne feront qu'appeler de nouveaux désastres sur ce malheureux pays. — *Jules Favre :* C'est la contre-partie du mot fameux « l'ordre règne à Varsovie ». L'histoire jugera les paroles du ministre et ce qu'elles ont de fâcheux. — *Billault :* Ce qu'il y a de plus fâcheux, ce sont des excitations trompeuses à des sentiments de patriotisme dont les efforts impuissants ne peuvent amener que de nouveaux malheurs. (*Assentiment.*) Le gouvernement de l'Empereur est trop sensé pour donner par de vaines paroles un aliment trompeur à des passions insurrectionnelles et il est trop jaloux de sa dignité, de celle de la France, pour laisser répéter pendant quinze ans, dans une Adresse, des paroles inutiles et des protestations vaines[1]. » (*Très bien! Très bien!*)

Montalembert, enchérissant au dehors sur Jules Favre, déclara que « les fameuses paroles de Sebastiani furent moins douloureuses et moins inexcusables que celles de Billault. L'Empereur a une puissance que n'a jamais eue avant lui aucun gouvernement, cela lui crée des obligations aussi redoutables que sa puissance. Il ne peut pas s'abriter, comme ses prédécesseurs, dans l'inaction et dans une réserve

1. 5 février 1863.

plus ou moins sympathique. Sire, marchez hardiment ; le sentiment national vous portera jusqu'aux extrémités du monde sur des ailes de flamme. Vos plus opiniâtres adversaires béniront vos armes et pleureront de joie sur vos triomphes! » Toutefois Montalembert, l'homme des contradictions, ne veut pas qu'on croie que ces paroles d'excitation portent la guerre dans leur flanc : Il se prétend convaincu que « dans le désarroi actuel de la vieille Europe du Congrès de Vienne, et après les preuves d'irrésistible énergie et d'incontestable supériorité militaire que la France a données en Crimée et en Lombardie, l'intervention purement morale de son gouvernement produirait un effet suffisant et prodigieux[1]. »

L'Empereur marqua d'une manière significative son approbation du discours de son ministre. Il chargea l'ambassadeur russe, Budberg, d'informer Gortchacow que, quoique restant toujours étranger aux débats des Chambres, il avait fait savoir à Guyard-Delalain le déplaisir que lui causerait son interpellation. Le Tsar voulut exprimer lui-même à notre ambassadeur combien il avait été sensible à cette intervention et il loua beaucoup aussi le langage de Billault.

1. *L'Insurrection polonaise.* Mars 1863.

CHAPITRE VI

L'ACTION COLLECTIVE

I

Les représentations individuelles des gouvernements auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg avaient été successivement rejetées. Russell, avec une audace qui eût été de l'impudence si notre crédulité n'en avait fait une habileté, proposa d'adopter contre la Russie le système de la démarche identique refusée par lui quand nous la lui avions proposée contre la Prusse.

La réponse de Drouyn de Lhuys était facile. Il n'y avait qu'à lui rétorquer ses propres arguments : « Nous avons fait et nous ferons nos observations, mais une démarche collective, de quelque courtoisie qu'elle soit enveloppée, constituerait une menace que nous ne nous croyons pas autorisés à adresser à un loyal allié. »

Dans tous les cas une interrogation préalable s'imposait : « Si la Russie répond aux remontrances collectives par un refus semblable à celui que nous avons déjà l'un et l'autre reçu

séparément, que ferons-nous? Nous contenterons-nous de gémir ou agirons-nous? Si nous nous en tenons à gémir, je n'en suis pas : nous avons trop reproché à Louis-Philippe d'avoir su mieux parler qu'agir, nous nous sommes trop vantés d'être jaloux, plus qu'aucun, de l'honneur national pour nous en tenir à des manifestations de paroles sans résultats. Agirons-nous? Où? Comment? Quel sera notre rôle? Quel sera le vôtre? Une des règles essentielles de la conduite est de ne s'engager dans aucune action sans en avoir mesuré les conséquences extrêmes et les avoir acceptées. Il n'y a que l'imprévu foudroyant qu'on soit excusable de n'avoir pas calculé.

Drouyn de Lhuys ne demande rien, ne précise rien, il accepte immédiatement avec bonheur. « Le gouvernement français n'oppose aucune objection, répondit-il, à l'initiative anglaise et si les puissances y adhèrent, nous serions prêts nous-mêmes à donner notre assentiment à une démarche collective (7 mars). » Il charge nos ambassadeurs d'instruire les cours étrangères de nos intentions (16 mars) et particulièrement Gramont d'obtenir le concours de l'Autriche « sans lequel toute démarche collective serait sans valeur ». Or, quelles étaient les dispositions connues des puissances, au commencement de mars 1863 quand il donna ce consentement empressé à l'action combinée sinon collective? On savait que l'Angleterre accorderait à la Pologne autant de phrases qu'on le voudrait, mais pas la moindre

assistance matérielle[1], que la Prusse, plutôt que de consentir à la constitution d'une Pologne indépendante, prendrait les armes en compagnie de la Russie, que l'Autriche quelque mauvaises que fussent ses dispositions envers sa voisine répugnait à une action agressive contre elle, et quelle n'avait aucune disposition à préparer, par la réunion de la Galicie à la Pologne, celle de la Vénétie à l'Italie. On savait enfin que le Tsar ne céderait pas, car il serait couvert du mépris public si, après l'ingratitude agressive des Polonais envers ses réformes et ses amnisties, il leur accordait quoi que ce fût sous la menace de l'Europe, après l'avoir refusé aux instances confidentielles et amicales d'un allié.

Il était donc absolument certain, d'une certitude en quelque sorte mathématique, que la démarche collective aurait un échec encore plus indubitable que les démarches individuelles et que, dès lors, on serait acculé à cette impasse de subir une humiliation pire que celle de Louis-Philippe parce qu'on l'aurait fait précéder de plus de fanfares, ou de relever le dédain des refus par la

1. Baron Gros à Drouyn de Lhuys, 18 mars 1863. Tout ce que j'entends dire, toutes les réponses aux interpellations des membres du Parlement, des députés désignés pour être l'organe des réunions populaires ne laissent aucun doute sur la résolution du gouvernement de la Reine de ne pas en venir à donner matériellement le moindre appui à la cause polonaise et qu'il évite avec soin tout ce qui pourrait amener un conflit et tout acte qui serait de nature à conduire, même éventuellement, le drapeau de la France sur les rives du Rhin.

guerre, guerre dans laquelle on serait seul, certainement, contre la Russie et la Prusse et peut-être contre l'Autriche.

Etait-on prêt à accepter cette éventualité, se prêter à la démonstration collective ne présentait aucun inconvénient. N'était-on pas disposé à aller jusqu'à la guerre, consentir au pas qui y conduisait était une grave erreur. Il n'y avait qu'à se cramponner inébranlablement à la politique suivie depuis 1861 et si fermement affirmée au Corps législatif par Billault, n'envoyer aucun encouragement diplomatique à l'insurrection l'abandonner à elle-même, laisser Russell et Palmerston déclamer, s'en rapporter à l'humanité du Tsar et au bon vouloir de son ministre, d'autant plus disposés à accorder qu'on les en aurait moins sommés. On ne comprend pas qu'un diplomate sérieux n'ait pas vu ces conséquences évidentes, même alors, ou que, s'il les a vues, il n'en ait pas tenu compte.

Sans doute l'opinion publique bruyante eût été mécontente. MM. Havin et Gueroult eussent gémi, le prince Napoléon eût tempêté, Montalembert, qui parlait maintenant le langage de Gueroult, d'Havin et du prince Napoléon, eût levé ses bras au ciel, mais l'Empereur ne se fût pas porté lui-même, en plein cœur, la première blessure dangereuse. La Pologne, elle aussi, eût profité autant que nous de cette sagesse. Elle n'aurait pas obtenu ce que Dieu même n'a pas voulu lui rendre, l'indépendance de 1772; mais devenue le foyer libre et heureux d'une vie nationale qu'elle aurait pu

étendre, elle ne serait pas sur le lit d'esclavage où elle gît depuis tant d'années.

L'opinion publique est un mot bien élastique, et chacun la fait comme il l'entend au gré de ses passions ou de ses caprices ou de ce qu'il entend autour de lui. Il était dans la démocratie elle-même plus d'un réfractaire à l'emballement polonais. Proudhon, avec sa vigueur de pensée et son courage habituels, reprenait contre la Pologne les accusations qui avaient rendu les philosophes du xviiie siècle insensibles à son démembrement. Il allait plus loin. Il se déclarait sans pitié pour « cette aristocratie orgueilleuse, pourrie dès le xiiie siècle, assassine de la plèbe dès le xie et que le seul tort des puissances partageantes est de n'avoir pas traitée en 1772 et en 1796 selon ses mérites, en la dépossédant de ses biens et en la mettant nue comme ver ». Le démembrement avait été opéré le jour où il avait été démontré que l'existence de la Pologne était pour l'Europe un péril public; il a eu tous les caractères d'une nécessité vengeresse. « On ne trouverait, ni dans l'histoire ancienne ni dans celle du moyen âge, ni dans les temps modernes, un seul exemple d'une exécution aussi bien motivée. Les partages furent des actes juridiques, aujourd'hui moins que jamais susceptibles d'être attaqués, que la raison historique ratifie, et dont la saine politique exige le maintien. Le peuple, écrasé d'avanies, mis au régime des razzias, n'a commencé à connaître la liberté qu'après le démembrement; jusque-là il n'avait pu manifester son

existence qu'en massacrant de temps à autre ses seigneurs... — A l'exemple de vos ancêtres, je vous oppose mon veto de citoyen français : Polonais, le présent, l'avenir, la liberté, le Droit, la Révolution, le progrès, tout vous condamne : votre seule gloire désormais est d'accepter votre condamnation[1]. »

Si, au lieu de flatter les ignorances de la foule, on les eût éclairées, si on eût expliqué que les Polonais avaient obtenu les libertés réclamées pour eux et qu'ils n'avaient pas voulu en faire usage; si on eût démontré la haute valeur de la tentative de Wielopolski; si on eût fait toucher du doigt combien l'insurrection actuelle était, plus encore que les précédentes, indigne de tout intérêt, folle et criminelle; si, en même temps, on n'avait pas caché l'impossibilité de lui envoyer plus que des phrases, et de traverser seul l'Allemagne pour atteindre une Russie inaccessible; si on eût laissé entrevoir les effroyables sacrifices d'hommes et d'argent qu'eût exigés cette tentative sans espoir; si on avait fait remarquer que cette guerre serait un si terrible inconnu, que ceux mêmes qui s'efforçaient de la rendre inévitable n'osaient prendre la responsabilité de la conseiller formellement; si on eût prouvé qu'on n'avait pas le pouvoir de réaliser la délivrance dont on avait le désir, l'opinion se serait calmée, puis retournée ; et se fût-

1. Lettre à Delepasse, 20 février 1863, *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister*, § VI, p. 64.

elle entêtée, on l'aurait laissée crier jusqu'à ce que, fatiguée, elle s'occupât d'autre chose. Les souverains viagers ou héréditaires sont institués pour résister aux entraînements passagers des peuples, ce qui, à moins d'un héroïsme exceptionnel, n'est à espérer de personne dans une République où tous les pouvoirs relèvent de l'élection et n'ont qu'une durée limitée.

Morny, voyant ce que le vulgaire n'apercevait pas, s'épuisa à démontrer qu'à suivre le flot on allait à un commencement de suicide, et qu'au contraire en résistant à la folie publique, l'Empereur gagnerait à jamais le cœur d'Alexandre II, sur lequel les sentiments étaient tout-puissants, et assurerait à la France, avec cet appui de la Russie, la prépondérance tranquille sur l'Europe occidentale. Ses efforts furent vains : malgré lui, on accepta la proposition de l'Angleterre d'une action collective. Marquons d'un caillou noir ce jour néfaste.

II

Billault qui avait si fermement maintenu la politique raisonnable, accepta de faire pressentir la transition à la politique insensée. Ce fut au Sénat, à l'occasion de pétitions en faveur de la Pologne.

A la suite d'une homélie historique gémissante et sans conclusion de Bonjean et d'un dis-

cours excellent de La Rochejaquelein, irrésistible de vérité et de logique, le prince Napoléon se déchaîna dans une diatribe d'insurgé polonais, ne ménageant aucune convenance, ne gardant aucune mesure. Il ne se contenta pas d'altérer les faits ou de supprimer ceux qui le gênaient, d'étaler les représailles russes en taisant les atrocités insurrectionnelles, il traîna dans la boue le généreux Wielopolski : « Oui, cet homme a été jaloux... de la gloire de qui ?... Il a été jaloux de la gloire de Hudson Lowe, ce tourmenteur d'un grand homme et du général Haynau, ce fouetteur de femmes. Il les a dépassés tous deux, non dans le mal qu'ils ont fait, c'était impossible, mais comme tous les renégats et tous les traîtres, il a été encore plus loin que les autres. » Il n'épargne pas le Tsar, quoiqu'en termes moins brutaux : « Si nous comparons la conduite des deux empereurs Nicolas et Alexandre II, je trouve sous Nicolas persécutions sauvages, mais franches; sous Alexandre II, je vois d'excellentes intentions, peut-être, beaucoup de promesses, mais des faits aussi déplorables pour ne pas dire pires. » On n'est tenu à rien envers lui pour l'assistance prêtée dans les difficultés italiennes : « Quand on me rend un service et qu'en même temps on s'en rend un plus grand à soi-même, je n'en sais aucun gré. La Russie se rendait à elle-même un service plus grand qu'à nous : son but était de nous brouiller avec l'Angleterre pour que nous ne nous rencontrions pas avec cette puissance en Orient, et tout cela pour qu'elle-

même fît plus facilement ses affaires » ; la Prusse n'est pas non plus épargnée pour sa convention avec la Russie ; « C'est un acte de légèreté d'une imprudence inqualifiable, ou une connivence coupable ayant pour but de débarrasser les soldats russes des Polonais opprimés et de frapper sur les paysans russes mécontents de la manière dont était faite l'émancipation. » C'est à l'Autriche, pour la première et dernière fois de sa vie, qu'il adresse une parole quasi aimable : « Sa politique l'étonne mais le satisfait jusqu'à un certain point. » — Il essaie de mettre l'Empereur en contradiction avec lui-même. Il cite des fragments de ses œuvres, rapporte qu'en 1831 il partit sur un appel des insurgés et s'arrêta aux frontières en apprenant le sac de Varsovie. — « Il faut faire quelque chose. Si on dit que c'est impossible, je soutiens qu'il y a quelque chose de plus impossible encore, c'est de ne rien faire. On a dit : pour un grand pays, parler sans agir, c'est mauvais. Nous sommes d'accord, c'est très mauvais et ce n'est pas digne. Mais il y aurait quelque chose de pire, c'est, quand on n'agit pas, de ne pas parler non plus. Mais je n'admets pas qu'on ne fasse rien. Je le répète à satiété, j'ai confiance dans le gouvernement de l'Empereur, il fera ce qu'il pourra et devra faire. Mais faire quoi ? Invoquer les traités de 1815 comme Russell ? Non, on ne doit parler de ces traités à la tribune française que pour les maudire. » Il n'ajoutait pas ce qui résultait clairement de ses explications : que le traité de 1815,

c'était la petite Pologne et que ce qu'il fallait reconstituer c'était la grande Pologne de 1772. Mais la grande Pologne, comment la reconstituer sans la guerre? Il n'ose pas plus en convenir que Montalembert, auquel il venait d'adresser des compliments ; cependant il se montre moins confiant dans l'efficacité de l'intervention morale, il s'en tire par une ambiguïté : « Non, ce n'est pas la guerre, mais ce n'est pas la paix. »

Billault, sur-le-champ, proteste contre ce qu'il « y a de fâcheux, de nuisible à nos intérêts politiques dans les paroles imprudentes qui ont été dites ». Le lendemain, il y revint dans un long discours. Il fit ressortir l'efficacité du concours que le Tsar nous avait prêté pendant la guerre italienne, admonesta à plusieurs reprises l'orateur césarien : « Il ne faut pas, de gaieté de cœur, jeter à la face d'un grand souverain de ces paroles amères, difficiles à oublier. Il n'est pas politique de prendre des apparences révolutionnaires, une attitude menaçante et agressive faisant appel à toutes les passions, de se livrer à des emportements qui blessent les sympathies et aliènent les concours. » — Le prince perdit patience quand le ministre dit que le pouvoir de Napoléon III était né de la lassitude éprouvée par la France des convulsions et des impuissances révolutionnaires ; il l'interrompit : « C'est pour cela que vous avez voté contre lui quand je votais pour lui. » (*Agitation.*) — Oui, vous avez voté pour le général Cavaignac. — *Billault:* Oui, le fait est vrai, mais depuis dix ans, l'ayant vu à

l'œuvre, je le sers avec fidélité et honneur. » (*Vive approbation.*)

Les admonestations de Billault au prince Napoléon parurent d'autant plus justes qu'il accorda beaucoup à la Pologne : « Le mouvement est national et non pas Mazzinien ou Garibaldien, les essais successifs faits par le gouvernement russe sont restés inefficaces, cette inefficacité est dans la nature des choses et elle se renouvellera tant qu'on s'en tiendra (c'est pourtant ce que demandait le gouvernement anglais) à la combinaison de 1815. » Si le gouvernement donne peu à cette nationalité souffrante, *elle se tiendra pour opprimée et restera profondément agitée, mécontente; s'il lui concède beaucoup, elle usera de ce qui lui aura été donné pour reconquérir ce qui lui manquera encore.* Les traités de 1815 ont placé sous le même sceptre des hommes connaissant la liberté et la voulant, et des hommes qui l'ignoraient et ne la désiraient pas encore ; ils ont mis tout un peuple dans la nécessité de s'insurger si les concessions promises étaient faibles, et, si elles étaient larges, d'en tirer parti pour s'insurger encore ; un tel état de choses ne devait pas être maintenu. On ne parviendrait pas à rétablir l'ancienne Pologne par cette politique de beaucoup de paroles et de très peu d'action. » — Le ministre ne veut pas néanmoins la guerre, mais si l'on ne veut ni de la guerre, ni des phrases, que faire? Billault révèle alors la combinaison qu'on prépare : l'action collective avec les puissances. « La politique constante de l'Empereur

avait été de n'agir jamais seul et de rechercher les puissances ayant des intérêts similaires à ceux de la France et de ne s'engager qu'avec elles. La seule affaire dans laquelle il fût resté seul, l'affaire du Mexique, n'avait été entamée qu'avec le concours de l'Espagne et de l'Angleterre. Il voulait plus que jamais se conformer à cette règle de conduite ; ne pas prendre le fardeau à soi tout seul. La question polonaise était européenne et c'est avec le concours de l'Europe qu'il entendait la résoudre. » Mais l'action collective ne deviendrait-elle pas fatalement la politique de beaucoup de paroles et de peu d'actes si, au cas de son échec, on est résolu à ne pas entreprendre la guerre, même seul? Billault sentant l'objection l'écarte en reprenant l'espérance de Montalembert : « Le Tsar ne résisterait pas à la pression morale de l'Europe à laquelle répondraient les inspirations magnanimes de son cœur », et il insinuait, sans le dire, que l'Angleterre serait, comme lors de la guerre de Crimée, entraînée plus loin qu'elle n'avait projeté.

Étant données les dispositions du Tsar et de Gortchacow, de Palmerston et de Russell, de Bismarck et de Rechberg, sur lesquelles il n'était pas permis de se méprendre, ce discours, sous ses formes prudentes, habiles, intentionnellement fuyantes, est peut-être plus imprudent, plus gros de tempête ou de reculade que celui du prince Napoléon rendu inoffensif par l'excès de sa brutalité.

III

George Sand écrivait au Prince après son discours : « Vous seul êtes grand et généreux, et brave ! Vous aimez le vrai pour lui-même. Je vous estime et vous aime de plus en plus, cher noble cœur, flamme brillante au sein de ce banc de houille qu'on appelle le Sénat. Ah ! c'est un monde de glace et de ténèbres ! Ils votent la mort des peuples comme la chose la plus simple et la plus sage, puisqu'ils se sentent morts eux-mêmes. » Mérimée était moins enthousiaste : « Rien de plus éloquent, de plus incisif et de plus spirituel que son discours, mais en même temps rien de moins politique et de moins princier. Il a une absence de tact incroyable dans un homme d'esprit. Le résultat a été de faire perdre aux Polonais une quarantaine de voix. »

L'Empereur fut encore moins satisfait. Il fit insérer au *Journal officiel* la lettre suivante : « Mon cher M. Billault, Je viens de lire votre discours et, comme toujours, j'ai été heureux de trouver en vous un interprète si fidèle et si éloquent de ma politique. Vous avez su concilier l'expression de nos sympathies pour une cause chère à la France avec les égards dus à des souverains et à des gouvernements étrangers. Vos paroles ont été sur tous les points conformes à ma pensée, et je repousse toute autre interprétation de mes sentiments. Croyez à ma sincère

amitié (21 mars 1863). » Le même jour Drouyn de Lhuys télégraphia à Montebello : « Dites que la pensée du gouvernement est tout entière dans les documents publics et dans les discours de M. Billault et qu'il ne faut pas la chercher ailleurs. »

Le fils de Wielopolski écrivit au Prince : « Vous vous êtes exprimé sur mon père d'une manière outrageante. Je viens, comme fils, demander à Votre Altesse la satisfaction qu'un homme d'honneur ne refuse jamais. » Le Prince tint cette lettre comme non avenue, mais il ne crut pas pouvoir en faire autant de celle de l'Empereur à Billault. Il lui écrivit : « Sire, personnellement j'ai été aussi maltraité que possible par Votre Majesté et publiquement et en particulier. Cette conduite doit-elle m'imposer un silence respectueux et complet? *Oui*, si je ne consulte que mes goûts et mon intérêt; *non*, si je crois avoir une bonne idée à vous soumettre et pouvoir servir la cause de l'Empire et des nationalités et de la liberté en Europe. L'Empereur appréciera; si je suis blâmé sans retour, vous ne me répondrez pas et je comprendrai. Si, tout en me blâmant, vous ne me réprouviez pas tout à fait, vous me ferez venir et vous m'écouterez. Vous m'avez donné une grande preuve de mépris en ne tenant aucun compte de mon silence dans la discussion de l'Adresse et en disant que le Sénat avait voté à l'*unanimité*, malgré mon vote qui a cependant peut-être autant de poids et de valeur que ceux de MM. Boissy, La Rochejaquelein et compagnie. Vous avez donné raison

à ceux qui voulaient une discussion sur la Pologne au Sénat, contre moi qui désirais le silence ayant confiance en vous. Vous n'avez pas voulu me recevoir après la discussion ni me permettre de vous expliquer ce qui s'était passé. Moi, le parent, l'ami de vos temps d'exil et de malheur, je n'ai pu même me disculper en face des ennemis de la veille, serviteurs dévoués du lendemain, c'est-à-dire, depuis que vous êtes le plus fort! Enfin, une lettre publiée est venue m'infliger un blâme public et approuver M. Billault qui a été d'accord avec M. de La Rochejaquelein, qui a fait l'éloge de la Russie, qui a dit que ceux qui voteraient l'ordre du jour étaient *vos ennemis*. Tout cela m'a profondément blessé mais non découragé. Que m'importe ma personne et qu'est-elle en face des grands intérêts en cause! Malgré tout, les souvenirs de mon cousin Louis, d'Arenenberg, de Londres, dominent dans mon cœur ceux de l'Empereur aux Tuileries qui a peut-être des devoirs pour agir ainsi qu'il l'a fait. J'ai donc continué à étudier, à réfléchir, et j'ai fait un projet politique et militaire adapté aux circonstances actuelles qui ne sont plus celles d'il y a un mois. Ce projet vaut la peine que vous perdiez une heure à l'écouter. Je le crois puisque je l'ai fait. Reste à savoir si l'Empereur est de mon avis ou si son mécontentement contre mes paroles domine tout. Veuillez agréer, Sire, l'hommage de profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, le très dévoué cousin, 26 mars 1863. »

Voici le projet qui était annexé à cette lettre : « Toutes les apparences sont pacifiques aujourd'hui. Les négociations à la suite de la réponse de la Russie traîneront des semaines, peut-être des mois, rien ne pourra se faire cette année et *encore moins* l'année prochaine, puisque la Pologne sera dévastée, écrasée, et la Russie beaucoup plus forte dans quelques mois. L'Empereur n'ayant pas cru devoir suivre une conduite qui devait amener la guerre *seul* avec la Russie, cette année il n'y a plus de question polonaise ; l'attitude et les paroles des membres du gouvernement, notamment de MM. Morny, Persigny et Billault, sont formelles ; *ils disent* que l'Empereur s'est *engagé* à ne rien faire sans l'Angleterre et l'Autriche, que ces deux puissances n'iront jamais à la guerre, que la *paix est donc assurée*. Malgré ces certitudes, le Prince Napoléon s'imagine que peut-être l'Empereur regrette cette situation d'impuissance, il y a encore une hypothèse, c'est que l'Empereur veuille *exciter* la Russie à faire un *acte* qui forcerait la France à recourir aux armes comme l'ultimatum autrichien envers le Piémont en 1859. Si cela est, comment obtenir ce résultat? La Russie est prudente et ne fera rien *aujourd'hui* contre la Suède avant d'avoir tué la Pologne. Un acte pourrait peut-être l'*irriter* beaucoup et la porter à attaquer la Suède. Ce serait si l'Empereur nommait son *cousin, le Prince Napoléon, ambassadeur en Suède aujourd'hui*. Le Prince accepterait avec empressement. Il aurait pour instruction de *pousser* la Suède à forcer la Russie à l'attaquer sans

sortir, *elle*, des limites du droit des gens; la Suède attaquée demandera le secours de la France qui, préparée dès aujourd'hui, lui donnera son aide. Si l'Empereur approuvait l'idée de ce projet, le Prince le développerait à Sa Majesté. »

L'Empereur répondit : « Mon cher cousin, j'ai tardé à répondre à ta lettre, car il me peine d'entamer une discussion qui ne peut amener que des récriminations sur le passé. J'ai été surpris, je l'avoue, de voir combien tu rendais peu justice à ma conduite envers toi depuis douze ans et combien tu t'abusais sur la tienne. Les souvenirs de notre enfance me sont aussi chers qu'à toi, mais ils n'ont rien à faire avec les questions qui nous occupent aujourd'hui. Depuis le lendemain du jour où je fus élu Président de la République, tu n'as jamais cessé d'être, par tes paroles et par tes actions, hostile à ma politique, soit pendant la Présidence, soit au 2 décembre, soit depuis l'Empire. Comment me suis-je vengé de cette conduite? en cherchant toutes les occasions de te mettre en avant, de te faire une position digne de ton rang et d'ouvrir une arène à tes brillantes qualités. Ton commandement en Crimée, ton mariage, ta dotation, ton ministère de l'Algérie, ton corps d'armée en Italie, ton entrée au Sénat et au Conseil d'État sont des preuves évidentes de mon amitié pour toi. Ai-je besoin de rappeler comment tu y as répondu! En Orient, ton découragement t'a fait perdre le fruit d'une campagne bien commencée. Ton mariage a manqué nuire gravement à l'indépendance de

ma politique en tendant à faire croire à M. de Cavour (ce qui était complètement opposé à mon intention) que ton union avec la fille du roi de Sardaigne était une condition *sine qua non* de mon traité avec lui. Ta dotation? on a droit de s'étonner que jamais tu ne reçoives et que jamais ton nom ne paraisse dans aucun acte de charité. Ton portefeuille de l'Algérie? tu me l'as un beau jour renvoyé à cause d'un article du *Moniteur*. Quant à tes discours au Sénat, ils n'ont jamais été pour mon gouvernement qu'un sérieux embarras, et tu te plains de ma conduite à ton égard! On s'étonne bien plutôt que je tolère si longtemps dans un membre de ma famille une opposition qui alarme et jette l'hésitation parmi es partisans d'une même cause. Le *Times* disait naguère en parlant de toi que si un prince anglais suivait en Angleterre la même ligne de conduite que toi, il serait désavoué par l'opinion publique ; crois bien qu'en France, il en est de même, et que, sauf quelques flatteurs sans portée, on désapprouve une attitude qui a tous les dehors de la rivalité. Ai-je cependant la prétention d'exiger que tes paroles soient l'écho fidèle de mes intentions et de mes pensées? Non, mais ce que j'ai le droit d'exiger d'un prince de ma famille, c'est qu'en parlant devant le premier Corps de l'État, il cache, du moins quand cela existe, la divergence d'opinions sous la convenance des formes. Je n'admettrai jamais comme utile pour personne qu'on parle au Sénat comme dans un club, jetant l'injure à la tête de tout le monde et s'exprimant

sans réserves comme si votre passé était irréprochable et comme si votre avenir ne commandait aucun ménagement. Dans ton dernier discours, tu as blessé toutes les bienséances. En citant mes écrits, tu as l'air de vouloir mettre mes actions en contradiction avec mes paroles ; en attaquant l'Empereur de Russie, même pour ses prévenances vis-à-vis de moi, tu m'as mis dans la position que si demain l'ambassadeur de Russie te faisait une impolitesse, je n'aurais aucun droit de m'en plaindre à son gouvernement ; en attaquant enfin personnellement mon ministre, tu as montré un manque de tact et une animosité qu'il est difficile d'excuser. Et après cela, tu trouves que ma lettre à Billault était un affront pour toi ! C'était bien cependant la réplique la plus douce et la plus honnête qu'on pût choisir. Maintenant que je t'ai dit ce que je pensais, il n'y a plus pour toi que deux lignes de conduite à suivre. Ou être ce que tu dois être, un soutien et un appui pour mon gouvernement, et alors je serai heureux de continuer à te donner des témoignages de mon ancienne amitié, ou bien faire cause à part en laissant un libre cours à la violence de tes opinions et, alors, il faudra que ma conduite envers toi témoigne publiquement de mon mécontentement, car il est impossible qu'on comprenne que je reçoive le soir en ami celui qui m'a attaqué le matin. C'est à toi de choisir ; je regretterais vivement que ton bon sens et ton bon cœur ne l'emportassent pas sur la fougue de ton esprit. Reçois l'assurance de ma sincère amitié. » (29 mars 1863.)

Le Prince se défendit comme il put : « Sire, le but de la lettre de Votre Majesté est trop clair pour que je ne le comprenne pas. A quoi me servirait de répondre longuement aux nombreux reproches que Votre Majesté me fait? Je sens que ce serait inutile et sans influence sur votre esprit; vous dire que vous m'avez frappé comme ambassadeur en 1849 par une lettre fort dure que rien dans ma conduite ne justifiait, qu'au 2 décembre, je ne sais pas ce que vous pouvez me reprocher; surpris par cet événement, ne sachant rien de ce qui se faisait, j'ai eu une conduite tout à fait *passive;* que le reproche au sujet de mon mariage pour le traité avec M. de Cavour, je ne le comprends même pas, tellement il me semble extraordinaire; mon beau-père, le maréchal Niel, M. Nigra sont les témoins de ma conduite dans cette affaire que l'Empereur a toujours approuvée jusqu'ici. Pour mon premier discours au Sénat sur l'Italie, *vous m'avez écrit* en me félicitant. M. de Persigny, votre ministre de l'Intérieur, en a été enthousiasmé beaucoup plus encore que mes amis. Quant à mon dernier discours, il a été *précédé* par la parole du ministre d'État, qui, lui-même, m'a félicité de ce que j'avais dit. Et Dieu sait que j'ai *tout* fait pour éviter une discussion. C'est M. Billault qui l'a *voulu*, se défiant de vous-même et voulant *vous* engager par ses paroles. Quant aux personnalités contre le ministre, c'est vrai, j'ai eu le tort de rappeler à M. Billault qu'il avait voté pour le général Cavaignac, que si tous les Français avaient suivi son exemple, vous

ne seriez pas Empereur, qu'il vous servait avec honneur et fidélité depuis que vous étiez *le plus fort*. Mais ces interruptions, je les ai faites le lendemain de mon discours, et elles m'ont été *arrachées* par le ministre qui a dit : que je semblais menacer l'Empire d'une révolution, qu'une manifestation se ferait dans la rue, que voter enfin contre l'ordre du jour, c'était se *montrer ennemi de l'Empereur!* Je demande pardon à Votre Majesté de cette explication que je lui aurais donnée de vive voix si je l'avais vue. Maintenant, vous voulez bien terminer votre lettre, Sire, par deux alternatives très vagues, non formulées : la première est un encouragement, la seconde une menace ; je crois aller au-devant de vos désirs en *m'absentant*. C'est le seul parti que j'aie à prendre. Je *prouve* ainsi que jamais je ne serai un obstacle ni un embarras pour vous et que je sais me sacrifier au besoin. Je viens donc demander à l'Empereur son agrément pour aller en Égypte avec ma femme. Si vous voulez, Sire, me donner votre consentement, notre départ sera *très prochain*, heureux si, par mon éloignement, je puis ôter *tout prétexte* aux récriminations, reproches et préventions que je soulève. Je ne dois pas faire d'allusions à la politique que Votre Majesté a évitée si soigneusement dans sa lettre. Vous comprendrez cependant, Sire, que sans vouloir deviner les secrets de votre politique à venir dans l'affaire de Pologne, je vienne vous exprimer un seul vœu, c'est que l'Empereur pense à me donner un commandement si la guerre a

lieu, car en ne le faisant pas, ce serait me prouver qu'il n'y a plus de place pour moi dans l'Empire. Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, le très dévoué cousin. » (31 mars 1863.)

Si l'on avait connu cette correspondance, on n'eût plus douté dans les chancelleries de la sincérité de l'Empereur lorsqu'il affirmait en toute occasion que l'on ne devait pas juger sa politique sur les paroles de son cousin. Comme on l'ignorait, on persista à penser que le Prince n'était désavoué que pour la forme et seulement parce qu'il ne gardait pas les ménagements nécessaires. Le vrai moyen de couper court à cette fausse situation eût été d'interdire au Prince, en vertu du pouvoir absolu d'un souverain sur les membres de sa famille, de prononcer des discours au Sénat et de se mêler d'une façon quelconque des affaires de l'État, si ce n'est quand il en serait requis, et en des termes prescrits. Mais notre débonnaire Empereur n'était pas d'humeur à prendre ces mesures ; il se contenta d'approuver le départ pour l'Orient.

IV

La Prusse et l'Autriche furent aussi empressées à repousser la proposition anglaise de la démons-

1. Gramont à Drouyn de Lhuys, 13 mars 1863.

tration collective que la France avait été prompte à l'accepter. Bismarck répondit qu'il ne pouvait presser la Russie d'accorder des concessions qui conduiraient les Polonais à une indépendance complète et obligeraient la Prusse à augmenter son armée de cent mille hommes; il avait déconseillé les réformes de Wielopolski, il ne s'emploierait pas à en conseiller de plus dangereuses. Rechberg allégua l'état de la Galicie. Les populations ruthènes, animées de tendances panslavistes, annonçaient l'intention d'arrêter coûte que coûte la Diète dans toute démonstration sympathique en faveur des Polonais et de provoquer la promesse de ne pas céder la Galicie. Le gouvernement, placé entre ces deux exigences extrêmes, était condamné à une réserve absolue : il venait de proroger la Diète, il ne s'associerait pas à la démarche collective.

Napoléon III en vertu de la logique particulière de l'illusion, crut que si on avait refusé à l'Angleterre une petite action on lui en accorderait à lui une grande. Il pria l'ambassadeur autrichien Metternich de se rendre à Vienne (14 mars), il lui remit une lettre et un formulaire pour François-Joseph. Il proposait de constituer une Pologne indépendante accrue de la Galicie à la tête de laquelle on placerait un archiduc autrichien. De son côté, l'Autriche consentirait à la cession de la Vénétie moyennant une large compensation sur le littoral adriatique ou sur le Danube. Toute divergence cessant ainsi entre les deux gouvernements, ils noueraient une

alliance intime et l'alliance franco-autrichienne succéderait à l'alliance franco-russe.

Le cabinet anglais se donna beaucoup de peine afin de détourner l'Autriche d'une combinaison peu propre à la tenter : quand, en 1814, elle s'était montrée disposée à se dessaisir de la Galicie, elle venait d'être satisfaite par le beau morceau qu'on lui avait attribué en Italie et elle n'avait pas encore goûté les avantages de la possession. Cette province était devenue une des plus tranquilles, des plus fertiles, elle rapportait et ne coûtait pas, donnait cent mille bons soldats et assurait une ligne de communication très essentielle entre Vienne et la Transylvanie. Les compensations offertes en retour de la Vénétie consistant dans le bien d'autrui, parurent trop problématiques. Cependant Rechberg ne coupa pas l'entretien sur ce propos. « Il me répugne, dit-il à Gramont, de prononcer le mot *jamais*, car ce mot n'est plus vrai. Je ne dis donc pas *jamais*, mais il faut tant de choses, tant de changements, tant de compensations, pour que cette cession devienne possible, qu'en vérité si le mot *jamais* n'était banni de mon vocabulaire politique, je serais tenté de le prononcer ici. Ce n'est pas tant pour nous que la Vénétie est nécessaire que pour l'Allemagne méridionale dont elle assure les débouchés. Un ministère qui proposerait de s'en dessaisir serait accusé de trahison et traduit devant le Parlement. Néanmoins, nous sommes contents que le mot ait été prononcé ; on sait de part et d'autre à quoi s'en

tenir et cette loyale explication est à nos yeux le prélude d'une loyale entente[1]. » Metternich revint à Paris rapportant pour réponse, que « sans devancer les événements, l'Autriche s'en remettait à eux du soin de lui inspirer ses résolutions ultérieures (24 mars) ».

Cependant on ne pouvait se passer de l'Autriche. On abandonna le projet de la note collective et identique à laquelle elle refusait d'adhérer : on se réduisit à nne note séparée semblable quant au but mais différente dans les termes. A force de tourmenter Rechberg on en obtint que, lui aussi, adresserait des représentations dans la forme spéciale que lui dictaient sa situation et ses intérêts. Les trois notes qu'on se communiquerait préalablement seraient remises le même jour ou à peu près au chancelier russe. Chacun se mit à polir son factum.

V

Gortchacow tint compte, dans une certaine mesure, de l'avertissement amical qu'il avait reçu de Drouyn de Lhuys : il annonça que désormais on ne procéderait au recrutement que par la loi de 1859, et un ukase du 31 mars/12 avril accorda un pardon entier à tous les sujets du royaume impliqués dans les derniers troubles, qui n'auraient point encouru de responsabilité

1. Gramont à Drouyn de Lhuys, 26 mars 1863.

pour d'autres crimes ou délits commis au service, dans les rangs de l'armée, et qui avant le 1er/13 mai déposeront les armes et rentreront dans l'obéissance. Le Tsar annonçait en outre l'intention de maintenir les institutions récemment octroyées, et « lorsqu'elles auront été éprouvées, de procéder à leur développement ultérieur suivant les besoins du temps et du pays ».

Cet ukase mécontenta vivement l'opinion russe, elle y vit un manque de dignité. Il ne satisfit pas les cabinets européens. Russell et Drouyn de Lhuys, tout en lui accordant leur approbation, le déclarèrent cependant insuffisant : il arrivait d'ailleurs bien tard, les notes étaient rédigées, elles seraient remises. En effet, les 15 et 17 avril, les ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Autriche vinrent l'un après l'autre, dans la matinée, communiquer le factum de leurs gouvernements.

Celui de Russell était d'une ferme simplicité. Il intervient sans doute au nom de l'humanité et en considération du trouble causé par l'insurrection polonaise en Europe, mais il a un titre plus positif à l'appui de son intervention : En recevant le royaume de Pologne, en 1815, de la main des puissances, la Russie s'est engagée à octroyer une charte constitutionnelle. Alexandre Ier a rempli cet engagement, Nicolas l'a violé ; c'est la cause de l'agitation actuelle de la Pologne ; il demande au Tsar de rendre aux Polonais ce qu'il n'a pas le droit de leur refuser ; il n'admet pas qu'une insurrection ait détruit un engagement

international et conféré au Tsar la faculté de traiter la Pologne comme un pays conquis et de disposer des institutions du peuple selon son bon plaisir.

La dépêche de Drouyn de Lhuys n'a pas cette netteté d'allures. Elle va au delà, en apparence, de celle de Russell, car celui-ci ne demandait que le retour aux arrangements de 1815, Drouyn de Lhuys constate leur impuissance à conjurer des agitations périodiques et réclame de nouveaux arrangements qu'il n'indique pas, ce qui signifie l'indépendance complète. Substantiellement, il est bien plus rétrograde et contraire aux idées nouvelles. Russell réserve implicitement le principe de non-intervention, sauvegarde des nationalités; il intervient parce qu'il y est autorisé par un traité formel. Drouyn de Lhuys méconnaît la règle libérale : pour secourir une nationalité il invoque le principe qui les sacrifie toutes, le droit d'intervention institué par la Sainte-Alliance au profit de l'Europe. Son titre à défendre la Pologne est celui que les coalisés de 1815 s'étaient créé pour renverser Napoléon Ier et pour étouffer les insurrections du Piémont, de Naples et d'Italie. Écoutez-le : « La Pologne qui occupe sur le continent une position centrale ne saurait être agitée sans que les divers États placés dans le voisinage de ses frontières ne souffrent d'un ébranlement dont le contre-coup se fait sentir à l'Europe entière... Il est d'un intérêt commun à toutes les puissances de voir définitivement écarter des périls sans cesse

renaissants. » Mettez *France* au lieu de *Pologne* et vous avez les manifestes de Brunswick et de Schwartzenberg dont on avait déjà fait une copie au Mexique.

La note de l'Autriche n'était qu'un balbutiement anodin : « La Galicie, disait-elle, se ressentait d'événements aussi considérables et le cabinet viennois pensait que le gouvernement russe admettrait l'opportunité de replacer les provinces polonaises dans les conditions d'une paix durable. »

La réponse de Gortchacow à notre dépêche est une merveille de persiflage. Il feint de ne pas comprendre ce qu'on lui demande, il s'arrête aux considérations courtoises et remercie l'Empereur « de s'associer si amicalement aux préoccupations de son souverain pour l'amélioration de ses sujets polonais. Il voudrait bien savoir, puisque tous les moyens employés ont été insuffisants, quel est celui que l'Empereur a imaginé. Il croit que le vrai mal à guérir n'est pas en Pologne, mais partout, dans cette organisation révolutionnaire qui opère en Pologne, mais dont le foyer est ailleurs. Il est donc impossible à un seul gouvernement de l'atteindre : il est prêt à s'unir aux autres pour le combattre partout. Le principe d'action collective, que pose la dépêche française, pour rétablir l'ordre, il le relève, l'approuve et se déclare prêt à y coopérer. » — Il fallait singulièrement compter sur la frivolité publique pour insérer cette dépêche au *Journal officiel* en ajoutant « qu'elle ouvre la voie à des plans de conciliation et qu'il en peut sortir une entente sur les moyens

de sauvegarder les intérêts légitimes de la Pologne » !

Dans sa réponse à Russell, Gortchacow reprend avec plus de force l'argument tiré de l'agitation révolutionnaire : « Si le gouvernement de S. M. britannique relève les contre-coups que les troubles de la Pologne exercent sur le repos de l'Europe, nous devons être encore plus frappés de l'influence que les excitations de l'Europe ont de tout temps excercées sur la tranquillité de la Pologne. Les cabinets qui attachent du prix à voir ce royaume rentrer au plus tôt dans les conditions d'une paix durable ne sauraient donc mieux assurer la réalisation de ce vœu qu'en travaillant de leur côté à apaiser le désordre moral et matériel qu'on s'efforce de propager en Europe et de tarir ainsi la principale source des agitations dont s'alarme leur prévoyance. » Il repoussait de très haut l'argument juridique tiré des traités de 1815, en répétant ce qu'il avait exposé oralement à l'ambassadeur britannique : « La révolte n'invalide pas les engagements internationaux ; elle annule, du moins, les développements spontanés qu'une pensée généreuse y a ajoutés. Le système inauguré par Alexandre Ier en 1815 avait été condamné par l'expérience. Le Tsar avait substitué une combinaison nouvelle qu'il ne retirait pas, destinée à aboutir à une autonomie administrative sur la base des institutions provinciales et municipales. Le bien-être de la Pologne pour le moment n'exigeait rien de plus. »

La réponse à Rechberg était plus sommaire :

elle exprimait la ferme conviction, en remerciant le cabinet de Vienne de ses sentiments amicaux, qu'il persévérerait dans l'attitude adoptée dès le début des agitations et ne négligerait rien de ce qui peut dépendre de lui pour opposer aux menées dangereuses des révolutionnaires des mesures aussi conformes à ses propres intérêts qu'à ses rapports internationaux avec la Russie.

C'étaient là les grosses pièces; après vinrent les petites. Drouyn de Lhuys et Russell avaient essayé d'ameuter le monde entier contre la Russie. Les États-Unis, la Belgique, la Suisse s'y étaient refusés; l'Espagne, l'Italie, la Suède, au contraire, firent comme les grandes puissances et apportèrent leurs remontrances. Gortchacow s'en débarrassa par quelques phrases polies. Le Pape s'adressa au Tsar directement et par lettre autographe : Il demandait que les prérogatives de l'Église catholique en Pologne fussent respectées et qu'on restituât au clergé son influence dans l'enseignement et dans la direction du peuple. Le Tsar répondit lui-même, se plaignant fort de l'appui donné ouvertement à la rébellion par le clergé romain, et il priait le Pape de le ramener au respect de l'ordre légal.

VI

De la discussion au Sénat, malgré la lettre à Billault, on ne retint que ces paroles : « L'Em-

pereur fera ce qu'il pourra et devra faire. » Elles retentirent en Pologne comme un coup de clairon et elles se transformèrent en celles-ci : *Il est certain que l'Empereur fera quelque chose.* Le Prince, d'ailleurs, par tous ses amis, faisait conseiller aux insurgés de tenir bon : quoi que dît l'Empereur, et surtout quoi qu'on lui fît dire, il serait entraîné et finirait par venir à leur secours. L'insurrection défaillante se ranima.

Le Tsar restait favorable à Wielopolski, mais les généraux russes, à Varsovie, le considéraient comme un traître, et le Grand-Duc très accablé, quoique le courage de sa femme l'eût relevé, se laissait aller peu à peu au courant ambiant; il refusait à Wielopolski de remplacer le Russe Keller par un Polonais, il ne repoussait sa démission trois fois donnée que faute d'un remplaçant. Le désarroi recommençait plus fort qu'au temps du général Gortchacow : Le personnel polonais se débandait; nul commandement ferme; chaque corps opérait à sa guise sans plan d'ensemble. Les insurgés, au contraire, reprenaient courage, se recrutaient par des hommes arrivés de toutes les provinces polonaises et surtout de la Galicie. Mierolawski ayant disparu après ses défaites, l'émigration poussa ses partisans en Pologne à mettre à leur tête un jeune polonais de Posen, Langiewicz, qui n'étant pas, comme Mierolaswki, affilié à Mazzini, serait agréable à l'Empereur et le déciderait peut-être à intervenir.

Langiewicz se proclama dictateur et réunit un

corps de 4000 hommes. Le Comité occulte furieux d'être dépossédé envoya dans le camp du dictateur trois agents pour le tuer; ils furent découverts et allaient être pendus, lorsque Langiewicz, surpris par les Russes, fut mis en déroute et obligé de se réfugier en Galicie (20 mars). Le gouvernement occulte reprit la direction, prononçant la peine de mort contre les futurs usurpateurs.

La dispersion des forces réunies par Langiewicz avait affaibli l'insurrection au point qu'elle parut vaincue comme elle l'avait été après les échecs de Mierolawski. Mais de même que les discussions sur l'accord prusso-russe l'avaient relevée après sa première défaite, les manifestations des puissances lui rendirent, avec l'espoir de leur intervention, la vigueur perdue [1]. Jusque-là la portion modérée de la noblesse, qui, dans le royaume, s'était tenue à l'écart, se jeta dans le mouvement auquel elle imprima une impulsion plus vive et plus générale. Jusque-là l'insurrection n'avait pas dépassé les frontières du Grand-Duché de Varsovie; elle gagna la Lithuanie et la Russie blanche. A l'exception des paysans qui, non seulement ne s'y ralliaient point, mais parfois livraient les rebelles aux autorités, l'immense majorité en vint à cet état d'exaltation, de déclarer ouvertement : « que toute offre de liberté politique, ne donnant pas une indé-

1. Stanton à Russell, 7 avril 1863.

pendance effective, ne satisferait pas les Polonais et serait insuffisante pour pacifier le pays[1]. »

Le gouvernement occulte organisait de plus en plus son système de terreur. Le 10 mai, il se constituait « en gouvernement national » mettant sur son sceau les armes de la Lithuanie et de la Ruthénie. Il ordonna de refuser l'amnistie : « Nous n'avons pas engagé la lutte, dit-il dans une proclamation, pour gagner plus ou moins d'institutions libres, qui, sous le gouvernement moscovite ne présentent aucune garantie, mais pour *nous affranchir d'un joug odieux et reconquérir une indépendance et une liberté complètes*. Qu'on sache et qu'on ne l'oublie jamais, que nous préférons cent fois, mille fois la Sibérie, le gibet, la sublime folie de la Croix à l'ignominieuse insulte d'une amnistie. » Il délivrait des passeports, signait des arrêts de mort, et avait organisé une *section opérante* des gendarmes pendeurs et étrangleurs qui, sous la direction d'un *opérateur* national, allaient exécuter les paysans rebelles à leurs réquisitions ou suspects de connivence avec les Russes. Ils commirent des actes atroces. On trouva dans les bois des malheureux, la plupart colons allemands, pendus par le milieu du corps, attachés par les bras les uns aux autres, on les avait laissés mourir ainsi de faim et de froid ; quelques-uns furent enterrés vivants.

Le chef des modérés, Ladislas Czartoryski, devint le représentant, à Paris, de ce gouverne-

1. Stanton à Russell, 7 avril 1863.

ment mi-partie de patriotes, mi-partie d'assassins. Cracovie fut la place d'armes et de ravitaillement; Langiewicz et Mierolawski y circulaient plutôt honorés que surveillés ; un comité insurrectionnel s'y était établi, envoyant trois fois par jour en Europe des dépêches mensongères. L'Autriche, pour la forme, ordonnait des visites domiciliaires, augmentait ses forces à la frontière, mais en réalité elle n'empêchait rien et sa connivence tacite devenait de plus en plus manifeste.

A Varsovie, l'isolement du pouvoir augmentait. Dans les églises les chants des femmes devenaient plus passionnés : « Avec la fumée des incendies et du sang de nos frères, vers toi Seigneur monte notre voix. C'est une plainte terrible, c'est un dernier gémissement. Par de telles prières blanchissent les cheveux. Nous ne connaissons plus de chant sans plainte, une couronne d'épines ceint notre front. Éternel, comme un monument de ton courroux, vers toi se dressent nos mains suppliantes. »

Le Grand-Duc, désireux d'empêcher que l'aide réclamée des paysans ne dégénérât en vexations, publia un règlement autorisant les autorités des villages à faire examiner toutes les personnes, soit résidant dans le village, soit simplement le traversant, à arrêter tous les individus armés et les personnes appartenant aux bandes insurgées, ainsi que les maraudeurs, toutefois à la condition expresse de procéder à ces arrestations sans violences et sans arbitraire (6 mars 1863). Cette décision si naturelle servit de pré-

texte à tous les Polonais, membres non officiels du conseil d'État, à donner leur démission : parmi eux, Mgr Felenski. Le Grand-Duc engagea doucement le prélat à retirer cette démission. Il y consentit, mais peu de jours après il lui porta une lettre pour le Tsar dans laquelle il était dit : « Le sang coule à grands flots et la répression, au lieu d'intimider les esprits, n'en fait qu'augmenter l'exaspération. Je supplie Votre Majesté au nom de la charité chrétienne, au nom des intérêts des deux pays, de mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions octroyées par Votre Majesté sont insuffisantes pour assurer le bonheur du pays. La Pologne ne se contentera pas d'une autonomie administrative : elle a besoin d'une vie politique. Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la question polonaise, faites-en une nation indépendante, unie à la Russie par le lien seul de votre dynastie, c'est la seule solution capable d'arrêter l'effusion du sang et de poser une base solide à la pacification définitive[1]. » Le Grand-Duc obtint par ses instances qu'il ne donnerait aucune publicité à cette lettre : quelques jours après, les journaux du monde entier la reproduisaient.

VII

Le mouvement polonais, en se grossissant, produisit une exaltation russe non inférieure en in-

1. 15 mars 1863.

tensité, qui ne tarda pas à devenir furieusement unanime. A l'origine, les libéraux avaient accueilli sympathiquement les réformes de Wielopolski qui leur en faisaient espérer de semblables dans le reste de l'Empire ; l'insurrection ne les avait pas d'abord troublés, mais quand le Comité national, se démasquant, eut mis sur son programme les limites de 1772, la reprise de la Lithuanie et de la Russie blanche, ils s'unirent au mouvement patriotique qui souleva le peuple entier; avec les nobles, les prêtres, les paysans, ils ne firent qu'un cœur pour protéger l'intégrité menacée de la sainte Russie. La noblesse de Pétersbourg et de toutes les provinces envoya des adresses de dévouement ; celle des Vieux Croyants (Rascolniçki), espoir des révolutionnaires, dépassa toutes les autres en vigueur de protestation dévouée. Les églises, dans lesquelles on priait pour les soldats morts, regorgeaient de fidèles, les conscrits volaient à l'appel. Un jeune journaliste de Moscou, jusque-là inconnu, Michel Katkoff, se faisant l'interprête passionné de la colère nationale, gagna pour toujours une souveraineté sur l'opinion. « Jusqu'à présent, disait-il, il existait peu de Russes qui, en se rappelant leur nationalité, éprouvassent avec une poignante puissance de passion, un véritable orgueil. Maintenant les voilà tous, jeunes et vieux, riches et pauvres, grands et humbles, devenus l'incarnation vivante de ce noble sentiment. L'idée de l'unité de la terre russe qui était encore hier quelque chose d'abstrait, est devenue une puis-

sance dominatrice. Le Polonisme, à l'heure actuelle, ressemble à l'Œdipe-roi dans l'antique tragédie; en voulant atteindre la Russie, il se frappe lui-même. Il a bien mérité ce dénouement tragique. »

Un seul mot courait sur toutes les lèvres : plus de concessions! plus de pourparlers avec les diplomates qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas! plus de dépêches! Des actes! une répression impitoyable en Lithuanie, le rappel de Wielopolski en Pologne! Le gouvernement russe mit sur pied de guerre toutes ses forces, ordonna l'armement de Cronstadt; le Grand-Duc Constantin joignit au titre de Namietsnik celui de commandant en chef de l'armée, exercé jusque-là par un général sous ses ordres. Le général de Berg, diplomate et administrateur autant que militaire, caractère entier, énergique, cassant, fut envoyé *ad latus* (avril) : en cas d'empêchement de son chef, il assumerait tous les pouvoirs de Namietsnik. A le voir parcheminé, teint, coiffé d'une perruque roussâtre, enveloppé dans une grande capote grise démodée, on n'eût pas soupçonné, sous ses formes polies, l'activité et la vigueur qu'il avait conservées malgré les années.

Le premier contact entre lui et Wielopolski, dont le caractère ressemblait fort au sien, devait aboutir à une irrémédiable rupture. Wielopolski se sentait seul, maudit, désarmé, sans aucune part sérieuse aux affaires, quasi abandonné par le Grand-Duc qui ne lui accordait pas à la direc-

tion de l'intérieur un Polonais sûr, à la place d'un Russe mal disposé. Il avait offert déjà quatre fois sa démission; l'arrivée de Berg impliquait son renvoi : on le maintint cependant dans ses fonctions d'administrateur civil et on lui accorda même le collaborateur qu'il demandait depuis février. Berg, loin de viser à le supplanter, feignait l'indifférence complète : il semblait ne pas voir, ne pas entendre, quoiqu'il ne perdît rien; même au conseil de guerre il n'exprimait aucune opinion; il s'endormait dans l'embrasure des fenêtres, mais d'un œil seulement.

Le décousu continua donc à Varsovie. Il n'était pas moindre en Lithuanie. Le général Nasimow, qui y commandait, laissait les insurgés se fortifier à une trentaine de verstes de Wilna, il rendait les prisonniers sous promesse de ne plus prendre les armes. On ne toléra pas à Wilna ce qu'on supportait à Varsovie. Le général Mouraview, ancien ministre des domaines, homme d'une exceptionnelle énergie, remplaça le général hésitant. Il reçut comme instruction de réprimer sans miséricorde l'insurrection, de l'extirper jusqu'à la racine en protégeant la nationalité russe et la vraie croyance.

Cette contradiction apparente répondait aux nécessités diplomatiques de Gortchacow : en Lithuanie il n'avait de comptes à rendre à personne et il sévissait impitoyablement; en Pologne, il discutait avec les puissances et à leurs objurgations il répondait par les réformes opérées dont il promettait le maintien. Or, ces réformes

s'incarnaient en Wielopolski; le conserver aux affaires, c'était écrire sur l'enseigne montrée à l'Europe : *Maintien des réformes.* Le pauvre homme accepta de rendre ce dernier service, et il resta, non sans impatience d'être relevé de sa faction désormais inutile et de permettre au général de Berg de ne plus dormir dans l'embrasure des fenêtres.

CHAPITRE VII

LA FIN DE LA SESSION DE 1863

I

Ni la bataille devenue plus acharnée en Pologne, ni le travail des Chancelleries pour s'entendre sur l'interrogation ironique de Gortchacow, n'arrêtèrent le développement de notre vie intérieure : elle se manifesta par les débats de la fin de la session et les élections de mai 1863.

La fin de la session fut consacrée à des réformes pénales et commerciales, à des lois de finances et d'affaires. On nous proposa la modification d'un certain nombre d'articles du Code pénal. On voulait ainsi fortifier la répression, en correctionnalisant certains crimes, vols domestiques, concussions modiques, trop souvent acquittés par le jury : on adoucissait la peine, mais, en changeant la juridiction, on assurait la condamnation. De plus, pour contraindre les juges à une certaine sévérité, on limitait leur pouvoir de changer l'emprisonnement en amende, ou de l'abaisser à moins de six jours. La loi tranchait aussi quelques points controversés en jurisprudence

et définissait mieux quelques délits; elle en créait de nouveaux, notamment celui de chantage et d'outrage par écrit non public, adressé aux magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions. — Le chantage fut défini : « la violence morale exercée sur quelqu'un pour lui extorquer une somme en le menaçant de la révélation d'un fait faux ou vrai. » — L'article 222 du Code pénal de 1810 punissait l'outrage verbal, et ne s'expliquait pas sur l'outrage écrit, certainement aussi coupable. La Cour de Cassation avait d'abord suppléé à l'omission par sa jurisprudence, mais elle était revenue sur ses premières décisions et avait limité le délit à l'outrage verbal. Le projet de loi comblait cette lacune et proposait de punir aussi l'outrage écrit, qui, la plupart du temps, est non public parce qu'il s'exerce par l'envoi d'une lettre missive.

La presse, sur l'initiative de Prevost-Paradol, critiqua vertement le projet. Elle y dénonça à la fois une défiance contre le jury dépouillé d'une de ses attributions, et contre la magistrature privée de la faculté d'adoucir la peine. Elle se prononça surtout contre l'article 222 punissant *l'outrage commis par écrit ou dessin non rendu public*. Comment! dit-elle, j'écris dans des notes intimes ou dans des lettres, adressées à un ami, des jugements sévères sur des magistrats; par un hasard quelconque, ces notes et ces lettres parviennent aux mains de ceux que j'ai censurés, et j'aurai commis un délit! A ce compte, le moindre Saint-Simon, dès qu'on connaîtra ses

mémoires, est destiné à la police correctionnelle! On ressuscite, au profit des magistrats et des quarante mille maires de France, l'accusation de lèse-majesté dont le peuple romain dégénéré avait seul toléré l'existence et au profit de ses seuls Empereurs.

Le gouvernement n'avait pas conçu d'aussi noirs desseins. D'accord avec la Commission du Corps législatif, il limita la culpabilité au cas où l'écrit a été adressé *directement* ou *indirectement* au magistrat : L'écrit outrageant adressé à la femme ou la fille du magistrat, qui ainsi lui arrive indirectement, est aussi coupable que celui directement envoyé, pourvu néanmoins qu'il ne soit point parvenu par l'indiscrétion ou la malhonnêteté d'un tiers auquel on n'avait pas donné cette mission. — Dans ce cas, répondit la Commission, il n'y aura pas de délit, le délit n'existera que si l'écrit arrive au magistrat par la volonté expresse de son auteur Il ne subsistait plus alors qu'une difficulté à ajuster : qui empêchera les magistrats de ne tenir aucun compte de vos déclarations ainsi qu'ils l'ont fait maintes fois; pourquoi n'ajoutez-vous pas dans le texte ce que vous affirmez dans votre glose?

On en était là quand la discussion s'ouvrit au Corps législatif. Jules Favre examina la loi dans son ensemble : il reprit avec plus d'ampleur et de compétence les critiques de la presse, montra les inconvénients du mot *indirectement*, n'admit pas même l'introduction du délit de

chantage, ne voulut pas prononcer ce mot « emprunté malheureusement à je ne sais quel argot qui a envahi les salons », et conclut au rejet d'une loi de rigueur et de défiance. Une des belles parties de son discours fut sa dénonciation émue des abus de notre procédure inquisitoriale : « Aussitôt qu'un homme est prévenu d'un délit, accusé d'un crime, il est arraché à sa famille, il est condamné à l'isolement, aux tortures du secret ; il est privé des conseils et des consolations d'un défenseur, et il doit attendre jusqu'à ce que la société ait préparé son accusation. » Et il rappelle cette navrante affaire Doize, honte de la procédure inquisitoriale. Une femme est accusée d'avoir tué son père ; nulle preuve certaine ; le juge d'instruction a résolu d'obtenir l'aveu. Dans l'ancien temps, il l'eût soumise à la question ordinaire et extraordinaire, étendue sur des chevalets, gorgée d'une effroyable quantité d'eau, ou bien lui eût fait écraser les doigts entre des baguettes, ou disloquer le corps par des suspensions au plafond suivies d'une chute soudaine et violente : lui, la fit enfermer au secret dans un endroit obscur, sans siège ni grabat, ni autre meuble qu'un baquet infect. La malheureuse, pour échapper à ce supplice, avoua un crime qu'elle n'avait pas commis. Heureusement des circonstances atténuantes furent admises et, peu de temps après, on découvrit le véritable assassin ; le procès fut revisé, la condamnée acquittée.

Picard et moi nous reprîmes ces critiques générales article par article. Picard insista sur

la nécessité d'expliquer ou de retrancher le mot *indirectement*. Un des membres les plus éloquents de la majorité, Segris, l'appuya. Le vice-président du Conseil d'État, Parieu, essaya de démontrer l'inanité de nos craintes. Je lui répondis qu'aucune explication verbale ne nous satisferait : nous voulions une garantie et dans le texte de la loi. Nous l'obtînmes : l'article fut rejeté et nous revint modifié de manière à ne plus permettre l'équivoque, car le mot *indirectement* était supprimé.

Nous fûmes moins heureux, quoique soutenus cette fois encore par Segris et un autre membre de la majorité, Nogent-Saint-Laurent, contre la restriction de la faculté des juges correctionnels d'abaisser la peine. La majorité pensa qu'il y avait contradiction à limiter le pouvoir des magistrats de la Cour d'assises et à laisser une véritable omnipotence aux juges correctionnels : d'ailleurs la latitude accordée était encore bien ample puisque, lorsque le minimum de la peine était d'un an, le juge pouvait l'abaisser à six jours. — L'appui que nous avait donné à maintes reprises Segris déplut à Parieu. « J'ai regretté, dit-il, que M. Segris, faisant cesser le précieux isolement des Cinq, ait reproduit les idées et parfois les expressions de M. Jules Favre. » Segris se fâcha très fort : lui se rapprocher des Cinq! ce n'était ni vrai, ni juste, ni acceptable. Parieu et Morny eurent grand'peine à l'apaiser [1].

1. Du 10 au 18 avril 1863.

II

Picard et Jules Favre combattirent à tort par de mauvaises arguties une loi libérale et bienfaisante sur les flagrants délits. J'appuyai au contraire deux excellentes lois commerciales[1]. L'une qui définissait plus exactement le caractère et les conséquences de l'immixtion du commanditaire dans les affaires de société[2]; l'autre qui introduisait une nouvelle forme de société, la société à responsabilité limitée.

Jusque-là la société de choses, dite anonyme, constituait un privilège accordé par décret après de longues formalités. La loi créait l'anonymat libre, cherchant la garantie du public, non dans une intervention illusoire de l'État, mais dans une publicité sérieuse, dans la responsabilité des administrateurs et la surveillance des actionnaires. A mon gré, la loi édictait trop de restrictions sur la coupure des actions, le chiffre du capital, elle prodiguait trop les peines correctionnelles, et, au lieu du nom anglais qu'on lui donna, il eût mieux valu inscrire à son frontispice son nom français, l'anonymat libre. Elle n'en constituait pas moins une véritable révolution dans le commerce et dans l'industrie, égale au moins à celle opérée par la jurisprudence quand elle admit la Commandite par actions. Grâce à elle, ont pu se fon-

1. Séance du 7 mai 1863.
2. Séance du 2 avril 1863.

der d'immenses établissements tels que le Crédit lyonnais, le Bon Marché, le Louvre, etc., impossibles sous l'ancienne lègislation. Napoléon III le despote qui, sous sa présidence, avait déjà accordé une des plus essentielles libertés civiles, celle de l'enseignement, en introduisait une seconde, celle de l'association commerciale et industrielle. Cependant, aucun des historiens et des annalistes de l'Empire n'a fait même mention de cette loi capitale. Ce fut la première campagne que je menai avec Morny. Il me fit nommer membre de la Commission et me pria de défendre la loi qui était très attaquée par certains membres de la majorité : une défense venant d'un des membres de l'opposition les déconcerterait. J'y consentis[1]. Morny intervint lui-même sur un article contesté, et la loi fut votée.

La discussion des finances ne présenta aucune nouveauté, si ce n'est à l'occasion des Crédits supplémentaires pour 1862. Le lendemain même du Sénatus-consulte qui devait, à l'aide des virements, supprimer les crédits extraordinaires ou supplémentaires engagés sans le vote des Chambres, on vint nous avouer qu'on avait, pour suffire à l'expédition du Mexique, ouvert 35 millions de crédits supplémentaires. L'illégalité était flagrante; le rapporteur de la Commission la signala; le gouvernement n'en disconvint pas et demanda un bill d'indemnité, en promettant de ne plus recom-

1. Séance du 4 mai 1863.

mencer. « Vous recommencerez, dis-je, chaque fois qu'éclateront des événements imprévus et extraordinaires ; par cette première irrégularité commise par lui-même, M. Fould a porté à son système un coup dont il est douteux qu'il se relève. Il autorise à croire que, malgré ses promesses, le virement ne supprime pas les crédits extraordinaires. Le moyen d'y parvenir serait celui que recommande Montesquieu dans l'*Esprit des lois* : « Un état bien gouverné doit mettre pour premier article des dépenses une somme réservée pour les cas fortuits. Il en est du public comme des particuliers qui se ruinent lorsqu'ils dépensent exactement le revenu de leurs terres. » Napoléon III lui-même a écrit que, suivant son oncle, les finances d'un grand État devaient offrir le moyen de faire face aux circonstances imprévues, et même aux vicissitudes des guerres les plus acharnées, sans qu'on fût obligé de recourir à de nouveaux impôts.

Nous sommes bien loin de ces prévoyances. Le véritable moyen de refréner les ministres, je l'indiquai, serait la responsabilité ministérielle; c'était la première fois que ce mot était lancé : « La Constitution a très sagement fait lorsqu'elle a posé à son sommet la responsabilité du chef de l'État, mais rendre responsable le chef de l'État est une entreprise tellement formidable, dont l'exercice doit inspirer une telle terreur, que cette responsabilité restera toujours illusoire. Il importe donc qu'au-dessous du chef de l'État, quiconque agit comme lui, soit respon-

sable comme lui. De ce que celui qui est au sommet doit répondre de ses actes, il n'en résulte pas que ceux qui gouvernent sur les échelons inférieurs doivent rester irresponsables[1]. »

La discussion du budget ne s'anima que sur le ministère de l'Intérieur. D'anciens candidats officiels, tombés en disgrâce, Jouvenel, Lemercier, de Pierre, se plaignirent des procédés dont ils étaient les victimes. Picard attaqua le système, ce qui était fort épineux au milieu de futurs candidats officiels. Il insista sur le fait de Jouvenel : « Il y a un an cette Chambre unanime nommait une Commission qui, unanimement, choisissait son rapporteur (affaire Palikao). Ce rapporteur organe de l'opinion de la Chambre, membre de la majorité, est au nombre des plus dévoués et des plus fidèles ; il a été soutenu en 1857, il sera combattu en 1863 parce qu'il a exprimé, contrairement au désir secret du gouvernement, une opinion qu'on a subie et qu'on regrette d'avoir subie. Voilà un exemple qui n'a pas d'analogue dans l'histoire des assemblées délibérantes et qui suffit à juger le système des candidatures officielles. — On dit poliment aux candidats qu'on combat : nous avons écouté les populations et nous sommes persuadés que vous n'avez plus leurs sympathies. Messieurs, la ruse est trop grossière. (*Vives réclamations et cris : A l'ordre !*) — *Morny :* Ce qui est grossier, ce n'est pas la ruse, c'est la forme du langage. (*Vive appro-*

1. Séance du 6 mai 1863.

bation.) *Picard*, au milieu du bruit : Vous n'avez pas le droit de me dire cela. C'est une injure, et je vous déclare que je ne la souffrirai pas. (*A l'ordre! à l'ordre!*) — *Morny :* Quand vous vous servirez d'expressions comme celles que vous avez employées, expressions blessantes pour l'Assemblée et le gouvernement, j'ai parfaitement le droit de vous interrompre. Maintenant, j'ai un autre droit encore, c'est de vous rappeler à l'ordre. — *Picard :* Je vous demande cependant, Messieurs, la permission de continuer ma discussion. » Et il adjura la Chambre de réclamer les élections libres. — *Baroche :* Les élections seront libres, mais nous ne renoncerons pas aux candidatures officielles. »

Alors Jules Favre fit une nouvelle interruption qui souleva un nouvel orage : « Le gouvernement serait détruit si vous y renonciez. » — Baroche partit en guerre : « Oui, il y a un gouvernement qui a été détruit par le dégoût et la haine publique (*Très bien! très bien!*) quoiqu'il eût cherché à fausser les élections. Mais il y en a un autre qui n'a pas besoin de fraude pour se soutenir, c'est celui au nom duquel je parle, qui a été créé par le suffrage libre des populations, alors que le pouvoir était aux mains de son concurrent. (*Vive approbation.*) Plus les élections seront libres, plus elles seront la consécration de ces votes éclatants. Nous défendons les candidatures officielles, parce qu'il n'est pas possible d'abandonner le suffrage universel aux intrigues des partis et à ces coalitions que certaines personnes

croient pouvoir ériger en principe. Les candidatures électorales sont dans l'intérêt du pays, et de la sincérité des élections. » (*Acclamations prolongées.*)

Jules Favre donna un excellent exemple. Il ne releva aucune des attaques contre 48, quoique certains braillards comme Latour-Dumoulin les eussent accentuées par leurs interruptions. Une assemblée n'est pas une académie historique où l'on débat le passé et où l'on écrit l'histoire ; un député ne représente pas les événements auxquels il a été mêlé ; les électeurs qui l'ont élu ont apprécié et approuvé son rôle ; une fois nommé il n'est plus que le représentant de sa circonscription, et ses collègues qui sont ses égaux n'ont aucune explication à lui demander. On devrait même, comme en Angleterre, désigner chaque député, non par son nom, mais par celui de sa circonscription et dire : le représentant de telle ville, non Monsieur un tel.

Dans la discussion sur l'instruction publique, un des membres de la majorité, Larrabure, prononça un discours remarquable, qui montre quelle indépendance et quelle élévation étaient dans cette majorité qu'on affecte tant de mépriser. Il exposa, sur l'éducation, des idées aujourd'hui très répandues, qui alors semblaient paradoxales. Il se plaignit que l'instruction donnée dans les collèges fût trop exclusivement grecque et latine : « De quelle utilité sont le grec et le latin pour des agriculteurs, des industriels, des marins, des propriétaires ? Est-il nécessaire

de connaître les langues anciennes pour bien parler le français? Combien de femmes qui n'ont jamais su un mot de grec et de latin parlent avec autant de pureté et d'élégance que beaucoup d'hellénistes et de latinistes! Il y a trop d'instruction supérieure, non que je ne la trouve excellente, mais parce qu'elle a des conséquences regrettables. Ne voyez-vous pas les carrières encombrées? les avocats sans causes? les médecins sans clientèle? les écrivains sans lecteurs et un trop grand nombre de candidats pour une seule place? Ceux qui n'ont pas suivi la carrière paternelle ne trouvent pas de moyens d'existence, et ce sont eux qui font les révolutions. » Il voulait aussi que l'on développât la constitution des enfants par de nombreux exercices physiques, l'escrime, la gymnastique, la natation. — Le commissaire du gouvernement, Boinvilliers, ne jugeait pas que l'instruction secondaire fût trop répandue: elle n'était distribuée qu'à 135 000 enfants, tandis que l'instruction primaire l'était à près de 5 millions. — Jules Favre ne voulut pas laisser dire que l'instruction secondaire pût être un danger : « Elle est au contraire un bienfait qui doit être généralisé. »

III

Depuis les conventions passées en 1859, avec les grandes Compagnies, deux faits s'étaient produits : les évaluations sur lesquelles on avait fixé

les garanties d'intérêt avaient été au-dessous de la réalité, ce qui mettait en péril l'existence de certaines Compagnies ; de plus un troisième réseau de chemins de fer avait été créé et aucune Compagnie nouvelle solvable ne se présentant, il avait été attribué aux grandes Compagnies. Pour mettre celles-ci en mesure de ne pas succomber sous leurs engagements anciens, et de remplir leurs engagements nouveaux, il fallait leur assurer des ressources. On nous demanda, d'une part, d'augmenter le chiffre de la garantie d'intérêt, de l'autre, d'accorder des subventions pouvant être converties en annuités. Il fallait à out prix terminer le réseau, et les moyens proposés étaient, tout bien considéré, meilleurs que tous ceux des faiseurs de systèmes. Les commissaires du gouvernement, Villefroy, Baroche, Franqueville n'eurent pas de peine à détruire les alarmes qu'exprimaient Ernest Picard et Darimon sur les conséquences futures de l'appui accordé aux Compagnies[1].

Ils eurent moins beau jeu pour réfuter l'accusation portée contre les agiotages que, d'accord avec le Crédit mobilier, la Compagnie du Midi avait opérés sur ses propres actions. Elle avait distribué un dividende de 50 francs avec annonce d'un plus considérable, pour l'année suivante, ce qui fit monter lès actions à 900 francs : tout à coup elle avoue que sa situation est désespérée, que si on ne lui accorde pas un secours immé-

1. Séance du 2 mai 1863.

diat, c'en est fait de son crédit et de son existence et que son dividende oscillera désormais entre 10 et 20 francs, selon la sévérité des calculs par lesquels on le déterminera. Pendant ce temps, le Crédit mobilier, auquel la Compagnie du Midi était intimement liée, distribuait à ses actionnaires un dividende de 15 millions, provenant de la vente faite à petit bruit des actions si haut montées sur l'annonce du dividende de 50 francs. Je dénonçai ce coup de Jarnac financier. « J'ai un profond mépris, dis-je, pour l'insinuation. J'attaque en face afin que vous vous justifiiez si vous le pouvez. Si vous ne le pouvez, j'aurai accompli un acte de justice. » (*Mouvement.*)

Le commissaire du gouvernement, Dubois, fort honnête homme, se noya dans des explications confuses qui n'expliquèrent rien et continrent, au contraire, l'aveu de la plupart des faits révélés. Il me demanda si j'étais satisfait de ses explications, je lui répondis que j'avais le droit de dire : non, mais que j'avais reconnu sa loyauté dans ses aveux. Les administrateurs de la Compagnie du Midi eurent le crédit d'empêcher tous les journaux de Paris, sans exception, de reproduire le compte rendu analytique de cette séance.

On vota aussi des indemnités pour le rachat des canaux. Darimon, à cette occasion, renouvela notre désir déjà formulé que les voies navigables fussent, dans un temps rapproché, livrées gratuitement à l'usage du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Le discours de Morny à la clôture de la session fut une affirmation sans réticence de l'utilité des réformes libérales. Il constata, en s'en félicitant, que les institutions impériales étaient développées graduellement par l'Empereur lui-même dans le sens de la liberté : « Un gouvernement sans contrôle et sans critique est comme un navire sans lest. L'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. Nos discussions ont plus affermi la sécurité qu'un silence trompeur. » Il terminait par un mot aimable : « Je n'ai trouvé en vous tous que des collègues pleins d'égards et de déférence et je souhaite que vous emportiez de moi le souvenir que je conserverai de vous, et en vous disant adieu, je voudrais pouvoir vous dire à tous au revoir[1]. »

1. 7 mai 1863.

CHAPITRE VIII

LES ÉLECTIONS DE 1863

I

La période électorale avait en réalité commencé dès les premiers jours de l'année, et tandis que les Cinq se dépensaient au Corps législatif, on discutait avec autant d'activité au dehors leurs candidatures et la conduite à suivre dans les élections. Le refus du serment eût été pratiqué en 1857 comme en 1852, si Darimon et moi n'avions pris l'initiative de passer outre nonobstant l'opinion des anciens partis : il ne fut pas même sérieusement proposé en 1863. Non que l'abstention ne fût encore défendue par des autorités considérables : de l'exil, c'était le mot d'ordre du comte de Chambord, de Victor Hugo et Charras. Les plus instantes pressions avaient été exercées sur le comte de Chambord par Falloux et Berryer pour qu'il accordât à ses fidèles, sous leur responsabilité, la liberté de prêter le serment ; il s'y refusait inébranlablement : un serment, quelque explication qu'on en donnât, impliquait une absolution et une reconnaissance

de l'Empire, que l'honneur interdisait aux royalistes sincères. Victor Hugo ne parlait pas autrement mais avec plus d'anathème au nom de la République. Charras, par ses lettres, prêchait de ne pas abandonner la tradition loyale de son chef et ami Cavaignac; Jules Simon commentait, colportait ces lettres dans les milieux bourgeois, et Proudhon, revenu d'exil, publiait une brochure contre les *Assermentés*.

Quelques légitimistes, quelques républicains se conformèrent au mot d'ordre de leurs chefs; en général, c'étaient ceux qui n'avaient nulle chance d'élection; quiconque en entrevit une, ne les suivit pas. Que, dans le parti légitimiste, Falloux fût de ce nombre, il n'y avait pas de quoi surprendre, car il était en état permanent de rébellion, royaliste contre son roi, catholique contre son Pape. Cela étonna de Berryer, le plus attaché en même temps que le plus respectueux des serviteurs de l'exilé, professant pour lui un culte presque craintif. Il ne se décida pas sans de violentes hésitations, car il savait l'affliction que sa désobéissance apporterait à Frohsdorff et combien il ébranlerait le principe d'autorité auquel il voulait nous ramener en n'en tenant personnellement aucun compte : — « Non, c'est impossible, je ne puis pas entrer dans cette Chambre, je ne puis pas prêter serment à cet homme! » disait-il en arpentant son cabinet aux délégués envoyés de Marseille. — Et comme ils insistaient : « Je subis une véritable torture morale et physique, c'est un combat à mort qu'on

me livre! » Le coup qui le vainquit vint du P. Félix qui, au nom du P. de Ravignan, fit appel à sa foi et à sa conscience chrétienne. Il se décida et devint candidat assermenté à Marseille.

Les orléanistes se réunirent chez le duc Victor de Broglie. Thiers se prononça pour l'action : « Il ne faut, dit-il, jamais émigrer, ni à l'extérieur, ni au sein du pays ; l'opposition n'est pas incompatible avec le serment, la Constitution étant revisable. » Guizot jugea la question plutôt personnelle que générale; chacun devait la résoudre selon sa conscience; Dufaure estimait qu'on devait continuer une réserve absolue. La réunion ne fut pas de son avis et, à l'unanimité moins deux voix, elle décida qu'on interviendrait aux élections soit par votes, soit par candidatures. Dufaure ne tarda pas à se laisser vaincre comme Berryer et accepta la candidature à Rochefort et à Bordeaux.

Les républicains, que tentaient les sièges assurés à Paris, se décidèrent encore plus vite. Carnot se déclarait prêt au serment qu'il avait refusé deux fois et conseillait à Garnier-Pagès, Marie et à tous ceux de 1848 de le suivre. Jules Simon seul ne se rendit pas : il avait brisé sa carrière de professeur plutôt que de sanctionner par un serment le crime victorieux, pouvait-il le consacrer douze ans après? N'eût-il pas semblé qu'il s'était enveloppé de sa robe de stoïcien quand la durée du succès paraissait incertaine, et qu'il la rejetait quand il n'était plus raisonnable de croire à un écroulement prochain? Quant à prêter un ser-

ment avec la restriction mentale de le violer, on ne pouvait attendre cette félonie de l'auteur du *Devoir!* Et il allait à travers les réunions, la tête inclinée, les cheveux pendant comme des branches de saule, les yeux tristes, la voix larmoyante, recommandant la vertu. Il épanchait ses amertumes dans une lettre à Charras : « On ne rêve ici qu'élections. J'ai le malheur d'être tout seul de mon avis, ce qui fait que tout le monde crie après moi, mais je ne m'en soucie guère. J'ai été dans tous les comités où l'on m'a appelé et j'ai soutenu partout cette fameuse opinion dont personne ne veut parce qu'elle est la seule raisonnable. Je n'ai aucun espoir de vous l'expliquer en quatre lignes ; c'est pourquoi je vais vous l'expliquer. — Article 1er. Le vrai était la protestation unanime que nous avons voulu faire en 57 par l'abstention. — Article 2. Puisqu'il a plu aux illustres Cinq d'entrer dans la danse et de se dire les représentants d'un parti qui les repoussait, le vrai serait de faire connaître hautement que le parti les repousse. — Article 3. Mais le parti qui les repoussait ne les repousse plus ; c'est un fait et un triste fait. Il n'y a point à équivoquer sur ce point. Il reste au moins un devoir à remplir à ceux qui ont été ou qui devraient être encore les chefs de parti : c'est de persister personnellement dans leur abstention. — Article 4. Cela ne les empêche pas de profiter du mouvement électoral pour faire une manifestation, et cette manifestation doit consister à dire que si les élections étaient libres on enver-

rait siéger dans la Chambre des députés les citoyens dont les noms suivent, désignés par leurs talents, par leurs services et par nos ennemis. — Restait à faire la liste et il faut vous dire que je ne l'ai point faite. J'ai été soutenu par Emmanuel Arago. On a décidé que ce n'était point pratique, que la seule chose pratique était de faire des députés, de renommer Favre, Ollivier, Picard et Darimon, de leur adjoindre Havin, et de voir si l'on trouverait deux autres hommes dans toute la France à joindre à cette pléiade. On m'a beaucoup pressé d'être de ces hommes : des ouvriers sont venus, des étudiants m'ont porté des adresses couvertes de signatures. enfin il n'a tenu qu'à moi d'être quelque chose comme un sous-Darimon. J'en aurais un peu ri si tant d'inintelligence n'était profondément déplorable. Je voudrais que les orléanistes fissent passer quelques-uns des leurs parce qu'ils ne nous compromettraient pas; ils feraient entendre quelques vérités utiles. Mais je crois que les Cinq vont rentrer tout seuls, escortés tout au plus d'Havin et de cinq ou six inconnus qui augmenteront la suite d'Émile Ollivier. Ce sera tout le résultat ostensible du mouvement. Il restera une agitation assez forte dans le pays. Il aurait été assez bon de faire entrer Lavertujon qui a des chances à Bordeaux. Peut-être déterminera-t-il un courant opposé à celui d'Ollivier. Car il y a vraiment danger de voir la jeunesse entrer dans cette voie qui cherche à concilier les plaisirs de la popularité, et les avantages de la possibilité.

Je leur ai dit, en propres termes, qu'ils demandaient aux républicains de se faire députés, afin de vendre la République le lendemain, comme leur patron (c'est-à-dire Émile Ollivier). Aussi bien il ne faut pas nous dissimuler que nous avons la presque-unanimité contre nous. Tout le monde veut être député ou faire des députés. On nous traite d'arriérés, de perruques, d'orgueilleux. Toute la France a été un instant préoccupée de la réconciliation d'Havin et de Picard. Cela avait remplacé la question romaine. Amitiés de cœur (8 avril 1863)[1]. »

On laissa Jules Simon exhaler ses dépits ; on se félicita que son abstention laissât un siège de plus disponible, et on décida dans tous les camps qu'on agirait.

II

Instruit de l'assaut qu'on lui préparait, le gouvernement dut délibérer, lui aussi, sur la con-

1. Léon Pichat a expliqué dans un article du *Phare de la Loire* comment cette lettre a été connue : « La première copie en fut envoyée par le colonel Charras lui-même à Paris, dans le but de défendre M. Simon contre les attaques dont ce dernier était l'objet. On le soupçonnait d'être capable de s'être mêlé aux entreprises formées contre la nomination du comité des 25; d'être d'accord en secret avec M. Havin et ceux qui marchaient avec lui. Le colonel Charras voulant écarter toute espèce de soupçon, envoya une copie de la lettre. » Émile de Girardin la publia lors des débats de la loi des coalitions dans la *Presse* du 17 mai 1864 et Jules Simon ne la contesta pas.

uite à suivre. Persigny était tout à fait tranquille quant aux communes rurales; il comptait les tenir par ses maires. Mais dans les grandes villes et à Paris, l'influence serait aux journaux. Il dit à l'Empereur : « Choisissez entre deux partis : ou laissez-moi supprimer les journaux révolutionnaires, ou autorisez-moi à les gagner en acceptant comme candidats à Paris leurs représentants. » L'Empereur avait préféré ce dernier parti et Persigny était entré en pourparlers avec Guéroult et Havin. A ce qu'il insinue, ils ne se montrèrent pas inaccessibles, mais au dernier moment, l'Impératrice, « en vue de quelques individualités, se serait jetée à la traverse de ce qui avait été arrêté, alors qu'il n'était plus temps de retourner à l'autre alternative et de supprimer les journaux dont les rédacteurs, repoussés par le gouvernement, retournèrent à l'ennemi, et les élections de Paris furent perdues[1] ».

Il est regrettable que Persigny n'ait pu pratiquer l'un ou l'autre de ces deux systèmes, ils eussent été aussi inefficaces l'un que l'autre. Les journaux révolutionnaires, s'ils s'étaient laissé gagner, eussent perdu du coup leur clientèle et leur influence, et à leur défaut, si on les avait supprimés, il eût suffi de nos noms placardés sur des affiches, pour que les élections de Paris fussent aussi perdues qu'elles l'ont été.

Sans faire aucune exception pour la capitale,

1. Persigny, *Mémoires*, page 397.

on s'en tint donc au système de 1851 et de 1857 des candidatures officielles. Persigny les recommanda au préfet dans une circulaire : « Laissez librement se produire toutes les candidatures, distribuer les professions de foi et les bulletins de vote, suivant les formes établies par les lois. Veillez au maintien de l'ordre et à la régularité des opérations électorales. C'est pour tous un droit, pour vous un devoir de combattre énergiquement toutes les manœuvres déloyales, l'intrigue, la surprise et la fraude, et d'assurer enfin la liberté et la sincérité du scrutin, la probité de l'élection. Le suffrage est libre. Mais afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques, désignez hautement, comme dans les élections précédentes, le candidat qui inspire le plus de confiance au gouvernement. Que les populations sachent quels sont les amis ou les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire et qu'elles se prononcent en toute liberté, mais en parfaite connaissance de cause (8 mai 1863).

Si ce n'est en des temps révolutionnaires où il faut à tout prix l'emporter immédiatement ou être détruit, le système des candidatures officielles est une mauvaise pratique, dangereuse surtout à qui l'emploie, car elle lui donne l'illusion d'une force qu'il n'a pas. Pour un gouvernement ayant une assiette solide, mieux vaut se trouver aux prises pour un temps avec une assemblée hostile librement nommée que de s'ap-

puyer sur une Chambre résultant de scrutins frelatés. On ne saurait refuser à un gouvernement le droit de légitime défense contre les candidats révolutionnaires qui refusent de reconnaître son principe et sa légitimité ; ils se mettent eux-mêmes hors la loi, il faut les traiter comme ils l'ont voulu, en ennemis. Mais entre des candidats qui se placent loyalement dans l'ordre constitutionnel, le choix doit être laissé aux électeurs sans aucune intervention administrative.

III

Le système d'abstention abandonné à Paris, la difficulté sérieuse commença : le choix des candidats. Le nombre des députés étant réduit de dix à neuf, les Cinq maintenus, il ne restait que quatre collèges à prendre. La première question soulevée fut donc celle de la conduite à tenir vis-à-vis des Cinq. Garnier-Pagès conçut le beau projet de les déposséder, non pas en les combattant tous, mais en excluant certains, afin d'exercer sur tous une suprématie et marquer que ceux qui étaient épargnés le devaient à l'investiture du vieux parti, ainsi relevé de sa défaite de 1857.

Jules Favre, une vieille barbe, était intangible. Il ne fallait pas songer à contester Picard, le favori des Parisiens. On eût bien voulu me débarquer et pour maintes raisons : j'étais trop indépendant, il y avait des griefs personnels à ven-

ger contre moi. On le tenta, on chercha un candidat à m'opposer. C'était trop tôt : nul n'ignorait alors que seul j'avais attaqué la loi de sûreté générale, et pris la part principale, par les décisions et les discours, à la campagne des Cinq, et si les anciens de 1848 me détestaient, les jeunes m'étaient acquis. « Peut-être, a dit l'un deux, Jules Favre, plus âgé, plus réservé, nous imposait-il une admiration plus respectueuse, mais les cœurs appartenaient à Émile Ollivier[1]. » D'ailleurs, pour m'atteindre il fallait que je fusse livré par mes collègues. On ne pouvait l'attendre de Picard, et Jules Favre n'y était pas alors plus disposé. Quoique j'eusse fait son élection, il était arrivé avec des préventions; le contact quotidien les lui avait fait perdre. Il me le témoignait souvent et en termes charmants. Ainsi, par exemple, n'ayant pu assister à un de mes discours, il m'écrivait : « Cher ami, vous n'êtes pas seulement un brillant orateur, vous êtes un homme d'affaires, un dialecticien très au courant des choses et les expliquant avec une merveilleuse clarté. Je suis heureux et fier de ce succès qui, j'en suis sûr, sera aussi grand que légitime (7 mars 1863). » Je crus vraiment à cette époque que nos rapports politiques deviendraient une liaison de cœur, moins intime que celle avec Picard mais aussi sérieuse. Il n'y avait rien à attendre de lui contre moi; on se contenta de grogner sans me mordre.

1. Hector Pessard, *Mes petits papiers*, p. 54.

Darimon fut choisi comme la victime à sacrifier; les uns lui reprochaient d'être l'ami du Prince Napoléon, d'autres de n'être plus celui de Proudhon; il n'était pas orateur, il fallait donner son excellent siège à un homme de parole. Le *tolle* parut si irrésistible que Proudhon lui fit conseiller de prévenir un échec certain par une retraite systématique dans l'abstention. On nous pressait de ne plus nous solidariser avec lui. Nous n'en délibérâmes même pas. Nous avions été quelquefois impatientés par ses petites frasques inoffensives, mais il avait tenu ferme à nos côtés, nous avait utilement assistés par ses connaissances économiques et financières, n'avait démérité d'aucune manière; nous nous déclarâmes inséparables : nous entendions aller tous ensemble au combat électoral comme nous avions été au combat parlementaire. Jules Favre quoiqu'il eût peu de goût pour l'ex-ami de Proudhon ne fut pas moins affirmatif que Picard et moi.

Garnier-Pagès ne se décourageait pas facilement; dans son infatuation de sot il n'entendait que ce qu'il se disait à lui-même; il avait employé son hiver à parcourir quelques villes; il avait péniblement réuni quelques anciens sans influence, sans volonté d'agir, et il était revenu triomphant, convaincu qu'il tenait la France dans sa main, qu'il ne lui restait plus qu'à prendre Paris, et il conçut ainsi cette conquête : il mettrait en avant comme porte-enseigne le nom respecté de Carnot, formerait sous son égide un comité où prendraient place à ses côtés son

gendre Dréo, Henri Martin, Jules Simon, Floquet, Hérold ; ce comité disposerait des candidatures, distribuerait les circonscriptions, en offrirait une à Havin pour avoir le concours tout-puissant du *Siècle* et supplierait Garnier-Pagès de faire à la patrie le sacrifice d'en accepter lui-même une autre.

L'essentiel de la combinaison était de gagner Havin sans qui on ne pouvait parvenir au peuple électoral dont le *Siècle* était la seule pâture. Lui, malin et superbe, attendait qu'on vînt se mettre à ses pieds, et avant de régler l'affaire d'autrui, arrangeait la sienne. Il convenait avec Guéroult de se porter ensemble et de se soutenir réciproquement. Se porter ne lui suffisait pas, il voulait une circonscription de son choix, celle où il comptait le plus d'abonnés, la quatrième qui correspondait à peu près à celle de Picard; il ne nous excluait pas de ses listes, mais de nos circonscriptions. Il se présenta à la mairie du 4e arrondissement pour demander l'autorisation de copier la liste des électeurs. Le maire étonné lui dit : « Mais cette circonscription est celle qui a nommé M. Picard ! — Je m'en moque, M. Picard s'arrangera comme il voudra. » Guéroult, de son côté, avait pensé un instant à me prendre la 3e circonscription, il y renonça et je fus mis hors de question. Tout se serait donc arrangé au mieux si j'avais consenti au sacrifice de Darimon et au changement de Picard, mais j'étais résolu à lutter contre l'une et l'autre exigence.

Cependant la lutte n'était point possible sans l'appui d'un journal. Je pressentis Nefftzer : il se refusa à toute entente : il n'aimait pas Darimon et détestait Havin et Guéroult. Restait Girardin. Lui-même, spontanément, me pria de l'aller voir. « Vous êtes notre porte-drapeau, me dit-il, je désire m'entendre avec vous. Je suis prêt, répondis-je ; à nous deux nous pouvons conduire le mouvement. » La perspective le séduisit.

Cet esprit net et résolu ne se perdait pas en longues discussions. Nous fûmes tout de suite d'accord sur la réélection des Cinq indivisibles dans les circonscriptions qui correspondaient à leurs circonscriptions anciennes, par conséquent, sur le maintien de Picard contre Havin. Dans les quatre circonscriptions libres, je lui proposai de ne pas s'arrêter aux antécédents, et de choisir, pourvu qu'il fût orateur, quiconque voudrait, comme nous, l'établissement d'un gouvernement constitutionnel par la liberté. — « En thèse générale, je ne considère pas, dis-je, comme motif d'exclure un candidat, qu'il ne sache point parler. Un homme droit, instruit, sensé, ferme, vaut, quoique muet, mieux qu'un parleur même bon, qui a l'esprit faux ou pervers ; il y en a toujours trop dans les assemblées ; les affaires iraient bien mieux si la parole n'était prise que par les chefs de parti, ou, dans les questions techniques, par les hommes autorisés. Mais notre situation est toute spéciale : quel que soit notre nombre, il sera toujours imperceptible par rapport à la majorité, et nous ne pouvons espérer

aucune influence sur les votes : l'important est de s'adresser à l'opinion, de remuer les esprits et d'être toujours sur la brèche ; un Thiers, un Berryer, un Montalembert vaudraient mieux que trente Carnot. » Ce point fut convenu et notre programme fut : Les Cinq et des orateurs.

Parmi les orateurs à proposer le premier nom qui se présenta naturellement fut celui de Thiers, puisqu'il ne pouvait s'agir de Jules Simon, l'apôtre de l'abstention. Girardin considérait Thiers comme un brouillon dangereux, et il s'étonna de mon insistance en sa faveur. « Je ne vous comprends pas, me dit-il; comment ne voyez-vous point votre intérêt à ne pas l'introduire? Vous êtes en train de pointer au premier rang, soyez sûr que, s'il arrive, tous vos envieux l'exalteront pour vous effacer ; vous n'existerez plus, il n'y en aura que pour lui ; les Cinq n'auront jamais été ; quoi qu'ils aient fait ou dit, ce sera comme non avenu ; il semblera que jusqu'à lui rien n'ait été obtenu pour la liberté, et l'opposition sérieuse n'aura commencé qu'à son avènement. » Je lui répondis : « Tout cela est parfaitement vrai et je m'y attends, mais peu m'importe ; il y a un intérêt général de premier ordre à l'élection de Thiers. Il ne dira rien sur les finances, sur les principes libéraux, sur le Mexique, Rome, l'Italie, qui n'ait été dit dans nos six années, et je doute qu'il le dise mieux, mais il le dira autrement et cela paraîtra nouveau. Il me semble d'ailleurs inadmissible que, lorsque des orateurs comme Thiers, Berryer, Montalembert deman-

dent la parole à leur pays, on la leur refuse. — Vous y tenez! fit Girardin, eh bien! soit, va pour Thiers. Mais les autres où les prendrons-nous? — Les autres, c'est le jeune barreau qui les fournira : Ferry, Gambetta, Batbie, Floquet, Clamageran, Durier, Philis, Delprat, etc. » — Notre programme eut alors un troisième article : « Des orateurs choisis, autant que possible, parmi les jeunes [1]. »

Girardin commença par déblayer le terrain de Havin et du Comité Carnot-Garnier-Pagès. Quelques articles vigoureux mirent Havin hors de combat : « De qui est-il le candidat? Est-ce de M. Carnot? Est-ce de M. de Persigny? Ou est-il le candidat de l'un et de l'autre? Il parle comme s'il était celui de M. Carnot mais il agit comme s'il était celui de M. de Persigny. » — « Havin trahit, » fut le mot qui courut jusque dans les bas-fonds populaires, car un traître seul pouvait songer à supplanter Picard ; et les désabonnements s'annoncèrent. Havin comprit, se retira de la 4e circonscription (28 mars). « La déclaration de M. Havin, dit Girardin, n'aura pas le pouvoir de faire de lui un orateur, mais il est tel concours, qui, mis dans la balance électorale, peut y peser autant que tel talent. Ne tenir aucun compte de la grande publicité du *Siècle* ne serait pas juste. Notre appui le plus énergique, le plus chaleureux, est donc acquis à M. Havin concurrent, non plus de M. Picard,

1. 9 mars 1863.

mais de M. Guyard-Delalain dans la 1re circonscription. »

Le comité Carnot fut un peu plus long à débusquer. Dès le premier jour, Girardin lui notifia qu'il n'en tiendrait aucun compte. « — Monsieur Carnot, disait-il, avant de prétendre à conduire les électeurs, apprenez donc à vous conduire vous-même. N'érigez pas le lendemain en précepte le contraire de l'exemple donné par vous la veille. Un seul comité pourrait avoir régulièrement les pouvoirs nécessaires, ce serait un comité composé des Cinq élus personnifiant l'opposition électorale et agissant d'accord avec tous les journaux de Paris. Tout autre comité ne sera jamais qu'une usurpation, une coterie. » On continua cependant à délibérer chez Carnot, comme si l'on allait en effet conduire souverainement les élections. Avant tout on y discuta si l'on devait réélire les Cinq. Avec une vigueur éloquente, Gambetta soutint qu'il fallait les réélire sans examen : avoir été un des Cinq était un titre d'honneur qui mettait au-dessus de toute discussion. Un autre jeune homme, Adrien Hébrard, l'interrompit : Il voulait qu'on examinât avec bienveillance leurs candidatures, mais qu'on les examinât comme toutes les autres; peut-être se trouverait-il parmi eux un nom qui pourrait être sacrifié et remplacé par un plus éclatant. Il flattait l'arrière-pensée des assistants; il fut écouté avec une attention sympathique. Ce ne fut qu'à force de rugissements que Gambetta enleva le vote en faveur des Cinq et encore n'ob-

tint-il que deux voix de majorité. A la sortie, il courut après Hébrard, lui tendit la main et, sans préambule : — « Tu as joliment du talent, fit-il ; tu dois être du Midi ; viens prendre un bock[1]. »

Ce qui était fait ainsi un jour se défaisait le lendemain et n'avait d'ailleurs aucune autorité. On voulut s'en donner par une apparence d'élection : à l'exception des Cinq et des journalistes, on convoqua en gros les démocrates à voter pour la constitution d'un comité régulier de vingt-cinq membres. 595 citoyens répondirent à l'appel ; presque tous abstentionnistes proudhoniens, socialistes révolutionnaires conduits par Cantagrel, Beslay, Pichat. Ils votèrent tous pour Carnot et écartèrent ses amis : Garnier-Pagès arriva le 32e avec 112 voix, Marie 35e avec 79. Carnot donna sa démission. Le Comité n'en subsistait pas moins et il allait nous créer des embarras, quand Persigny inaugura ses maladresses parisiennes et nous en débarrassa. Il annonça au *Journal officiel* que les associations de plus de vingt personnes, même divisées en groupes, seraient poursuivies. Sur quoi le Comité des vingt-cinq se terra ; on n'en entendit plus parler, et nous voilà maîtres de la lice. « Il faut agir dictatorialement », écrivit Marie à Hérold. Ils voulaient une dictature, ils l'eurent, mais ce ne fut pas la leur.

1. Pessard, *Mes petits papiers*, p. 75.

IV

Je convoquai chez Jules Favre les Cinq, Nefftzer Girardin, Havin et Guéroult (6 mai). Je proposai de nous ériger dictatorialement en Comité directeur : le succès de l'élection était à ce prix; nous, députés et journalistes constituions l'unique force vive, influente et armée; sans nous laisser troubler par des remuements stériles nous devions former une liste; le peuple approuverait notre initiative. On l'admit. J'indiquai comment j'entendais composer cette liste. A la 1re circonscription, Havin : personne ne s'opposa. A la 2e, Thiers : on cessa d'être d'accord; Picard et Darimon étaient pleins de méfiance, Havin et Guéroult hostiles; j'insistai énergiquement, et grâce à l'appui de Girardin et de Jules Favre, je l'emportai. Aux 3e, 4e, 5e, 7e circonscriptions, les noms d'Émile Ollivier, Picard, J. Favre, Darimon ne soulevèrent aucune objection. Quand on parla de la 6e, Guéroult, tout rouge, dit : « Je m'y porte. » Un silence embarrassant suivit; enfin Girardin, du ton d'un homme qui subit une nécessité, fit : « Eh bien, portons Guéroult »; Et Guéroult fut porté. Je proposai Eugène Pelletan à la 9e, quoiqu'il eût marché avec le Comité hostile. « J'indiquerais bien volontiers, ajoutai-je, Jules Simon à la 8e, si ses déclarations abstentionnistes ne nous interdisaient de compter sur lui. » Il fut décidé que cette circonscription

demeurerait vacante jusqu'à ce qu'on eût trouvé un candidat de la nuance Carnot-Garnier-Pagès, car nous tenions essentiellement à faire œuvre de tolérance et non d'exclusion. Ces diverses décisions prises, nous nous ajournâmes au 8 au soir : je convoquerais le *Journal des Débats*, le *Courrier du Dimanche*, et je m'assurerais des dispositions de Thiers. Havin fut chargé de présenter Pelletan et de chercher un candidat Carnotin.

Pendant ces débats, l'attitude de Nefftzer avait été étrange, ne proférant que des monosyllabes, grommelant plutôt que parlant. Je lui demandai s'il nous soutiendrait; il refusa de s'expliquer; je revins à la charge : alors, emporté par la colère, il s'écria pathétiquement : « Le motif de mon refus est que si les Cinq et les journaux s'entendaient pour soutenir la même liste, le succès serait tel que le gouvernement furieux nous supprimerait. » — Tant mieux! s'écria Girardin, nous n'aurions jamais rendu à la liberté un tel service. » D'autres démontrèrent au directeur du *Temps* le chimérique de cette crainte : le gouvernement qui commettrait cette violence se déshonorerait aux yeux du monde entier. Tous les raisonnements furent inutiles. Nefftzer partit annonçant qu'il ne reviendrait plus.

Le premier mot de Thiers quand je vins l'interroger fut : « Êtes-vous sûr d'être renommé? — Je l'espère, comment pourrais-je être sûr? — C'est que si je supposais ne pas vous retrouver

à la Chambre, je n'irais pas. » — Il approuvait notre programme constitutionnel : « Il faut prendre les questions de formes de gouvernement, les mettre dans un sac, le cacheter et laisser à l'avenir le soin de l'ouvrir et d'y choisir ce qu'il voudra. Je ne me présenterai donc pas comme orléaniste ; je respecte ceux que j'ai servis ; je ne serais pas fâché de leur retour ; je ne rentrerais pas à la Chambre pour amener ce résultat ; j'accepte la Constitution ; le gouvernement nous appelle à la discussion, j'arrive. » — Il ne paraissait arrêté que par la crainte de ne pas réussir. — « Vous êtes un de ceux, me dit-il, qui agiront le plus sur ma détermination ; venez me voir avant de vous rendre à votre réunion, je vous donnerai ma réponse définitive. »

A huit heures du soir, le 8, j'étais place Saint-Georges. Il me demanda de lui accorder jusqu'au lendemain : il avait cru que Barrot serait porté dans la 6e circonscription, et il savait que nous avions désigné Guéroult ; il fallait qu'il prévînt Barrot et préparât ses amis. Je trouvai à la réunion Bertin pour les *Débats*, Andral pour le *Courrier du Dimanche* et tous ceux qui avaient assisté à la précédente séance, sauf Nefftzer qui nous notifia son refus par une lettre à mon adresse.

La réponse dilatoire de Thiers fut très mal accueillie de Girardin. « Nous n'entendons pas, fit-il, nous poser en suppliants ; que M. Thiers refuse si cela lui convient, nous nous passerons

de lui. » Bertin déclara alors qu'il ne pourrait s'associer à nous que si, à défaut de Thiers, on acceptait à la 2e circonscription un homme de sa nuance et de plus Prevost-Paradol à la 6e à la place de Guéroult. « C'est impossible! s'écria Girardin, nous n'entendons pas organiser une coalition; nous ne portons pas M. Thiers *parce que*, mais *quoique* orléaniste, et uniquement à cause de son renom de grand orateur, nous ne voulons pas de sa monnaie. » La réunion s'étant rangée à cet avis, Bertin et Andral reprirent leur liberté d'action. — Rien de plus naturel, répondit Girardin; maintenant sans vous chasser, nous vous prions de vous retirer; nous ne voulons pas tourner au Comité Carnot et nous désirons que notre liste soit arrêtée ce soir même. »

Ces messieurs partis, nous agitâmes divers noms et adoptâmes celui de Laboulaye, puis nous nous ajournâmes pour en finir au lendemain à trois heures, aux bureaux du *Siècle*. La matinée devait être consacrée par moi à connaître le dernier mot de Thiers, et par Havin à s'assurer l'acceptation de Laboulaye et de la grande personnalité démocratique qu'il ne nommait pas, mais dont il espérait l'adhésion.

Malgré l'heure avancée, je me rendis encore avec Picard à la place Saint-Georges. Thiers nous reçut dans une pièce située entre l'antichambre et le salon. A tout instant, notre conversation était interrompue par le passage de quelque orléaniste de marque convoqué à la délibération de parti. A un moment, Mme Thiers

se présenta à la porte, et lançant un regard de colère à son mari : « Monsieur Thiers, fermez donc la double porte; les domestiques entendent tout ce que vous dites. » L'hostilité de ses femmes, comme on disait alors, à sa candidature était évidente. Nous reprîmes la conversation à voix basse. Elle fut longue et nous permit de deviner le fond de la pensée de notre interlocuteur : il voulait bien être sur notre liste, mais sans y entrer par nous et en n'y figurant qu'après coup, en ayant l'air de nous accorder son nom par condescendance. Il demandait donc que la liste parût, le candidat laissé en blanc à la 2e circonscription. Nous répondîmes que c'était impossible : la liste complète paraîtrait le dimanche 10 avec son nom ou tout autre. Alors il nous pria de le laisser réfléchir encore jusqu'au lendemain à midi. Le lendemain à midi il me notifia un refus, qui paraissait irrévocable : « Dites bien à vos amis que je ne suis pas exigeant; j'aurais voulu avec moi Barrot, mais je ne refuse pas à cause de cette exclusion; mon motif est que ma candidature serait une lutte de gouvernement à gouvernement et je ne veux pas l'engager; aussi je refuse partout, à Valenciennes, à Aix, comme à Paris. »

A trois heures, au *Siècle*, nous trouvâmes Jules Simon. C'était la personnalité considérable et mystérieuse dont Havin nous promettait l'acceptation. Notre stupeur égala son embarras, mais nous ne pouvions nous plaindre d'être trop victorieux : nous acceptâmes de bonne humeur sa

capitulation et son nom et celui de Laboulaye, complétèrent la liste. Elle parut le 10 en tête des trois journaux. Nous eussions désiré l'accompagner d'une proclamation signée par les Cinq, mais au dernier moment, Hénon, personnage très fuyant sous un air bonhomme, circonvenu par Carnot et autres, nous avait priés de ne pas nous servir de son nom. Un manifeste eût révélé au public une scission, dont il était inutile de l'instruire ; nous y renonçâmes et la liste parut sans commentaire.

Thiers avait toujours eu grande envie de se porter : il fut très attrapé que nous ne l'eussions pas attendu. Il organisa une nouvelle manœuvre : un Comité présidé par Dufaure vint le presser d'accepter une candidature acceptée d'avance, avec le programme des Cinq et de leur comité : *Formation d'un grand parti libéral sur le terrain constitutionnel*[1]. Les *Débats* et le *Temps*, au courant de la manœuvre, annoncèrent aussitôt cette candidature conjointement avec celle de Prevost-Paradol dans la 6e circonscription. Thiers nous fit prier de le mettre sur notre liste. Nous refusâmes net : Laboulaye était notre candidat, il le resterait et nous ne l'engagerions pas à se retirer. Si Laboulaye eût persisté, Thiers n'aurait pas été nommé, plus que ne le fut Prevost-Paradol, et il eût été victime de sa finasserie. Je ne sais qui obtint le désistement de Laboulaye : nous n'avions plus dès lors aucune

1. Lettre de Dufaure à Thiers, mai 1863.

raison de repousser Thiers qui avait accepté notre programme, mais nous maintînmes Guéroult contre Paradol. Un troisième candidat vint essayer de lui disputer la place, Augustin Cochin. Il portait avec honneur, grâce et talent un des plus beaux noms de la bourgeoisie parisienne : il avait été maire de l'arrondissement, y avait laissé les plus affectueux souvenirs, il possédait une clientèle dévouée; son catholicisme fervent était éclairé et libéral. Les cléricaux crurent qu'en l'opposant à Guéroult, ils procureraient une victoire significative à la cause de l'indépendance pontificale que Prevost-Paradol ne représentait pas autant et dont Guéroult était l'adversaire prononcé.

V

Carnot, Garnier-Pagès, Marie comprirent le fiasco ridicule auquel ils s'exposaient s'ils ne se ralliaient pas à notre dictature sanctionnée déjà par leurs amis Pelletan et Jules Simon; ils recommandèrent notre liste. Nefftzer, au contraire, entra en campagne contre trois de nos candidats : Havin, Guéroult, Darimon. Il ouvrit la polémique par la publication de la lettre qu'il m'avait adressée pour motiver son refus d'assister à notre réunion chez Jules Favre et à laquelle je n'avais pas cru devoir répondre. Il reprochait à notre liste de contenir deux rédacteurs en chef de journaux parisiens; or, sous une législation

qui fait des journaux des choses aussi importantes que fragiles, l'homme, dont la propriété peut s'évanouir au souffle d'un décret, ne peut être dans les mêmes conditions d'indépendance que l'homme dont la propriété est protégée par le droit commun ou qui n'a pas de propriété du tout. Il ne pouvait, en outre, admettre qu'un comité où se trouvaient six candidats entendît imposer ses choix sans discussion, dictatorialement, mettant sous séquestre la liberté des candidats et des électeurs. Nous imitions ainsi la pression administrative et nous donnions un argument au gouvernement pour la maintenir et la renforcer. — Il y avait, en effet, ceci de commun entre le ministre de l'Intérieur et nous que, comme lui, nous indiquions hautement nos candidats; toutefois, avec cette différence que notre indication n'était pas soutenue par les maires, les préfets, les gendarmes, ni en un mot par toute une administration puissante, mais seulement par la plume désarmée de trois journalistes. Le *Courrier du Dimanche*, pour mieux atteindre les trois candidats déplaisants, attaqua ceux qui les avaient adoptés. Un de ses meilleurs écrivains, Weiss, n'en épargna aucun : Jules Favre était trop amer, Picard trop léger, l'impartialité d'Émile Ollivier visait trop à plaire, Darimon et Hénon ne faisaient que nombre; cette liste était tyrannique, digne pendant des candidatures officielles; c'était la démission de Paris, l'abdication de la Démocratie indépendante, le 18 brumaire électoral des Cinq.

Girardin défendit notre liste et nos personnes avec un admirable talent contre ces sophismes de la pusillanimité ou de l'envie. Guéroult et Havin se défendirent eux-mêmes sans s'occuper des autres. Nefftzer eût voulu nous attirer en champ clos. — Expliquez-vous donc, nous disait-il, faites-nous savoir pour quelles raisons vous vous êtes solidarisés entre vous, le *Siècle* et l'*Opinion nationale*. Ce n'est pas à vous de nous habituer à des élections muettes. — Comme l'ancien, au lieu de répondre aux accusations, nous montâmes au Capitole et publiâmes le compte rendu collectif de nos travaux. Darimon avait fait ce travail long et difficile, j'y ajoutai la conclusion :

« Électeurs, pendant ces six années, nous avons traversé bien des heures de tristesse. Depuis trois ans, du moins, nous sommes en communication directe avec vous ; mais vous pouvez supposer combien nous avons souffert des amertumes de l'isolement quand nos discours, reproduits en style indirect, n'étaient insérés qu'exceptionnellement dans les journaux autres que le *Moniteur*, et plusieurs jours après que nous les avions prononcés. Nous avons eu la force d'aller jusqu'au bout, et, permettez-nous de l'ajouter, d'achever notre œuvre. En 1857, on ne trouvait pas de candidats : ils abondent aujourd'hui. En 1857, l'abstention comptait de nombreux partisans : en ce moment, elle est presque universellement condamnée. En 1857, la nation fatiguée semblait ne plus vouloir s'oc-

cuper des affaires : on ne peut nier que nous assistions à un véritable réveil de l'esprit politique. A vous, électeurs, de faire le reste! Ne vous croyez pas obligés de nous renommer à titre de reconnaissance. Vous ne nous devez rien : c'est nous qui vous serons éternellement reconnaissants de nous avoir procuré l'honneur de servir notre pays dans les jours difficiles. Si vous nous jugez encore dignes de votre confiance, nous serons fiers d'être de nouveau vos élus. Si vous pensez que d'autres conviendraient mieux aux luttes qui se préparent, préférez-les. Nous vous demandons alors, quand nous serons rentrés dans la vie privée, de ne pas oublier complètement les Cinq députés qui n'ont pas désespéré, quand presque tous les hommes politiques désespéraient et se tenaient à l'écart; nous vous demandons de garder un souvenir sympathique à ceux qui n'ont pas voulu que l'histoire pût dire un jour, qu'à une époque quelconque, la France libérale s'était abandonnée elle-même. »

Cette publication n'arrêta pas les attaques de Nefftzer; d'ailleurs, si elles lui étaient un paratonnerre assuré contre les vengeances de Persigny, elles n'avaient nulle efficacité sur le corps électoral. On fut stupéfait de l'infatigable activité avec laquelle les Cinq avaient traité tant d'affaires différentes, en dehors de celles se rattachant à la politique générale, finances, armée, chemins de fer, législation civile, pénale, commerciale. Un courant chaque jour plus irrésistible se pro-

nonçait dans toutes les circonscriptions en leur faveur et en celle de leurs candidats. Dans la seule circonscription de Thiers, l'élan ne se produisait pas. J'étais occupé de sa candidature plus que de la mienne qui allait toute seule, et, soit verbalement, soit par lettres, je m'épuisais en recommandations qui n'étaient pas toujours bien accueillies. Les démocrates ne pouvaient se décider à nommer l'homme de la loi du 31 mai et son mot, *la vile multitude*, était sur toutes les lèvres comme une objection invincible. Le candidat officiel Devinck, industriel important, d'incontestable honorabilité, budgétaire, autorisé et indépendant, excellent homme, possédait une clientèle personnelle considérable.

Thiers ne négligeait aucun moyen pour se concilier les sympathies, tolérant maintes choses contre lesquelles il se fût révolté en d'autres temps. Darimon, dans un état de nervosité violente, lui écrivit : « Monsieur, j'aime les situations nettes et ne veux pas jouer un rôle de dupe; je suis l'objet des attaques les plus vives de la part de vos amis qui m'opposent J-J. Weiss, du *Courrier du Dimanche*. Approuvez-vous cette candidature? Vos amis me refuseront-ils leur appui quand les miens vous accordent le leur? Avant d'agir, j'ai besoin d'être fixé à cet égard. Si, par des motifs que vous n'êtes pas forcé de me donner, vous croyez devoir persister en ce qui me concerne dans une réserve qui déconcerte tous ceux qui montrent de la sympathie pour moi, je vous le déclare ici très net-

tement, vous aurez mon vote puisque je vous l'ai promis, mais je vous refuserai mon influence. — Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. » — A cette lettre brutale, Thiers répondit : « Monsieur, si vous voulez prendre la peine de venir chez moi ce matin, et le plus tôt possible, je vous donnerai tous les éclaircissements qu'il m'est possible de vous donner. Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations empressées. » Thiers se défendit d'être pour quelque chose dans la candidature de Weiss : « Ces jeunes gens sont insupportables ; ils nous créent toutes sortes d'embarras, nous soumettent à des exigences sans fin ; il faut trancher dans le vif ; je suis bien aise que l'occasion se présente de leur donner une leçon ; je vais faire expulser celui-ci du *Journal des Débats* et il renoncera à sa candidature. — Oh ! non, s'écria Darimon, ne le faites pas expulser, il me suffit qu'il renonce. » Mais Thiers persista à donner la leçon complète : Weiss fut expulsé et renonça ; et quelques jours après, dans un petit billet à Darimon, pour le remercier de son zèle, les *salutations empressées* étaient devenues des *salutations affectueuses*.

VI

Malgré ce zèle de Darimon et le nôtre, le chariot de Thiers restait embourbé[1]. Persigny,

1. Herold à Émile Ollivier, 15 mars 1863. « Je regrette qu'il n'y ait pas un candidat républicain à côté de M. Thiers,

qui nous avait déjà rendu un service signalé en nous débarrassant des comités, nous en rendit un second plus important en donnant de la popularité au seul de nos candidats qui n'en eût pas. Jusque-là il avait laissé le soin de nous combattre aux journaux officieux. Le *Constitutionnel* nous démolissait de son mieux; tour à tour ses numéros étaient répandus à des quarante mille exemplaires dans nos circonscriptions. Après Thiers, j'étais celui auquel il s'acharnait le plus : « Au Palais, disait-il, je n'avais attaché mon nom à aucune cause. » Probablement c'était un autre qui avait plaidé et gagné l'affaire de Guerry contre Berryer et Dufaure. Il puisa dans les rapports réactionnaires sur les commissions de 48 quelques vieilles histoires mensongères, en inonda mon quartier et quand je lui envoyai une réfutation, il refusa de l'insérer. « C'est le plus dangereux de tous, disait le préfet de police, c'est un Saint-Just. »

Inopinément, Persigny entre de sa personne dans l'arène et fait insérer au *Moniteur* et placarder une lettre à Haussmann : « Je vous autorise à démentir de la manière la plus catégorique les bruits d'après lesquels le gouvernement, hésitant à combattre M. Thiers, songerait à faire retirer son concurrent M. Devinck. Si M. Thiers, rendant hommage à la grandeur du nouvel empire, se fût présenté au suffrage universel en ami de nos institutions, le gouvernement eût

non pas pour moi seulement, mais pour quelques centaines d'électeurs qui ne bougeront pas. »

accueilli avec sympathie sa rentrée dans la vie publique; mais, du moment où il a consenti à se rendre, pour s'en faire le champion, dans une réunion des anciens partis uniquement composée d'ennemis déclarés de l'Empereur et de l'Empire, il a rendu lui-même impossible l'accueil que le gouvernement eût été disposé à faire à l'illustre historien du Consulat et de l'Empire. — Que M. Thiers se présente au suffrage universel avec ou sans répugnance, qu'il consente ou non à expliquer son attitude, il n'y a plus d'équivoque possible. Il reste désormais un des représentants d'un régime que la France a condamné, et qu'à ce titre le devoir du gouvernement est de combattre, d'un régime qui a été fatal à la France et à lui-même; d'un régime flatteur pour la vanité de quelques-uns et funeste au bien de tous; qui déplace l'autorité de sa base naturelle pour la jeter en pâture aux passions de la tribune; qui remplace le mouvement fécond de l'action par l'agitation stérile de la parole; qui, pendant dix-huit ans, n'a produit que l'impuissance au dedans et la faiblesse au dehors, et qui, commencé dans l'émeute, continué aux bruits de l'émeute, a fini par l'émeute (21 mai). »

Girardin et moi n'eûmes qu'un mot : « Quelle chance! ils font son élection! » Je courus tout enchanté chez Thiers, supposant qu'il aurait jugé comme nous. Il écumait de fureur, se promenait à grands pas dans son cabinet : « Les coquins! Ils me le paieront en janvier; je sais par où les

prendre! je les écraserai si je suis élu; nous serons vingt, il faut que nous nous placions les uns à côté des autres à la gauche, à l'extrême-gauche; j'espère que vous me soutiendrez. » Il m'avait parlé de la nécessité d'avoir un uniforme pour assister à la séance d'ouverture, et même à la visite du jour de l'an. — « Plus d'uniforme! s'écria-t-il, je suis délié vis-à-vis d'eux; je n'ai plus d'égards à conserver, plus d'uniforme! » Je découvris pour la première fois combien cet homme si perspicace, d'un esprit si pénétrant et si mesuré, perdait toute lucidité et toute possession de soi, dès qu'il sentait sa personne sacrée atteinte.

L'Empereur, aussi bien que Girardin et moi, comprit la sottise de son ministre. Le général Le Bœuf, aide de camp, de service le jour de la publication de la lettre au *Moniteur,* y fit allusion en se promenant. — « Quelle lettre? fit l'Empereur. » Il n'avait pas lu le *Journal Officiel.* « La lettre de M. de Persigny, répondit Le Bœuf, contre la candidature de M. Thiers. — Faites-la demander — Sire, je l'ai dans ma poche. » Et il se mit à la lire. Napoléon III entendait-il quelque chose qui lui déplaisait, son visage demeurait impassible, mais ses épaules avaient un mouvement nerveux que ses amis connaissaient bien. A mesure que la lecture s'avançait ce mouvement s'accentuait. Quand le général eut fini, il dit : « Cette lettre est parfaitement déplacée. » Puis il sonna, fit chercher Persigny, et celui-ci sortit de l'audience fort ému et en colère.

L'effet que nous avions prédit se produisit. Puisque le gouvernement ne voulait pas de Thiers, les ouvriers commencèrent à en vouloir. « Après tout, dit l'un d'eux, il n'est pas des nôtres, mais c'est un cheval de renfort, il nous aidera à monter la côte. » Les républicains de la Butte des Moulins, organisés en Comité, jusque-là très rétifs, lui envoyèrent en députation trois jeunes, Guérin, Spuller et Lannes. Il les reçut flanqué d'Andral et Lambert Sainte-Croix. « Serez-vous, comme l'a dit Persigny, l'ennemi de l'Empereur et de l'Empire? demanda Guérin l'orateur de la députation. — J'aime les questions bien posées, répond Thiers, et à ce titre, la vôtre me plaît, oui, je serai au Corps législatif l'ennemi de l'Empire et de l'Empereur, mais je ne voudrais à nul prix devoir mon élection à un malentendu, je serai l'ennemi de l'Empereur et de l'Empire, mais dans la mesure tracée par la Constitution. — Nous aussi, fit Guérin, nous nous plaçons sur le terrain constitutionnel; mais prenez-vous l'engagement d'employer votre grand talent d'orateur, à mesure que le cercle des libertés constitutionnelles s'élargira, à pousser vos attaques jusqu'aux dernières limites? — Je vous le promets. — Dans ce cas, vous pouvez compter sur le concours du Comité démocratique de la Butte des Moulins[1]. » Ils tinrent parole; d'autres comités les imitèrent, et, dès lors, le succès ne fut plus douteux; il n'y eut d'incertitude que sur le nombre plus ou moins considérable de voix qu'on obtiendrait.

1. PESSARD. *Mes petits papiers*, p. 83.

VII

En province, les affaires de l'opposition étaient loin de marcher aussi bien. D'abord la lutte y prit un caractère spécial ; elle ne fut pas comme à Paris uniquement politique ; sauf dans quelques grandes villes, elle devint surtout religieuse. Elle s'engagea sur les vingt-huit candidats officiels rejetés pour s'être trop énergiquement prononcés contre la politique italienne de l'Empire : Keller, Lemercier, Cuverville, Plichon, Flavigny, d'Andelarre, Chambrun, Gareau, Jouvenel, etc. Mgr Dupanloup, plus que jamais en humeur batailleuse, venait de terminer une campagne heureuse contre l'élection de Littré à l'Académie. Il en recommença immédiatement une au profit de ces candidats officiels évincés. Il rédigea une consultation épiscopale, afin de pousser les catholiques à venir défendre par leurs votes la religion menacée. Il obtint l'adhésion de six autres prélats : les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, les évêques de Metz, de Nantes et de Chartres. Le document fut rendu public sous la forme d'un mémoire : *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.* Sous une forme cauteleuse et embrouillée, les prélats donnaient des conseils de résistance : « L'exclusion d'un certain nombre de députés qui se sont montrés les plus fidèles à la cause du Saint-Siège est signi-

ficative et regrettable. Rien de ce qui se fera en Italie ne se fera sans la permission de la France. Or, ce que la France dira à l'Italie dépend certainement de ce que l'opinion de ce pays va dire par la voix de la presse et par la voix des élections. Donc, si vous êtes écrivain, écrivez; si vous êtes élu, parlez; si vous êtes électeur, votez. » Votez, on ne disait pas formellement pour qui, mais cela ressortait de toutes les lignes du manifeste : votez contre les candidats du gouvernement, pour les candidats indépendants.

C'était une violation ouverte de notre droit public ecclésiastique, qui interdit aux évêques d'accomplir, en qualité d'évêques, des actes politiques, surtout dans leurs diocèses. Un appel comme d'abus fut donc prononcé. Mais en ce temps-là il n'entraînait pas, comme aujourd'hui et comme dans l'ancien régime, la suppression du temporel, et il ne faisait qu'ajouter au retentissement et à l'efficacité de l'acte qu'il condamnait. Le clergé n'en devint que plus ardent à à soutenir les candidatures combattues. L'Empereur fut traité comme un proscripteur de l'Église, et tous les moyens dont dispose le clergé furent employés contre ses candidats. Mais ils trouvèrent à qui parler. La candidature officielle agit en son plein.

Les candidatures officielles ne sont supportables que si on les applique avec un tact très délicat, si l'on se fait en quelque sorte l'interprète d'un sentiment assez général, qu'on fortifie et qu'on ne crée pas. Sous l'Empire, on s'était habitué à

considérer un siège de député comme une place destinée à des favoris incapables de remplir une fonction plus élevée ou plus lucrative, et l'arbitraire le moins justifié présidait parfois aux préférences comme aux exclusions. Ainsi Maurice Richard, propriétaire en Seine-et-Oise[1] du fameux château de Millemont, où Polignac signa les Ordonnances, n'appartenait à aucun parti ancien ou nouveau. Jeune, ambitieux de la vie publique, plein d'entrain et de bonne grâce, très aimé autour de lui, il se fit candidat constitutionnel, un tantinet libéral. Il n'y avait qu'à le laisser aller : on le traita en ennemi public et, pour en venir plus sûrement à bout, on amena, sur ce champ de bataille qu'il ne connaissait pas, un brave de Crimée et d'Italie, le général Mellinet. Quelques années plus tard, l'Empereur exilé se promenait à Torquay, appuyé au bras de Maurice Richard. Tout à coup, touché des sentiments que son visiteur lui exprimait, il s'arrête : « Dites-moi donc, monsieur Maurice Richard, pourquoi vous a-t-on combattu? » A propos de combien d'autres l'Empereur aurait pu poser une pareille question ! Ainsi, pourquoi combattit-on, dans les Vosges, Buffet, l'ancien ministre du Président? Parce qu'il avait repoussé la candidature officielle qu'on lui avait offerte et protesté que, nullement ennemi de l'Empire ou de l'Empereur, il entendait pourtant ne se lier par aucun engagement que celui du serment et demeurer indépendant.

1. Né à Paris le 26 octobre 1832.

Le préfet La Guéronnière allait dans les communes, disant : « Nous aurions été fort aises de vous proposer M. Buffet : il n'existe pas d'homme plus honorable, mais il n'a pas voulu, il refuse de servir l'Empereur. »

Les notables locaux, froissés par les intrus qu'on importait, suivaient, mais parfois sans ardeur et le gouvernement était obligé de faire, à peu près à lui tout seul, toute la besogne dès qu'un adversaire sérieux surgissait. Ses moyens étaient partout les mêmes : places données ou promises, menaces ou récompenses, révocations ou avancements, faveurs publiques, subventions, travaux, routes, chemins de fer, procès-verbaux faits ou annulés, gênes dans la propagande électorale, dans l'impression, dans l'affichage des circulaires et des bulletins, proclamations injurieuses ou arrestations arbitraires, propagande ou pression des maires, des instituteurs, des fonctionnaires publics, attaques des journaux officieux, procès. Persigny alla jusqu'à interdire aux candidats dissidents de s'appeler indépendants, car c'était faire une injure à leurs adversaires en faisant supposer qu'ils ne l'étaient pas.

Nous nous indignions alors en toute sincérité ; mais les candidatures officielles de l'Empire n'étaient que jeux de novices à côté de la candidature officielle du régime républicain : d'abord elle faisait plus de bruit que de mal et elle ne fonctionnait qu'un ou deux mois en six ans ; le reste du temps l'administration et la justice, impartiales pour tous, ne distinguaient pas entre les

ennemis et les amis du gouvernement; dans les tribunaux, dans les finances, les ennemis du régime n'étaient guère moins nombreux que les amis : au contraire, la candidature officielle républicaine fonctionne à haute pression pendant tout le cours des quatre années qui séparent une législature de l'autre; il ne se donne pas un emploi, dans n'importe quel ordre, il ne s'accorde pas une faveur publique ou privée qui ne soit dictée par l'arrière-pensée de consolider une situation électorale, de préparer une élection, d'assurer une réélection. Quoi qu'on réclame, la première question qu'on vous adresse est : « Êtes-vous appuyé par un député? Sinon vous perdez votre temps. » Le gouvernement n'est qu'une puissante machine électorale, en élaboration constante de candidature officielle. L'administration n'a pas à exercer de violence, parce que les comités s'en chargent : il est difficile qu'un candidat combattu réussisse à se faire entendre dans une réunion publique.

La pression administrative exercée dans les élections de 1863 n'est pas contestable, quoique bien des griefs aient été controuvés ou grossis. De leur côté, les candidats de l'opposition ne s'interdirent pas les manœuvres suspectes, les faux bruits, les déloyautés de discussion; plusieurs eurent recours à la corruption.

Même dans les luttes de province, on sollicita souvent l'intervention des Cinq. Un mot de l'un d'eux était une investiture libérale qu'on tenait à se procurer. Ils envoyèrent partout des recom-

mandations ou des conseils. Parmi les candidatures que j'appuyai furent celles de Berryer, de Casimir-Perier, de Witt, gendre de Guizot, de Montalembert.

VIII

Pendant les derniers jours de la campagne électorale, Persigny envoya une nouvelle circulaire aux préfets. On essaya de susciter, sans y réussir, des candidatures ouvrières ; la police fit inonder nos circonscriptions d'un manifeste du Comité proudhonien, imprimé sur papier rouge, conseillant le vote à bulletin blanc. L'abstention passive n'ayant pas paru obtenir faveur auprès du peuple parisien, on se flattait de lui faire agréer cette abstention d'apparence active. L'interprète de la volonté du comte de Chambord, la *Gazette de France*, conseillait aussi cette manière de voter. Nous déjouâmes la manœuvre par une courte proclamation : « Le vote à bulletin blanc, c'est l'abstention puérile. Or, s'abstenir aujourd'hui, sous quelque forme que ce soit, c'est voter pour le candidat du gouvernement. Quant à nous, nous ne cesserons de vous répéter jusqu'au dernier moment : Au vote ! Au vote ! avec union ! Au vote ! avec un seul mot de ralliement : Liberté ! »

On marcha au vote avec une telle union dans les journées des 31 mai et 1er juin, que tous les candidats du comité des Cinq et des trois journaux furent élus dans toutes les circonscriptions. Pendant la journée, un silence solennel, mêlé

d'angoisse, avait plané sur la ville; les ouvriers, vêtus de leurs plus beaux habits, venaient voter avec une gravité en quelque sorte religieuse. Quand, vers les huit heures du soir, l'ensemble des résultats fut connu, et que dans toutes les rues retentit le cri : toute la liste a passé! ce fut une explosion de joie dont je n'ai pas revu la pareille: les maisons ne purent être illuminées, mais les visages le furent.

Jules Favre, Émile Ollivier, Darimon, Picard, Havin, Jules Simon arrivaient avec des majorités de 7 000 à 8 000 voix; Guéroult était en ballottage, mais avec une avance considérable sur tous ses concurrents : Prévost-Paradol n'obtenait que 2321 voix. Cochin n'atteignait que 6688 voix, le candidat du gouvernement, 9254, Guéroult, 11 100 : son élection était assurée au second tour. La majorité de Thiers était faible, il n'avait que 11 112 voix, contre 9845, soit une majorité de 634. Celle de Pelletan n'était que de 107 voix.

Les résultats de la province furent moins satisfaisants. Tous les anciens parlementaires, Odilon Barrot, Rémusat, Dufaure, Montalembert, Baze, Casimir Périer, Saint-Marc Girardin furent vaincus; Thiers ne fut élu ni à Valenciennes, ni à Aix. La défaite des candidats des évêques, Flavigny, Jouvenel, Lemercier, Cuverville, etc., fut générale; Keller fut parmi les vaincus, pour le très grand malheur de la tribune; Plichon, Kolb-Bernard, Brame, Ancel, d'Andelarre étaient réélus; Berryer, Marie, quelques autres indépendants moins notoires arrivaient : Magnin, Malé-

zieux, Martel, Lambrecht; partout les candidats d'opposition avaient réuni des minorités respectables.

Nous avions donné à Berryer notre appui, mais il n'en avait pas eu besoin; au contraire, sans celui des Cinq et des journaux, Thiers eût échoué, et ce concours, il ne l'aurait pas obtenu sans mon insistance. La France libérale ne se croyait pas, comme on a affecté de le dire depuis, privée de tout interprète tant que Thiers n'aurait pas obtenu la parole, et elle ne soupirait pas après lui pour entendre enfin, pour la première fois depuis 1852, les enseignements de la liberté; elle ne l'a nommé que parce que les Cinq le lui ont demandé comme auxiliaire. A ce premier moment, il ne le méconnut pas. Étant allé le féliciter; je le trouvai plein de gratitude. Il était préoccupé de ce que ferait Berryer et il paraissait en redouter quelque manifestion légitimiste. « Je ne sais, lui répondis-je, mais, quant à moi, je suis résolu de me séparer de celui d'entre nous, grand ou petit, qui voudra enlever à l'opposition son caractère constitutionnel. — Vous avez raison, me répondit-il. Je vous ferai des concessions, ajouta-t-il, je n'attaquerai pas l'Italie, je défendrai seulement l'indépendance du Saint-Siège; il faut y prendre garde, cet homme veut devenir Pape et Empereur! » Il me demanda si on ne pourrait, dans la 6e circonscription, substituer à Guéroult, Dufaure, qui venait d'échouer en trois endroits. — « Vous n'y pensez pas! répondis-je; toute l'opposition va se grouper autour de Guéroult. »

Enfin il me pria d'aller retenir sa place à la Chambre : « Je ne veux pas être précisément à côté de vous, mais tout près; mettez deux personnes entre nous. » A la Chambre, je rencontrai Lanjuinais, venu aussi pour choisir sa place; je l'engageai à se placer auprès de Thiers, moi auprès de lui, et Picard auprès de moi; nous constituerions ainsi le premier banc de l'opposition, si Auguste Chevalier consentait à nous céder sa place. J'allai prier Morny de le lui demander. Il me complimenta chaudement de mon élection, et me dit qu'il trouvait Persigny absurde d'avoir combattu Thiers et moi. Il était surtout frappé des échecs des cléricaux ; j'insistai sur les succès des libéraux, encore plus significatifs. Il n'en disconvint pas. « L'Empereur, ajouta-t-il, est entouré de gens qui le poussent à la réaction; mais s'il en vient là, j'offrirai ma démission, et il s'arrêtera. » Il lui échappa de dire : « Si je vais au ministère de l'Intérieur, je présenterai une loi sur la presse : je ne veux pas être exposé à ce qu'on me demande le matin des avertissetissements dont on me blâmera le soir. »

Les élections de ballottage procurèrent encore quelques succès. Guéroult, soutenu loyalement par Nefftzer, fut élu avec une majorité de 7 000 voix. Les conseils d'abstention de l'*Union*, du *Monde* et de l'*Univers* ne retinrent qu'une portion des électeurs de Cochin et de Prévost-Paradol. Jules Favre obtint une seconde élection à Lyon. Planat l'emporta dans la Charente, Maurice Richard dans Seine-et-Oise.

IX

Les vaincus de toute catégorie ne dissimulèrent pas leur exaspération. Persigny écrivit à ses préfets : « Pour la première fois, depuis dix ans, une coalition s'est formée entre les opinions plus ou moins rattachées aux gouvernements antérieurs. Sur quelques points, et notamment dans les grands centres de population, plus habituellement accessibles aux excitations de la presse, elle a réussi à surprendre le suffrage universel[1]. » « Nous avons perdu la première partie; nous prendrons notre revanche », disait-il. Il suspendit pendant deux mois le *Phare de la Loire*, pour insulte à la personne même de l'Empereur. Autour de lui, on parlait du retrait du décret du 24 novembre. Proudhon n'était pas moins furieux que Persigny; il écrivit à Darimon peu après : « Je perds de plus en plus la confiance en notre peuple, que je trouve ignorant, encore plus malfaisant. C'est une nation corrompue, bête, lâche, féroce. Toute l'Europe est en marche, Russie, Autriche, Allemagne, Scandinavie, l'Espagne elle-même; l'Angleterre ne recule pas d'une semelle. Nous, nous nous attardons aux fantaisies les plus sottes. Un jour nous ressuscitons les Grecs, les Italiens, après les Polonais. Nous empêchons tout, nous troublons tout le monde; nous nous appauvris-

1. *Circulaire du 21 juin.*

sons de capitaux, de force, de population, de vertu ; le Juif, l'Allemand, le Hollandais, le Belge, l'Anglais sont nos commanditaires, nos créanciers, bientôt nos propriétaires et nos maîtres ; et nous nous vantons, comme si nous étions les illuminateurs du monde. Nous avons besoin qu'une quatrième invasion nous schlague une bonne fois, et nous fasse disparaître. Depuis douze ans, j'ai honte d'être français[1]. » Accès de colère, qu'il faut bien se garder de prendre au sérieux et que certainement, revenu au sang-froid, Proudhon eût désavoué, mais qui démontre la fureur que les abstentionnistes apportèrent dans leur dernière tentative.

J'allai voir quelques jours après Lamartine, qui venait de perdre sa femme. Je le trouvai rue de la Ville-l'Évêque dans une petite chambre, misérablement meublée, devant un bureau, près d'un lit placé aux pieds d'un crucifix, le crucifix d'Elvire. Très vieilli, mais toujours plein de verve : « Je suis enchanté de vous, me dit-il, Continuez à tracer votre sillon toujours assez large pour que tout le monde puisse y entrer après vous, et ne soyez jamais que du parti de votre propre pensée. — Thiers est le premier comme orateur, le dernier comme homme politique. — L'Empereur est, après Talleyrand, et peut-être avant lui, le seul politique que nous ayons eu; il est lent, il s'amuse, il aime les belles, mais il se décide à propos. » Il s'étendit sur l'ex-

1. Darimon, *Le tiers-parti*, p. 20.

pédition du Mexique qu'il trouvait admirable, d'abord parce qu'elle nous interposait au centre de l'Amérique entre les races latines et ces Anglo-Saxons, les plus vils et les plus misérables des hommes, ensuite parce qu'elle nous livrerait des richesses incalculables par l'exploitation des mines de la Sonora. « Gardez-vous de pousser à à l'expédition de Pologne : il n'y a là que de la poussière et de la boue. »

Les rédacteurs du *Courrier du Dimanche*, ramenés à la justice par notre succès, effacèrent par la plume de Prévost-Paradol les attaques de Weiss : « Ce mouvement est une juste récompense des efforts que les représentants de la démocratie ont faits depuis six ans[1]. » Quant à nous, aussi calmes après le succès que nous avions été résolus pendant la lutte, nous n'exagérâmes pas le caractère de l'événement et nous en aperçûmes clairement la signification. Rémusat, dans sa circulaire du 20 mai 1863, avait écrit : « Je ne rentrerai pas dans les conseils de la nation le cœur plein de vains ressentiments ; j'oublie le passé pour ne songer qu'au bien public. » A son exemple, pas un seul candidat ne laissa soupçonner qu'il voulût rentrer au Parlement dans un autre but que d'obtenir plus de liberté. De telle sorte que le gouvernement, même là où il avait été vaincu, avait gagné d'être rétroactivement reconnu comme légitime, par ceux qui jusque-là avaient le plus injurieusement contesté son origine. « Les

1. *Courrier du Dimanche* du 21 juin 1863.

élections, écrivit Girardin, ne veulent pas dire : Renversement de l'édifice pour reconstruire ce qui a été détruit le 24 février 1848 : non. Elles veulent dire : Couronnement de l'édifice. Rien de plus et surtout rien d'autre [1]. » Jules Ferry qui, après avoir été un de nos auxiliaires les plus utiles, venait de résumer dans un livre la campagne, ne concluait pas différemment : « Malgré les provocations et les imprudences, la question électorale ne s'est pas posée sur le terrain révolutionnaire, l'opposition a partout accepté la constitution et *la dynastie; les minorités n'ont pas voté contre l'Empire.* Jamais aspiration plus libérale ne fut plus marquée, plus légale, plus franche; jamais avertissement plus modéré, plus respectueux ne fut donné au pouvoir [2]. » Prévost-Paradol, un des vaincus du scrutin, ne jugeait pas autrement qu'Émile de Girardin et Jules Ferry : « Ce vote ne veut pas dire le moins du monde que Paris ait soif de trouble et de changement, ni qu'on y désire ce qu'on appelait, au temps de Tacite, *res novas*, en bon français, une révolution. Combien de Parisiens ont voté pour la liste, que la perspective sérieuse d'une révolution déciderait aussitôt à tout supporter avec patience! Les vœux de la grande majorité des électeurs parisiens ne vont pas aujourd'hui au delà d'une réforme et de l'élargissement des libertés publiques [3]. » Un autre caractère saillant

1. Presse du 21 juin 1863.
2. La *Lutte électorale en 1863*, p. 108.
3. *Courrier du Dimanche* du 21 juin 1863.

de l'élection est la déroute à Paris, comme dans les départements, du parti des agitateurs épiscopaux. On représentait la France comme en proie à une violente surexcitation religieuse, inquiète des dangers de la papauté, indignée des condescendances envers l'Italie, prête à se soulever pour la défense de sa foi menacée, la réponse était la défaite presque totale des défenseurs de la papauté et des ennemis de l'Italie. A Paris, un homme de la valeur de Cochin ne réunissait que six mille voix, alors qu'il eût été acclamé s'il avait été un simple libéral! « Aidez-moi, à me décléricaliser », me disait-il peu après l'élection.

Ainsi, ce que le peuple de Paris approuva en 1863, c'est la politique des Cinq, la politique constitutionnelle telle qu'ils l'avaient formulée dans leurs amendements et que je l'avais commentée dans mes derniers discours. Il voulut, non renverser l'Empire, mais substituer l'Empire libéral à l'Empire autoritaire. Le succès des Cinq était donc complet : sur le gouvernement, ils avaient gagné le décret du 24 novembre; sur les vieux partis, la répudiation de la doctrine de haine et d'abstention. Ils avaient bien vécu et ils mouraient encore mieux, en ouvrant les portes du Parlement, tout vibrant encore de leurs virils accents, à des orateurs qui allaient les égaler ou les éclipser. Pendant leur existence, ils avaient trouvé un auxiliaire précieux en Morny dont le nom ne doit pas être séparé du leur dans l'histoire de la liberté. Durant la lutte électorale, ils en avaient rencontré un non moins utile dans Émile de

Girardin : il fut pour eux le bouclier sur lequel vinrent s'émousser tous les traits de l'envie ; sans son concours journalier on n'aurait pas obtenu l'unanimité triomphale. Son concours leur fut d'autant plus efficace qu'on ne pouvait le soupçonner ni de menées dynastiques, ni d'animosité personnelle contre l'Empereur. Il avait été un des principaux artisans de la chute de Louis-Philippe, et avait eu sa part au succès de l'élection du prince Louis. Il protesta, il est vrai, contre le 2 Décembre ; ce qui lui valut un court exil, mais au retour il fit plus que se résigner, il reprit des relations avec l'Empereur et vécut dans l'intimité du prince Napoléon, se flattant de se faire par lui, dans l'Empire, la place que d'autres lui avaient refusée.

Petit, la tête aux contours nets, plutôt aigus, le nez fin, la bouche serrée, le front vaste sur lequel il ramenait une mèche de cheveux, le regard intense, les manières sèches, la parole brève et saccadée, la voix sans inflexion, la physionomie audacieuse et facilement impertinente, il manquait totalement de l'esprit de conversation et il lui arrivait de passer toute une soirée, son lorgnon sur l'œil, immobile, ne prononçant pas un mot ou ne rompant son silence que par une courte sortie dédaigneuse ou tranchante. Il professait, au moins autant que Mérimée, l'horreur des sentimentalités convenues, il les repoussait par des aphorismes d'une crudité cynique, et il les affectait même dans les relations intimes. J'ai une lettre de lui où il dit : « Femme et fille (sans pro-

nom possessif) sont parties » Bien meilleur cependant au fond qu'il ne se montrait : sa froideur d'apparence cachait un cœur chaud, généreux, capable de bonté; dans l'intimité il était doux et attentif à plaire. Il a eu de longues amitiés fidèles et dévouées et ses antipathies n'ont été que de polémique et de circonstance, n'allant jamais jusqu'à la haine. Il se plaisait à obliger, accueillait les jeunes gens et facilitait leur essor. Il aimait à s'entourer de faste, mais lui-même, d'une simplicité extrême, reposait sur un petit lit de fer, dans la pièce la plus modeste de son superbe hôtel.

Enfant adultérin, il avait été obligé de conquérir son nom; dépourvu de fortune et le journalisme ne lui fournissant pas encore les ressources suffisantes à soutenir son existence et celle de la brillante femme qui a illustré sa vie, Delphine Gay[1], il avait été contraint de faire des affaires. Quelques-unes ne réussirent pas et on l'accusa de malhonnêteté; il s'en défendit victorieusement et confondit les calomnies; néanmoins, le soupçon persista et le poursuivit. Il eut, en outre, le malheur de tuer en duel un des plus nobles journalistes du temps, Armand Carrel; cela le rendit odieux à un parti qui ne pardonne pas. Cependant, cette tombe demeura toujours ouverte dans son cœur : sous un nom supposé, il faisait parvenir à l'amie chère

1. Il n'eut pas d'enfant de cette première femme; la seconde, Mlle Tiefenbach, eut une fille qui mourut, l'autre qu'il désavoua.

que sa victime avait laissée dans le dénuement, une pension annuelle. Depuis sa violente polémique de 1848 contre Guizot, le ressentiment des orléanistes s'était joint à celui des républicains et ne fut pas moins implacable.

L'indépendance de son caractère lui nuisit plus encore. Tout est facile à qui s'enrégimente dans un parti et le suit même contre son opinion, jusqu'à l'inique ou à l'absurde. Il n'appartint jamais qu'à lui-même et il attaqua et soutint tour à tour chaque parti, ce qui, loin de le rendre agréable à tous, le rendit suspect à tous également : ceux qu'il soutenait, au moment où ils profitaient le plus de son appui, restaient défiants parce qu'ils se souvenaient de l'hostilité passée et prévoyaient l'hostilité future. Aussi, ne put-il atteindre le but de son ambition et devenir ministre : « Mieux vaut, disait-il, huit jours de pouvoir que des années de journalisme. » Il n'obtint pas ces huit jours : une résistance invincible d'opinion paralysa les meilleures volontés et ce fut dommage, car il eût été un remarquable ministre. Cet ostracisme l'aigrit, puis faussa son jugement. Il avait eu le premier quelques idées pratiques très fécondes : le prix de l'abonnement au journal quotidien baissé à quarante francs, les emprunts faits par voie de souscription nationale, l'uniformité d'un tarif réduit de la taxe des lettres, etc. Condamné à se dévorer dans l'inacton, ne pouvant se dépenser qu'en phrases, il perdit le sentiment du réel et se gaspilla en une foule de systèmes qui n'avaient pas le sens commun. Il

abusa de la logique poussée à outrance, le plus trompeur et le plus facile des procédés. Il savait fort bien, d'un point de départ donné, tirer des conséquences à l'infini, mais sa logique semblable à celle du géomètre, raisonnait sur des figures tracées dans l'espace sans tenir compte de la résistance des milieux. Il ne paraissait pas soupçonner qu'un syllogisme peut être vrai sans être la vérité, parce qu'il existe d'autres syllogismes non moins vrais, qui le contrebalancent, et que la véritable logique consiste à combiner dans une synthèse compréhensive tous les syllogismes vrais. Cette tendance à l'absolu en faisait un conseiller dangereux, il tournait facilement au casse-cou; mais dans une situation déterminée, qui l'obligeait à se restreindre, il était un champion incomparable.

Il manquait de cette solidité d'esprit que donne le sérieux des études premières. « Tout honnête homme, disait Saint-Marc Girardin, doit, au moins, avoir oublié le latin » : il ne l'avait pas su. Il suppléait à cette éducation imparfaite par un travail infatigable. Dès cinq heures du matin, il était dans son cabinet, lisant, écrivant, coupant, composant sur les questions et les personnes des dossiers bien pourvus où il puisait dans ses polémiques. Il possédait, en outre, au degré supérieur, les deux qualités principales de l'homme d'action, le courage et la passion. Son courage allait aux dernières limites de l'intrépidité : les menaces augmentaient son audace; plus il était assailli, plus il se montrait indomptable. Sa pas-

sion n'était pas moindre : parfois, survenant le matin, alors qu'il écrivait son article, je l'ai trouvé dans un transport égal à celui de l'orateur à la tribune. Au début d'une polémique, il s'avançait à tâtons, s'engageant sans sûreté, mais il ne tardait pas à rectifier son tir, et quand il avait enfin trouvé la véritable position il devenait formidable : pas de tartines plus ou moins léchées, des alinéas courts, de petites phrases précises qu'il assénait sur la tête de l'adversaire comme des coups de poing. Inépuisable en rabâchage, il tournait, retournait la même idée pendant des semaines et, à la fin, chacun répétait ses formules. Ses polémiques ont eu autant de succès que ses théories en ont eu peu. Rarement un homme a exercé, à certains moments, une influence plus immédiate sur les événements ; néanmoins, il en vint à la thèse de l'impuissance de la presse : de ce que la presse ne peut pas tout, et Dieu soit loué ! il concluait qu'elle ne peut rien, ce que son propre exemple démentait.

Par une liaison invincible d'idées, au moment où j'essaie de l'expliquer, je le vois devant mes yeux, peu d'heures avant sa mort[1]. Quelque froideur s'était mise dans nos relations depuis qu'ayant impudemment désavoué la guerre, à laquelle il poussa plus que personne, il avait, en récompense, obtenu d'être député de Paris, à la place de Grévy, devenu président de la République. Cependant, quand j'appris qu'il avait été

1. Avril 1881.

frappé d'apoplexie, j'accourus et demandai à le voir. On refusa; j'insistai : « Allez au moins lui dire que je suis là. — Qu'on le fasse entrer! s'écria-t-il immédiatement. » Je le trouvai dans un fauteuil, rasé de frais, habillé, la moitié du corps paralysée. Il me tendit sa main restée libre et, avec le sourire affectueux des vieux jours, me dit : « Je suis heureux de vous voir. » Il me parla de son état sans illusion et faisant retour par un mot sur les différentes luttes de sa vie, l'œil fixe, la voix forte : « Et tout cela pour rien, pour rien, pour rien ! » Je lui serrai une dernière fois la main, et quelques heures après il n'était plus.

X

Les élections marquèrent la fin de Persigny : il fut relevé de ses fonctions et ne revint plus aux affaires. C'était le verdict de l'Empereur sur la façon dont il avait conduit la campagne, verdict accentué par la nomination de son antagoniste, Morny, à la présidence du nouveau Corps législatif. Boudet, un ancien parlementaire ami de Billault, fut placé à la tête du ministère de l'Intérieur. Ces changements coïncidèrent avec une nouvelle transformation dans le mécanisme constitutionnel.

L'institution des ministres sans portefeuille n'avait pas réussi : le client s'était souvent montré très mécontent de son défenseur. Le vrai eût

été de l'envoyer se défendre lui-même, mais cela devenait la responsabilité ministérielle, et l'on ne voulait pas en entendre parler. On inventa de transférer les fonctions abolies du ministre sans portefeuille à un ministre d'État, ministre de la parole, qui rendu responsable de tout devant les Chambres, était, par la force des choses, appelé à exercer l'autorité de premier ministre. Billault fut élevé à cette dignité, qu'il avait si bien acquise par son talent dans les dernières sessions. Pour l'assister, on créa Rouher ministre président du Conseil d'État[1]. Baroche, fatigué et un peu usé, fut mis au repos au ministère de la Justice, auquel on adjoignit les Cultes. On fit entrer dans le cabinet une recrue républicaine et une recrue orléaniste. Le républicain Duruy reçut l'Instruction publique à la place de Rouland envoyé à la Banque. On l'avait essayé quelque temps au Cabinet de l'Empereur pour le préparer à la succession de Mocquart vieillissant. Il n'y parut pas assez souple d'esprit et de style, et ne pouvant en faire le chef de son Cabinet, l'Empereur, qui l'avait en goût, en fit un ministre d'Instruction publique : sa nomination le surprit au cours d'une tournée d'inspection. L'orléaniste Béhic, qui avait donné des preuves de capacités dans son administration des Forges et Chantiers, reçut les Travaux publics à la place de Rouher. (23 juin 1863.)

1. Et non *président* du Conseil d'État, ce qui le supposait conseiller d'État. Il ne l'était plus : il avait été fait sénateur.

Ces changements ne satisfirent pas le public, il n'y vit qu'un replâtrage de désarroi. Persigny se vengea de sa défaite en raillant dans un discours à Saint-Étienne « l'aberration, la manie ridicule de cette école politique qui veut copier en France l'aristocratie anglaise et prétend qu'il n'y aura pas de liberté tant que le plus éloquent orateur de la Chambre ne sera pas en même temps ministre. On aura beau faire, l'Empire maintiendra le principe fondamental de nos institutions sanctionnées par le plébiscite de 1851, savoir que les ministres ne dépendent que de l'Empereur et ne sont responsables que devant lui ». (26 août 1863.) Quelque temps après, et non à cause de ce discours que l'Empereur avait à peine lu, il fut fait duc (7 septembre 1863). « C'est un embaumement, écrivait Mérimée[1], et c'est ainsi que le Maître l'entend ; il me l'a dit à moi-même. Sa politique est morte, bien morte. »

Les nouvelles de nos victoires au Mexique consolèrent un peu des élections de Paris.

1. Lettres inédites à Cousin, : de Biarritz, 21 et 22 septembre 1863.

CHAPITRE IX

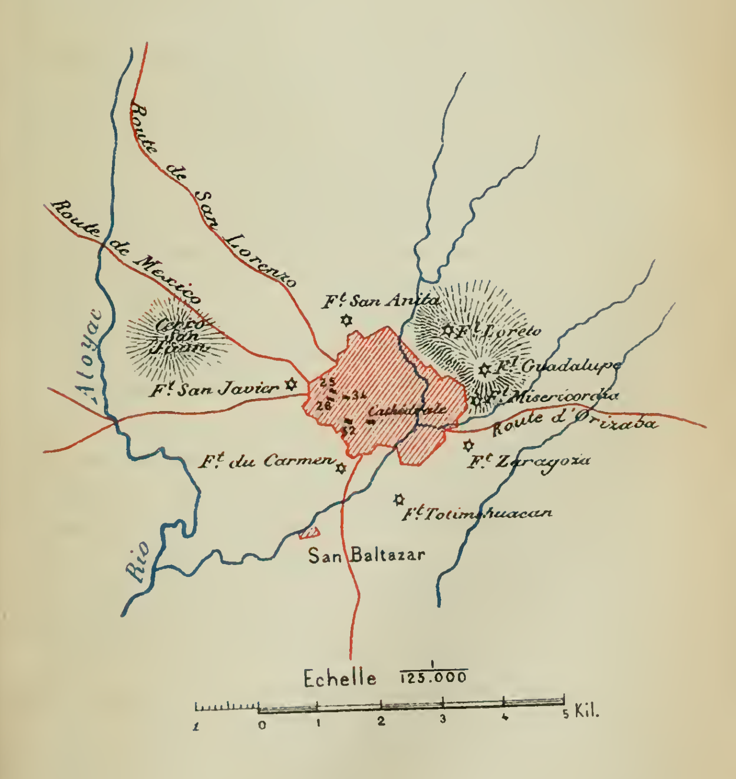
PRISE DE PUEBLA. — ENTRÉE A MEXICO

I

Forey, arrivé à Vera Cruz le 21 septembre 1862, débarqua d'abord les troupes amenées avec lui et ne descendit lui-même à terre que le 25 à 7 heures et demie du matin, afin de frapper par le déploiement d'un grand appareil militaire l'imagination impressionnable du peuple mexicain. Il avait été précédé par une proclamation traduite en espagnol dont l'Empereur lui avait donné le texte : « Ce n'est pas au peuple mexicain qu'il venait faire la guerre, mais à une poignée d'hommes sans scrupules et sans conscience qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et pour se soutenir n'ont pas honte de vendre par lambeaux à l'étranger le territoire de leur pays. »

Les troupes passées en revue, il commenta à sa façon la proclamation impériale, et en vue de gagner la faveur des populations, il fit hisser le pavillon mexixain sur le bâtiment de l'Ayunta-

SIÈGE DE PUEBLA





miento. En vertu de ses pleins pouvoirs, il prononça la dissolution du gouvernement institué par Almonte parce qu'il ne représentait pas le pays. Tout ceci accompli, il ne lui restait qu'à quitter Vera Cruz ; il y traîna jusqu'au 12 octobre et attendit que la fièvre jaune l'en chassât. A son arrivée à Orizaba, il se trouva aux prises avec la première de ses difficultés, les relations avec Saligny. Non content d'avoir fait des bons rapports avec celui-ci la condition de son commandement, l'Empereur y était revenu instamment dans ses instructions confidentielles : « J'ignore si le caractère privé de M. de Saligny laisse à désirer, j'ignore quelle intempérance de langage on peut lui reprocher, ce que je sais et déclare hautement, c'estque depuis le commencement de l'expédition, ses dépêches ont été marquées au coin du bon sens, de la fermeté et de la dignité, et je ne doute pas que si ses avis avaient été suivis, notre drapeau ne flottât déjà à Mexico. On dit qu'il a trompé le gouvernement sur le véritable état des choses : au contraire, j'aime à le reconnaître, il a toujours dit la vérité. Jamais il n'a prétendu que les Mexicains fussent assez enthousiastes et énergiques, pour venir au-devant de nos soldats et se débarrasser eux-mêmes du gouvernement qui les opprime. Mais il a soutenu qu'une fois entrés dans le pays, nous y trouverions des populations sympathiques. Or, la preuve qu'il avait dit vrai, c'est que, depuis l'échec du 5 mai, je vois par un rapport du consul de Prusse à Puebla, adressé à son

gouvernement, que la ville était dans la consternation le lendemain de notre insuccès, que, morne et silencieuse, elle était loin de partager la joie des troupes mexicaines. Je sais par vingt lettres de Mexico, qu'avant le 5 mai, le gouvernement était dans la stupeur et que le peuple nous attendait avec impatience comme des libérateurs. Ainsi le général Lorencez n'a pas été trompé par les rapports de Saligny et d'Almonte : s'il avait réussi dans l'attaque de Puebla, ce que ces messieurs lui avaient annoncé se fût réalisé. Je n'en veux pas au général d'avoir échoué, tous peuvent se tromper à la guerre, mais je lui reproche de jeter le blâme sur ceux qui ne le méritent pas. S'il eût triomphé à la Guadalupe, il s'en serait, avec raison, attribué le mérite; dans le cas contraire, il doit en supporter seul la responsabilité. » Ensuite, l'Empereur avait prescrit d'accueillir avec la plus grande bienveillance Almonte et tous les Mexicains qui s'offriraient.

La veille de son arrivée à Orizaba, Forey reçut à son dernier bivouac, le général Lorencez et entendit ses récriminations contre Saligny. Le 24 octobre, il entra à Orizaba escorté par le général Almonte, et à peine descendu de cheval, s'aboucha avec Saligny. « Après un entretien de trois heures, écrivait-il à l'Empereur, j'ai pu constater que toutes ces récriminatons qui ont affligé Votre Majesté, ont pris leur source dans l'insuccès de Puebla et que l'armée a été entraînée par le général de Loren-

cez dans une voie très regrettable, en lui persuadant que M. de Saligny était le seul auteur de cet insuccès. Celui-ci a probablement eu des torts ; mais, s'il m'est permis de le juger d'après une première entrevue et sur les explications qu'il m'a données avec toutes les apparences de sincérité, je suis porté à penser que l'irritation du général de Lorencez contre lui vient d'abord de cette affaire de Puebla, puis et surtout d'une susceptibilité outrée. » (26 octobre)[1].

Le lendemain, il réunit les officiers autour de lui et leur recommanda de la manière la plus instante de ne plus persister dans les mauvais procédés envers Saligny : « Non seulement il n'a pas été traité avec les égards que méritait sa situation, mais il a même été insulté, des ordres ont été donnés pour que les officiers s'abstinssent de voir les membres de la légation. Un pareil antagonisme était pour l'action française une cause de faiblesse et l'Empereur en a été vivement peiné ; tout cela doit finir. M. de Saligny n'est plus maintenant qu'en sous ordre ; votre amour-propre n'a donc plus à craindre d'influence fâcheuse ; c'est moi seul aujourd'hui qui suis responsable, je compte sur votre dévouement à l'Empereur pour vous conformer sur ce point à son désir. Ce n'est pas un ordre que je vous donne, je vous le demande en ami. » Au lendemain du départ de Lorencez (11 novembre), une petite note informa les officiers que

1. J'ai eu entre les mains les originaux de toutes les lettres que je vais citer.

M. de Saligny recevrait tous les mardis et que le général verrait dans leur empressement à se rendre à l'invitation du ministre une preuve de leur *affection*. Il y eut foule chez Saligny.

Cette difficulté préliminaire aplanie, le général put se livrer à ses soins militaires. Le 11 novembre, le débarquement des troupes venues de France et de leur matériel était achevé à Vera Cruz, grâce à l'intelligente sollicitude de Jurien de la Gravière replacé au commandement de l'escadre. Le corps expéditionnaire se composait de deux divisions d'infanterie, l'une commandée par Bazaine, l'autre par Douay, d'une brigade de cavalerie sous les ordres de Mirandol, de huit canons de 12 de siège; six de douze de réserve, vingt-quatre de campagne, douze de montagne. En tout, 28,126 hommes et cinquante-six bouches à feu. La brigade de réserve et les troupes auxiliaires mexicaines, un petit contingent égyptien, portèrent cet effectif à 35,000. Le général de Laumière commandait l'artillerie et Wolff dirigeait les services administratifs.

L'Empereur avait donné pour instruction à Forey de marcher rapidement sur Puebla, et il l'avait choisi à cause des preuves d'audace qu'il avait maintefois données. Mais il était devenu lourd, pesant, paresseux de corps : quand il s'était assis quelque part, il ne se décidait plus à se lever. Il avait eu de la peine à quitter Vera Cruz, il semblait cloué à Orizaba. Là du moins il avait un motif : la nécessité d'assurer à ses troupes des vivres pour plusieurs mois. Mais quoiqu'on

lui affirmât l'existence de ressources immenses de toute espèce sur le haut plateau d'Anahuac, il n'eût pas l'idée de s'en assurer; il s'obstina à tout tirer de Vera Cruz. Le pays était épuisé; l'intendance dut se pourvoir aux États-Unis, à des prix exhorbitants, de denrées, de fourrage, de mulets destinés, en de détestables routes, à suppléer les chariots mexicains trop lourds et d'une marche trop lente. Et les journées s'écoulaient.

Cependant, dans les premiers jours de décembre 1862, il se décida à prendre pied sur le haut plateau d'Anahuac. La colonne Douay y monta par la route des Cumbres d'Acultziengo; le 99e par la route de Maltrata; Bazaine par Jalapa et Perote. Enfin, dans le courant de janvier 1863, Forey s'avisa d'envoyer l'intendant Wolf sur le plateau afin de s'assurer si, comme on le lui affirmait, on n'y trouverait pas de quoi subsister. Wolf y découvrit d'immenses ressources, notamment dans la plaine de Tehuacan : il pourrait se procurer un million de rations de toute nature. On renonça alors aux convois longs et coûteux de Vera Cruz. Et voilà que l'immense quantité de vivres qu'on y avait amenés inutilement et à si grand frais pourrît sur pied. On réexpédia en France ce qui put supporter le voyage, sucre, café, eau-de-vie; le reste, biscuit, orge, maïs, farine, fut cédé à la marine ou vendu à vil prix au commerce.

Pendant que la préparation militaire s'avançait, l'accord politique avec Saligny fut au point de se

défaire. On l'accusa, auprès du général en chef, de conspirer à la sourdine et de maintenir à Almonte, nonobstant les proclamations officielles, le titre de chef suprême de la nation. Quoique Saligny s'en défendît, Forey se fâcha et parla de trahison. Il se plaignit à l'Empereur du diplomate qu'il venait de si chaudement recommander à l'affection de ses officiers : « On ne peut se dissimuler que M. de Saligny a été froissé de descendre au second rang. De son côté, M. le général Almonte n'a pu quitter de bonne grâce le piédestal qu'il s'était élevé à lui-même. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient formé une sorte d'alliance pour jouer un jeu d'intrigue, au moyen duquel ils cherchent à recouvrer toute leur importance, au moins à leurs propres yeux. M. de Saligny connaît les hommes de ce pays mieux que personne, dit-il, c'est, d'ailleurs, l'opinion de Votre Majesté; je le crois aussi, en ce qui concerne les personnalités, mais il n'est pas nécessaire d'être au Mexique depuis des années pour apprécier les caractères généraux des Mexicains. L'on a bientôt appris qu'indépendamment de beaucoup d'autres défauts qui les distinguent, ils sont faux, astucieux, intrigants, et qu'il faut s'en méfier. Or, je me demande si leurs défauts, par suite d'un contact prolongé avec eux, n'ont pas quelque peu déteint sur M. de Saligny. » Il rassure, du reste, l'Empereur sur ses intentions : « Ne craignez pas, sire, que je me laisse aller à rien d'irréfléchi, je ne cacherai pas à M. de Saligny mon étonnement de sa conduite, en y met-

tant tous les ménagements nécessaires, et je ne hasarderai pas un mot qui puisse troubler la bonne harmonie que je vous ai promis et que je vous promets de faire régner entre nous, en ce qui me regarde du moins. » (9 janvier 1863.)

Il est plus expansif avec Fleury : « L'Empereur a une confiance absolue en lui et je crains que, s'il la mérite par sa connaissance des hommes et des choses de ce pays, il n'en soit pas tout à fait de même sous le rapport de son caractère que je crois peu loyal, manquant de cette droiture que l'on aime à voir chez les hommes revêtus d'une haute position et à qui sont confiés de graves intérêts. M. de Saligny n'a pu vivre en bonne intelligence avec cet excellent amiral Jurien de la Gravière, qui est l'honneur même. Vous savez tout ce qui s'est passé entre lui et Lorencez, et je ne suis pas éloigné de croire que tous les torts n'ont pas été du côté de ce dernier. Je sais qu'il entretient une correspondance très suivie avec le général Rollin, qui communique ses lettres à l'Empereur. Or, je crains, que sachant écrire avec beaucoup d'habileté et se gardant toujours à carreau, ainsi qu'il le disait ingénument un jour à l'excellent amiral Jurien, il ne réussisse à tourmenter Sa Majesté de ses plaintes sur sa position. Certes, j'aurais préféré trouver ici pour m'aider dans la tâche difficile qui m'est imposée, un homme d'un caractère élevé, dont l'honnêteté, la loyauté ne fût contestée par personne et dont la conduite privée n'eût jamais prêté à la médisance; mais tel qu'est

M. de Saligny, je conserverai jusqu'au bout les bonnes relations que j'ai promis à l'Empereur d'entretenir avec lui. » (25 janvier 1863.)

Il tint parole. Ses plaintes n'ayant pas eu plus d'effet que celles de Lorencez, il garda ses arrière-pensées secrètes, vécut en bonnes relations apparentes avec Saligny, et continua à suivre sa direction politique.

II

Les Mexicains s'étonnaient et se réjouissaient de nos lenteurs, et ils en profitaient pour se fortifier à Puebla. Zaragoza, emporté par le typhus, avait été remplacé par Ortega, assisté comme chef d'état-major par Mendoza, vieillard de 75 ans, encore plein d'activité et d'énergie. On établit sous la direction immédiate de l'ingénieur Colombres, à l'extérieur, une ligne formidable de défense par des ouvrages en terre, se flanquant les uns les autres, avec de solides bâtiments, des églises, des forts pour réduits : au nord, les citadelles de Guadalupe et Loreto; à l'est, celles de Misericordia et de Zaragoza; au midi, celles du Carmen et de Totimehuacan; à l'ouest, celles de S. Javier.

L'intérieur de la ville se composait d'îlots de maisons rectangulaires, appelés cadres, au milieu desquels s'élèvent des églises et des couvents. Chacun de ces cadres fut mis en état de défense, les escaliers rompus, les portes barricadées, les

fenêtres crénelées, les églises et les couvents convertis en forts ou en magasins, les clochers et le dôme du couvent de Guadalupe rasés et remplacés par des terrasses couvertes de canons : au centre, autour de la cathédrale, fut établi un vaste réduit protégé par une double rangée de barricades. Une ligne intérieure de défense appuya ainsi, jusqu'à ce qu'elle la suppléât, la ligne extérieure. 18000 hommes braves, résolus, soutenus par 175 bouches à feu, étaient répartis dans ces ouvrages. Une armée de secours se réunissait sous le commandement de Comonfort.

Juarez vint lui-même animer les courages, distribuer des médailles commémoratives aux soldats qui avaient repoussé l'envahisseur, et il adressa une proclamation à l'armée : « Ainsi, l'Empereur Napoléon persiste à faire éprouver les horreurs de la guerre au peuple qui avait prodigué ses sympathies et ses faveurs aux Français. La conscience de toutes les nations civilisées a sévèrement condamné cette invasion et pour ses misérables prétextes et pour son but plus misérable encore. Le gouvernement de l'Empereur ne réclame pas justice ; nous ne l'avons jamais refusée. Son but réel est de nous humilier et de détruire une république libre et démocratique, dans laquelle on a complètement abattu les classes privilégiées. Vous allez défendre la cause de la liberté, de l'humanité, de la civilisation. »

On fit afficher les discours de Jules Favre et de Picard. Un journal fut publié, imprimé sur

deux colonnes, l'une en français, l'autre en espagnol. Tous les numéros du journal commençaient par une page de *Napoléon le Petit*. Victor Hugo envoya une proclamation : « Mexicains, vous avez raison de me croire avec vous. Ce n'est pas la France qui vous fait la guerre, c'est l'Empire. Certes, je suis avec vous. Nous sommes debout contre l'Empire, vous de votre côté, moi du mien ; vous dans la patrie, moi dans l'exil. Combattez, luttez, soyez terribles, et si vous croyez mon nom bon à quelque chose, servez-vous-en. Visez cet homme à la tête et que le boulet soit la liberté. Vaillants hommes du Mexique, résistez. Espérez. Que vous soyez vainqueurs ou vaincus, la France reste votre sœur, sœur de votre gloire comme de votre malheur, et quant à moi particulièrement, je vous apporte, vainqueurs, ma fraternité de citoyen, vaincus, ma fraternité de proscrit. »

III

Le 23 février, au matin, Forey se décide à quitter Orizaba. A sa cinquième étape, à Quecholaca (27 février), la caisse du payeur étant à sec, il s'arrêta pour attendre de Vera-Cruz deux millions que l'*Allier* était allé chercher à la Havane. « Je conçois qu'un général d'armée, lui écrivit l'Empereur, se trouve entravé dans ses opérations par le défaut de vivres ou de munitions, mais retarder sa marche devant l'ennemi pour attendre

un convoi d'argent, c'est ce qui me passe et que je ne puis admettre. J'espère que les premiers courriers qui m'arriveront m'apporteront des nouvelles qui me feront oublier ce fâcheux contre-temps[1]. »

Le 9 mars, Forey reprend son mouvement de tortue. Le 16, l'investissement de Puebla commence. La division Douay tourne la ville par le nord, la division Bazaine par le sud, en la longeant de près. Le quartier général est établi sur le Cerro San Juan, d'où l'on embrassait toute la ville et la campagne. Le 19, l'investissement était complet.

Les gens du pays conseillaient d'attaquer au sud, par le fort du Carmen. Le fort pris, on se serait trouvé à peu de distance du réduit central et la ville eût été à discrétion. Forey préféra attaquer par le fort Saint-Javier à l'ouest, en face de son quartier général, quoique la distance de ce fort au réduit central à travers les rues barricadées, fût du double que du fort du Carmen. Le fort Saint-Javier était un bel édifice, tout de pierre de taille, à deux étages à fenêtres, ayant la forme d'un octogone allongé. A cause de son saillant, il était plus facile de l'envelopper et de faire converger les attaques. Cette considération décida d'autant plus Forey, qu'imbu à son tour des illusions de Saligny, convaincu que dès qu'il aurait éventré l'enceinte en un point quelconque, Puebla se soulève-

1. De l'Empereur, 14 avril 1863.
2. Forey à l'Empereur, 5 mai 1863. Lettre qui contient un résumé des opérations.

rait et Ortega démoralisé cesserait la résistance.

Avant que la tranchée fût ouverte, le colonel Du Barail avec deux escadrons de chasseurs d'Afrique mit en déroute à Cholula, dans un brillant combat, trois régiments mexicains et leur fit cent prisonniers. Le 23 mars au soir, la tranchée est ouverte; le 29, les troupes, vigoureusement enlevées par Bazaine, donnent l'assaut : le fort succombe, mais la ville ne se rend pas et résiste. Notre artillerie, de trop faible calibre, ne réussit pas à démolir les constructions massives dans lesquelles l'assiégé s'abrite; force est d'engager en quelque sorte un corps à corps avec des murs et des barricades.

Forey eut voulu qu'avant de se lancer dans la ville, on prît aussi au midi le fort du Carmen. Partis à la fois des deux forts, nous eussions cheminé sur deux directions perpendiculaires, et divisé les forces de l'ennemi. Mais l'artillerie représenta qu'elle n'avait pas les munitions suffisantes et l'on fut contraint de s'en tenir à l'attaque des cadres qui séparaient Saint-Javier du réduit central.

Les premiers cadres voisins du fort, en partie ruinés par nos batteries, ne coûtèrent pas trop d'efforts et jusqu'à la prise du cadre 25, où se trouvait l'église San Marcos, on put concevoir l'espérance de parvenir sans de trop sanglants efforts jusqu'au réduit central.

A partir de là, on se heurta à des barricades étagées, pourvues d'artillerie, garnies de sacs de terre, d'où des tirailleurs parfaitement abrités

foudroyaient nos soldats. Dans la nuit du 2 au 3 avril, le général Bertier dut renoncer à son attaque du cadre 26 et de la grande caserne située en arrière du couvent de Guadalupe. Le général Lhérillier ne réussit pas mieux dans la nuit du 3 au 4 avril.

On essaya alors de s'approcher du cadre 34. par des galeries souterraines, mais on trouva le roc et il fallut s'arrêter. De l'église San Marcos dont nous étions les maîtres, l'artillerie pratiqua une brèche. Dans la nuit du 6 au 7 avril, un bataillon du 1er zouaves est lancé à l'assaut. La première colonne, conduite avec une rare énergie par le lieutenant Galland, traverse au pas de course la rue située entre les deux cadres et pénètre par la brèche. La seconde colonne s'ébranlant pour suivre, est prise en flanc, à droite, par un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie : elle s'arrête, recule ; la queue de la première colonne se sentant menacée d'être coupée, recule aussi et augmente le désordre ; aucun effort des officiers ne décide les zouaves à traverser cette rue balayée par la mort ; la colonne qui avait pénétré dans le cadre est abandonnée, cernée ; Galland refuse de capituler, mais ses hommes l'abandonnent successivement, et quand il ne conserve plus avec lui que deux sous-officiers, deux caporaux et un zouave, il se rend, et obtient de conserver ses armes.

Ces succès exaltent l'ardeur des Mexicains ; nos soldats ressentent quelque découragement de cette lutte contre des murs, des clochers et

des fusils dont on n'aperçoit que le bout ; ils s'énervent de ces combats de rues dans lesquels la vaillance ne sert qu'à multiplier les victimes inutiles.

Forey s'émeut, convoque en un conseil de guerre les généraux et leurs chefs d'état-major, les chefs de service, Almonte et Marquez (7 avril). L'opinion unanime fut que la place ne pouvait être réduite que par une artillerie de gros calibre, dont on manquait, qu'il fallait en réclamer à Vera Cruz, à l'amiral, ou même en envoyer chercher aux Antilles. Forey objecta les difficultés et les lenteurs et demanda s'il ne serait pas mieux de suspendre les opérations du siège, et, tout en maintenant l'investissement, de courir à Mexico, l'enlever par un coup de main, renverser le gouvernement de Juarez, puis revenir devant Puebla et l'achever. On objecta qu'on n'avait pas des forces suffisant à contenir une garnison de dix-huit mille hommes à Puebla par un investissement *effectif* et à marcher à l'attaque d'une ville comme Mexico, placée dans une situation topographique permettant une vigoureuse défense. « Eh bien, dit alors Forey, levons entièrement le siège, ramassons toutes nos troupes et courons à Mexico prendre les clefs de Puebla. » Ce parti fut adopté. Seulement l'opération fut remise jusqu'à l'arrivée d'un convoi de munitions attendu d'Orizaba vers le 16 ou le 17.

Forey, en y réfléchissant jour et nuit, ne tarda pas à sentir les périls de l'abandon même momentané du siège : il apporterait au cœur de nos soldats l'abattement et une exaltation con-

fiante à celui de nos adversaires; la résistance à Mexico s'encouragerait de cette défaillance devant Puebla. Instruit de la consternation causée dans l'armée par la décision du conseil de guerre, il l'abandonna plus vite encore qu'il ne l'avait adoptée et il s'arrêta à continuer le siège, de quelques difficultés qu'il fût hérissé[1].

En attendant que l'arrivée des nouveaux convois renouvelât l'approvisionnement fort réduit de nos munitions, on s'affermit dans les positions d'investissement et quelques détachements allèrent ramasser des vivres. L'un deux, commandé par le colonel Brincourt, défit à Atlixco une fraction bien supérieure de l'armée de secours. Quelques tentatives de sortie de la garnison furent repoussées et l'on se remit au cheminement pénible à travers les cadres. Dans une de ses attaques, le capitaine Galliffet fut grièvement blessé[2].

On obtint quelques avantages, plusieurs cadres furent pris ou abandonnés; mais on éprouva un quatrième échec sérieux dans l'attaque du 52e cadre, le couvent de Santa Inès. Le génie pratiqua quatre fourneaux de mine, deux gros chargés chacun de 350 kilogrammes de poudre destinés

1. Forey à l'Empereur, 8 avril.

2. Forey à l'Empereur, 19 avril. « Galliffet, que je venais de décorer hier de la croix d'officier, qui, malgré que le dépôt de tranchée eût été supprimé, m'avait demandé à rester attaché au général Douay au pénitencier, vient de recevoir un éclat d'obus dans le ventre, il a demandé l'aumônier et sa blessure est très grave; je ne fermerai cette lettre, qui part demain matin, que quand je saurai à quoi m'en tenir sur son état; le docteur ne désespère pas. »

à faire sauter deux grandes maisons, et deux petits pour faire brèche dans le mur du cadre. De petites voitures chargées de sacs devaient être poussées dans la rue séparant le cadre 52 du cadre 30 que nous occupions en face, afin de mettre les assaillants à l'abri des feux de flanc. L'attaque avait été fixée au 25 au matin. La veille au soir, on chargea et amorça les fourneaux; mais voilà qu'un violent orage éclate; l'eau envahit les galeries et menace d'atteindre les fourneaux de mine. Douay y fait mettre le feu : une explosion terrible se produit, les deux grandes maisons sautent, mais les dispositions pour l'assaut du lendemain matin n'étaient point encore terminées et l'ennemi, revenu de sa surprise, eut le temps de se mettre en mesure de nous recevoir. Le 25, au point du jour, les canons et les mortiers ouvrent le feu, les petites mines pratiquent la brèche, la tête de colonne du 1er de zouaves lancée par des vigoureux officiers, le chef de bataillon Melot, le capitaine Devaux, franchit des fossés de quatre mètres, enlève un parapet garni d'artillerie; pénètre dans le cadre. Là, elle se trouve arrêtée par des grilles en fer inclinées, et derrière ces grilles trois étages de redoutes vomissent la mitraille. Jamais on n'avait vu une telle défense. Il fallut reculer; 130 hommes, dont 7 officiers furent faits prisonniers. « Les efforts de l'ennemi ont échoué devant la vigueur de la défense, écrit Ortega dans son journal, bien qu'au moment de l'assaut les soldats français aient combattu comme des lions ».

Il eût été insensé de s'acharner à cette lutte effroyable et l'on finit par où l'on aurait dû commencer : on résolut l'attaque des forts du Midi. Choisirait-on pour objectif le fort du Carmen ou le fort de Totimehuacan? L'artillerie désignait le premier, le génie le second. Bazaine, dont le camp était peu éloigné de Totimehuacan et qui en avait étudié le fort et le faible, fit adopter l'avis du génie; il fut chargé de l'attaque.

Ses préparatifs furent interrompus par deux tentatives de Comonfort pour percer la clôture hermétique dans laquelle nous allions étouffer la ville. Avec un millier de cavaliers soutenus par de l'infanterie et de l'artillerie, il vint à San Pablo del Monte tâter le terrain et essayer d'introduire un convoi de vivres. Le commandant Foucault, à la tête d'un escadron de chasseurs d'Afrique, soutenu par une section du 99e, le mit en déroute, mais malheureusement il tomba frappé d'un coup de lance (5 mai).

Comonfort qui avait tenu jusque-là ses troupes dispersées, concentra 5 000 hommes soutenus par 13 canons sur une ligne parallèle à celle de l'investissement, sa droite appuyée au village de San Lorenzo, situé sur une hauteur dominant un ravin très profond, sa gauche s'étendant de l'autre côté de ce ravin, sur la route de Tlaxcala. Un espion confirma Forey dans l'espoir de tourner l'ennemi par sa droite en le surprenant par une marche de nuit. A la tombée du jour, il réunit en avant du pont de Mexico, sous le commandement de Bazaine, quatre bataillons, quatre

escadrons, y compris celui du capitaine mexicain la Peña, et 8 pièces de canon. A une heure du matin, on se mit en marche, sous la conduite de guides sûrs : on déroute les vedettes en leur répondant en espagnol. A 4 heures et demie, la colonne arrivait devant San Lorenzo. Bazaine, bouillant d'ardeur, ne laissant pas à l'artillerie le temps de prendre ses dispositions, sans faire tirer un coup de fusil à ses soldats, les jette sur les Mexicains retranchés, les culbute, les poursuit jusqu'à trois lieues du camp français, prend 5 canons, des vivres, des munitions, une réserve d'habillement dont se revêtirent les cavaliers déguenillés de la Dela Peña. L'armée de Comonfort n'existait plus (8 mai).

Bazaine, débarrassé de ce côté, put se mettre à l'œuvre contre le fort de Totimehuacan ; il déploya une remarquable activité, faisant chaque jour deux promenades de trois ou quatre heures, étudiant le terrain, visitant ses troupes.

Les généraux mexicains, qui avaient suivi le combat de S. Lorenzo du Cerro di San Loreto, étaient rentrés en ville très abattus. Ils le furent bien davantage quand ils se rendirent compte de la portée des travaux de Bazaine. Ils commencèrent alors chaque jour pendant plusieurs heures un feu nourri d'artillerie de tous les forts, sans but apparent, ne pouvant raisonnablement s'expliquer que par la volonté d'épuiser leurs munitions afin qu'elles ne tombassent pas entre nos mains[1].

1. Forey à l'Empereur.

Le 12 mai, par une nuit obscure et pluvieuse, la tranchée fut ouverte. Plusieurs bataillons mexicains sortis le lendemain pour la tourner par la droite furent rejetés en désordre dans la place. L'assaut fut fixé au 20 mai, anniversaire du combat de Montebello.

Ortega le prévint : le 14 mai il envoya demander à Forey quelles seraient les conditions imposées au cas où la garnison serait obligée de capituler. Forey répondit que c'était à celui qui demandait une capitulation à présenter ses conditions ; le général Ortega n'avait qu'à lui soumettre un projet de capitulation par écrit : il serait examiné avec le désir d'éviter toute humiliation à une garnison qui s'était vaillamment défendue. Deux jours après (16) le général Mendoza vint au quartier général muni de pouvoirs pour traiter d'un armistice et poser verbalement les bases d'une capitulation « que, dit-il, l'épuisement des vivres et des munitions obligeait la garnison à demander ».

Forey refusa l'armistice : on traiterait en combattant. « Les prétentions de Mendoza, écrit-il le même jour à l'Empereur, n'allaient à rien moins qu'à faire sortir la garnison avec armes, bagages et une certaine quantité de pièces de campagne, avec les honneurs de la guerre et la faculté de se retirer à Mexico. Votre Majesté comprend comment j'accueillis cette prétention qui serait inqualifiable de la part de toute autre armée que de celle de ce pays où toutes les idées sont renversées. Je répondis à la proposition par

les termes de la seule capitulation possible : la garnison devant sortir de la place avec les honneurs de la guerre, défiler devant l'armée française, déposer ses armes et se rendre prisonnière de guerre, promettant de la traiter avec tous les ménagements et les égards dus à un ennemi qui a bravement soutenu l'honneur du drapeau. Après une très longue conversation qui roula sur la situation du Mexique, je congédiai le parlementaire en m'en tenant à ce que j'avais dit l'avant-veille : que le général eût à m'envoyer un projet de capitulation par écrit. Je lui fis entendre que si la garnison obligeait les troupes françaises à donner un assaut général, elle serait, selon les lois de la guerre, passée au fil de l'épée. »

En rentrant dans la place, Mendoza entendit notre artillerie qui faisait taire le feu du fort et bouleversait ses défenses.

Dans la nuit du 16 au 17, Ortega adressa à ses troupes l'ordre du jour suivant : « Le manque de vivres ne permet pas à la garnison de prolonger la résistance, et il ne reste même pas assez de munitions pour soutenir les assauts que l'ennemi tentera vraisemblablement au point du jour ; l'avis de la plupart des généraux étant conforme au sien, le général commandant en chef décide : Entre 4 et 5 heures du matin, tout l'armement qui a servi à la défense de la ville sera brisé de manière qu'il ne puisse en aucune façon être utilisé par l'ennemi ; la patrie exige ce sacrifice. Le commandant de l'artillerie fera détruire toutes les pièces qui armaient la place. Les généraux com-

mandant les divisions, au zèle et au patriotisme desquels est confiée l'exécution du présent ordre, et les généraux commandant les brigades, dissoudront toutes les troupes. Ils feront connaître aux soldats qui ont défendu la place avec tant de valeur et d'abnégation et au prix de tant de souffrances, que cette mesure, rendue nécessaire par les circonstances, ne les dégage pas cependant des devoirs que leur impose la défense de leur sol natal. Le général commandant en chef a confiance qu'ils iront se présenter au gouvernement suprême et qu'ils continueront à défendre l'honneur du drapeau mexicain : il les laisse en liberté absolue et ne les constitue pas prisonniers de guerre entre les mains de l'ennemi. Les généraux, officiers supérieurs, officiers et soldats de l'armée doivent être fiers de la défense ; si l'ennemi va occuper la place de Puebla, ce résultat est dû, non à la puissance de ses armes, mais au défaut absolu de vivres et de munitions ; en effet, la ville entière et les forts extérieurs, à l'exception du fort Saint-Javier, sont encore entre les mains des soldats de l'armée d'Orient. A 5 heures et demie, on sonnera au parlementaire ; un pavillon blanc sera hissé sur chaque fort et sur chacune des maisons qui font face à celles occupées par l'ennemi. A la même heure, les généraux et les officiers se réuniront sur la place de la cathédrale et au palais du gouvernement pour se constituer prisonniers de guerre. Le général en chef ne demandera aucune garantie pour les prisonniers ; chacun reste donc

complètement libre de choisir le parti qu'il croira le plus honorable et le plus conforme à ses devoirs à l'égard du pays. Les fonds qui existent au commissariat seront répartis entre les soldats. »

A quatre heures du matin, le général Ortega écrivit au général Forey : « Le manque de munitions et de vivres ne me permettant pas de continuer la défense de la place, j'ai dissous l'armée qui était sous mes ordres et brisé son armement, y compris toute l'artillerie. La place est donc aux ordres de Votre Excellence, qui peut la faire occuper si elle le juge convenable et prendre les mesures de précaution nécessaires, afin d'éviter les malheurs qui seraient la conséquence d'une occupation de vive force, sans raison actuellement. Les généraux, officiers supérieurs et autres officiers de l'armée se trouvent au palais du gouvernement et se rendent prisonniers de guerre. Je ne puis me défendre plus longtemps, sinon Votre Excellence ne doit pas douter que je l'eusse fait. »

Un peuple, dont les chefs savent lutter et succomber avec tant de grandeur, n'avait pas à être régénéré par une invasion étrangère.

A l'heure indiquée dans l'ordre du jour d'Ortega, les magasins de poudre sautaient, les obus éclataient ; les canons étaient encloués, les affûts sciés et les armes brisées, l'armée dissoute. Quelques soldats débandés réussirent à s'échapper, les autres, le plus grand nombre, furent faits prisonniers, 12 000 à peu près, dont 1 508 officiers, 25 officiers généraux.

« Victoire, sire! écrit Forey à l'Empereur. Ce matin, le général Ortega m'a envoyé un beau réveil en m'annonçant par écrit et par un aide de camp qu'il se rendait à discrétion et que je pouvais prendre possession de la ville. » Il la fit occuper par un bataillon de chasseurs à pied. Il y rentra lui-même le 19 mai à la tête de son état-major et d'une colonne composée de fractions de tous les corps. Il traversa des rues désertes, bordées de maisons en deuil qui ressemblaient à des pierres sépulcrales debout sur les cadavres tombés à leurs pieds. Sur la place de la cathédrale, il trouva les partisans de l'invasion; le chapitre métropolitain offrit l'eau bénite et le conduisit processionnellement à une place réservée dans le chœur, avec les honneurs rendus autrefois aux rois d'Espagne.

Le 19 mai, il écrivait à l'Empereur un résumé de ses opérations qu'il terminait ainsi : « Notre victoire est complète, car nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur le prétendu manque de vivres à Puebla où, sans regorger de subsistances, la ville offre des ressources de tous genres. Quant au manque de munitions, il y en a encore énormément. » Les vrais motifs de la reddition, d'après Forey, sont : « D'abord la défaite de Comonfort a démoralisé la garnison qui attendait de lui des ressources en tous genres, puis l'attaque de Totimehuacan à laquelle elle ne s'attendait nullement. Les généraux mexicains avaient pris la première parallèle pour une simple tranchée destinée, comme d'autres que nous

avions faites presque tout autour de la place, à resserrer la garnison le plus possible. Quand ils furent détrompés, ils jugèrent leur position perdue. Nos attaques s'étant toujours dirigées à l'Ouest, toutes les défenses étaient tournées de ce côté ; la prise de Totimehuacan a dû faire penser à l'ennemi que de là nous pénétrerions facilement dans la partie de la ville d'où leurs formidables défenses seraient tournées. C'est alors que les premières ouvertures de capitulation me furent faites. » — Il n'en reste pas moins acquis qu'Ortega poussa sa défense jusqu'aux limites extrêmes, après lesquelles elle serait devenue une immolation sauvage que l'honneur même eût réprouvée.

Le siège de Puebla avait duré soixante-deux jours depuis l'investissement. Il nous avait coûté 18 officiers et 167 hommes de troupes tués; 79 officiers et 1039 hommes blessés, dont un grand nombre moururent de leurs blessures.

Saligny affirma à Forey qu'un décret mettant sous séquestre les biens de tous ceux qui portent les armes contre la France, amènerait de nombreuses soumissions, et qu'une défense de l'exportation du numéraire et des matières d'or et d'argent serait favorable à la reprise des affaires ; de Puebla même Forey rendit les deux décrets (21 mai 1863).

Que ferait-on des prisonniers? Une partie des soldats furent incorporés dans les troupes du général Marquez, d'autres employés aux travaux du chemin de fer dans les terres chaudes. Sa-

ligny conseillait de traiter les officiers en malfaiteurs et de les transporter à Cayenne ou au moins à la Martinique; Almonte était plus radical : il fallait passer par les armes Ortega et ses principaux lieutenants. Forey ne consentit pas à immoler de la sorte des braves qui venaient d'accomplir si vaillamment leur devoir militaire : il décida qu'ils seraient conduits à Vera-Cruz et ensuite transportés en France comme prisonniers de guerre. Quelques-uns, Porfirio Diaz, Escobedo, Berriozabal, Antillon, Ghilardi, Negrete, s'échappèrent de Puebla même. Pour mieux garder les officiers et soldats dirigés sur Orizaba et Vera-Cruz sous bonne escorte, on coupa les boutons de leurs pantalons, afin que leurs mains n'étant pas libres, ils pussent plus difficilement jouer des jambes. Néanmoins Ortega, la Llave, Pantoni, Pinzon, Garcia, Patoni, s'évadèrent d'Orizaba sous des travestissements procurés par les dames de la ville et par des marchands autorisés à leur vendre des vivres. A Vera-Cruz on n'en compta plus que 530 au lieu de 950 qu'ils étaient au départ. Les fugitifs allaient raviver la résistance et lui fournir des chefs expérimentés et populaires.

Le 2 juin, les consuls d'Espagne, de Prusse et des États-Unis, soi-disant envoyés en députation par la municipalité de Mexico, arrivèrent à Puebla. Ils annoncèrent à Forey que Juarèz, avec ce qui constituait un gouvernement et le reste de ses troupes, avait quitté Mexico pour se rendre à San Luis de Potosi, que 5 à 600 volontaires

s'étaient armés et faisaient un service militaire à Mexico pour y maintenir l'ordre, mais que, craignant que le parti réactionnaire ne se livrât à quelques excès, les habitants suppliaient le général de faire occuper au plus tôt la ville par les troupes françaises, à l'exclusion des soldats de Marquez, dont ils semblaient avoir une grande frayeur. « Entre parenthèses, écrit Forey, ils n'ont pas tout à fait tort. »

A l'arrivée des consuls, la population, en proie à une joie délirante, envahit les rues, portant des drapeaux, tirant des pétards, sonnant les cloches et criant : « Vive la France, mort à Juarèz ! »

Bazaine, qui s'était avancé sur la route de Mexico, reçut l'ordre de se porter rapidement sur cette ville, aussitôt après avoir été rejoint par les troupes et les convois en marche. Forey le suivit quelques jours après.

La négociation polonaise ne marcha pas aussi bien que le siège de Puebla.

CHAPITRE X

L'ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DE LA POLOGNE

I

Les trois cours se mirent d'accord sur la réponse que leur avait demandée Gortschacow. Par des dépêches séparées (le 17 juin 1863), elles proposèrent de réunir une conférence entre les huit puissances signataires des traités de Vienne avec le programme suivant : 1° Amnistie complète et générale ; — 2° Représentation nationale avec des pouvoirs semblables à ceux qui sont déterminés par la charte du 15-27 novembre 1815 : représentation nationale participant à la législation du pays et possédant des moyens de contrôle efficaces ; — 3° Nominations de Polonais aux fonctions publiques, de manière à former une administration distincte et nationale et inspirant confiance au pays ; — 4° Liberté de conscience pleine et entière, et suppression des restrictions apportées à l'exercice du culte catholique ; — 5° Usage exclusif de la langue polonaise, comme langue officielle de la justice, de l'administration

et de l'enseignement; — 6° Établissement d'un système de recrutement régulier et légal. — Pendant les négociations, un armistice serait établi entre les insurgés et le gouvernement russe.

Le Tsar examina le parti à prendre dans un conseil solennel. Gortchacow notifia les résolutions adoptées dans trois notes aux puissances (13 juillet 1863) accompagnées d'un mémorandum et d'explications verbales. Contre les six points en eux-mêmes, il ne présentait aucune objection : ou ils ont été déjà formellement accordés, ou ils sont impliqués dans ce qui l'a été; ce sont les insurgés qui les ont repoussés; ils ont déclaré qu'ils n'en voulaient pas. A quoi bon renouveler des promesses et des concessions dont ils sont décidés à ne tenir aucun compte? Une conférence entre les trois puissances co-partageantes aurait quelque utilité pour régler la sécurité de leurs possessions respectives, celle-là, la Russie l'accepte : une conférence des huit puissances signataires du traité de Vienne, pour dicter au Tsar les règles de son gouvernement en Pologne, constituerait une immixtion dans ses affaires intérieures, celle-là, elle la repousse. Elle rejette encore plus la proposition d'armistice : un armistice se conclut entre belligérants; en Pologne, il n'y a que des rebelles et un gouvernement régulier qui les réprime; un gouvernement qui se respecte ne traite pas avec des insurgés, il les réduit. Toute concession serait un désarmement sans dignité et sans prévoyance au profit d'une insurrection sans scru-

pules, dont le but avoué est le démembrement de la Russie.

Cette argumentation était écrasante, sans réplique. Vraiment, ces six points sont une des plus pauvres inventions de la diplomatie de John Russell. C'est, du reste, à qui en conviendrait. André Zamoyski disait à notre ambassadeur à Londres : nous considérons les demandes faites par les puissances comme insuffisantes, nous ne les acceptons que pour obtenir davantage ; nous ne nous contenterons que de notre indépendance entière[1]. » Drouyn de Lhuys, lui-même, n'était pas moins explicite : « Notre unique crainte est que les concessions qu'impliquent les six points ne répondent pas aux nécessités d'une situation de jour en jour plus grave[2]. »

Les dépêches précédentes de Gortchacow à la France se signalaient par un ton d'amabilité et de courtoisie qui ne se retrouvait pas dans celles à l'Angleterre. Cette fois, c'est la réponse à la France qui est âpre et presque hautaine. Elle dénonce Paris comme le foyer où une émigration tolérée organisait une vaste conspiration destinée, d'un côté à égarer l'opinion publique française par un système de diffamations et de calomnies sans exemple, de l'autre à alimenter les désordres en Pologne, soit par des secours matériels, soit par la terreur d'un comité occulte, soit surtout en propageant l'espérance d'une intervention étran-

1. De Gros à Drouyn de Lhuys, 18 juillet 1863.
2. Circulaire aux agents diplomatique (29 juin 1863).

gère active en faveur des desseins les plus insensés de l'insurrection.

II

Dans les chancelleries l'encre coulait; en Pologne, c'était le sang. Mouraview se montrait aussi impitoyable que l'insurrection. Les soldats russes étaient parfois d'une touchante douceur : ainsi, l'un d'eux, cantonné dans une famille polonaise, embrasse l'enfant de la maison; la mère, indignée de la souillure de ce baiser ennemi, soufflette le soldat; il ne se fâche pas, ne porte pas plainte à ses chefs, il tend l'autre joue et se laisse mettre à la porte. Ils n'étaient pas toujours ainsi : harassés par cette guerre de guerillas si inhumaine et si inutile, ils rendaient souvent coup pour coup, et ne faisaient pas de quartier. Mouraview en accordait encore moins qu'eux. Il prononça le séquestre des biens des nobles insurgés, institua partout des cours martiales, frappa un impôt de 10 pour 100 sur les propriétaires, les obligea de résider chez eux sous peine de voir leurs biens confisqués et leurs familles chassées, les condamna à payer, dans le délai d'une semaine, une contribution destinée à remplacer le montant des sommes prises aux caisses publiques. Il ne ménagea pas plus les personnes, renferma à Viatka l'évêque de Wilna, fit fusiller deux prêtres convaincus d'avoir participé à l'insurrection. Le comte Plater eut le même

sort pour avoir à la tête de soixante hommes, assailli huit soldats russes et en avoir tué cinq. Sa mère vint avec ses filles assister à son supplice et comme celles-ci sanglotaient, elle leur dit : « Imitez-moi, mes enfants, je ne pleure pas, moi, parce que mon fils n'a pas tremblé devant les balles russes. »

Cette répression de Mouraview, exagérée, commentée par les agences de mensonges de Cracovie, devint une légende d'horreur. Il soumettait au knout, racontait-on, les femmes qui portaient le deuil ou dont les maris étaient dans l'insurrection : il avait, en réalité, frappé celles qui portaient le *deuil politique* d'une amende variant de cinq à vingt roubles suivant les récidives, et destitué un fonctionnaire russe dont la femme polonaise s'associait ainsi à la rébellion. On l'accusait de faire couler un fleuve de sang : les exécutions en vertu des arrêts des cours martiales, d'après l'enquête de notre ambassadeur et de celui d'Angleterre, n'auraient pas dépassé quatorze[1]. Il y en eut davantage : Mouraview en avoua à Milutine quarante-huit[2].

Mouraview n'agit pas seulement en soldat rude et impitoyable. Il croyait que l'insurrection s'éterniserait tant qu'on se bornerait à combattre des bandes reformées aussitôt : il fallait l'attaquer dans son organisation même, lui enlever ses ressources, et, pour cela, frapper sur la noblesse qui les lui fournissait, non seulement

1. De Montebello, 18 juillet 1863.
2. Anatole Leroy-Beaulieu, *Vie de Milutine.*

par des décrets de circonstance, mais par des mesures organiques. La Révolution promettait aux paysans la terre, il fallait la leur donner; devenus propriétaires, ils seraient le rempart invincible contre le noble et le clergé. Il ne s'agissait pas de créer un état agraire spécial et haineux; il suffisait d'appliquer les principes qui avaient dirigé en Russie l'émancipation des serfs. La mesure révolutionnaire eût consisté à susciter une Jacquerie semblable à celle de la Galicie en 1847 et de provoquer le paysan à l'égorgement de ses seigneurs. Mouraview ne se rendit pas coupable de cette scélératesse; il se contenta, dans certaines localités, avec beaucoup de précautions, d'enrégimenter les paysans sous la direction d'officiers et sous-officiers pour entretenir la sécurité des routes et des villages.

L'insurrection lithuanienne, qui avait duré tant qu'on l'avait ménagée, s'éteignit dès qu'on la combattit sans miséricorde. Certainement tout cela était cruel, mais ce n'est pas avec des patenôtres qu'on réduit des forcenés en armes. En peu de temps du système Mouraview, les bandes furent anéanties, le deuil disparut des villes, les routes redevinrent praticables, le travail reprit dans les campagnes. Le Tsar conféra au général l'ordre de Saint-André en exprimant l'espoir « que le temps arriverait où, sans recourir à des mesures de rigueur, il deviendrait possible de procéder par voie légale à la consolidation de l'ordre et de la tranquillité du pays qui jouirait alors du bienfait de la liberté civile ».

Dans le royaume, au contraire, où le Vice-Roi répugnait aux mesures extrêmes, les insurgés étaient plus maîtres que jamais. Le terrorisme du gouvernement occulte sévissait sans obstacles. Un certain Domeiko, ayant signé une Adresse de fidélité à l'Empereur, fut assassiné et il fut prouvé que l'assassin avait reçu mille roubles, et faisait partie d'une bande de quinze individus chargés d'exécuter les sentences du gouvernement occulte. Le pays était partagé entre ceux qui avaient peur et ceux qui faisaient peur[1]. Toute la police, toute l'administration, toute la justice aux mains de la petite noblesse, appartenaient au pouvoir révolutionnaire et le servaient; le clergé lui était acquis en entier, ainsi que la haute noblesse; le paysan restait inerte parce qu'il était également opprimé par les uns et les autres et ne sentait leur existence que par des réquisitions et des violences.

Wielopolski n'avait plus aucun service à rendre dans cet enfer; il demanda un congé de deux mois et quitta Varsovie (16 juillet 1863). Berg cessa de s'endormir dans les embrasures de fenêtres : en attendant qu'il fût déclaré officiellement Vice-Roi, il le devint en fait, et la répression prit aussitôt un caractère plus accentué. Il fit, lui aussi, pendre des prêtres, et l'archevêque Félinski, s'étant plaint que l'exécution ait eu lieu avant la dégradation canonique, il fut mandé à Pétersbourg, réprimandé vivement par le Tsar, puis interné à Satchina.

1. De Montebello, 18 juillet.

Le départ de Wielopolski ne laissait pas le champ assez libre à Berg, tant que le Grand-Duc demeurerait à Varsovie. Le Tsar consentit à le mander à Pétersbourg. Afin d'enlever tout caractère offensant à ce rappel, il vint en personne attendre son frère à la station, ouvrit de sa main la portière de son compartiment, le prit dans ses bras et l'y tint longtemps en versant des larmes. Il se laissa convaincre par le Grand-Duc que son système était le seul praticable en l'état de l'Europe, et il le renvoya à son poste.

III

La dépêche de Gortchacow produisit de l'irritation à Paris, et de l'apaisement, presque de la satisfaction à Londres : le but poursuivi, brouiller la Russie et la France était atteint ; on n'avait plus d'intérêt à s'occuper de la Pologne. « Après tout, disait l'opinion publique anglaise, nous avons demandé à la Russie ce qu'elle ne pouvait pas nous accorder, de donner des armes à ses ennemis ; elle s'y refuse, peut-il y avoir là un *casus belli?* Par le silence gardé depuis trente ans sur la violation des traités de 1815 en Pologne, nous avons perdu le droit de la soutenir par les armes ; nous n'avons d'ailleurs pas le moyen d'étendre notre bras jusqu'au théâtre des événements ; notre insistance ne servirait qu'à donner un prétexte à l'Empereur de satisfaire son désir ardent de reconquérir les frontières du

Rhin et venger les derniers jours de l'Empire[1]. » Mérimée, alors à Londres, décrit avec humour cet état d'esprit que notre ambassadeur signalait avec gravité : « Lord Russell m'a parlé des Polonais comme des plus insupportables mendiants du monde ; lord Palmerston en parle comme on parlait des Grecs aux beaux temps de notre jeunesse. Cependant, il ne paraît pas plus disposé que son collègue à dégainer pour leurs beaux yeux ; seulement je crois qu'il nous verrait avec plaisir embarquer dans cette croisade. Quant au public, il tient pour assuré que l'Empereur veut, non pas délivrer la Pologne, mais conquérir la rive gauche du Rhin en cherchant une querelle d'Allemand à la Prusse[2]. »

En prévision d'un refus immédiat ou d'un échec de la Conférence, Drouyn de Lhuys avait proposé au cabinet anglais de rédiger une convention ou un protocole dans lequel les puissances déclareraient unir leurs efforts en vue de la pacification de la Pologne; les résolutions à prendre dans le cas où elles ne parviendraient pas à obtenir par la persuasion les réformes nécessaires, deviendraient matière à un nouvel accord. Russell répondit que le projet lui semblait présenter une haute gravité et il ne l'accueillit pas. Palmerston fit mieux : Hennessy ayant présenté à la Chambre des Communes une motion en faveur de la Pologne, il la soutint en

1. Baron Gros à Drouyn de Lhuys, 25 juillet 1863.
2. Mérimée à Cousin. Londres, 13 août 1863 (lettre inédite).

engageant tous ses amis à voter contre lui, et la motion fut en effet rejetée à 55 voix de majorité.

Au reçu de la réponse russe, Drouyn de Lhuys reprit la proposition d'une dépêche ou note identique. L'Autriche adhéra, Russell eut fait de même, si ses collègues de plus en plus décidés, comme l'opinion publique, à n'accepter aucune espèce de responsabilité et à ne pas aller au delà des phrases, ne l'en eussent détourné. « Ce serait une menace pour la Russie qui provoquerait un second refus, d'où sortirait la guerre, et nous n'en voulons à aucun prix, lui dirent-ils. » On convint donc qu'on ne modifierait pas la méthode adoptée et que chacun enverrait sa note séparée.

En fait chaque note se termina uniformément par les derniers paragraphes rédigés par le cabinet de Vienne : « Les puissances ont signalé l'urgente nécessité de mettre fin à un déplorable état de choses gros de dangers pour l'Europe. Elles ont, en outre, désigné les moyens à employer pour arriver à ce but et elles ont offert leur concours pour l'atteindre plus sûrement. Si la Russie ne fait pas tout ce qui dépend d'elle pour réaliser les intentions modérées et conciliantes des trois puissances, si elle n'entre pas dans la voie qui lui a été indiquée par des conseils amicaux, elle est responsable des graves conséquences que la prolongation des troubles en Pologne peut entraîner. » — Tout le reste différait dans les trois dépêches. Celle de Russell, discutailleuse, mais très calme, entre les lignes de

laquelle on pouvait lire : après tout ça m'est égal. Celle de l'Autriche, grinchue, scandalisée qu'on eût pu solliciter d'une aussi honnête personne de rompre ses liens avec les deux puissances pour négocier séparément avec la Russie et la Prusse. Celle de Drouyn de Lhuys, amère, irritée, provocante, reproduisant, sous une forme à peine un peu éteinte, les récriminations du prince Napoléon naguère désavouées : « Le soulèvement polonais répond à ce qu'il y a de plus élevé dans le cœur des hommes : idées de patrie et de religion. Il ne saurait souscrire ni aux conditions offertes par le cabinet de Pétersbourg ni aux considérations par lesquelles il les défend. En suivant les voies où elle est entrée, la Russie s'éloigne autant d'une sage politique que des stipulations des traités. Il lui a plu de repousser les ouvertures des gouvernements et de contester leur compétence en revendiquant l'indépendance absolue de ses résolutions et le plein exercice de sa souveraineté. Elle nous rend l'entière liberté de nos mouvements et nous ne pouvons moins faire que d'en prendre acte » (31 août 1863).

Ce langage sentait la poudre. Si la Russie répondait sur le même ton, et elle était parfaitement en droit de le faire, la guerre devenait inévitable. Le Tsar en eut la tentation : son peuple irrité, la lui demandait; les adresses de dévouement et de concours se multipliaient; la voix de Katkoff de plus en plus tonnante; faisait résonner tous les échos de la Russie; son armée était forte de plus de 400 000 hommes, elle allait

s'accroître d'une nouvelle levée de 150000 hommes ; n'eut été l'attitude équivoque de l'Autriche il se fut décidé. Mais il ne crut pas prudent de s'exposer à une attaque de flanc partie de Vienne, s'il ne s'était assuré la coopération de la Prusse. Le roi la lui avait offerte spontanément au début de l'insurrection; il crut qu'il ne la refuserait pas, à sa demande formelle.

On ne s'expliquerait pas la manière dont fut reçue cette proposition, si l'on ne se rendait pas compte de la situation de la Prusse à l'intérieur et à l'extérieur.

CHAPITRE XI

LA PRUSSE PENDANT L'ACTION COLLECTIVE

I

Bismarck en conflit avec les députés du pays, l'était encore avec la famille royale, la reine, le prince héritier, la princesse royale, et une portion de la Cour.

Ses mauvais rapports avec la Chambre tournaient à l'exaspération. Roon, objet particulier de l'antipathie de la majorité, n'ayant pas voulu se soumettre aux injonctions du président, se vit retirer la parole (11 mai). Les ministres quittèrent la salle des séances et signifièrent par écrit qu'ils s'abstiendraient d'y revenir tant que la Présidence ne leur aurait pas donné l'assurance que l'abus de la prérogative parlementaire ne se renouvellerait plus. La Chambre repoussa cette exigence et par un vote déclara les ministres ou leurs représentants soumis à l'autorité du président comme tout autre orateur. Un message royal exhorta les députés à renoncer à cette prétention attentatoire aux droits constitutionnels du roi dont les ministres étaient les représentants.

La Chambre, loin de se rendre à cet appel, demanda respectueusement par une Adresse à Sa Majesté de renvoyer des ministres auxquels elle était décidée à refuser tout concours, parce qu'ils jetaient le trouble dans le pays en professant des principes et des pratiques anticonstitutionnels (22 mai). Le Roi refusa de recevoir la députation de la Chambre et écrivit à son Président : « J'ai pour devoir de maintenir intact le pouvoir royal dans toute l'étendue que lui donnent la loi et la Constitution et de préserver le pays des dangers qu'entraînerait un déplacement du centre de gravité de tout notre système de droit public... Contrairement à l'article 48 de la Constitution, d'après lequel le Roi nomme et congédie les ministres, la Chambre veut me forcer à m'entourer de ministres qui lui soient agréables. Cette demande, je la repousse. Mes ministres possèdent ma confiance; leurs actes officiels se sont faits avec mon approbation et je leur sais gré d'avoir eu à cœur de résister aux efforts inconstitutionnels de la Chambre des députés ayant pour but une extension de pouvoir. » La session fut close (27 mai).

Aussitôt Bismarck suspendit par décret la liberté de la presse : les autorités administratives reçurent l'ordre de supprimer, après trois avertissements, tout écrit qui dans son ton général compromettrait la sécurité publique (1er juin).

Le Prince royal, avant de partir pour une inspection militaire dans la province de Prusse. avait prié son père de se garder de toute mesure

arbitraire. Dès qu'il connut le décret sur la presse il en écrivit sa désapprobation ; il rendit même le public confident de son mécontentement. A Dantzick, dans une réception des autorités municipales, le premier bourgmestre lui exprima le regret que la situation ne permît pas à la joie de la population de se manifester dans toute son étendue. Le Prince répondit : « Moi aussi, je regrette d'être venu à un moment où entre le gouvernement et le peuple s'est produit un désaccord dont la nouvelle m'a surpris à un haut degré. Pour moi je n'ai rien su des mesures qui l'ont amené ; j'étais absent, je n'ai eu aucune part aux délibérations qui ont produit ce résultat. » La Princesse royale, de son côté, invitait avec fracas le président de la Chambre à l'une de ses réceptions. Le Roi furieux voulut *ab irato* prendre des mesures sévères contre son fils. Bismarck, dont le caractère saillant dans toutes les occasions graves, sera toujours de se montrer aussi modéré qu'audacieux, s'employa à calmer cette colère : « La conduite de Frédéric Guillaume Ier à l'égard de son fils n'était pas à imiter ; le désaccord qui partageait la famille royale devait être ignoré du public et autant qu'on le pourrait, étouffé. » Le Roi résistait rarement aux conseils de Bismarck, il se rendit et n'alla pas au delà d'une lettre sévère de réprimande. Le Prince s'excusa d'une démarche dictée par l'intérêt de son avenir et de celui de ses enfants et demanda d'être relevé de toutes ses fonctions. Le Roi en veine de pardonner, n'accepta pas la démission,

mais imposa de garder dorénavant le silence. Le Prince ne dit plus rien en public, il se dédommagea dans le particulier. Il assistait depuis 1861 au conseil des ministres, avec voix consultative, afin de s'initier aux affaires que plus tard il aurait à diriger. Par un mémoire envoyé de Stettin à Bismarck, il demanda d'être dispensé d'assister aux séances de conseil d'un ministère dont il se déclarait plus que jamais l'adversaire déterminé. Il n'entendait pas assumer une apparence quelconque de responsabilité dans une politique qui conduisait la Prusse, son roi et sa famille à une catastrophe. Bismarck lui objecta que sa participation n'était pas *responsable* mais *éducatrice :* il n'avait donc aucune raison de se dispenser d'assister au conseil; son absence paraîtrait une déclaration de révolte contre l'autorité d'un père et d'un roi. Le mémoire ne fut pas pris en considération ; mais tous ces incidents racontés dans une correspondance à sensation du *Times*, augmentaient les difficultés de la politique intérieure en accroissant la confiance des adversaires de Bismarck.

II

Les rapports avec l'Autriche n'étaient pas moins tendus. Les deux souverains, il est vrai, étaient unis par d'affectueuses relations. Bismarck aussi appréciait fort François-Joseph. « Il travaille sans relâche, disait-il de lui; ses

décisions sont laconiques et fermes; il a un grand amour de la vérité, une compréhension vive, un jugement sûr et réfléchi, une simplicité et une franchise qui inspirent la confiance. » Bismarck était de même avec Rechberg. Leurs relations amicales s'étaient nouées à Francfort tandis que Rechberg représentait l'Autriche, et Bismarck la Prusse. Rechberg, homme d'honneur, de droiture, était emporté. Un jour, au milieu d'une discussion très vive, il s'écrie : « Je vous enverrai des témoins! — Pourquoi tant de façons? fit Bismarck; vous avez ici des pistolets; réglons tout de suite l'affaire dans votre jardin. Pendant que vous préparerez les armes et irez chercher les témoins, j'écrirai un rapport que, le cas échéant, vous enverrez à Berlin. » Lorsque le rapport fut écrit, Bismarck pria Rechberg d'en vérifier l'exactitude. L'Autrichien lut et dit : « Tout est exact, mais nous casser la tête pour cela serait dépasser la mesure de la folie. — Je partage cet avis, dit Bismarck; et l'on se serra la main. — Une autre fois, Rechberg vint chez Bismarck lui communiquer l'ordre reçu, en une circonstance importante, de voter dans le même sens que la Prusse, et il lui tend une dépêche. Bismarck la lit d'un bout à l'autre, la lui rend et dit : « Il y a là une erreur. » Rechberg jette les yeux sur le papier et pâlit. C'était une lettre confidentielle où on lui prescrivait de voter à la vérité avec la Prusse, mais de s'employer à ce que les autres fissent le contraire : Il avait communiqué l'instruction secrète au lieu du docu-

ment officiel. — « Tranquillisez-vous, dit Bismarck, vous ne m'avez pas donné cette lettre, son contenu est pour moi, inconnu. » En effet il n'en fit aucun rapport à Berlin et de ce jour une réelle amitié lui attacha Rechberg.

Nonobstant ces excellents rapports personnels, l'entente était difficile parce que la Prusse exigeait une complète égalité dans la Confédération, le dualisme et non la subordination, et que les hommes d'État autrichiens ne savaient pas se résigner à la perte de leur antique prépondérance. Convaincus de leur supériorité militaire, et confiants dans la popularité de leur système libéral, ils étaient hantés du rêve de suprématie réalisé par Schwarzemberg; ils y revenaient dès qu'une difficulté se jetait au travers de ce Dualisme auquel, de leur côté, les États secondaires préféraient le Trias, c'est-à-dire, la constitution par eux d'un groupe tenant la balance entre les deux grandes puissances.

Une de ces lubies de domination traversa l'esprit de François-Joseph en août 1863. Désintéressé des affaires polonaises, en coquetterie diplomatique avec la France où les Affaires étrangères étaient aux mains d'un de ses amis, voyant le gouvernement prussien enlisé dans une querelle intérieure, il tenta un coup d'audace. Le roi Guillaume faisait une cure à Gastein accompagné de Bismarck : il vint le visiter (2 août 1863), et lui exposa son intention de réunir un congrès des princes à Francfort afin de clore cette question toujours ouverte de la réforme fédérale et il

lui indiqua les principaux points de son programme. Le Roi l'écouta bienveillamment, le priant de lui envoyer son projet par écrit. La conversation continua avec le même caractère de confiance amicale. François-Joseph s'expliqua aussi sur la Pologne : il répéta à plusieurs reprises qu'il n'avait pris part à la guerre de notes des puissances qu'en vue de maintenir la paix, qu'il se séparerait d'elles aussitôt qu'elles émettraient la pensée d'une intervention armée. — Je crains seulement, dit le Roi, qu'il te soit difficile de te séparer des puissances. — Pas le moins du monde, répondit François-Joseph ; elles connaissent depuis longtemps ma résolution de ne point faire la guerre et de ne consentir à aucune modification du *statu quo* territorial, et je me félicite de ce que l'Angleterre a aussi la ferme volonté de ne recourir qu'à des notes diplomatiques et pas du tout à des moyens belliqueux. Du reste, la révolution est aussi bien préparée en Galicie qu'en Pologne, là je devrai recourir à des mesures sérieuses[1]. »

Le Roi sitôt avisé de la visite de l'Empereur, avait mandé Bismarck ; son message ne l'avait pas trouvé au logis ; il était, nous a-t-il raconté, assis au bord d'une gorge profonde, observant, montre en main, combien de fois par minute une mésange apportait à ses petits une chenille ou quelque autre insecte. Il arriva trop tard et ne vit le Roi qu'après l'entrevue. Il fut étonné de

1. SYBEL, t. II, p. 524.

la placidité avec laquelle son maître avait accueilli une ouverture qui, dès le premier moment, lui parut impertinente. Il ne réussit pas d'abord à changer ces dispositions. Lorsque le lendemain 3, François-Joseph vint dire adieu au Roi, il le quitta avec ces mots : « Je puis donc, cher oncle, vous attendre sûrement à Francfort? — Certes, répliqua le Roi, au revoir, à Francfort.

Le soir même, un adjudant de l'Empereur d'Autriche apportait une invitation, datée du 31 juillet, à se rendre à une réunion des princes allemands fixée au 16 août, et un mémoire explicatif. « Le *statu quo*, disait ce mémoire, est absolument un chaos ; le terrain des conventions fédérales vacille sous les pieds de qui s'y pose ; l'édifice de l'ordre conventionnel allemand montre dans toutes ses parties des crevasses et des fentes et le simple vœu que les murs lézardés puissent encore résister à une tempête prochaine ne peut point rendre à ces murs la solidité nécessaire. Il appelait ses confédérés autour de lui afin de reconstituer un pacte nouveau, mieux adapté aux conditions du temps. » Alors le Roi se réveilla, comprit, et se rangeant au conseil de Bismarck répondit que « sans méconnaître la nécessité d'une réforme, il pensait que le travail n'en serait pas facilité si on le commençait par une assemblée de souverains. Il lui paraissait indispensable que cette réunion fût précédée d'études préparatoires et de conférences de ministres ; après quoi, les souverains pourraient prendre une décision (4 août) ».

Nonobstant, les invitations s'expédiaient, et François-Joseph pressait son oncle de revenir sur son refus. Bismarck coupa court et communiqua le refus officiellement à son ambassadeur à Vienne, Werther (15 août). Dans le voyage de Gastein à Baden, il ne cessa de chapitrer le Roi. Comme on était en voiture découverte la conversation se fit en français afin de n'être pas entendu des conducteurs. Il croyait avoir cause gagnée; il ne tarda pas à s'apercevoir que les scrupules du Roi subsistaient.

Les souverains s'étaient réunis en grand apparat (17 août), et le discours de l'Empereur d'Autriche entendu, ils envoyèrent le Roi de Saxe, porteur d'une instante prière au Roi de Prusse de se rendre au milieu d'eux. Le prince royal le poussait à consentir; le Roi était ébranlé: Trente princes comme invitants, un Roi comme courrier de cabinet; comment refuser? — Bismarck se déchaîna, et comme dernier argument il dit : « Si Votre Majesté l'exige, je l'accompagnerai à Francfort pour faire ses affaires, mais je ne reviendrai pas à Berlin comme son ministre. » — Le Roi, plus intimidé que convaincu, n'osa passer outre : il remit au Roi de Saxe une lettre de refus. Bismarck bouillait de colère contenue. A peine fût-il seul, que prenant dans ses mains un plateau chargé de verres, il le fit voler en éclats. — « J'avais besoin de casser quelque chose, s'écria t-il, enfin, je respire. » Les lettres à sa femme sont pleines d'un énervement mélancolique : « Je désirerais bien pouvoir passer tout un jour pares-

seux au milieu de vous, mais ici par le temps le plus ravissant, je ne puis pas dégager mes doigts de l'encre. Hier, à la vérité j'ai fait par un admirable clair de lune une promenade dans la campagne jusqu'à minuit, mais je n'ai pas pu débarrasser ma tête de la préoccupation des affaires. Je voudrais qu'une intrigue quelconque déterminât le Roi à prendre un autre ministère, afin que je puisse tourner le dos avec honneur à ce torrent d'encre ininterrompu et vivre tranquille en province. L'agitation constante de l'existence est insupportable. Noircir du papier depuis six semaines à l'auberge et recommencer de nouveau à Berlin, ce n'est pas une vie pour un gentilhomme campagnard bien organisé. Aussi je regarde comme un bienfaiteur quiconque cherche à me renverser » (23 août). Il eut été bien marri, si la mort politique l'eût pris au mot : il lui eut crié, lui aussi :

N'approche pas, ô mort, ô mort, retire-toi !

Dans son Congrès (du 7 août au 1er septembre 1863), l'Empereur d'Autriche proposa un Directoire composé de cinq membres, dont trois permanents ; l'Empereur d'Autriche, les Rois de Prusse et de Bavière, et deux siégeant à tour de rôle, la Saxe, le Wurtemberg, le Hanôvre. A côté de ce Directoire, deux Chambres : l'une composée de tous les souverains de la Confédération, l'autre des délégués des différentes diètes allemandes. L'article 8, § 5, décidait que : « Si une

guerre menace d'éclater entre un État de la Confédération qui a des possessions en dehors du territoire fédéral et une puissance étrangère, le Directoire doit provoquer une résolution du Conseil fédéral sur la participation de la Confédération à cette guerre. La décision se prend à la simple majorité des voix. » L'Autriche étant certaine en tous cas de cette majorité, la clause équivalait à la garantie par l'Allemagne de toutes les possessions de l'Autriche et notamment de la Vénétie.

François-Joseph défendit contre le duc de Bade ses propositions, avec un talent énergique, soutenu par le Roi Jean de Saxe, bien que, dans le plan autrichien, la Saxe fût subalternisée. Il fut obligé de concéder que la majorité de l'article 8, § 5, serait élevée aux trois quarts des voix; sur l'ensemble, il obtint 24 voix contre 6. Les princes communiquèrent ce résultat au Roi de Prusse en le priant d'y adhérer (1er septembre). On ne doutait pas qu'il n'y consentît, moyennant quelques amendements qu'on lui accorderait. François-Joseph quitta Francfort avec la joie du victorieux.

III

On comprendra maintenant pourquoi Bismarck refusa de s'allier au Tsar contre la France. Il voulait, a-t-il expliqué plus tard, résoudre la question allemande avec ses propres

forces, sans aucun secours étranger et vider un différend inarrangeable avec l'Autriche entre quatre yeux. Raison du lendemain, trouvée après coup : la véritable est, que dans la tension intérieure et extérieure de la politique prussienne, ayant à dos le Parlement, la Confédération et l'Autriche, sans autre soutien qu'une armée dont la transformation non achevée n'avait pas été éprouvée, il eût été de la dernière folie de se lancer sans nécessité comme sans intérêt direct, dans la hasardeuse entreprise d'une guerre avec la France au moment même où arrivaient de Napoléon III, les assurances les plus amicales. Clarendon, présent à Francfort, on ne sait pourquoi, lors du Congrès des Princes, avait félicité François-Joseph de son initiative qui, en rendant l'Allemagne plus forte, procurerait au monde la plus sûre des garanties contre l'ambition française. Par la même raison, Napoléon III, déjà mécontent du refus de François-Joseph d'agir coercitivement en Pologne, prit souci de l'arrière-pensée qui plaisait à Clarendon. Il se rapprocha de la Prusse avec laquelle il était en froideur depuis la discussion du cartel militaire.

Goltz écrivait à Bismark : « Je ne fais qu'un cœur et qu'une âme avec César et il n'avait jamais encore été, même au début de ma mission, aussi aimable et communicatif qu'à présent. L'Autriche nous a rendu un grand service en ce qui concerne nos relations avec la France. « Cette malheureuse question polonaise, lui aurait dit l'Empereur, ne nous a pas mis en lutte, mais elle a

refroidi nos relations; c'est notre seul point de divergence et je donnerais beaucoup pour qu'on le fît disparaître; la Prusse serait en situation d'y travailler. » Il a maintenant, ajoutait l'ambassadeur prussien, des prétentions plus modestes que jamais; il ne veut que sortir honorablement de l'affaire. » Drouyn de Lhuys, de son côté, déclarait que le vœu le plus vif de l'Empereur serait de faire quelque chose de commun avec la Prusse.

On n'attaque pas à propos de rien des gens aussi empressés. On se montra donc fort aimable envers le Tsar, on lui fut prodigue d'assurances d'amitié, mais on ne lui promit aucun appui et on le découragea d'une guerre qui, nécessaire à l'amour-propre des faiseurs français de remontrances, ne l'était pas à la sécurité de la Russie.

CHAPITRE XII

FIN DE L'ACTION COLLECTIVE

I

Le Tsar au début de l'insurrection s'était montré reconnaissant de l'offre d'un secours qu'il n'avait pas demandé ; toujours de facile composition, il ne se fâcha pas du refus de celui qu'il avait réclamé à la fin. Il se résolut à la paix et prescrivit à son chancelier de donner à ses réponses un tour acceptable.

La dépêche de Gortchacow aux trois notes et surtout à celle de la France n'eut donc aucun accent agressif; tout en étant négative, elle resta polie : « Après un mûr examen, nous n'avons pas trouvé de motifs pour nous écarter des points de vue de ma dépêche du 1-13 juillet; nous croyons aller au-devant des vœux de M. le ministre des Affaires étrangères de France, en nous abstenant de prolonger une discussion qui n'atteindrait pas le but de conciliation que nous poursuivons, si elle n'avait d'autre résultat que de confirmer chacun des deux gouvernements dans ses opinions sur une ques-

tion où nous regrettons vivement de ne point nous trouver d'accord, avec le gouvernement des Tuileries. » (26 août-7 septembre 1863.)

Le Tsar, de son côté, dans une longue conversation avec notre ambassadeur, exprima les sentiments les plus modérés : « Ses dispositions à l'égard de la Pologne restaient toujours les mêmes, il voulait la rendre heureuse, prospère et autant qu'il dépendait de lui, satisfaite, mais il ne fallait pas lui demander l'impossible ; avant tout, il fallait rétablir l'ordre ; il avait déjà beaucoup fait pour elle, mais tant qu'elle ne serait pas soumise, ses bonnes dispositions seraient méconnues, repoussées comme elles avaient été et serviraient d'encouragement à la révolte. Je n'ai rien retiré des institutions que j'avais données, mais comment veut-on que je les fasse fonctionner au milieu de l'anarchie et de la terreur ? Si je pouvais parler à l'Empereur Napoléon comme je vous parle, je suis sûr que son grand sens et son génie du gouvernement me donneraient raison. J'accepte les six points en principe. Mais peut-on attendre de moi que je les mette immédiatement en pratique ? Je veux arriver à donner à la Pologne une administration autonome ; les faits sont là pour prouver avec quelle sincérité et quelle persévérance je l'ai voulu ; c'est pour la réaliser que j'ai envoyé mon frère à Varsovie, que j'ai confié le gouvernement civil à un Polonais, le marquis Wielopolski ; toute l'administration est devenue polonaise, et qu'en est-il résulté ? que j'ai été trahi de tous les côtés. Au-

jourd'hui, l'administration civile est entièrement désorganisée. C'est un triste aveu à faire, mais je vous le fais ; peut-on exiger de moi que je recommence cette déplorable épreuve, que je recompose de toutes pièces un personnel administratif dans un pays où, il faut bien le dire, on ne sert que le gouvernement occulte, parce que c'est le seul qu'on craigne? Aussi, avant tout, il faut que je rétablisse en Pologne mon autorité; l'autonomie que je veux et que je puis donner consiste à gouverner le pays par ses propres lois, avec une administration séparée, mais je ne puis m'engager à n'employer qu'un personnel purement polonais, il me faudra, pendant je ne sais combien de temps, quelques hauts fonctionnaires russes. Ce n'est que sous une bonne et forte direction qu'on pourra faire marcher cette armée administrative, toujours prête à servir le plus fort et qui fera comme en 1831 où, après avoir servi l'insurrection, elle est passée au pouvoir légitime. C'est une tâche difficile que de pacifier et gouverner la Pologne, avec l'aide de Dieu, je ne reculerai pas devant elle, si on ne complique pas encore mes difficultés. Si je le pouvais, je rendrais au royaume son indépendance, mais je ne le puis. Si cela avait été possible, mon père l'aurait fait. Combien de fois je lui ai entendu dire : « Pourquoi ne pouvons-nous pas nous débarrasser de la Pologne, garder le cours de la Vistule et abandonner le reste? » L'indépendance est une question pratiquement impossible; la Pologne ne peut vivre dans ses limites;

la question serait seulement déplacée et transportée dans les provinces occidentales de l'Empire; les Polonais, d'ailleurs, n'en font pas mystère; ce qu'ils veulent c'est leurs frontières de 1772, c'est-à-dire, le démembrement de la Russie. C'est ce que m'avouait avec une grande franchise le comte Zamoyski. Je demande à l'Empereur d'entrer dans ma position. Dites-lui, mon cher duc, combien je déplore un malentendu qui est venu jeter du trouble dans les relations de bonne amitié qui m'étaient si précieuses et que mon désir sincère serait de voir se renouer. » Le Tsar s'exprimait sans ressentiment et sans amertume, quoique avec une émotion visible.

Malgré ces commentaires, l'Empereur ressentit comme un camouflet le refus de Gortchacow de continuer l'entretien, et Drouyn de Lhuys ne le cacha pas dans sa dépêche aux Cabinets de Londres et de Vienne : « L'Empereur Alexandre ne relève que de Dieu et de sa conscience, pour l'accomplissement de ses devoirs à l'égard des peuples soumis à sa domination, et il n'a à rendre à l'Europe aucun compte de l'exercice qu'il fait de ses droits souverains. » Tel est le déclinatoire final adressé en termes identiques aux trois cours qui, au nom des intérêts généraux et en vertu d'un titre conventionnel écrit, s'étaient crues fondées à réclamer une participation aux règlements des affaires de Pologne. Nous persistons à penser qu'il est regrettable qu'une entente ne se soit pas établie entre nous en vue de ce refus probable de la

Russie. Nous ne pouvons désormais qu'attendre les communications que nos alliés jugeraient utile de nous faire. Nous déplorons que trois puissances ne soient pas parvenues à donner à leurs démarches toute l'efficacité désirable, et il n'a pas tenu à nous d'assurer à leur opinion l'irrésistible autorité d'une résolution collective » (22 septembre 1863.)

Rechberg eût voulu que la controverse diplomatique fût close par un document identique, « qui, laissant de côté les points sur lesquels il peut y avoir divergence, rappellerait simplement ceux sur lesquels l'entente est certaine, protesterait contre quelques assertions inexactes et resterait comme un monument de l'accord des puissances » (16 octobre 1863).

Palmerston et Russell, dont la suspicion était de plus en plus tournée vers le Rhin, étaient impatients d'écarter toute possibilité de guerre. Russell, dans un banquet tenu après le congé signifié par Gortchacow, reprit l'assertion renouvelée en toute circonstance par les ministres anglais depuis le commencement de l'affaire: « J'ai déclaré à mon banc, et je conserve toujours mon opinion, que ni les obligations de l'Angleterre, ni son honneur, n'exigent que nous fassions la guerre pour la Pologne. » Et sans attendre les propositions de Rechberg, il envoya sa réponse à Pétersbourg. Cette réponse maintenait en principe le point de vue anglais sur les obligations spéciales de S. M. l'Empereur de Russie envers la Pologne, droits inscrits dans le même acte

qui constitue l'Empereur de Russie Roi de Pologne. En même temps elle indiquait, par ses formes courtoises, d'autant plus significatives qu'elles n'étaient pas habituelles à Russell, l'intention de ne donner aucune suite pratique à cette affirmation doctrinale : « Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas le désir de prolonger la correspondance sur ce sujet, pour le simple plaisir de la controverse. Le gouvernement de Sa Majesté reçoit avec satisfaction l'assurance que l'Empereur de Russie continue à être animé d'intentions de bienveillance vis-à-vis de la Pologne, et de conciliation vis-à-vis des puissances étrangères[1]. »

Cette dépêche expédiée, Russell la communiqua à Rechberg. Rechberg répondit qu'on aurait dû la lui communiquer avant l'envoi; que l'Angleterre, éloignée de la Russie, pouvait se donner sans péril le luxe d'une manifestation dogmatique mais qu'elle exposerait l'Autriche à une guerre avec sa voisine. M'aideriez-vous dans ce cas? Marcheriez-vous avec moi? Si vous ne bougez pas, pourquoi bougerais-je moi-même? — Il n'adhéra pas à la dépêche de Russell et sortit d'embarras en ne répondant pas.

Une nouvelle déception l'avait amené à ce parti prudent. Bismarck, comprenant qu'on ne vient à bout de l'audace que par plus d'audace, avait imité ces patriciens romains qui, au lieu d'opposer aux projets subversifs de Caïus Gracchus, une

1. A Napier, du 20 octobre 1863.

résistance dont le peuple se fût irrité, chargèrent un autre tribun, Livius Drusus, de surenchérir systématiquement sur les propositions de son collègue. François-Joseph s'était fait libéral, Bismarck devint démocrate. Plusieurs membres des Chambres allemandes, réunis à Francfort, réclamaient un parlement du peuple, élu directement par le suffrage universel et la parité des deux grandes puissances dans la Confédération. Bismarck proposa ce système dans un rapport des ministres approuvé par le Roi, y ajoutant le veto pour les deux puissances, contre une déclaration de guerre fédérale (23 septembre). Rechberg rejeta rudement les conclusions du rapport prussien, les déclarant incompatibles avec le maintien du principe fédéral, et pleines de lacunes et de contradictions (26 septembre). Il convoqua à Nuremberg les ministres des princes venus à Francfort afin d'engager la lutte par la rédaction d'une note identique; ils s'y refusèrent. « Eh bien, s'il en est ainsi, dit Rechberg irrité, à Beust, nous nous entendrons avec Berlin » (23 octobre). S'entendre avec Berlin, c'était se dégager de l'action de la France en Pologne. Napoléon III n'eut pas, dès lors, à compter sur le concours de l'Autriche, plus que sur celui de l'Angleterre.

II

L'Empereur se demanda s'il s'en tiendrait à la sommation de Drouyn de Lhuys, à laquelle ni

l'Angleterre ni l'Autriche n'avaient répondu, où s'il poserait un ultimatum à la Russie, prélude d'une guerre dans laquelle il serait seul.

Guéroult et Havin, soufflés et inspirés par le Prince Napoléon et Henri Martin, jetaient feu et flamme et demandaient qu'on relevât le gant. « Garder sa part du soufflet de la Russie, accepter cette honte, cette lâcheté, ce serait la France se couchant dans la boue. » Toutes les femmes étaient pour la guerre[1]. *La France*, journal modéré du sénateur La Guéronnière, repoussait la perspective d'une paix humiliée. Prévost-Paradol, au *Courrier du Dimanche*, persifflait en des termes sardoniques qui excitaient plus que les bravades. En voyant le *Constitutionnel* tonner plus fort qu'à l'ordinaire contre le gouvernement de juillet et la politique de 1840, il s'écrie : « C'est au moment de faire retraite que le feu redouble ; les canons ne tonnent jamais plus haut qu'un instant avant de reculer. Voilà le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui. La ligne des journaux officieux est tout en flammes et le gouvernement de juillet va passer un bien mauvais quart d'heure, puisqu'on a pris enfin le parti de l'imiter. L'imiter ! s'écrie déjà la presse officieuse, y songez-vous ? Quelle différence ! En effet la différence est grande. Sachant qu'il ne pouvait qu'écrire en faveur des Polonais, le gouvernement de juillet a su se borner au strict nécessaire et ne les a pas enivrés par l'ardeur de ses écri-

1. Doudan.

tures. Et surtout il s'est gardé de témoigner un superbe dédain pour ceux qui parlent sans agir. On disait : Noblesse oblige ! On pourrait dire avec la même vérité : Mépris oblige ! C'est donc en spectateur ému et non en spectateur responsable, que j'assiste aux laborieux efforts de ceux que cela regarde, pour prendre en face de la Russie arrogante et tranquille, une situation qui ne soit ni la paix ni la guerre, afin d'échapper en même temps au péril de la guerre et à l'humiliation de la paix. » La *Revue des Deux Mondes* disait : « Au point où les choses en sont venues, il n'est pas permis à notre gouvernement de reculer. » Un seul journaliste, Émile de Girardin, avec une vigueur admirable, défendait les circulaires de Gortchacow et conseillait à l'Empereur la résistance à des emportements insensés.

Morny, Fould, dans les conseils, soutenaient cette politique. L'Empereur n'étant plus excité par le prince Napoléon, très opportunément en disgrâce, ne tarda pas, malgré ses sympathies polonaises, à se rendre compte de l'abîme où le poussaient des folliculaires sans responsabilité. Notre ambassadeur à Pétersbourg, le duc de Montebello, dans toutes ces circonstances difficiles, avait fourni les renseignements les plus sûrs, donné les conseils les plus intelligents, et, soit en écoutant bien, soit en répondant mieux encore, s'était montré le digne représentant de son pays, plus clairvoyant même que son ministre. Dès le 3 juin, il avait averti de la résistance redoutable qui nous attendrait en Russie si nous

nous décidions à une action guerrière : « On croit partout à la guerre, on la voit s'approcher avec douleur, mais on s'y prépare et on n'hésitera pas à l'accepter, plutôt que de souffrir une atteinte véritable à ce qu'on considère comme l'honneur de la patrie. C'est une erreur de croire que la Russie n'est pas en état de faire la guerre et qu'on la ferait céder par un coup de main. Il faut aussi se mettre en garde contre les tableaux qu'on fait à l'étranger de la dissolution de la Russie, de l'esprit de l'armée, etc. La grande mesure de l'Émancipation est aujourd'hui accomplie ; le travail continue ou reprend, surtout sur les bords de la Volga, où l'émancipation mal comprise à son début avait excité, sur quelques points, une sanglante résistance ; de faux ukases imprimés en lettres d'or où il est dit que l'Empereur, esclave jusqu'ici de la noblesse, a enfin recouvré sa liberté et qu'il donnera aux paysans des terres pour rien. Mais ces menées ont échoué jusqu'ici, et quant à l'armée, elle a fait partout son devoir. »

D'ailleurs comment faire la guerre? Par où aborderait-on la Pologne? par Trieste en traversant l'Autriche ? François-Joseph ne le permettrait pas. Par le Rhin ou par la mer Baltique, ou du Nord? La Prusse croiserait la baïonnette. Et on ne connaissait pas le moyen de faire tomber de ballons une armée sur un territoire inaccessible de tous côtés. Aux objections on répondait par la maxime stéréotypée du temps : Rien n'est au-dessus des forces de

l'armée française ! Vive la Pologne ! A Varsovie ! Et si, là-dessus, l'Empereur fût parti en guerre, les matamores, pour se faire pardonner leurs excitations, eussent été au jour certain de la déconfiture, les premiers à provoquer sa déchéance ou à y souscrire. Il le comprit, ne posa aucun ultimatum et, comme l'Autriche, ne répondit pas.

Ainsi finit la campagne menée avec tant de fracas. Notre diplomatie y avait marché de fiasco en fiasco, elle avait sonné l'attaque et elle battait la chamade après n'avoir brûlé que des cartouches de papier. On déchira à belles dents Drouyn de Lhuys, auquel on attribuait directement cette politique piteuse. Si le ministre avait obtenu un succès par l'exécution d'une pensée personnelle de l'Empereur, il eût accepté les compliments et n'en aurait pas reporté l'honneur à son maître : Napoléon III, toujours généreux, ne voulut pas qu'on vilipendât son ministre pour une conduite dont il était l'inspirateur, il en revendiqua la responsabilité [1].

1. *Journal Officiel.* — Le journal *la Presse* a publié plusieurs articles qui font retomber sur le ministre des Affaires étrangères seul, la responsabilité de notre politique extérieure. En comprenant dans le même blâme la direction générale des affaires et la manière de les traiter, ce journal méconnaît l'esprit de nos institutions. Sous le régime actuel, c'est du souverain qu'émane la pensée qui dirige les affaires. Le ministre n'est responsable que de leur exécution. (*Le 26 septembre* 1863.)

CHAPITRE XIII

GEORGES Ier ROI DE GRÈCE

I

La Révolution grecque, qui avait presque coïncidé avec l'insurrection polonaise et en avait distrait l'attention publique, arriva à une solution favorable, et l'accord des puissances réussit à Athènes presque au même moment où il échouait en Pologne.

Russell, n'ayant pas réussi à mettre sur le trône de Grèce un prince anglais, porta ses vues sur quelqu'un qui, au moins par alliance, fût rattaché à la famille régnante d'Angleterre, le frère, âgé de dix-huit ans, de la jeune princesse de Galles. Il commença par s'assurer l'assentiment de Napoléon III, puis, sans se préoccuper de ce que penserait le père de son candidat, il interrogea directement le Roi de Danemarck. Frédéric consentit, pourvu que les parents consentissent aussi. Sans attendre ce consentement, Russell donna ordre à ses agents de faire voter l'élection du jeune prince. L'assemblée grecque obéit (18-30 mars 1863), elle proclama à l'unanimité

le prince Guillaume, Roi des Hellènes, sous le nom de Georges Ier, à la condition que ses enfants légitimes professeraient la religion orthodoxe. Un *te Deum* fut chanté, la ville illuminée, et une commission de trois membres, conduite par l'amiral Canaris, envoyée à Copenhague.

Le prince Christian, absent alors de Copenhague, fut très mécontent qu'on n'eût pas attendu son consentement. Appelé par le Roi, il se plaignit de ce manque d'égards et se montra fort opposé à l'acceptation de son fils. Les nouvelles de Grèce lui faisaient considérer cette royauté comme peu enviable. Le lendemain même de l'élection, une émeute avait éclaté à Athènes; deux ministères avaient été successivement renversés; le désordre était tel que le brigandage s'exerçait aux portes de la capitale. Imbu des principes de légitimité, Christian éprouvait une répugnance presque invincible à prendre la place d'un prince renversé par une sédition. Il ne prononça pas un non, mais il posa certaines conditions qu'il jugeait inacceptables : le désistement de la Bavière à ses droits en Grèce, une extension de territoire par l'annexion promise des îles Ioniennes, une dotation assurée par les puissances en dehors de la liste civile, la conservation des droits à la succession danoise. Cette dernière condition était trop manifestement déraisonnable pour être prise en considération : on l'écarta sans examen. Les autres au contraire furent satisfaites. L'Angleterre confirma sa ferme résolution de renoncer à son protectorat sur les îles Ioniennes, par un

traité secret avec le Danemark, moyennant l'engagement pris au nom du futur roi, qu'il s'abstiendrait de toute agression contre la Turquie, pourvu que cette réunion fût reconnue conforme aux vœux des populations et reçût l'adhésion des puissances[1]. Chacune des puissances protectrices consentit à l'abandon annuel de 4000 livres, sur la somme due, en vertu d'une convention de 1860, auxquelles s'ajouteraient 10000 livres fournies par les îles Ioniennes. On essaya vainement d'obtenir une renonciation de la Bavière : elle maintint les droits de ses branches cadettes et elle refusa de participer à la conférence de Londres. La conférence prit acte du refus et considéra la déchéance de la maison de Bavière comme acquise (27 mai 1863).

Les exigences du prince Christian ayant ainsi obtenu satisfaction, Russell pressa le Roi de donner un oui définitif. Mais le prince Christian ne se décidait pas. Il n'avait pas voulu recevoir la députation grecque que le Roi avait admise au moins officieusement. Il espérait que cela la déciderait à partir, mais elle attendait, au grand déplaisir de la princesse Louise, plus opposée encore que son mari à l'acceptation. « Quand donc, disait-elle, serons-nous débarrassés de ces vilains et maudits Grecs? » Les maudits Grecs se lassèrent pourtant et déclarèrent leur intention de ne plus prolonger un séjour qui compromettait la dignité de leur pays. Russell inquiet

1. Protocoles des 16 au 27 mai 1863.

obtint d'Athènes qu'on leur ordonnât de rester, insistant derechef auprès du Roi danois et de ses ministres. Cette attente ridicule se serait néanmoins indéfiniment prolongée, si le Roi n'en avait fini par un coup d'autorité.

Le 30 mai, à onze heures du matin, il réunit un conseil solennel. Le chef du cabinet, Hall, après avoir récapitulé les phases de l'affaire, conclut : « Au point où nous en sommes, je dois, au nom de mes collègues, conseiller à S. M. d'accepter la couronne pour S. A. royale. — C'est aussi mon avis », répondit le Roi. Et se retournant vers le prince Christian : « Je te déclare que je suis décidé à accepter le trône de Grèce pour ton fils ; libre à toi ensuite de protester et de constater la désunion de notre maison. » Le prince Christian, tout tremblant, demanda vingt-quatre heures pour consulter sa femme. « Non, non, répondit le Roi, il faut en finir aujourd'hui même ; je ne veux plus me livrer en spectacle par toutes ces tergiversations. » Le prince obtint cependant qu'on lui laisserait jusqu'au soir. A huit heures, en effet, il revint avec son consentement et celui de la princesse, à la grande joie du jeune prince Guillaume qui grillait d'impatience de devenir roi. La résolution fut aussitôt transmise à la conférence et acceptée par les puissances (5 juin 1863).

Le 9 juin, le Roi reçut la députation grecque au château de Christianburg. On avait placé autour du trône les trois lions en argent qui ne quittent le trésor qu'aux occasions solennelles.

Frédéric dit au prince Guillaume, d'un ton de dignité vraiment royale : « Cherche comme moi ton appui dans l'amour de ton peuple, là est la force et la récompense. Observe fidèlement la Constitution, mais exige qu'elle soit fidèlement respectée. Accorde à tous la même bienveillance et fais à tous la même justice. Reçois les bénédictions de ton vieux roi et que Dieu soit avec toi sur les routes de l'avenir. » Puis il revêtit le jeune monarque des insignes de l'Éléphant et le serra plusieurs fois sur son cœur au milieu des larmes de l'assistance.

Le prince Christian, debout sur les marches du trône, morne et abattu, protestait par sa douleur contre l'acte qu'il subissait. « Je n'oublierai jamais, dit-il, comment m'ont traité M. Hall et ses amis. » Il ne parlait qu'avec désolation de l'avenir réservé à son fils. « C'est un déshonneur pour moi et pour lui que cette couronne acceptée après le détrônement du roi Othon. » La princesse Louise était exaspérée : quand la députation grecque vint offrir ses hommages à son jeune roi, on eut grand'peine à la décider à paraître aux côtés de son fils, et il eut mieux valu qu'elle s'abstînt, car elle n'adressa la parole à aucun membre de la députation, pas même à l'amiral Canaris.

Les arrangements arrêtés furent consacrés par une convention signée à Londres entre le Danemark, la France, la Grande-Bretagne et la Russie : les trois cours s'engagèrent à travailler à ce que Guillaume de Danemark fût reconnu roi *des Grecs*

(1-13 juillet 1863). Le jeune roi quitta Copenhague (septembre), se rendit à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Paris et n'arriva dans sa capitale qu'en octobre (18-30 octobre 1863). Le roi de Danemark avait placé auprès de lui un homme selon son cœur, le rival de Hall, Sponnek, directeur des douanes. Les premières relations du Mentor avec les Grecs ne furent pas heureuses. L'unanimité qui avait désigné le roi s'était évanouie avec le dernier lampion des joyeuses illuminations, et les rivalités personnelles, plus furibondes que jamais, avaient abouti à des culbutes de ministères, enfin à une véritable guerre civile qui ensanglanta Athènes pendant plusieurs jours, faisant plus de deux cents victimes. Elle ne cessa que grâce à l'intervention des ministres des trois puissances : sous leur inspiration Roupho parvint à constituer un ministère dans lequel le parti de la Plaine et celui de la Montagne étaient en nombre égal. C'est à ce ministère que Sponnek demanda de la part de Georges Ier de lui désigner un aide de camp, militaire ou homme politique, connaissant le français, l'anglais et l'allemand. Les ministres montagnards proposèrent Cattergi contre l'avis des ministres de la Plaine, et ne l'emportèrent que grâce à la voix prépondérante du président Roupho. Comme en Grèce la minorité ne se soumet pas, les battus donnèrent leur démission et ce fut le président et non le ministre des Affaires etrangères démissionnaire qui transmit à Copenhague le procès-verbal de nomination. Dans

ce procès-verbal on relatait qu'un des ministres de la Plaine avait allégué que Cattergi étant un des hommes les plus remarquables de la Grèce, il ne fallait pas l'envoyer auprès du roi Georges parce qu'il ferait ombre à Sponnek. Celui-ci eut la petitesse de s'irriter, et en annonçant que le roi renonçait à son projet, il ajouta qu'on avait eu bien tort de supposer que Cattergi pût lui faire ombrage, que S. M. Danoise lui avait confié une position si élevée que personne en Grèce ne pouvait la faire pâlir. Cette lettre indisposa l'opinion.

Le Roi, au contraire, plut beaucoup par la modestie et la simplicité de son langage et par une foule de petites prévenances adroites au sentiment hellénique. Il obtint des puissances de substituer au titre de roi des *Grecs*, auquel en Europe s'attachait une signification fâcheuse, celui de roi des *Hellènes*[1]. Il décida que le drapeau national ne porterait pas, comme sous le roi Othon, les armes de sa maison; il fit inscrire en lettres d'or les mots que lui avait adressés Frédéric VII : *Ma force, l'amour du peuple*. Son premier ministre fut Boulgari et sa première affaire la régularisation de la cession promise des îles Ioniennes. Cet épisode est des plus intéressants, car on y trouve l'application dans toute sa rigueur du principe des nationalités.

1. Conférence de Londres des 3 août et 13 obtobre 1863.

II

En 1815, le Congrès de Vienne, en distribuant des territoires, se demanda ce qu'il ferait des Sept-Iles de Corfou, Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Ithaque, Cerigo et Paxos. On parlait de les réunir à la Grèce, c'est-à-dire de les soumettre à la barbare domination de la Turquie. Capo d'Istria, qui avait des sentiments helléniques, profita de son influence auprès d'Alexandre pour empêcher cette fusion : il méditait de faire des îles restées indépendantes le noyau autour duquel se grouperait un jour la nationalité grecque. Mais laissées à elles-mêmes au milieu de la Méditerranée, faibles et désarmées, ces îles n'étaient pas en mesure de défendre l'indépendance qu'on leur reconnaissait : il leur fallait un protecteur.

L'Autriche s'offrait ; sa domination absolutiste n'eût guère mieux valu que celle de la Turquie. Capo d'Istria, en cela encore Hellène avisé, fit préférer l'Angleterre qui apporterait des institutions plus ou moins libres. Par un traité du 5 novembre 1815 conclu entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et la Prusse, l'Angleterre reçut la République des Sept-Iles, non comme une portion ajoutée à son territoire colonial, mais comme un État libre et indépendant dont elle acceptait d'être le protecteur à titre de fidéi commis. On lui conféra, en conséquence, le droit

d'occuper les forteresses et les places et d'y tenir garnison. Elle y institua un Parlement auprès duquel elle se fit représenter par un haut commissaire, et, fidèle aux intentions de Capo d'Istria, elle statua que le grec serait la langue usuelle de ces États.

Le développement du royaume de Grèce déjoua les prévisions de Capo d'Istria : le centre attractif ne s'établit pas dans les Sept-Iles, mais à Athènes ; au lieu d'appeler à eux les éléments épars de leur nationalité, les habitants des Iles ne se considérèrent plus que comme l'un de ses éléments séparés et n'eurent plus qu'une pensée, se réunir au centre, à la Grèce ressuscitée. Les cabinets anglais, qui avaient fini par considérer leurs protégés comme des sujets, ne goûtèrent pas d'abord cette proposition et il en résulta une série non interrompue de conflits entre les États et les hauts commissaires. A la longue, à force de contester le principe des nationalités, les Anglais avaient fini par s'en imprégner ; ils s'en étaient servi pour sortir de l'embarras grec à Athènes, et ils y eurent recours encore aux îles Ioniennes. Ils le firent avec une loyauté qui honore grandement Russell et Palmerston : ils n'aimaient pas le plébiscite, quoiqu'ils vinssent de le conseiller à Athènes, mais le plébiscite n'est pas l'unique procédure de la politique des nationalités ; il lui suffit qu'il y ait une consultation sincère et surtout libre. C'est ce qui eut lieu dans les Iles. On ne s'adressa pas au Parlement ordinaire qui n'avait pas reçu un mandat *ad hoc*, on provoqua l'élec-

tion d'un Parlement spécial, nommé en vertu d'un mandat en quelque sorte impératif sur l'interrogation de savoir, si oui ou non, les Iles seraient réunies à la Grèce? L'assemblée décréta à l'unanimité la réunion (23 septembre, 7-19 octobre 1863). Le protectorat avait été établi suivant les anciennes maximes, sans la participation des îles Ioniennes : il fut aboli, suivant le droit nouveau, par leur volonté.

« Mais, dit-on au cabinet anglais, vous conserverez au moins Corfou, situation si importante! — Nous rendrons même Corfou, répondit Russell nous abuserions du dépôt qui nous a été confié par l'Europe, nous manquerions de bonne foi vis-à-vis des îles Ioniennes, si nous rangions parmi nos possessions militaires une seule parcelle du territoire qui ne nous a été remis qu'à titre de protection. » Les restrictions dont les Grecs se sont plaints[1], la démolition des forts, la neutralité, sont imputables à l'Autriche et non à l'Angleterre.

L'Autriche redoutait que des volontaires armés, défaits en Albanie et en Dalmatie, vinssent chercher un refuge derrière les remparts redoutables de la forteresse de Corfou, d'où ils sortiraient après s'être refaits pour porter le désordre et le pillage dans les provinces turques adjacentes. Elle redoutait pour elle la perte des privilèges spéciaux dont elle jouissait dans les îles Ioniennes : la libre pratique pour le Lloyd, l'exemption de

1. Philaretos, 385 et suiv.

droits et la faculté du cabotage entre les ports ioniens et les ports grecs, privilèges qui seraient perdus si l'annexion avait pour conséquence de soumettre aux règlements grecs. L'Autriche ne consentit donc à l'abandon du protectorat qu'à trois conditions : 1° la démolition des fortifications de Corfou; 2° la neutralité des Iles assurée par une détermination des forces navales ou militaires que la Grèce serait autorisée à y entretenir; 3° le maintien des privilèges commerciaux particuliers dont jouissait le gouvernement autrichien, en vertu de traités conclus avec la puissance protectrice. Malgré les réclamations du Parlement ionien, ces trois restrictions furent insérées dans le traité conclu à Londres entre les puissances, le 14 novembre 1863, pour consacrer l'abandon du protectorat. Après les Ioniens, les Grecs réclamèrent, et avec tant de force, qu'ils obtinrent des adoucissements : la neutralité fut réduite aux îles de Corfou et de Paxos ainsi qu'aux dépendances; on abandonna la limitation des forces navales et militaires et il fut entendu que les privilèges commerciaux de l'Autriche ne s'étendraient pas au delà de la durée des conventions qui les avaient accordés (25 janvier 1864).

CHAPITRE XIV

LA « VIE DE JÉSUS » DE RENAN
AUGUSTE COMTE, PAR LITTRÉ

I

L'opinion publique prit à peine garde aux incidents d'histoire de la Grèce moderne, elle fut bien plus occupée d'une *Vie de Jésus*. L'auteur, Ernest Renan, déjà célèbre parmi les érudits et les lettrés, était encore inconnu du grand public. Son roman théologique, d'une poésie délicieuse, d'une douceur infinie, d'un naturel enchanteur, d'une exquise élévation de sentiment, mais sans solidité et sans sérieux, où tout est conjecture dans les faits et incertitude dans la doctrine, qui enlève à Jésus son nimbe de Dieu sans lui donner des muscles d'homme, contenait cependant, au milieu des jeux artistiques d'un scepticisme aimable et dédaigneux, deux affirmations nettes : « Le miracle doit être banni de l'histoire, non qu'il soit impossible, mais parce qu'il n'y en a jamais eu de constaté et nul récit surnaturel ne peut être admis comme tel, qu'il n'implique crédulité ou imposture. — Jésus n'est que le plus grand entre les fils des hommes et sa

personne ne peut être placée qu'au plus haut sommet de la grandeur humaine ; l'humanité dans son ensemble offre un assemblage d'êtres bas, égoïstes, supérieurs à l'animal en cela seul que leur égoïsme est plus réfléchi ; mais au milieu de cette uniforme vulgarité, des colonnes s'élèvent vers le ciel et attestent une plus noble destinée ; Jésus est la plus haute de ces colonnes qui montrent à l'homme d'où il vient, où il doit tendre ; en lui s'est condensé tout ce qu'il y a de bon et d'élevé dans notre nature. Il n'a pas été impeccable ; il a vaincu les mêmes passions que nous combattons ; aucun ange de Dieu ne l'a conforté si ce n'est sa bonne conscience ; aucun Satan ne l'a tenté si ce n'est celui que chacun de nous porte en son cœur. »

Une clameur où les admirations se heurtaient aux imprécations s'éleva : « Voilà Jésus démoli pour toujours ! » s'écrie George Sand. — « On n'a point encore assisté à une telle profanation, dit Mgr de Bonnechose, d'autant plus dangereuse que le blasphème est enveloppé des formes hypocrites du respect. » La Justice s'émut et le parquet examina à la loupe les moindres paroles du livre afin de découvrir si aucune ne donnerait ouverture à une poursuite, comme celle exercée contre Proudhon, pour outrage à la religion. Mais si l'outrage et la dérision débordaient en effet dans le livre de Proudhon, il n'y en avait pas trace dans le livre plein de tendresse enthousiaste de Renan. Or la loi de 1819, en vertu de laquelle on eût pu poursuivre, était

formelle : elle n'avait pas pour objet les opinions, ni comme vraies ou fausses, ni comme salutaires ou nuisibles, elle ne punissait que l'outrage.

Les évêques seuls étaient en droit d'examiner les opinions et de les condamner en vertu de leurs devoirs de gardiens de la foi. Plusieurs le firent sans tarder. L'effet qu'ils obtinrent ne fut pas celui qu'ils souhaitaient. Lesseps m'a raconté que le chiffre le plus élevé de la note des frais de sa propagande en Angleterre en faveur du Canal de Suez était celui *des sommes payées pour se faire attaquer*. Il se récria. — « Vous avez tort, lui répondit-on, les attaques seules sollicitent l'attention ; on les oublie et il n'en reste que le souvenir du nom ou de l'acte attaqué. » — Chaque mandement augmenta la diffusion de l'ouvrage et plus d'un, qui n'y eût pris garde, de dire : Décidément, si ce livre est si mauvais, je le lirai ! Loin d'éteindre le flambeau incendiaire, ils l'avaient attisé.

On ne saurait cependant blâmer ces prélats d'avoir rempli leur devoir de pasteur, leur tort fut de dépasser la mesure et de froisser beaucoup d'esprits libres qui ne leur étaient pas hostiles, en assaisonnant leur blâme d'injures contre l'auteur. Les uns, comme le cardinal Mathieu, le traitèrent d'homme de néant, *homunculus*, d'autres de *renégat*, d'*apostat*... Violences imméritées ! La foi est un don gratuit que Dieu accorde ou refuse à qui lui plaît. Plaignez, si cela vous convient, celui qui en est privé, ne l'insultez pas.

Au séminaire de Saint-Sulpice, lévite non encore engagé dans les ordres, Renan connut cette heure terrible, si pathétiquement décrite par Jouffroy, où l'on s'aperçoit que l'on a perdu les chères croyances enseignées par une mère. Il vint confier ses doutes invincibles à l'abbé Dupanloup : « S'il en est ainsi, lui dit celui-ci, sortez, sortez du séminaire ». Et ce jour-là, prêtre vraiment miséricordieux, il ne le maudit pas, il l'assista : quoique pauvre lui-même, il offrit sa bourse où le jeune homme ne voulut rien puiser, et s'employa à lui procurer les premières leçons dont il vécut. Renan ne l'oublia jamais : lorsque, beaucoup plus tard, je lui parlai d'une candidature à l'Académie, il me répondit : « Oui, pourvu que cela ne m'entraîne pas à une lutte avec Mgr Dupanloup à laquelle je ne consentirai pas, car je ne puis oublier le bien qu'il m'a fait » ; et il me raconta ce que je viens de redire.

Sa sortie du séminaire ne fut donc pas l'acte d'un apostat, ce fut celui d'un homme de probité qui conforme ses actes à sa conscience. Tel il se montra toute sa vie. N'aimant pas la dispute, il paraissait souvent adhérer à des sottises dont il se moquait intérieurement : un certain hochement de tête, accompagné d'un clignotement de son beau regard, indiquait, à ceux qui le connaissaient, cette protestation silencieuse. Sous cette condescendance polie, où il entrait beaucoup du dédain du clerc pour le laïque, il y avait un roc qu'on n'entamait pas et qu'on touchait vite quand il vous jugeait digne

de converser sérieusement avec lui. J'ai entendu le mot de liberté sur bien des lèvres, il est peut-être le seul en qui j'en ai vu la pratique la plus constante, dans les choses de la conscience et de l'esprit. Il ne se contentait pas de tolérer ce qu'il n'admettait pas, il le respectait délicatement. Un prêtre ne le connaissant pas, eût pu causer de longues heures avec lui, sans soupçonner qui il était. Il accueillait doucement les anathèmes dont il était l'objet : ainsi chaque année au premier de l'an, il recevait une lettre anonyme portant en gros caractères : *Et cependant s'il y avait un enfer!* — Un jour une jeune fille accompagnée de sa gouvernante, se présente toute rougissante à la porte de son cabinet. — Que désirez-vous mon enfant? Elle lui présente une médaille de la vierge et lui demande de la garder sur son bureau. — Je le ferai bien volontiers, en souvenir de vous ; et il tint parole.

Il se montrait, en tout, plein de tact et de mesure. Une de ses règles littéraires était qu'il fallait éteindre son style, comme il fallait dans la vie éteindre ses passions et, dans la spéculation, ses idées. A force de compréhension, il en était venu à faire de la contradiction permanente un système, et sauf sur certains points, il se tenait dans le balancement vague d'une pensée qui se cherche sans désir de se trouver. Il en vint même à ne plus s'enquérir de la vérité ou de la fausseté des systèmes et des conduites, car en dehors de la science, il n'admettait pas de vérité, il ne demandait aux gens et aux idées que d'être

intéressants. Il ne voulut pas entendre le gémissement des créatures, et pour n'en être pas importuné, il se réfugia dans la joie impassible que lui avaient enseignée l'Ecclésiaste et le Livre de la Sagesse; dans cette vie entourée d'obscurité, où la mort fauche incessamment, il mit de l'affectation à se déclarer heureux : l'eût-il pu, il n'aurait rien changé, a-t-il dit, à ce monde où tant d'âmes d'élite se sont trouvées à la géhenne. Il fut grand par le génie littéraire et artistique; il nous a donné le régal intellectuel d'un Bayle lamartinien; il fut autant un noble et vaillant cœur, un esprit probe et désintéressé, mais il aura passé sans rien faire *pro remedio animæ*, et la pauvre humanité ne le rangera pas au nombre de ses consolateurs.

II

En 1842, après douze années de travail, Auguste Comte avait terminé son *système de philosophie* dans lequel, systématisant ce qui n'avait été que partiellement entrevu avant lui, il créait la méthode *positive* par opposition à la méthode *théologique* et *métaphysique*.

La méthode théologique et métaphysique conçoit les phénomènes au milieu desquels nous vivons comme l'œuvre d'une volonté qui régit les évolutions des mondes et la destinée des individus et à laquelle on doit des prières, des adorations pour en obtenir des protections ou des

miséricordes. La méthode positive les considère comme des lois imminentes, dont on ne peut connaître ni les causes, ni l'auteur, ni changer le cours, auxquelles on ne doit que l'étude, afin de s'y accommoder et d'en tirer les préceptes d'une vie publique et privée bien ordonnée. La première procède par les *a priori* créés par les suggestions de l'intelligence, l'autre par des *a posteriori* fournis par l'observation des faits psychiques, physiques, historiques; l'une descend de la conception théorique à la règle pratique; l'autre monte des données expérimentales à la généralisation théorique.

Littré, érudit distingué, n'ayant pas réussi, malgré des efforts souvent renouvelés à se contenter d'aucune philosophie théologique ou métaphysique, se sentant hors d'état de monter à un point de vue universel qui lui tînt lieu de métaphysique et de théologie, végétait dans une négation inféconde lorsque le livre de Comte lui révéla la méthode qu'il cherchait. Il l'embrassa avec ferveur (1843), s'en proclama publiquement l'adepte et y trouva une complète sérénité d'esprit. L'admiration pour le système le conduisit à l'affection et à la reconnaissance pour l'auteur; de disciple, il devint ami. Mais il n'était pas commode de rester l'ami d'Auguste Comte, pas plus que d'être sa femme. Il ne supportait aucune contradiction et exigeait la soumission aveugle. Littré ne put la lui accorder en tout : il blâma le coup d'État de 1852 quoique Auguste Comte l'approuvât; il resta républi-

cain, ennemi sombre de l'Empire, tandis qu'Auguste Comte, comme la plupart des socialistes du temps, professait l'indifférence en matière de gouvernement. Enfin, Littré, dans la longue querelle entre le mari et la femme, prit parti pour la femme. Comte ne lui pardonna pas : le maître et le disciple rompirent toute relation personnelle.

Dans sa philosophie, Auguste Comte s'était occupé souvent du pouvoir spirituel, mais en lui attribuant un caractère spéculatif, la charge de donner l'éducation et de présider à la morale. A partir de 1845, il répudia le mot de philosophie et lui substitua celui de religion, et son pouvoir spirituel devint un véritable pouvoir religieux. Au milieu de la conception positive du monde, il érigea l'humanité comme médiateur entre l'individu et l'univers et en fit l'objet de nos adorations. Tant qu'il demeura sous l'ascendant personnel de son maître, Littré s'était associé dans une certaine mesure au culte de l'humanité, par exemple, il administra le sacrement de présentation, le baptême positiviste, à titre de parrain à un enfant de Sophie, la bonne de Comte. Redevenu maître de lui, il soumit la conception nouvelle de Comte à la méthode positive et la jugea une faute, puisqu'elle était un retour à l'état théologique. Il s'en éloigna encore plus lorsque, exalté par sa vertueuse passion pour Mme Clotilde de Vaux, Comte poussant le retour à l'état théologique jusqu'au mysticisme, plaça systématiquement le sentiment

au-dessus de l'intelligence et créa l'hypothèse de la Vierge-Mère. Il y eut alors deux positivismes : le positivisme philosophique et le positivisme religieux, et peu à peu, sous l'empire d'une exaltation maladive, Auguste Comte n'admit plus que le positivisme religieux : il emprunta au catholicisme presque toute sa pratique morale, sa discipline individuelle et sociale. Il ne lui restait qu'à édifier une église où pontifierait sa Papauté.

Les destinées de ces deux positivismes ont été bien différentes : le positivisme philosophique est devenu le maître des esprits, et certains catholiques y superposent leurs dogmes ; le positivisme religieux languit et périra. S'il eut vécu les longues années qu'il espérait, Auguste Comte en serait probablement sorti pour aller au catholicisme intégral.

Ce déchirement doctrinal n'était pas connu au-delà d'un cercle très étroit, lorsque Littré interrompit un moment le cours de l'immense dictionnaire auquel il travailla pendant vingt-huit ans, et raconta les péripéties de cette scission du positivisme dans la *Vie d'Auguste Comte*. Ce livre mal composé, écrit lourdement, n'obtint pas grand succès : il n'en est pas moins un fait important dans l'histoire des idées au XIXe siècle.

CHAPITRE XV

LA MORT DE BILLAULT
ROUHER, MINISTRE D'ÉTAT. — LE CONGRÈS

I

Malgré le silence de l'Empereur, l'opinion ne considérait pas la question polonaise comme terminée, et elle aimait à croire que ce qui paraissait un renoncement n'était qu'un recueillement et une préparation. Les démocrates ne se trouvaient pas seuls à pousser l'Empereur à tirer l'épée. La passion religieuse, inoccupée depuis l'avènement de Drouyn de Lhuys, se donnait carrière sur la Pologne. Les mandements ordonnaient des prières pour les Polonais et implorajent sur leurs armes la bénédiction divine. Dans certaines maisons religieuses, les Dominicains de Vaugirard, on distribuait en prix des statuettes de paysans polonais armés de faux. Le Pape lui-même, malgré l'encyclique de Gré goire XVI contre la rébellion de 1830, se décida à une manifestation publique. A la demande d'un grand nombre d'évêques, il venait de rétablir une procession solennelle, qui avait lieu tous les ans aux siècles derniers et dans laquelle on tran-

sportait de Saint-Jean de Latran à Sainte-Marie Majeure l'image du Sauveur, vénérée dans le sanctuaire de la Scala Santa. Pie IX prescrivit au Cardinal Vicaire, d'ajouter au rescrit annonçant la procession, un paragraphe rédigé par lui-même : il y appelait les prières des fidèles sur la cause de la Pologne « qui fut tant d'années le rempart de la chrétienté ». « C'est une satisfaction, dit-il à notre ambassadeur, que je donne aux instances qui me sont faites ; elle sera peut-être considérée comme peu dans les idées du monde, elle est beaucoup dans les idées de l'Église ; les prières sont ce qu'il y a de plus puissant ; elles valent toutes les autres armes. »

L'Empereur sentait d'autant mieux cet entraînement de l'opinion, qu'il le partageait. Mais décidé à ne pas se lancer dans une guerre impossible, il ne savait comment ne pas retomber dans les errements de Louis-Philippe, auquel on le comparait en le bafouant.

Au milieu de ses incertitudes une mort inopinée emporta le ministre qu'il venait de placer à la tête de sa politique, Billault (13 octobre 1863). C'était un homme fin, éclairé, souple, riche de ressources et d'expérience, d'une urbanité charmante, qui, par l'ascension non interrompue d'un talent agréable et facile, était parvenu quelquefois à la puissance de la haute éloquence. Il était très revenu de ses confiances libérales d'avant 1848, mais non de la prudence et du bon sens, plus que jamais éveillés dans son esprit mûri.

Rouher fut son successeur : il avait certainement autant de souplesse et plus de force, mais il ne possédait pas la même expérience, il ignorait la science politique et il n'avait pas l'instinct de l'art d'État. Dépourvu de toute culture générale, il ne connaissait à fond que le code de procédure; au ministère des Travaux publics et du Commerce, il avait appris le droit administratif et l'économie politique. Je doute qu'il ait existé un ministre des Travaux publics qu'on pût lui comparer : dans la discussion des tarifs de commerce si hérissée de difficultés, il avait étonné les spécialistes les plus experts. Saurait-il maîtriser une assemblée, former une opinion et diriger une politique? On l'ignorait.

Rouland fut nommé à sa place ministre présidant le Conseil d'État, et Vuitry, vice-président honoraire, le remplaça à la Banque. On aurait dû faire l'inverse car Rouland, orateur médiocre, n'avait ni le talent ni l'autorité de Vuitry. Forcade la Roquette et Chaix d'Est-Ange, avocat autrefois illustre, ancien procureur général, furent nommés vice-présidents du Conseil d'État.

II

Il fallait cependant prendre un parti sur l'affaire polonaise. La guerre, à la vérité, était écartée; mais comment ne pas rester sous le ridicule d'une fanfaronade impuissante? L'Empereur s'en tira en évoquant de nouveau une

de ses idées fixes, le Congrès. Le 4 novembre 1863, il adressa à chacun des souverains d'Europe, y compris la Diète germanique, la lettre autographe suivante : « En présence des événements qui, chaque jour, surgissent et se pressent, je crois indispensable de dire toute ma pensée aux souverains auxquels est confiée la destinée des peuples. — Toutes les fois que de profondes secousses ont ébranlé les bases et déplacé la limite des États, il est survenu des transactions solennelles, pour coordonner les éléments nouveaux et consacrer, en les revisant, les transformations accomplies. Tel a été l'objet du traité de Westphalie au XVII[e] siècle, et des négociations de Vienne en 1815. C'est sur ce dernier fondement que repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe ; et cependant, Votre Majesté ne l'ignore pas, il s'écroule de toutes parts. Si l'on considère attentivement la situation des divers pays, il est impossible de ne pas reconnaître que, sur presque tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés, méconnus, ou menacés. De là, des devoirs sans règle, des droits sans titre et des prétentions sans frein. Péril d'autant plus redoutable, que les perfectionnements amenés par la civilisation, qui a lié les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels, rendraient la guerre plus destructive encore. C'est là un sujet de graves méditations. N'attendons pas pour prendre un parti que des événements soudains, irrésistibles, troublent notre jugement et nous entraînent, malgré

nous, dans des directions contraires. Je viens donc proposer à Votre Majesté de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un Congrès. Appelé au trône par la Providence et par la volonté du peuple français, mais élevé à l'école de l'adversité, il m'est peut-être moins permis qu'à un autre d'ignorer et les droits des souverains et les légitimes aspirations des peuples. Aussi je suis prêt, sans système préconçu, à porter dans un conseil international l'esprit de modération et de justice, partage ordinaire de ceux qui ont subi tant d'épreuves diverses. Si je prends l'initiative d'une semblable ouverture, je ne cède pas à un mouvement de vanité; mais comme je suis le souverain auquel on a prêté le plus de projets ambitieux, j'ai à cœur de prouver, par cette démarche franche et loyale, que mon but unique est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe. Si cette proposition est accueillie, je prie Votre Majesté d'accepter Paris comme lieu de réunion. Dans le cas où les alliés ou amis de la France jugeraient convenable de rehausser par leur présence l'autorité des délibérations, je serais fier de leur offrir une cordiale hospitalité. L'Europe verrait peut-être quelque avantage à ce que la capitale d'où est parti tant de fois le signal des bouleversements devînt le siège de conférences destinées à jeter les bases d'une pacification générale. »

Cette année, le Corps législatif se réunissait plus tôt que de coutume à cause de la nécessité de procéder à la vérification des pouvoirs. En

l'ouvrant (5 novembre), l'Empereur révéla au public le projet qu'il avait soumis aux souverains. Après s'être applaudi des dernières élections, *malgré quelques dissidences locales*, après avoir justifié les expéditions lointaines, qui, « amenées par la force des choses, n'étaient cependant pas à regretter », il s'expliqua, sur la question polonaise : « Quand éclata l'insurrection de Pologne, les gouvernements de Russie et de France étaient dans les meilleures relations ; depuis la paix, les grandes questions européennes les avaient trouvés d'accord, et je n'hésite pas à le déclarer, pendant la guerre d'Italie, comme lors de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie, l'empereur Alexandre m'a prêté l'appui le plus sincère et le plus cordial. Ce bon accord exigeait des ménagements, et il m'a fallu croire la cause polonaise bien populaire en France pour ne pas hésiter à compromettre une des premières alliances du continent, et à élever la voix en faveur d'une nation, rebelle aux yeux de la Russie, mais aux nôtres, héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités. L'insurrection polonaise, à laquelle sa durée imprimait un caractère national, réveilla partout des sympathies, et le but de la diplomatie fut d'attirer à cette cause le plus d'adhésions possible, afin de peser sur la Russie de tout le poids de l'opinion de l'Europe. Ce concours de vœux presque unanime nous semblait le moyen le plus propre à opérer la persuasion sur le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Malheureusement, nos conseils désintéressés ont été inter-

prétés comme une intimidation, et les démarches de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, au lieu d'arrêter la lutte, n'ont fait que l'envenimer. Que reste-il donc à faire ? Sommes-nous réduits à la seule alternative de la guerre ou au silence ? Non. Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre, que de s'adresser à la conscience, à la raison des hommes d'État de tous les pays et de leur dire : « Les préjugés, les rancunes qui nous divisent n'ont-ils pas déjà trop duré ? La rivalité jalouse des grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation ? Entretiendrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Nos ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Conserverons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses ? Ne donnons pas plus longtemps une importance factice à l'esprit subversif des partis extrêmes, en nous opposant, par d'étroits calculs, aux légitimes aspirations des peuples. Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix ; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

III

Napoléon III est tout entier dans ces belles pages, si sincères, si émues, si touchantes ; la

bonté et l'élévation de son cœur s'y retrouvent à toutes les lignes, et l'on se demande comment on a pu s'obstiner à redouter des entreprises frauduleuses de conquête, de la part de ce philosophe humanitaire, de ce Marc Aurèle, dont la pensée planait à de telles hauteurs, ajoutons à de trop sereines hauteurs pour qui est destiné à conduire le troupeau humain en ses médiocres et basses ambitions. Une telle magnanimité de désintéressement ne pouvait être comprise, elle ne le fut point. Ceux qui ne sourirent pas eurent peur; la reine Victoria s'écria : « C'est une impertinence! » et le Tsar dit : « Le coup est cependant trop fort. » A l'exception des quelques cours intéressées à un bouleversement, telles que l'Italie, ou indifférentes, telles que le Portugal, etc., l'opinion des cours, si elle s'était exprimée, eût été un refus catégorique. Personne, pas même l'Angleterre, à ce premier moment, n'osa en prendre la responsabilité. Bismarck surtout s'en garda bien. Il était aussi convaincu que Russell, que Rechberg, que Gortchacow, de l'inanité de ce projet, mais précisément parce qu'il n'en redoutait pas le succès, il crut habile de ne pas le heurter afin de se concilier à bon compte l'Empereur. « Si j'étais le roi de Prusse, dit-il à Talleyrand, je vous dirais tout de suite : J'accepte! » Le roi de Prusse n'eût pas la même apparence d'élan : « L'idée d'un Congrès est belle et grande, dit-il à l'ambassadeur, mais avant d'aller plus loin il est opportun que les grandes puissances s'entendent sur la marche et

la portée des délibérations futures. » Quant à lui il considérait que, sauf les changements régulièrement accomplis, les traités de 1815 subsistaient en droit comme le fondement de l'ordre européen. Il s'étendit ensuite sur la Pologne à laquelle on revenait toujours : ce serait un faux calcul que de baser la sécurité de l'Europe sur la reconstitution d'un royaume de Pologne ; si une telle chose se faisait, il ne se passerait pas six mois avant que les puissances voisines fussent en armes. — Talleyrand demanda si, au cours des pourparlers qu'il jugeait nécessaires, le roi serait animé du désir de la réussite. Guillaume répondit affirmativement par deux fois.

Bismarck attendait dans un salon voisin la sortie de Talleyrand. Il lui demanda s'il avait été content du roi, lui confirma ses dispositions favorables, et affecta de croire au succès de l'entreprise si elle était conduite avec une sage persévérance ; ses tendances personnelles, dit-il, n'étaient pas ignorées ; on lui reprochait même, de s'en être fait l'interprète, plutôt que des vues de son gouvernement[1].

Le roi de Prusse, sous une forme aimable où l'on sentait la main de Bismarck, se déclara donc prêt à accueillir les ouvertures de Sa Majesté, en vue d'un échange d'idées préparatoires. — « Je remercie Votre Majesté de l'hospitalité qu'elle veut bien m'offrir et je suis sûr que je retrouverais

1. De Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 14 novembre 1863.

à Paris l'accueil cordial qui me rend si cher le souvenir de mon séjour à Compiègne. Mais c'est plutôt à nos ministres réunis qu'il appartiendra d'éclaircir et de préparer à notre sanction les propositions qui seront soumises au Congrès » (18 novembre).

Gortchacow fut peu empressé : il reprochait à la France d'avoir oublié les peines qu'il s'était données pour obtenir de son souverain la reconnaissance du royaume d'Italie : « J'ai cru, disait-il, à l'alliance française, j'en ai été presque la victime ; je ne veux pas en être la dupe ; je laisse ce rôle à ceux qui veulent en essayer ». Cependant il ne rompit pas la conversation : il fit écrire par le Tsar une lettre bien tournée dans laquelle après force compliments sur la belle pensée, il déclarait indispensable que Sa Majesté voulût bien préciser les questions qui, à son avis, pouvaient faire l'objet d'une entente et les bases sur lesquelles cette entente aurait à s'établir (8 novembre).

Rechberg déclara que le gouvernement autrichien n'était pas contraire à la proposition d'un Congrès, mais croyait devoir préalablement s'enquérir des questions qui y seront traitées et du but vers lequel seront dirigés les efforts du gouvernement français. Désireux de prévenir ce qui serait de nature à altérer les relations avec la France, il croyait nécessaire de s'entendre exclusivement avec Napoléon III avant la réunion des plénipotentiaires, afin que les deux Empereurs puissent tenir le même langage et ne fussent pas obligés d'en venir aux prises. François-Joseph

écrivit dans ce sens à l'Empereur (17 novembre).

Le Pape promit son concours moral « afin que les principes de la justice, aujourd'hui si méconnus et si foulés aux pieds, soient rétablis à l'avantage de la société troublée, que les droits violés soient revendiqués en faveur de ceux qui souffrent de leur violation et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques, la prééminence réelle due à la religion catholique comme étant la seule vraie » (20 novembre).

IV

Il y avait beaucoup de circonlocutions complimenteuses dans tous ces refus déguisés : il n'y en eut aucune dans la réponse anglaise. Une première dépêche de Russell fut tout interrogative : « Le gouvernement de S. M. a la conviction que les principales stipulations des traités de 1815 sont en pleine vigueur et que sur elles repose l'équilibre de l'Europe. Certaines ont été modifiées avec la sanction de toutes les grandes puissances : veut-on leur donner une sanction plus générale et plus solennelle? D'autres ont été détruites en fait sans être reconnues en droit par les puissances, d'autres sont menacées : de quelle nature sont les propositions de l'Empereur? A quoi tendraient-elles? Si elles sont adoptées à la majorité seront-elles imposées par les armes? (12 novembre). »

Ainsi pressé, l'Empereur ne put se dérober; il dut sortir du vague prudent dont il s'était enveloppé : « Il ne croyait pas nécessaire de donner une sanction plus solennelle aux changements approuvés déjà par les puissances, mais il y aurait avantage à déblayer les ruines et à réunir en un même corps tous les membres vivants. Les modifications auxquelles un assentiment unanime n'a pas été accordé, constituent autant de causes de troubles pouvant diviser à tout instant l'Europe en deux camps, ne serait-il pas sage de les sanctionner en les revisant ? Quant aux parties menacées qui seraient sûrement l'affaire importante du Congrès, Souverain le plus nouveau, il ne se croit pas le droit d'assumer le rôle d'arbitre et de fixer aux autres Cours le programme du Congrès... Tel est le motif de la réserve dans laquelle il s'est renfermé ; il n'est pas, d'ailleurs difficile d'énumérer les questions qui peuvent troubler l'Europe : — La lutte déplorable qui ensanglante la Pologne durera-t-elle toujours ? — Des prétentions opposées mettent aux prises le Danemark et l'Allemagne ; les cabinets intervenus dans ce débat y resteront-ils indifférents ? — L'anarchie continuera-t-elle à régner sur le bas Danube et pourra-t-elle à chaque moment rouvrir une sanglante arène aux débats de la question d'Orient ? — L'Autriche et l'Italie resteront-elles en présence dans une attitude hostile, toujours prêtes à rompre la trêve qui suspend l'explosion de leurs ressentiments ? — L'occupation de Rome par les troupes françaises se prolongera-t-elle

indéfiniment? — Enfin doit-on renoncer, sans nouvelle tentative de conciliation, à l'espoir d'alléger le fardeau qu'imposent aux peuples les armements excessifs entretenus par une mutuelle défiance? Lord Russell n'attend pas assurément que nous indiquions ni les solutions applicables à chacun de ces problèmes, ni le genre de sanction que pourraient comporter les décisions du Congrès. C'est aux puissances qu'appartiendrait le droit de prononcer sur ces divers points[1]. »

« Si c'est pour nous parler du Danemark, réplique Russell, que vous voulez nous réunir, un Congrès où interviendraient des puissances restées jusque-là étrangères à la question, n'est pas nécessaire, une conférence suffirait. Quant aux autres questions, on ne les aura pas posées que chacun se lèvera pour sortir et Dieu veuille que ce ne soit pas pour prendre les armes! Croyez-vous que la Russie laissera parler de la Pologne? et qu'elle accordera à la sommation d'un Congrès ce qu'elle refuse depuis plusieurs mois à nos négociations? Croyez-vous que l'Autriche permettra de discuter sa possession de Venise, le Pape son pouvoir temporel, et le Sultan sa suzeraineté sur les Principautés? Et d'ailleurs, si vous parveniez à obtenir une décision de majorité, comment la feriez-vous exécuter? En 1815, il y avait des territoires disponibles à distribuer par ceux qui les avaient conquis; après le Congrès de Vérone, il y avait des souverains prêts à envoyer leurs

1. Drouyn de Lhuys à Cadore, 3 novembre 1863.

armées en Espagne; où voyez-vous quelque chose de pareil? Ne pouvant donc entrevoir les résultats propices dont s'est flatté l'empereur des Français, Sa Majesté, cédant à de fortes convictions et après mûre délibération, se trouve dans l'impossibilité d'accepter l'invitation de Sa Majesté Impériale » (25 novembre).

L'âpreté de cette réponse difficile à réfuter était accrue par cette circonstance qu'elle venait du ministre et non de la Reine et qu'elle avait été insérée dans le *Times* avant de parvenir à Drouyn de Lhuys. Si Russell avait été un peu plus dialecticien, il aurait pu faire remarquer à l'Empereur que ce Congrès, en reconnaissant à la collectivité européenne un droit d'immixtion et de jugement dans l'intérieur de chaque État, consacrait rétroactivement le principe d'intervention de l'absolutisme de la Sainte-Alliance et ruinait le principe des nationalités, droit appartenant à chaque peuple, indépendamment de toute approbation de l'Europe et malgré son opposition.

Le Congrès était tué par cette réponse de l'Angleterre. Rechberg s'en retira non moins nettement : « Puisque vous voulez parler de la Vénétie et de la Galicie, nous n'en sommes plus, vous n'en parleriez que pour nous engager à la céder, et il nous est impossible de soumettre ces deux questions à une délibération quelconque. Si une guerre désastreuse nous les arrachait, la position de l'Autriche serait meilleure, même après cette catastrophe, que si elle consentait dans un

Congrès à un morcellement dont l'Empereur n'a pas la volonté et encore moins le pouvoir car l'opinion publique comme le Reichstag ne le lui permettraient pas. » Rechberg s'efforçait d'écarter tout soupçon d'une connivence préméditée avec l'Angleterre : il n'était mû que par des intérêts exclusivement autrichiens, visibles pour tous et que l'Empereur, il l'espérait, comprendrait aussi (15 décembre).

Il n'est aucun des souverains qui *in petto* ne pensât comme Russell, mais aucun n'ayant cru devoir l'exprimer sans ambages, ce fut, bien à tort, à l'Angleterre seule que Napoléon III attribua la responsabilité de son échec.

Drouyn de Lhuys, pour couvrir ce nouveau fiasco, accepta l'insinuation contenue dans la lettre du roi de Prusse, dont il se rapprochait ainsi publiquement, et consentit qu'avant de se rencontrer les souverains chargeassent leurs ministres des Affaires étrangères de s'entendre sur les questions devant être débattues (18 décembre 1863). C'est ce qu'on a appelé le Congrès restreint, par euphémisme, pour ne pas dire le Congrès manqué.

CHAPITRE XVI

THIERS

I

Thiers est le plus important des personnages amenés sur la scène par les élections de 1863. De même que dans tous les événements de la politique européenne nous allons rencontrer Bismarck, nous trouverons Thiers dans toutes les discussions législatives de la France.

C'était un esprit alerte, souple, fin, sans élévation mais étendu, d'une vaste curiosité, aisé à se retourner et à prendre toutes les formes, pétri de grâce et de charme, qui passait avec une aisance simple, sans se lasser ni se contraindre, d'une étude à l'autre, communiquait à tous les sujets une vie intense, se les assimilait au point qu'il semblait être exclusivement occupé de celui dont il parlait et avoir inventé ce qu'il ne faisait que vulgariser; comprenant tout, sauf la grandeur qui vient de l'ordre moral[1].

Dans ses compositions historiques, les événe-

1. Chateaubriand.

ments se succèdent sans se heurter et se coordonnent sans se confondre. Chacun n'obtient que sa juste part ; de l'un on passe à l'autre par des transitions si heureusement ménagées, quoique l'art en soit invisible, que l'intérêt, changeant sans cesse de nature, ne s'épuise pas. Les mouvements secrets ou contradictoires du cœur humain sont démêlés avec autant de sagacité que les manœuvres des armées ou les combinaisons de la diplomatie, et l'étendue d'esprit qui saisit l'ensemble des faits et les embrasse d'un coup d'œil n'exclut pas l'analyse pénétrante qui en aperçoit les nuances les plus délicates. Le style précis, transparent, d'une justesse imperturbable, d'une souplesse prodigieuse, à l'occasion fort ou éloquent, d'un mouvement qui varie à tout instant d'allure sans se ralentir, négligé parfois, mais jamais lourd, à défaut du relief des mots offre celui des choses ; il ne reluit pas, il coule ; il ne colore pas, il dessine et montre ; il n'est pas forgé péniblement, il s'échappe avec une intarissable aisance d'une intelligence toujours ouverte ; il n'impose pas l'émotion par l'emportement concentré de quelques traits, il l'insinue par la force toujours agissante de la simplicité, de la vérité et de la vie. « Tacite n'a qu'un mot et Thiers a cent pages, mais, de ces cent pages résulte dans l'âme le mot de Tacite [1]. »

On a écrit beaucoup d'histoires de la Révolution d'après de nouveaux documents plus ou

1. Lamartine.

moins sérieux, son histoire reste la meilleure, la plus judicieuse, la moins inexacte. Le récit de l'immortelle campagne de 1796, fait d'après Jomini, est un modèle achevé de narration claire, vive, bien composée, entraînante; et lorsqu'on arrive au bout, après une lecture à laquelle on n'a pu s'arracher, on se sent soulevé par l'enthousiasme auquel s'abandonne le narrateur : « Ainsi cinquante mille Français avaient battu plus de deux cent mille Autrichiens, en avaient pris plus de quatre-vingt mille, tué ou blessé plus de vingt mille; ils avaient livré douze batailles rangées et plus de soixante combats, passé plusieurs fleuves en bravant les flots et les feux ennemis. Quand la guerre est une routine purement mécanique, consistant à pousser et à tuer l'ennemi qu'on a devant soi, elle est peu digne de l'histoire, mais quand une de ces rencontres se présente où l'on voit une masse d'hommes mue par une seule et vaste pensée qui se développe au milieu des éclats de la foudre avec autant de netteté que celle d'un Newton ou d'un Descartes dans le silence du cabinet, alors le spectacle est digne du philosophe autant que de l'homme d'État et du militaire, et si cette identification de la multitude avec un individu, qui produit la force à son plus haut degré, sert à protéger, à défendre une noble cause, celle de la Liberté, alors la scène devient aussi morale qu'elle est grande. »

Dans l'histoire du Consulat et de l'Empire, chaque fois que l'on creuse une question particu-

lière, on est frappé de la manière superficielle dont elle a été traitée, mais la puissance de composition et de mouvement, malgré l'immensité des développements, est admirable, et de ce livre écrit d'un style dénué de couleur et d'ornement sort une immense poésie. Où trouver un récit comparable à celui du séjour de Napoléon à Fontainebleau? Il ne fait aucune phrase où d'autres en auraient fait tant pour décrire l'isolement sans cesse croissant autour du grand homme, et c'est dans le style le plns nu qu'il note ce bruit de voiture, signal des dernières défections, de plus en plus rare dans la cour déserte. Et cependant l'émotion du lecteur est à son comble lorsque, employant une image, ce qui est rare dans son œuvre, il s'écrie : « Qui n'a vu souvent, à l'entrée de l'hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant, étalant au loin ses rameaux sans verdure et ayant à ses pieds les débris desséchés de sa riche végétation ! Tout autour règnent le froid et le silence, et, par intervalles, on entend à peine le bruit léger d'une feuille qui tombe. L'arbre immobile et fier n'a plus que quelques feuilles jaunies prêtes à se détacher comme les autres, mais il n'en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître une à une les fidélités qui l'avaient suivi à travers les innombrables vicissitudes de sa vie. »

II

Celui qui n'avait pas déjà entendu sa merveilleuse parole éprouvait d'abord quelque déception. Il ne possédait, en effet, aucun des prestiges extérieurs auxquels des orateurs célèbres ont dû une partie de leur succès : il n'avait pas la tête d'aigle de Lamartine, ou le profil sculptural de Guizot, ou l'élégance simple de Montalembert, ou l'organe irrésistible de Berryer, ou la belle musique de Jules Favre, ou la puissance d'accent de Rouher. Sa tête était pleine, disposée pour beaucoup recevoir et beaucoup garder; l'œil pétillant, d'une vivacité lumineuse, la lèvre ferme et malicieuse, la physionomie toute parlante et d'où sortaient sans cesse comme des étincelles d'esprit, mais de sa stature courte, trapue et sans noblesse il dépassait à peine le marbre de la tribune ; sa voix criarde était impuissante aux accents solennels ou pathétiques. Ses développements d'une longueur impatientante, semés de précautions oratoires impertinentes, abondaient en répétitions, en redondances et en banalités, de ce ton péremptoire qui vous plante les choses comme infaillibles et vous porte à les haïr; les inspirations subites ne les traversaient jamais; tout y était préparé, et, avant d'être porté à la tribune, avait été essayé sur les familiers, fragments par fragments; pas un seul de ces grands coups qui soulèvent l'auditeur et le rejettent sur

lui-même haletant d'émotion; une multitude de petits coups assénés avec dextérité et prestesse. D'abord, c'était, plutôt qu'une action oratoire imposante, une causerie délicieuse qui donnait le plaisir de ce qu'il y a de plus sensé, de plus net, de plus vif, de plus clair dans le langage français; peu à peu les développements prenaient de l'ampleur, les répétitions diminuaient, la diction acquérait de la force, une passion communicative animait, portait, poussait les raisonnements, la voix devenait vibrante, le geste dominateur, et le causeur se transformait en un orateur entraînant qui subjuguait les assemblées.

L'homme d'État est plus malaisé à démêler et à définir. A n'examiner sa longue vie que superficiellement, déconcerté par tant de mouvements opposés et par tant de soubresauts, on serait parfois tenté d'adopter à titre de jugement définitif la boutade que j'ai recueillie un jour de la bouche de Cousin : « J'ai connu deux hommes d'État ayant des desseins, Sébastiani et Casimir Perier, Guizot n'en a jamais eu; Thiers en a eu cinq cents; il est comme la terre, il tourne sans s'en apercevoir. » Sa seule unité serait dans le sans-façon avec lequel, tout entier à sa passion présente, et oubliant qu'il a aimé ailleurs, il célèbre son immuabilité en changeant sans cesse.

Cette appréciation ne serait pas équitable. Il y a eu, dans les vues de Thiers, plus de fixité que ne dit Cousin. Il n'était pas de ces sectaires inconséquents qui, invoquant de prétendus principes,

veulent introduire dans la portion la plus mobile de la science du relatif, l'absolu qu'ils mettent leur ambition à exclure du domaine philosophique : il ne croyait pas que la politique fût gouvernée par des règles inflexibles auxquelles on doit s'asservir, il la considérait comme déterminée par des circonstances auxquelles il est nécessaire de s'adapter. Comme Benjamin Constant, comme Lamartine, comme les esprits supérieurs de tous les temps, il croyait que les formes de gouvernement, indifférentes en elles-mêmes, devenaient bonnes ou mauvaises suivant les circonstances et les hommes. N'en attendez même pas une inébranlable constance à défendre la liberté ; il l'a beaucoup célébrée dans l'opposition, parce que ce mot magique remue les masses ; mais il en a eu peu de souci au pouvoir, et nul n'a mieux que lui justifié le césarisme[1].

Mais il a eu deux vues fondamentales : l'une

1. « Les années épuisent les partis, mais il en faut beaucoup pour les épuiser. Les passions ne s'éteignent qu'avec les cœurs dans lesquels elles s'allumèrent. Il faut que toute une génération disparaisse ; alors il ne reste des prétentions des partis que les intérêts légitimes, et le temps peut opérer, entre ces intérêts, une conciliation naturelle et raisonnable. Mais, avant ce terme, les partis sont indomptables par la seule puissance de la raison. Le gouvernement qui veut leur parler le langage de la justice et des lois leur devient bientôt insupportable, et, plus il a été modéré, plus ils le méprisent comme faible et impuissant. Veut-il, quand il trouve des cœurs sourds à ses avis, employer la force ? on le déclare tyrannique, on dit qu'à la faiblesse il joint la méchanceté. En attendant les effets du temps, il n'y a qu'un grand despotisme qui puisse dompter les partis irrités, *Révolution*, livre XLIII. »

générale, l'autre spéciale à notre temps et à lui-même, dont il ne s'est jamais départi.

La première que l'événement est le seul juge d'une politique : l'important n'est pas la moralité des actes mais leur succès ; il n'y a de coupable que les revers, le victorieux, de quelque manière qu'il le soit a toujours raison : les moralistes eux-mêmes, les pontifes religieux, gardiens des lois éternelles, s'inclinent devant lui, toutefois, pour la forme, quelquefois ils ont protesté : Thiers ne se croyait pas obligé à ce protocole hypocrite de la morale. Dès sa jeunesse il avait entrevu et adoré la divinité du succès : « Le gouvernement est la force même, il faut qu'il triomphe, tant pis pour lui s'il ne triomphe pas. On n'écoute jamais ses excuses quand il explique pourquoi il n'a pas réussi[1]. » En sa pleine naturité il est encore plus explicite : « La guerre d'Espagne eût été juste, si elle avait réussi car la grandeur du résultat aurait absous Napoléon de la violence et de la ruse qu'il avait fallu employer[2] ».

La vue particulière au temps présent et à lui-même, était que la Révolution, purifiée des niaiseries emphatiques ou scélérates du jacobinisme et organisée par Napoléon, a été nécessaire et suffisante ; que la supprimer est aussi impossible que la compléter ; que retourner en arrière serait aussi insensé que s'avancer au-delà[3], et qu'il

1. *Révolution*, t. X, p. 218.
2. *Consulat et Empire*, *passim*.
3. Il écrivait dans le *National* en 1830 : « Il n'y a plus de

avait été prédestiné, par un décret spécial de la Providence, à gouverner en chef la société née de cette révolution, que tout régime politique qui ne lui ferait pas cette part était affecté d'une imperfection irrémédiable.

Le succès étant le seul juge de la valeur des actes, il faut l'obtenir à tout prix, par les voies droites, si l'on peut, par les voies obliques, si cela est nécessaire; aucun scrupule ne doit arrêter. » On subordonne ma candidature, lui disait-on, à une condition contraire à ma conviction; je ne puis consentir. — Pourquoi donc? Avez-vous quelquefois entendu un enfant gâté crier : Papa, je veux la lune? — Certainement, mon enfant, je te la donnerai; il se calme puis il n'y pense plus; faites ainsi. » La vérité ne le gênait pas plus que la justice. Avait-il intérêt à l'altérer, il commençait par grossir le fait vrai; à force de répéter cette exagération, il se persuadait qu'elle était la vérité, et il la traitait en conséquence, c'est-à-dire il l'exagérait de nouveau. Il arrivait, ainsi, d'exagérations en exagérations, à soutenir ce qui n'était pas vrai, sans avoir menti, don heureux qui n'a pas été le plus inutile de tous ceux prodigués à cette riche nature! Il ne faut accueillir qu'avec précaution ses affirmations et ses récits. Personne cependant n'a plus protesté

révolution possible en France, la révolution est passée; il n'y a plus qu'un accident. Qu'est-ce qu'un accident? Changer les personnes sans les choses. » — Son ami Mignet complétait sa pensée : « La nation anglaise fit une modification de personnes en 1688 pour compléter une révolution de principes opérée en 1640. »

de son culte pour la vérité, il s'en est vanté autant que de son patriotisme. « On doit toujours dans les affaires dire la vérité », affirmait-il un jour. Voyant une expression de surprise et d'incrédulité sur les visages, il ajouta : « On ne vous croit pas, et cela sert. » Pour son compte il a peu employé ce stratagème.

Il est diverses manières de chercher le succès : les vaillants y marchent par les hardiesses intrépides qui exaltent ou fracassent. Peu martial si ce n'est en paroles, il ne s'avançait qu'à coup sûr, par replis, cachant ses vues personnelles sous l'écorce du bien public. Voulait-il renverser un gouvernement, il laissait aux casse-cou de l'assaillir à face découverte ; il se rangeait à l'ordre constitutionnel quel qu'il fût, sous prétexte de l'améliorer, il le discréditait et au jour de la défaillance il lui lançait le lacet au cou, mais toujours en cachant sa main. Au moment de l'action il se dérobait; dès qu'il était sûr d'être dépassé il devenait prudent; de cette manière il avait par ses amis les bénéfices de la violence, et par lui-même les profits de la modération.

La conviction que l'intérêt supérieur de la France, au XIXe siècle, était d'être gouvernée par M. Thiers, avait inspiré sa maxime : « Le Roi règne et ne gouverne pas. » Sa naissance ne lui permettant pas d'aspirer au trône, il concède au monarque de régner pourvu que celui-ci lui permette de gouverner. Tant qu'il espère convaincre le prince de son choix, il n'épargne aucune dureté à la République, « elle tourne au sang ou à l'imbécil-

lité[1] ». Le roi Louis Philippe s'obstine à gouverner; alors il se fâche et commence à regarder la République d'un œil adouci. Cette évolution n'a été extérieurement visible qu'après 1870, et s'il avait disparu avant cette époque de la scène du monde, il eût été, dans le débat toujours ouvert entre la République et la monarchie constitutionnelle, une des autorités les plus imposantes invoquées en faveur de celle-ci. En réalité, son adhésion intérieure à la République se sent dans les discours de l'Adresse de 1848; après 1848, il se découvre, déclare la République le gouvernement qui nous divise le moins et l'accepte sincèrement dans l'espérance d'en devenir le président.

Quiconque ne s'apprécie pas à sa juste valeur est incapable de produire une œuvre supérieure ou d'accomplir une action mémorable. Tant

1. Discours du 17 mars 1834 : « La République a été essayée d'une manière concluante, suivant nous. On nous objecte toujours : Ce n'est pas la République sanglante comme celle de ces temps que nous voulons; nous la voulons paisible et modérée. Eh bien! on commet une erreur grave quand on dit que l'expérience n'a pas porté sur deux points. Il y a eu une République sanglante pendant un an; mais pendant huit à neuf ans, c'était une République qui avait l'intention d'être modérée, qui a été essayée par des hommes honnêtes, capables. Sous le Directoire, c'étaient des hommes comme Laréveillère-Lépaux, Barthélemy, Rewbell, Sieyès, Carnot, hommes modérés, honnêtes, capables, qui voulaient, non pas la République de sang, mais la République paisible. La victoire n'a pas manqué à ces hommes; ils ont eu les plus belles victoires : Rivoli, Castiglione et mille autres! La paix ne leur a pas manqué non plus, car Napoléon leur avait donné celle de Campo-Formio, la plus sûre et la plus hono-

d'envieux abasourdissent de leurs sottes critiques ceux qui sortent du pair, que, s'ils s'en rapportaient à l'opinion d'autrui, ils s'arrêteraient découragés au premier essai. Si Corneille, après le *Cid*, eût écouté les censeurs, nous eussions perdu *Cinna* et *Rodogune*. On ne saurait donc blâmer Thiers d'avoir eu le sentiment de sa force, et la pétulance avec laquelle il le manifestait était moins choquante que l'orgueilleuse modestie sous laquelle d'autres le dissimulent. Par malheur, cette confiance légitime en lui-même n'avait pas tardé à tourner en véritable adoration; il s'était monté à une outrecuidance de présomption que rien ne déconcertait et il considérait comme une offense tout refus d'encens à son autel.

Dès qu'il était atteint dans cette idolâtrie du soi, il perdait tout sang-froid; son esprit si perspicace et si mesuré d'ordinaire ne voyait plus

rable. Cependant, en quelques années, le désordre était partout; ces hommes d'État étaient honnêtes, et cependant le Trésor était livré au pillage, personne n'obéissait; les généraux les plus modestes, les plus probes, des généraux comme Championnet et Joubert, refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement; c'était un mépris, un chaos universels. Il a fallu que des généraux vinssent renverser ce gouvernement (passez-moi l'expression) à coups de pied, et se mettre à leur place. Ainsi, dans ces dix ans, il s'est fait en France une expérience concluante sous les deux rapports. On a eu la République non seulement sanglante, mais la République clémente, qui voulait être modérée et qui n'est arrivée qu'au mépris, quoique, en majorité, les hommes qui la dirigeaient fussent d'honnêtes gens. Aussi la France en a horreur; quand on lui parle République, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité. »

clair, ne gardait plus aucune mesure et se trompait sur les personnes non moins que sur les choses. A l'exception de quelques privilégiés, dont il respectait le prestige, tous les autres hommes, dans leur néant, étaient égaux devant son infaillibilité. Il ne les distinguait que par la nature de leurs sentiments à son égard. Pensait-on comme lui, on était un esprit distingué ; était-on d'un autre avis, on n'était qu'un imbécile. Et, à tout instant, on était exposé à monter ou à descendre d'une catégorie à l'autre. Il n'épargnait pas, dans ce cas, les mauvais compliments. Un homme très éminent contrariait sa politique : « C'est un sot, criait-il dans son salon : je vous le dis, c'est un sot, — puis, s'arrêtant : Et encore je le flatte ! »

Ses amis les plus intimes ne voyaient que vanité dans cette exigence d'hommages. « Tout le monde, disait Rémusat à Tocqueville, connaît mal M. Thiers. Il a bien plus de vanité que d'ambition, il tient aux égards bien plus qu'à l'obéissance, et aux apparences du pouvoir bien plus qu'au pouvoir. Consultez-le beaucoup et faites ensuite comme il vous plaira. Il tiendra plus de compte de votre déférence que de vos actes[1]. » Rémusat fait trop petites les exigences de son ami : il ne se contentait pas d'un semblant de déférence, il lui fallait l'entière soumission, la réalité du pouvoir et non son apparence.

1. TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 362.

III

Parler des facultés, des œuvres d'un homme illustre, ce n'est le faire connaître qu'en façade: on aimerait à entrer dans sa maison, à l'y voir vivre et sentir. Plutarque n'a pas diminué ses grands hommes en nous les montrant dans leur vie privée, et les fils de Bismarck servent la gloire de leur père en publiant ses lettres à sa femme. Thiers gagnerait à être étudié ainsi, car c'est dans le commerce familier qu'il était véritablement irrésistible, soit qu'il vous reçut le matin, à la fin de son travail quotidien commencé à cinq heures, dans son cabinet, dont les meubles étaient couverts de cartes et les murs ornés de la reproduction des chefs-d'œuvre de la Renaissance, soit qu'il vous admît le soir dans son salon. Il se couchait quelques heures avant son dîner, fixé invariablement à *huit heures moins cinq*[1]. Au sortir de table il s'endormait encore dans un fauteuil; Mme Thiers se plaçait d'un côté de la cheminée, froide, revêche si ce n'est pour quelques intimes, silencieuse, quoiqu'elle eût, dit-on, de l'esprit et surtout de l'esprit satirique; Mme Dosne, la belle-mère, s'établissait de l'autre, vive, intel-

1. Thiers à Emile Ollivier. — Mon cher collègue, je vous tiens pour engagé, et je vous attends samedi à huit heures moins cinq minutes. C'est une heure un peu étrange, mais c'est la nôtre depuis trente ans. Tout à vous. Mercredi, 3 décembre 1863.

ligente, causeuse, accueillante. On sentait à toutes ses façons qu'elle était l'autorité du foyer. Enfin il se réveillait, regardait autour de lui et se dirigeait vers celui des visiteurs qu'il croyait utile ou agréable d'entretenir. Si l'entretien n'était pas confidentiel, ceux que Mme Dosne ne retenait pas autour d'elle, formaient cercle, et alors c'était un enchantement : anecdotes, observations fines ou malicieuses, jugement sur le présent, corroborés par ses inépuisables souvenirs du passé; des dames survenaient-elles, il changeait de propos, parlait art, littérature, choses mondaines, colifichets, en connaisseur expert.

« C'est un doux commerce que celui des belles et honnêtes femmes » : Thiers le pensait comme Montaigne. Il a toujours été en liaison d'amitié ou en coquetterie d'esprit avec quelque belle et honnête femme. A peu près à l'âge déjà avancé où Michel-Ange connut Vittoria Colonna, il en rencontra une en plein épanouissement de beauté, une femme dont aucun souffle n'a jamais effleuré la suave pureté, sans facultés exceptionnelles, mais douée de ce tact d'âme délicieux auquel Mme Récamier, quoique n'ayant pas d'esprit, dut l'ascendant exercé sur tant d'hommes supérieurs. Il trouva plaisir à sa conversation, la rechercha; peu à peu l'amitié se resserra, devint tout à fait intime : il venait la voir tous les jours, et quand il était empêché il lui écrivait.

On remarquait alors dans la société impériale deux jeunes princesses Bonaparte : la princesse Charlotte, comtesse Primoli, véritable rêve de

grâce, aussi attrayante que bonne, qui portait partout la joie avec elle; la princesse Julie, marquise Roccagiovine, d'un esprit primesautier et cultivé, d'un cœur haut, d'une large tolérance, recevant à la fois Sainte-Beuve, Renan et le Père Hyacinthe, alors carme édifiant, Billault et Emile Ollivier. Très liée avec l'amie de Thiers, elle assistait souvent aux entretiens journaliers. On le cajolait, on lui offrait du chocolat, il leur lisait des *Fables* de la Fontaine ou tout autre chef-d'œuvre de notre littérature; on causait de tout excepté de politique; il ne songeait qu'à reposer et rafraîchir son esprit.

Il perdit cette amie au milieu des luttes du 16 mai, peu avant sa mort. Il exprima son désespoir à la princesse Julie en des lettres que je reproduis parce qu'elles révèlent un aspect ignoré de son caractère, et qu'elles montrent quelle ardeur d'âme et quelle jeunesse de sentiment durèrent inextinguiblement, jusqu'à la fin, sous les calculs de l'ambitieux. Elles expliquent la séduction qu'il exerça, séduction que j'ai vivement ressentie, que je ressens encore lorsque j'évoque le souvenir de nos longues conversations matinales, et dont j'ai peine à me défendre lorsqu'en conscience je suis obligé de le juger sévèrement.

« Ma très chère princesse, je vous remercie de votre bonne et touchante lettre qui m'a procuré le seul soulagement auquel je puisse être sensible aujourd'hui. Imaginez que je cours auprès de tous ceux qui ont connu notre bien-aimée ***, et quand

je puis saisir un mot qui se rapporte à elle, il me semble la revoir, et je vis encore un moment de cette illusion malheureusement si courte. Jugez ce que j'ai dû éprouver en lisant ce que vous m'écrivez sur notre amie, vous qui l'avez tant connue, tant aimée, tant admirée. J'ai été reporté tout à coup à vingt ans en arrière dans cette ville de Dieppe, où je la vis avec vous, et où je la rencontrai pour ne plus la quitter. Imaginez que c'est en deux heures qu'elle nous a été pour toujours ravie. Elle était occupée à soigner son mari aux dépens de sa vie, et comme elle me sentait inquiet pour elle, elle m'écrivait tous les jours pour me tranquiliser, et le 15 mai au matin, elle m'écrivait que ses forces la soutenaient. Puis tout à coup, à midi, elle tombait en syncope pour ne jamais se réveiller. Le soir, son frère venait m'apporter cette nouvelle foudroyante. Mes larmes coulent sur le papier en vous donnant ces détails qui me déchirent le cœur. Vous savez, chère princesse, ce qu'était devenue pour moi cette amie incomparable. Fatigué de toutes choses, fatigué surtout de la vie la plus orageuse, j'avais trouvé auprès d'elle un asile où tout était calme, repos, douceur, bon sens exquis, bonté sans pareille, et surtout élévation de sentiments telle qu'on se sentait porté avec elle à une hauteur au-dessus de tout ce qui vous entourait. Et la personne qui me procurait tout cela était en même temps la femme la plus gracieuse, la plus élégante, la plus belle, d'une beauté douce, simple, modeste sans prétention, et vous en avez senti

le charme irrésistible. Quant à moi je l'avais éprouvé, et j'en avais vécu vingt années, et quand je me dis que tout cela était, que tout cela n'est plus, j'en suis oppressé, je suis obligé de me mouvoir pour écarter d'insupportables images. Je ne sais comment je ferai pour remplir le vide de ma vie, je renonce même à le remplir, et comme vous l'a dit notre ami, je suis désespéré, car jamais je ne retrouverai cette intelligence ouverte à tout, et ce cœur adorable qui respirait la bonté, la bonté la plus pénétrante, poussée pour ceux qu'elle aimait au plus absolu dévouement. Hélas ! je me le redis sans cesse avec un vrai désespoir : tout cela n'est plus et je ne le rencontrerai plus. Pardonnez-moi, ma chère princesse, ces épanchements que je confie à votre vieille amitié, car à qui puis-je les confier plus qu'à vous qui pensez et sentez tout ce que j'éprouve. Hélas, je ne sais si je vous reverrai jamais, mais, en tout cas, ce serait pour moi un moment bien amer et bien doux de pouvoir m'épancher encore une fois, comme je faisais lorsque notre amie nous quittait pour aller à la campagne ; et c'était pour trois mois, et cette fois c'est pour l'éternité ! Je vous quitte, ma chère princesse, car je suffoque, je ne puis résister à cette idée. Croyez à mon inaltérable et respectueuse amitié. Pardonnez-moi ce griffonnage car je vois à peine ce que j'écris (2 juin 1877).

« Très chère princesse, je ne vous ai pas répondu encore et ce n'est de ma part ni distraction ni négligence, mais impossibilité absolue.

Les sottes et folles résolutions de notre gouvernement nous ont jeté dans une agitation extrême, et je suis, malgré moi, arraché à la seule préoccupation dont mon âme soit capable aujourd'hui, celle dont notre pauvre amie est et sera toujours l'objet éternel. Elle est toujours présente à ma pensée : je ne vois qu'elle, et lorsqu'on me laisse un moment tranquille, c'est à elle que je reviens, elle qui était ma véritable vie. Quelque douloureuse que soit cette préoccupation, je m'y plais, je m'y obstine. J'aime mieux souffrir que de ne pas songer à notre pauvre chère amie. Et s'il faut un instant m'en séparer, j'éprouve quelque chose de semblable à ce que je ressentais lorsqu'il fallait la quitter. Je vis dans la contemplation continuelle de ses perfections, je m'approuve mille et mille fois de les avoir tant appréciées, tant aimées, et je tombe dans une sorte de désespoir lorsque je me dis qu'elles ne sont plus que dans notre mémoire : à moins qu'elles ne soient là où se trouvent toutes les belles choses dont Dieu est l'auteur et qu'Il conserve dans le ciel comme éternellement dignes de ce séjour. Vous devez comprendre combien me sont importunes les agitations au milieu desquelles je suis obligé de vivre, à moins de renoncer aux devoirs de toute ma vie. Je ne livre qu'une partie de mon âme à notre monde agité, et je la reprends pour la rendre à notre pauvre amie, ce que je fais en vous écrivant pour vous parler d'elle. Ah! si vous étiez encore à Paris combien de fois vous me verriez pour pleurer

l'adorable amie que nous avons perdue ! A défaut de votre maison, je vais à Auteuil pour me trouver dans une maison obscure, pleine de deuil, pleine d'Elle, chez sa nièce, pour qui elle avait été la meilleure des mères. Je suis là en pleine souffrance, cent fois mieux que dans les lieux où l'on parle du reste de nobles intérêts, ceux de notre pauvre pays, engagé par des maniaques, des fous, dans les écueils où il a naufragé tant de fois. Ah! si vous étiez encore à Paris, comme votre société me serait chère, combien j'y retournerais pour penser, parler avec vous d'un seul objet, celui qui nous a tant occupés et qui m'occupera jusqu'à la fin de ma vie. Pardonnez-moi ces épanchements, les seuls qui conviennent à l'état de mon âme, et écrivez-moi bien souvent, bien souvent d'un seul être : celui que vous et moi avons tant aimé. Adieu, adieu, conservez-moi votre souvenir, car vous avez tout le mien. A vous de tout cœur » (25 juin 1877).

IV

Son inaction lui avait beaucoup pesé, car il n'avait écrit l'histoire des autres que pour se mieux préparer à en faire une lui-même, et il voyait avec dépit les années s'écouler sans lui en apporter l'occasion. Il croyait aussi que la vie ne cesse d'être un fardeau que lorsqu'on s'oublie en agissant fortement. Enfin le voilà de nouveau en selle : il a fini son grand livre, il est tout à fait

disponible d'esprit, il est député, il a à sa disposition une tribune redevenue retentissante. On s'interrogeait avec curiosité dans certains milieux et avec inquiétude dans d'autres sur ce qu'il allait faire? Serait-il un homme nouveau ou recommencerait-il l'homme ancien? Sous Louis-Philippe il en était resté à l'opposition systématique et à la politique de la fanfaronnade[1]. Reprendrait-il cette mauvaise tradition? Certes son attitude eût été agressive, quoique sous des formes constitutionnelles, si la session se fût ouverte immédiatement après les élections, mais la révocation de Persigny parut l'apaiser : il y vit une sorte de réparation. Cousin, soufflé par Mérimée, s'efforça alors de l'amener à des dispositions conciliantes. Il crut y avoir réussi, et Mérimée en entretint l'Empereur qui lui dit[2] : « Il y a longtemps que j'estime et que j'admire M. Thiers. Je pourrais dire que je l'aime, mais je ne le connais pas assez pour cela. Quant au retour complet et immédiat au gouvernement parlementaire, surtout en ce qui concerne la responsabilité ministérielle et le gouvernement par la Chambre, dans l'état de la France, avec une minorité rouge qui s'agite toujours pour refaire une république et le grand nombre d'imprudents qui aident à cela par leur indifférence ou leur goût pour la critique, c'est un parti dangereux,

1. Sur cette première partie de la vie de Thiers, voyez l'*Empire libéral*, t. Ier, p. 421.

2. Mérimée à Cousin, 22 juin 1863. Lettres inédites obligeamment communiquées par M. Chambon.

et je crois que M. Thiers n'en aperçoit pas assez tous les risques [1]. »

« Si vous parvenez à persuader à M. Thiers, ajoutait Mérimée, que sa maxime d'autrefois n'est plus de saison et qu'elle mène à des catastrophes, je ne doute pas qu'on ne prenne en très bonne part les conseils qu'il donnera. Hier soir, j'ai *dit* votre lettre, et, bien que je n'eusse pas le talent de la commenter savamment et éloquemment, j'ai vu avec grand plaisir que les idées générales en étaient acceptées. On ne demande pas mieux que d'être franchement constitutionnel, si l'opposition respecte l'initiative de l'Empereur, surtout si elle ne conspire pas, on l'écoutera. Le même jour j'ai parlé à l'Impératrice de M. Thiers. Elle le croit orléaniste; je l'ai fort défendu et je crois avoir détruit quelques-unes des idées fausses que Persigny lui avait données. — Voilà un homme très dévoué, lui ai-je dit, qui vient de vous faire beaucoup de mal..... Je crois qu'il aurait dû dire comme César après le Rubicon : Quiconque ne me fera pas la guerre, je le tiens pour mon ami. — Affermissez, je vous en prie, M. Thiers dans ses bonnes dispositions. Le changement qui vient d'avoir lieu est une satisfaction, et il comprendra qu'il a fallu du courage à l'Empereur, chez qui le cœur parle si haut, pour se séparer d'un ami si dévoué. Ce n'est pas de la flatterie que je voudrais de la part de M. Thiers. Je sais qu'il n'apporte pas d'hostilité,

1. Mérimée à Cousin, de Biarritz, 22 juin 1863.

seulement je voudrais que, comme vous le dites si bien, son premier discours s'adressât à l'Empereur et aux hommes d'État et non à la multitude. Ce n'est jamais en menaçant qu'on obtiendra quelque chose. Je tiens pour assuré que si notre ami se donne la peine de prouver qu'il n'est pas antidynastique (et je crois fermement qu'il ne l'est pas), il obtiendra dix fois plus pour le bien du pays et la vraie et saine liberté que par les plus éloquents discours adressés à la foule[1]. »

La bourrasque recommença après que Persigny eût été fait duc : Thiers y vit une approbation des attaques naguère dirigées contre lui dans le discours de Saint-Étienne. « Mais pas du tout, lui répondit Mérimée par Cousin, l'Empereur a été très étonné que le discours de M. de Persigny l'eût blessé, car il n'avait fait aucune attention aux phrases agressives dont notre ami s'est ému. Cette susceptibilité que je comprends d'ailleurs, devrait bien engager notre ami à ménager celle des autres. S'il fait quelque chose pour cela on en sera reconnaissant. Je suis convaincu que du moment où l'on aura la preuve que notre ami ne désire que l'amélioration de ce qui existe, il sera écouté avec intérêt et faveur[2]... Quant au titre de duc, il n'a aucune signification. Le fait est que *nous* aimons beaucoup nos amis, que *nous* les aimons même quand ils nous font du mal. *Nous* croyons ne faire tort à personne en leur donnant quelque chose qui ne coûte rien à per-

1. Fontainebleau, 25 juin et 4 juillet 1863.
2. Biarritz, 11 septembre 1863.

sonne et qui ne préjudicie rien à personne. *Nous* avons été bien surpris d'apprendre qu'il y avait des gens difficiles à qui cela ne plaisait point. Jamais on ne saura à quel point *nous* sommes bons et toujours prêts à sacrifier nos intérêts aux fantaisies de nos vieux amis. Voilà l'exacte vérité. Cela n'en est pas moins fort triste[1]. »

Thiers ne se laissa pas convaincre. Ce fut bien pis quand il apprit que Persigny serait invité à Compiègne : « C'est toujours lui qui gouverne ! » dit-il à Cousin, qui renonça à le calmer. Mérimée abandonna aussi la partie : « Votre lettre de dimanche me fait un peu peur. Il me semble que vous désespérez de notre ami et que vous renoncez même à le prêcher. Serait-il possible que cet *embaumement* splendide fût la cause de sa mauvaise humeur? Alors c'est à l'homme que notre ami en veut, non à sa politique qui est morte et bien morte. Je crains que les libéraux ne soient au fond très despostes, plus despotes que les princes. Ils ne veulent pas que les princes aient des amis, de la reconnaissance pour les services passés, et donnent des hochets à de vieux serviteurs pour les consoler de leurs disgrâces politiques et matrimoniales. A quoi sert d'avoir été homme de lettres, journaliste, ministre tant d'années, si on a l'épiderme si sensibl e? »

Intervenir dans la vérification des pouvoirs, semblait à Thiers, indigne de son importance

1. Biarritz, 15 septembre 1863.
2. Biarritz, 22 septembre 1863.

et il voulait, ce qui était tout naturel, débuter par quelque grand discours de principes. Mais il attachait une importance capitale à une attaque vigoureuse contre les élections, et qu'à cette occasion, on fit contre le gouvernement du pire qu'on pourrait.

Jules Ferry préparait un livre dans lequel il ramassait en un tableau saisissant, les griefs de l'opposition contre les candidatures officielles ; il étalait tout au long les méfaits des préfets, des maires, des gardes champêtres. Thiers l'encourageait beaucoup et se préoccupait surtout de rendre parlant ce dossier si laborieusement préparé. Il le chargea de m'écrire : « Cher ami, je m'arrache à mes épreuves, qui sont de terribles tyrans pourtant, pour vous dire : revenez vite, revenez. Sérieusement, très sérieusement, il y a intérêt à ce que vous soyez ici le 1er novembre. M. Thiers, que je vois fréquemment, et qui est du dernier gracieux pour l'historien de l'élection, *vous en supplie*, c'est son expression. Il dit, avec infiniment de raison, que cette vérification est une affaire énorme, un dossier qui pèse cent kilos, que la fortune permet que ce soit l'unique affaire de ce moment-ci, qu'il faut bien la mener, se partager les rôles, choisir le terrain, que pour cela il faut *se voir*. J'ai ajouté que rien ne se ferait si votre initiative irrésistible ne s'en mêlait. Simon fait la coquette ; Favre est on ne sait où ; Picard a des clous ; Berryer étudie la question américaine, *dans le plus grand secret ;* (je note ici que nous sommes à la veille de la re-

connaissance du Sud, avis à vous.) M. Thiers ajoute, si la vérification ne tient pas ce qu'on en attend, nous sommes perdus pour une session. Si vous saviez comme l'opinion est bien préparée, non seulement à Paris, mais en province. Venez donc, cher, comme toujours, apporter l'âme, la vie, la décision, tout ce qui fait que les plus aigres, en somme, s'inclinent et vous cèdent en tout. Le public est avide, gagné d'avance ; les préfets affluent ici, suppliant qu'on ne les abandonne pas. Si la discussion est menée *par vous* et par le petit malin de la place Saint-Georges, la liberté aura gagné vingt ans en dix jours. Tout vôtre (octobre 1863). »

CHAPITRE XVII

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS
L'ADRESSE DE 1864

I

Morny se sépara de Persigny et condamna sa politique dans son discours d'inauguration : « Les dernières élections ont réveillé des aspirations politiques inassouvies depuis plusieurs années. Le mot de liberté est souvent prononcé et il le sera sans doute encore. Le gouvernement ne s'émeut pas. Il ne nous est pas permis d'oublier que celui qui est la première cause de ce mouvement d'opinion c'est le souverain lui-même. Les suffrages du peuple ont replacé, parmi nous, d'anciennes illustrations parlementaires, j'ose dire que, pour ma part, je m'en suis réjoui. D'abord leur adhésion est un hommage à la forme même du gouvernement qui n'est pas celle de leur école politique, et je les tiens en trop grande estime pour douter un instant de la loyauté de de leurs intentions. D'ailleurs notre gouvernement n'a qu'à gagner à être jugé de plus près. » Voilà le langage de l'homme d'État, celui qu'aurait dû tenir Persigny.

La vérification des pouvoirs fut très animée. J'aurais voulu qu'elle restât dans la région des principes, et qu'elle ne s'engageât pas dans les broussailles des petits faits équivoques. On invoquait contre un de nos collègues l'incompatibilité avec les fonctions d'administrateur des chemins de fer. Au nom de mes amis, je déclarai que cette prétendue incompatibilité n'existait pas: « Je suis heureux que l'opposition ait pu, dès la première séance, déterminer par un acte quelle est l'attitude qu'elle entend conserver dans cette Chambre : elle ne sera ni taquine, ni emportée; elle sera toujours loyale et élevée, parce qu'elle sait que c'est un des privilèges des principes vrais de n'avoir jamais besoin de faire appel aux moyens équivoques et condamnables [1]. »

Mais nous étions assiégés de candidats battus qui voulaient avoir leur revanche, et il nous fut bien difficile de nous tenir dans ces généralités; il fallut descendre aux petits détails. Les griefs se ressemblaient partout : intimidation, corruption, irrégularités. Les commissaires du gouvernement niaient, et quelquefois avec vérité : mais nous avions plus souvent raison que tort. Quoique de part et d'autre, dans des circonstances différentes, on répétât toujours les mêmes faits, leur variété résultait du talent de ceux qui savaient leur donner un attrait de nouveauté. Picard se signala surtout dans cette escarmouche perpétuelle; Jules Favre y intervint

1. 9 novembre 1863. Voir aussi 16 novembre.

moins, mais avec éclat, pour soutenir la protestation de Casimir Perier dans l'Isère ; Thiers ne dit que quelques mots en faveur de son ami Baze, tout en s'associant aux examens préparatoires dans lesquels il apportait un tout autre sentiment que celui de la justice. Par exemple, nous discutions s'il y avait incompatibilité entre les fonctions de député et celles de directeur de la Monnaie ; j'exposai les raisons de douter; il m'interrompit : « Si l'élection était annulée, nous aurions Barrot. » C'était pour lui la raison de décider. Berryer s'abstint; quelques-uns de nos collègues nouveaux, Lanjuinais, Glais-Bizoin, intervinrent utilement ; Plichon, Kolb Bernard, d'Andelarre et même Larrabure et Segris défendirent leurs amis vaincus.

Une des discussions les plus intéressantes fut celle sur l'élection de la Gironde. Jules Simon y fit son début en défendant son ami Lavertujon, candidat battu. Il lui fallait à tout prix un succès. Il prit le bon moyen : comme entrée de jeu, il concéda les candidatures officielles[1], car il n'était « pas un anarchiste mais un *conservateur libéral* auquel l'honneur de l'administration était cher. » Là-dessus les visages se déridèrent et on fit bienveillant accueil à un discours qui, du reste, le mé-

1. Séance du 19 novembre 1863 : « Je ne suis pas ennemi des candidatures officielles, je n'admets pas beaucoup la situation d'un gouvernement complètement désintéressé dans les luttes électorales. Cela me paraît assez irréalisable. Le gouvernemeut a le droit de dire son avis sur les candidats, mais il devra être *circonspect* quand il s'agira d'en venir aux faits. »

ritait. Quand il eut terminé, Picard s'approcha de lui : « Du premier coup, vous nous avez tous dépassés en éloquence et en concession ». — Mais son succès fut vite couvert par un autre fort imprévu. Le Conseiller d'État Thuillier, qui lui répondit, était inconnu. La surprise d'abord, puis l'enthousiasme éclatèrent à cette parole de feu, précise, pleine d'autorité, qui révélait un orateur de race. Ne restant pas, comme ses collègues, sur la défensive, il attaqua et mit littéralement en pièces l'argumentation de Jules Simon. Il s'étonna que Lavertujon, journaliste, après avoir usé avec emportement du droit de polémique dans son journal, se plaignît de représailles légitimes: « Voilà bien ces amis étranges, ces amis intolérants de la liberté (*Très bien! très bien!*), qui la réclament incessamment et sans limites pour eux-mêmes, mais la refusent à leurs adversaires (*Très bien! très bien!*), qui savent en user mais n'ont jamais su la souffrir; qui ne respectent rien, absolument rien, mais exigent qu'on les respecte, qui veulent discuter tout, mais n'entendent pas qu'on les discute (*Très bien! très bien!*), qui insultent les fonctionnaires publics, jusqu'à encourir les châtiments mérités de la loi pénale, qui injurient l'autorité, l'administration, la justice, le gouvernement, la Chambre, au moment où ils briguent l'honneur d'y entrer. Au lendemain de l'élection ils changent subitement d'attitude, se posent en victimes, ne craignant pas de se plaindre d'avoir subi quelques attaques, reçu quelques blessures dans cette mêlée qu'ils ont tout fait pour rendre

furieuse, menacent des rigueurs de la justice les écrivains qui les ont librement combattus, et semblent invoquer je ne sais quelle inviolabilité qui les couvre eux, leurs personnes, leurs écrits, leurs discours et leurs actes. Ah! cela est trop fort, et vous ferez justice énergique de pareilles prétentions (*Bruyantes marques d'approbation; applaudissements prolongés.*) »

Plusieurs fois, ce conseiller d'État prit la parole et avec une égale supériorité, prouvant qu'il savait être aussi modéré qu'il avait été impétueux. Cependant Rouher, redoutant en lui un rival, l'écarta. Il s'éteignit obscurément, de chagrin, a-t-on dit, d'être la victime de son talent.

Un autre conseiller d'État, sur lequel on fondait de l'espérance, l'avocat illustre Chaix d'Est-Ange, voulut transporter à la Chambre, les procédés de cour d'assises qui l'avaient rendu célèbre. Il eut un petit moment de succès, en opposant les amis du premier degré, les dévoués toujours et quand même, aux amis du second degré, qui en se prétendant fidèles, blâment et critiquent; puis il voulut se hausser à faire une citation du sermon sur la montagne et s'y embrouilla. J'achevai sa déroute : « M. le Commissaire du gouvernement a oublié une troisième classe d'amis, les amis dangereux (*On rit*), ceux dont Tacite, qui vient ici au moins autant à propos que l'Évangile, a dit : « *Pessimum inimicorum genus laudantes* : les pires des ennemis, ceux qui approuvent toujours. » (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

II

Il me parut impossible que cette vérification de pouvoirs se terminât sans une protestation contre les procédés, dont Persigny à Paris et ses préfets dans les provinces, avaient usé contre les hommes illustres des anciens partis, entrés dans l'action constitutionnelle. Pour combattre l'élection d'un ami de Guizot, Léonce de Lavergne, le préfet du Gers, avait publié une circulaire dans laquelle il disait : « A voir les hommes qui, dans les communes, ont accepté le mandat de l'opposition, vous ne pouvez pas douter du but qu'ils se proposent : ils veulent à tout prix renverser ce que votre patriotisme a si glorieusement édifié. Fidèles à leurs précédents, ils se gardent bien de vous initier à leurs espérances, parce qu'ils savent trop que vous ne sauriez les partager. Habiles à dissimuler leurs véritables sentiments, ils s'évertuent à ramener la lutte aux proportions d'un simple débat sur des questions secondaires. Voter pour le candidat de l'opposition, c'est voter pour la coalition qui l'a fait surgir, c'est voter contre l'Empire. »

Je m'élevai contre ce langage : « ... Je trouve exorbitant, lorsqu'un homme honorable a déposé son serment, en déclarant qu'il acceptait loyalement un mandat, et que dans l'exercice de ce mandat il respectera la loi constitutionnelle de son pays, je trouve exorbitant qu'une autorité

quelconque se permette de publier qu'il ment et dissimule sa véritable pensée. Je trouve exorbitant que le gouvernement s'attribue le droit de placarder dans toutes les communes de France, que des citoyens honorables d'intention, sont des parjures, que ce que leurs lèvres prononcent, leur cœur le désavoue! Je n'admets pas que le gouvernement s'arroge ainsi le droit d'insulte vis-à-vis de ses adversaires! (*Bruit.*) Je n'admets pas que nous, nous qui vous avons donné des preuves de notre fidélité à la loi et de notre respect de la constitution, nous soyons traités comme des rebelles sur lesquels il est permis de courir sus, qu'on nous mette hors la loi et qu'on nous désigne aux populations... (*Murmures.*) Vos murmures ne m'arrêteront pas... Qu'on nous désigne, disais-je, aux populations comme préparant une révolution. Non, messieurs, nous ne voulons ni les uns ni les autres porter atteinte à la loi constitutionnelle. Nous ne voulons, ni les uns ni les autres, nous convertir en minorité factieuse, tentant de renverser ce que la majorité a édifié. (*Nouveau bruit.*) Nous ne voulons, ni les uns ni les autres, mentir, dissimuler nos sentiments, soutenir des doctrines auxquelles nous ne croirions pas et donner au pays qui nous écoute, le spectacle honteux d'un parjure perpétuel. Ni les uns ni les autres, nous ne sommes entrés dans cette enceinte pour jouer un rôle aussi misérable. Le langage contre lequel je proteste n'est pas seulement d'une souveraine injustice, il est d'une inconcevable imprudence et d'une inqua-

lifiable maladresse. Lorsque M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, prit possession de son ministère, en 1860, la première parole qu'il adressa à ses préfets fut celle-ci : « Tâchez de ramener les hommes qui, jadis, ont honoré la France; faites-leur comprendre qu'il n'est pas bien de se tenir à l'écart, qu'il vaut mieux qu'ils entrent dans les institutions du pays et qu'ils nous aident des conseils de leur expérience. » Par quel revirement imprévu, lorsque ces hommes considérables répondent à votre appel et, comme vous l'aviez désiré, rentrent dans l'arène, lorsqu'ils arrivent dans cette assemblée pour faire entendre des voix que la France ne connaît plus depuis longtemps, les traitez-vous en rebelles et les accueillez-vous par des injures? Quelle était donc votre pensée? Espériez-vous que les hommes politiques éminents qui, à diverses époques, ont dirigé nos affaires, entreraient dans la lice électorale des paroles de soumission aux lèvres et en répudiant un passé où il peut y avoir des fautes, mais où il y encore plus, autant pour eux que pour notre pays, de la gloire et de la grandeur? Espériez-vous qu'ils se présenteraient la tête basse, pour faire une soumission qui ne vous aurait pas même donné une force quelconque car s'ils avaient eu la faiblesse d'agir ainsi, vous ne les auriez eus que déshonorés? *(Bruit.)* Ils ont agi comme il convenait à des hommes de cœur : ils se sont présentés la tête haute, ne désavouant rien du passé, ne dissimulant rien de l'avenir; ils ont placé la main sur la constitution et sur la

loi, et vous ont dit : vous avez, par le décret du 24 novembre, déclaré que votre gouvernement manquait d'un contrôle suffisant et qu'il était désirable que les affaires publiques fussent discutées avec une liberté plus étendue. Nous répondons : nous voilà, nous sommes prêts à discuter. Si vous aviez eu de la mémoire, si vous aviez été intelligents et prévoyants, vous les auriez accueillis avec respect ; vous auriez été heureux de voir aux haines ardentes des partis, succéder une espèce d'apaisement constitutionnel ; vous auriez dû vous féliciter, d'avoir en face de vous, au lieu d'un parti républicain acharné, d'un parti orléaniste intraitable, d'un parti légitimiste ne voulant rien oublier, d'avoir, en présence de vous, un parti nouveau, unique, démocrate, libéral, légal et constitutionnel, prêt à être pour vous quand vous aurez raison, contre vous seulement quand vous aurez tort, préoccupé uniquement des intérêts permanents du pays. Vous avez manqué de mémoire, de sagesse politique ; vous avez oublié tout ce que votre situation vous commandait. Si vous voulez fonder quelque chose de durable, et n'être pas simplement une majorité qui profite de son nombre pour opprimer... *(Vives réclamations.)* si vous voulez être une assemblée de députés défendant avec autant de loyauté et, sans doute, plus de talent que nous, des principes différents des nôtres, vous devez désavouer de pareilles manifestations et vous rappeler que, puisque vous êtes les plus forts, vous êtes obligés de

rester les plus justes. » *(Mouvements divers*[1]*.)*

Le président du Conseil d'État Rouland, au lieu de me réfuter, se réfuta surtout lui-même. « N'abusons pas, dit-il, de l'éloquence se heurtant à la vérité des faits. Le gouvernement est en face de partis qui, quoi qu'on dise, n'ont oublié ni les réminiscences de leur passé, ni les vélléités de leur avenir. (*Très bien! très bien!*) de partis qui n'ont pas abdiqué, même sous la garantie de ce serment qui assure le respect pour les bases essentielles du gouvernement. Et l'on s'étonne qu'en présence de toutes ces dissidences ardentes et passionnées, le gouvernement, pour maintenir le sens général des élections dans la vérité, avertisse, éclaire les électeurs! » Puis oubliant ce qu'il vient de dire : « Le gouvernement ne croit pas à des projets subversifs ou séditieux, il ne traite pas l'opposition comme une minorité factieuse. Mais il dit aux électeurs que les principes, les erreurs de l'opposition, la direction qu'elle voudrait donner au pays seraient fatales. Nous protestons contre les véhémentes accusations de M. Émile Ollivier. C'est le devoir des gens honnêtes et convaincus qui ne veulent pas laisser déprécier par d'iniques récriminations un gouvernement intelligent, glorieux et populaire. (*Nombreuses et bruyantes marques d'approbation.*) » Granier de Cassagnac confirma les appréhensions de Rouland : « La conduite des partis dans les dernières élections, et notamment dans

1. 13 novembre 1863.

son département, prouve qu'ils ne sont pas prêts à la conciliation que rêve M. Émile Ollivier. »

Certes il était des hommes des anciens partis, acharnés à leurs arrière-pensées ennemies, beaucoup cependant jugèrent que j'avais fidèlement interprété leurs intentions et me remercièrent. Des nombreuses lettres que je reçus à cette occasion, je ne reproduirai qu'une, à cause du nom illustre du signataire et parce qu'il avait été un des candidats les plus violemment combattus, celle du fils du grand Casimir Perier : « Monsieur, je ne puis résister au désir qui est, en même temps, un vif plaisir, de vous féliciter sur les nobles sentiments que vous avez exprimés hier dans un magnifique langage. Tous ceux qui ont partagé l'ostracisme odieux, dont étaient frappés les hommes illustres, ont le droit de prendre aussi leur part, si petite qu'elle soit, aux félicitations et aux remerciements qu'ils vous doivent. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée et, permettez-moi d'ajouter, des sentiments affectueux qu'éprouvent pour vous tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître » (14 novembre 1863).

Nos attaques ne restèrent pas tout à fait sans résultat. Cinq élections furent annulées, trois pour irrégularités, celle de Bourcier de Villers dans les Vosges, celle de Bulach dans le Bas-Rhin ; celle de Pelletan dans la Seine ; celle d'Isaac Péreire dans les Pyrénées-Orientales et celle de Bravay dans le Gard ; ces deux dernières pour corruption.

Une conviction résulta pour moi de ces fasti-

dieux débats, c'est que le jugement des élections contestées est mal fait par des députés asservis à des passions de parti et frémissants de leurs luttes récentes; il devrait être attribué à un tribunal spécial composé par exemple de conseillers d'État et de conseillers à la Cour de cassation. Il en est ainsi en Angleterre, et aussi chez nous pour les élections administratives.

Les députés annulés furent tous réélus, à l'exception de Bourcier de Villers remplacé par Buffet.

III

Les Cinq de l'opposition démocratique et libérale durent se confondre avec les recrues qui venaient accroître leur nombre : ils fixèrent le lieu de leurs réunions chez Marie, qui avait un grand salon au-dessus du rez-de-chaussée de Berryer, rue Neuve-des-Petits-Champs. La présidence du nouveau groupe fut déférée sans opposition à Marie : il était l'ancien, et il inspirait le respect par sa noble vie et la sympathie par son humeur égale, facile et bienveillante.

Un autre groupe était né de la lutte électorale : il se composait d'individualités, qui, sous Louis-Philippe, eussent été les unes au centre droit, les autres au centre gauche, et que réunissait maintenant une communauté de passions cléricales ou protectionnistes ou de rancunes contre l'administration. On le désigna sous le nom de

tiers parti pour marquer sa place entre l'opposition démocratique et la majorité.

Thiers avait plus d'affinités avec le tiers parti qu'avec la gauche : il était en aussi plein accord avec lui, qu'en dissentiment avec celle-ci, dans les questions économiques et italiennes, mais la gauche était vaillante, composée d'orateurs éminents, en possession de la faveur publique, le tiers parti n'avait de crédit que dans les salons : par la gauche seule il obtiendrait le retentissement extérieur. Il s'arrêta donc à ne s'inféoder à aucun des groupes, en assistant cependant à leurs réunions, à ne se compromettre avec aucun d'eux et à se faire des instruments de l'un et de l'autre. Il ne prit même pas la peine de dissimuler ses dispositions : « Il nous réunit tous à dîner, a raconté Jules Simon, et nous dit très simplement, que notre élection, à nous autres, ne signifiait rien ou peu de chose, mais que la sienne était un événement européen, et que la politique se réduirait, désormais, à un dialogue entre l'Empereur et lui[1]. »

Il lui fallait, dans chacun des deux groupes, un collègue veillant pour lui, disant ce qu'il ne voulait ou ne pouvait dire, et l'appelant au moment utile. Dans le tiers parti il avait l'homme à souhait, Lambrecht, esprit charmant, fin, insinuant, modéré et actif. Il me choisit dans la gauche. Je ne me refusai pas, j'eusse volontiers assumé auprès de lui, l'office que j'avais rempli

1. Sur les petits papiers de Pessard.

pendant cinq ans, auprès de Jules Favre : prendre la fatigue et les responsabilités de l'initiative en abandonnant les honneurs de la primauté, pourvu que, comme Jules Favre, il me laissât suivre mes idées et ne voulût pas m'en imposer de contraires.

Au commencement tout marcha bien : nous fûmes en parfait accord sur les deux premières questions soulevées dans nos réunions. Se rendrait-on aux séances officielles et répondrait-on aux invitations de l'Empereur? Guéroult et Havin annoncèrent que, pour leur compte, ils ne négligeraient aucune occasion d'approcher l'Empereur; Jules Simon et d'autres se dirent décidés à s'en tenir toujours éloignés. Thiers trancha la difficulté : « Personne n'aurait le droit d'en vouloir à un député de l'opposition qui revêtirait l'uniforme obligatoire et se rendrait dans la tenue de rigueur aux Tuileries. J'ai commandé moi-même un uniforme et je l'endosserai le jour où l'Empereur aura donné la liberté. »

Cette entente se gâta quand nous en vînmes à l'examen des réformes constitutionnelles, à réclamer, soit dans nos discours, soit dans nos amendements. Nous reconnaissions ensemble, que la responsabilité ministérielle était la première condition d'un régime constitutionnel, mais Thiers, pensant que l'irresponsabilité impériale en était la conséquence et la condition, voulait nous faire adopter comme nôtre, sa maxime : *le Roi règne et ne gouverne pas*. Nous eussions ainsi riposté aux impertinences de Per-

signy à son adresse. Or, je savais, et il savait comme moi, par les confidences de Mérimée et Cousin, qu'à aucun prix l'Empereur ne consentirait à se laisser déclarer irresponsable; on se serait heurté à une des idées sur lesquelles il était irréductible : il ne voulait pas renoncer à son initiative, il tenait surtout à retenir le droit de provoquer des plébiscites, l'attribut essentiel, à ses yeux, d'un pouvoir napoléonien. Faire de l'irresponsabilité impériale le fondement constitutionnel de l'Empire libéral, c'était le rendre impossible, poser, sous couleur de constitutionalisme, le cas de révolution, ouvrir un conflit au bout duquel il n'y avait que le renversement de l'Empereur ou notre propre écrasement. Il ne me convenait pas de me laisser escamoter ainsi par l'habile prestidigitateur et de renoncer à mon dessein et à mes espérances. Je ne me contentai pas de ne pas accepter la maxime pour mon compte, je la combattis vigoureusement et la fis rejeter tout d'une voix par notre réunion, non à cause de ses conséquences révolutionnaires, ce qui l'eût recommandée à certains de mes collègues, mais parce qu'elle était contraire à une maxime de la Révolution, « que tout pouvoir quelconque doit être responsable. »

On me conta que Thiers avait été fort en courroux de mon opposition et que je n'étais plus éloigné de passer de la catégorie des gens d'esprit à celle des imbéciles. Du moins il ne me le témoigna pas : il quitta, il est vrai, la place que je lui avais choisie non loin de moi,

sans cesser toutefois de se montrer bienveillant et aimable[1].

Nous en étions là, quand commencèrent les discussions sérieuses. Quelques jours avant, on annonça l'arrestation de quatre Italiens, envoyés de Londres par Mazzini, avec huit bombes, qu'ils devaient jeter sur la voiture de l'Empereur : ils l'eussent achevé ensuite avec des poignards. Malgré ses dénégations, la culpabilité de Mazzini ne fit doute pour personne[2].

L'intérêt de la discussion de l'Adresse au Sénat fut dans un débat entre La Guéronnière et Rouher. La Guéronnière, un serviteur de la première heure, démontra dans un discours élégamment composé, la nécessité de l'Empire libéral. Au milieu de force circonlocutions admiratives pour l'Empereur, il dit de rudes vérités. Il s'appropria la thèse d'un de mes discours précédents sur la coexistence des deux tendances ; l'une qui représentait l'immobilité de

1. Les notes de Darimon sont sur ce point essentiel conformes aux miennes. *Le tiers parti*, p. 74 : « Thiers a insisté surtout sur la nécessité de proclamer l'irresponsabilité du chef de l'État. Jamais un Napoléon ne consentira à devenir un *pourceau* à l'engrais. Il y a eu, à ce sujet, une discussion fort vive entre MM. Thiers et Émile Ollivier ; celui-ci soutenant qu'il était parfaitement correct et, dans tous les cas, utile d'établir concurremment la responsabilité de l'Empereur et celle de ses ministres... Au sortir de cette réunion, Ollivier m'a déclaré qu'il lui était impossible de s'entendre avec M. Thiers. »

2. Le 25 février, Greco et Trabucco furent condamnés à la déportation, deux autres à vingt ans de réclusion.

la constitution, l'autre qui tendait au progrès; l'une qui regrettait le décret du 24 novembre et voudrait ramener l'Empire aux formes politiques de la dictature impériale; l'autre qui en demandait l'application régulière et le développement sincère, et voudrait faire glisser du côté du gouvernement représentatif, sans le faire tomber dans les institutions parlementaires. C'est à ces seconds que l'Empereur devait se confier. Les anciens gouvernements de partis ne pouvaient supporter la liberté; l'Empire, gouvernement national, n'a rien à en redouter. Faites de la Liberté le couronnement d'un édifice solide, elle en garantira l'équilibre; posez-la sur un édifice chancelant elle le renversera. Or, il est impossible de trouver un gouvernement qui ait jamais eu plus de forces et qui trouve moins d'obstacles que le gouvernement impérial. L'orateur conseillait une décentralisation administrative, plus de mesure dans l'application des candidatures officielles dont il admettait le principe et une loi sur la Presse. Le régime des avertissements n'existe plus qu'en France et en Turquie. L'arbitraire est épuisé, la nécessité d'une loi est démontrée. Quand on est la France il n'y a que la gloire qui puisse imposer l'arbitraire, et il faut choisir entre l'Empire sans la paix ou l'Empire avec la Liberté! — Thiers allait bientôt reprendre ce dilemne.

Rouher parut très contrarié de ce pronunciamiento libéral d'un ami du règne et il ne le dissimula pas. Son langage fut presque imperti-

nent : Il n'y avait pas deux tendances dans le gouvernement, il n'y avait qu'une seule expression de ses sentiments, l'Empire et la Liberté, mais non la liberté parlementaire qui est le règne des assemblées : le peuple n'en a pas voulu. A-t-il voulu du gouvernement absolu? Qui le lui a demandé? Le prince Napoléon a inscrit les principes de 1789 au frontispice de sa proclamation du 2 décembre; il n'a pas repoussé la liberté, il n'a écarté que la monarchie constitutionelle caractérisée par cette maxime énervante : *Le Roi règne et ne gouverne pas;* il a voulu une monarchie démocratique et représentative. On réclame la responsabilité ministérielle; mais les ministres sont responsables, non seulement vis-à-vis du souverain, ce qui est une garantie plus que suffisante, ils le sont vis-à-vis de leur conscience et de l'opinion publique. On réclame la liberté de la Presse, mais elle est libre; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les nombreux journaux publiés à Paris. Le droit d'avertissement s'exerce avec une sollicitude extrême, c'est un droit *impérieusement nécessaire :* un pouvoir ayant à contenir le suffrage universel doit être armé de droits exceptionnels. Il n'y a pas eu autrefois plus de liberté réelle qu'il n'y en a dans la monarchie présente. « Vous dites qu'il n'y a pas à s'inquiéter des partis monarchiques, mais il est un autre parti que je n'oublierai pas, car je l'ai vu à l'œuvre. Un de ses hommes[1] vient de nous apprendre ce qu'il attend de l'extension des liber-

1. EUGÈNE PELLETAN, le *Termite.*

tés publiques : « Le révolutionnaire le plus dangereux, ce n'est pas Danton, c'est le termite. Il creuse sans bruit, il ronge dans l'ombre, et pendant qu'il poursuit consciencieusement son œuvre de destruction, grain de poussière par grain de poussière, la maison garde naïvemeut toute l'apparence de l'éternité. On y mange, on y boit, on y rit, on y danse, mais un soir que l'heure sonne gaiement et que l'enfant dort dans son berceau, une poutre craque, tout croule... et de ce qui était tout à l'heure joie et confiance, il ne reste plus qu'un pan de mur et un nuage de poussière. Donc on allait voter. » Et vous me dites que les partis n'existent plus! Non! non! Restons vigilants ; les partis ne sont pas éteints. (*Mouvement prolongé d'approbation.*)

On alla aussi en Pologne. Ségur d'Aguesseau et Bonjean demandèrent que l'armée française y vint à la suite de leurs fanfares : l'honneur de la France y est engagé; il y a un devoir à remplir à tout risque. La Rochejacquelein et le procureur général Dupin démontrèrent que c'était bien loin et que la route serait trop difficile; le Sénat fut de cet avis [1].

IV

Thiers et Berryer débutèrent d'une manière modeste dans des questions de finances, comme

1. 17 décembre 1863.

pour se faire la main avant de chercher les grands effets. La guerre du Mexique avait amené des découverts auxquels on pourvut par les ressources de la dette flottante. On avait ainsi perdu le bénéfice de la diminution de 157 millions procurés par la conversion, et on était revenu au chiffre de 1 milliard. Fould n'avait pas voulu avoir sur les bras une dette aussi considérable, exigible à des délais plus ou moins prochains. Il proposa un emprunt de 300 millions afin de la consolider, c'est-à-dire, de diminuer d'autant les exigences menaçantes. La mesure était sage : il n'était pas question d'engager des dépenses nouvelles, mais de couvrir des dépenses consommées. Il n'y avait qu'à voter sans rien dire. Thiers, inaugurant son système de taquineries, demanda qu'en vue de sauvegarder l'avenir et de prévenir une nouvelle augmentation de la dette flottante, on abaissât de 300 à 100 millions le chiffre des bons que le Trésor serait autorisé à émettre annuellement. Le vice-président du Conseil d'État, Vuitry, démontra que ce serait plus que la précaution inutile, la précaution funeste, car elle empêcherait le succès de l'opération financière, dont Thiers ne contestait pas l'utilité ; le gouvernement avait accordé ce qui était raisonnable, en limitant, dans le budget de 1865, le chiffre des bons du Trésor à 150 millions. Il n'y avait rien à répondre. Cette première intervention de l'illustre homme d'État n'avait pas été heureuse.

Berryer prit la parole sur les crédits supplé-

mentaires de l'exercice de 1863. Le sénatus-consulte présenté, deux ans auparavant par Fould, avait promis qu'aucune somme quelconque, en dehors de celles fournies par des virements réguliers, ne serait dépensée sans un vote préalable du Corps législatif et que, désormais, il n'y aurait plus ni crédit supplémentaire, ni crédit extraordinaire; et Fould lui-même venait nous demander des crédits supplémentaires en dehors de tout virement et de tout vote du Corps législatif! La violation de la loi était donc flagrante. Le rapporteur Larrabure l'avait signalée, comme Segris précédemment. Berryer ne crut pas devoir insister, d'autant qu'il était peu partisan du sénatus-consulte et en trouvait la violation naturelle. Mais il présenta un tableau très étudié et des plus lugubres de la situation financière : « Vous n'avez pu soutenir vos finances qu'en empruntant, sous des formes diverses, 3 milliards, et en suspendant l'amortissement. » Il était entré en matière sans préambule, et il n'eût sur lui qu'un mot discret en terminant : « Je parle sans animosité, je parle avec conscience, avec honnêteté. A l'âge où je suis parvenu, l'avenir n'est pas fait pour moi ; je ne suis pas mû par des considérations personnelles, mais je serai toujours fidèle à ma passion pour les belles et heureuses destinées de ma patrie. » (*Marques d'approbation et applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Je traitai à mon tour les points essentiels de la gestion financière. la conversion, l'amortisse-

ment, en insistant surtout sur la violation du sénatus-consulte financier, que j'avais signalée l'année précédente. Vuitry, justifia la violation du sénatus-consulte par l'imprévu. Mauvaise raison, puisque c'est contre l'imprévu que le système avait été inventé; il promit que la violation, déjà deux fois signalée et blâmée, ne se reproduirait pas. Il recommença l'apologie déjà entendue plusieurs fois dans sa bouche ou celle de Magne : l'Empereur avait emprunté 2 milliards 800 millions, mais il les avait employés à donner à la nation la gloire au dehors et la prospérité au dedans[1].

Ces débats n'étaient que des affaires d'avant-garde. Toutes les questions que soulève la conduite d'un grand État furent examinées dans les les dix-neuf séances consacrées à la discussion de l'Adresse.

Thiers ouvrit cette discussion (11 janvier) par un de ses plus beaux discours : il y déploya son esprit, son agrément, sa dextérité, son don de persuader avec la grâce d'autrefois et plus d'ampleur. Il renouvela les déclarations tant critiquées par ses amis, lorsque je les fis, après le décret du 24 novembre : « Je suis né, j'ai vécu dans cette école dite de 89, qui croit que la France a le droit de disposer de ses destinées et de choisir le gouvernement qui lui convient. Quand elle a prononcé, à mes yeux le droit y est.

1. Séances des 8 et 9 janvier 1864.

(*Très bien! bravo!*) C'est manquer à la loi et au bon sens que de chercher à substituer des vues particulières à sa volonté clairement exprimée. (*Très bien! très bien!*) — Si les représentants des anciens partis investis du mandat législatif laissaient apercevoir l'intention de substituer une forme de gouvernement à une autre, une dynastie à une autre dynastie, ils sortiraient de leur mandat. (*Très bien! très bien!*) Une société ne peut vivre sans le respect du principe d'ordre et de celui de liberté. J'ai été également fidèle à l'un et à l'autre. L'ordre a été sauvé après 1848 par une assemblée nombreuse, passionnée, mais honnête et courageuse, et bientôt la France est revenue au principe monarchique. Je me suis soumis, par suite de ce sentiment de respect pour la volonté nationale. Mais alors je suis entré dans la retraite par un motif bien simple : c'est qu'il n'y avait rien à faire pour le principe d'ordre qui était sauvé, et rien pour le principe de liberté qui était ajourné. Dans cette retraite, permettez-moi de le dire, tout le monde sait ce que j'ai fait, j'ai écrit avec sincérité l'histoire de mon pays. J'y aurais passé sans regret le reste de ma vie, lorsque les décrets du 24 novembre 1860 et de février et décembre 1861 ont été promulgués. Vous ne me trouverez jamais ni dénigrant ni flatteur, je ne dirai pas que ces décrets contiennent toutes les libertés désirables, mais ils en contiennent une partie considérable : quant à moi, j'en remercie l'Empereur. (*Très bien! très bien!*) car l'ingratitude est un mauvais sentiment

et un mauvais calcul. (*Nouvelle approbation.*) A partir de ces décrets, j'ai pensé, j'ai dit à tous ceux qui partageaient mes convictions que, dès qu'ils pouvaient venir discuter ici librement les affaires du pays, et qu'il leur était possible de concourir au rétablissement des libertés publiques, l'abstention ne serait plus ni sage, ni digne, ni patriotique. L'inconséquence eût été trop grande de donner des conseils et de ne pas les suivre soi-même. D'ailleurs une dernière considération m'a décidé, c'est qu'en venant au milieu de vous, personne ne pourrait m'accuser d'ambition. A mon âge, après les postes que j'ai occupés dans l'État, je ne peux plus avoir qu'une seule ambition, c'est, en vous apportant le modeste tribut d'une expérience chèrement acquise, en discutant les affaires de l'État, du point de vue de l'État et jamais de celui des partis, de pouvoir être quelquefois d'un léger secours à vos délibérations, et de ne pas laisser inutiles à mon pays les dernières années de ma vie. »

Sa position ainsi longuement déterminée, il montra, en invoquant l'expérience de notre temps, la liberté sans cesse abattue et sans cesse renaissante, la prérogative du souverain se heurtant à la prérogative du pays, et deux trônes tombant dans cette lutte. « Cette question fatale a été pour nous ce qu'était, pour les navigateurs du XVe siècle, ce fameux cap des Tempêtes ; ils n'en approchaient qu'en tremblant, ils n'osaient pas le doubler. Un prince heureusement inspiré, Jean de Portugal, voulut dissiper de vaines ter-

reurs : ce cap des Tempêtes, il l'appela cap de Bonne-Espérance; et peu d'années après, le cap était franchi. Ne verrons-nous pas ce cap, devant equel nous avons tant de fois échoué, changé de nom et heureusement franchi? »

Il énuméra ensuite les cinq libertés nécessaires pour que le cap des Tempêtes devint celui de Bonne-Espérance : la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté électorale, la liberté de la représentation nationale, la liberté pour la majorité de la Chambre de diriger la marche du gouvernement. Aucune de ces libertés, selon lui, n'existait pleinement. Pour les constituer, il n'est pas besoin de bouleverser nos institutions; il suffit pour la liberté individuelle, de supprimer la loi de sûreté générale; pour la liberté de la presse, d'abolir le système des avertissements; pour la liberté électorale, il n'y aurait pas même à renoncer en principe aux candidatures officielles, il suffirait de changer quelques pratiques; pour la liberté de la représentation nationale, sans lui transférer le droit d'initiative, apanage du pouvoir législatif, il suffirait d'introduire le droit d'interpellation. Enfin pour la dernière et la plus essentielle des libertés, il faut avoir des ministres responsables et décréter l'irresponsabilité du souverain. L'irresponsabilité du souverain c'est la liberté du pays. » En un mot l'essentiel, selon sa marotte connue, était de rétablir la maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* — « C'est le gouvernement des rhéteurs, me dira-t-on? On devrait ne parler de ce genre

de gouvernement qu'avec ménagement, car enfin nous y sommes, et voilà des rhéteurs (*Montrant les ministres*) et des plus distingués. (*Hilarité.*) La dispute des portefeuilles? Le pouvoir doit être discuté partout : peut-il l'être plus noblement que par des hommes qui viennent faire preuve ici de trois grandes qualités : l'intelligence des affaires du pays, le talent de les exposer, le caractère nécessaire pour les défendre. C'est là le gouvernement anglais, dira-t-on encore? Qu'y a-t-il là d'anglais? Cela est de tous les pays : on veut être libre ou on ne le veut pas; si on veut l'être, il n'y a que cette manière de s'y prendre. »

Puis il revient à ce qui l'intéresse plus que la liberté, à lui-même : « Je crois que ce que je vais dire est dans l'âme de beaucoup d'entre les hommes des anciens partis et peut-être de tous, du moins je l'espère : or, il y a un tel désir de la saine liberté, que le gouvernement qui nous la donnera sera franchement, sincèrement accepté de tous. Quant à moi, permettez-moi de déchirer encore un dernier voile, j'ai servi une auguste famille aujourd'hui dans le malheur. Je lui dois le respect qu'on ne saurait refuser à de grandes infortunes noblement supportées; je lui dois l'affection qu'on ne peut pas manquer de ressentir pour ceux avec qui on a passé la meilleure partie de sa vie. Il y a quelque chose que je ne lui dois pas, et qu'elle ne me demande pas, mais que la fierté de mon âme lui donne volontiers, c'est de vivre dans la retraite, et de

ne pas lui montrer ses anciens serviteurs recherchant l'éclat du pouvoir quand elle est dans la tristesse de l'exil. Mais il y a quelque chose que, j'en atteste le ciel, elle ne me demande pas, qu'elle ne me demandera jamais, et que je ne lui donnerai point, c'est de sacrifier les intérêts de mon pays. Je le déclare donc ici en honnête homme, si on nous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et on pourra me compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'empire... Mais si notre devoir est d'accepter, permettez-moi de vous le dire, le devoir du gouvernement est de donner. Et qu'on n'imagine pas que je veuille ici tenir le langage d'une exigence arrogante; non, je sais que pour obtenir, il faut demander avec respect. C'est donc avec respect que je demande. Pour moi je ne demanderai rien; pour mon pays je n'hésiterai jamais à demander et à demander avec le ton de déférence qui convient. Mais qu'on y prenne garde, ce pays, aujourd'hui à peine éveillé, ce pays si brillant, chez qui l'exagération des désirs est si près de leur réveil, ce pays qui permet aujourd'hui qu'on demande pour lui du ton le plus déférent, un jour peut-être il exigera. » (*Réclamations sur un grand nombre de bancs. Applaudissements sur plusieurs autres.*)

Mes déclarations constitutionnelles avaient été plus réservées et elles avaient suscité, dans un certain public, des ombrages que n'éveillèrent pas celles de Thiers. Cela tenait à ce qu'on crût

les miennes sincères, et qu'on ne vît dans les siennes qu'une ruse de guerre[1].

V

Rouher riposta vivement : « Que signifie cette dernière parole. Nous croit-on revenus à ces temps sinistres où le mot de révolution était chaque jour répété? M. Thiers veut-il reprendre ses paroles de 1847, après lesquelles la monarchie était emportée? (*Mouvement prolongé.*) Ces temps sont loin et ne reviendront jamais; les partis nous trouveront toujours debout, prêts à leur résister. La liberté n'a pas été ajournée, elle existe,

1. PESSARD, dans *ses Petits papiers*, page 122, donne une autre explication : « L'homme en vue, l'homme hors de pair, c'était M. Thiers, dont le petit toupet dru et blanc se dressait comme une flamme. Maintenant qu'il a neigé sur nos candeurs, il est curieux de constater que M. Thiers, en revendiquant « les libertés nécesasires » ne tenait, ni dans le fond, ni dans la forme, un langage différent de celui d'Émile Ollivier. Comme le second, le premier déclarait qu'il voulait améliorer, non détruire et qu'il serait reconnaissant à l'Empereur d'élargir le cercle trop étroit des libertés politiques. Les sévérités dont on faisait état contre l'ancien chef des Cinq n'étaient donc pas provoquées par l'écart des opinions exprimées non plus que par l'infériorité de son talent. Émile Ollivier égalait M. Thiers, s'il ne le dépassait pas, par la largeur de ses vues, la beauté de ses périodes, le coup d'aile de sa pensée. L'ostracisme dont était frappé Émile Ollivier avait des causes moins avouables et moins avouées. Au fond, les orgueils parlementaires eussent trop souffert de prendre place à la suite d'Émile Ollivier, tandis que, sans déchoir, on pouvait témoigner beaucoup de déférence pour un vieillard dont on croyait le rôle politique terminé. »

dans la mesure où elle doit exister. Ce qui reste de la loi de sûreté générale n'est qu'un pâle reflet de toutes les mesures prises par les gouvernements antérieurs. La liberté des livres et des brochures est complète. La presse est soumise à la surveillance du gouvernement, mais dans l'intérêt de tous, pour l'empêcher de troubler l'État et d'effrayer les citoyens paisibles. Dans la lutte électorale, la politique du gouvernement serait comme une cible offerte à toutes les attaques, et le gouvernement dans cette lutte resterait muet? Le droit d'interpellation, je l'ai vu dans les Assemblées Constituante et Législative et je me souviens de quatre-vingt-deux interpellations dans un seul mois. La discussion de l'Adresse et du Budget permet au Corps législatif de faire prévaloir largement ses droits et ses convictions[1]. »

C'est contre l'axiome : *Le roi règne et ne gouverne pas*, que l'orateur concentra son feu : « M. Thiers nous propose de remplacer la Constitution de 1852 par celle de 1830? Qu'a donc fait cette Charte pour le bien de la Nation? rien. Elle lui a donné un gouvernement qui, toujours arrêté par la crainte d'une impopularité temporaire ou entraîné par des préjugés opiniâtres, n'a su opérer aucune réforme à l'intérieur, ni conquérir aucune gloire au dehors. Le gouvernement de Juillet a occupé Ancône pour s'en retirer aussitôt, le gouvernement de l'Empereur

1. Voir tome V.

a affranchi l'Italie. Le gouvernement de Juillet avait à Pétersbourg une ambassade maladive, le gouvernement de l'Empereur a fait la guerre de Crimée et a été vainqueur à Sébastopol. Il a opéré des réformes administratives, industrielles, commerciales, établi les libertés civiles, qui sont la meilleure préparation aux libertés politiques, que vous demandez et que le pays ne sépare pas encore du souvenir des agitations stériles dont il a eu si longtemps le spectacle. » Cependant sa conclusion ne fut pas un *jamais*, comme auraient pu le faire craindre ses prémisses, mais un renvoi à plus tard : « Soyez patients comme l'est le pays lui-même, vous qui avez déroulé devant la France le tableau d'incalculables désordres et d'une immense anarchie, soyez patients. Et vous, membres de la majorité, soyez convaincus que sous ce gouvernement fécond, pas une idée grande, pas une réforme utile, pas une amélioration ne restera stérile dans la pensée du souverain. Le moment venu, la marche en avant continuera grande et forte dans le pays dévoué. » (*Applaudissements prolongés.*)

Jules Favre était, ce jour-là, dans une disposition d'optimisme et de bienveillance inaccoutumés. Il se montra également satisfait des deux discours ; ils s'étaient rencontrés sur un terrain commun, la perfectibilité de la Constitution : « La nécessité d'un pas à faire dans cette voie de perfectibilité a été démontrée dans le magnifique discours de M. Thiers, et ces perfectionnements nous ont été promis dans l'éloquente péroraison

de M. le ministre d'État. » Il reconnut que le gouvernement impérial était de son époque et de son pays, qu'il était entré dans la voie des réformes, et il n'ouvrit une attaque contre la loi de sûreté générale, que pour y trouver l'occasion d'exprimer l'horreur et la réprobation que faisait naître dans les âmes honnêtes, le dernier attentat récemment déjoué. Sur l'axiome : *Le roi règne et ne gouverne pas*, il ne voulut pas se prononcer et déclara garder la neutralité, mais il protesta contre l'interprétation donnée par Rouher à la dernière parole de Thiers : « Ce n'était pas une provocation, toute idée de violence était loin de la pensée de M. Thiers. Ce dont il entendait parler, c'est de ce droit souverain que vous reconnaissez dans vos paroles, et que vous mutilez dans vos actes, ce droit qui existera malgré vous, et prenez garde, qu'un jour, il ne s'exerce contre vous[1]. » (*Réclamations. Approbations sur plusieurs bancs.*)

L'Empereur exprima aussitôt son sentiment sur cette séance. Quoique l'archevêque de Rouen, Mgr de Bonnechose, eût été un des signataires de la déclaration électorale des évêques, il avait eu la longanimité de le proposer au cardinalat. En lui remettant la barette au lendemain de cette séance, il lui dit : « Vous avez raison de dire que les honneurs de ce monde sont de lourds fardeaux, que la Providence nous impose. Elle a voulu augmenter les devoirs en proportion des dignités : aussi je

1. Séance du 11 janvier 1864.

me demande souvent si la bonne fortune n'a pas autant de tribulations que la mauvaise. Vous devez être étonné comme moi de voir à un si court intervalle des hommes à peine échappés au naufrage appeler encore à leur aide les vents et les tempêtes. Dieu protège trop visiblement la France pour permettre que le génie du mal vienne encore l'agiter. Le cercle de notre Constitution a été largement tracé; tout homme honnête peut s'y mouvoir à l'aise puisque chacun a la faculté d'exprimer sa pensée, de contrôler les actes du gouvernement, et de prendre sa juste part dans les affaires publiques[1] ». Quelque temps auparavant, Napoléon III avait dit d'un ton péremptoire, à Girardin, invité à Compiègne, qui lui parlait de la liberté de la presse : « Jamais; je n'ai pas terminé ce que j'ai à faire. » Rouher avait donc plutôt adouci qu'exagéré la pensée actuelle du Souverain, en laissant largement ouverte, sous l'influence de Morny, la porte de l'avenir.

VI

Avec un règlement qui n'eut pas accordé aux paroles vaines la latitude refusée au contrôle efficace, les discours de Thiers, Rouher, Jules Favre eussent clos le débat sur la politique intérieure. Il recommença de plus belle pendant plusieurs

1. 14 janvier 1864.

séances sur les questions spéciales, les candidatures officielles, la liberté de la presse.

A propos des candidatures officielles, nous déposâmes un amendement fort irrévérencieux envers nos collègues et le Souverain. « Deux millions de voix accordées à l'opposition ne sauraient être considérés comme le résultat de quelques dissidences locales : ils ont été une revendication réfléchie de la liberté. Sans la pression administrative, la France entière se fût associée aux votes de Paris, Lyon, Marseille, etc. [1]. La France a confiance en elle-même, elle se trouve digne d'exercer les droits dont jouissent les autres nations. Les libertés administratives qu'on lui promet n'auront de prix que si elles servent à assurer et à fortifier les libertés politiques; elles ne peuvent ni les suppléer ni les faire oublier. »

Jules Favre et Picard défendirent violemment cet amendement violent, sans dissimuler qu'ils considéraient la majorité comme dépourvue de toute indépendance par cela seul qu'elle avait été élue sous le patronage du gouvernement[2]. Des protestations indignées s'élevèrent. Segris surtout se fâcha : « Il est exorbitant, dit-il, qu'on

1. Lille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Saint-Étienne, Dijon, le Havre, Brest, Nîmes, Metz, Mulhouse, Nancy, Limoges, Boulogne, Saint-Lô, Tours, Versailles, Béziers, Cette, Bourges, Laval, Elbeuf, Saint-Omer, Valenciennes, Aix, Abbeville, Châlons, Chartres, Périgueux, Alais, Vienne, Agen, Tarrare, Sedan, Montluçon, Beauvais, Saint-Pierre-les-Calais, Valence, Saint-Brieuc, Thiers, Guebwiller, Libourne, etc.

2. Séance du 12 janvier 1864.

soutienne qu'on ne peut être indépendant qu'à condition de faire de l'opposition; ceux qui se prétendent ainsi indépendants, ont souvent derrière eux des maîtres auxquels il leur faut obéir. » Thiers fut cauteleux. Il reconnut la Chambre comme très légitimement élue et dit le respect profond que, depuis qu'il y siégeait, il avait conçu pour la droiture évidente de ses intentions; il admit, encore plus expressément que Jules Simon, le principe des candidatures officielles : « Dans tous les temps, dans tous les pays libres un gouvernement a toujours eu ses préférences et les a toujours manifestées ». Mais il ne concédait les candidatures officielles qu'à certaines conditions : « Le respect des convenances, l'abstention des moyens que le pouvoir met dans les mains du gouvernement, l'exacte observation de la loi. Si ces conditions ne sont pas admises résolument, je dis *non*. Dans ce cas nous rentrons dans le droit, trop absolu à mon avis, qui dit que ce n'est pas au contrôlé à choisir ses contrôleurs. Or, le gouvernement n'a respecté aucune de ces conditions : il a faussé les principes et dépassé toute mesure. Il ne faut pas, sous prétexte de diriger le suffrage universel, le dominer. Si on cherchait moins à l'éclairer, il augmenterait un peu les moyens de contrôle dans les corps de l'État, et, au lieu de perdre le gouvernement auquel vous êtes attaché, il contribuerait, au contraire, à le sauver. » — *Morny :* Le gouvernement n'a pas la crainte d'être perdu, il n'a pas besoin d'être sauvé. — *Thiers :* Que l'on ne

croie pas que, dans mes paroles d'aujourd'hui ni dans mes paroles antérieures, l'idée d'une menace quelconque ait pu entrer dans mon intention. Non, la menace serait déplacée ; ce que je veux ce n'est pas menacer, c'est avertir. »

Rouher répondit que les conditions auxquelles Thiers subordonnait les candidatures officielles équivalaient à les interdire, comme le voulait M. Jules Favre. Il les défendit contre l'un et l'autre en invoquant les anciens gouvernements, les circulaires de Jules Favre, etc. Les élections de 1863 signalaient des pensées libérales. Et pourquoi pas? Ce sont celles du gouvernement. Ce retour aux idées de liberté, c'est l'Empereur qui en a donné le signal, mais les élections n'ont eu aucun caractère hostile contre l'Empire ; les candidats du gouvernement ont obtenu 5 334 043 suffrages, soit 115 432 de plus qu'en 1852. Les voix de l'opposition se sont élevées à 1 400 000, au lieu de 800 000 en 1852. Le gain de 600 000 voix est dû à ce que des électeurs qui n'avaient pas osé voter en 1852 étaient sortis de l'abstention en 1863.

Quelques heures avant de prononcer ce discours, Rouher avait entendu celui de l'Empereur au cardinal de Bonnechose. Il le reproduisit et le souligna par des commentaires restrictifs qu'il n'avait pas employés dans sa réponse à Thiers : « L'Empereur n'a pas relevé le trône pour ne pas gouverner et pour livrer le pouvoir aux ardeurs maladives du régime parlementaire. L'article 3 de la Constitution dit qu'il gouverne, et il gou-

vernera. (*Bravo! bravo! Mouvement prolongé.*) Quant à la liberté de la presse, qui existe plus que vous ne voulez le reconnaître, attendez pour en demander le développement que le respect des institutions et de la dynastie soit enraciné dans les cœurs comme en Angleterre. Mais tant que nous sommes dans la situation actuelle, ne songez à désarmer ni le pouvoir, ni le pays ; respectez la Constitution, et ne demandez pas, sous prétexte de perfectibilité, des modifications qui la renverseraient. N'aboutissez pas à ce résultat de replacer, comme en 1848, la pyramide sur son sommet au lieu de la poser sur sa base, comme l'a fait le souverain[1]. » (*Applaudissements prolongés.*)

VII

Malade pendant quelques jours, je n'avais pas pu assister à ces discussions et c'est du fond de mon lit que j'avais suivi ces débats où, sans cela, je serais intervenu. Morny m'avait indiqué par un mot l'impression qu'il en ressentait : « Mon cher collègue, Je suis enchanté que vous alliez mieux et désolé de savoir que vous ayez été souffrant. L'opposition a pris un caractère d'âpreté et de violence qui a excité le gouvernement et l'assemblée et détruit ce que j'avais tant cherché à conserver, la modération dans les dé-

1. Séance du 14 janvier.

bats. J'ai bien peur que ce système n'ajourne tous mes rêves. Enfin ! Votre tout dévoué. »(14 janvier 1864.)

En effet, la cause de l'Empire libéral était perdue, si son programme fût demeuré celui de Thiers et que rétablissement du régime constitutionnel eût signifié retour à la Charte de 1830 et destruction de la responsabilité impériale. Quoique la question ne se rattachât pas à la liberté de la presse, je profitai de sa discussion pour me séparer net de Thiers et opposer ma thèse à la sienne comme je l'avais fait déjà dans nos réunions privées. Jules Simon avait attaqué dans un très éloquent discours le régime arbitraire de la presse et demandé la juridiction du jury même pour ses délits. Granier de Cassagnac, avec grande vigueur, avait soutenu le système des avertissements, se plaignant de la faiblesse avec laquelle on l'appliquait. Je défendis le droit commun qui laisse la presse libre en la soumettant, pour ses crimes au jury, et pour ses délits aux tribunaux correctionnels. « Croire qu'on domptera la toute-puissance de l'opinion par des avertissements et des lois spéciales, c'est ressembler, selon la belle expression du poète, à l'insensé qui fermait les portes de son parc pour empêcher les oiseaux de s'envoler. »

Mais avant d'entrer dans les développements de cette thèse, je fis la déclaration qui était pour moi l'essentiel de mon discours : « Mon idéal n'est pas que la Chambre, celle-ci ou tout autre, soit appelée à ressaisir le gouvernement. Je n'admets

pas que les assemblées aient droit, mission, capacité, pour gouverner. (*Marques d'assentiment sur un grand nombre de bancs.*) Elles manquent pour cela de deux conditions essentielles : elles ne sont pas responsables et elles sont passionnées... Elles ne sont pas responsables, car, leur décision prise, le faisceau se détruit, l'assemblée s'évanouit, et personne n'est plus là pour répondre de la décision qui s'exécute. Elles sont passionnées, et par conséquent, dans toutes les mesures qu'elles adoptent, elles ne font pas une distinction nécessaire, qui est l'art même de la politique : elles ne distinguent pas l'effet direct, immédiat, qu'on touche, de l'effet indirect, médiat, qu'on ne touche pas et qui, cependant, est définitif. Leurs décisions, toujours dictées par l'impression du moment, répondent à l'entraînement du jour et sacrifient quelquefois les nécessités permanentes des gouvernements et des sociétés. (*Très bien! très bien!*) Discuter et juger voilà leur véritable rôle, celui dans lequel elles ne peuvent être remplacées. Je ne désire pas davantage ressusciter dans ce pays qui ne l'a jamais comprise, la fiction en vertu de laquelle celui qui gouverne est inviolable et indiscutable. J'admire, quant à moi, l'instinct profond de cette nation qui, dans le fait comme dans la logique, a toujours placé la responsabilité là où elle a vu ou supposé l'action. Je désire que le chef de l'État, quelque nom qu'il porte, soit et reste responsable. Le développement que je demande à notre Constitution, le perfectionnement que j'es-

père, c'est qu'à la responsabilité naturelle, légitime, démocratique du chef de l'État, s'ajoute la responsabilité logique, nécessaire, utile pour tous, des ministres qui, sous ses ordres, dirigent les affaires publiques..... Je réclame la responsabilité des ministres, mais sans exclure celle du chef de l'État. » — Victor Cousin me félicita beaucoup de cette déclaration et, dans les discussions qu'elle souleva dans les salons politiques, prit ouvertement parti pour moi contre son ami Thiers.

VIII

Les affaires ne furent pas négligées. De Veauce réclama la liberté de tester, Jules Favre celle du taux de l'intérêt et une représentation pour l'Algérie. Les protectionnistes, Pouyer-Quertier, Brame, accusèrent, pendant trois séances, le traité de commerce de ruiner la France. Forcade de La Roquette, vice-président du Conseil d'État, prouva qu'il l'enrichissait.

Un amendement de l'opposition démocratique réclama l'*abrogation* de la loi des coalitions, dont l'Empereur, dans son discours, avait promis la *modification* : « L'abrogation de la loi des coalitions que nous avons réclamée l'année dernière, sera un bienfait. Les ouvriers, convaincus que la liberté est à la fois la seule garantie de l'ordre et du travail et la source la plus féconde du bien-être moral et matériel, ne demandent plus à

l'État que le droit d'améliorer leur condition par leur propre énergie. L'instruction et une latitude plus grande accordée au droit d'association, leur en donneront le moyen. » — Darimon développa fort bien cet amendement, indiquant que, par l'instruction, nous voulions surtout l'instruction professionnelle et que l'association signifiait pour nous la liberté des Chambres syndicales et les facilités aux Sociétés coopératives de se constituer. Le rapporteur, Nogent-Saint-Laurent, fit deux objections. Notre amendement parlait d'*abrogation*, et l'Empereur n'avait promis qu'une *modification*; l'abrogation semblait entraîner l'impunité pour toutes les atteintes à la liberté du travail. « Si c'est là, ce qui vous sépare de nous, dit Jules Simon, nous mettrons *modification* au lieu d'*abrogation*, et nous nous déclarons aussi résolus que vous à réprimer tout ce qui serait une violence et enlèverait à la coalition son caractère volontaire. » Et, à ce propos, il fit un exposé agréable et larmoyant de tous les lieux communs sensés de la philanthropie bourgeoise. Il se défendit surtout d'appartenir à l'école radicale : « *Je n'aime aucune sorte de radicalisme*, parce que notre situation sociale, notre condition humaine est tellement compliquée que quand on l'envisage un peu philosophiquement, on sait bien qu'il ne faut pas aller jusqu'aux extrémités de la logique pour être sûr d'être dans la vérité. »

« Tout ce qui est dans mon cœur est dans le vôtre, » avait dit aussi Jules Simon. — S'il en est

ainsi, riposta Morny, retirez votre amendement et donnez un exemple de conciliation : en le maintenant, vous semblez donner une leçon à vos collègues de la majorité. » Je m'opposai à ce retrait : « Nous ne voulons donner de leçon à qui que ce soit, ni nous séparer de nos collègues, car nous pensons comme eux, mais notre amendement contient deux idées fondamentales qui ne sont point dans le projet d'Adresse : la première, c'est la constatation du nouvel état d'esprit des classes ouvrières qui ne demandent plus, qu'à leur initiative, les améliorations qu'elles attendaient autrefois de l'État. Pour que cette pensée fît dans le peuple des progrès plus rapides, nous la lui avons empruntée et nous la lui représentons formulée, avec concision, la reconnaissant, il l'accueillera de nouveau et la propagera. La seconde, c'est que, à l'effort individuel, s'il veut être fécond, doit se joindre la force de l'association : l'extension du droit d'association que demande notre amendement, voilà ce qui lui donne son caractère. L'association imposée est un mal, le pire des despotismes ; l'association libre est un bien, le meilleur moyen de calmer les passions et de réaliser le progrès. Si vous croyez que sur ces idées il n'y a point entre vous et nous de dissentiment fondamental, que la forme seule nous sépare, renvoyons le paragraphe à la commission, qu'elle trouve une rédaction indiquant ces deux idées, alors nous retirerons notre amendement. — *Morny :* « Quand une Adresse comprend dans ses termes généraux

les principes d'une question, il est impossible de lui demander plus. Je ne crois pas que l'amendement doive être accueilli. Mais, que la majorité l'admette ou le repousse, je tiens à constater ici que le sentiment de la commission, et, j'ose le dire, celui de la Chambre sont complètement d'accord avec les idées que M. Émile Ollivier vient d'exprimer. (*Adhésion répétée.*) J'ajouterai que si quelqu'un a le droit de s'en féliciter, c'est la majorité de cette Chambre. Cela prouve que toutes les idées anciennes fausses, socialistes, sont répudiées par les ouvriers. » — *Jules Favre* et *Marie* : « Et par nous! » — *Morny* : « Nous serions bien maladroits de repousser des dispositions pareilles[1]! » — L'amendement, mis aux voix, en réunit 54, parmi lesquelles celles de Thiers et de Berryer[2].

La question romaine donna lieu à quelques observations de Guéroult. Elle ne présenta d'intéressant que les termes de l'amendement. La nouvelle opposition y adoptait la formule que j'avais fait prévaloir parmi les Cinq, exclusive d'un droit primordial de l'Italie en dehors du principe des nationalités : « Nous persistons à penser *que Rome appartient aux Romains*, et que notre occupation doit cesser. »

L'affaire du Mexique et de Pologne provoquèrent au contraire à des discussions approfondies.

1. Séance du 19 janvier 1864.
2. 29 janvier 1864.

CHAPITRE XVIII

LE MEXIQUE DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

I

Forey partit de Puebla avec 1900 hommes, et traversa sans se presser, ne rencontrant personne devant lui, les Cordillères et leurs magnifiques forêts de pins, puis la plaine aride et marécageuse, et arriva à Mexico (10 juin). Juarez ne l'avait pas attendu. Ne se souciant pas de se laisser prendre dans une ville dont la défense n'était pas suffisamment assurée, il en était sorti, accompagné de ses ministres, et avait transporté à San-Luis-de-Potosi le siège de son gouvernement (30 mai).

Voulez-vous savoir comment Forey fut reçu à Mexico? Relisez le récit de l'entrée des alliés à Paris en 1814 : « A mesure que les souverains s'avançaient vers les quartiers élégants, les boulevards prenaient l'aspect d'une voie triomphale. Les acclamations croissaient en nombre et en force. Aux balcons, d'où pendaient des bannières blanches, improvisées avec des draps de

lit, et des serviettes de table, aux fenêtres bondées de monde, les femmes criaient en agitant leurs mouchoirs. On admirait la belle tenue et la précision des mouvements de l'infanterie, les chevaux superbes des cuirassiers et des cosaques de la garde. On entendait ces mots : « Ils n'ont pas l'air méchant ! Que l'empereur Alexandre est beau ! Comme il salue gracieusement ! Il faut qu'il reste à Paris, ou qu'il nous donne un Souverain qui lui ressemble. » Les officiers souriaient à la foule. « Vous voyez que nous ne mangeons pas les gens », disaient-ils. Et toujours augmentaient les cris : « Vivent les alliés ! Vive Alexandre ! Vive Guillaume ! Vive les Bourbons ! » Pour mieux voir le défilé, des femmes prièrent des officiers de l'état-major de leur céder un instant leurs chevaux ; d'autres montèrent en croupe derrière des Cosaques. On a nommé parmi ces éhontées, la belle comtesse Edmond de Périgord, plus tard duchesse de Dino[1]. » Tout se passa à peu près de même à Mexico, centre des partisans de l'intervention : députation apportant sur un plateau les clés d'argent de la ville ; rues ornées de tentures, remplies d'une foule immense ; acclamations frénétiques, surtout des femmes ; chevaux ne pouvant avancer et se cabrant sous la pluie des fleurs et des couronnes.

Le rôle politique de Forey commençait. L'Empereur lui avait donné des instructions expli-

1. Voir tout le beau récit d'Henry Houssaye. 1814.

cites. La principale était celle à laquelle il avait surbordonné son commandement, l'entente parfaite avec Dubois de Saligny. Il avait ensuite ajouté : « N'épouser la querelle d'aucun parti, déclarer que tout est provisoire tant que les Mexicains ne se seront pas prononcés, mais rassurer les détenteurs de biens nationaux, nourrir, solder, armer les troupes mexicaines auxiliaires; leur faire jouer le rôle principal dans les combats; maintenir la plus sévère discipline. A Mexico, il sera désirable que Almonte et les notables de toute nuance qui auront embrassé notre cause, s'entendent pour convoquer, suivant les lois, une *assemblée* qui décidera de la forme du gouvernement. Le but à atteindre n'est pas de leur en imposer une qui leur soit antipathique, mais de les seconder dans leur effort pour établir, selon leur volonté, un gouvernement qui ait des chances de stabilité et garantisse à la France le redressement de ses griefs. Il va sans dire, que si les Mexicains préfèrent une monarchie, il est de l'intérêt de la France de les aider et, en ce cas, le général pourrait indiquer l'archiduc Maximilien comme notre candidat. » (14 juillet 1862.)

Dans des lettres subséquentes, l'Empereur revient sur ces recommandations. Il insiste surtout sur la nécessité de rassurer les acquéreurs des biens d'Église, et de consulter la nation afin d'enlever à l'expédition le caractère de conquête et de la mettre en harmonie avec sa politique générale. Toutefois, sa pensée flotte sur les moyens à employer. Tantôt il dit : faites voter *tout*

le peuple pour savoir si, par oui ou par non, il veut une monarchie ou une république [1]. Tantôt il se contenterait « d'*une espèce de suffrage* universel, et même du vote d'un Congrès nommé par ces *moyens révolutionnaires* dont le Mexique a la tradition et l'habitude » [2]. Plus tard il accorde plus à l'initiative de son général : « Quand on aura répandu dans le pays mes intentions et fait connaître le but de l'intervention, on pourra alors consulter la nation de la manière que *vous jugerez le plus convenable* [3]. » — En somme, tout cela se réduisait à un arrangez-vous pour me donner d'une manière quelconque quelque chose qui ressemble à un vote de la nation.

Ces instructions n'étaient pas faciles à exécuter. Quand on arrive avec des hommes de parti tels qu'Almonte, comment se mettre au-dessus et en dehors des partis? quand on déclare qu'on ne traitera pas avec le chef régulier d'un gouvernement, comment prétendre qu'on ne violente pas la volonté d'une population? Un diplomate plus exercé que le général Forey se fût trouvé embarrassé pour exécuter ce qui était inexécutable.

A Mexico, il rédigea avec Saligny une proclamation au peuple mexicain. Il y célèbre les exploits de son armée, prononce un mot maladroit et presque méprisant sur Fernan Cortes, qui blesse les Espagnols, indique ses inten-

1. A Forey, 1er novembre 1862.
2. A Forey, 14 février 1863.
3. A Forey, 14 avril 1863.

tions politiques : Abolition des contributions forcées, des réquisitions; sauvegarde des propriétés ; réforme de l'impôt et de la *leva ;* réorganisation des tribunaux, poursuite du brigandage ; liberté de la presse avec le système des avertissements établi en France. Sur les questions religieuses, il dit : « Les propriétaires des biens nationaux, qui ont été acquis régulièrement et conformément à la loi, ne seront nullement inquiétés et restereront en possession de ces biens ; les ventes frauduleuses seules pourront être l'objet d'une revision. » Forey avait dit *biens du clergé*, Saligny lui fit mettre *biens nationaux.* La religion catholique sera protégée et les évêques seront rappelés dans leurs diocèses. Je crois que l'Empereur verrait avec plaisir *qu'il fût possible* au gouvernement de proclamer la liberté des cultes, ce grand principe des sociétés modernes. » *Qu'il fût possible,* avait été ajouté par Saligny pour affaiblir la réclamation (12 juin 1863).

Le même Saligny lui constitue une Junte administrative de trente-cinq notables qui nomme un gouvernement provisoire, composé d'Almonte, du général Salas, de Mgr Labastida, archevêque de Mexico, prélat très ardent, qui, alors à Rome, fut représenté par Mgr Ormeachea, évêque de Tucalingo, intolérant, actif, résolu.

Pour donner à ce gouvernement les moyens de vivre, les caisses publiques étant vides, le chef des services financiers, Budin, émit 200 000 francs de bons du Trésor garantis par la France et prit

à sa charge la solde des auxiliaires. Ceci fait, fallait-il s'arrêter et attendre, pour constituer un gouvernement définitif, que le pays fût pacifié? Mais on aurait attendu toujours, car le pays n'a jamais été pacifié pendant notre occupation.

Le premier moment de griserie passé, le général s'était rendu compte que l'entrée à Mexico ne résolvait rien. Juarez qui, pendant tout le trajet de Mexico à San-Luis-de-Potosi, avait été reçu par des acclamations, des marques de respect et de dévouement, avait lancé une proclamation de résistance: « Napoléon Ier demeura-t-il maître de l'Espagne pour avoir occupé Madrid? Est-ce que la possession de Moscou lui donna la Russie? Unissons-nous donc et ne reculons devant aucun sacrifice pour sauver notre indépendance et notre liberté; tenons-nous unis et nous nous sauverons! ». Et il rendit un décret ordonnant que les autorités instituées par les envahisseurs, n'étant que traîtresses et séditieuses, la République considérera comme nuls leurs contrats ou promesses, et ils seront irrémissiblement châtiés, selon les lois du pays (10 juin).

Doblado, au dire de Saligny, en proie à un profond découragement et à de perpétuelles inquiétudes, depuis une tentative d'assassinat, de sa propre escorte, à laquelle il n'avait échappé que par miracle, se montrait disposé à se rallier à l'intervention. Il y pensait si peu, qu'il appelait aux armes les habitants de Guanajuato par une vigoureuse proclamation: « Il est vrai que nous avons commis beaucoup d'erreurs et que

tous les partis entraînés dans le tourbillon révolutionnaire ont échoué dans leurs théories administratives. Mais le droit de nous adresser des reproches appartient exclusivement à nous seuls. L'étranger n'a pas le droit de prendre connaissance de nos discussions intestines, il l'a encore moins de nous faire des récriminations au sujet d'actes accomplis par nous dans l'exercice de la souveraineté nationale... La nation a répondu en masse par un sourire de mépris à la nouvelle de la proclamation de la monarchie de Maximilien... Il n'y a plus désormais que deux partis destinés à ne se confondre jamais : envahisseurs et envahis, indépendants et esclaves. Je n'ai pas la jactance de vous présager des triomphes. Notre faiblesse est un fait, c'est le fait même qui a motivé l'invasion. Mais notre devoir est de nous défendre, et quand il s'agit d'un devoir, on ne mesure ni le nombre de ses ennemis, ni la grandeur des obstacles. Nous ne pouvons perdre avec honneur notre indépendance, qu'après l'avoir défendue, les armes à la main, jusqu'à la dernière extrémité. Alors et seulement, nous aurons droit au respect du monde ; nous transmettrons à nos enfants le droit de se soulever contre leurs oppresseurs, et nous aurons ainsi lavé, avec notre sang, la tache qu'ont fait tomber sur le drapeau national quelques Mexicains avilis, qui, par dépit de faction ou par égoïsme, se sont prêtés à servir d'instrument au conquérant, en jouant un rôle qui révèle le dernier degré d'abjection. »

Indépendamment des corps d'armée constitués, le pays se couvrit de guérillas interceptant nos convois et coupant nos communications. Forey ne pouvait songer à employer les troupes auxiliaires mexicaines, composées de canailles déguenillées, telles que pouvaient être ceux qui servaient sous l'envahisseur de leur patrie; elles étaient tout à fait indisciplinées : si elles voulaient aller au Nord, nul moyen de les envoyer au Midi ; chacun exigeait d'être au moins officier; souvent elles passaient à l'ennemi avec armes et bagages : leur donner apparence de soldat en les habillant fut tout ce qu'on put faire.

Pour terrifier les guérillas, Forey, par un décret, mit hors la loi tous les individus faisant partie de bandes de malfaiteurs armés, et les soumit à des cours martiales dont les sentences sans appel seraient exécutées dans les vingt-quatre heures (20 juin 1863). Qu'appelait-on malfaiteurs? Ceux qui employaient, au profit de leur indépendance, les moyens désespérés que Napoléon imposait aux Français par son décret de Fismes, contre les coalisés envahisseurs : « Tous les citoyens français, sont non seulement autorisés à courir aux armes, mais requis de le faire, de sonner le tocsin aussitôt qu'ils entendront le canon de nos troupes, de se rassembler, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes et de tomber sur les flancs et les derrières de l'ennemi. Tout citoyen français pris par l'ennemi et qui serait mis à mort, sera, sur-le-champ, vengé par la

mort, en représailles, d'un prisonnier ennemi. »

En cet état, parler d'élections et de suffrage universel, c'était une mauvaise plaisanterie. Matériellement, il était impossible d'organiser un vote, ayant une apparence quelconque de sérieux, dans un pays si fort au pouvoir des républicains. Forey l'écrivait à l'Empereur : « Le suffrage universel est impraticable dans ce pays de longtemps, et surtout à ce moment, où le gouvernement déchu exerce encore une autorité reposant sur le sentiment le plus vif de la population honnête, la peur » (20 juin).

Saligny et Almonte, persistant dans la vue qui leur avait fait conseiller à Lorencez de ne pas s'arrêter à Puebla et de marcher droit à Mexico, engageaient maintenant Forey à ne pas s'attarder à Mexico et à lancer à la poursuite de Juarez les troupes mexicaines appuyées par une colonne française : ils ne doutaient pas, qu'avant deux mois, Juarez et ses partisans fussent obligés de quitter le Mexique, et alors, ce qui était impossible ne le serait plus « et on obtiendrait ce qu'on voudrait des populations délivrées. »

Mais la saison des pluies commençait ; les 19 000 hommes avec lesquels on était parti de Puebla étaient réduits à 15 000 ; les communications avec Vera-Cruz à tout instant coupées par les guérillas étaient difficilement assurées, et les troupes mexicaines aussi peu sûres qu'incomplètement organisées. Forey ne crut pas devoir accueillir les conseils impatients d'Almonte et de Saligny, pas plus que ne l'avait fait Lorencez. Il ne con-

sentit pas à exposer sa petite armée à un désastre.

On lui demanda alors d'user de la latitude que lui avait laissée l'Empereur, d'employer, pour constituer un gouvernement, les moyens révolutionnaires habituels au Mexique. — « Nous avons, lui dit Almonte, un système introduit par la coutume et sanctionné par le consentement national, mis en pratique par les libéraux aussi bien que par les conservateurs, d'une exécution facile, et par lequel, de 1841 à 1860, se sont installés huit gouvernements : Le victorieux réunit les notables de Mexico et leur fait proclamer son droit qui est aussitôt accepté par tout le pays, reconnu par les puissances étrangères et jouit pleinement de tous les attributs du pouvoir suprême ; il n'y a rien autre à faire aujourd'hui. A Mexico se trouvent réunis toutes les intelligences et tous les notables, plus que jamais depuis que les malheurs de la guerre civile ont augmenté la population d'un tiers, aucun pouvoir n'a jamais été reconnu tant qu'il ne l'a pas été par Mexico, et aucun n'a été contesté dès que la capitale l'a consacré. Le pouvoir que les notables constitueront deviendra, n'en doutez pas, le pouvoir légitime. »

Saligny partageant cette manière de voir, Forey s'y rangea. Et convaincu que c'était en effet le seul parti à prendre, il fit promptement convoquer, par sa junte, les notables pour constituer le gouvernement définitif. Ces notables, au nombre de deux cent quinze personnages, fort

honorables d'ailleurs, appartenaient aux victorieux. Ils votèrent, à l'unanimité moins deux voix, le rétablissement de la monarchie et la désignation de l'archiduc Maximilien comme empereur; à défaut, la nation s'en remettait à S. M. Napoléon III pour qu'il désignât un autre prince catholique. En attendant l'arrivée de Maximilien, le gouvernement provisoire fut constitué en régence. On décida l'érection d'une statue de Napoléon III dans la salle du Congrès, et des actions de grâces à Almonte, Guttierrez, Hidalgo, José-Maria Andrade, Aguilar (10 juillet 1863).

Saligny était donc arrivé à son but, et, sous l'enseigne de Maximilien, il avait intronisé le parti rétrograde et clérical.

II

Les vainqueurs voulurent profiter de leur victoire : ils firent savoir aux détenteurs de biens nationaux, qu'ils ne les considéraient point comme propriétaires, et que les *pagarès* ne seraient pas payés; les locataires des biens ecclésiastiques furent prévenus de ne point acquitter leurs loyers, parce qu'ils s'exposeraient à les payer deux fois; les derniers sacrements et la sépulture chrétienne furent refusés à ceux qui ne voulurent pas restituer. Une ordonnance interdit de travailler le dimanche; une autre prescrivit de se mettre à genoux quand on rencontrait le Saint-Sacre-

ment, et d'y rester jusqu'à ce qu'il eût disparu et qu'on n'entendît plus le bruit de sa clochette; les actes de l'état civil furent rendus au clergé, les titres de noblesse rétablis, ainsi que l'ancien ordre de Guadalupe. Comme les vautours qui sentent le cadavre, les chefs du parti rétrograde accoururent : le fils de Santa-Anna débarqua à Vera-Cruz venant préparer les voies à son père, et Miramon arriva à Mexico. Le décret de Puebla sur le séquestre fut appliqué non seulement à tous ceux qui portaient les armes contre nous, mais encore à tous les dissidents quelconques.

Tout cela plaisait à Dubois de Saligny, mais heurtait les instructions impératives de l'Empereur, dont il fallait bien tenir quelque compte. Forey obtint le retrait de l'ordonnance sur l'observance forcée du dimanche, qui, disait-il, semblait dater de l'Inquisition, mais il ne put arracher un acte rassurant les acquéreurs de biens nationaux. « Cela ne le regarde pas, dit Mgr Ormeachea; d'ailleurs toute résolution doit être suspendue jusqu'à l'arrivée de l'Archevêque qui vient avec des instructions du Pape. »

Le général dut faire lui-même ce que le gouvernement apparent lui refusait : il insèra un communiqué rassurant dans son journal. Il ordonna que le fils de Santa-Anna, qui avait tenu des propos équivoques, fût rembarqué, et avant de lui permettre de séjourner à Mexico, il demanda à Miramon l'engagement écrit d'adhérer à l'Empire. Miramon s'irrita d'abord qu'on voulût le traiter en ennemi, en lui demandant des enga-

gements qui impliquaient des doutes injurieux; il s'écria qu'il allait retourner aux États-Unis. Calmé par Saligny, il signa (30 juillet). « Que l'Archiduc, écrivait Forey, arrive le plus tôt possible! il me débarrassera d'une mission plus difficile encore que la prise de Puebla : c'est de maintenir le parti que nos armes ont mis au pouvoir, car il ne faut pas se faire illusion sur les hommes de ce pays. Il n'y a que deux partis : les démagogues et les réactionnaires, et les uns ne valent guère mieux que les autres, et parler modération, conciliation, justice aux uns ou aux autres, c'est peine perdue, l'un ne voit dans le pouvoir que le moyen d'opprimer l'autre. Si ce n'était un sang trop précieux que celui de nos soldats, Sire, pour le répandre légèrement, je vous avoue que j'aimerais mieux faire un second siège de Puebla que d'être ce que je suis ici, le modérateur de gens qui ne veulent pas être modérés. Le général Almonte, qu'on a mis à la tête de la régence, est sinon un réactionnaire, du moins un homme d'une extrême faiblesse, toujours enclin à se laisser entraîner à des mesures déplorables que je ne permets pas, parce que je ne veux pas que le drapeau français couvre des actes contraires à votre politique. Mais il n'en est pas moins pénible de voir que chaque jour je suis obligé de surveiller le gouvernement comme je le ferais du parti ennemi[1]. »

La désignation des délégués à envoyer à Maxi-

1. A l'Empereur, 6 août, 20 août 1863.

milien donna lieu aussi à des ennuis. On avait mis en tête Guttierrez de Estrada, le chef du parti monarchique et l'inventeur de la candidature, ce qui découvrait trop la main de l'émigration, les autres délégués étant tous également pris à l'étranger. Forey demanda qu'on adjoignît au moins quelques résidents au pays, afin de se donner une apparence nationale. On y consentit, mais parmi eux on lui proposa un nom qui l'effaroucha, celui du Père Miranda. Saligny lui persuada que le Père était fort libéral, partisan de la politique de l'Empereur à l'égard des biens du clergé, et avait indisposé, pour cette raison, la cour de Rome qui n'avait pas voulu le nommer évêque, et le Père Miranda fut accepté.

III

Forey se débrouillait comme il pouvait au milieu de tant d'embarras, lorsqu'à l'improviste, à la fin de juillet, on lui notifia le rappel de Saligny. L'aveugle auquel on enlève son bâton n'est pas plus effaré. On lui avait prescrit de se conformer *en tout* aux directions de ce ministre qui, seul, connaissait le Mexique et la pensée de l'Empereur. Il avait mis son point d'honneur à lui obéir; puis, tout à coup, sans dire pourquoi, on le lui retirait, et il voyait son Mentor, du comble de la faveur, tomber dans la plus irrémédiable disgrâce.

Almonte fut encore plus étourdi. Il venait de

mettre l'Empereur en demeure de choisir entre Forey et lui. « Si Votre Majesté croit que, malgré cela, il doit rester, je la prie de ne pas trouver mal que je m'élimine de la Régence, pour ne pas être forcé un jour d'être en contradiction avec le général en chef dont le caractère est parfois insupportable. » On lui répond par le rappel de Saligny. Il ne se méprend pas sur la signification de la mesure : « Nous apprenons dans ce moment, avec le plus profond regret, le rappel de M. de Saligny. Votre Majesté ne saurait comprendre le déplorable effet qu'il a produit dans toute la population. Je conjure Votre Majesté de vouloir bien accéder à la pétition que la Régence lui adresse, pour la prier de vouloir bien continuer ici comme son représentant, M. de Saligny, le seul agent de Votre Majesté qui connaît le pays et nous inspire une entière confiance. Il est en parfait accord avec le général Bazaine qui va prendre le commandement du corps expéditionnaire. L'effet que produirait son départ serait d'une telle gravité, qu'il pourrait faire manquer l'accomplissement du projet si heureusement réalisé jusqu'à présent. Son rappel est considéré comme un désaveu de la politique de Votre Majesté. Dans ce cas, les membres de la Régence n'auraient plus qu'à donner leur démission et quitter le pays, puisqu'il n'y aurait plus moyen de le sauver. J'ose espérer encore que les nouvelles que nous allons recevoir seront de nature à nous rassurer[1]. »

1. 26 juillet 1863.

Forey demandait qu'on lui laissât Saligny au moins jusqu'à l'arrivée de Maximilien. On n'accorda ni le maintien, ni le retard. Saligny reçut l'ordre de rentrer immédiatement.

Un revirement complet s'était opéré dans l'esprit de l'Empereur. Il avait percé le nuage de mensonge dont on l'avait enveloppé; il avait entrevu l'œuvre de réaction dont on voulait le rendre l'instrument, et il s'était retourné. En rappelant Saligny il notifiait son congé au parti clérical, le promoteur de l'affaire; il faisait une avance au parti libéral qu'il était venu combattre et dont Saligny était la bête noire. C'était l'équivalent de la lettre à Edgard Ney, lors de l'expédition romaine.

Forey ne tarda pas à partager le sort de Saligny. L'Empereur était en correspondance directe avec un certain nombre d'officiers, tels que le jeune Galliffet, le général Douay et d'autres qui lui servaient d'informateurs. Ses aides de camp, de leur côté, avaient des amis qui les tenaient au courant. De sorte qu'à chaque courrier, avec les rapports officiels du général en chef ou du ministre, partaient, sous forme de lettres confidentielles, une foule de rapports particuliers qui, à tort ou à raison, en critiquant ou en raillant, démolissaient les rapports officiels. Cette pratique, quoique les résultats en aient été parfois salutaires, détruisait la discipline, affaiblissait l'autorité du chef et finissait par entraîner sa disgrâce. C'est par ces procédés qu'a été provoqué le désaveu successif dont ont été frappés tous

les chefs de l'expédition; Jurien et Lorencez en avaient été les victimes, voici le tour de Forey et de Saligny; à plus tard, celui de Bazaine.

Forey fut fait maréchal et remplacé par Bazaine au commandement du corps expéditionnaire.

IV

La nomination de Bazaine fut reçue avec joie et confiance par l'armée : on lui attribuait le mérite de la chute de Puebla; il avait la réputation d'un homme habile, sachant avec une ténacité souple tourner les obstacles qu'il ne pouvait pas renverser; il parlait à merveille l'espagnol. Forey, quoique bon, avait des manières rébarbatives; il se montrait rarement aux troupes et il rudoyait à tort et à travers quiconque se trouvait sur son passage. Les manières de Bazaine étaient affables; il se montrait bienveillant, familier, accessible, actif. Il reçut pour instructions d'empêcher toute réaction : « Je ne puis admettre, lui écrivait l'Empereur, que, *ayant fait la conquête du Mexique*, nous demeurions témoins impassibles de mesures arbitraires opposées à la civilisation moderne[1]. » Il s'efforcerait en outre d' « obtenir que l'élection de Maxi-

1. 12 septembre 1863. J'ai eu entre les mains les originaux de toutes les lettres de Bazaine à l'Empereur. Celles de l'Empereur à Bazaine ont été très fidèlement reproduites dans le consciencieux livre de M. Gaulot.

milien fût ratifiée par le plus grand nombre possible de Mexicains, car la nomination hâtive qu'on a faite a eu le grand tort de ne point paraître en Europe l'expression légitime des vœux du pays[1] ». C'est, en effet, ce que Palmerston avait objecté à l'envoyé Francisco de Paula de Arrangoiz, qui, de la part de Maximilien, était venu en septembre sonder le cabinet anglais. Arrangoiz répétait les arguments d'Almonte : « Nous avons toujours agi ainsi et vous avez reconnu tous nos gouvernements. — Alors, dit Palmerston, il ne s'agissait de changer que des personnes, non des institutions avec l'aide de l'étranger[2]. » Cette objection parut fondée à Maximilien ; il déclara aux notables conduits à Miramar par Guttierrez, qu'il ne subordonnait pas seulement son acceptation à des garanties indispensables pour mettre son Empire à l'abri des dangers extérieurs : il exigeait aussi que la nation *tout entière*, exprimant *librement* sa volonté, ratifiât le vœu de la capitale.

Bazaine se mit en mesure de satisfaire aux instructions de Napoléon III : il annula le décret sur les séquestres, et toutes les autres mesures réactionnaires de la Régence, caressa les libéraux qui se laissèrent approcher, menaça Saligny qui retardait son départ sous prétexte d'affaires, de le faire enlever par la force s'il ne quittait sur-le-champ le Mexique. Il différa à rassurer les acquéreurs

1. De l'Empereur, 12 septembre 1863.

2. Paula Arrangoiz, *Mejico, Desde* 1808, *Hasta* 1867, t. III, p. 148.

des biens du clergé, jusqu'à l'arrivée prochaine de Mgr Labastida, qui, disait-on, ayant conféré avec l'Empereur à Paris, aiderait à la conciliation. Dès qu'il est là (19 octobre), Bazaine accourt auprès de lui. L'Archevêque lui expose « qu'il revient pour reconstituer le domaine enlevé au clergé, par la persuasion, et s'il le fallait, par la pression de son pouvoir spirituel ». Bazaine, stupéfait, répond que ses instructions lui prescrivent tout le contraire : il s'en tiendra à la proclamation de Forey, du 12 juin : il admet bien une revision des ventes des biens du clergé, mais faite par l'État et non par le clergé... Le Prélat réplique que ses idées avaient été exposées à Sa Majesté, qui avait paru les approuver ; sa dignité, sa conscience lui défendaient toute solution autre avant d'y être autorisé par le Saint-Père.

Le lendemain, il convoqua le conseil de Régence en séance extraordinaire, en priant Bazaine d'y assister. Il répéta ses déclarations de la veille, puis se tournant vers le général, lui dit d'un ton exalté : « Si votre armée a été bien reçue dans la capitale, c'est par l'influence du clergé, et si vous ne le soutenez pas, si vous ne marchez pas avec lui, faites venir 15 000 hommes de plus, car vos amis d'aujourd'hui... » Il n'acheva point et fit un geste qui signifiait : Vous ne pouvez plus compter sur eux.

Bazaine coupa court aussitôt à cette opposition en obtenant de la Régence, malgré les protestations de Mgr Labastida, la déclaration en tête du *Journal officiel* : « que les ventes régulières des

biens nationaux seraient confirmées et que les transactions frauduleuses seules seraient sujettes à revision » (24 octobre).

Almonte, non sans gémissement, suivait Bazaine dont il avait appelé l'avènement de ses vœux. « Je crois, écrivit-il à l'Empereur, que le général, tout en exécutant les instructions de Votre Majesté, aurait pu prendre un tempérament plus conciliant avec le clergé, parce qu'en définitif, nous avons besoin de l'influence qu'il peut avoir encore dans le pays. Je ne cesserai de regretter le départ de M. de Saligny, lui seul connaît mon pays et la politique qu'il faut suivre. Puisque Votre Majesté a cru devoir agir autrement, nous nous contentons d'attendre les résultats de la politique du général (27 octobre 1863). »

Le clergé ramené à l'ordre, Bazaine s'occupa du second objet de ses instructions. La saison des pluies était passée, l'armée mexicaine était un peu moins désordonnée. Pour se donner de l'air à Mexico et recueillir des adhésions en faveur de Maximilien, il opéra une marche militaire dans l'intérieur du pays. Ses dispositions furent des plus heureuses : sa troupe fut distribuée en deux colonnes et un ordre de marche arrêté, qui, sans s'écarter du principe : *se diviser pour vivre et se réunir pour combattre*, permettait de faire manœuvrer l'aile droite ou l'aile gauche en avant, suivant les circonstances, et de menacer les flancs des positions fortifiées par l'ennemi. Cette expédition commencée en novembre, fut conduite

avec autant de rapidité que d'intelligence. Nos troupes entraînèrent tout devant elles. Les Mexicains tenaient très ferme à distance tant qu'il ne s'agissait que de faire le coup de feu, mais mal montés, ils ne résistaient guère à l'élan de notre belle cavalerie; ils furent repoussés de tous les côtés, et nous nous emparâmes successivement de Queretaro, Morelia, Guanajuato, Leon, San Luis Potosi, d'où Juarez fut contraint de s'enfuir. Bazaine entra dans Guadalajara, sans coup férir, le 3 janvier 1864.

De là, il écrivit à l'Empereur[1] : « Pendant quelque temps encore, le pays sera certainement parcouru par des fractions de l'armée juariste, mais je les traiterai en bandits. — Toutes les populations sont enchantées d'être délivrées du joug juariste et bénissent Votre Majesté. » Toujours le même système de renseignements optimistes! — De Mexico, Montholon, mieux renseigné ou plus sincère, écrivait le 9 février : « En quelques endroits, notamment à Guadalajara, on s'est montré très avare de démonstrations. » Le sillage ouvert par le pas de nos soldats se refermait aussitôt qu'ils avaient passé.

A chaque étape on racolait des adhésions, et voici comment : si l'on trouvait quelques notables amis ou intimidés consentant à accepter les fonctions municipales, on les installait et on leur faisait signer une adhésion au vote des notables de Mexico. Si on ne trouvait pas, ce qui arrivait presque toujours, des Mexicains de bonne volonté, on confiait l'administration lo-

cale à des militaires français, puis on ramassait tous les individus notoirement connus par leurs sentiments patriotiques, et on leur disait : « Vous allez signer un acte d'adhésion à l'empire, ou bien nous vous arrêtons et nous vous chassons du Mexique ». Et ils signaient. C'était la première opération. La seconde consistait à mettre sur une colonne, en face du nom de la localité, le chiffre de la population, femmes et enfants compris, sans indiquer celui des adhérents, et l'on comptait ce total comme celui des voix acquises. Ainsi, voilà une ville de 6 000 âmes où l'on recueille plus ou moins volontairement une trentaine d'adhésions : on écrit à Maximilien qu'il en a obtenu 6000.

Bazaine, après avoir assuré l'occupation des principales villes, rentra à Mexico, son paquet d'adhésions sous le bras, pour en finir avec l'Archevêque devenu décidément intolérable. Malgré l'opposition d'Almonte et de Salas, il persistait à attaquer les ventes des biens d'Église et avait obtenu de la Cour suprême de justice un refus de confirmer par ses arrêts les décrets relatifs aux biens du clergé et d'ordonner le paiement des *pagarès* et des locations de biens d'église. La Régence ayant renouvelé par un communiqué du 15 novembre celui du 24 octobre, Mgr Labastida se sépara violemment de ses collègues, refusa d'assister aux séances du conseil afin d'empêcher l'expédition des affaires. On lui riposta en le considérant comme démissionnaire, en envoyant un troisième communiqué

au *Journal officiel* et une sommation à la Cour suprême de prononcer sur les procès relatifs aux biens du clergé.

Sept évêques s'unirent à l'Archevêque pour protester contre ce qu'ils appelaient la spoliation de l'Église et menacer de l'excommunication majeure ceux qui y coopéreraient (26 décembre 1863). La Cour suprême, au lieu de juger comme on l'y avait conviée, confirma par une protestation juridique celle tout apostolique des évêques (31 décembre). Ces résistances étaient naturelles. L'Empereur avait été appelé pour renverser les lois libérales de ce Juarez avec lequel il refusait de traiter, non pour les confirmer et les appliquer. Dès qu'il reconnaissait la validité de l'aliénation des biens de l'Église, à quoi bon l'intervention? La logique était du côté des évêques, et il n'y avait d'autre réponse à leur faire que l'emploi de la force. On y eut recours. Un décret de la Régence brisa la Cour suprême (2 janvier 1864), et Bazaine revint à Mexico (3 février) donner du courage à Almonte qui marchait mal volontiers. Il plaça les fonctionnaires mexicains sous la surveillance des officiers français, fit rembarquer Santa-Anna, aux loyales intentions duquel il ne pouvait se fier malgré la garantie de Guttierrez, et il annonça énergiquement sa volonté de maintenir l'aliénation des biens du clergé. Il fut secondé par le successeur de Saligny, Montholon, esprit modéré et nullement affilié aux haines cléricales[1].

1. Il arriva le 16 janvier 1864, à Mexico

Bazaine eut beau combler d'égards personnels Mgr Labastida, lui faire réparer son séminaire et sa maison de campagne, la rupture devint complète entre l'intervention et ceux qui l'avaient sollicitée. L'Archevêque signalait à Drouyn de Lhuys[1] « la retraite de tous les amis loyaux et sincères de l'intervention depuis le refroidissement des populations de l'intérieur, par suite de ce qui s'est passé à son égard et de la crainte qu'on en vienne à des lois de réforme. Les démonstrations de joie aux approches de l'armée franco-mexicaine ont diminué sensiblement, et il semble que tout le monde se soit entendu pour se montrer avare de réjouissances[2] ». Aux remontrances du général Neigre, commandant à Mexico, il répondait : « L'Église supporte aujourd'hui les mêmes attaques que pendant le gouvernement de Juarez. Jamais elle ne s'est vue persécuter avec tant d'acharnement, et nous nous trouvons dans une situation pire qu'à aucune époque. » Il alla jusqu'à menacer Bazaine qui, chaque dimanche, assistait officiellement à la messe, de lui fermer les portes de l'Église. — « Je les ferai ouvrir, répondit le général, à coups de canon. »

Intervenez donc comme redresseur de torts! On avait voulu maintenir l'intervention en dehors des partis : on y avait réussi, car elle était également détestée des cléricaux qui l'avaient appelée et des libéraux qui l'avaient subie, n'ayant en sa faveur que ceux que, par abus d'un beau

1. 9 décembre 1853.
2. 16 janvier 1864.

nom, on appelle des modérés, c'est-à-dire le troupeau vil et lâche qui court au succès, s'évade du revers, vous prend votre force et ne vous en apporte aucune.

On en était là quand se discuta l'affaire du Mexique au Corps législatif.

V

La majorité était bien revenue des violences par lesquelles elle avait interrompu les premiers réquisitoires de Jules Favre contre l'expédition. Elle en comprenait maintenant la témérité et les périls et elle voulait en sortir ; elle le manifestait par les rapports de ses commissions du budget[1]. Aussi écouta-t-elle avec un assentiment visible le long exposé que fit Thiers des antécédents de l'affaire. Cet exposé, en général exact, si ce n'est en ce qui concernait le rôle de Jurien de la Gravière et quelques paroles de dédain contre Juarez, ne contenait rien qu'on ne sût déjà, mais il le répétait avec une lucidité persuasive. Sa conclusion était celle que Jules Favre avait déjà plusieurs fois proposée : « Traitez avec Juarez

1. Larrabure. *Rapport sur les crédits supplémentaires de 1863 :* « Dans les prévisions actuelles, le Gouvernement espère que la fin de 1864 marquera le terme de l'expédition. Nous sommes unanimes à conseiller de mettre un terme à l'expédition du Mexique, non pas à tout prix, Dieu nous en garde ! mais aussi promptement que l'honneur et l'intérêt de la France le permettront. L'expression de ce vœu répond au sentiment général du pays. »

et retirez-vous ; surtout ne vous engagez pas dans un essai de restauration monarchique, car n'eussiez-vous pris aucun engagement formel, vous serez moralement engagé envers celui que vous aurez intronisé. Et vous, mes collègues, lorsque vous aurez encouragé le gouvernement dans ces desseins, vous serez bien mal venus plus tard à lui refuser les troupes, les marins, les millions qu'il vous demandera pour soutenir jusqu'au bout la folle opération que vous aurez entreprise. Jusqu'ici vous n'êtes pas engagés d'honneur, mais le jour où le prince sera parti avec votre appui et votre garantie, vous devrez le soutenir, quoi qu'il arrive. La probité de la France y sera engagée. On nous disait qu'abandonner le général Almonte serait une honte ; comment ce serait une honte d'abandonner Almonte et ses amis à qui nous ne devons rien, qui nous ont compromis ! et lorsqu'un prince sera là-bas, au Mexique, conduit par vous, quand vos soldats auront parcouru le Mexique pour mettre, dit-on, le pays en mesure de voter pour lui ; quand on aura fait tout cela, vous osez nous dire qu'on ne sera pas engagé envers ce prince? Eh bien ! moi je dis que c'est un engagement. Le prendra qui voudra. Quant à moi, je repousse loin de moi une pareille responsabilité [1]. » (*Approbation sur plusieurs bancs, Applaudissements bruyants autour de l'orateur.*)

Jules Favre entassa toutes les véhémences

1. 26-27 janvier 1864.

oratoires à l'appui de cette solution qui était la sienne et celle des Cinq. Il démontra une fois de plus que nos griefs n'étaient que prétextes, que le vrai but était l'intronisation du prince autrichien; il censura les derniers actes accomplis à Mexico : le décret sur les séquestres, le vote de l'Assemblée des notables, etc.; il montra qu'en ce Mexique soi-disant en notre pouvoir, nous n'étions maîtres que du territoire sous la roue de nos canons et les pieds de nos soldats; il raconta les forfaits des Miramon et des Marquez, sur qui nous nous appuyions. — « Retirons-nous! nos braves soldats, nos officiers si pleins d'honneur, n'ont rien à faire au milieu de ces aventuriers fangeux et sanglants parmi lesquels ils se trouvent égarés! » (*Vive approbation sur plusieurs bancs, murmures sur d'autres.*)

Berryer conseilla de traiter avec Almonte, « avec le gouvernement que vous avez fait ». Son argumentation était embarrassante : « Ce gouvernement représente-t-il, comme vous dites, la majorité du pays? Alors pourquoi ne pas traiter avec lui? Vous ne pouvez vous y refuser qu'en reconnaissant l'insuffisance du pouvoir que vous avez établi à Mexico, et que cette majorité monarchique que vous prétendez avoir obtenue n'est qu'une fiction. »

Rouher repoussa l'une et l'autre solution : « Le gouvernement ne peut pas traiter avec Juarez, l'ennemi qui avait fait couler le sang de nos nationaux et outragé notre pavillon, ni avec

Almonte *qui ne représente pas une autorité régulièrement constituée; il ne peut négocier qu'avec un gouvernement issu du suffrage universel.* Et si Maximilien est élu par la nation mexicaine, en traitant avec ce souverain, le gouvernement français ne contractera pas une solidarité permanente et indéfinie pour le maintien d'un empire au Mexique. » Il justifia ce système par un long exposé, d'un bout à l'autre altération de la vérité. Le grief principal qu'il reproche à Juarez et sur lequel il revient sans relâche est que vingt-quatre français avaient été assassinés à Mexico, les assassins demeurant impunis — C'est matériellement faux : dans la liste des attentats commis contre 23 et non 24 Français pour lesquels Saligny demandait réparation, il y en avait eu *six* assassinés, tous hors de Mexico, la plupart sur des grandes routes, et Juarez n'avait jamais refusé de punir les coupables si on les découvrait.

Il expliquait ainsi le commencement des hostilités : « Dès le 24 janvier, trois officiers ayant été envoyés par l'amiral Jurien à Mexico, avec ordre de notifier un ultimatum, Juarez le refusa et les officiers revinrent portant un refus catégorique » — C'est matériellement faux : n'ayant pu s'entendre sur les termes de l'ultimatum, les plénipotentiaires ne l'avaient point envoyé et les officiers ne portaient qu'une note collective, tendant à des négociations ; Juarez n'avait donc pas refusé l'ultimatum qui ne lui avait pas été présenté[1].

1. Thouvenel à Dubois de Saligny, 28 février 1862 : « Mon-

Il montra la Convention de la Soledad, comme un acte de déférence envers Prim, dont la signature était engagée. — C'est matériellement faux : la Convention avait été librement adoptée par Jurien parce qu'il était impossible de maintenir les troupes alliées dans la zone pestilentielle de Vera Cruz dont on n'avait pas le moyen de sortir par la force ; un soldat tel que Jurien n'aurait jamais signé par déférence envers qui que ce fût, « un acte qu'il lui eût suffi de consulter son cœur pour désavouer. »

Il justifiait la violation de cette Convention, en disant que « Juarez l'avait provoquée par la passion avec laquelle il avait multiplié ses attaques contre les alliés » — C'est matériellement faux : la rupture fut amenée uniquement par la présence d'Almonte dans le camp français et par le refus de Jurien de l'en éloigner.

Le reste était à l'avenant. Il couvrit ces mauvais arguments, dont il ne pouvait ne pas sentir lui-même la débilité, par le fracas des phrases : « Les passions s'éteindront, le jour de la postérité viendra ; alors si quelqu'un prend la plume

sieur, les dispositions qu'a manifestées, au sujet de nos dernières réclamations, Sir. Ch. Wyke et qui ont été partagées par le général Prim, *ont mis obstacle* à ce que vous puissiez donner suite à l'ultimatum par lequel vous vous étiez proposé de trancher la question en ce qui nous touche. » — Et dans sa réponse, au nom de Juarez, à la note collective des trois puissances, Doblado dit (23 janvier 1862) : « Quant aux réclamations pendantes des nations alliées, le gouvernement mexicain est disposé à entrer en accord avec les trois puissances, et il a la volonté et les moyens de satisfaire complètement à leurs justes demandes ».

de l'historien, il dira : Celui-là fut un homme de génie qui, à travers les résistances, les obstacles et les défaillances, eut le courage d'ouvrir des sources de prospérités nouvelles à la nation dont il était le chef. (*Applaudissements.*) Celui-là fut l'apôtre d'une politique hardie, mais prévoyante et sage, qui reconnut que l'équilibre européen n'est plus comme aujourd'hui sur les Alpes, les Pyrénées, ou le Pont-Euxin, mais qu'il embrasse le monde entier, et que de si grands intérêts doivent être l'objet de la sollicitude de la France, si loin qu'il faille aller les protéger par le drapeau français. Oui, cette page sera glorieuse ! (*Applaudissements prolongés.*) »

Quoiqu'il fût toujours d'usage d'accorder la parole après un ministre, l'Assemblée ne voulut pas entendre la réplique de Jules Favre : « Vous ne voulez pas la vérité ! s'écria Thiers. » — 47 voix seulement protestèrent par leurs votes contre une politique, qu'au fond de leur cœur, désapprouvaient les trois quarts de l'Assemblée. Parmi ces 47 on comptait quelques membres de la majorité dont le dévouement à l'Empereur ne pouvait être suspect : Larrabure, le baron d'Herlincourt, Parieu père, Leclerc d'Osmouville, Masséna, duc de Rivoli.

CHAPITRE XIX

LA QUESTION POLONAISE
DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

I

Avant d'être portée à la Chambre, la question de Pologne donna lieu à un vif débat entre les députés de l'opposition. Au premier moment, sous l'impression de mes souvenirs d'enfance, pressé par Henri Martin, j'avais comme tout le monde crié : Vive la Pologne! Pendant les vacances, je me mis à étudier la question que j'ignorais, à scruter les causes et les caractères du soulèvement, à rechercher la vérité sur ce Wielopolski appelé traître par le prince Napoléon. La clarté se fit dans mon esprit, je me rendis compte du peu d'intérêt dû à cette insurrection ingrate et inintelligente, et je me dégageai des partis pris, des faussetés, dont une presse déloyale avait obscurci le jugement public et le mien. Au point où en étaient les choses, après l'échec des négociations avec la Russie et le refus du Congrès, il n'y avait vraiment que deux manières de servir la Pologne : la guerre ou le

silence. Mon avis très ferme fut d'écarter la guerre et, si je pouvais, d'obtenir le silence. Émile de Girardin, avec qui mes relations s'étaient resserrées depuis notre campagne commune, partageait par des raisons systématiques, mon opinion contre la guerre et contre les manifestations impuissantes si ce n'est à augmenter l'effusion du sang. Il poursuivit, dans la *Presse*, une vigoureuse campagne à la fois contre le *Siècle* d'Havin et l'*Opinion nationale* de Guéroult, partisans déclarés de la guerre, comme contre la *France* de La Guéronnière attardé à la recherche de moyens moraux. Il reçut un avertissement pour avoir dit : « Si le ministre avait conduit cette affaire avec prudence, la France n'en serait pas à se demander chaque matin si elle doit mettre la baïonnette au bout du fusil, vendre ses rentes et empocher son or. » Il eut l'audace inusitée de discuter l'avertissement et d'en démontrer l'injustice. A l'étonnement général, on ne le frappa point de nouveau.

Au début des discussions, avant même que l'attitude à prendre eût été décidée entre nous, j'eus l'occasion de manifester mon sentiment. Thiers et Picard, à l'appui d'un amendement sur la limitation des bons du Trésor, avaient indiqué la nécessité de lier les mains au gouvernement afin de l'empêcher de faire la guerre, ce qui, implicitement, visait la Pologne. Guéroult repoussa l'amendement, précisément parce qu'il voulait la guerre. Je saisis cette occasion de m'expliquer et je déclarai, qu'au contraire, je le

voterais, précisément parce qu'il avait une signification pacifique : « Quelque ardentes que soient mes sympathies pour l'héroïque Pologne, un sentiment est encore plus ardent en moi, c'est mon dévouement à mon pays, à sa gloire, à la défense de ses intérêts. Aussi je le dis sans hésitation : Je suis nettement, hautement, résolument pour la paix. On me dit qu'à soutenir ce rôle on s'expose à l'impopularité; cela fût-il, je n'hésiterais pas, pour remplir mon devoir, à m'exposer à cette impopularité. Je ne veux pas de la paix à tout prix, mais je ne veux pas non plus de la guerre à tout prix, je ne la veux pas quand elle doit exposer mon pays et retarder le retour attendu de ses libertés[1]. »

Je reçus, le lendemain, une députation de mes électeurs, conduite par un certain Tirard, qui a depuis fait surprenante fortune; ils venaient m'exprimer leur blâme. « Votre approbation, leur répondis-je, m'eût été précieuse, mais celle de ma raison me l'est encore plus, et je suis résolu, quoi qu'il m'en advienne, à ne pas la démériter pour plaire à qui que ce soit. » Je m'efforçai d'entraîner la gauche à se prononcer dans mon sens. Picard n'avait jamais pris feu pour la Pologne : « Nous sommes, disait-il, nos propres Polonais. » Thiers nous exposa avec sa clarté ordinaire la folie d'une expédition sans motifs sérieux. Guéroult et Havin restèrent irréductibles, Jules Favre hésitait : il y avait là motif à

1. Séance du 24 décembre 1863.

un beau discours, il ne se décidait pas à le laisser échapper. Nos autres collègues ne voulaient pas la guerre, mais encore moins l'impopularité. Nous transigeâmes : il fut entendu que nous nous prononcerions pour la paix, tout en affirmant nos sympathies en faveur de l'insurrection. Jules Favre rédigea en conséquence un amendement ainsi conçu : « En présence de la lutte héroïque soutenue par la Pologne, nous ne pouvons nous borner à l'expression d'une vaine sympathie pour son droit de nation indépendante. Le gouvernement, qui avait d'abord solennellement condamné ses efforts, les a ensuite encouragés. Nous croyons que la voie où il est entré est sans issue. Au nom d'un intérêt européen, nous demandons qu'il rompe les relations diplomatiques avec une puissance qui foule aux pieds les traités et les règles éternelles de l'humanité. » — « Je ne signerai jamais cet amendement, dis-je, car la rupture des relations diplomatiques demandées sur ce ton, c'est une guerre, et je ne la veux pas et nous ne la voulons pas ; rendez votre rédaction acceptable en lui enlevantson caractère provocateur. » Et je proposai d'ajouter au texte : « Nous demandons que, imitant *l'exemple donné par la France et l'Angleterre à l'égard du roi de Naples*, il rompe, etc. » Comme ni la France, ni l'Angleterre n'avaient ouvert les hostilités, après avoir retiré leur ambassadeur de Naples, l'amendement perdait son caractère agressif. Ma correction fut adoptée.

II

Morny n'était pas le maître des conseils du gouvernement, il l'était de la majorité du Corps législatif. Il obtint de la commission de l'Adresse une rédaction où se marquait plus de souci de renouer la précieuse alliance rompue avec la Russie, que d'intérêt pour la cause peu intéressante des insurgés polonais : « Les souvenirs de notre histoire, les sentiments d'humanité qui nous animent, excitent nos plus vives sympathies pour le sort des Polonais. Nous avons vu avec douleur que les efforts combinés des trois grandes puissances n'avaient pu parvenir à résoudre cette grave question selon vos intentions bienveillantes. Nous ne pouvons pas non plus méconnaître que *l'appui sincère et cordial de la Russie a été utile à la France dans une occasion importante. Nous espérons que l'esprit de conciliation qui anime les deux souverains parviendra à écarter tout ce qui pourrait faire obstacle aux bonnes relations entre les deux puissances*. La France, à qui vous avez rendu la splendeur et la gloire, vous sait gré de ne pas compromettre ses trésors et le sang de ses enfants pour des causes dans lesquelles ne sont engagés ni son honneur, ni ses intérêts... La France homogène, compacte, sûre de sa force, confiante en vous, ne redoute aucune agression ; elle n'a aujourdhui d'autre ambition que celle d'assurer son repos, de déve-

lopper son bien-être matériel par le travail et la paix, son bien-être moral *par la pratique sincère et graduée des libertés civiles et politiques.* »

Morny descendit du fauteuil et défendit lui-même sa rédaction. D'un mot délicat, il écarta a personne du Tsar : « Si nous sommes en paix avec lui, si les ambassadeurs sont à leur poste, manquer de convenance à son égard, c'est une faute contre le devoir le plus strict, et si nous sommes en guerre avec lui, c'est encore pis ! » (*Vive approbation.*) « Le Tsar est un souverain bon, honnête, libéral, et son pays le plus démocratique peut-être de l'Europe. » « *Vous êtes tous*, ajouta-t-il, *les enfants de la génération de 89, vous voulez tous la liberté.* Seulement les uns sont pressés plus que les autres. De même dans les questions de politique extérieure : nous sommes tous du même sentiment quant aux principes. Est-ce que, s'il suffisait d'un signe pour modifier la carte du monde, si, sans secousse, sans guerre, sans convulsion, on pouvait rendre la Vénétie à l'Italie, soustraire les chrétiens du Liban au joug de la Turquie ; si, d'accord avec le Saint-Père, on lui donnait, acceptée par lui, une grande situation digne du chef de la religion catholique, est-ce qu'aucun de vous hésiterait à *rendre Rome aux Romains*, et à en retirer nos troupes qui sont pour eux des baïonnettes étrangères ? Eh bien ! de même pour la Pologne, aucun de vous hésiterait-il à la reconstituer et à donner à cette nation à laquelle nous attache une si ancienne sympathie, les droits d'une nation

indépendante? (*Très bien! très bien!*) — Pourquoi donc différons-nous? C'est parce que nous considérons diversement les formidables conséquences de l'entreprise. La guerre, ce serait la ruine, pour une cause qui n'est pas la nôtre et où ne sont engagés ni notre intérêt, ni notre honneur. (*Très bien! très bien!*) Les protestations solennelles et platoniques n'ont pas le même danger; elles offrent une satisfaction à ceux qui les proposent, mais elles auraient le grave inconvénient d'encourager l'insurrection qu'on ne peut pas, qu'on ne veut pas soutenir. La paix nous aide à rétablir des bons rapports avec la Russie, ce qui profitera même aux Polonais. »

Guéroult s'accorda avec Morny à repousser le système platonique de l'amendement de Jules Favre : « J'en ai assez des phrases ; si on ne veut rien faire, qu'on le dise. Alors taisons-nous au plus tôt; renfermons-nous dans un silence plus digne que des condoléances impuissantes. » Mais Guéroult ne se résignait pas au silence, il voulait l'action ; « Il y a quelque chose aujourd'hui de plus dangereux que de secourir la Pologne, c'est de l'abandonner. On ne peut pas se laisser dire par l'histoire que la Pologne, partagée sous Louis XV, qui ne s'est pas encore relevé de cette honte, abandonnée sous Louis-Philippe, a été exterminée sous Napoléon III[1]. »

« La question, dit Jules Favre, est par elle-même douloureuse et obscure, elle attire et repousse,

1. Séance du 29 janvier 1864.

elle serre le cœur et embarrasse l'esprit, elle importune comme tout ce qui constate l'inconciliabilité du désir et de la puissance. » Poursuivant sa magnifique incohérence rhétoricienne, il blâme les négociations du gouvernement, il attaque avec violence le Tsar et ses ministres. Mais on est fort embarrassé de décider s'il est pour ou contre la guerre. Tantôt il constate qu'étant seuls en Europe, faire la guerre serait folie; tantôt il entonne un hymne belliqueux : « Il n'y a pas de plus grand bienfait pour les peuples que la paix : elle étend les conquêtes les plus glorieuses, celles des arts et de la civilisation. Mais ne faut-il pas reconnaître, que par un mystère redoutable, dont nul ne peut pénétrer le secret, il semble que Dieu ait fait du sang humain je ne sais quel ciment avec lequel les sociétés se fondent? L'histoire est là tout entière pour nous l'attester. Quant à la France, quelles que soient ses aspirations vers la paix, j'interroge son cœur en descendant dans le mien, j'y sens de telles impétueuses aspirations que je comprends très bien qu'en face d'un grand bouleversement de l'Europe, l'immobilité de la France serait sa déchéance. » Par une de ces contradictions familières dont il ne s'apercevait même pas, après avoir véhémentement reproché au gouvernement d'avoir tant parlé pour conclure qu'il n'y a rien à faire, il conclut de même : « Ni paix, ni guerre, affirmation du droit. La Russie est déchue de toute espèce d'autorité légitime sur la Pologne, car elle a violé les traités; les traités sont le droit,

et quand nous aurons affirmé le droit, nous nous retirerons de celui qui l'a violé. »

Sa préoccupation d'être agréable à Morny fut frappante : « Je désirerais le voir plus souvent se mêler à nos débats, à la condition qu'il y fît une courte apparition et remontât bien vite à son fauteuil d'où ne nous ne voudrions pas le voir descendre. » Il fit mieux encore, oubliant sa théorie de l'alliance latine, à laquelle d'ailleurs il ne tenait pas plus qu'à toute autre de ses idées, il se rallia au système d'alliance de Morny, l'alliance russe : « A mon sens, on ne peut avoir avec l'Angleterre qu'une amitié surveillée; la puissance qui serait notre alliée la plus utile, c'est la Russie. Sa situation géographique, le rôle qu'elle est appelée à jouer dans le monde, son désintéressement forcé dans certaines questions où notre politique est activement mêlée, nous rendent son appui infiniment précieux. Mais cette alliance si désirable est impossible. La Pologne met entre nous un fossé sanglant que pas un gouvernement ne pourra franchir. » Il était mauvais prophète, car ce fossé sanglant a été franchi par le gouvernement de son choix, la République.

Rouher renversa d'un mot la proposition de Jules Favre : « Ou vos mesures conduisent comme une conséquence nécessaire à une déclaration de guerre très prochaine, ou elles ne sont que des aveux d'impuissance et de faiblesse. La France n'a pas recours à ces mesures équivoques, elle a une attitude nette, franche, précise ; elle n'emploie pas ces moyens secondaires, intermédiaires

entre la paix et la guerre, qui font naître toutes les espérances et toutes les appréhensions sans rien produire, sans rien affirmer, sans rien répondre. » (*Très bien ! très bien !*) Il ne fut pas moins catégorique contre la politique de Guéroult : « Sérieusement pouvions-nous, champions aventureux d'une politique décevante et condamnée par la raison, exposer les intérêts français, notre prospérité, notre gloire, dans un conflit qui soulevait une question principalement européenne? (*Vive approbation.*) Il est bon que cette politique soit condamnée au nom de la sagesse et de la raison du souverain qui gouverne la France. (*Très bien ! très bien !*) Il l'a dit : « La France ne fait pas la guerre sans concert préalable, à moins que ses frontières ou son honneur ne soient mis en péril. » (*Applaudissements.*) La délibération de l'Europe dans un congrès solennel eût été le véritable moyen de pacifier et de résoudre la question. L'Angleterre l'a fait échouer. Eh bien! moi, je ne désespère pas. Que notre diplomatie continue sans précipitation, sans découragement l'œuvre commencée. Il semble que Dieu vienne en aide aux idées de paix qui animent la France ; la question des duchés de l'Elbe, depuis le discours du trône, a grandi, s'est développée, elle est devenue menaçante au point de faire comprendre à tous, même à ceux qui avaient refusé, que le Congrès était le seul moyen peut-être de résoudre cette question. Oui, j'espère et j'ai confiance : si ces espérances sont déçues, la France peut rester dans sa grandeur avec une

sereine fierté[1]. » Les applaudissements répétés qui soulignèrent ces déclarations résolument pacifiques, puis le vote de la rédaction de Morny, marquèrent la fin, pour la France, de la question polonaise.

Picard fut désigné par le sort parmi ceux qui allaient porter l'Adresse à l'Empereur. Jules Favre fut d'avis qu'il n'y allât point; je fus de l'avis contraire; Picard ne se décida qu'au dernier moment : il emprunta l'uniforme d'un collègue, se rendit aux Tuileries, puis se vengea de cette condescendance par une grêle d'épigrammes. L'Empereur, dans sa réponse, fit entendre une protestation mesurée, mais claire, contre les attaques de l'opposition : « Les discussions sur la vérification des pouvoirs et sur l'Adresse ont été longues et approfondies, et, quoiqu'elles aient pris aux affaires près de trois mois, elles n'ont pas été sans utilité. Quels sont, en effet, pour tout esprit impartial, les résultats définitifs de ces débats? Des accusations habilement répandues réduites à néant, la politique du gouvernement mieux appréciée, une majorité plus compacte et plus dévouée au maintien de nos institutions. » Il terminait en affirmant les prérogatives de son pouvoir personnel : « Restons chacun dans notre droit: vous en éclairant et contrôlant la marche du gouvernement, moi en prenant l'initiative de tout ce qui est utile à la grandeur et à la prospérité de la France. »

1. Séances des 28 et 29 janvier 1864.

CHAPITRE XX

LA FIN DE L'INSURRECTION POLONAISE

I

Le Tsar, convaincu qu'il n'avait rien à espérer, quoi qu'il fît, de la noblesse et du clergé polonais, trouvant inepte d'accorder à ses révoltés, comme le lui conseillaient les puissances, des libertés politiques refusées à ses sujets fidèles, s'était résolu, éclairé par l'expérience de Mourawiew en Lithuanie, à changer complètement de système et à russifier le pays. Une répression militaire, quelque énergique qu'elle fût, n'y suffirait pas; c'était par le paysan affranchi qu'on parviendrait à écraser le noble et le prêtre. Milutine lui parut encore l'homme indiqué pour cette mission d'affranchissement agraire; il avait, plus qu'aucun, contribué à rendre le moujik propriétaire, nul ne pouvait mieux apporter le même bienfait au paysan polonais. Il lui proposa la direction des affaires de Pologne à la place du Grand-Duc. Les raisons personnelles qui déjà une fois avaient décidé Milutine à refuser lui firent encore repousser la proposition. Le géné-

ral de Berg, provisoirement d'abord, puis définitivement, fut nommé Namiestnik, vice-roi. Sur l'insistance de l'Empereur, Milutine consentit pourtant à aller, en qualité de *missus* spécial, en Lithuanie et en Pologne, dans l'automne de 1863, se rendre compte de la situation.

Il emmena ses deux amis, auxiliaires dévoués dans son combat pour l'émancipation russe, Samaryne et Tcherkassky. En Lithuanie, il fut tout à fait content de Mouraview, son ancien adversaire, converti maintenant à ses idées. Il y avait sans doute beaucoup d'arbitraire en ses procédés, mais cet arbitraire en réfrénait un autre plus brutal, celui du parti révolutionnaire. L'autorité était rétablie, elle avait foi en elle-même et on avait foi en elle; chefs et subordonnés, étaient unis par la communauté de tendances et d'action.

En Pologne, ses impressions furent diverses : dans les campagnes, les paysans stupéfaits de se trouver en présence de gens qui ne venaient ni les réquisitionner, ni les fusiller, qui leur parlaient avec bonté et leur promettaient de la terre au nom du Grand-Tsar, s'épanouissaient de joie, pleuraient, embrassaient leurs genoux. A Varsovie, c'était le chaos. Le général de Berg n'avait, pas plus que Constantin, réussi à mater l'insurrection : elle l'enveloppait; tous les jours quelque agent russe tombait sous le poignard des sicaires, même en pleine rue, l'hôtel de ville était incendié, le deuil de nouveau porté par la population, le général menacé d'assassinat. A cette action

révolutionnaire, l'autorité militaire n'opposait qu'une résistance décousue, sans vue d'ensemble. De Berg, indécis et brouillon sous ses airs matamores, depuis qu'il était à la tête de l'autonomie polonaise, lui trouvait du bon et ne travaillait nullement à une *russification*. Il savait frapper, non gouverner : il divisa la ville en nombreux districts soumis à un chef militaire investi du pouvoir de procéder à des perquisitions et de faire arrêter toute personne suspecte; des potences furent établies sur les places et l'on y pendait quiconque était soupçonné; on confisquait, on déportait, on exilait. Et néanmoins l'insurrection continuait à se débattre, opposant meurtre à meurtre; l'abandon solennel qui lui avait été notifié de la tribune française, n'avait pas réussi à l'achever. Grâce à la mollesse du gouvernement autrichien, le Comité occulte régnait en Galicie aussi souverainement qu'à Varsovie, prélevait des impôts, se faisait prêter serment, imposait l'obéissance par l'assassinat, arrachait par la terreur aux nobles d'écrasantes contributions. Ces exactions avaient pris de telles proportions, qu'un grand nombre de citoyens mirent le gouvernement autrichien en demeure de les protéger : « Prenez, disaient-ils, une attitude définie, secourez l'insurrection et dirigez-la ou bien protégez-nous contre le comité de Varsovie. » Le gouvernement alors proclama l'état de siège (24 février 1864). — Rechberg s'attacha à dissiper par ses explications le mécontentement de Napoléon III : « Le cabinet de

Vienne n'engageait avec celui de Pétersbourg aucun pourparler, et la mesure décrétée n'est pas une évolution dans le sens de l'ancienne union des trois puissances. » Elle n'a été dictée que par le besoin de sa propre sécurité.

Le gouverneur de la Gàlicie rendit aussitôt deux ordonnances concernant le désarmement général et le séjour des étrangers. Toutes armes, de toute nature, devaient être remises aux autorités sous des peines sévères ; les étrangers étaient obligés, dans un délai de quarante-huit heures, de justifier des raisons de leur séjour, et obtenir une permission de le continuer. Les vivres étaient ainsi coupés à l'insurrection. Elle reçut le dernier coup par la promulgation des lois agraires de Milutine (19 février-2 mars, 23 février-6 mars 1864).

Milutine adressa « de la table même, disait-il, sur laquelle avait été composés les astucieux écrits du marquis Wielopolski », des rapports concluant à la nécessité d'établir une dictature militaire, d'en finir avec tout système quelconque d'autonomie, d'opérer la révolution agraire, de donner au paysan la terre dont il avait la jouissance. L'Empereur chargea un comité de ministres et de hauts fonctionnaires d'examiner ces conclusions.

Dans ce comité le réformateur russe rencontra une vive opposition. Gortchacow avait souvent répété que, l'insurrection vaincue, les institutions octroyées à la Pologne seraient maintenues, et il répugnait à accorder son assenti-

ment à un système qui en était la négation radicale. Il était soutenu par le Grand-Duc, le ministre de l'Intérieur, Valouïeff, le ministre de l'Instruction publique, Golowine, le prince Souvarow, ami personnel du Tsar, et le vice-roi de Pologne. Mais le parti national russe, arrivé au dernier degré d'exaltation sous la parole enflammée de Katkow, exigeait la dénationalisation immédiate du royaume rebelle. Le Tsar, incapable d'initiative, tantôt s'abandonnait aux politiques, tantôt donnait satisfaction aux nationaux, sans jamais rompre avec aucun. Ainsi, sur le conseil de Gortchacow, voulant produire de l'effet en Europe, il rappela Mourawiew. Sur tout son passage, le général reçut des ovations frénétiques; à Pétersbourg, il fut porté en triomphe jusqu'à sa demeure. Le Tsar, ne voulant pas froisser le sentiment de son peuple, lui dit simplement : « Rentrez à Wilna, je n'ai rien à vous dire. » De même il approuva les ukases agraires de Milutine, sans retirer sa faveur à Berg, leur adversaire. La réforme eût sombré au milieu de ces tiraillements et incohérences, sans l'indomptable énergie de Milutine et de son ami Tcherkassky, imposé à Berg à titre de directeur de l'administration intérieure et des cultes, fonction occupée autrefois par Wielopolski. Le nouveau directeur indiqua dans quel esprit il remplirait sa tâche : jusque-là, les agents russes ignorants du polonais, parlaient en français, il s'exprima en russe.

La loi agraire était en principe la même que

celle promulguée en Russie : le paysan devenait propriétaire de la terre dont il avait la jouissance moyennant une annuité payée au propriétaire. Seulement, en Russie, l'indemnité était payée par le paysan ; en Pologne, elle le fut par le Trésor public et acquittée par des titres spéciaux perdant près de 50 p. 100 de leur valeur ; le paysan y participait comme contribuable, et le seigneur en supportait une partie lui-même en cette qualité. En Russie, les indemnités étaient établies par des arbitres de paix, nobles et propriétaires ; en Pologne, elles le furent par des commissaires venus de Russie, naturellement enclins à favoriser le paysan et à pressurer le propriétaire polonais, l'ennemi à leurs yeux. Enfin, tandis qu'on abolissait, comme en Russie, toutes les corvées quelconques, deniers du seigneur, interdictions sur les industries manufacturières, coutumes obligeant d'acheter l'eau-de-vie à la brasserie du seigneur, etc., on maintenait les servitudes sur les forêts, les champs ou les pâturages des propriétaires, et on rejetait sur le noble la gêne dont le paysan était affranchi.

Ces ukases atterrèrent l'insurrection, et les paysans en allégresse se mirent à poursuivre eux-mêmes les insurgés. Le comité révolutionnaire essaya de répandre le bruit que les terres seraient concédées à la condition d'abjurer le catholicisme. Ce mensonge ne prit pas consistance ; partout les bandes abandonnées, pourchassées, déposèrent les armes. On mit la main sur les membres du comité occulte, on les pendit.

Le cri suprême de l'insurrection agonisante fut en 1864, comme en 1831, une malédiction contre les puissances qui avaient tant parlé pour ne rien faire : « L'intervention de l'Occident n'a fait qu'AGGRAVER *les malheurs de la Pologne*, au lieu de les atténuer; elle irritait l'ennemi sans l'intimider, et le rendait seulement d'autant plus farouche contre sa victime... Dans les commencements, la Pologne se trouvait seulement en face du Tsar et de son armée; le peuple russe restait d'abord indifférent à la lutte; mais à la suite d'une *intervention de l'étranger*, qui n'a fait qu'éveiller ses susceptibilités nationales, tout en la rassurant sur les suites politiques, c'est la *Moscovie tout entière* qui a fini par faire cause commune avec son gouvernement; elle applaudissait désormais à l'œuvre d'extermination et s'enthousiasmait pour les bourreaux... A l'heure qu'il est, elle élève des églises orthodoxes grecques à Vilna en l'honneur de Mourawiew. »

II

Milutine ne s'en tint pas à la loi agraire : « Il faut, écrivait-il, toucher à toutes les branches de l'administration, finances, instruction publique, police, tribunaux ; relever sur leurs pieds les masses opprimées, en les opposant à l'oligarchie des institutions polonaises, et faire apparaître un acteur inconnu dans l'histoire de la Pologne, le peuple. » Il fit ce qu'il annonçait : il

enleva aux seigneurs tout pouvoir municipal et justicier et le transporta à un conseil d'anciens élu par la commune. Puis il atteignit le clergé régulier et séculier, fauteur, autant que les nobles, de la révolte. Il respecta une ou deux maisons de capucins, quelques communautés de femmes, le monastère des Ermites de Saint Paul en l'église miraculeuse de Czenstochova ; les autres couvents furent dispersés, leurs épaves jetées dans quelques maisons épargnées, leurs biens saisis, ainsi que ceux du clergé séculier, leurs écoles fermées. Sur le produit des biens d'église vendus, on préleva une petite pension pour les religieux et religieuses expulsés et la dotation du clergé paroissial ; le reste fut consacré à l'instruction publique, et surtout à étendre les champs concédés aux paysans. Le vice-roi protestait contre ces mesures : il les trouvait excessives et précipitées ; il lui suffisait de perquisitionner, exiler, pendre ; il n'avait nul souci de réformer et de constituer. Mais de Pétersbourg, Milutine, devenu ministre de Pologne, soutenait son ami, et venait à bout de l'obstruction de celui qu'ils appelaient le vieux Polichinelle. Ces réformes agraires, malgré ce qui s'y est mêlé d'arbitraire et de violent, sont irrévocablement acquises, et elles ont été bienfaisantes[1].

On ne s'en tint pas là : le calendrier grégorien fut aboli, le russe devint la langue officielle dans l'administration, la justice, et même l'enseigne-

1. Anatole Leroy-Beaulieu, *Un homme d'État russe, Milutine*, p. 126. — *L'Empire des Tsars*, t. I, p. 127 : « Les terres

ment religieux[2]; le gouvernement et les administrations centrales retournèrent à Pétersbourg; les Grecs unis furent contraints de rentrer dans l'Église orthodoxe; les curés furent affranchis de la juridiction épiscopale; le Concordat avec la cour de Rome aboli. Dans les provinces occidentales, interdiction fut faite aux Polonais de vendre leurs terres à d'autres qu'à des Russes orthodoxes ou des Allemands. Voilà ce qu'a gagné la Pologne à écouter les émigrés et les révolutionnaires!

Wielopolski s'était d'abord retiré avec sa famille à Berlin. Il y vit, en juillet 1864, une dernière fois l'empereur Alexandre qui lui dit : « Nous avons été vaincus, marquis, nous avons été vaincus »; et ce fut tout. Il vint ensuite s'établir à Dresde modestement : sa fortune étant diminuée par les lois agraires, il vivait dans la solitude, dans l'étude, ne voyant personne; on le rencontrait seulement le matin à la messe de l'église de la cour, un gros livre de prières de-

en culture se sont accrues de 550 000 hectares en dix ans; la production des céréales a presque doublé et il en est à peu près de même du bétail. Maint domaine dont l'étendue a, par la loi de 1864, été réduite d'un tiers environ, a aujourd'hui une plus grande valeur et rapporte un revenu plus élevé. Des trois tronçons de l'ancienne république, la Pologne russe est sans contredit la plus prospère. Sa population augmente rapidement et, en même temps, la durée moyenne de la vie s'allonge tandis que décroît la criminalité. »

2. D'après M. Leroy-Beaulieu, il paraît que, sur ce point, on a exagéré la pensée de Milutine, qui n'allait qu'à donner une place honorable à l'enseignement du russe en Pologne.

vant lui. Tant d'émotions contenues finirent par le terrasser lui aussi. Privé de l'usage de ses membres par une attaque d'apoplexie, presque aveugle, il ne bougeait de son lit que pour se transporter sur une chaise longue où il restait des heures entières gémissant, sans proférer une parole. Il conservait toutes ses facultés intellectuelles, sa prodigieuse mémoire, son jugement lucide, et même une ardeur de sentiment étonnante chez un homme qui paraissait à peine encore de ce monde. Il ne parlait jamais de son passé; un sculpteur lui ayant demandé la permission de faire son buste : « Non, répondit-il, un capitaine qui a perdu sa campagne n'a pas le droit de transmettre ses traits à la postérité. » Il s'éteignit le 30 décembre 1877 [1].

La Pologne ne sera rachetée de son erreur de 1863 que quand elle aura élevé une statue à ce grand homme sur la plus belle place de Varsovie. Il était dans le vrai en considérant l'union avec la Russie comme la seule garantie contre le péril véritable de la Pologne, la germanisation. Les Polonais qui se déclarent irréconciliables avec la Russie commettent un véritable suicide national. Pendant l'insurrection, un certain nombre de femmes polonaises prirent part aux combats : une des plus renommées par son héroïsme finit par épouser un Russe. Dieu veuille que la Pologne fasse de même !

1. Henri Lisicki, *Le marquis Wielopolski.*

III

Les résultats de cette campagne mal engagée, mal conduite, mal finie n'avaient pas été moins malheureux pour Napoléon III que pour la Pologne. L'Angleterre avait rompu une fois de plus cette alliance de la France avec la Russie que le but constant de sa politique, dans tous les temps, a été d'empêcher. « Le Tsar Pierre, dit Saint-Simon, avait une passion extrême de s'unir avec la France ; il désirait nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ de Paris. On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre et du fol mépris que nous avons fait de la Russie »[1].

Durant toute la négociation polonaise, la seule préoccupation de l'Angleterre avait été de nous séparer de la Russie ; dès qu'elle y fut parvenue, elle s'arrêta court. Au début, un de nos diplomates disait à un ambassadeur anglais : « Vous êtes bien froid envers la Pologne. — Non, nous désirons beaucoup qu'elle réussisse. — Décidez-vous alors ; soyez plus énergiques. — Comment voulez-vous que nous soyons plus énergiques. Vous voulez faire au centre de l'Europe une mo-

1. Tome XIV, p. 438.

narchie catholique; nous ne voulons pas vous amener jusque-là. — Que voulez-vous donc? — Nous voulons vous amener à ce que vous ne vous entendiez pas si bien avec la Russie. — A quelque temps de là, le même dit à son collègue anglais. — Eh bien comment trouvez-vous que nous soyons maintenant avec la Russie. — Pas tout à fait assez mal. — Et la Pologne. — Oh! nous n'y pensons plus[1]. »

Cela ne nous valut pas même des relations plus étroites avec le cabinet anglais : il se montrait plus que jamais méfiant, et l'Empereur de plus en plus mécontent des insécurités d'une telle alliance. La Pologne s'était mise entre la Russie et nous, d'autre part, la Vénétie rendait impossible un rapprochement sérieux avec l'Autriche, malgré la volonté sincère de son Souverain de vivre en bonne intelligence avec l'Empire français. L'Empereur en était réduit à demeurer dans l'impuissance de l'isolement ou à rechercher l'alliance de la Prusse à laquelle il n'y avait plus d'obstacle, dès qu'il était disposé à prêter la main à ses agrandissements en Allemagne sans exiger en retour une compensation sur le Rhin. C'est en effet le parti qu'il adopta. Goltz rapportait à sa cour que Drouyn de Lhuys lui aurait dit : « L'Angleterre aura à supporter la responsabilité des complications ultérieures. De toutes les réponses, c'est celle de la Prusse qui nous a le plus satisfaits. Si vous avez à nous dire quel-

1. La Rochejaquelein au Sénat, 14 février 1864.

que chose à l'oreille, soyez certain que nous vous écouterons avec attention. » L'Empereur aurait même été plus explicite : « Mon dessein, aurait-il dit, serait de m'entendre avec vous sur des choses importantes. Je n'ai rien que je puisse vous demander pour moi, mais vous ne pouvez pas vous dissimuler que votre situation actuelle est intolérable ; vous avez autour de vous une foule de petits États qui vous gênent et vous paralysent à chaque pas ; le Congrès nous aurait fourni l'occasion de nous entendre à ce sujet et sur beaucoup d'autres points. J'ai pour devoir de m'occuper maintenant de former mon système d'alliances et je souhaiterais beaucoup d'y voir entrer la Prusse [1]. »

La guerre de Crimée avait noué l'alliance anglaise. De la guerre d'Italie était sortie l'entente russe. L'échec polonais, suivi de celui du Congrès, inaugura l'amitié prussienne. Distincte des précédentes, elle s'en rapproche pourtant par l'identité de son but : c'était afin de préparer l'affranchissement de l'Italie que l'Empereur avait établi de bons rapports d'abord avec l'Angleterre, puis avec la Russie ; c'est afin de l'achever qu'il mit sa main loyale dans la main brocanteuse de la Prusse bismarckienne.

1. Rapport de Goltz, du 23 novembre 1863.

CHAPITRE XXI

LES ÉLECTIONS PARTIELLES
LA LOI DES SUCRES AU CORPS LÉGISLATIF
LA VIE DE JÉSUS AU SÉNAT

I

L'option de Jules Favre pour le Rhône et de Havin pour la Manche laissait libres deux sièges à Paris. Ce fut l'occasion d'une première entrée en scène de ce parti ouvrier qui joua un rôle si important dans les dernières années de l'Empire. En 1862, lors de l'Exposition de Londres, l'Empereur, sur le conseil du prince Napoléon, prenant une initiative hardie de confiance, avait autorisé chaque corps de métier à se réunir et à nommer des délégués proportionnellement à son importance. Cent mille ouvriers furent mis ainsi en mouvement sans que le public s'en doutât et trois cents délégués nommés avaient reçu quarante mille francs pour leurs frais de voyage. Ces délégués revinrent pénétrés de l'idée que, pour être résolue à leur profit, la question sociale devait être séparée des questions politiques, et qu'au lieu de se mettre à la queue d'un parti, les

ouvriers devaient se déclarer neutres, laisser les bourgeois se disputer sur la forme de gouvernement, et s'occuper exclusivement d'améliorer leur condition. Ils essayèrent d'affirmer cette vue en proposant une candidature purement ouvrière. Le *Courier du Dimanche*, lors de la lutte entre Havin et Picard, avait déjà mis en avant l'idée de candidatures ouvrières dans un article signé Perreau, écrit par d'Haussonville. Comme j'en faisais un reproche à ce dernier, il m'avait répondu que c'était pour lutter en popularité avec Havin s'il persistait à combattre Picard. L'idée fut reprise à propos des élections partielles dans un manifeste signé par soixante ouvriers, violente diatribe contre l'initiative électorale des Cinq dans les élections générales : c'était une dernière manœuvre des abstensionnistes. Je fis un contre-manifeste signé par quatre-vingts ouvriers, et la tentative avorta de nouveau.

Les députés de Paris et les rédacteurs en chef du *Siècle*, du *Temps*, de *l'Opinion nationale,* de la *Presse* se réunirent chez Jules Favre. Chacun mit en avant quelque nom : Girardin celui de Laboulaye, moi celui de Jules Ferry, Thiers celui de Dufaure. Il fallait, avant tout, décider si nous constituerions ou non un comité électoral. Jules Favre lut et appuya une lettre de Marie demandant que les députés de la Seine s'adjoignissent tous les députés de l'opposition, même ceux de province. Girardin soutint que, sans tenir compte de cette lettre, séance tenante, nous devions désigner nos candidats. Le casse-cou reparaissait :

si nous l'avions écouté, à l'instant même Jules Favre et Jules Simon se seraient récusés, Havin qui ne voulait entendre parler d'aucun des candidats de Girardin les eût suivis, et notre liste eût misérablement avorté. Il ne faut pas abuser des dictatures si l'on veut qu'à l'occasion elles soient efficaces. Je me ralliai en conséquence à l'opinion de Jules Favre et elle prévalut (9 février).

Tous les députés de l'opposition se réunirent chez Marie; (9 mars). il n'y vint qu'un seul journaliste, Havin; Guéroult et Girardin s'étaient abstenus. La réunion était organisée en faveur des candidatures de Carnot et de Garnier-Pagès. Jules Favre était acquis à cette combinaison, soutenu vivement par Jules Simon. D'interminables bavardages préliminaires épuisés, on en revint à la question essentielle : Constituerions-nous ou non un comité électoral? — « Je le veux bien, dis-je, mais à la condition que chacun prenne l'engagement que je prends d'accepter l'opinion de la majorité quelle qu'elle soit; je me suis prononcé contre MM. Carnot et Garnier-Pagès, je suis prêt à me rallier à eux si la majorité de mes collègues les adopte comme candidats. » — Les partisans des deux candidatures, craignant le résultat d'une discussion et ne voulant d'un comité qu'à leur profit, refusèrent de prendre cet engagement. — « Alors, dis-je, dissolvons-nous comme comité et déclarons que, collectivement, nous resterons étrangers à l'élection. » — Je rédigeai une note dans ce sens. Marie, Pelletan, Jules

Simon la combattirent. Jules Favre assista en silence au débat, laissant comprendre cependant que cette résolution lui déplaisait. Thiers, au contraire, après un léger amendement à ma rédaction, la défendit et la fit adopter. Elle était ainsi conçue : « Les députés de l'opposition se sont réunis chez M. Marie ; ils ont pensé que les électeurs, ayant spontanément constitué dans les deux circonscriptions des comités électoraux, et que des divisions de nature à compromettre le succès de l'élection n'étant pas à craindre, rien en ce moment ne motivait leur intervention. »

Le lendemain, Jules Favre, avant de partir pour Aix, où l'appelait une affaire célèbre (affaire Armand), lança, sans nous prévenir ni nous consulter, une lettre en faveur de Garnier-Pagès. Il brisait ainsi l'union des Cinq et passait à leurs adversaires déclarés. Un incident qui suivit acheva de le jeter en des dispositions hostiles à mon égard. Garnier-Pagès s'était hâté de publier sa lettre en l'accompagnant d'une profession de foi : « Un des fondateurs du suffrage universel, je recevrai du suffrage universel, avec le sentiment du devoir, le glorieux mandat de réclamer les libertés perdues, l'instruction gratuite et obligatoire, de défendre la cause sacrée des nationalités qui souffrent et implorent la France, de contribuer à former sur les bases de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la justice, la Sainte-Alliance des peuples ». Il avait déjà, par une lettre au *Siècle*, déclaré qu'il adhérait à la politique étrangère de ce journal ; il espérait ainsi obtenir le concours

d'Havin, sans qui aucune élection n'était possible à Paris dès que les députés ne formaient pas un comité. Néanmoins Havin, l'estimant trop démodé, ne voulut pas de lui et alla chercher dans l'exil un candidat redoutable, jeune orateur plein de talent, Bancel, qui l'eût certainement battu, si son serment n'était arrivé trop tard. Havin alors seulement se résigna à Garnier-Pagès. Jules Favre me rendit responsable de cet essai de résistance à sa volonté. J'y étais resté complètement étranger et ne m'étais plus mêlé de l'élection que pour conseiller à Jules Ferry de décliner l'offre de Girardin de le soutenir contre Garnier-Pagès.

Carnot et Garnier-Pagès furent élus, avec des majorités inférieures aux nôtres (21 mars). Le premier choix n'avait pas d'inconvénient. Carnot, homme bon, loyal, bienveillant, avait pour principales maximes de conduite : qu'il faut être exagéré un peu dans les paroles, car sans cela on n'entraîne personne, et être réservé dans les actes; que, quand on a tout fait pour rendre son parti raisonnable, il faut le suivre même en ses déraisons. L'élection de Garnier-Pagès était déplorable. Je ne sais ce qui l'emportait en lui de l'imbécillité ou de l'effronterie rouée. — « Croyez-vous, demandait-il à son ami Jules Simon, que j'aie des chances à l'Académie française? » — Et comme Simon hochait la tête d'un air dubitatif : « Thiers en est bien! riposta-t-il. » — Du moins quand il n'était que grotesque, il divertissait; mais devenait-il sérieux, il accablait par ce que Gounod appelait le poids insup-

portable du vide. Il allait travailler à substituer la politique intransigeante des abstentionnistes à la politique constitutionnelle des Cinq.

La question électorale reparut encore à propos de Bravay, réélu malgré une première annulation : sur le rapport de Chevandier de Valdrôme, son élection fut annulée une seconde fois.

II

On se mit ensuite à quelques lois d'affaires : on étendit aux notaires, greffiers, officiers ministériels le bénéfice de la réhabilitation ; on éleva le maximum des rentes viagères servies par les caisses de retraites à 1500 francs ; on fit une loi de plus sur les sucres [1].

Pour venir en aide aux colonies très éprouvées par la suppression du travail des esclaves, on leur accorda, pour près de six ans, une détaxe de droits de 5 fr. En même temps, on reconnut au sucre de betterave le draw-back, c'est-à-dire la restitution à la sortie des droits perçus à l'entrée sur une portion de sucre brut transformé en raffiné. Thiers soutint la loi quoiqu'il l'estimât trop timide : « Je vous ai dit que si la politique nous divisait, les affaires nous réuniraient, et je suis trop heureux quand je rencontre une de ces questions sur lesquelles nous n'avons qu'un sentiment, celui de développer les ressources et la

1. Séances du 4 mars, 6 et 7 avril, 15 avril 1864.

grandeur de notre pays. » Cependant, il parut un moment tourner à l'aigre avec Morny qui, comme député, prit part à cette discussion. Il présentait la surtaxe accordée aux colonies comme une compensation au draw-back de la betterave : Morny, avec une clarté ferme et convaincante, lui démontra qu'il n'y avait aucune corrélation entre les deux mesures et que la détaxe était accordée au sucre non pour le dédommager du privilège d'un rival, mais par un sentiment d'intérêt pour les souffrances des colonies.

Une discussion intéressante ramena l'attention vers le Sénat[1]. Un protestant furibond lui avait adressé une pétition contre les écrits irreligieux, à ce point violente que la commission n'avait pas cru devoir en reproduire le texte et s'en était tenue à des extraits. « Elle est pleine de foi, disait le procureur général Dupin, mais elle manque de charité. » Chapuys-Monlaville demandait le renvoi aux ministres de l'Intérieur et de la Justice. Mgr de Bonnechose, devenu sénateur en sa qualité de cardinal, trouva raisonnable l'exigence de l'énergumène et insuffisant un ordre du jour pur et simple signifiant qu'il n'y a rien à faire. « Quand la commission l'avait proposé, dit-il, on n'avait pas vu éclater parmi nous le plus grand des scandales qui aient contristé la conscience chrétienne, *La Vie de Jésus*. Ce livre est un blasphème de la première à sa dernière feuille ; on y conteste la divinité du fon-

1. Séance du 18 mars 1864.

dateur du christianisme; on affecte de vains respects pour lui ; on en fait un sage, un homme habile, un homme aimable, on dépeint avec des couleurs séduisantes le paysage au milieu duquel il a porté ses pas; tout cela pour captiver la curiosité. Mais la conclusion est que N.-S. Jésus-Christ n'était qu'un aimable charlatan, qui s'est déifié pour faire accepter comme divines des opinions purement humaines, en sorte qu'il a établi sa doctrine et son Église sur le mensonge. (*Sensation.*) » Le danger de ce livre lui paraissait aggravé par une édition populaire récente dont la préface accentuait encore le blasphème. L'Empereur avait écrit à Mgr Parisis pour le féliciter de son énergie à défendre la foi; ce n'était pas assez, le cardinal voulait que pour empêcher la diffusion de ce mauvais livre, on le condamnât. La loi est formelle; elle punit tout outrage à la morale publique et religieuse. Parmi ceux qu'un homme peut adresser à un homme, quel est le plus odieux? N'est-ce pas de lui dire : Vous en avez menti. Hélas! c'est dans le sang qu'on va laver une pareille offense. Eh bien! que dit M. Renan au fondateur de notre religion? Vous en avez menti, car vous disiez : je fais des miracles, et vous n'en avez pas fait; vous en avez menti, car vous disiez : je suis le fils de Dieu, et vous êtes le fils d'un homme; vous avez menti, car vous avez dit : je ressusciterai, et vous n'êtes pas ressuscité. Qu'importe maintenant que cet outrage soit fait à froid sous des formes hypocrites? Il est cent fois plus coupable. Nous deman-

dons l'application de la loi. » (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Delangle, dans la vigoureuse argumentation du jurisconsulte, expliqua, au milieu de rumeurs prolongées, pourquoi la loi n'avait pas à être appliquée au livre de Renan : — « Deux systèmes ont tour à tour régné sur le monde et régi les opinions humaines. Le premier édicte des lois contre les doctrines, des peines contre les opinions, des arrêts pour ou contre la philosophie d'Aristote, la philosophie de Descartes, des arrêts contre l'inoculation, contre la circulation du sang, contre l'émétique ; ses conséquences, c'est la Saint-Barthélemy, la Bastille, les Dragonnades ; c'est Socrate buvant la ciguë, les premiers confesseurs de la foi déchirés par les bêtes féroces, Galilée expiant dans les fers le tort d'avoir découvert les lois de la nature et l'ordre de l'Univers. L'autre système, issu des lumières de la saine philosophie, rejette toute contrainte en matière d'opinion : dans ce système, le pouvoir ne descend pas de sa sphère pour se mêler aux disputes des hommes ; il se borne à les contenir, il ne les juge pas, il les modère ; il ne suppose pas que la vérité ait besoin pour fonder son empire de secours humain ; il lui laisse le soin de prévaloir par elle-même. Ce second principe est celui de la loi moderne. Royer-Collard, qu'on n'accusera pas d'avoir été irréligieux, a dit : « La loi civile est sans discernement pour connaître des hérésies, des aberrations de la pensée ; elle ne connaît que des violences et des

outrages. » Or, dans le livre de M. Renan, il n'y a ni violence ni outrage, il ne peut donc être poursuivi. En 1824, M. de Senancour publia un livre dans lequel il appelle le Christ *un jeune sage, un respectable moraliste, un philosophe :* Il fut condamné par la police correctionnelle à neuf mois de prison ; mais la Cour de Paris, sur l'appel, en audience solennelle, « considérant que les passages du livre ne contiennent ni l'outrage, ni la dérision caractérisés par la loi pour constituer un délit », infirma la condamnation[1]. Et sous le règne d'un Napoléon on enlèverait à la pensée sa plus noble prérogative ? Le droit d'examen et de libre discussion serait anéanti? Il y a contre cette tendance deux barrières infranchissables : la première est la Constitution de 1852, qui reconnaît, confirme et garantit les grands principes de 89 ; la seconde c'est ce que j'appellerai le tempérament de la France. La France est un pays libéral, et, quoi qu'on fasse, on ne l'amènera pas à renoncer à des libertés qui ont fait sa gloire, à renier son passé, à désavouer des écrivains dont les œuvres ont assuré sa place à la tête des nations civilisées. »

On voit que, sous l'Empire, les hommes de l'Opposition n'ont pas été les seuls à défendre les libertés de l'esprit. Ce discours causa une vive agitation, néanmoins celui du cardinal ne s'en releva pas, et après quelques paroles très nettes

1. 24 janvier 1828.

du commissaire du gouvernement, l'ordre du jour fut voté à la presque-unanimité. Le livre de Renan put se propager librement, et les esprits impartiaux n'approuvèrent pas le cardinal de cet appel d'un autre temps au bras séculier. L'Église n'a jamais gagné à se défendre autrement que par les armes spirituelles. « Alors Jésus dit : Remettez votre épée au fourreau, car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. »

Une discussion où une autre liberté essentielle, celle du travail, se trouvait en jeu, s'engagea au Corps législatif.

CHAPITRE XXII

COMMENT LA LOI SUR LA LIBERTÉ DU TRAVAIL SORT DE MES RELATIONS AVEC MORNY — DE L'ISTHME DE SUEZ

I

En juin 1863, à la suite des élections, Morny me pria de passer chez lui. Il me dit : « J'ai fait renvoyer Persigny et Walewski, maintenant cela va mieux marcher. L'Empereur voulait me mettre au ministère d'État et Baroche à la présidence, j'ai objecté que Baroche exaspérerait l'opposition par la manière dont il présiderait et que je voulais me réserver comme un autre relais. » Puis, à brûle-pourpoint : « Consentiriez-vous à entrer avec moi dans une entente avec la démocratie pour organiser la liberté? — Oh! je vous aiderai de toute mon âme. mais je voudrais que ce fût comme député et non comme ministre. — C'est que si vous ne consentez pas à faire partie de la combinaison, j'y renoncerai. » Et pour me prouver qu'il méritait ma confiance, et qu'il ne lançait pas un hameçon trompeur à une bouche crédule trop prête à le happer, il sonna son se-

crétaire Lépine, lui demanda la copie de la note qu'il venait d'envoyer à l'Empereur et m'en donna lecture. Cette note était remarquable par sa netteté ferme et hardie. Elle attribuait aux maladresses de Persigny le succès de Thiers. Puis elle disait : « Les élections n'ont laissé en présence que deux forces : l'Empereur et la Démocratie; les forces de la démocratie grandiront sans cesse, il est urgent de la satisfaire si on ne veut être emporté par elle. Lui opposera-t-on un coup d'État? Matériellement il ne serait pas impossible, mais après? Comment se soutenir? Un coup d'État n'est praticable que lorsqu'on a toute une nation derrière soi qui vous le demande. Il est temps de renoncer aux abus du népotisme, aux choix scandaleux, de donner sinon immédiatement toute la liberté politique, du moins la liberté civile et d'étudier les problèmes sociaux. Il est surtout urgent que l'Empereur, cessant de procéder par voie de surprise, ne laisse plus ses conseillers dans l'ignorance complète de sa politique extérieure. Objectera-t-on les indiscrétions? On pourrait avoir deux conseils : l'un restreint pour les affaires étrangères, l'autre plus étendu pour les affaires ordinaires. »

Dans cette note, il ne parlait pas de la responsabilité ministérielle, c'était prématuré ; dans notre conversation, il déclara en être tout à fait d'avis, et il m'expliqua par quel procédé il entendait la concilier avec le Sénatus-consulte fondamental. « Si elle devait avoir pour corollaire ou pour point de départ l'irresponsabilité impériale,

il serait indispensable de recourir à un plébiscite, comme le répètent Billault et Baroche, parce qu'ils savent que l'Empereur ne veut pas même en entendre parler; mais qui empêcherait d'envoyer les ministres au Corps législatif par un décret individuel, en qualité de commissaires du gouvernement? Aucune restriction ne limite à cet égard la plénitude du choix de l'Empereur. »

A ce propos, il me parla de Thiers : « Il n'y a rien à tenter avec lui; il est aimable, mais d'une outrecuidance sans pareille; tant que vous ferez campagne ensemble, il vous trouvera très gentil; dès que vous ne penserez pas de même, vous ne serez plus qu'un imbécile. Tâchez aussi d'empêcher Dufaure d'arriver et faites nommer des hommes jeunes pensant comme vous. Mais il faut que nous sortions des généralités: ayez la bonté de rédiger des notes indiquant nettement ce que vous voudrez, afin que nous nous mettions d'accord sur les choses, puis nous nous entendrons sur les personnes, et à la session prochaine ou plus tard, je proposerai ces idées à l'Empereur. Avec Billault, Baroche, etc., il n'y a rien à faire; ces anciens libéraux sont plus rétrogrades que moi, ancien conservateur. Pensez, je vous en prie, à tout ce que je vous ai dit. — Je vous le promets et je viendrai en causer avec vous à la rentrée. Seulement je puis vous le dire dès maintenant : je suis absolument décidé à n'entrer dans aucune combinaison, sans mon parti. — C'est ainsi que je l'entends », me répondit-il.

En novembre 1863 je lui remis mes notes,

résumé des idées exprimées dans mes discours. Il me parut plutôt découragé; il me confirma ce que Girardin m'avait conté des dispositions de l'Empereur à se refuser à tout nouveau pas en avant, parce qu'il n'avait pas encore terminé ce qu'il avait à faire. « S'il en est ainsi, lui dis-je, pourquoi adopte-t-il des mesures indiquant une disposition contraire? il devrait prendre une décision ferme. — Est-ce que vous croyez qu'il soit facile de faire prendre à l'Empereur une décision ferme? — Dans tous les cas, à défaut d'une nouvelle extension des libertés politiques, obtenez-en une loi sur la liberté des coalitions; puisque nous ne pouvons avancer d'un côté, avançons de l'autre. Toute la classe populaire est allumée sur cette liberté des coalitions; le récent procès des typographes a révélé les duretés vraiment iniques de la loi actuelle: un nouveau procès de ce genre serait moralement impossible; conseillez l'abrogation d'une loi injuste qui blesse, opprime le travailleur et méconnaît son droit primordial de se concerter sur les conditions auxquelles il accordera son travail. — Oh! je crois que j'obtiendrai cette loi : l'Empereur est bon, il aime le peuple; il a déjà marqué son penchant par les grâces accordées aux ouvriers condamnés; je crois qu'il ne refusera pas. »

Plus encore qu'à notre dernière conversation, il se montrait préoccupé de la nécessité d'enlever la conduite des affaires étrangères à la volonté solitaire et omnipotente de l'Empereur. Il ne voyait pas le péril dans les menées des anciens partis, sur

lesquels il suffirait de souffler pour les réduire au silence, mais dans le superficiel et le décousu de la politique extérieure. C'est pour élever des digues de ce côté qu'il devenait de plus en plus constitutionnel. « Ainsi, me dit-il, en faisant allusion aux récentes négociations polonaises, quelle sécurité peut-on avoir quand les Affaires étrangères sont sans contrôle aux mains d'un ministre d'une docilité sans limites, prêt à exécuter tout ce qu'on lui prescrit, même malgré son avis? »

Quelques jours après, sortant d'un comité sur les sucres où il avait fort bien parlé : « Vous voyez, me dit-il en riant, je me lance. » Je lui fis des compliments sur la netteté de sa parole. « J'espère, riposta-t-il, en montrant le banc des ministres, que je le prouverai là à côté de vous. » Une fois, il me proposa de me conduire chez l'Empereur. — « Non, lui dis-je, il est ridicule de porter des conseils à qui ne vous en demande pas. »

II

A la fin de la vérification des pouvoirs, il m'appela et me dit : « J'ai un service d'ami à vous demander : l'Empereur est chargé de prononcer comme arbitre sur des difficultés entre la Compagnie de Suez et le Vice-roi d'Égypte, relatives au Canal ; il veut de moi un rapport pour l'éclairer ; j'y ai consenti, mais tenant à ce qu'on

ne m'accuse pas d'être guidé par un intérêt quelconque, je l'ai prié de m'autoriser à prendre votre avis et à le suivre. Il m'a répondu qu'il ne demandait pas mieux. Je vous enverrai donc toutes les pièces; je prierai Nubar et Lesseps de venir s'expliquer avec vous et je signe d'avance votre rapport. » J'acceptai et me mis au travail. J'eus de fréquentes conférences avec Lesseps et Nubar, et, je dois le dire, je trouvai dans ces Orientaux qu'on m'avait représentés fourbes et fuyants, la plus parfaite loyauté unie à une rare intelligence. Des hommes tels que Nubar, Tigrane et autres auraient été des ministres de premier ordre dans n'importe quel pays.

La Porte, sous la pression de l'Angleterre, prétendait que le Canal ne pouvait être entrepris qu'avec son autorisation. Cette autorisation n'ayant pas été obtenue, elle sommait le Vice roi d'arrêter les travaux. Elle exigeait, en outre, qu'il se fît rétrocéder les nombreux terrains concédés avec le Canal, et qu'il interdît le travail forcé des Fellahs. Le Vice-roi avait communiqué ces exigences à Lesseps. Celui-ci répondit : « Que la ratification ait été obtenue ou non c'est votre affaire et non la mienne : en m'accordant une concession, vous vous êtes implicitement engagé à la régulariser et en me laissant commencer mes travaux sans encombre, vous m'avez autorisé à croire que vous étiez en règle. Quant à vos terrains, sauf ceux nécessaires au canal d'eau douce, sans lequel le Canal maritime serait impraticable, je suis prêt à les

restituer ; je consens aussi à renoncer à la corvée des Fellahs, mais les terrains et corvées m'ont été accordés par suite d'un engagement formel ; je demande une indemnité en compensation des avantages que vous me retirez. »

Mon rapport admit pleinement les prétentions de Lesseps sur la nécessité de laisser à la Compagnie le canal d'eau douce et de l'indemniser de l'abandon des terrains primitivement concédés. Mais il ne me parut pas juste de rendre le Vice-roi responsable de la témérité heureuse avec laquelle il avait devancé une ratification trop longue à venir, et retournant le bienfait contre le bienfaiteur, de le punir d'avoir protégé la Compagnie contre le mauvais vouloir de la Porte. Quant à la nécessité de la ratification, elle me paraissait évidente, et je considérais comme non moins évident qu'elle n'avait pas été obtenue. Mais je jugeai la question sans importance pratique, estimant que le gouvernement français était dans l'obligation morale de lutter contre le mauvais vouloir de l'Angleterre et d'obliger la Porte à régulariser la concession, au respect de laquelle tant de capitaux français étaient intéressés.

Je ne pensai pas, qu'à l'indemnité pour les terrains repris, dût s'en ajouter une pour les Fellahs retirés. Les terrains étaient aux mains de la Compagnie en vertu d'un contrat : dès lors, leur reprise créait droit à une compensation. Les ouvriers n'étaient fournis que par un décret de l'autorité souveraine du 20 juillet 1856 ; cet acte

essentiellement unilatéral constituait un *règlement*, non un *traité*, et le pouvoir de qui il émanait comme une faveur, pouvait le retirer à son gré, sans devoir aucune indemnité.

Morny accepta mes conclusions, et il eut la délicatesse de ne pas me faire savoir si elles lui agréaient ou non (6 juillet 1864). La sentence arbitrale de l'Empereur ne les sanctionna que partiellement. Elle ne se contenta pas d'imposer une indemnité considérable de 34 millions pour les terrains, elle y ajouta 30 millions pour le préjudice causé par la cessation du travail des Fellahs. Par des raisons qu'aujourd'hui encore je ne trouve pas fondées, il donna au règlement khédivial la force d'un traité dont l'inexécution motivait des dommages intérêts. Ces 84 millions pesèrent lourdement sur les finances de la petite Égypte et préparèrent ses embarras futurs, mais ils assurèrent l'achèvement des travaux. Ainsi le Canal devint doublement l'œuvre des Vice-Rois d'Égypte, leur don gratuit à la civilisation du monde.

Pendant que je travaillais pour lui, Morny travaillait pour moi et obtenait un projet de loi sur les Coalitions, qui fut déposé sur le bureau de la Chambre le 19 février 1864.

CHAPITRE XXIII

DE LA LOI SUR LES COALITIONS ET LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

I

En 1789, l'Assemblée constituante reconnut à chaque citoyen la liberté d'offrir, de refuser son travail et d'en débattre les conditions ; mais elle lui interdit de s'entendre avec d'autres pour exercer, à la fois et en commun, ce droit individuel. La loi des 14-17 juin 1791 punit toute délibération, toute entente sur les conditions du travail, même quand cette entente ne se serait pas manifestée par le refus simultané de travail qu'on appelle la grève. C'était le délit de coalition.

Le Code pénal de 1810, plus libéral, se relâchant de cette rigueur, ne punit pas la coalition à son premier degré, celui de la délibération; il ne la saisit que quand elle entre en mouvement et se manifeste par la grève, mais alors il la punit même quand elle n'est accompagnée ni de violences ni de fraude et qu'elle parait parfaitement fondée en équité[1].

1. Arrêt de la Cour de Paris, du 15 novembre 1862.

Le projet du Conseil d'État exemptait de toute peine les coalitions honnêtes, pacifiques, il n'admettait pas d'une manière absolue le droit de coalition avec toutes ses conséquences. C'était une *modification* non une *abrogation*

« Eh bien! vous devez être satisfait? me dit Morny. — Nullement. La distinction entre les coalitions frauduleuses et celles qui ne le sont pas, entre les coalitions paisibles et les coalitions violentes est inadmissible. Qui jugera celles qui sont innocentes et celles qui sont coupables? Les tribunaux? les voilà alors maîtres du droit de coalition. La loi reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre : loin de me déclarer satisfait je la combattrai de toutes mes forces, je ne me contenterai d'aucune *modification*, je veux l'*abrogation* complète. » Morny m'écouta sans m'interrompre, puis après avoir réfléchi un instant, me dit : « Vous avez raison, il faut faire ou ne pas faire, avoir l'air de faire serait déloyal, comme vous le dites, imprudent. Il y a un moyen d'arranger cela : tâchez d'entrer dans la commission; je vous y aiderai, modifiez la loi, je m'emploierai à ce que vos modifications soient admises et que vous soyez nommé rapporteur. »

Darimon eut avec l'Empereur une conversation analogue. Il avait accepté à dîner aux Tuileries. L'Empereur lui dit : « Je n'en ai jamais voulu aux Cinq, ils avaient été nommés pour faire de l'opposition, et ils ont rempli leur mandat. Je n'en veux qu'aux Quatre-vingt-onze, à ces députés qui avaient été élus pour soutenir l'Empire, qui

ont contrarié ma politique à l'extérieur et ont cherché à me nuire et à me déconsidérer. Les Cinq m'ont fourni parfois des indications utiles; ce sont eux qui m'ont amené à proposer des modifications à la loi des coalitions ; la Chambre est saisie du projet de loi; vous l'avez lu, qu'en pensez-vous? — Je pense que toute la loi est à refaire; le Conseil d'État n'a rien compris aux intentions de Votre Majesté. — Comment cela? — Votre Majesté a voulu que la coalition fût libre ; elle l'est, d'après le projet de loi ; le fait de coalition est considéré comme un acte licite ; mais, par une contradiction étrange, la provocation à la coalition est considérée comme un acte coupable. — Mais c'est absurde. — C'est cependant là toute l'économie du projet de loi. — Que faudrait-il faire à votre avis? — Il n'y a qu'un système acceptable, c'est d'abroger les articles du Code pénal relatifs à la coalition et de les remplacer par des dispositions frappant les atteintes portées à la liberté du travail. — Eh bien, lui dit l'Empereur, cherchez à améliorer la loi en ce sens. Je crois qu'en effet, vous avez raison, et qu'en matière économique il est impossible de biaiser et de s'arrêter à des termes moyens. C'est là que la liberté est le meilleur remède[1]. » — Ainsi, l'Empereur et Morny s'accordaient à nous donner carte blanche.

1. Darimon, *le Tiers-parti*, p. 125.

II

Voici comment je conçus la loi que Morny m'avait engagé à préparer. Sans doute, l'idéal serait de ne permettre que les grèves justes et d'interdire celles qui ne le sont pas. Mais comment y parvenir? Réussît-on à établir un tribunal assez impartial, assez éclairé, pour citer à sa barre toute coalition et lui demander de se justifier, comment pourrait-il apprécier les raisons des ouvriers, si ce n'est en les confrontant avec les patrons? Ceux-ci alors seraient obligés de révéler les secrets de leurs affaires, d'offrir à la discussion leurs prix de revient, leurs bénéfices, d'étaler leur bilan sur le marché, de raconter ce que les administrateurs mêmes des compagnies anonymes n'expliquent pas à leurs actionnaires : il n'y aurait plus ni secret commercial et industriel, ni initiative, ni sécurité. On ne conçoit pas de moyen terme entre interdire toutes les coalitions ou les permettre toutes, laissant à ceux qui les feront de discerner à leurs risques et périls celles qui sont justes et celles qui ne le sont pas. Je proposais de les permettre toutes, à la condition, toutefois, que personne ne fût contraint par la violence ou par la fraude d'y participer. Tolérer une coalition imposée de la sorte reviendrait à autoriser le vol avec effraction et escalade, car le travail est la première des propriétés, d'autant plus sacrée et inviolable qu'elle est la seule du

pauvre. Obliger malgré lui un ouvrier à ne pas travailler est encore plus criminel que forcer un coffre-fort. La liberté des coalitions, surtout quand elle aboutit à la grève, loin d'être un progrès serait la plus damnable des innovations, si elle n'avait pour contrepoids la répression énergique de toute atteinte grave ou légère à la liberté du travail.

Par cette raison il me parut impossible d'abroger purement et simplement les articles punissant les coalitions. Sans doute, il existait dans le Code pénal des articles contre les violences, mais ces peines étaient insuffisantes : il fallait les aggraver en proportion de l'aggravation du délit lui-même. Cela cadrait avec le système adopté par la législation pénale; elle n'admet pas une peine unique pour toutes violences quelconques ; elle les varie suivant la perversité de l'intention (art. 295 à 305, 310, 311, § 2), selon la gravité du préjudice individuel (art. 309, 311), du dommage social (art. 186, 209, 228, 263, 381) ; selon la qualité des victimes (art. 312, 354), les circonstances qui ont accompagné le délit (art. 313, 279). La même gradation s'observe dans la répression des menaces, dont la peine oscille de six jours à trois mois jusqu'à cinq ans (art. 305, 306, 307, 308, 436, 481-5°). Il n'y avait qu'à introduire une distinction de plus parmi ces distinctions, ajouter à l'échelle ascendante, selon laquelle sont classées les violences ou les menaces, un échelon correspondant à une culpabilité nouvelle et plus grande. En outre, il n'existait

dans la loi pénale générale aucune disposition permettant d'atteindre la fraude, plus coupable, selon Stuart Mill et tous les publicistes, parce qu'il y a en elle un caractère de lâcheté et de préméditation, par conséquent, une nuance de culpabilité qui ne se rencontre pas au même degré dans la violence, dont l'explosion est toujours franche, souvent subite ou passagère.

Ces données furent acceptées par tous ceux de nos collègues ayant qualité pour s'occuper de ces questions et notamment par Jules Simon et Picard. Les autres ne comptaient point, pas même Jules Favre, de plus en plus absorbé par ses plaidoiries et d'ordinaire s'en rapportant à nous. Nous abordâmes donc la discussion des bureaux en un accord complet, dont Jules Simon, plus encore que moi, eut l'occasion de témoigner. Je ne rencontrai, grâce à l'intervention de Morny, aucun compétiteur et je fus nommé commissaire presque à l'unanimité. Il n'en alla pas de même de Jules Simon : il eut pour concurrent Jérôme David, le fils du fameux peintre, agréable de sa personne, élégant, doué d'une élocution facile et chaude mais sans sérieux, quoiqu'il s'attachât à parler de choses sérieuses. Il imagina ce qu'on a appelé dans la discussion le système du droit commun, c'est-à-dire l'abrogation pure et simple des articles contre les coalitions, en s'en référant, pour la protection de la liberté du travail, aux dispositions déjà existantes de la loi pénale. Jules Simon réfuta ce système et démontra avec une telle

vigueur de pensée et d'expression les périls terribles d'une loi terrible quoi qu'on fît, si on n'atténuait pas ses inconvénients par une sévère protection de la liberté du travail, qu'un des adversaires les plus acharnés de la loi, Seydoux, entraîné par un langage correspondant si bien à ses sentiments, lui donna au second tour de scrutin la voix par laquelle il l'emporta sur Jérôme David et fut nommé commissaire[1].

Dans la commission, nos premières relations furent des plus aimables, car nous étions en complète harmonie. Il disait même : « Je m'étonne de penser tant de bien d'Ollivier. » Il désirait visiblement et il espérait devenir rapporteur; il faisait patte blanche à tous, se montrant fort médiocrement enthousiaste de la liberté des grèves. Au bout de quelques séances, il s'aperçut que décidément mon autorité l'emportait sur la sienne, et que les deux membres les plus importants de la commission[2], Buffet et Chevandier de Valdrôme avec Thoinnet de la Turmelière, un de mes amis personnels, ne déguisaient pas leur

1. Jérôme David a constaté le fait dans son discours devant Simon qui ne l'a pas contesté : « J'avais pensé que l'abrogation pure et simple des art. 414, 415, 416, suffirait avec l'exercice du droit commun ; j'avais soutenu dans mon bureau cette opinion populaire, qui me séduisait par sa hardiesse et sa simplicité. Elle fut contestée même par notre honorable collègue, M. Jules Simon qui, aujourd'hui, non seulement l'adopte après coup, mais la préconise. »

2. Cette commission se composait de Buffet, Chevandier de Valdrôme, Thoinnet de la Turmelière, Armand, Paul Dupont, Nogent-Saint-Laurent, Pinart, Jules Simon, Émile Ollivier.

intention de me nommer rapporteur. Un revirement s'opère alors en lui. Par une grâce soudaine, il devient partisan de ce système du droit commun de Jérôme David contre lequel il venait de tonner et il nous le propose ! Le plus étonnant, fut la raison qu'il donna à l'appui : « La masse des ouvriers, disait-il, est bonne, mais il en est dix mille intraitables, orgueilleux, ignorants, ingrats ; cette loi aura les effets les plus néfastes, et je regrette qu'on l'ait présentée. » Et comme Buffet, d'un ton sévère, lui objectait qu'il ne comprenait pas que la conclusion d'un discours aussi menaçant fût de proposer une plus grande mollesse dans la répression, il répliqua qu'en donnant aux ouvriers une loi qu'ils aimeraient, on calmerait peut-être leurs défiances et leurs colères. Le système du droit commun fut rejeté à l'unanimité moins sa voix.

Nous examinâmes ensuite le système belge soutenu par Pinart et Buffet. Il consistait à punir toute coalition organisée en violation des engagements contractés. On lui objecta qu'il obligerait à instituer un jugement sur la nature de la coalition, car il est évident que les ouvriers, se coalisant malgré des engagements, prétendraient que ces engagements ont été remplis par eux et violés par leurs patrons. Par exemple, un ouvrier filateur dirait : Je n'ai pas respecté mon engagement, parce qu'on s'est écarté des conditions de mon travail; on a substitué au coton d'Amérique celui de Surate et il est plus difficile à travailler ; ou bien : on a introduit dans le fonc-

tionnement de la machine dont je me sers telle modification qui la rend plus dure. Des juges devraient examiner et prononcer ; on reviendrait de la sorte par un détour à ce tribunal des salaires dont nous ne voulions à aucun prix et on limiterait cette liberté des coalitions que nous voulions absolue. Le système fut rejeté.

III

Nous nous occupâmes alors de la rédaction de la loi. Nous ne decrétâmes pas expressément la liberté des coalitions, le mot n'y est pas même prononcé. Nous abrogeâmes les peines qui les frappaient et les remplaçâmes par d'autres prononcées contre ceux qui porteraient atteinte à la liberté du travail. La loi pénale procède toujours ainsi ; elle n'énonce pas ce qui est permis, mais seulement ce qui est défendu : tout ce qui n'a pas été formellement défendu et puni reste permis.

L'atteinte à la liberté du travail peut être *matérielle*, résulter de la violence, des menaces : nous la punîmes d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de seize à trois mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsqu'elle était un fait purement *individuel*. Lorsqu'elle était exercée en exécution d'une *entente* formelle entre plusieurs, elle nous parut plus coupable et nous accordâmes au juge la *faculté* de placer le condamné sous la surveillance

de la haute police pendant deux ans au moins, cinq ans au plus (art. 414 et 415). En cela nous nous conformions aux précédents les moins contestés : l'article 109 du code pénal punit le fait d'avoir empêché, par attroupements, voies de fait ou menace, plusieurs citoyens d'exercer leur droit de vote d'un emprisonnement de six mois à un an; si ce crime a été commis *par suite d'un plan concerté*, l'article 210 prononce la peine du bannissement.

A côté des atteintes matérielles à la liberté du travail par la violence ou les menaces et qui peuvent se rencontrer ailleurs que dans les coalitions, il est des atteintes moins directes et en quelque sorte *professionnelles*, plus morales que matérielles, spéciales aux coalitions. Ainsi des ouvriers s'entendent pour refuser leur travail, certains d'entre eux ne consentent pas à les imiter; les coalisés se rendent à la porte du chantier, et quand ils voient arriver les réfractaires, s'écrient : Camarades, retirez-vous! le chantier est *interdit*. il est *défendu* d'y travailler. Si les camarades passent outre, ils publient leur interdit, affichent le nom des réfractaires et la liste des maisons *noires*, c'est-à-dire des maisons où vivent des ouvriers continuant à travailler dans les usines frappées d'interdit; ou bien ils imitent d'une façon quelconque ce qui se passa à Sens en 1842. Les menuisiers étaient divisés en deux groupes : les compagnons du devoir et ceux de la liberté, surnommés les *gavots*. Les compagnons du devoir cessent le travail, ceux de la liberté

le continuent. Les premiers hissent sur un âne un des leurs et le font passer et repasser devant l'atelier où le travail continue en s'écriant : hue ! hue les gavots ! Les gavots exaspérés sortent de leur atelier, se précipitent sur les provocateurs et une rixe sanglante s'ensuit. De pareils faits ne devraient-ils pas être prévenus? Nous le pensâmes. Les interdits et les prohibitions ne sont pas des violences matérielles, mais des violences morales dans lesquelles sont annoncées et sous-entendues des violences effectives. L'interdit signifie : Si malgré nos prohibitions vous persistez à travailler, nous vous molesterons, nous vous conspuerons, nous vous mettrons en quarantaine partout, vous voulez travailler, *nous vous travaillerons*. Le champ libre laissé à la violence morale, il est certain qu'on passera plus facilement à la violence matérielle.

Le châtiment des petites infractions est le meilleur moyen de prévenir les grandes. Nous prononçâmes donc une peine contre les interdits, prohibitions et amendes, toutefois en subordonnant la culpabilité à deux conditions : la première que l'interdit serait le résultat d'un *concert*, car ce concert seul lui donne quelque efficacité ; un interdit purement individuel ne se conçoit pas ou ne serait qu'une fantaisie inoffensive ; la seconde que le *prononcé* ait produit *en fait* l'entrave au *libre exercice* du travail et de l'industrie. La peine était de six jours à trois mois de prison et de 16 à 300 francs d'amende ou de l'une de ces deux peines (art. 416).

Ce système était tout à fait différent de celui du Conseil d'État. Dès que des violences graves ou légères, matérielles ou morales se mêlaient à la coalition, d'après le projet du Conseil d'État, elle cessait d'être licite, devenait délictueuse, passible de poursuites. Dans notre loi, quoi qu'il advienne, la coalition continuera d'être licite : on poursuivra les faits délictueux qui s'y mêlent; elle-même restera indemne et continuera librement son cours; les coalisés étrangers aux délits commis ne seront pas inquiétés, et les coupables seront inculpés, parce qu'ils ont attenté à la liberté d'autrui, et non parce qu'ils se sont concertés pour sauvegarder la leur. Le concert libéral sera respecté, seul le concert oppressif sera poursuivi.

Jules Simon, quoique sa proposition eût été rejetée, continua à assister régulièrement à nos séances et travailla avec nous à améliorer notre rédaction. Comme on s'en étonnait : « Rien de plus naturel, dit-il, je soutiendrai mon système, mais s'il n'est pas adopté, je voterai la loi parce qu'elle constitue un progrès ; j'ai donc intérêt, moi aussi, à ce qu'elle soit le moins imparfaite possible. »

Enfin arriva la nomination du rapporteur. On consulta l'Empereur et Rouher. Ils se prononcèrent contre moi : ils jugeaient impolitique d'accorder à l'opposition le mérite d'avoir assuré le succès d'une loi populaire. L'Empereur dit à Morny : « Vous devriez tout faire pour empêcher la nomination d'Ollivier. » — Morny répondit :

« Je mettrai tout en œuvre pour la faciliter. » Chevandier et Thoinnet, sur ses recommandations, entraînèrent les hésitants, et je fus nommé.

IV

« L'on a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés[1]. » Dès l'entrée de Jules Simon, il y avait eu dans la gauche une volonté sourde d'agression contre moi[2]. On avait cru m'anéantir par l'exaltation de Thiers. On disait : enfin la liberté a trouvé son orateur; on entend pour la première fois depuis l'Empire le langage de la vraie politique, etc. Ce que m'avait prédit Girardin se réalisait. Sans me croire anéanti j'avais fait chorus en toute sincérité, mais mes amis n'avaient pas permis qu'on me fît disparaître dans l'ombre du grand orateur[3], et cela avait attisé encore le mauvais vouloir.

1. Retz.

2. Hector Pessard, *Mes petits papiers*, page 91 : « Si l'Empereur avait su exactement comme était divisée la petite armée d'opposants, s'il avait connu les jalouses défiances excitées par Ollivier, le parti pris de Jules Simon contre Ernest Picard et Ollivier, l'Empereur ne se fût point mis martel en tête et eût pu, tout à son aise, faire de l'histoire romaine. »

3. Je demande pardon au lecteur de citer des éloges de moi. Je le fais avec autant d'indifférence que je cite les injures, uniquement pour qu'ayant sous les yeux le langage divers des contemporains, il puisse se former, en connaissance de cause, une opinion personnelle. Émile de Girardin, *Presse*, 8 janvier 1864 : « Dans son discours, M. Ollivier a montré qu'il n'était aucune matière, si aride et obscure qu'elle

Pendant qu'il déployait dans la commission son patelinage philosophique, Jules Simon s'occupait d'organiser une opinion hostile à la loi et à son rapporteur, dans les salons, dans les ateliers, dans la presse, parmi mes collègues. Sur ses récits, les journaux *l'Europe, le Progrès de Lyon, la Gironde, le Phare de la Loire, l'Indépendance belge*, etc., etc., racontaient en les altérant les séances de la commission ; nos rédactions provisoires étaient reproduites et l'on me représentait comme un ennemi du peuple acharné à aggraver les pénalités. Un jour j'arrive à la Chambre ; on me montre un amendement sur le droit commun écrit par Jules Simon qu'il faisait circuler à la sourdine. Je me récrie ; j'aborde Simon et lui dis que quand deux membres d'un parti soutenaient dans une commission un avis différent, il n'était pas loyal de suivre l'un sans avoir entendu l'autre, que, dans ces circonstances, je considérerais le dépôt de cet amendement comme une insulte et romprais tout rapport personnel avec ceux qui l'auraient signé avant d'avoir entendu mes explications. L'amendement fut déchiré. Jules Simon n'en fut que plus acharné dans ses calomnies, ses insinuations et son travail souterrain de dénigrement.

La campagne des journaux contre moi avait agi sur Jules Favre, mal disposé, m'imputant

fût, qu'il ne pût rendre attrayante et claire. C'est la même limpidité que M. Thiers, avec plus de concision dans la parole et surtout plus d'élévation dans la pensée. »

à tort la candidature Bancel. A son retour d'Aix, où l'avait longtemps retenu la célèbre affaire Armand, dans une réunion à laquelle, par hasard, je n'assistai pas, il dit qu'il avait appris, par le journal *l'Europe*, qu'à la suite de mes protestations on avait retiré un amendement sur le droit commun; il le reprenait pour son compte. Il saisit alors une plume, écrivit et signa. Darimon riposta par une attaque contre Jules Simon, Picard ne dit rien, mais prit l'amendement, le mit dans sa poche et vint m'en faire le conte. Jules Favre lui-même m'aborda dans la salle des conférences le jour suivant. Nous eûmes une conversation intime de plus d'une heure. Je lui racontai par le détail les manèges de Jules Simon, lui montrai sa lettre à Charras, alors ignorée, lui fis sentir que ces hommes que nous avions conduits par force et en vaincus à l'action cherchaient à rompre notre faisceau amical : « De quoi s'agit-il d'ailleurs? Est-ce d'une question de principes sur laquelle aucun accommodement ne soit possible? nous sommes tous d'avis que les coalitions doivent être permises, mais aussi que les violences doivent être réprimées. Cette répression est-elle déjà suffisante dans la loi générale, ou faut-il l'établir dans des articles spéciaux? Voilà tout ce qui nous sépare, c'est-à-dire, une controverse juridique sur laquelle sans se brouiller on peut être de deux avis différents. Et c'est à cette occasion qu'à la grande joie de nos adversaires de tous bords, nous donnerions le triste spectacle d'une

division? En thèse générale, le dépôt d'un amendement tel que vous l'avez signé n'aurait aucun inconvénient; mais après les diffamations de Simon et de ses amis, il constituerait un désaveu et une attaque que je ne pourrais accepter; renoncez-y, je vous en supplie. Tout au moins, attendez que mon rapport soit fini, je vous le communiquerai, et je crois que quand vous verrez avec quelle fermeté j'affirme le principe, tout le reste vous paraîtra secondaire. » Il me sembla ému, me promit de ne pas insister sur la signature de son amendement avant que je lui eusse communiqué mon rapport, et nous nous quittâmes avec les démonstrations les plus cordiales.

Le bruit de ce rapprochement porta au comble l'acharnement de Jules Simon et de ses amis : j'étais un traître, je vendais la République, je fabriquais un piège contre les ouvriers, leur condition serait pire après la loi qu'avant, etc. » Je fus stupéfait de ce déchaînement de haine. Qu'avais-je donc fait pour le mériter?

Picard, jusque-là, toujours amical et qui, instruit le premier du projet de me nommer rapporteur, ne m'en avait pas dissuadé, Picard qui se déchaînait partout contre Jules Simon avec autant de passion que Jules Simon contre moi, Picard fléchit lui-même : il me jugea perdu; il crut que cette bourrasque m'emporterait et que s'il ne se séparait pas de moi il subirait le même sort. Sans me rien reprocher il prit un air refrogné et morne et n'eut plus que des

gémissements, de tristes pronostics, des blâmes contenus de ma témérité.

V

Il ne me restait qu'à préparer une vigoureuse défense. Je m'isolai, je cessai d'aller à la Chambre, et, enfermé plusieurs semaines, j'écrivis mon rapport avec une sérénité d'esprit que je puisais dans la tranquillité de ma conscience.

Dans ce rapport, je me gardai bien de présenter la liberté des coalitions comme la panacée universelle, je prémunis, avec autant de force que je le pus, les ouvriers contre l'abus qu'ils pouvaient faire de cette liberté si dangereuse : « Osons le dire, la certitude des rudes épreuves réservées à ceux qui entrent dans des grèves est un des motifs principaux en faveur de la liberté des coalitions. La garantie, nous la plaçons dans le mal que se feront à eux-mêmes les imprudents qui abuseront du droit de se coaliser. Loin d'être insuffisante, la peine sera souvent plus sévère qu'il ne serait désirable. Qu'ils hésitent longtemps avant de se servir du droit qu'on leur donne. Qu'ils n'y aient recours qu'à la dernière extrémité, en désespoir de cause, quand toute chance d'arrangement sera définitivement évanouie. Tous ceux qui leur sont dévoués de cœur et non des lèvres les en supplieront ; qu'ils ne se précipitent pas en aveugles dans les coalitions, qu'ils ne se confient pas trop aux promesses de

la grève. Des dangers les menacent désormais dont il ne connaissent pas la gravité. En même temps que la liberté s'est accrue, se sont accrues aussi les occasions de faillir. Et toute faute, qu'ils y pensent bien, retombera en malheurs, en larmes sur eux, beaucoup plus que sur les patrons qui peuvent attendre, beaucoup plus que sur la société qui sait se défendre. La grève, c'est la guerre avec ses nécessités, avec son caractère destructeur, ses duretés, ses violences, ses emportements, ses colères, avec son accompagnement obligé de deuils, de dévastations. Comme à la guerre, dans les grèves, les innocents sont atteints pour les coupables; les femmes, les enfants, les vieillards supportent les maux qu'ils n'ont point causés. De la grève comme de la guerre, il sort quelquefois du bien, mais un bien mêlé d'amertume, qui laisse après lui les longs ressentiments, dont on ose à peine se réjouir, mais un bien tellement semblable au mal que l'historien a peine à l'en distinguer et que le philosophe n'y parvient pas. La grève ne sera vaincue qu'à force de liberté et d'instruction. L'expérience du passé le prouve, la défendre c'est en allumer le désir, la permettre ce sera en inspirer la terreur. Avec le temps, la liberté des coalitions tuera la grève. Quand les ouvriers auront touché de leurs propres mains les limites infranchissables de la volonté humaine; quand ils se seront exercés au maniement des faits, à la connaissance des lois économiques; quand ils auront plusieurs fois encouru pour leurs entre-

prises injustes les censures de l'opinion publique, toujours disposée à les soutenir tant qu'ils sont désarmés; quand, de leur côté, les patrons avertis des épreuves auxquelles ils sont exposés auront redoublé de bienveillance et de sagesse, les grèves deviendront plus rares, et d'un antagonisme passager naîtra, sinon l'accord sans nuages, du moins l'habitude des discussions loyales et conciliantes. En Angleterre, la liberté des coalitions a conduit au fameux meeting de Bolton, dans lequel les ouvriers eux-mêmes ont fortement déduit les raisons pour lesquelles la grève était mauvaise, et conclu par ce cri : « Ne faisons plus de coalitions. »

Mon travail terminé, la Commission décida que, vu son importance, il serait, contrairement à l'usage, imprimé avant lecture. J'acceptai cette proposition pourvu que les épreuves après la séance fussent toutes remises au président afin que ma rédaction provisoire ne fût pas colportée au dehors comme l'avaient été mes projets d'articles. Avant même la fin de l'impression, j'allai donner à Picard, lecture de la partie de mon travail relative au droit commun. Il me fit quelques observations dont je profitai. L'impression achevée, je lui envoyai une épreuve ainsi qu'à Jules Favre.

Jules Favre me répondit : « Mon cher ami, je viens de terminer la lecture de votre rapport, que je trouve très remarquable, quoique peut-être un peu trop savant. Il ne m'a pas converti, mais je suis sûr que la discussion ne fera, en éta-

blissant notre commune indépendance, que fortifier notre étroite alliance pour la défense de la liberté. Merci de votre affectueuse communication et mille amitiés sincères (19 avril 1864). »

Picard m'écrivit : « Mon cher ami, j'ai lu avec autant d'attention que d'intérêt ; vous pouvez dire *exegi monumentum*. Sur quelques points de vos théories économiques je ne pourrai complètement m'associer à vous, mais je n'ai cependant aucune observation utile à vous faire. Quant au côté juridique, votre opinion me semble aussi nettement soutenue que possible, sauf pour l'article des interdictions. Si vous ne ramenez pas vos lecteurs, ils ne pourront du moins vous accuser de les tromper. Je vous signale une expression qui m'a un peu choqué, celle de *roman historique* adressée aux anciennes corporations ; également vos reproches à la Révolution française à laquelle vous faites supporter l'erreur de quelques-uns de ceux qui la dirigeaient. Du reste, je termine à peine ma lecture et il faudrait une étude assez méditative pour pouvoir critiquer s'il y avait lieu de le faire. Jc me borne done à vous féliciter. A vous. »

J'envoyai également, sur la demande de Chevandier, une épreuve à Rouher et à Baroche. Le premier ne fit aucune objection ; le second se plaignit que le nom de l'Empereur ne fût jamais prononcé et que la loi parût être d'initiative parlementaire.

Dans la commission, le rapport rencontra quelques difficultés. Tant que j'en lus la partie

générale ou celle consacrée aux arguments contre les coalitions, ce ne furent qu'éloges, applaudissements. Les arguments en faveur provoquèrent, au contraire, d'interminables objections de la part de quelques membres. « Il faut réfléchir, remettons à demain, etc. », prétextes d'ajourner la loi dont on ne voulait pas. Je me fâchai et déclarai que c'était à prendre ou à laisser, que si mon rapport n'était pas adopté tel quel, sauf des modifications de détail dont j'étais prêt à tenir compte, je donnais ma démission. Le visage de Jules Simon eut un sourire que je ne lui connaissais pas. Chevandier s'interposa : il était midi; nous étions en séance depuis neuf heures; il proposa l'ajournement jusqu'à deux heures. Dans l'intervalle, il vit les opposants et leur fit savoir que Rouher acceptait mon rapport; Morny intervint aussi et à deux heures je trouvai autant de facilités que j'avais trouvé d'obstacles le matin. A six heures, mon rapport était adopté. Comme satisfaction à Baroche j'y voulus introduire une phrase de remercîment pour l'initiative de l'Empereur; elle fut repoussée de toutes parts : « C'est bien assez de voter une pareille loi, il est inutile d'en remercier. »

La veille de l'ouverture des débats, j'eus à la Chambre deux conversations de caractère bien différent avec Picard et Jules Favre. Picard, boudeur, visiblement en proie à une violente lutte intérieure, répondant à peine à mon bonjour : « Qu'avez-vous? dis-je, que vous me faites si

triste figure? — Rien. — Si vous n'aviez rien, vous ne seriez pas ainsi! — Vous mettez vos amis dans de singulières situations. — Ah! je vois votre pensée, vous voulez voter contre moi et redoutez mes reproches? Rassurez-vous, je ne vous en adresserai pas; seulement, ne me troublez pas en étant de la sorte, car toute ma lucidité d'esprit m'est nécessaire. » Il répondit par quelques exclamations confuses. Jules Favre, au contraire, fut charmant « Je ne sais si je parlerai, me dit-il, j'hésite. — Oh! que je serais heureux que vous ne le fissiez pas! — Mais il y a dans votre loi cette peine de la surveillance de la police que je ne puis accepter. — Elle ne me plaît pas plus qu'à vous; je n'ai pu la faire écarter, mais ce n'est qu'un détail secondaire; restreignez-y votre attaque; je ne vous répondrai point. » Il ne dit pas non. Quand je lui parlais, le vieux compagnon de lutte se retrouvait. Mais Garnier-Pagès avait sur lui, à cause des souvenirs de 48, plus de prise que moi et il ne le laissait pas respirer; il lui amenait des ouvriers qui lui dépeignaient l'émoi des faubourgs; on comptait sur son éloquence vengeresse; pouvait-on laisser croire au peuple que l'Empire lui accordât ce que la République lui avait refusé; était-il de sa dignité de m'abandonner la conduite de l'opposition? Bref, on l'entraîna.

VI

La discussion fut ouverte par Seydoux, manufacturier considérable, bon et aimable homme. Son discours produisit un effet d'autant plus sérieux, qu'il ne prenait pas habituellement part aux discussions. « Les lois sur les coalitions, dit-il, ne sont pas récentes ; elles datent de la première Révolution. Les gouvernements qui se sont succédé, différents d'origine, de principes, de pratiques, d'aspirations, de durée, se sont accordés à les maintenir. N'y a-t-il pas dans ce fait historique un argument d'une incontestable puissance? Que s'est-il donc produit de nouveau, pour qu'on revienne sur une tradition qui s'accentue avec une telle énergie? Pourquoi ne pas respecter le passé, quand il se manifeste avec une unanimité telle qu'on doit y voir une preuve de la vérité? » Il s'étendit ensuite sur les effets désastreux des coalitions, en s'armant des paroles mêmes du rapport, sur lequel, du reste, il s'exprima avec bienveillance. « Elles ne profiteraient pas aux ouvriers, et elles aboliraient la liberté des patrons ; elles créeront l'antagonisme entre les ouvriers et les patrons. C'est une loi de guerre, et non de liberté et de progrès. Ne nous abusons pas, le principe des coalitions une fois admis, il sera impossible d'en empêcher ni l'application, ni l'abus, et il se trouvera bientôt des professeurs de grève, comme nous avons eu des professeurs

de barricades. » Une vive approbation ne cessa de le soutenir ; on peut dire que presque toute la Chambre était de l'avis de l'orateur, lorsqu'il conclut : « Repoussez un projet de loi dangereux, contraire aux intérêts des ouvriers, et à ceux de l'industrie[1]. »

Au sortir de la séance, la loi parut rejetée, et la gauche se donna rendez-vous le lendemain matin à huit heures, pour convenir de la part qu'elle se ferait dans cet échec. Jusque-là, sa tactique avait été de soutenir la thèse du droit commun, puis de voter le projet comme réalisant un progrès. Elle en inventa alors une autre : considérer la loi comme une fausse concession, comme un piège tendu aux ouvriers, la rejeter, en déclarant que mieux valait la loi ancienne. Le rejet obtenu, on pourrait dire avec sécurité tout le mal possible du projet, sans crainte d'être confondu par la pratique, et le rapporteur serait déshonoré. Ils furent d'accord, à l'exception de Picard et Dorian qui réservèrent leurs votes, à adopter cette résolution, et le philosophe du *Devoir* se chargea de l'expliquer.

A la séance suivante, Morin de la Drôme, qui avait, en 1849, déjà proposé la liberté des coalitions, Darimon qui les avait défendues au Corps législatif et dans la *Presse*, répondirent par des arguments concluants aux critiques de Seydoux, renouvelées par Kolb-Bernard. Ils perdirent leur peine. La majorité prodigua une fois encore ses

1. Séance du 27 avril 1864.

applaudissements à un adversaire de la loi, Jérôme David : le projet lui semblait mal élaboré ; la liberté des coalitions serait incomplète sans le droit de réunion ; il regrettait, malgré sa déférence pour les honorables membres de la commission et sa très haute opinion de son rapporteur, qu'on n'eût pas eu le bon goût et la justice de parler de l'initiative généreuse de Sa Majesté l'Empereur, et que l'on ne reconnût pas que le projet, à quelque point de vue qu'on l'envisageât, n'est que la conséquence des efforts constants de l'Empire pour la cause ouvrière.

Avant qu'aucun député de la gauche eût pris la parole, je répondis à Seydoux, Kolb-Bernard, Jérôme David : « Il y a plusieurs faits nouveaux qui expliquent l'innovation légale dont vous vous étonnez. D'abord le suffrage universel : il y aurait une contradiction singulière à reconnaître à des hommes la capacité de se prononcer sur les affaires les plus graves de leur pays et à les déclarer en même temps incapables de décider sur la question qui est leur affaire personnelle de tous les jours, sur celle qu'ils connaissent plus que toutes les autres, et sur laquelle ils ont une compétence spéciale. (*Interruption.*) L'idée fixe de la liberté des coalitions hante le cerveau de la classe ouvrière depuis que ses délégués revenus de Londres lui ont affirmé, dans leurs rapports, que la vie n'est pas plus chère en Angleterre qu'en France, que même les loyers y sont à meilleur marché et les salaires plus élevés de 25 p. 100 ; et que ces résultats merveilleux sont dus

à la faculté de débattre collectivement les salaires et de se mettre en grève quand on n'est pas content des offres faites. (*Rumeurs diverses.*) Les malheurs qu'amèneront les grèves ne sont pas douteux, mais souvent aussi elles ont contribué, ne serait-ce que par la crainte de les voir éclater, à rendre les patrons plus humains. Quel est le fait économique, même bienfaisant, qui ne soit mêlé de beaucoup de mal? La concurrence, l'emploi des machines n'ont-elles pas une histoire aussi lamentable que pourra le devenir celle des grèves? Et cependant on ne les interdit pas. »

Je raillai la conversion subite de Jérôme David au droit de réunion, faisant pendant à celle de Jules Simon au droit commun : « Le droit de réunion, à moins d'en faire un privilège au profit des ouvriers, ce qui serait criant, ne peut être établi que par une loi générale ; il n'entre pas dans le cadre restreint d'une loi pénale sur les coalitions et la liberté du travail. Que dans la discussion de l'Adresse, l'honorable M. Jérôme David, qui ne l'a pas fait jusqu'à présent, présente un amendement en faveur du droit de réunion et du droit d'association, je le soutiendrai sans épigramme et de bon cœur; jusque-là, qu'il nous permette de trouver que son argument est trop de circonstance. Il est mal de refuser un progrès sous prétexte qu'il est incomplet. Oh! je connais cette théorie, et je l'ai vue décrite dans les *Mémoires de Mallet-Dupan*. C'est la théorie du pessimisme : elle consiste, lorsqu'un gouvernement déplaît en principe, au lieu, comme il con-

vient à tout homme d'honneur et de bon sens, d'approuver ce qui est bien et de blâmer ce qui est mal, elle consiste à tout critiquer, à tout attaquer, surtout le bien, parce que le bien pourrait profiter à ceux qui l'accomplissent. (*Marques d'adhésion.*) Ainsi agissaient les émigrés lorsque, au lieu de rester dans le pays, de se rendre aux assemblées, aux sections, pour empêcher la domination des mauvais, ils allaient à l'étranger espérant faciliter un triomphe qui, par ses exagérations, devait ramener leur succès. Ainsi ont trop souvent agi les partis qui se sont succédé parmi nous. Aussi, que reste-t-il dans notre pays, après tant d'agitations? Beaucoup de ruines, de beaux et grands discours, et pas d'institutions libérales; et tous, à quelque passé que nous appartenions, nous sommes contraints de regretter souvent de n'avoir pas soutenu les hommes de bonne volonté qui, dans un temps, s'appelaient Roland, dans un autre Martignac, plus tard s'appelleront de tout autre nom, de n'avoir pas accepté les réformes partielles qu'ils nous offraient, et d'avoir trop sacrifié à l'implacable satisfaction de nos rancunes personnelles. (*Vive approbation.*) Je n'appartiens pas à cette école; je ne suis pas pessimiste; je prends le bien de quelque main qu'il me vienne; je ne dis jamais : « Tout ou rien », maxime factieuse. Je dis : « Un peu chaque jour; « à chaque jour suffit sa peine » : aujourd'hui la loi des coalitions, demain celle des associations. Et puisque l'honorable M. Jérôme David me le demande je n'hésite pas à lui dire : Dans l'acte du

gouvernement, je ne vois pas seulement ce qui n'y est pas, le droit de réunion et le droit d'association, j'y vois aussi ce qui s'y trouve, la liberté de coalition. Je ne me borne pas à critiquer ce qui me manque, je remercie de ce qu'on me donne. » (*Très bien! Très bien! Applaudissements prolongés.*)

La Chambre me fit une véritable ovation. Mes amis s'aperçurent alors que le rejet de la loi n'était plus aussi certain et que leur manœuvre hostile pourrait ne pas réussir. Jules Simon, sous sa forme cauteleuse, exprima leur dépit à la séance suivante. « Si la loi n'a pour objet que de protéger les ouvriers qui veulent travailler contre ceux qui ne le veulent pas, elle est inutile, car la loi punit toutes les formes de contrainte et de fraude que peuvent employer les organisateurs d'une coalition. Aussi bien, ce n'est pas son but; son but véritable *est, en promettant la liberté des coalitions, de la supprimer;* elle retient ce qu'elle paraît donner; *son seul changement est que la coalition s'appellera le plan concerté;* désormais on pourra se coaliser, on ne pourra pas se concerter. *La loi rendra toute coalition désormais impossible.* »

Cette accusation puérile d'un homme aveuglé par la passion, d'un philosophe étranger aux notions juridiques les plus élémentaires, tombait sous les simples objections du sens commun. Le gouvernement n'avait pas besoin de faire une loi pour supprimer les coalitions : elles étaient interdites, il n'avait qu'à maintenir le *statu quo,*

Qui donc obligeait l'Empereur à présenter, malgré la résistance de son Conseil d'État et de sa majorité, une loi sur les coalitions, s'il n'avait pas l'intention sincère de les permettre réellement? A quoi l'eût conduit le subterfuge dont on l'accusait si ce n'est à accroître les désirs par les déceptions? Il faut être bien fourbe pour prêter, même à ses ennemis, une aussi grossière et dangereuse fourberie. N'oubliez pas qu'à ce moment l'Empereur était tout-puissant, que d'un mot il pouvait faire rentrer l'opposition sous terre et que personne n'était en état de lui imposer quoi que ce soit. En présentant une loi sur les coalitions, il voulait de bonne foi assurer aux ouvriers la liberté de leur travail; il obéissait à la même inspiration de cœur qui lui avait suggéré déjà tant de mesures favorables au peuple, objet constant de ses sollicitudes affectueuses.

D'ailleurs, pour que l'Empereur pût efficacement tendre un traquenard aux ouvriers, il lui fallait des complices. Moi d'abord; et à qui avais-je donné le droit de me soupçonner d'une telle duplicité et d'une telle sottise? Il lui fallait, en outre, la complaisance d'hommes également au-dessus des soupçons, les Buffet, les Chevandier de Valdrôme. « Je ne doute pas de la parfaite sincérité des membres de la Commission, dit Jules Simon, en pressentant l'objection, mais ils se sont trompés. — La réponse fut aussitôt sur toutes lèvres : Mais vous aussi étiez un des membres de cette Commission, vous avez

participé à ses rédactions et vous n'avez pas averti vos collègues que la maladresse de leur texte rendait impossible la liberté qu'ils avaient la loyale intention d'établir : si vous le leur aviez démontré ils vous eussent écouté. »

Les murmures de surprise n'arrêtèrent pas l'orateur, il eut l'aplomb d'ajouter : « On commence par un compromis avec la difficulté. Dieu nous préserve d'être jamais lancé d'un compromis avec une difficulté à un compromis avec la conscience. » J'aurais pu le clouer à son banc en lui disant : « Qui donc a l'habitude des compromis? Est-ce moi, qui depuis six ans, suis inflexiblement fidèle au plan que j'ai divulgué avec une franchise sans réticences? N'est-ce pas celui qui, après avoir, le 8 avril, raillé « les sous-Darimon et la majorité d'Émile Ollivier », a accepté, le 23 mai, des mains d'Émile Ollivier, une candidature et une élection? N'est-ce pas celui qui a prêté un serment, après l'avoir pendant tant d'années reproché aux autres comme une infamie? Il est vrai qu'ils étaient sincères en le prêtant, et que vous vous êtes promis par une direction d'intention de le violer? Qui donc vient de nous faire assister à ses compromis successifs? N'est-ce pas celui qui, à quelques jours d'intervalle, a condamné puis soutenu le droit commun, considéré notre loi comme un progrès, puis comme une aggravation ? »

Ce langage eût soulevé des acclamations. Mais j'avais le ferme propos d'opposer aux attaques personnelles une impassibilité dédaigneuse,

de ne pas assumer la responsabilité de la scission à laquelle on voulait m'obliger, de ne pas sortir de ma mission de jurisconsulte rapporteur d'une loi juridique. Je ne répondis donc pas à Jules Simon, et encore moins à Garnier-Pagès répétant fort mal ce que son ami avait du moins dit bien. Ce fut avec un sourire que j'écoutai ses dernières paroles : « Vous ne voulez certainement pas, vous en êtes bien loin et la Commission et le gouvernement en sont bien loin, tendre un piège à qui que ce soit, mais je vous certifie que votre loi en est un. Dans l'intérêt de la majorité de cette Chambre, dans l'intérêt de la minorité, dans l'intérêt des patrons, dans l'intérêt des ouvriers, ne faites pas une loi douteuse *qui serait morte le jour même que vous l'auriez faite*, car elle serait un péril public que vous seriez obligés d'effacer de vos codes. »

Parieu, répondant à la thèse de Jules Simon, s'éleva contre les esprits exagérés « dont le premier mouvement, dès qu'un principe nouveau est proclamé, est de le compromettre en l'exagérant et en défigurant pour le dehors cette sainte et noble image d'une liberté nouvelle ». Cornudet compléta la démonstration. Il prouva la clarté et surtout l'efficacité de la loi. « N'avez-vous pas vu qu'on la considère dans une partie de la Chambre comme trop efficace? N'est-ce pas la preuve qu'elle accorde quelque chose? »

Cette séance manqua devenir fatale à la loi. L'Empereur, ému du discours de Seydoux et du mécontentement de la majorité, indigné qu'on

le remerciât d'un bienfait par une accusation de perfidie, manifesta, au conseil des ministres du lendemain matin, son intention de retirer le projet. On l'en dissuada[1]. Dans la séance qui suivit, Buffet flétrit avec sa robuste éloquence les misérables sophismes de l'esprit de parti : « De tous les reproches dirigés contre le projet, le plus inattendu est celui qui consiste à dire que cette loi manque de netteté et de franchise, et quand j'entends formuler ce reproche par un membre de la Commission, il me cause, je l'avoue, plus que de la surprise. M. Jules Simon a commencé par rendre hommage à la loyauté de ses collègues de la Commission ; je me permets de lui demander comment il concilie la loyauté avec la feinte? S'il y avait eu une feinte, ceux qui ont rédigé ce projet et ceux qui l'approuvent manqueraient de loyauté. Non, Messieurs, il n'y a ni feinte, ni piège dans cette loi ; sa pensée est parfaitement nette et le seul reproche à lui adresser, peut-être, c'est d'être trop radicale. Les articles actuels du Code pénal punissent dans tous les cas les coalitions, le projet de loi ne les punit dans aucun. Que peut-il y avoir de plus net qu'une semblable disposition? Quand pour nous montrer complètement justes envers les ouvriers nous faisons une épreuve si hardie que beaucoup de bons esprits la croient téméraire, je ne comprends pas qu'au lieu de signaler à la classe laborieuse la hardiesse généreuse de l'Assemblée

1. Carnet du maréchal Vaillant du 30 avril 1864.

qui vote une pareille loi, on cherche à la discréditer dans son esprit et à la présenter comme un piège. Si j'avais eu l'honneur d'être consulté, j'aurais émis une opinion contraire à l'opportunité, mais dans la situation qui a été créée par la promesse tenue dans le discours de la couronne et par la présentation du projet, je considère comme un devoir, malgré les pénibles anxiétés, malgré les doutes par lesquels mon esprit a passé dans l'étude très prolongée de cette loi, je considère comme un devoir d'en adopter l'article 1er et l'ensemble. » Ces paroles d'un homme dont la droite conscience n'était pas coutumière des compromis produisirent un effet dédécisif et dissipèrent les derniers scrupules d'un grand nombre d'hésitants.

Il ne restait à Jules Favre qu'à se taire : il préféra donner de l'ampleur aux attaques sophistiques de Jules Simon. Son discours eut même des allures passionnées qui ne lui étaient pas habituelles. De l'interminable divagation dans laquelle il délaya son fiel, se dégageait nettement l'affirmation suivante : « *La loi offre plus d'inconvénients que la loi ancienne; elle ne réalise pas un progrès ; elle n'autorise qu'une coalition théorique, métaphysique, une coalition de sages,* car les abus qu'elle punit sont le cortège obligé de toute coalition, et les punir c'est interdire en fait les coalitions qu'on a autorisées en principe. L'art. 416 punit les proscriptions, les interdictions ; or, il n'y a pas de coalitions, s'il n'y a pas d'interdictions et de prosperitions. Si elles sont une nécessité de la

coalition, elles ne sauraient être coupables; ou bien il *faut renoncer à cette déclaration pompeuse que les coalitions sont permises quand en réalité elles sont défendues par la loi.* » (*Approbations sur quelques bancs. Dénégations sur d'autres.*) Le rapporteur ne fut pas ménagé plus que la loi. « Il n'y a pas dans cette Chambre un esprit assez mal fait, un cœur assez égaré pour maudire le bien, parce que ce bien pourrait profiter au gouvernement de la politique de qui il est l'adversaire; mais s'il est vrai, comme on nous l'a rappelé durement, que les pessimistes peuvent tout empêcher, quant à moi je me défie des approbateurs faciles qui peuvent tout permettre; et c'est précisément parce que de cette pensée nous paraît émaner la loi en discussion que nous ne pouvons lui donner notre adhésion. (*Mouvements divers.*) Il y a en politique deux écoles : celle des principes et celle des expédients, et nous savons aussi que la conscience publique ne se trompe pas sur elles. » (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Jules Favre n'aurait pas ressenti avec tant d'amertume la dureté de mes paroles contre les pessimistes, s'il n'avait pas été l'un d'eux. Mais je m'obstinai à ne vouloir rien envenimer, et je dis : « Vous me permettrez de croire qu'il est inutile que j'affirme moi-même mon honneur et ma conscience... (*Vive approbation.*) *M. Jules Favre :* Personne ne les conteste ! — ... Et j'ai le légitime orgueil de croire que je puis, lorsque je suis en paix avec moi-même, ne me sentir effleuré par aucune parole. (*Très bien!*) Je ré-

pondrai seulement à celui que je persisterai à appeler mon éloquent ami, je répondrai à l'honorable M. Jules Favre en opposant une déclaration à la déclaration que vous venez de recueillir. Il a reconnu, — cela ne m'étonne pas de sa part, et cette déclaration m'a réjoui, — qu'il fallait avoir une âme perverse pour refuser le progrès par haine de la main qui l'offre. (*Très bien !*) Je reconnais avec lui qu'il n'est pas juste de s'abandonner aux approbations faciles qui permettent tout; qu'il faut toujours, au-dessus des expédients qu'un jour amène et que le lendemain condamne, placer les principes que le cours du temps confirme et qui, quelquefois obscurcis par des nuages qu'amoncellent des mains intéressées, finissent toujours par se dévoiler et briller d'un radieux éclat. (*Très bien !*) D'accord sur les principes et sur le point de départ, il ne reste plus qu'à rechercher si la loi proposée, que je m'honore de défendre, est un progrès, ou bien un piège indigne tendu aux ouvriers, non par notre mauvaise foi, puisqu'on veut bien nous accorder que nous avons été loyaux, — mais par notre sottise et notre inintelligence; de telle sorte que les ouvriers de France, que l'atelier national, pour lequel on a parlé hier et qui écoute aux portes, puisse dire dans un langage que vous me permettrez de reproduire avec toute la vigueur des habitudes populaires, parce que moi aussi j'ai horreur de l'équivoque; de telle sorte, dis-je, que les ouvriers puissent dire : Ah ! si la loi est telle qu'on le dit, si les objections qui lui sont opposées

sont vraies, les membres de la Commission ne peuvent être que des coquins ou des idiots. Peut-on exiger que des hommes consciencieux, ayant reçu un rayon quelconque d'intelligence, puissent accepter la situation étrange, inouïe, qu'on veut nous faire? Comment, des collègues qu'on appelle M. Chevandier, M. Buffet, des collègues dont vous appréciez les connaissances et la bonne volonté, se sont enfermés pendant deux mois, quatre heures par jour, dans une commission; puis ont soumis leur travail à une assemblée considérable de jurisconsultes, d'administrateurs, d'hommes politiques, composant le Conseil d'État; les uns et les autres ont voulu, avec une égale bonne foi, introduire la liberté des coalitions, et ils ont été à ce point inintelligents, ignorants de la langue ordinaire et de la langue juridique, égarés par je ne sais quelle influence mystérieuse qu'après avoir accepté pour point de départ la liberté, ils vous proposent un article qui la nie et ne diffère de l'ancienne législation qu'en ce point : tandis que l'ancienne législation, appelait le délit coalition, ils l'ont appelé *plan concerté*. Telle est, serrée et ramenée à quelques termes précis, la partie palpitante, principale du débat entre nous. Tout le reste est relativement secondaire et me touche moins. Qu'on soutienne que le mot de manœuvres frauduleuses n'est pas clair, sans le croire, je le comprends. Je conçois même, sans l'admettre, qu'on soutienne que la loi est obscure. Je ne dissimule pas que j'ai été surpris d'entendre conclure

cette obscurité de ce que, pour la comprendre, il fallait l'étudier. Je ne sache pas que jamais philosophe ait invoqué contre le système de Descartes cet argument : que pour le savoir il fallait l'étudier. Quant à nous, jurisconsultes qui consacrons notre vie à l'étude du droit, que nous ne savons jamais assez, nous ne saurions trouver étrange qu'on soit obligé d'étudier pour la bien comprendre une loi qui a coûté deux mois de préparation! Ces objections, et tant d'autres auxquelles il serait aussi aisé de répondre, sont secondaires. Pour la Chambre, pour la commission comme pour moi, le vif du débat, le point où l'honneur est intéressé est celui-ci : Avons-nous ou n'avons-nous pas accordé la liberté des coalitions?

« Voyons ce qu'il en est, et pour cela je sors des abstractions; j'entre dans les faits et je vous cite un exemple pratique de coalition, le plus récent. Des ouvriers typographes, d'une moralité, d'une intelligence, d'une sagesse à laquelle, dans le procès, tout le monde a rendu hommage, s'imaginent, à tort ou à raison, qu'il y a lieu de modifier des tarifs dont l'existence est déjà ancienne; ils adressent une demande collective à leurs patrons, sans menace, sans violence, sans aucune amende, défense, interdiction, manœuvres frauduleuses, sans aucune de ces aménités qu'on nous dit être de coutume dans les ateliers. Leur demande est rejetée; silencieusement, ils se retirent ensemble, sans troubler l'ordre public, ils rentrent chez eux; mais là, la justice

vient les saisir et leur dit : Vous êtes coupables de coalition. Eh bien! supposez notre loi aussi détestable que vous le voudrez; supposez vraies toutes les critiques que vous pourrez imaginer; je vous le demande, d'après la loi nouvelle, le fait que je viens de décrire sera-t-il permis ou sera-t-il défendu? Voilà toute la question (*Très bien!*) Si le fait que je viens de décrire est permis par la loi actuelle, vous serez obligés d'avouer qu'elle réalise un progrès énorme. » (*C'est évident!*)

J'établis ensuite que l'usage que Jules Favre et Jules Simon faisaient de l'article 416 prouvait qu'ils ne le comprenaient pas ou plutôt qu'ils étaient décidés à ne pas le comprendre. Cet article ne punissait pas le concert tendant à *amener la cessation du travail*, mais celui tendant à *opprimer la liberté* de ceux qui ne voulaient pas le cesser; il n'autorisait pas en principe la coalition pour la réprimer dès qu'elle devenait effective. « Quoi qu'il arrive au cours d'une coalition, elle ne sera jamais arrêtée ou interdite. La justice ne procédera que contre ceux qui exerceront une pression morale sur les autres pour les contraindre à les suivre. Et de quel délit les incriminera-t-elle? du délit de *coalition?* Non, du *délit d'atteinte à la liberté du travail*. Elle recherchera ceux-là seulement *qui se seront spécialement concertés pour prononcer les amendes* ou les interdictions, et non les participants à la coalition ayant ignoré cette entente spéciale, ou n'y ayant pas concouru. Tout l'article 416 sur lequel les esprits faux ou sectaires ont tant déraisonné à ce

moment et depuis repose sur cette idée que s'interdire à soi-même le travail est un acte de liberté, que l'interdire aux autres est un acte de tyrannie : il permet l'acte de liberté, il réprime l'acte de tyrannie. »

La séance fut alors suspendue un instant. Picard s'approcha de mon banc de rapporteur et me dit, les larmes aux yeux : « Je n'y tiens plus; il faut que je vienne vers vous! » Et il me serra la main.

La seconde partie de mon argumentation fut consacrée à l'examen du système du droit commun. Le débat devint alors tout juridique, je démontrai que ce que ces Messieurs appelaient le droit commun constituerait un droit exceptionnel : « Je passe dans la rue, je rencontre un homme qui me heurte, je le malmène. Puis, j'entre dans une église; un prêtre est en chaire, son sermon me déplaît; cet accès dont parlait l'honorable M. Jules Favre s'allume en moi, je me précipite sur lui, je le frappe. Dans les deux circonstances ma culpabilité est-elle la même? Une peine semblable doit-elle atteindre l'homme qui brutalise un passant dans la rue, et celui qui assaille le prêtre dans sa chaire? De même un ouvrier au cabaret, dans une rixe, maltraite son camarade. Un autre organise une grève, il dit à son camarade : « Suis-moi! — Je ne veux pas te suivre, je trouve ta querelle mauvaise; j'ai une femme et des enfants dans une mansarde, il faut que je gagne leur pain. » Sur quoi le premier le bat. N'est-il pas plus coupable que l'ouvrier qui,

dans un moment d'émotion au cabaret, a également frappé? (*C'est cela! très bien!*) La raison n'existe plus au monde, ou il y a là deux cas différents qui justifient l'existence de deux peines différentes. Lorsque je fais un article pour une hypothèse et un autre article pour l'autre hypothèse, je reste dans les règles les plus inviolables de l'éternelle justice, je constitue le droit commun. Et n'ai-je pas le droit de vous dire, au contraire, que punir également ces deux faits, si dissemblables dans leur imputabilité criminelle, c'est vraiment établir un droit exceptionnel, un droit privilégié, puisque par la peine égale le fait le plus coupable est atteint moins sévèrement que l'autre. »

Embrassant d'un coup d'œil toute cette discussion, je dis : « Vous, qui êtes en face de moi, vous pensez que la loi accorde trop. Vous, mes amis, vous croyez qu'elle n'accorde pas assez. Vos deux assertions se détruisent l'une par l'autre; elles ne peuvent pas être vraies à la fois, elles ne sont vraies ni l'une ni l'autre. (*Marques d'assentiment.*) La loi accorde, mais elle n'accorde pas trop; elle accorde le juste et le nécessaire. A vous qui êtes en face de moi, je dis, avec la plus profonde conviction : Votez la loi; car, sur cette matière, il n'y en a pas qui soit plus sagement prévoyante. Et à vous, mes amis, je dis : Votez la loi, car il n'y en a pas qui soit plus véritablement libérale. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Quant à moi, Messieurs, qui crois que le but suprême de la politique est, non pas de flatter et d'exciter le peuple, mais de l'élever

et de le soulager... (*Très bien!*) Quant à moi qui ai voué à cette cause tout ce que j'ai de forces, je suis certain de n'y avoir jamais été plus fidèle que lorsque j'ai travaillé à la loi actuelle ; et, pour le présent, comme pour l'avenir, c'est avec confiance que je revendique hautement et fièrement ma part de collaboration ! » (*Très bien! Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

VII

Malgré des tentatives d'obstruction venues des adversaires divers de la loi, l'article 414 fut voté[1].

Je considérais la discussion comme terminée en ce qui me concernait, et Jules Favre ayant annoncé l'intention d'attaquer la surveillance de la haute police, inscrite dans l'article 415, je priai Rouland de vouloir bien lui répondre. Ma surprise fut extrême lorsque, au début de la séance, je le vis se lever, pâle, menaçant, et dès les premiers mots me jetant une provocation : — « Si l'article était revêtu de votre approbation souveraine, il vivifierait des lois d'exception auxquelles votre honorable rapporteur ne s'est pas toujours si complaisamment rallié. » (*Murmures.*) Il démontra ensuite que la peine de la surveillance de la haute police était dure, monstrueuse. « Or cette peine dans une loi libérale que vous présentez comme un bienfait est non

1. Séance du 29 avril 1864.

seulement maintenue mais rajeunie. » — Ceci était clair, ce qui le fut moins, c'est le raisonnement, renouvelé de Jules Simon, par lequel il essaya de prouver que l'aggravation de peine prononcée contre ceux qui se concertaient pour porter atteinte à la liberté du travail entraînait l'impossibilité de faire une coalition. « C'est la coalition elle-même que vous interdisez après l'avoir permise. » — Il revint ensuite sur l'article 414, quoiqu'il eût été voté et prononça une longue diatribe contre le mot de manœuvres frauduleuses, mot vague, dangereux, le tout entremêlé d'insinuations blessantes : « Le droit que vous proclamez est accompagné de dispositions spéciales qui l'étouffent et le font périr, — dispositions vagues et ambiguës avec lesquelles tout est permis — la conscience publique proteste, vous introduisez la confusion et le désordre moral. » Il est impossible de rendre par un récit l'expression de fureur haineuse avec laquelle il termina. Je me retournai pour le regarder, il était vert, hideux : « Il faut que chacun ait le courage de son opinion. » (*Interruption.*) Une voix : « Nous avons tous ce courage. » — « Nous protestons contre l'équivoque ; personne n'en veut, et c'est pour cela que nous demandons que chacun s'explique, puisqu'il a été prononcé dans cette enceinte des paroles que vous n'avez pas oubliées et qu'on a fait appel à des amitiés qui ne s'éloignent pas des personnes, mais qui ne peuvent rien changer aux opinions qui demeurent ce qu'elles étaient la veille ; il fau

qu'on nous dise comment *on a abandonné aujourd'hui ces anciennes opinions en proposant aujourd'hui ce qui les contredit absolument.* » J'ai toujours ignoré le motif qui avait décidé Jules Favre à ce retour offensif inattendu. L'agression était si directe, si brutale, si imméritée que lorsque je me levai, de tous les côtés des bras se tendirent vers moi, me disant par ce geste muet, ce que plusieurs me crièrent : Soyez calme! Morny crut devoir me venir en aide : « Je vous donne la parole, mais j'aimerais mieux, pour conserver dans cette Chambre les véritables principes, que vos explications fussent restreintes à la loi elle-même. Ceux qui veulent maintenir ici la véritable liberté, ne devraient jamais s'écarter de ces principes. Personne n'a le droit de demander à ses collègues compte de leur opinion[1]. » (*Marques d'approbation.*)

J'écartai d'un mot la protection de Morny et je répondis à Jules Favre : « Un des privilèges de la vérité, est qu'elle communique à ceux qui la défendent le calme qui réside en elle et la rend toute-puissante. Aussi, quel que soit l'étonnement douloureux que m'aient causé certaines paroles du discours que vous venez d'entendre, je persisterai à ne répondre, ainsi que je l'ai fait jusqu'à ce moment, qu'en prouvant que j'ai raison et que les adversaires de la loi ont tort. » (*Très bien! très bien!*) Il y eut une telle hauteur de dédain dans la manière dont je prononçai ces

1. 2 mai 1864.

paroles que Jules Favre en verdit encore plus.

Je réfutai sans colère, mais durement ses arguments : « Où est-il ce mot de *manœuvre frauduleuse?* m'a-t-on demandé, dans quelle loi l'avez-vous pris? Dans une loi que vous ne désavouerez pas puisqu'elle est votre œuvre et celle de vos amis, dans la loi de 1849 sur la liberté électorale : « Seront punis, dit-elle... ceux qui, à l'aide de *manœuvres frauduleuses*, auront influencé ou tenté d'influencer le vote d'autres citoyens. » Voilà où nous avons pris ce mot; et c'est parce que nous l'avons trouvé là, mis par des mains qui ne peuvent vous être suspectes, que je m'étonne de votre reproche. (*Vive approbation.*)

« La Commission n'avait pas à établir la peine de la surveillance; elle existe : il s'agissait simplement d'en déterminer l'application plus ou moins étendue à un cas particulier. Le projet du Conseil d'État l'étendait trop, nous l'avons restreinte. » Je n'ajoutai pas que si je m'étais refusé à cette pénalité protectrice, j'aurais compromis le sort de la loi, à laquelle au fond la majorité de la Commission était contraire comme la majorité de la Chambre. — Je conclus par une déclaration qui contenait un défi : « Plus on attaquera cette loi, plus on élèvera contre elle de critiques, plus elle sortira triomphante des attaques et des critiques, parce que non seulement elle a été faite avec honnêteté, mais parce qu'elle respecte et met en pratique les véritables principes. Et si votre rapporteur pouvait désirer une compensation à certaines paroles prononcées dans cette

discussion, en dehors de la bienveillance dont vous l'avez honoré, il la trouverait dans le jugement que portera l'impartiale histoire sur les uns et sur les autres, quand elle jugera ces débats et rapprochera de la loi la violence des contradictions qu'elle a eu à subir. »

Personne ne demanda la parole contre l'article 416 qui, au dire de Jules Simon, contenait tant de venin, et, tandis que sur l'article 415 on avait demandé un scrutin, celui-ci fut voté à mains levées sans observations.

Les agriculteurs sollicitèrent que la loi ne fût pas appliquée aux ouvriers agricoles. Rouher démontra ce qu'il y aurait d'illogique dans cette exception et sans trop d'enthousiasme mais aussi sans faiblesse, il défendit l'ensemble du projet : « Les ouvriers se trompaient en croyant que les coalitions augmenteraient leurs salaires. Le salaire n'est pas destiné à obéir à leurs caprices et à leurs fantaisies, il reste déterminé par la loi de l'offre et de la demande, mais enfin ils le croient et la loi contre les coalitions est impuissante. Dès lors qu'avez-vous à faire? c'est d'adopter, dans un vote presque unanime, ces dispositions législatives. Nous aurons fait ainsi notre œuvre vis-à-vis des classes ouvrières; nous leur aurons rendu ce qu'elles considèrent, avec une certaine raison, comme un droit, et nous serons en face d'elles dans cette situation calme et forte qui naît d'une appréciation bienveillante des droits et des besoins des populations. » (*Nombreuses et vives marques d'approbation.*)

VIII

Pendant que s'achevait la discussion, j'étais sorti et je me promenais encore tout frémissant de la violence que j'avais dû me faire pour ne pas fondre sur Jules Favre, lorsque je le vis arriver vers moi, souriant et la main tendue. Je proférai une exclamation : Oh! oh! Il s'inclina et s'éloigna. J'eus alors un second mouvement : le rejoindre et lui dire son fait. Il était déjà loin. Il ne me dit donc pas comme on l'a raconté : Il est trop tard. Pas une parole n'avait été échangée entre nous. Pendant le dépouillement du scrutin, Picard et Dorian vinrent me trouver à la bibliothèque où j'étais occupé à revoir mon discours : « Allez tendre la main à Jules Favre, il vous attend; si cette affaire ne s'arrange pas immédiatement, elle s'envenimera. » Ils insistèrent, je fus inflexible : — M. Jules Favre peut trouver commode, après m'avoir insulté en public, de m'offrir sa main dans les couloirs; qu'il m'accorde une réparation aussi publique que son insulte, alors je lui tendrai la main. Comment pouvais-je, d'ailleurs, accepter la main qui allait jeter dans l'urne une boule noire signifiant que j'étais un traître et un fourbe? Que pouvait-il désormais y avoir de commun entre moi et les hommes qui venaient de briser ainsi nos liens? Quand on se respecte, de telles ruptures sont irrévocables.

La loi fut votée par 222 voix contre 36. Dans

ces 36 se trouvaient, avec quelques voix de droite, toute l'opposition, à l'exception de l'honnête Lanjuinais et de Darimon. Picard avait voté avec les autres; Berryer s'était abstenu, malgré sa récente plaidoirie en faveur de la coalition des typographes; Thiers s'était abstenu aussi, malgré l'antipathie que lui inspirait la liberté nouvelle.

Le lendemain du vote, Émile de Girardin fit à Jules Favre, dans la *Presse*, la réponse que je n'avais pas voulu lui faire : « Que reprochez-vous à M. Émile Ollivier? D'avoir abandonné ses anciennes opinions! En quoi? — En acceptant d'être le rapporteur d'une commission saisie d'un projet de loi qui a effacé du Code pénal une atteinte à la première de toutes les libertés, si on la mesure au nombre de ceux dont elle est la garantie, à la liberté du travail! Non, celui qui a changé, ce n'est pas M. Émile Ollivier; c'est vous, monsieur! Le jour où MM. Carnot et Garnier-Pagès, anciens membres du Gouvernement provisoire,ont été élus, le vent de 1848 a tout à coup soufflé sur vous et vous a fait tourner. Vous tournez facilement... mars, juin et novembre 1848 sont là pour l'attester... Celui qui a continué de voir juste, ce n'est pas vous; c'est M. Émile Ollivier... Celui qui a déserté le poste et trahi la liberté, c'est vous, monsieur! Aussi M. Émile Ollivier a-t-il dignement fait de retirer froidement sa main quand vous êtes venu lui tendre la vôtre, après avoir essayé de le vouer au mépris public, ne pouvant le livrer au minis-

tère public, ainsi que vous aviez tenté de faire de M. Louis Blanc. »

Jules Ferry m'écrivit le même jour : « Cher ami, je ne puis aujourd'hui aller vous dire combien je suis satisfait de votre discussion juridique d'hier, si souple, si soutenue, si abondante et si précise. Les discours développés, ces discours d'affaires si bien portés par l'homme d'État, vont à merveille à l'ampleur de votre talent. J'approuve également de toutes mes forces votre mansuétude devant des attaques qui ont tellement dépassé la mesure des représailles permises. La condition des situations isolées, comme est la vôtre dans la Chambre, et comme elle doit rester, c'est la sérénité. L'avenir fera voir que votre politique n'a pas la courte échéance que lui prête en ce moment le dégoûtant concert de la majorité et de l'opposition. Comment, du reste, cette cohue pressée de jouir admettrait-elle les vues honnêtes et les vues longues ? A vous. »

Gambetta aussi me demeura fidèle[1]. Thiers dit tout haut : « On a été indigne envers Ollivier; avec une âme moins bien trempée, il se serait déjà jeté de l'autre côté, mais je suis sûr qu'il n'en fera rien et il restera où il est. » Le docte et judicieux Deroisin, qui m'avait fourni des documents pour mon rapport et aidé à en

1. « Depuis que nous nous sommes écartés de la gauche, Ollivier et moi, tous les jeunes gens qui nous faisaient cortège se sont écartés de nous; deux seulement nous sont restés fidèles, Philis et Gambetta. » — DARIMON, *le Tiers parti*, p. 272. — Darimon oubliait Jules Ferry.

corriger les épreuves avec de très utiles indications, ne désavoua pas le concours qu'il m'avait donné. Je trouvai aussi un défenseur des plus fermes dans un jeune avocat d'une haute valeur, Philis. Il avait débuté avec un éclat exceptionnel : on avait rarement vu un jeune homme arriver du premier coup à une telle solidité et à une telle splendeur de parole. Il était appelé à occuper une des premières places au barreau, quand une maladie de larynx l'obligea à renoncer à peu près à la plaidoirie. A cette époque, il n'avait pas été obligé encore à ce renoncement, il me défendit partout avec zèle, et il y eut du mérite, car le déchaînement contre moi fut presque général : les impérialistes, qui avaient subi la loi et qui voyaient avec inquiétude mon rapprochement avec Morny, ne me défendaient pas ou me raillaient ; les hommes d'opposition me déchiraient ; il n'était question que de ma défection ; j'étais accablé de lettres d'injures ; l'une d'elles me disait : « Et alors Judas prit les sept deniers et alla se pendre. » On propageait ces vers :

Il (Girardin) vend des terrains à Marseille ;
A Compiègne, il vend l'olivier.

On dénaturait même mes actes professionnels[1].

« Je souffris ce qu'ont souffert en tout temps les gens de bien, qui se sont retirés des intrigues et des partis tout faits[2]. » Ma sérénité n'en fut

1. Voir Éclaircissements.
2. Lacordaire à Mme Swetchine, 17 mai 1842.

pas troublée, et dois-je le dire, j'éprouvai un véritable soulagement de n'être plus enchaîné par des liens de discipline à une opposition qui ne pouvait se décider à être franchement constitutionnelle. Je me redis complaisamment les vers de Dante, mon poète : « Il te sera beau d'être resté seul, à part. »

... a te fia bello
Averti fatta parte per te stesso.

Je n'éprouvai qu'un chagrin cuisant, celui de la conduite de Picard. Nos relations devinrent très froides. Il me demanda une explication. Elle eut lieu sur la terrasse des Tuileries. Les mots décisifs dans ces sortes d'entretien ne se prononcent qu'au dernier moment; ils sont cependant les seuls à conserver; je ne redirai donc que les phrases caractéristiques telles que je les ai notées au moment même. — Doutez-vous de ma conscience? me dit-il. — Non, si j'en doutais, je n'aurais pas accepté cet entretien. — Alors que me reprochez-vous? — De n'avoir pas voté avec moi et de ne m'avoir pas défendu. — Si je l'avais fait, je me serais perdu, et cela n'aurait servi à rien, car l'on aurait dit que j'agissais par amitié pour vous. — On n'aurait du moins pas donné comme preuve de ma trahison, que j'étais abandonné même par vous. Du reste, je n'ai rien à répondre à votre argument; je n'ai pas le droit de vous demander de vous perdre. — Vous ne pourriez citer personne parmi vos amis qui soit avec vous. — Je n'ai

nullement besoin de l'approbation de ceux que vous appelez mes amis; la seule personne à l'opinion de laquelle j'attache du prix et dont le blâme m'inquiéterait, mon père, approuve ma conduite sans restriction. — Croyez-vous donc n'avoir rien à vous reprocher? — Rien. Et c'est ce qui me rend si calme au milieu des outrages. Mais, tenez, laissez-moi vous dire toute ma pensée. Jamais opposition n'a commis une faute aussi lourde que celle dans laquelle vous venez de tomber sous l'empire de détestables sentiments. La partie à jouer était admirable : les raisons qui avaient décidé Rouher et l'Empereur à repousser ma nomination devaient précisément vous la faire accepter. Quelle force pour l'opposition que de voir un des siens devenu le patron de la première loi populaire présentée depuis 1852! Le peuple aurait été fier de rattacher le nom de ses élus à une mesure de réparation et de dire : C'est leur main qui a fermé la porte des prisons dans lesquelles un si grand nombre a expié son courage à défendre son travail; la portion flottante du public, le grand parti anonyme, dont l'adhésion fait les succès définitifs, eût été frappé de l'hommage rendu par nos adversaires à notre équité. Et nous, entre le gouvernement et la majorité hostile ou ébranlée, nous eussions été les arbitres; nous prenions la dictature morale de l'opinion; nous entraînions le gouvernement, nous lui imposions le couronnement de l'édifice. Vous avez préféré ergoter misérablement, nier l'évidence, discuter avec

mauvaise foi, faire des prédictions que les faits vont démentir à courte échéance. Vous vous êtes débarrassés de moi. Croyez-vous que cela vous profitera beaucoup? Vous le verrez : vous allez devenir un parti sans méthode, sans programme avouable, allant dans les sens les plus divers, n'ayant d'autre unité que celle de la haine. J'accepte, pour ma part, les conséquences de mon exclusion ; mais ne dites pas, je vous en prie, que je vous ai quittés, c'est vous qui m'avez abandonné, repoussé, tiré dans le dos, pour suivre ceux qui, depuis six ans, ont fait le principal de leur action de nous dénigrer. Comment n'avez-vous pas compris que ce sont les Cinq qu'on attaquait en moi, et qu'en me livrant, vous vous êtes livrés vous-mêmes? »

Il m'écouta sans être convaincu. Nous nous séparâmes en nous donnant froidement la main. Ce fut notre dernière conversation. Quelques mois après, au retour des vacances, je le rencontrai dans la rue des Saints-Pères, en compagnie de Berthelot et de ses deux beaux-frères, les fils de Liouville. Berthelot me salua, lui et ses beaux-frères passèrent devant moi, le chapeau sur la tête. C'était l'acte de décès de notre amitié. O politique, rends ton cœur dur, plus dur que le fer et que l'acier !

IX

La faiblesse de Picard avait facilité le complot dont Jules Favre avait assuré le succès, mais

Jules Simon l'avait ourdi. « Il a été le grand artisan de ma rupture avec la gauche[1]. » De même que Jules Favre était un prodigieux rhéteur, Jules Simon était un étourdissant comédien ; il l'était toujours et partout : dans la conversation il usait des petits artifices qui charment, dans les discours des grands qui subjuguent. Son art était si achevé qu'on ne l'eût pas soupçonné si l'on n'avait été mis en garde par un timbre de voix indiscrètement félin, une voix révélatrice, disait Gambetta. Les coquettes, dit-on, parviennent même à rougir ou à pâlir à volonté, elles n'ont pas encore découvert le moyen de farder leur voix. Quoique fort gaillard il avait toujours l'air d'expirer. Diderot, dans son *Paradoxe sur le comédien*, soutient qu'on n'émeut que si l'on n'est pas ému. Jules Simon en est une preuve : personne n'a fait répandre plus de larmes et n'a eu le cœur moins larmoyant, non qu'il l'eût de pierre, il l'avait de bois, du bois mélodieux d'une planche d'harmonie. Véritablement philosophe par l'étendue de la compréhension et la hauteur de l'esprit, il ne l'était pas par le caractère. Il l'avait jaloux, instable, ingrat, se plaisant à insinuer, dénigrer, égratigner, caricaturer. Il n'a pas même respecté le Maître illustre, Victor Cousin, qui l'a tiré du néant : il a sacrilégement gambadé sur sa mémoire. Un jeune écrivain lui apporte pour sa *Revue de famille* un article de critique sur l'histoire d'Israël de Renan. — « Votre ar-

1 Pessard, *Mes petits papiers*, 121.

ticle est un peu rude, lui dit Jules Simon. — Monsieur, lui répond le jeune homme, adoucissez-le autant qu'il vous plaira : biffez, retranchez. — Jules Simon le regarda en riant : Je vous croyais intelligent; n'adoucissez rien; mettez seulement à la fin un compliment si gros que lui seul puisse le croire. » — Il ressembla longtemps à ces stoïciens, professeurs de vertu à longue barbe, qui *Curios simulant et Bacchanalia vivunt*[1], avec cette différence que ce sont les cheveux qu'il portait longs, et que ses Bacchanales n'étaient ni l'or, ni les festins, ni les courtisanes, mais les ivresses de l'applaudissement et les enivrements de la popularité. Dans un discours de deux colonnes et demie sur la propriété littéraire, j'ai compté huit fois les mots *conscience* et *cœur*, sept fois celui d'*honneur :* c'est à effrayer. Un de nos grands sculpteurs auquel on proposait de faire sa statue, études faites, répondit : J'y renonce; je ne sais dans quelle pose le prendre, on ne sent jamais en lui de vérité?

Si l'être moral eût égalé l'être intellectuel, au lieu de rester toute sa vie cloué au second échelon, se dédommageant de n'être pas au premier en tentant de faire choir qui était en train d'y gravir, il fût devenu un des dominateurs des événements. Sa culture, sa distinction l'éloignaient du parti révolutionnaire; il s'y jeta par ambition et par envie. Il en a été longuement puni : du jour où il sortit de sa voie naturelle

1. JUVÉNAL.

par la campagne contre la loi des coalitions, pour descendre encore plus bas sur la pente démagogique jusqu'à inaugurer, nous le verrons plus tard, la politique radicale, il a été condamné à se consumer en mobilités et en contradictions impuissantes. Il a toujours conservé le prestige intellectuel que lui assuraient ses dons supérieurs, il n'a jamais obtenu d'autorité. Et dès qu'ils ont eu la prépotence, les médiocres ou les brutaux au milieu desquels il s'était fourvoyé le châtièrent d'être revenu au bon sens en le frappant d'un impitoyable ostracisme. Cette épreuve lui fut bonne : alors il se retrouva l'homme de ses doctrines et de ses instincts ; il mérita la plus sympathique admiration par la douceur résignée avec laquelle il supporta les déboires cuisants de la disgrâce populaire. N'ayant pu ramasser aucune fortune dans une vie de probité, il fut obligé de faire de la copie pour suffire à ses charges de famille. Il trouva dans ses improvisations quotidiennes une source nouvelle de grâce et d'esprit, et jusqu'à ses derniers moments il est resté en veine de talent. Alors aussi il accorda toutes les réparations qu'il devait : il répudia le radicalisme dont il avait été l'initiateur; il rendit généreusement hommage à ces Cinq, qu'il avait tant dénigrés[1]. Il reconnut que la liberté du

1. *Article sur les Petits Papiers de Pessard :* « Ils (les Cinq) entrèrent sans nous, peut-être un peu malgré nous; ils se vengèrent de notre maussaderie par d'éclatants succès; je n'exagère pas en disant que Jules Favre, Ollivier, Picard, en des genres très différents, déployèrent un talent digne des

travail datait de la loi de 1864[1]. A l'Académie, il me tendit la main, et un jour, me voyant entrer avant lui dans la salle des séances, il dit à Cherbuliez qui marchait à ses côtés : « Voilà un homme envers qui nous avons été bien injustes. » Je ne l'ai jamais été envers lui : J'ai toujours admiré son beau talent; j'ai contribué à son élection en 1863; je ne demandais qu'à m'entendre avec lui, et j'ai déploré que la politique de la liberté constitutionnelle ait eu pour adversaire un orateur et un écrivain d'une si exceptionnelle valeur.

X

La loi des coalitions a répondu, par sa pratique, mieux que par mes discours, aux attaques de Jules Simon et de Jules Favre; des milliers de grèves nullement métaphysiques, ont démontré qu'elle n'avait été ni un piège, ni une mystification. Cette fréquence non interrompue des grèves, est devenue un sujet d'alarmes publiques, et loin de reprocher à la loi de 1864 son insuffisance, on serait bien plutôt tenté d'accuser sa

plus belles époques de la tribune française : ce qui les honore surtout c'est leur courage. Ils tenaient tête à leurs trois cents collègues et à l'Empire; ils n'avaient qu'à se baisser un peu, bien peu, pour être comblés de faveurs; ils restèrent fidèles à leurs principes et aux vieilles barbes qui leur tenaient rigueur. »

1. *Petit Marseillais* du 7 février 1896 : « C'est seulement à partir de 1864, que les ouvriers ont été émancipés. Jusque-là la prétendue liberté du travail n'était qu'un leurre. »

témérité. Cependant le reproche serait injuste : l'accroissement inquiétant des grèves a des causes multiples, non imputables à notre loi.

C'est à qui célébrera l'Égalité. Si les hommes sont égaux, disent les ouvriers, pourquoi les jouissances ne seraient-elles pas égales entre eux, et pourquoi ne participerions-nous pas à la vie opulente ou confortable de nos patrons? Il est certain que si l'égalité est la loi de nature[1], il n'y a rien à leur objecter.

La cherté toujours croissante de la vie est aussi une cause des grèves. Cette cherté est le résultat de l'élévation artificielle des prix amenée par le système protecteur. Les protectionnistes ont cru faire merveille en haussant par des droits la valeur vénale de tous les produits, surtout ceux de grande consommation et de première nécessité. De telle sorte que nulle part la vie du travailleur n'est aussi chère qu'en France. Dès lors quoi de plus naturel qu'il réclame, par des grèves, l'augmentation de son salaire; et quand les patrons, presque tous protégés, lui opposent l'impossibilité d'augmenter leurs prix de revient, les exigences de la concurrence, etc., il ne se laisse pas convaincre, et il dit : On nous fait payer plus cher notre pain, notre viande, notre café, notre sucre, notre chocolat, le fer de nos outils, les tissus de nos vêtements, payez-nous plus cher notre travail. — Et je ne vois pas encore ce qu'il y a à lui riposter.

1. Déclaration des Droits de 1793.

Les patrons ne sont pas non plus sans responsabilité dans cet accroissement des grèves. Tous n'ont pas su devancer les réclamations légitimes de leurs ouvriers et ne pas les froisser par des hauteurs et des mépris. Partout où, comme à Anzin et en Belgique, ils ont établi des conversations régulières avec des délégués régulièrement nommés, la confiance et les bons rapports se sont beaucoup plus rarement altérés. La grève déclarée, les patrons n'ont pas su toujours adopter une conduite ferme et cohérente : ils commencent par résister; la querelle s'envenime; la rue se trouble et prend parti : le gouvernement intervient, se mêlant de ce qui ne le regarde pas, sollicite, presse, uniquement préoccupé de sortir d'un embarras passager; alors les patrons capitulent; leur capitulation, c'est l'acceptation d'un arbitrage. Les ouvriers encouragés recommencent de plus belle dans la même industrie ou dans toute autre. Si, ayant résisté dès le début, les patrons avaient tenu ferme jusqu'au bout, comme viennent de le faire les vaillants et intelligents armateurs de Marseille et le Conseil d'administration de Monceau, les ouvriers, convaincus qu'une grève n'est pas une gaminerie sans importance, mais une bataille aux conséquences terribles si elle est perdue et même si elle est gagnée, ne se décideraient plus au combat économique par des raisons futiles ou manifestement injustes et n'y recourraient qu'à la dernière extrémité.

Le système d'impôt progressif sur le riche

inauguré par la loi des successions ne tardera pas à devenir une cause nouvelle de grève. Le pauvre apprendra à ses dépens que tout impôt sur le riche est en réalité un impôt sur le pauvre. Tout riche, à moins qu'il ne cache son or dans la terre, ce qui n'est plus guère dans les usages, n'est qu'un distributeur, c'est-à-dire un créateur de travail, soit qu'il dépense directement, soit qu'il place son capital en des mains industrieuses qui le dépensent pour lui. Dès lors, tout impôt qui le frappe spécialement amoindrit ses facultés de distribution et entraîne une diminution de travail; la diminution de travail conduira tôt ou tard à un abaissement de salaires; le travailleur ne l'acceptera pas : de là naîtront de nouvelles grèves sans issue.

Enfin la cause principale de la recrudescence menaçante des grèves est dans l'institution des syndicats professionnels autorisés à se fédérer, et légalement armés du droit de tyrannie sur ceux même qui ne leur appartiennent pas[1]. Dès 1864, nous voyions dans la liberté des syndicats le corollaire obligé de la liberté des coalitions, mais nous ne la concevions que comme une des formes du droit général d'association reconnu à tous les citoyens. Et c'est en prévision de l'éventualité de l'existence des syndicats et de leur action intolérante que nous avions mis tant de sollicitude à assurer la protection du travail par l'article 416. Les syndicats ont été concédés à

1. Loi du 21 mars 1884.

titre de privilège exclusif à l'industrie et au commerce. Dès qu'ils furent institués, les agitateurs révolutionnaires songèrent à les convertir en instruments de subversion sociale et ils demandèrent instamment qu'on les débarrassât de la gêne des articles 414 et 416. Les républicains modérés n'eurent pas la prévoyance d'opposer au mal une négative irrévocable. Ils lui accordèrent un peu, se flattant de l'empêcher d'aller à l'extrême; ils lui refusèrent l'article 414, et lui livrèrent l'article 416[1]. Le Sénat, soutenu par les éloquentes démonstrations de Marcel Barthe, résista plusieurs fois à cette faiblesse dangereuse[2]. A la fin cependant, M. Waldeck-Rousseau réussit à lui faire accepter les arguties fourbues et déloyales de 1864, réfutées par l'expérience plus encore que par la logique et le texte même de la loi, et à une faible majorité fut sacrifié l'article 416[3], une des garanties les plus essentielles de la liberté du travail.

De ce jour a commencé la guerre sociale. Sous la direction de meneurs, souvent mauvais ouvriers, imbus de théories subversives, la plupart collectivistes, les syndicats sont devenus une préparation de la révolution sociale et de la grève générale qui doit l'inaugurer. Secondés par les politiciens qui se jouent des souffrances des femmes et des enfants pour obtenir ou con-

1. 18 mai 1881.

2. Le 18 juillet 1882 par 192 voix contre 37. Le 2 août par 185 voix contre 61.

3. 29 janvier 1884. 151 voix contre 121.

server un siège de député, ils font peser un véritable despotisme sur la masse ouvrière et l'obligent à les suivre, souvent en gémissant, dans des grèves d'un caractère exclusivement politique.

Marcel Barthe, prévoyant les effets de la suppression de l'article 416, disait : » Si cet article est abrogé, quelle en sera la conséquence ? Il arrivera que les dictatures pourront s'établir ; les dictatures établiront dans chaque groupe une servitude : c'est faire disparaître la liberté de l'ouvrier laborieux, honnête, de l'ouvrier qui veut remplir ses devoirs et donner du pain à ses enfants. Nul ne pourra rester indépendant de la grève : il faudra que les malheureux ouvriers subissent le joug de la commission exécutive. » M. Waldeck-Rousseau lui-même a contresigné le rapport de M. Millerand, qui, sans en avouer la cause, reconnaît la vérité de ces prévisions : « parfois on voit la grève d'une minorité entraîner le chômage de tout le personnel (d'une usine), malgré tous les efforts des pouvoirs pour protéger les non-grévistes et faciliter l'exercice de leur droit au travail[1]. »

Cette oppression visible des ouvriers par les syndicats est devenue un danger public dont le gouvernement a dû s'émouvoir. Malheureusement le remède qu'il a imaginé sera pire que le mal. On exigerait, dès que le nombre des ouvriers employés excédera cinquante, que toute

1. Projet de loi sur les règlements amiables des différends relatifs aux conditions du travail, présenté par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, 15 novembre 1900.

grève soit soumise au vote de la majorité au scrutin secret, vote qui devra être renouvelé tous les sept jours. Après ce vote, la grève serait obligatoire pour tous, même pour ceux qui y ont été contraires ; toutefois, aussitôt déclarée, elle serait obligatoirement déférée à un arbitrage.

Quelque louables que soient les intentions de ce projet, il ne tiendra pas ce qu'on en espère. Il soulève d'abord une grave objection juridique. Les deux obligations qu'il crée seront imposées, il est vrai, seulement à ceux qui les auront acceptées par un contrat formel : mais le contrat sera imposé à toutes les entreprises en rapport avec l'État, les départements et les communes, et si les autres ne l'adoptent pas volontairement une nouvelle loi ne tardera pas à les y contraindre. Or, il est contraire aux principes du Droit d'imposer à quelqu'un, surtout quand il est dans une position dépendante, un engagement en vue d'une éventualité future dont il ne peut calculer les conséquenees. Ainsi il est défendu de stipuler sur les successions non ouvertes ; en droit romain, la femme, autorisée à vendre, ne l'était pas à hypothéquer, parce qu'en hypothéquant elle ne se rendait pas bien compte de l'expropriation à laquelle elle s'exposait. De même la clause générale par laquelle deux parties s'engagent à remettre à des arbitres le jugement de leurs contestations possibles, est déclarée nulle parce qu'elle ne spécifie ni l'objet du litige ni le nom des experts[1]. Enfin, et ceci

1. Arrêt de Cassation du 22 mars 1880.

est l'argument capital, le travail est une propriété inviolable dont on ne peut être privé, comme d'une propriété quelconque, que d'un libre consentement ou par expropriation moyennant indemnité préalable; le vote d'une majorité quelconque n'a aucune autorité pour en dépouiller.

Mais qui, aujourd'hui, se soucie des principes? C'est au point de vue pratique des résultats que la loi me paraît surtout critiquable. Décréter est aisé, le difficile est de faire exécuter. On punira d'une amende et de prison ceux qui, par voies de fait, violences, menaces, dons ou promesses, auront influencé le vote des ouvriers sur la grève : ceci peut être efficace. On punira, d'une amende légère et d'une prison pouvant, en cas de récidive, aller à un mois, quinconque aura mis obstacle à l'accomplissement de l'arbitrage : ceci devient déjà moins sérieux. Ce qui ne l'est plus du tout, c'est la peine prononcée contre ceux qui ne voudront pas se soumettre à la grève et à l'arbitrage obligatoires : elle consistera uniquement dans l'interdiction pendant trois ou six ans du droit d'être électeur et éligible dans les divers scrutins relatifs à la représentation du travail. L'ouvrier qui, après avoir voté contre la grève, mais, pressé par la misère, voudra reprendre le travail, les fauteurs passionnés d'une grève subversive se moqueront de cette pénalité platonique et passeront outre. La seule manière de rendre obligatoire la grève votée, serait de laisser assommer les réfractaires ou de les punir

d'une peine de prison ou d'amende. La seule manière d'obtenir le respect de la sentence de l'arbitrage obligatoire serait de déclarer illicite et punissable toute grève rebelle et de revenir ainsi au système du Conseil d'État impérial, repoussé en 1864, de distinguer entre les grèves légitimes et les grèves coupables, en constituant un tribunal des salaires chargé de prononcer sur leur légitimité.

On aura beau tourner et retourner la question des grèves, elle n'a que deux solutions : ou leur interdiction radicale, comme dans les lois de la Révolution et du Code pénal de 1810, ou leur liberté complète comme dans la loi de 1864. On ne peut songer à l'interdiction; il ne reste qu'à se confier à la liberté. Là comme partout, elle fera son œuvre bienfaisante beaucoup plus qu'un obligatoire plus ou moins combiné, elle instituera elle-même, par la force des choses, le scrutin secret, les délégués, l'arbitrage, etc., à la seule condition qu'on ne permette pas à la liberté des uns de supprimer celle des autres et que la liberté de tous soit énergiquement sauvegardée. Laissons la coalition libre, pourvu qu'elle soit volontaire : une coalition obligatoire est une monstruosité. La coalition ne sera véritablement libre que si l'on applique vigoureusement l'article 414, si l'on rétablit l'article 416 on ne peut tolérer que des grévistes se postent à l'entrée des ateliers désertés ou sur les routes y conduisant pour en fermer l'accès par intimidation morale à leurs camarades disposés à continuer le travail. Le

gouvernement doit, lui aussi, s'abstenir de toute ingérence même à titre de conciliateur, car une intervention quelconque de sa part est, quoi qu'il dise, considéré comme un encouragement : son rôle est de rester le gardien impassible de l'ordre, se contentant d'assurer, par ses ressources, les services publics compromis. Il a non moins à se défendre d'énerver la répression par des grâces hâtives : il vaudrait mieux, en pareille matière, pécher par excès de rigueur que par excès de mollesse. Toute liberté qui n'est pas contenue par une sévère responsabilité, est la forme la plus odieuse de la servitude publique.

CHAPITRE XXIV

L'ACCEPTATION DE MAXIMILIEN

I

« Le gouvernement nouveau, avait dit Rouher [1], sera constitué par la souveraineté nationale qui est le principe de vie du gouvernement français. Le suffrage universel fonctionnera bientôt. Si la nation mexicaine adopte la forme républicaine, nous respecterons son vote. Si elle préfère constituer une monarchie, nous la respecterons de même. Si elle adopte l'archiduc Maximilien, cette volonté nationale sera pour lui la meilleure des clientèles. »

Voyons comment ces promesses ont été tenues. Bazaine avait transmis les actes d'adhésion rapportés de sa razzia électorale. Pouvait-on les considérer comme un vote du suffrage universel ? Bazaine nous répondra lui-même. Il écrivait à l'Empereur (24 mars 1864) : « Le chiffre de ces adhésions *n'est pas le résultat du suffrage universel*... Mais ce n'est pas moins

1. Séance du 27 janvier 1864.

l'expression de la grande majorité des *États délivrés*, car l'élément indien qui habite les campagnes suit toujours l'élément mexicain qui habite les centres principaux. La masse indienne n'a jamais été sincèrement consultée par aucun parti, et le prétexte en est simple : on les regarde comme des gens sans raison. Pour les amener *genta de razon*, il faudrait changer par un coup de baguette l'organisation sociale du pays. Comment établir des listes électorales quand ici l'état civil n'existe pas? Tout en étant convaincu que les actes d'adhésion représentent l'opinion des *gens de raison* du Mexique, et que l'Archiduc peut sans remords s'appuyer sur cette manifestation, je n'en ai pas moins fait préparer un plébiscite et n'ai point le moindre doute sur le vote. »

Ainsi les adhésions n'émanaient que des États *délivrés*, c'est-à-dire de l'infime minorité; en ces États on n'avait tenu aucun compte des Indiens, c'est-à-dire de l'immense majorité. Du reste, les assertions de Bazaine sur les Indiens n'étaient pas exactes : ils avaient participé à toutes les élections du gouvernement de la Réforme et de la Liberté; il est plus faux encore que l'Indien Juarez les considérât comme des *gens sans raison*.

L'Empereur, toujours loyal et qui, dans toute cette malheureuse affaire, ne s'est trompé que parce qu'il a été constamment trompé, pensa aussi que ces adhésions frelatées ne pouvaient être tenues comme une expression du suffrage universel. Il prescrivit d'ordonner un véritable

plébiscite. En conséquence, le 29 mars 1864, une note de la Régence aux autorités locales ordonna, dès la réception de cette note, de convoquer les populations pour le prochain dimanche. Deux registres seraient préparés, l'un pour les *oui*, l'autre pour les *non;* chaque électeur viendrait s'inscrire sur l'un ou sur l'autre. C'était la forme oppressive et déloyale de plébiscite contre laquelle Paris, après le 2 décembre, se serait soulevé si on n'y eût renoncé.

Ce misérable plébiscite lui-même ne put avoir lieu.

Bazaine était revenu de son expédition heureuse avec la conviction que le pays était conquis, pacifié. Pourtant les armées de Juarez n'étaient pas aussi complètement dispersées qu'il s'en flattait. Les généraux mexicains, Porfirio Diaz, Doblado, Uraga, ne se sentant pas en état de tenir tête en pleine campagne à des troupes aguerries, se contentaient d'escarmoucher, se dérobant dès qu'ils étaient menacés d'un combat en champ ouvert. Porfirio Diaz s'était replié dans l'État d'Oaxaca, Uraga dans l'État de Colima, Ortega dans ceux de Durango et Cinaloa, chacun avec quelques milliers d'hommes. Doblado disposait de 3000 hommes dans l'État de Nuevo-Leon, et les guérillas continuaient à dévaster le pays, malgré la féroce contre-guérilla organisée par le colonel Dupin. Chaque jour on les disait anéantis et le lendemain on les voyait renaître aussi nombreux.

Il y avait certainement des mollesses et des

couardises dans le parti libéral; quelques chefs subalternes se ralliaient; d'autres hésitaient et se dérobaient; mais Juarez, qui seul représentait la patrie, ne fléchissait pas, et rien n'était terminé tant qu'il demeurait inébranlable. Il reculait et ne capitulait pas, sûr qu'un jour la justice aurait sa revanche et que, tôt ou tard, l'envahisseur serait dévoré et chassé.

Il donna une singulière preuve de vigueur et d'autorité. Vidauri, gouverneur de Cohahuila et de Nuevo-Leon, avait refusé de lui payer le revenu fédéral, l'avait sommé, après une conversation de quarante minutes, de se retirer de Monterey, et s'était emparé d'une batterie d'artillerie conduite dans la ville pour rendre les honneurs au président. Juarez donna l'ordre aux troupes de Doblado et d'Ortega de réduire la révolte. Alors Vidauri demande à parlementer. Juarez refuse : il est disposé à se montrer indulgent envers ceux qui, par crainte ou par aveuglement, obéissent encore au rebelle, à la condition d'une soumission sans réserve à la loi[1]. Abandonné aussitôt par la plupart de ses soldats, Vidauri parvint à grand'peine, accompagné de quelques amis, à franchir le Rio Bravo et à se réfugier au Texas. Juarez rentra à Monterey, y trouva de nombreuses ressources en approvisionnements et en argent, et de là put s'en procurer encore par le produit de la douane de Matamoras. Il obtint l'effet moral plus considé-

1. 24 mars 1863.

rable de relever partout le courage des défenseurs de l'indépendance.

Après cette espèce de résurrection, Almonte et Bazaine jugèrent imprudent de donner suite au projet de plébiscite : il fut convenu qu'on laisserait tout en suspens jusqu'à l'arrivée du souverain, qui pourrait à son gré accepter la situation ou demander au suffrage universel la sanction du fait accompli[1]. Il a fallu à Maximilien un parti pris bien décidé de ne pas y voir clair pour transformer en plébiscite des procès-verbaux d'adhésions, dont la disposition matérielle même révélait les supercheries[2]. Néanmoins il se persuada ou se laissa persuader qu'il avait obtenu la majorité du peuple mexicain librement consulté et qu'il était l'élu de la nation : il n'était l'élu que de Forey, Almonte, Saligny, un simple aventurier venant à l'aide des armes étrangères, asservir l'indépendance d'un peuple libre.

La nouvelle que Maximilien se considérait comme régulièrement élu, aussitôt transmise par les émigrés, fut accueillie avec transport par la Régence : salve de cent un coups de canon, *Te Deum*, rien ne manqua à la fête.

II

Avant de rendre officielle l'acceptation décidée en principe, il restait au prince à s'assurer les

1. MONTHOLON à Drouyn de Lhuys, 28 avril 1863.

2. On fixait le chiffre des adhésions à 6 445 564. Or, comment dans quelques États seulement pouvait-on avoir

garanties indispensables à l'intégrité et à l'indépendance de son Empire. Ce fut l'objet du voyage qu'il fit avec sa femme à Paris (5 mars), à Londres (12 mars), à Bruxelles (15 mars).

A Bruxelles, Léopold, entraîné par sa fille, renouvela ses encouragements précédents. A Londres, Palmerston redit les objections déjà présentées, et d'un air un peu narquois, sans encouragement ni hostilité, souhaita bon succès. L'aïeule Marie-Amélie détourna autant qu'elle put. « Ils t'assassineront! » aurait-elle dit.

A Paris, au contraire, ce ne fut que fêtes, encouragements, congratulations. Almonte et Bazaine pressaient l'Empereur : « Qu'il arrive, mandaient-ils par chaque courrier, et aussitôt les difficultés disparaîtront et le pays pacifié renaîtra à la prospérité[1]. » L'Empereur convaincu et se voyant déjà hors du guêpier dans lequel on l'avait attiré, triompha des dernières hésitations du prince. Il fut aussitôt traité en souverain. On régla avec lui, comme s'il était déjà monté sur le trône, les rapports financiers et militaires des deux Empires par des conventions paraphées auxquelles il ne manquait que la régularisation diplomatique, renvoyée après l'acceptation officielle; on négocia un emprunt éventuel de 210 millions à 6 p. 100 avec une maison anglaise, sur lequel 8 millions seraient immédiatement comptés à l'Archiduc, 27 distribués aux créanciers anglais,

recueilli un si grand nombre de suffrages, alors que le Mexique tout entier ne comptait que 8 620 982 habitants?

1. Almonte à l'Empereur.

et le reste déposé à la Caisse des dépôts et consignations. Au milieu des fêtes auxquelles participa le corps diplomatique, on remarqua l'abstention du ministre des États-Unis.

Revenu à Vienne (19 mars) Maximilien fut aussi traité en souverain, mais on ne le lui marqua pas seulement par le cérémonial, on lui demanda de renoncer irrévocablement, à tout jamais, quoi qu'il pût arriver, pour lui et ses successeurs, à ses droits à la couronne d'Autriche jusqu'à l'extinction de tous les héritiers. On lui demanda en outre de renoncer aux biens, meubles, immeubles de la Maison impériale aussi bien qu'à tous les droits et prétentions sur la fortune particulière des membres de cette famille. Maximilien se récria : il ne consentait qu'à une renonciation conditionnelle tant qu'il serait empereur du Mexique. Après une scène violente il refusa de signer. Son vieux père l'approuva. Le jeudi saint, après avoir communié, il lui dit : « Tu as bien fait de ne pas signer cela; si je n'avais pas abdiqué, si je comptais encore dans ce monde, je serais allé en plein conseil parler contre ce qu'on veut t'imposer. » L'Archiduchesse, sa mère, ajouta : « Ton frère n'a pas lu cet acte ! » Et elle se rendit auprès de François-Joseph espérant le ramener. Il fut inflexible. Une froideur de suspicion régnait entre les deux frères : on accusait Maximilien d'avoir songé à se constituer une souveraineté indépendante en Lombardie, et de poursuivre par ses intrigues les mêmes visées en

Hongrie. Maximilien, furieux et désolé, repartit précipitamment pour Miramar (25 mars). François-Joseph, très contrarié de son côté, envoya Rechberg prier Gramont de télégraphier à Napoléon III d'intervenir auprès de lui pour le décider. « Ce serait un immense service que l'empereur Napoléon rendrait à l'empereur François-Joseph. » — Je suis invité à vous répéter ces paroles, ajoutait Gramont [1]. Napoléon III n'avait pas besoin d'être poussé. Dès qu'il fut informé de ce contretemps, le 28 mars, il télégraphia à l'Archiduc : « Je suis consterné de la nouvelle qui nous arrive. Votre Altesse impériale est engagée d'honneur envers moi, envers le Mexique, envers les souscripteurs de l'Emprunt. Les dissentiments de famille ne peuvent pas empêcher Votre Altesse impériale de remplir des devoirs plus élevés. Qu'Elle pense à sa propre gloire. Un refus me paraît aujourd'hui impossible. » Le même jour il écrivait au roi des Belges alors à Londres : « Je compte sur l'autorité et la haute raison de Votre Majesté pour surmonter ces obstacles et déterminer un départ le plus promptement possible. Chaque moment d'hésitation compromet partout la position de S. A. I. » Il envoya en même temps le général Frossard à Vienne et à Miramar.

Frossard, arrivé à Vienne le 30 mars au matin, se rendit aussitôt chez Rechberg. « Il faut quelques jours, dit celui-ci, pour faire disparaître la

1. Dépêche télégraphique du 27 mars 1864.

difficulté; On amènera l'Archiduc à ce qu'il doit, surtout si le roi Léopold, auquel S. M. Napoléon III a écrit, le lui conseille. La renonciation est indispensable, non pas tant pour l'Archiduc personnellement qu'en vue des fils qu'il peut avoir sous l'influence du climat du Mexique, qui, à ce qu'il paraît, fait des merveilles. Il ne faut pas qu'un jour de jeunes princes nés au Mexique, c'est-à-dire étrangers, viennent disputer la couronne d'Autriche à leurs cousins restés Autrichiens. Les Chambres exigeraient que la question fût réglée dès à présent. Vous me parlez d'une renonciation conditionnelle, mais comment voulez-vous que l'Autriche accepte d'être gouvernée par un prince qui vient d'être chassé d'un trône étranger? »

François-Joseph le reçut ensuite et lui dit : « Je suis très affligé de ce qui arrive, surtout parce que l'empereur Napoléon doit en être contrarié. C'est un peu ma faute ; mon frère savait, avant d'aller à Paris, qu'il aurait à faire une renonciation, mais j'aurais dû l'exiger avant ce voyage qui l'a engagé. J'ai eu tort de ne pas le faire; c'est en cela qu'est ma faute, je le regrette beaucoup. J'espère, au reste, que les choses s'arrangeront, la lettre de l'Empereur y contribuera puissamment. » Frossard ayant dit qu'il y avait là pour l'Archiduc une question d'honneur : « Oui, fit l'Empereur, une question d'honneur pour nous tous. Il faut que cela s'accomplisse; j'y fais tous mes efforts, il faut que mon frère se soumette aux conséquences de sa nouvelle situa-

tion en ce qui regarde son propre pays. » — Frossard avança qu'une démonstration fraternelle, une promesse affectueuse en vue de certaines éventualités, faciliterait la soumission du prince. L'Empereur répondit par des phrases vagues [1].

Le 31 mars, Frossard quitta Vienne et se rendit à Miramar.

Maximilien avait songé d'abord à convoquer la députation mexicaine, à lui notifier son refus, ensuite à s'enfuir à Rome et y vivre dans la retraite. Il avait ajourné ces résolutions à l'annonce d'une lettre de Napoléon III et de l'arrivée de Frossard, il s'était borné à écrire à François-Joseph et à lui expliquer sa conduite. Dans cette lettre très digne, il se plaignait qu'au mois d'octobre on ne lui avait nullement parlé de renonciation : son discours aux envoyés mexicains, soumis préalablement à l'Empereur Napoléon, avait été approuvé ; en janvier seulement Rechberg lui avait fait verbalement une insinuation légère et, à la veille de son départ pour Paris, on lui avait remis une note brève et vague ; à Paris il avait signé une convention internationale approuvée sans restriction par son frère, contracté un emprunt, en un mot s'était engagé en plein, sans savoir ce qu'on exigeait de lui. Il demandait à son frère d'adoucir ses conditions si rigoureuses et si inusitées.

Frossard lui remit la lettre de Napoléon III que l'Archiduc paraissait attendre avec quelque

1. De Frossard à l'Empereur, de Trieste, 1er et 5 avril 1864.

appréhension. Il se retira pour la lire et revint aussitôt disant combien il était ému et reconnaissant du langage d'un souverain qui lui était non seulement un ami mais un père. Et venant à sa situation, après avoir fait lire au général l'acte de renonciation, dit : « Mon honneur d'Archiduc, de mari, me fait un devoir d'agir comme j'ai fait. — Mais, répondit Frossard, au-dessus de votre honneur privé, il y a votre honneur politique engagé vis-à-vis de l'Empereur, de la France et du monde. — Je le sais, l'Archiduchesse le sent aussi, mais je ne puis ne pas m'inquiéter de l'avenir de ma femme et des enfants que j'espère avoir au Mexique. » L'Archiduchesse se montrait aussi blessée que son mari, mais toutefois très décidée à devenir impératrice du Mexique et d'ailleurs peu soucieuse de ses droits éventuels à la couronne d'Autriche.

Le lendemain, 2 avril, arriva une réponse affectueuse de François-Joseph. Les conditions relatives aux biens de famille et aux droits civils étaient adoucies ; on exigeait toujours la renonciation à la couronne et on ne prenait pas l'engagement de la faire annuler en certaines hypothèses, mais l'Empereur envoyait un projet de lettre officielle par lequel il promettait de faire tous ses efforts, le cas échéant, pour que son frère retrouvât en Autriche une situation convenable et digne.

L'Archiduc et sa femme ne furent pas satisfaits, et Maximilien télégraphia à Napoléon III le remerciant de sa lettre : il irait dans ses conces-

sions jusqu'à la limite de sa dignité, mais pas au delà. Et comme Frossard observait que la dignité du prince était aussi gravement engagée vis-à-vis de la France, et que cette considération devait prédominer, l'Archiduchesse s'écria : « Nous savons bien que nous rendons un service à l'empereur Napoléon III en nous rendant au Mexique! — Votre Altesse, répliqua Frossard, reconnaîtra que les services sont au moins réciproques. »

L'arrivée d'un messager du roi Léopold engageant à ne pas céder, décida l'Archiduchesse à aller à Vienne tenter une démarche suprême. Elle partit le 3 avril à 9 heures du soir avec Hidalgo. Dans une entrevue de trois heures avec son beau-frère, elle insista surtout sur l'annulation éventuelle de l'acte de renonciation. François-Joseph s'y refusa : sa conscience ne lui permettait pas de prendre un engagement secret, indigne de lui, de son frère, de l'Autriche; il viendrait lui-même à Miramar expliquer ses raisons et conclure.

Napoléon III s'impatientait : il télégraphia à Frossard (5 avril) : « Une décision prompte est indispensable. La nouvelle de l'indécision fera naître des complications au Mexique. Déjà, en Angleterre, la Bourse fait des difficultés pour le nouvel emprunt. Toutes ces questions de famille auraient dû être réglées d'avance. On ne peut, sans grand inconvénient, laisser un peuple en suspens, vis-à-vis de grandes difficultés et l'escorte dans les Terres-Chaudes en proie aux atteintes de la fièvre jaune. »

« Ces hésitations, écrivait Frossard à l'Empereur, prouvent qu'avec une intelligence distinguée et un esprit cultivé, l'Archiduc n'a pas assez de fermeté d'âme et surtout *qu'il n'a pas assez de confiance dans la grande entreprise qu'il va tenter.* » Les Mexicains le sentaient plus encore et en étaient affligés. Pourquoi ces préoccupations de l'avenir si ce n'est parce qu'il n'était pas convaincu de la solidité du trône qu'il allait relever? Évidemment c'était au fond la préoccupation du pauvre prince. Par moments il s'étourdissait ; mais quand il redescendait en lui-même, libre de toute pression, il doutait de la viabilité de l'entreprise. Probablement, s'il eût été livré à ses propres inspirations, il eût persisté dans son refus. Mais comment résister à cette poussée des deux Empereurs de France et d'Autriche, des envoyés mexicains et d'une femme dévorée d'ambition qui ne voulait pas laisser tomber de sa tête une couronne impériale? Il capitula.

Le 9 avril au matin, François-Joseph arrivait à Miramar et, après une longue discussion pathétique entre les deux frères, en présence de tous les archiducs et des hauts fonctionnaires de la cour, fut conclu le pacte de famille tel qu'il avait été proposé. François-Joseph venait de signer l'arrêt de mort de son frère. Au moment de monter dans son train, tout ému, il s'élança vers le nouvel Empereur et lui ouvrant les bras : « Max ! s'écria-t-il. » Et les deux frères s'embrassèrent longuement.

III

Le lendemain (10 avril), Maximilien, en costume d'amiral autrichien, et la princesse Charlotte, portant le cordon noir de l'Ordre de Malte, entourés du général Frossard, d'Herbette, etc., reçurent la députation mexicaine. Ils avaient devant eux, sur une table, les procès-verbaux des adhésions frelatées qu'il lui avait plu d'accepter comme l'expression de la libre volonté du peuple mexicain. Guttierrez lui adressa un discours en français auquel il répondit en espagnol : Il acceptait, parce qu'il se considérait comme l'élu légitime du peuple mexicain et que, grâce à la magnanimité de l'Empereur des Français, il avait obtenu toutes les garanties désirables. Il promit de placer sa monarchie sous l'égide des lois constitutionnelles aussitôt que le pays serait pacifié ; ce serait une monarchie chrétienne, et avant de se rendre dans son royaume, il irait demander au Pape sa bénédiction.

Le nouveau souverain fit aussitôt acte d'autorité. Il nomma Almonte son lieutenant jusqu'à son arrivée au Mexique, et Hidalgo, Arrangoiz, Aguilar, Murphy, ambassadeurs à Paris, Rome, Londres et Vienne. Il ratifia l'emprunt conclu à Londres, ordonna la levée et l'équipement de 2 000 hommes en Autriche et 2 000 en Belgique, enfin il signa le traité conclu et paraphé à Paris, qu'on appelle la convention de Miramar.

Cette convention ressemblait plus à une capitulation imposée à un vaincu qu'à un secours accordé à un protégé. Elle lui imposait des obligations financières exorbitantes, bien au delà des possibilités de son empire, qui le condamnaient à la banqueroute. Il s'engageait, en effet, à rembourser 270 millions pour frais de guerre jusqu'au 1er juillet, à payer 1 000 francs par homme et par an pour l'entretien des troupes françaises. Ces troupes devraient être réduites promptement à 25 000 hommes, y compris la légion étrangère, et évacuer le Mexique à mesure que le gouvernement aura organisé les troupes nécessaires pour les remplacer, sauf la légion étrangère de 5000 hommes dont le séjour se prolongerait six ans encore après l'évacuation. Les commandants français ne pourront intervenir dans aucune branche de l'administration, mais les expéditions militaires seront déterminées d'un commun accord et directement, entre Sa Majesté l'Empereur du Mexique et le commandement de l'armée française. Une commission mixte, composée de trois Français et de trois Mexicains, se réunira à Mexico pour examiner les réclamations des sujets français. Une commission, composée de deux Français et de deux Mexicains résidant à Paris, procédera à la liquidation définitive. Par des articles additionnels secrets, l'empereur Maximilien s'engageait à maintenir les promesses et les principes contenus dans la proclamation de Forey, du 12 juin 1863 ainsi que les mesures prises par la Régence et le général en

chef français. De son côté, l'empereur Napoléon s'engageait à ne réduire l'effectif actuel français que graduellement, d'année en année, de façon qu'en 1867 il y eût encore 20 000 hommes au Mexique.

Ces arrangements pris, le Prince se retira dans sa bibliothèque et tomba en un si profond abattement qu'il ne put assister au banquet préparé pour tous les assistants de la cérémonie du matin. Il demeura trois jours dans cet état d'anéantissement, tandis que la Princesse, rayonnante de joie, présidait aux préparatifs du départ. Enfin, le 14, il s'embarqua sur la *Novare*. A Rome, il obtint autant de bénédictions qu'il en voulut, mais aucune concession quant au litige sur les biens de l'Église. Pie IX, dans une messe dite dans la chapelle Sixtine, lui recommanda, au moment de la communion, de respecter les droits de l'Église, les plus grands, les plus sacrés, tout en respectant les droits du peuple. De là, ils cinglèrent vers Vera-Cruz.

Ce départ procura un immense soulagement à Napoléon III. Il croyait que l'entrée en scène de l'infortuné Maximilien allait le sortir de souci. Rassuré par les renseignements de Bazaine, il considérait comme un dénouement heureux ce qui était le commencement de la tragédie. Il eut pourtant encore un moment d'alarmes. La Chambre des représentants des États-Unis avait voté à l'unanimité une résolution contre la reconnaissance de la monarchie au Mexique (3 avril), et le ministre des États-Unis Corwin était parti en congé.

« Nous apportez-vous la guerre ou la paix? demanda Drouyn de Lhuys à Dayton, son remplaçant. — La résolution du Congrès, répondit le ministre, n'a pas été suggérée par le pouvoir exécutif qui ne l'a pas ratifiée et qui ne la ratifiera pas. Le gouvernement français sera prévenu à temps de tout changement que le Président pourra, dans l'avenir, juger convenable d'adopter. » C'était très clair : nous sommes actuellemeut hors d'état de vous créer des embarras, nous attendons d'être réunis en forces pour y penser. » La menace n'était pas imminente et l'on doutait du rétablissement de l'Union : l'Empereur n'attacha pas d'autre importance à l'incident; il resta persuadé qu'il allait être débarrassé du Mexique comme il venait de l'être de la Pologne. Une autre affaire, depuis longtemps en discussion, arrivait en ce temps-là à sa crise aiguë, celle du Danemark; mais Napoléon III ne s'y jugeait pas aussi intéressé qu'aux précédentes; il la suivit sans s'en inquiéter et se remit à la *Vie de César*, abandonnée l'année précédente[1]. « L'Empereur, écrit Vaillant dans son carnet le 8 avril, me fait lire aujourd'hui la préface de sa *Vie de César*. »

1. *Mémoires* de Maury.

CHAPITRE XXV

FIN DE LA SESSION DE 1864

I

La discussion du budget remplit le reste de la session. Thiers réédita contre les finances de l'Empire, avec les variantes nécessaires, son discours pessimiste de 1848 contre celles de Louis-Philippe. Il ne les trouvait pas dans une situation que la raison pût avouer et qui n'alarmât pas la prévoyance. Avec des développements interminables et grand labeur il établit ce que nul ne contestait, que les budgets de l'Empire étaient supérieurs à ceux de Louis-Philippe, et il démontra longuement, ce qui n'était pas douteux, que cet accroissement tenait à l'augmentation des dépenses des travaux publics à l'intérieur, et aux guerres au dehors. Il ne critiquait pas ces dépenses ; il leur reprochait d'avoir été prématurées et trop à la fois. « Je me souviens, dit-il, de ces paroles latines si souvent reproduites dans une oraison funèbre de Bossuet : « *Erudimini vos qui judicatis terram*, Instruisez-vous, vous qui gouvernez la terre ; instruisez-vous,

vous qui votez des budgets! » Et il prononça comme commentaire de son texte, une véritable oraison funèbre financière. On dépensait plus que ses revenus : notre budget annuel montait à 2 300 000 000; nos revenus n'atteignaient pas ce chiffre; on établissait l'équilibre par des emprunts, soit au public, soit à l'amortissement; il était urgent d'arrêter enfin ce flot. Il y a un genre de dépenses auxquelles il ne fallait pas toucher, celles de la guerre. « Tous les jours on s'écrie : Nous avons une armée de 400 000 hommes, comme si c'était 400 000 soldats prêts à entrer en campagne; mais ces 400 000 soldats ne sont qu'un pied de paix. Retranchez-en les troupes hors du territoire, celles de la garde de l'Algérie, ou les services intérieurs; vous n'avez de véritablement propre à la guerre que 250 000 hommes, avec des cadres dans lesquels on pourrait verser 600 000 à 700 000 hommes. C'est là un pied de paix auquel il ne faut jamais toucher, surtout en présence de l'Europe sur un pied d'armement infiniment plus menaçant que le nôtre. Sauf cette dépense, il faut économiser de tous les côtés, et pour cela, avant tout, il faut conserver la paix. J'ai entendu beaucoup d'hommes sensés me dire : Que voulez-vous! notre pays a une activité si grande, il faut l'occuper au dedans par de grands travaux, au dehors par de grandes entreprises. — Je reconnais que la France a une activité d'esprit puissante, et qu'il y faut de puissants aliments, des aliments grands comme elle. Sous Louis XIV, quels aliments à

cette activité : Rocroy, les Dunes, Nerwinde, Almanza, et en même temps, le *Cid*, *Athalie*, le *Misanthrope*, les sublimes *Oraisons funèbres* de Bossuet. (*Sensation prolongée.*) Au XVIIIe siècle, elle laisse au grand Frédéric le soin de remplir l'Europe du bruit de ses victoires, elle se console avec une noble occupation ; elle rêve la régénération de la société humaine, elle y travaille par ses grands écrivains, et elle s'enivre de la gloire de Buffon, Voltaire, Montesquieu, Rousseau. Arrive la Révolution française ; ce n'est plus par la plume de ses écrivains, c'est par l'épée de ses soldats qu'elle songe à régénérer le monde, et elle le régénère en effet ; le sang coule sur ses pas, mais la civilisation les suit, et le monde, en détestant notre gloire, est obligé de reconnaître ses bienfaits. Enfin la paix arrive ; quels aliments réserve-t-elle à notre génie dévorant? Elle en avait un tout trouvé, la liberté... En 1851, il a fallu faire tomber le rideau sur cette grande scène, il a fallu occuper le pays autrement, et notre budget dit ce qu'il en a coûté. J'espère que si l'Empereur, comme je n'en doute pas, persiste dans sa sage politique de nous rendre successivement la liberté, la liberté prouvera qu'elle n'a pas mérité le mal qu'on en dit ; mais enfin, fût-il vrai qu'elle le méritât, il y a une réflexion dont vous m'accorderez la vérité : c'est que si la liberté a tous les torts qu'on lui prête, du moins elle coûte bien cher à remplacer[1]. » (*Applaudissements répétés autour de l'orateur.*)

1. Séance du 6 mai.

Vuitry réfuta certaines de ces assertions, notamment celle-ci, très surprenante de la part d'un financier, que ne pas amortir, c'est faire un emprunt. Quand on n'amortit pas, on ne diminue pas sa dette, c'est évident, mais on ne l'augmente pas, et si on emploie la dotation de l'amortissement à des dépenses productives, on accroît la fortune publique. Il redressa encore quelques chiffres de l'orateur, tout en admettant le plus grand nombre tirés de documents incontestables. Puis, dans un vaste exposé où à sa lucidité ordinaire il joignit parfois une véritable éloquence, il fit le tableau de tous les bienfaits et de toutes les grandeurs qu'avaient procurés à la France les dépenses si critiquées. Dans sa péroraison, il eut un beau mouvement qui déchaîna un orage. A propos de la liberté célébrée par Thiers, il dit : « Oui, j'en conviens, ce spectacle a eu sa grandeur, mais n'a-t-il pas eu aussi ses agitations, ses déceptions, ses jours de deuil? En trente ans, n'avons-nous pas vu deux révolutions? Celle de 1830, et celle de 1848, cet *accident*, comme on l'a appelé un jour, qui a failli mettre en péril l'ordre social tout entier. On dit qu'on a fait tomber un rideau sur la liberté; mais qui donc a fait tomber ce rideau, si ce n'est le pays tout entier, le pays ému, inquiet, dégoûté d'agitations puériles et impuissantes? (*Vive approbation.*) La France alors a confié ses destinées à un prince mûri par l'exil, grandi par l'infortune, et ce ne fut pas l'aveuglement de la crainte, mais bien plutôt la clairvoyance du salut. (*Vive appro-*

bation.) Et qu'a fait l'Empereur de ces pouvoirs immenses qui lui étaient confiés? En a-t-il usé dans un autre but que le bien public? Et quand le trône a été consolidé par les guerres de Crimée et d'Italie, qu'a-t-il fait? Il est entré dans la voie des réformes libérales. Ne craignez donc pas pour la liberté; mais n'oublions pas que la liberté a pour condition nécessaire le dévouement indépendant, mais confiant au pouvoir qui la donne[1]. » (*Double salve d'applaudissements.*)

Berryer se crut obligé à des récriminations légitimistes : « Les perturbations révolutionnaires, quelque fâcheuses qu'elles aient été, quelque regrettables qu'elles soient, n'ont jamais coûté, dans le trouble des intérêts publics et privés, rien qui approche de ce qu'ont coûté à notre malheureux pays les désastres amenés par l'omnipotence de volonté d'un seul homme. (*Vives réclamations.*) Je ne veux pas rappeler dans quel état à la fin du premier Empire étaient la France, sa fortune, son commerce, sa marine, son territoire, souillés par la présence de l'étranger appelé deux fois chez elle. — Par qui? par qui? s'écria-t-on dans une interruption violente presque générale. — Par vous, fit Cassagnac, à la suite de coalitions nouées par vos amis! — Oui, par la trahison, dit un autre. — C'est, s'écria Rouher, le cortège qui escortait la Restauration en 1814 qui l'a fait mourir en 1830. » Morny fit entendre la parole haute du bon

1. Séance du 9 mai.

sens et du patriotisme : « Les gouvernements tombés laissent après eux de grandes infortunes respectables. Quant à moi, j'ai toujours trouvé de bon goût de les respecter, mais à la condition cependant qu'on respectera aussi le gouvernement qui a fait l'orgueil et la gloire de la France. (*Vive approbation.*) Chaque gouvernement a eu ses malheurs, chacun a eu sa part de gloire et d'honneur pour la France. Ne désavouons rien, ne dénigrons rien, ne nous attaquons pas les uns les autres. Eh! mon Dieu! à quoi nous mènera de faire ainsi le bilan de tous les gouvernements passés? Cela changera-t-il le nôtre? Faisons le bien, ne nous servons des fautes du passé que comme d'une utile et féconde expérience, non comme d'un texte de récriminations[1]. »(*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Thiers avait critiqué les dépenses, Berryer voulut démontrer que les recettes, au moins en partie, n'étaient pas réelles : l'amortissement constituait un produit anormal; les ressources mexicaines n'étaient pas sérieuses; le revenu des impôts indirects baissait. Il proposait d'alléger ce fardeau, en retranchant de l'effectif 50 000 hommes. « Personne ne songeait à nous provoquer; la paix de l'Europe était dans les mains de la France; si elle venait à être provoquée, *on sait avec quelle facilité l'armée française passe du pied de paix au pied de guerre; elle serait prête le lendemain.* »

1. Séance du 10 mai 1864.

Rouher reprit alors d'une manière plus entraînante, en les complétant, les démonstrations de Vuitry. Il justifia par des raisons péremptoires les travaux des grandes villes, Lille, Marseille, Paris : « Vous nous reprochez de tout faire à la fois. Cette volonté énergique de tout faire c'est le feu sacré qui anime les souverains ; la France a-t-elle donc souffert de cette ardeur d'amélioration? Le contribuable a-t-il été écrasé? Les salaires à Paris se sont élevés de 22 p. 100, et la richesse mobilière de vingt milliards depuis 1852; la valeur de la propriété immobilière a augmenté de dix milliards; à Marseille les terrains qui se vendaient 10 francs le mètre se vendent aujourd'hui 300 francs. Où donc est le préjudice? où est le côté blâmable de cette ardeur de tout faire et de bien faire? Le gouvernement précédent a élevé les fortifications de Paris, de Lyon, de Langres et de Belfort; il a commencé les chemins de fer, un peu creusé le port d'Alger; il a eu ses faits d'armes, Saint-Jean-d'Ulloa et Tanger. Mais nous, qu'avons-nous fait? Ces fortifications si péniblement construites, nous les avons rendues inutiles et par la grandeur de notre politique et par la puissance de nos armes. (*Acclamations.*) Nous avons eu l'Alma, Traktir, Inkermann, Sébastopol, Montebello, Magenta, Marignan; nous avons eu Solferino, voilà le bilan de notre gloire pendant ces douze années! Et enfin nous avons répandu partout la richesse et la prospérité, et en même temps que nous conquérions la gloire à l'étranger, nous avons fait jaillir à la fois toutes les

sources du progrès en France, voilà notre bilan. Ne puis-je dire comme M. Thiers à un autre point de vue : *Et nunc erudimini qui judicatis terram!* »

L'orateur réfuta non moins éloquemment les rabâchages sur l'amortissement, les prédictions pessimistes sur la diminution de nos revenus indirects, dont la cause principale était passagère, puisqu'elle était due à la guerre civile des États-Unis. Il railla avec bonne humeur la contradiction de Thiers et de Berryer à propos de la réduction de 50000 hommes : — « Je laisse la question à débattre entre eux, ils sont si souvent d'accord que je suis convaincu que l'honorable M. Thiers finira par convaincre l'honorable M. Berryer. » (*Hilarité générale.*)

Sa partie faible parce que c'était celle de la politique impériale, fut l'exaltation qu'il tenta de l'expédition du Mexique. Il resta éloquent, mais en accumulant les affirmations inexactes et les confiances irréfléchies. — « Malgré l'échec d'un jour, malgré d'inévitables lenteurs, malgré des murmures injustes, malgré des blâmes sévères, des critiques passionnées, quelquefois des calomnies ignobles, plus tard après les combats glorieux, les entrées triomphales, *la pacification générale du pays* (!), nous avons marché d'un pas calme dans la voie que nous nous étions tracée. Le souverain n'a éprouvé aucune lassitude, aucun découragement, aucune précipitation. Il a poursuivi son œuvre telle qu'il l'avait méditée dès le début. Cette œuvre, c'était le renversement de l'homme qui avait osé l'outrager : c'était la

satisfaction donnée aux intérêts de nos concitoyens, le rétablissement de la paix et de l'ordre, la réorganisation administrative, financière, militaire d'une nation longtemps malheureuse; c'était *le libre exercice de la volonté nationale déterminant par le suffrage universel* (!!!) le gouvernement sous lequel elle voulait vivre. Oui, Dieu bénira cette conquête de la civilisation et le peuple du Mexique relevé, devenu vraiment libre, acclamera, dans le même élan d'enthousiasme et de reconnaissance, l'empereur du Mexique et l'empereur des Français ! » Au milieu des applaudissements répétés, Glais-Bizoin, de sa voix de vieille corneille, jeta ce croassement lugubre : « L'empereur Maximilien est imposé comme les Bourbons en 1814; il en aura le sort, il faut l'espérer. »

II

Sur le budget des Affaires étrangères, Jules Favre accusa le gouvernement d'exciter partout sans satisfaire et de créer partout une situation pleine d'incertitudes et de périls [1]. En Pologne, il avait marché d'échecs en échecs pour aboutir à l'impuissance; au Mexique, il avait opprimé la liberté d'un peuple; en Amérique il n'avait pas respecté la neutralité; en Italie, à Venise, à Rome, il n'avait rien fait pour l'unité. Tout cela était

1. Séance du 12 mai.

des redites. Ce qui fut nouveau, ce fut la censure amère de l'abandon du Danemark : « La France avait apposé sa signature au bas de traités qu'elle avait laissé déchirer. Quant à moi, je n'ai jamais compris la signature d'un grand peuple sans le sceau de son épée. »

Rouher aurait pu, pour toute réponse, s'en tenir à son exorde : « Il y a deux jours, l'atmosphère de cette Chambre était toute pacifique, la fécondité de la paix, les immenses bienfaits, la prospérité qu'elle assure étaient invoqués par M. Thiers et M. Berryer. M. Jules Favre propose au Corps législatif trois déclarations de guerre : l'une en faveur du Danemark, l'autre pour conquérir la Vénétie, l'autre un peu plus vague, en faveur de la Pologne. Nous ne ferons aucune de ces trois guerres. » Le reste ne fut qu'une série de déclarations vagues sans plus de portée que les attaques de Jules Favre. Comme je rencontrai Rouher au sortir de la séance, je le félicitai de son discours. — « Son mérite, me répondit-il, c'est qu'il ne dit rien. »

Pelletan souleva un orage par une attaque très vive contre la loi de sûreté générale : « Cette loi, nous a-t-on dit, a conjuré le danger d'une immense conspiration. Combien a-t-elle rencontré de conspirateurs depuis six années? Trois seulement. » Morny se crut personnellement obligé à une refutation : « L'attentat d'Orsini a été précédé de symptômes clairs qui prouvaient que toutes les sociétés secrètes étaient debout, n'attendant que le résultat pour se ruer sur la

société. Nous avons bien fait de montrer de l'énergie et de la résolution, et, dans un cas pareil, nous en montrerions encore. (*Vives acclamations.*) Et maintenant, quand vous faites la critique de cette loi pour sa mansuétude dans l'application, je dirai que cette loi n'est pas efficace et bienfaisante par le nombre des coupables qu'elle frappe ; elle est efficace, elle est bienfaisante en empêchant les crimes. » — *Pelletan :* « Le gouvernement a parfois l'imagination trop sombre ; il a la bonté d'avoir trop souvent peur pour nous faire peur à notre tour ; il donne le spectacle d'un gouvernement qui n'est jamais inquiété et qui est toujours inquiet. » — *Morny :* « Je vous prie de croire que le gouvernement n'a pas peur. » — *Picard :* « On lui reproche de faire peur. » — *Morny :* « Le gouvernement n'a peur ni de vous ni de personne ». — *Picard :* « Est-ce une menace? » — *Morny :* « Ce n'est pas une menace que de dire que le gouvernement n'a pas peur de vous. » — *Picard :* « Nous n'avons l'intention ni d'avoir peur de lui ni de lui faire peur. » — *Morny :* « Vous avez raison de n'avoir pas peur du gouvernement parce que c'est un gouvernement protecteur qui ne menace personne. S'il était de nature à faire peur, peut-être ne tiendrait-on pas le langage qui s'entend ici. » (*Applaudissements prolongés.*) — *Thiers :* « Quand il s'agira des intérêts du pays, personne ne nous fera peur, pas même le gouvernement. » — *Rouher :* « Permettez, monsieur Thiers, vous arrivez à l'instant, vous ne savez pas ce qui s'est

passé et vous vous jetez dans une querelle que vous ne connaissez pas. » — *Thiers :* « Je vous demande pardon ; j'ai bien entendu. » — La clôture termina l'incident.

III

La discussion du budget de l'Instruction publique dut son importance à ce que, pour la première fois, nous nous trouvions en présence des actes du nouveau ministre, Duruy.

Duruy était un homme de bien dans la haute acception du mot. Son mâle visage était ferme et doux ; il avait une lecture immense et l'on peut dire de sa vie qu'elle a été une longue journée de travail. Son esprit sans jointures se mouvait tout d'une pièce ; sa parole lente manquait de feu, non d'agrément. Il mettait tant de conviction tranquille et forte dans ses propos qu'il en devenait persuasif, et s'il n'obtenait pas toujours l'assentiment on ne lui refusait jamais le respect de l'attention. Par ses histoires il avait renouvelé l'enseignement historique des collèges en substituant aux narrations rhétoriciennes des récits réels puisés aux sources et dans lesquels, sous des formes graves et mesurées, on sentait le mouvement de la vie des temps. Il était arrivé au ministère comme Turgot avec la ferme volonté d'y être un réformateur. Plus que personne, il connaissait les misères de l'Université, le dénuement des instituteurs, la pauvreté des laboratoires,

la routine arriérée des méthodes; l'insuffisance de l'enseignement classique à satisfaire les exigences industrielles et commerciales de notre société moderne. Profondément imbu de l'esprit laïque de la Révolution, il souffrait de l'espèce de suprématie accordée dans les conseils de l'instruction publique à l'élément ecclésiastique. C'était un déiste très convaincu, nullement un catholique.

A Fontainebleau, après sa nomination, il avait dit à l'Empereur : « Comment Votre Majesté a-t-elle songé à faire de moi un ministre? — Cela ira bien », dit l'Empereur. Il ne lui fit pas d'autre réponse et lui laissa toujours depuis libre carrière. Duruy ne lui cacha cependant point ses projets. Dans une lettre confidentielle[1] il les lui annonca. : « Par méfiance de la démocratie, on avait maintenu les écoles primaires dans un état de faiblesse dont il voulait les tirer; il créerait un enseignement secondaire français, à l'usage des 24 millions de citoyens occupés à l'agriculture et des 13 millions qui se livrent à l'industrie et au commerce; un enseignement secondaire classique rigoureusement constitué; un enseignement supérieur tiré de sa mollesse somnolente afin de fortifier l'aristocratie de l'intelligence au milieu d'un peuple qui n'en veut plus d'autre. Enfin, il constituerait l'éducation des filles, « car une partie de nos embarras provient de ce que nous

1. Lavisse, *Victor Duruy*, p. 66.

avons laissé cette éducation aux mains de gens qui ne sont ni de leur temps ni de leur pays ». Il ne dissimula pas au Conseil de l'instruction publique ces intentions rénovatrices : sa nomination signifiait que l'Université était désormais appelée à faire elle-même sa fortune, et comme Mgr Parisis lui demandait vivement : « Qu'avez-vous l'intention de faire? où voulez-vous aller? » il répondit : « Monseigneur, je veux faire le contraire de ce que vous avez fait. Où je veux aller? vers la lumière. »

Voulant donner à ses réformes une assiette solide, il institua deux grandes enquêtes, l'une en France, l'autre à l'étranger sur l'enseignement primaire, moyen, supérieur. Toutefois sans en attendre les résultats, entassant circulaires, discours, il innova dans toutes les directions. L'enseignement secondaire cependant l'occupa d'abord. Il rétablit, dans les lycées, le programme complet du cours de philosophie[1] réduit par Fortoul à la logique, il institua un cours d'histoire contemporaine[2] et de langues vivantes, détruisit la bifurcation[3], prépara et envoya au Conseil d'État un projet de loi sur l'enseignement professionnel[4].

Sainte-Beuve que je recontrai chez le prince Napoléon ne tarissait pas en critiques : « Fortoul, disait-il, n'avait eu en faisant la bifurcation qu'un

1. Décret du 29 juin 1863.
2. Circulaires des 24 et 29 septembre.
3. Décret du 2 septembre.
4. Circulaire du 2 octobre.

but, faire des générations dévouées à l'Empire, un littérateur de moins, c'est un révolutionnaire de moins. Duruy prépare des générations qui seront hostiles à l'Empire et crieront : Vive l'opposition ! J'ai accepté l'Empire pour qu'il nous débarrasse des régimes passés et je suis indigné qu'on le serve si mal. »

Pelletan, tout en déclarant Duruy un esprit éminent, contesta la compétence d'un gouvernement à enseigner l'histoire contemporaine qui n'est pas autre chose que de la politique en action. « L'histoire enseignée par des gouvernements successifs, ennemis les uns des autres, ne serait que la caricature de l'histoire, tombée à l'historiographie, appelée en faux témoignage pour calomnier le vaincu en faveur du vainqueur. Nous avons renoncé à une religion d'État, n'allons pas la remplacer par une presse d'État et une histoire d'État. » Picard s'amusa beaucoup du programme de cette histoire contemporaine. « J'y vois, dit-il, *Conversion de la rente.* Grands dieux ! qu'en dira M. Fould si elle est critiquée? et qu'en pensera M. Magne qui n'a pas voulu l'accomplir? » (*On rit.*) On éteignit ces jeux d'esprit en démontrant que le programme raillé était une simple fantaisie de journaliste et nullement un acte officiel. L'objection vraie est que cet enseignement exige un tact dont manquent bien souvent les professeurs. Ainsi, une fois, un de mes neveux fut obligé de protester en pleine classe contre le langage tenu sur mon compte.

On eût pu regretter aussi le rétablissement du cours intégral de philosophie. Non que ce ne soit une noble et salutaire étude; mais dès qu'elle n'est pas superficielle et par conséquent inutile, elle est au-dessus des forces d'une jeune intelligence; elle devrait être réservée à l'enseignement supérieur. Un enseignement religieux librement donné par la famille, suivant sa croyance professionnelle, suffit pendant les années de l'enseignement secondaire.

Jules Simon[1] débita des sentimentalités sur l'instruction obligatoire et gratuite, sur le triste sort des instituteurs, et termina par cette stupéfiante déclaration : « On disait, il n'y pas longtemps dans cette Chambre, qu'il y a parmi nous des hommes qui ne veulent pas accepter le bien quand il vient de certaines mains, parce qu'ils ont peur de rendre populaire la main qui le donne. Je ne sais pas de quels hommes on a voulu parler. » — Une bruyante interruption le lui dit. Avec l'aplomb du comédien que rien ne déconcerte, il continua : « En tout cas, ce n'est pas de moi et de mes amis, et la preuve... c'est que si je voyais un ministre se lever pour nous dire que de toutes les gloires qu'un règne puisse ambitionner, la plus grande est de marquer sa trace dans le cœur des mères par de pareils bienfaits répandus sur leurs enfants, je sentirais mon cœur remuer, sans penser pour le moment à nos querelles politiques. La cause que je sers est placée si haut que j'ai l'orgueil de dire que tout ce qu'on fait dans la voie du bien lui pro-

fite[1]. » — Cela valait le serment prêté un mois après la lettre à Charras.

IV

Je n'avais pris part à aucun de ces débats. Ma situation eût été trop difficile : aurais-je attaqué, j'aurais semblé chercher à me faire pardonner mon rapport sur les coalitions ; aurais-je approuvé, on eût crié doublement à la défection. Je ne sortis du silence que pour donner un coup de main à Morny dans une discussion sur les chèques. Cette innovation, émanée de l'initiative de l'Empereur, soulevait les plus vives objections de la part des routiniers. L'article du budget qui paraissait la favoriser lui était en réalité contraire parce qu'il n'admettait pas la négociation par voie d'endossement, condition essentielle de la diffusion des chèques. Darimon demanda le renvoi de l'article à la Commission, Morny soutint ce renvoi, combattu par Rouher et le gouvernement. Plus radical[2] je proposai le rejet formel, avec invitation au gouvernement de présenter une loi spéciale sur cette importante question. Mon opinion l'emporta, et l'article fut rejeté par 137 voix contre 107 et une commission extra-parlementaire fut chargée de présenter un projet de loi. Morny me pria d'en faire

1. 18-19 mai 1864.
2. Séance du 25 mai 1864.

partie avec lui et Darimon, sous la présidence de Rouher[1].

La session fut close le 28 mai par un discours de Morny, où il exprima de nouveau, hélas! pour la dernière fois, ses vues élevées : « Notre pays a été tellement labouré par les révolutions, que chacune a laissé une couche de regrets, de souvenirs, de principes opposés. Qui donc aurait le droit de récriminer et de reprocher à un de ses collègues d'avoir parlé et pensé à une autre époque autrement qu'il ne pense et parle aujourd'hui? Qui peut être juge des raisons que l'intérêt public et les leçons de l'expérience imposent à la conscience? J'ai pu voir combien les jugements varient de la meilleure foi du monde suivant les situations et le milieu. Qui dit parti dit partialité. Soyons donc toujours pleins d'égards et de bienveillance. Combien nous servirions la cause de la liberté si nous la rendions attrayante par la justice et la modération dans l'expression de nos opinions! »

Durant cette brillante session, Jules Favre, stimulé par l'émulation, avait été plus que jamais splendidement enfiellé. Le talent d'Ernest Picard s'était agrandi; celui de Jules Simon déployé en toute sa plénitude, celui de Pelletan révélé; un long silence avait accru les facultés oratoires de Thiers et ajouté de l'ampleur au charme; on n'avait pas retrouvé le Berryer des anciens jours, il

1. Les autres membres étaient Germiny, Vuitry, Lavenay, Gouin, Denières.

possédait toujours ses ailes majestueuses mais pendantes, et quand il voulut les étendre, impuissantes à le porter longtemps, elles l'avaient laissé retomber.

Rouher non seulement occupa, mais remplit la place de Billault, avec moins d'urbanité, autant de souplesse et plus de puissance. La puissance plus que la souplesse, quoiqu'il en fût abondamment pourvu, était en effet la qualité principale de l'éloquence de Rouher. La forme en était insuffisante ou boursouflée et rarement noble, Berryer pêchait aussi par là, mais elle avait le souffle, la vigueur, la familiarité émue. Une exposition lumineuse préparait une dialectique pressante. Il savait également se ramasser et s'étendre, cacher la faiblesse de l'argument dans une amplification habile ou en déployer la force en rapides paroles. Tel n'excelle qu'après une longue étude; tel autre ne se trouve qu'au choc de la passion : il savait également mûrir un discours ou l'improviser. Au début, sa voix, un peu empâtée, rendait sa diction traînante; mais lorsque le feu avait pris à ses idées, et que sous l'action de la flamme intérieure il s'abandonnait, le geste devenait imposant d'autorité, tour à tour dédaigneux, persuasif ou entraînant et quoi qu'on pensât de sa personne, de sa politique, de sa thèse, à l'ébranlement qu'on éprouvait, il fallait bien reconnaître l'action souveraine de l'éloquence.

VI

Les élections des conseils généraux suivirent la clôture de la session (juin). La candidature officielle y fonctionna sans plus de gêne, quoique avec moins de violence, que si nous ne l'avions pas attaquée pendant plusieurs semaines. A la demande de vieux amis de 1848, désireux de protester contre la conduite de l'opposition à mon égard, je m'étais présenté à Toulon. Je fus combattu à outrance par l'administration, au moment même où je travaillais avec Morny et Rouher à la loi sur les chèques et je succombai sous la double pression du parti de Jules Simon et du gouvernement. En même temps dans la Loire on exploitait contre Dorian le vote contre la loi des coalitions.

Les mesures de répression continuèrent. Le libéral Duruy fut contraint de retirer à Renan sa chaire du Collège de France (1er juin) et bientôt après la compensation donnée à la bibliothèque impériale (11 juin). Il interdit à Montpellier et ailleurs des lectures publiques en faveur des Polonais.

Treize jeunes gens parmi lesquels Ferry, Floquet, Clamagerau, Dreo, Durier, furent poursuivis comme ayant organisé une association de vingt personnes au moment des élections. Les plus illustres avocats, Berryer, Marie, Jules Favre les défendirent. La plaidoirie de Jules Favre fut

réputée une des plus belles qu'il ait prononcées. Les Treize furent condamnés chacun solidairement à 500 francs d'amende (5 août).

Des différents côtés me vinrent des offres importantes de capitaux pour fonder un journal. En aurais-je obtenu l'autorisation? Morny du moins s'y serait employé et il se disait assuré d'y réussir. Par reconnaissance de l'appui que venait de me prêter Girardin, je refusai de créer une concurrence. Encore une de ces fautes de générosité comme j'en ai trop commises. Émile de Girardin ne me soutint pas longtemps comme je l'aurais voulu et à un certain moment il se retourna contre moi, au plus chaud d'une campagne. Un journal m'eût été une force considérable dans la lutte difficile où je m'engageais. On m'eût beaucoup plus respecté, si j'avais pu chaque jour riposter et rendre coup pour coup. En politique, il faut considérer son ami du jour comme l'ennemi possible du lendemain et ne se mettre à la discrétion de qui que ce soit. Notre poétique Machiavel nous l'a enseigné.

Ne t'attends qu'à toi seul.

L'intérêt cesse à l'intérieur après le départ du Corps législatif, il n'en est que plus palpitant en Europe où le drame danois arrive à son dénouement. Cette grave affaire doit être reprise dans son ensemble.

ECLAIRCISSEMENTS

I

PENDANT LES ÉLECTIONS DE 1863

I. *Candidature de Casimir-Perier. Lettre à un électeur de Grenoble.* — (Mai 1863.) Monsieur, je vous recommande la candidature de M. Casimir-Perier, s'il est vrai, ainsi qu'on me l'affirme, qu'elle ait plus de chances de réussite que celle d'un de nos amis. Je sais que parmi nous une école croit que malgré la tristesse de notre situation nous ne devons avoir d'ardeur que pour des récriminations rétrospectives et des discussions byzantines : vous avez trop de hauteur dans l'esprit pour vous être stérilisé ainsi.

A la fin du règne de Jacques II une alliance se forma contre la domination du dernier des Stuarts entre les anciens juges de cours étoilées et les fils de leurs victimes, entre les prélats anglicans et les dissidents qu'ils avaient torturés au nom de la doctrine de non-résistance. De cette alliance magnanime est sortie la liberté anglaise. Pourquoi cet exemple ne vous profiterait-il pas? Il ne s'agit pas de conseiller à personne l'abandon des principes, ni de nouer des coalitions immorales, mais simplement de tendre une main amie à des

hommes honorables, qui ayant profité de l'expérience du passé, comme nous, connaissent leurs fautes et veulent les réparer, qui comme nous pensent qu'une situation nouvelle appelle une attitude nouvelle, que rien ne recommence en ce monde et que l'art en politique est de se transformer et non de se répéter, et qui enfin comprennent comme nous, qu'aucun effort ne doit être négligé ni aucune force écartée tant que nous n'aurons pas obtenu le *minimum* de liberté que le gouvernement s'obstine à nous refuser et sans lequel il ne saurait y avoir pour une nation ni dignité, ni prospérité, ni sécurité. Une fois ce minimum obtenu, chacun reprendra sa liberté d'action. Seulement de ce contact momentané pour une lutte commune sera résulté un affaiblissement de nos préjugés ou de nos rancunes, une réduction de nos dissidences, peut-être quelques sympathies personnelles et comme conséquence une facilité plus grande à nous rapprocher de nouveau et à combiner nos forces pour d'autres entreprises dans lesquelles seront intéressés le bonheur et la puissance de notre patrie.

Mes discours vous ont indiqué la ligne de conduite qu'après mûres réflexions j'ai cru devoir adopter. La démocratie est bien malade. Nous ne la sauverons que par beaucoup de modération, de prudence et surtout par un esprit inflexible de justice. Je n'ai jamais hésité et n'hésiterai jamais à être juste envers le gouvernement ; je n'ai jamais été et ne deviendrai jamais un conspirateur ou un opposant systématique : par là même je me sens d'autant plus le droit d'être équitable aussi envers les citoyens courageux qui, en dehors de mon parti, travaillent à obtenir le seul bien dont il

puisse être question en ce moment : la *liberté*. Tous ceux qui proposent d'autres programmes et qui songent soit à la république, soit à l'orléanisme, soit à la légitimité sont de mauvais citoyens qui compromettent la chose publique : ne poursuivons que la liberté! la liberté obtenue, nous pourrons nous occuper de l'éducation politique du peuple, rechercher les moyens d'empêcher que le suffrage universel, après avoir cessé d'être un instrument docile, ne devienne semblable à ces boussoles folles dont la moindre variation extérieure met l'aiguille en sursaut. Si, au contraire du régime actuel, nous tombons dans une révolution sans avoir appris l'usage de la liberté, que de catastrophes j'entrevois et au bout quel horrible, quel effroyable despotisme! Il n'y a pas de répugnances personnelles, de dissentiments passés que nous ne devions être prêts à sacrifier pour éviter à notre pays déjà trop éprouvé d'aussi lamentables épreuves.

Excusez le décousu de cette lettre que je vous écris entre deux discussions et croyez qu'elle est le résultat de très consciencieuses réflexions. Je vous prie de la communiquer à ceux de vos amis pour lesquels je ne suis pas un inconnu, et notamment à M. Ladichère, qui, je l'espère, m'aura conservé un souvenir aussi sympathique que je l'ai conservé moi-même à notre rencontre en 1848.

Veuillez, etc.

II. *Candidature Berryer. A M. Borie, de Marseille.* — Mon cher concitoyen, bien que n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, permettez-moi de vous écrire pour vous parler de vos élections. Les hommes de toutes les nuances se sont réunis à Paris, pour engager M. Berryer à poser sa can-

didature contre M. Lagarde. Après beaucoup de résistances l'illustre orateur s'est décidé. Nous considérons tous qu'il est essentiel qu'il soit, non pas nommé, mais acclamé. En présence d'une telle gloire, il ne peut plus y avoir ni républicains, ni légitimistes, ni orléanistes; il ne peut plus y avoir que des patriotes qui soutiennent une des illustrations de la patrie. Nous vous supplions donc, mes collègues et moi, d'employer tout vos efforts à faire réussir la candidature de M. Berryer, à empêcher qu'elle ne rencontre aucune compétition. Nous vous serons personnellement très reconnaissants de ce que vous ferez pour obtenir ce résultat.

Pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur Taxile Delord et Marie. Vous savez qu'il va de soi, que Marie ne se présenterait en concurrence ni de Berryer, ni de Thiers (19 mai 1863).

III. *Candidature du gendre de Guizot de Witt. — A M. Delise, avocat à Lisieux.* — Mon cher confrère, Vous me demandez ce que doivent faire nos amis en présence de M. Witt, seul candidat de l'opposition. Il n'y a pas de doute possible. Voter énergiquement, voter avec ensemble pour lui. Dans chaque situation politique, il y a un point de vue qui domine les autres et auquel il convient de se placer. Le point de vue aujourd'hui est de ne pas voter pour le candidat du gouvernement parce qu'il n'est pas libre de ses votes, et au contraire, par la raison contraire, de soutenir le candidat d'opposition, dès qu'il écrit sur son programme : Liberté. S'abstenir, c'est une désertion ou un suicide. S'abstenir, c'est voter pour le maintien d'un gouvernement sans contrepoids; s'abstenir, c'est être le complaisant du pouvoir, sous prétexte de le détester. Cette doctrine de l'abstention, universel-

lement abandonnée à Paris, doit être combattue et repoussée partout.

Invoquer contre M. de Witt son alliance avec M. Guizot, serait puéril. L'histoire prononcera sur le Ministre, mais pour nous, il ne reste aujourd'hui que le grand orateur, le grand écrivain, le vaillant esprit qui porte avec fierté et sans se lasser le poids des événements et des années. Qu'importe qu'il pense autrement que nous : il pense, cela me suffit. Le péril ne vient pas des hommes qui ont des opinions autres que les nôtres : il vient de la tourbe grossière, qu'elle soit en haut, qu'elle soit en bas, qui ne croit à rien, ne se soucie nullement du vrai et n'admire que la force.

Au vote! au vote donc. Je le demande avec instance à nos amis. Si j'avais la moindre action sur eux, aucun ne manquerait au scrutin du 1er juin.

Je vous écris à la diable : mais j'espère que ma pensée vous sera suffisamment claire. Je suis non seulement l'interprète de ma propre pensée, mais encore le fidèle rapporteur de celle de Jules Favre, Picard, Darimon (25 mai 1863).

IV. *Candidature de Montalembert. — Thiers à Émile Ollivier.* — Mon cher monsieur Ollivier, A Besançon, l'élection de M. de Montalembert dépend de M. Oudet, avocat, membre du conseil municipal de Besançon. Une lettre de vous à M. Oudet pourrait avoir une grande influence. Je n'ai pas, et vous n'avez pas toutes les opinions de M. de Montalembert; *mais comme il s'agit dans le cercle tracé par la constitution actuelle d'obtnir tout ou partie de nos libertés, il me semble que l'unanimité peut régner entre nous*, et je vous demande de faire ce que vous pourrez pour M. de Montalem-

bert. Recevez mes amitiés, actuellement déjà anciennes (27 mai 1863).

V. *Émile Ollivier. A M. Oudet avocat à Besançon.* — (Mai 1863), Monsieur et cher confrère, Les amis de M. de Montalembert me disent que le succès de son élection dépend en grande partie de vous et ils me prient de vous écrire. J'ignore si mon avis aura de l'influence sur vos déterminations; vous me permettrez néanmoins de vous l'exprimer. Nous sommes séparés fondamentalement de M. de Montalembert vous et moi sur beaucoup de questions; mais nous devons reconnaître qu'il est désintéressé, convaincu et véritablement orateur. Dans la situation actuelle, il me semble que ce titre suffirait à obtenir votre vote.

Dans chaque situation politiqne, il y a un point culminant auquel on doit tout rapporter et tout subordonner. Ce point aujourd'hui c'est qu'il faut que nous arrachions avant tout notre pays au régime du silence et de la force et que nous le ramenions aux discussions, aux habitudes et aux passions de la liberté. Pour cela nommons des orateurs, amis si nous le pouvons, même adversaires s'il ne s'en présente pas d'autres. Il importe surtout d'empêcher le candidat du gouvernement d'être nommé.

Le grief le plus grave contre M. de Montalembert, c'est la complaisance qu'il a témoignée un instant pour le Coup d'État : mais il a bien expié cette faiblesse depuis, et en se mettant sur les rangs il ne demande qu'à l'expier davantage.

Reste alors au point de vue actuel, notre dissentiment sur Rome. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le pouvoir temporel ait pour défenseurs les hommes éminents qui croient en lui; nos réponses n'en seront que plus concluantes et que plus effi-

caces. Quand on verra l'impossibilité pour le talent même de rendre plausible une mauvaise cause, l'opinion n'en sera que plus ébranlée : d'ailleurs il n'y a de vrai que ce qui peut subir la contradiction. Si l'unité de l'Italie ne peut pas résister aux attaques de quelques orateurs, elle ne mérite guère qu'on s'intéresse à elle. Si les élections se faisaient sur la question romaine, je vous dirais : votez contre M. de Montalembert. Le gouverment lui-même les ayant placées sur la question de liberté, je dis : votez pour M. de Montalembert.

II

APRÈS LA LOI DES COALITIONS

1. *Jules Ferry à Émile Ollivier*. — Mon cher ami, Je lis ce qui suit dans un des derniers numéros de la *Gironde*, que Delprat me communique : « Ce n'est pas précisément à Vichy que va se rendre M. Émile Ollivier, c'est dans la belle villa de Nades que M. de Morny possède aux environs de cette ville. Le député de la Seine y passera, dit la *Gazette de France*, quelques jours. » Deux jours avant vous alliez à Vichy pour y faire ce que vous devinez. Des baigneurs, gens de bonne foi et point politiques, ont écrit vous y avoir vu. Ainsi se font les légendes. Vous dédaignerez tout cela, à bon droit. Mais ne serait-ce point le cas de donner à Lavertujon, organe de la coterie Morin-Simon, une bonne leçon, à lui le diffamé, qui se fait votre Hugelmann. La *Gironde* a annoncé successivement que vous alliez plaider à Turin pour le *gouvernement français*, que vous aviez perdu votre procès, ce qui

était regrettable vu l'intérêt qu'y avait le parti national italien : que vous alliez à Vichy, que vous alliez à Nades, toutes fausses nouvelles inventées par les purs et ramassées par les cléricaux, touchante alliance. Une lettre sèche à cette *Gironde*, qui est fort lue relevant simplement ces mensonges successifs, en réclamant pour vous la liberté qu'on laisse à chacun de se reposer auprès de son enfant, et public et journaux vous laisseront en paix, ce serait un bon soufflet à Lavertujon, qui y regarderait à deux fois avant d'y revenir. A vous. (De Chambéry, 26 juillet 1864.)

II. *Émile Ollivier à Jules Ferry.* — Mon cher ami, je crois que le mieux est de garder un dédaigneux silence. Le jour se fera tôt ou tard sur ces misérables procédés. Ma seule préoccupation est de me rendre encore un peu plus digne de leur haine en m'élevant très haut. J'ai un plaisir que je ne vous déguiserai pas à être calomnié, attaqué, défiguré, blessé. Un jour je découvrirai mes cicatrices devant le peuple et par elles ma parole deviendra puissante. On est indigne de rendre témoignage à la vérité si l'on n'est pas un peu lapidé pour elle. Je trouve tout ceci très doux et je m'attends à bien d'autres flagellations ; j'en ai déjà supporté de plus rudes le jour où ceux qui auraient dû m'être fidèles à la vie et à la mort, se sont détournés de moi pour ne pas se *perdre*. J'entendrai éternellement la vibration de cette parole, je me serais perdu. Si jamais j'annote Machiavel, j'intitulerai un chapitre *de la crainte de se perdre* et j'approuverai fort la maxime. Au fait, l'amitié est une vertu privée dont la place n'est pas dans la politique ; et Brutus sera éternellement célèbre pour avoir voulu tuer ses enfants : il y a matière

à de beaux développements. Pour se signaler par un débat illustre, dit Camille Desmoulins dans le *Vieux Cordelier*, le marquis Serenus intenta une accusation de contre-révolution contre son vieux père déjà exilé; après quoi il se faisait appeler fièrement Brutus. Seulement, moi qui n'ai pas l'*esprit politique,* ainsi que cela est reconnu d'un commun accord, qui ne suis qu'un *rêveur*, ou qu'un ambitieux *vulgaire*, je persisterai à ne pas appliquer dans ma pratique une maxime que je déclare admirable dans celles des autres; je persisterai à me perdre pour mes amis, tout en trouvant d'une vertu digne de l'antiquité, qu'ils m'abandonnent au premier choc. Qu'ils triomphent de moi, la belle affaire! à défaut de l'argile que je broie, j'en trouverai bien une autre à mettre sous ma dent. Cela ne manque pas dans le monde (27 juillet 1864).

III. *A madame Flore Singer.* — Ma Provence « la gueuse embaumée » n'a ni opulence ni correction sculpturale et elle n'étale rien; aussi déplaît-elle au vulgaire. Comment voulez-vous qu'un brave homme de bourgeois comprenne qu'il est d'une douceur sans pareille de se coucher à midi à l'ombre d'un pin ou d'un olivier pour entendre l'hymne de la terre au soleil dont François d'Assise nous a donné une version, chanté par une cigale jusqu'à en mourir ? Que voulez-vous que lui disent ces nuits incomparables pendant lesquelles il semble que l'on entende le léger bruit que fait la terre en fendant l'éther. J'ai même tort de dire ces nuits. Il n'y a pas dans cette saison de nuit à proprement parler; seulement à la clarté pleine succèdent, par une suite de transitions suaves, les clartés voilées, voilà tout. Qu'elle passe donc la tourbe affairée et désœuvrée, la tourbe moutonnière pour

laquelle la nature c'est un pré normand. Qu'ils dédaignent ma Provence : ils ont raison; elle n'a rien pour eux. Que de séductions elle déploie au contraire pour ceux qui comprennent et aiment la beauté sous sa forme la plus achevée, la plus épurée, la lumière. Ce sont des ravissements sans fin et sans cesse renaissants et dont on ne se lasse jamais, parce qu'une inépuisable variété les renouvelle. Un soir, ce sont les étoiles qui paraissent suspendues aux pins noirs comme autant de fruits de diamants; une autre fois, c'est la lune qui s'avance légère comme une messagère de gaieté et non comme une mélancolique éplorée ainsi que dans le nord. Tantôt c'est l'horizon pur avec des teintes semblables à celle de la rose, tantôt c'est un couchant illuminé de couleurs violentes; un jour, c'est la mer paisible bleue, plane autant qu'un lac, tantôt c'est la mer fougueuse, gonflée, verdâtre; toujours c'est un air transparent qui donne aux lignes la pureté et qui ajoute à la voix les lointains échos; toujours c'est un spectacle qui élève et qui émeut et qui laisse après lui les longs enchantements. Vous devez comprendre que si, en présence de cette nature, j'ai senti se rouvrir certaines blessures, d'autres par compensation se sont fermées ; j'ai ressenti plus qu'à Paris la solitude de mon cœur. Mais j'y ai vite oublié les misères de ma vie politique et la défection de certains amis. Il s'en faut peu que je ne pense comme La Bruyère, et que je ne répète après lui, « au-dessus du grand politique est celui qui néglige de le devenir et qui se persuade de plus en plus que le monde ne mérite pas qu'on s'en occupe ». Je fais une lecture qui me pousse à penser ainsi au moins autant que la superbe indifférence de la nature, ce sont les mé-

moires du cardinal de Retz. Il y a longtemps que je ne les avais lus : j'ai voulu les relire. Retz, c'est un Pascal de belle humeur, qui se porte bien et qui est trop pressé pour être aussi fréquemment sublime, aussi constamment correct que l'autre, l'inimitable! Mais qu'il est amusant et instructif! Il déroule dans ses récits avec autant de netteté, de perspicacité et de force que Machiavel dans ses sentences, les ressorts invisibles des mouvements apparents, les mobiles inaperçus des actes retentissants, il expose avec une crudité impitoyable l'histoire secrète des révolutions : l'avidité des chefs qui, sous couleur de bien public, ne songent qu'à leurs intérêts, la légèreté mobile des assemblées qu'on pipe comme les enfants avec des spectacles, la fougue intermittente du peuple qui, sans motifs sérieux, passe de l'ardeur à la lassitude, qui en huit jours use ses héros, qui tient plus de compte de l'homme incapable aux cheveux longs et blonds comme M. de Beaufort que de ce magistrat dont le courage égalait celui de Condé et celui de Gustave-Adolphe, le président Molé; qui ne supporte rien pour tout subir le lendemain, qui ne fera pas une révolution si l'heure fixée est celle de son dîner, n'ayant pas l'habitude de se désheurer, et qui enfin mêle tant d'étourderie, de dureté, de faiblesse, à tant de persévérance, à tant d'héroïsme, à tant de bonté qu'on ne sait trop s'il faut l'aimer ou le haïr, le servir ou le combattre, l'admirer ou en avoir horreur, rechercher ses faveurs ou vouloir ses colères. Voyez que Retz par l'expérience comme la nature par l'indifférence donne le même conseil et conclut comme La Bruyère. Il serait vraiment délicieux de pouvoir se faire moine. Mais le moyen? (25 septembre 1864.)

IV. *A madame d'Agoult*..... — J'apprends avec satisfaction, que de votre voyage d'Allemagne dont j'ai été instruit par votre charmante lettre au *Temps*, vous avez rapporté belle humeur et santé. Quand on a ces bonheurs, le reste vient par surcroît et l'on se passe plus aisément de ce qui ne vient pas. Je me trouve bien aussi de ma retraite au bord de la mer. Il est difficile que, dans une thébaïde telle que la mienne, les ardeurs de la lutte ne se calment pas. Les premiers jours sont troublés par des inquiétudes vagues ou par les bruits grondants de la vie à laquelle on échappe : peu à peu l'apaisement se fait et la paix intérieure vient. Je vous assure qu'aujourd'hui lorsque j'entends le chant encore sonore des vagues sur ma plage de sable, je me moque fort des malédictions de messieurs les purs, et j'ai pitié de l'éloquence du Corps législatif lorsque le vent exécute ses variations pathétiques au travers de mes pins inclinés. Ici le danger n'est pas qu'on n'oublie pas, mais qu'on oublie trop et qu'on ne soit pris de plus de dédain qu'il ne convient quand on doit agir, pour les graves questions qui nous divisent et nous passionnent. J'observai hier le combat de deux fourmis acharnées autour du même brin de paille. Les habitants de Jupiter ou de Sirius doivent rire à ébranler l'éther, lorsque d'en haut, ils nous voient nous prenant aux cheveux pour savoir s'il doit être défendu à un ouvrier d'assommer un camarade en vertu du droit commun ou de par un article spécial. Il n'y a de véritablement intéressantes que les recherches qui nous élèvent au-dessus de cette vie plate et sur celles-là il est impossible de rien savoir ; on n'en peut que déraisonner. Notre condition intellectuelle est de nous occuper

de niaiseries solennelles ou de rêves creux. De plus en plus, il me semble que les artistes réputés fous ou inutiles par beaucoup sont en réalité les seuls qui aient du sens commun et qui soient bons à quelque chose : ils recherchent, chantent, ornent, célèbrent les apparences : qu'y a t-il de mieux à faire parmi les hommes ? Je donnerai tous les philosophes, tous les moralistes, tous les politiques, tous les guerriers, tous les hommes graves, tous les parleurs surtout pour Dante, Michel-Ange, Beethoven, Lamartine, Victor Hugo. Je ne ferais grâce qu'aux hommes de bien, aux Vincent de Paul et aux Franklin, ou aux *grandissimi inamorati*, comme on dit de Pétrarque, parce que ceux-là sont des artistes à leur façon et des plus sublimes. Voilà en deux mots mon opinion actuelle sur les Duchés et sur l'Italie, sur la responsabilité ministérielle et sur le tiers parti... (30 septembre 1864).

V. *Félix de Romilty*... — Après les crises graves de la vie, qu'il s'agisse de l'esprit, qu'il s'agisse du cœur, à une activité exhubérante succède toujours une longue prostration. J'en suis là. Je me porte bien, mais j'ai besoin d'étendre mes bras, à droite et à gauche, de rester silencieux, de laisser s'opérer en moi le travail latent de la nature, de renouveler mes provisions intellectuelles. Ma vie sans doute, à côté d'horribles malheurs, offre aussi quelques faveurs de la fortune; mais ce qu'elle a de pénible, c'est qu'elle ne peut pas se fixer et qu'elle est sans cesse brisée. Voilà au moins la cinquième fois que je la recommence. 1848 fut la seconde, 51 la troisième, 57 la quatrième. 1848 m'enlève à mes premiers succès du barreau et m'introduit brusquement dans la politique, 1851 me ramène au barreau. En 1857 la

politique me reprend aux affaires judiciaires, et je marche dans une carrière dont les revers mêmes me plaisent parce qu'ils ont de la grandeur. En 1864 je suis abandonné de la manière la plus imprévue et la plus blessante par mes amis, par mes compagnons habituels de combat. Quelques-uns comme vous me restent fidèles, le plus grand nombre a fait défection et désormais mes implacables ennemis seront ceux auxquels j'ai, durant des années, donné une des meilleures places dans mon affection. La solitude s'est faite de toute part. A mon foyer je n'ai plus personne, et dans ma vie publique il faut que je me crée des amis nouveaux ou que je marche isolé, dans ma faiblesse ; ma vie est à arranger sur de nouveaux frais. Ce labeur n'est pas au-dessus de ma résolution, ne sera-t-il pas au-dessus de mes forces? Aurai-je la hauteur d'âme, la flexibilité d'esprit, la puissance de talent nécessaire pour surmonter tous les périls qui m'entourent? Aurai-je, selon les paroles de Bacon, l'intelligence suffisamment pleine, présente, exacte? Enfin obtiendrai-je le sourire de la fortune, sans lequel tout manque?

Vous pensez bien que c'est avec terreur et non sans quelque mélancolie que je me pose ces interrogations et vous pouvez supposer que la quiétude de mon repos en est plus d'une fois troublée. Du moins je me prépare de mon mieux, je lis, j'étudie, je médite beaucoup, je m'efforce enfin d'épurer, de raffiner mon être moral, afin que, même à mon insu, je ne sois pas poussé en avant par des rancunes ou par des mobiles bas, et que je n'obéisse jamais aux suggestions de la haine, de la colère, de la cupidité ou de l'amour-propre. Lemoinne, dans un article sur Washington, a fait une belle

remarque : dans toute la correspondance de ce grand et honnête homme, le mot de gloire n'est pas une seule fois prononcé, on n'y trouve que celui de Devoir. Bel exemple ! De plus en plus je me sens disposé à me moquer de mes amis et de mes ennemis politiques pour suivre uniquement ce qui m'apparaîtra le Devoir. Malheureusement il n'est pas facile de savoir en toute occurrence en quoi il consiste, surtout dans des temps troublés, quand la passion échauffe, que les événements se précipitent et ne sont aperçus le plus souvent que d'un faux point de vue. Il est cependant possible, par une patiente volonté et une constante application, d'éviter quelques erreurs.

VI. *Persigny et Gramont-Caderousse.* — Extraits de mon journal (24 juin 1864). — Ce matin, M. de Persigny est venu me voir, accompagné de Gramont-Caderousse. Ce dernier m'avait demandé quelques jours auparavant, chez M. de Morny, de plaider pour lui en appel. « J'y consens si je trouve votre affaire bonne. Mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à Crémieux qui a plaidé en première instance ? — Il a mal plaidé. — Du moins l'avez-vous satisfait ? Êtes-vous en règle avec lui ? — Certainement. » A la suite de cette conversation, Gramont m'avait demandé l'autorisation de conduire Persigny chez moi : je la lui ai donnée. Persigny est en effet venu : il m'a longuement et diffusément expliqué l'affaire ; puis nous nous sommes séparés sans avoir échangé un mot de politique.

Je me suis mis à étudier l'affaire lorsque Philis est venu me dire qu'au Palais, Crémieux jetait feu et flammes contre moi. Le soir, M. Bonnier m'a raconté qu'il se plaignait partout de mon ingratitude. Il est certain que si je m'étais rendu cou-

pable envers lui d'un mauvais procédé, le mot ne serait pas trop fort, car il a toujours été excellent à mon égard. Je suis allé immédiatement chez lui. « Gramont n'est donc pas en règle avec vous? — Je ne l'ai pas revu depuis ma plaidoirie; il s'est conduit indignement; Laurier prétend qu'il répète partout que vous lui avez été *imposé* par Morny et Persigny : ils ont subordonné leur appui à cette condition. — J'ai pris aussitôt une voiture et je suis allé chez Gramont. Je lui ai répété ce que m'avait dit Crémieux. « Vous comprendrez maintenant, vous-même, que je ne puis plaider. » Il est résulté de notre conversation qu'embarrassé pour se dégager de Crémieux dont il ne voulait pas uniquement parce qu'il avait mal plaidé, il avait laissé entendre que Morny m'avait désigné à lui, ce qui n'était pas vrai. Laurier, par pique de n'avoir pas été choisi lui-même, et aussi pour ménager l'amour-propre de son patron, avait recueilli, grossi et répandu le propos. Secondé par Déroulède son avoué, je décidai Gramont à retourner chez Crémieux. — Il ne voudra pas reprendre mon dossier. — Nous verrons, répondit Déroulède. Nous allons prendre une voiture, nous monterons, Ollivier et moi; vous ne rejoindrez que si Crémieux accepte. — Crémieux refusa d'abord; enfin, pressé par Déroulède, il se décida à accepter. Seulement pendant que Déroulède descendait chercher Gramont, Crémieux passait dans le cabinet voisin dans lequel se trouvaient Mme Crémieux, Laurier, Gambetta. Gramont arrivé, il en sortit et, à ma grande surprise et à celle de Deroulède, il lui déclara, dans les termes d'ailleurs les plus courtois, qu'il ne pouvait reprendre son affaire. — Mme Crémieux l'avait retourné. — Mais vous, Ollivier, je vous

autorise à plaider; tout le monde sait que vous en êtes chargé, plaidez. — Nous sortîmes tous sans avoir rien objecté. A peine dehors, Gramont de s'écrier : Je suis bien heureux qu'il n'ait pas accepté. — Quant à moi de dire : je persiste dans ma résolution. — Quant à Déroulède de dire : Allons chez Sénart. Je n'ai plus rien su de ce qui s'était passé, si ce n'est qu'une assez grande foule, venue pour m'entendre, a été désappointée de trouver Nicolet à ma place, et que le procès a été perdu.

Je suis entré dans les détails de cet incident parce qu'il a, ainsi que tous mes actes, été l'objet de commentaires malveillants de la part de mes chers amis.

III

LES PAGARÈS MEXICAINS

Selon l'article 11 de la loi de nationalisation des biens du clergé, rendue par Juarez le 13 juillet 1859, à la Vera-Cruz, tous les capitaux reconnus en faveur du clergé, n'importe par quelle cause, pouvaient être libérés en payant les trois cinquièmes en titres de la dette publique, et les deux autres cinquièmes en espèces, en quarante mensualités, pour lesquelles on signait des billets à l'ordre. Ces billets furent nommés des *pagarès*.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XII

LA GRÈCE, LA POLOGNE. — LES ÉLECTIONS DE 1863. — LA LOI DES COALITIONS

CHAPITRE PREMIER

LE DÉBUT DE DROUYN DE LHUYS SES BONS OFFICES EN AMÉRIQUE

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION GRECQUE LA SUCCESSION AU TRONE

CHAPITRE III

L'INSURRECTION POLONAISE

CHAPITRE IV

LE PARLEMENT PRUSSIEN

CHAPITRE V

AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF

CHAPITRE VI

L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE VII

FIN DE LA SESSION DE 1863

CHAPITRE VIII

LES ÉLECTIONS DE 1863

CHAPITRE IX

PRISE DE PUEBLA. — ENTRÉE A MEXICO

CHAPITRE X

L'ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DE LA POLOGNE

CHAPITRE XI

LA PRUSSE PENDANT L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE XII

FIN DE L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE XIII

GEORGES Ier ROI DE GRÈCE

CHAPITRE XIV

LA « VIE DE JÉSUS » DE RENAN AUGUSTE COMTE, PAR LITTRÉ

CHAPITRE XV

LA MORT DE BILLAULT; ROUHER MINISTRE D'ÉTAT. — LE CONGRÈS

CHAPITRE XVI

THIERS

CHAPITRE XVII

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS
L'ADRESSE DE 1864

CHAPITRE XVIII

LE MEXIQUE DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

CHAPITRE XIX

LA QUESTION POLONAISE DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

CHAPITRE XX

LA FIN DE L'INSURRECTION POLONAISE

CHAPITRE XXI

LES ÉLECTIONS PARTIELLES, LA LOI DES SUCRES AU CORPS LÉGISLATIF — LA VIE DE JÉSUS AU CORPS LÉGISLATIF

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

LA LOI SUR LES COALITIONS ET LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE XXIV

L'ACCEPTATION DE MAXIMILIEN

CHAPITRE XXV

FIN DE LA SESSION DE 1864

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

PENDANT LES ÉLECTIONS DE 1863

II

APRÈS LA LOI DES COALITIONS

III

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 40583.

